ALMANACH ROYAL DES PAYS-BAS POUR L'AN ....

Digitized by Google

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
1324 9443

T1346

ALMANACH

ROYAL

DES PAYS-BAS.

PREMIÈRE ANNÉE.

11452

Digitized by Google

Digitized by Google

ALMANACH

ROYAL

DES PAYS-BAS,

POUR L'AN 1817.

Journal à Paris

BRUXELLES,

DE L'IMPRIMERIE DE P. J. DE MAT, LIBRAIRE.

M. DCCC. XVII.

Koninklijke Bibliotheek te 's Hage.

Digitized by Google

Digitized by Google

Époques pour l'année 1817.

Année de la Période Julienne. . . . . 6530.
Depuis la 1re Olympiade. . . . . 2591.
De la Fondation de Rome, selon Varron. . . . . 2570.
De l'Époque de Nabonassar. . . . . 2564.
De la Naissance de N.-S. . . . . 1817.

L'Année 1232 des Turcs commence le 21 novembre 1816 et finit le 10 novembre 1817, selon l'usage de Constantinople.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'Or en 1817. . .	13	Indiction Romaine.	5
Épacte.	XII	Lettre Dominicale.	E
Cycle solaire.	6		

Quatre-Temps.

Février. .	26, 28 et 1er mars.	Septembre.	17, 19 et 20.
Mai.	28, 30 et 31.	Décembre.	17, 19 et 20.

Fêtes mobiles.

Septuagésime. . . .	2 février.	Pentecôte.	25 mai.
Les Cendres. . . .	19 février.	La Trinité.	1er juin.
Pâques.	6 avril.	La Fête-Dieu.	5 juin.
Les Rogations, 12, 13 et 14 mai.		1er Dimanche de l'Avent	30 nov.
Ascension.	15 mai.		

Saisons.

Le Printemps commencera le 20 mars, à 11 h. 36 min. du soir.
L'Eté commencera le 21 juin, à 9 heures 15 minutes du soir.
L'Automne commencera le 23 septemb., à 11 h. 49 min. du matin.
L'Hiver commencera le 22 décembre, à 4 h. 2 min. du matin.

Éclipses de l'an 1817.

Il y aura cette année deux Éclipses de Soleil.
Le 16 mai, éclipse de Soleil invisible.
Le 9 novembre, éclipse de Soleil invisible.

Signes du Zodiaque.

Belier.	♈	Balance.	♎
Taureau.	♉	Scorpion.	♏
Gémeaux.	♊	Sagittaire.	♐
Écrevisse.	♋	Capricorne.	♑
Lion.	♌	Verseau.	♒
Vierge.	♍	Poissons.	♓

Digitized by Google

Tableau des plus grandes Marées de l'année 1817.

Le tableau suivant est calculé d'après la théorie de M. Laplace; il contient les résultats de cette théorie pour les plus grandes marées, qui suivent d'un jour ou deux les pleines et nouvelles Lunes, relativement aux distances de la Lune au Soleil, à la Terre et à l'Equinoxe. L'unité de hauteur est la hauteur moyenne de la marée totale (1) d'un jour ou deux après la Syzygie, quand le Soleil et la Lune, au moment de la Syzigie, sont dans l'Equateur et dans leurs distances moyennes à la Terre.

	Jours et heures de la Syzygie.	*Hauteur de la Marée.*
Janvier..	Pl. L. le 3 à 0 h. 33′ du soir.....	0,84
	N. L. le 17 à 0 h. 47′ du soir.....	0,74
Février..	Pl. L. le 2 à 2 h. 25′ du matin.....	0,94
	N. L. le 16 à 4 h. 27′ du matin.....	0,86
Mars...	Pl. L. le 3 à 1 h. 44′ du soir.....	1,09
	N. L. le 17 à 9 h. 20′ du soir.....	0,88
Avril...	Pl. L. le 1 à 11 h. 18′ du soir.....	1,15 1/2
	N. L. le 16 à 3 h. 31′ du soir.....	0,85
Mai.....	Pl. L. le 1 à 7 h. 42′ du matin.....	1,08
	N. L. le 16 à 7 h. 9′ du matin.....	0,78
	Pl. L. le 30 à 3 h. 30′ du soir.....	0,98
Juin....	N. L. le 14 à 9 h. 54′ du soir.....	0,74
	Pl. L. le 28 à 11 h. 27′ du soir.....	0,86
Juillet..	N. L. le 14 à 1 h. 6′ du matin.....	0,78
	Pl. L. le 28 à 8 h. 31′ du matin.....	0,86
Août....	N. L. le 12 à 10 h. 58′ du soir.....	0,91
	Pl. L. le 26 à 7 h. 45′ du soir.....	1,90
Septemb.	N. L. le 11 à 6 h. 57′ du matin.....	1,06
	Pl. L. le 25 à 9 h. 56′ du matin.....	0,87
Octobre.	N. L. le 10 à 4 h. 24′ du soir.....	1,13
	Pl. L. le 25 à 3 h. 4′ du matin.....	0,85
Novemb.	N L. le 8 à 0 h. 38′ du matin.....	1,11
	Pl. L. le 23 à 10 h. 5′ du soir.....	0,76
Décemb.	N. L. le 8 à 0 h. 47′ du soir.....	0,96
	Pl. L. le 23 à 5 h. 8′ du soir.....	0,73

On voit d'après ce tableau que les plus fortes marées de cette année, sont celles des 3 avril, 11 octobre et 9 novembre. Ces quatre marées sont assez fortes pour occasionner des inondations, si elles sont favorisées par les vents; il est donc très-important pour les Provinces maritimes d'en être instruit d'avance, afin de prévenir les accidens qui peuvent arriver à la suite.

(1) On entend par *marée totale*, l'excès de la demi-somme des deux marées d'un jour sur la basse-mer intermédiaire.

JANVIER.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 31 les jours croissent de 36 minutes le matin, et de 36 minutes le soir.
Le Soleil au ♒ le 20, à 8 heures 41 minutes du matin.

Phases de la Lune.

☽ Pl. L. le 3, à 0 h. 33 m. du matin.	● N. L. le 17, à 0 h. 47 m. du soir.
☾ D. Q. le 10, à 11 h. 51 min. du matin.	☽ P. Q. le 25, à 11 h. 52 du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Janvier.*			CAL. RÉFORMÉ. *Janvier.*	CALENDRIER RUSSE. *Décembre.*	
mercredi.	1	*Circoncision.*	*Nouvel An.*	20	s. Ignace.
jeudi.	2	s. Macaire.	Abel Seth.	21	s.te Julienne.
vendredi.	3	s.te Geneviève.	Enoch.	22	s.te Anastasie.
samedi.	4	s. Tite.	Loth.	23	10 Mart. en C.
Dimanche	5	s. Siméon.	*D. ap. le N. A.*	24	*Dim. s.te Eugénie.*
lundi.	6	*L'Épiphanie.*	*Les Rois.*	25	*Noël.*
mardi.	7	s. Théau.	Isidore.	26	Concept. de la V.
mercredi.	8	s. Lucien.	Erard.	27	s. Etienne.
jeudi.	9	s. Furcy, abbé.	Marcellin.	28	20,000 Martyrs.
vendredi.	10	s. Paul, l'Ermite.	Paul l'Ermite.	29	14,000 Innocens.
samedi.	11	s. Théodore.	Hygin.	30	s.te Anysie.
Dimanche	12	s. Ferjus.	*I. Dim. ap. l'E.*	31	*Dim. s.te Mélanie.*
lundi.	13	Baptême de N. S.	Hilaire.	1	*Circoncision.*
mardi.	14	s. Hilaire.	Félix.	2	s. Sylvestre.
mercredi.	15	s. Maur.	Maur.	3	s. Malachie.
jeudi.	16	s. Guillaume.	Marcel.	4	Conv. de 70 A.
vendredi.	17	s. Antoine.	Antoine.	5	s.te Théophile.
samedi.	18	Chaire de s. Pierre	Prisce.	6	*Epiphanie.*
Dimanche	19	s. Sulpice.	*II. Dim. ap. l'E.*	7	*Dim. s. Jean B.*
lundi.	20	s. Sébastien.	Fab. et Sébast.	8	s. Georges.
mardi.	21	s.te Agnès.	Agnès.	9	s.te Polyeucte.
mercredi.	22	s. Vincent.	Vincent.	10	s. Grégoire.
jeudi.	23	s.te Ildefonse.	Emérence.	11	s.te Théodose.
vendredi.	24	s. Babylas.	Timothée.	12	s.te Tatienne.
samedi.	25	Convers. de S. P.	*C. de S. Paul.*	13	s. Hermilien.
Dimanche	26	s. Paul, *vigile.*	*III. Dim. ap. l'E.*	14	*Dim. 55 M. en R.*
lundi.	27	s. Julien.	Chrysostôme.	15	s. Paul.
mardi.	28	s. Charlemagne.	Charlemagne.	16	s. Pierre-ès-Liens.
mercredi.	29	s. François de S.	Valère.	17	s. Antoine.
jeudi.	30	s.te Bathilde.	Aldégonde.	18	s. Athanase Cyr.
vendredi.	31	s. Pierre Nol.	Virgile.	19	s. Macaire.

Digitized by Google

FÉVRIER.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 28 les jours croissent de 51 minutes le matin, et de 51 min. le soir.
Le Soleil aux ♓ le 18, à 11 h. 23 min. du soir.

Phases de la Lune.

☽ Pl. L. le 2, à 2 h. 25 m. du matin.
☾ D. Q. le 8, à 7 h. 55 m. du soir.
● N. L. le 16, à 4 h. 27 min. du matin.
☽ Pr. Q. le 24, à 8 h. 37 min. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Février.*			CAL. RÉFORMÉ. *Février.*	CALENDRIER RUSSE. *Janvier.*	
samedi.	1	s. Ignace.	Brigitte.	20	s. Euthyme.
Dimanch.	2	*Sept. Purificat.*	*Sept. Chandel.*	21	*Dim. s. Maxime.*
lundi.	3	s. Blaise.	Blaise.	22	s. Timothée.
mardi.	4	s. Philéas.	Véronique.	23	s. Clément.
mercredi.	5	s.te Agathe.	Agathe.	24	s. Xénie.
jeudi.	6	s.te Dorothée.	Dorothée.	25	s. Grégoire Th.
vendredi.	7	s. Romuald.	Richard.	26	s. Xénophon.
samedi.	8	s. Jean de M.	Salomon.	27	s. Jean Chrysost.
Dimanch.	9	*Sexagésime.*	*Sexagésime.*	28	*Dim. Euphréme.*
lundi.	10	s.te Scholastique.	Scholastique.	29	s. Ignace.
mardi.	11	s.te Euphrosine.	Euphrosine.	30	s. Hyppolite.
mercredi.	12	s.te Eulalie.	Eulalie.	31	Cyr. s. Jean.
jeudi.	13	s. Sévère.	Castor.	1	s. Tryphon.
vendredi.	14	s. Procle.	Valentin.	2	*Purificat.*
samedi.	15	s. Faustin.	Faustin.	3	Siméon.
Dimanch.	16	*Esto mihi.*	*Esto mihi.*	4	*D. Isidore.*
lundi.	17	s. Constantin.	Constant.	5	s.te Agathe.
mardi.	18	Mardi-Gras.	Mardi-Gras.	6	s. Bucole.
mercredi.	19	*Les Cendres.*	Gabin.	7	s. Parthène.
jeudi.	20	s. Eucbaire.	Euchaire.	8	s. Théodore.
vendredi.	21	s. Eleuthère.	Eléonore.	9	s. Nicéphor.
samedi.	22	s.te Isabelle.	C. S. P. à Ap.	10	s. Charalampe.
Dimanch.	23	*Invocavit.*	*Invocavit.*	11	*D. s. Blaise.*
lundi.	24	*s. Math.* Apôtre.	*Mathias.*	12	s. Mélèce.
mardi.	25	s. Victorin.	Victorin.	13	s. Martin.
mercredi.	26	*Quatre-Temps.*	*Quatre-Temps.*	14	s. Auxence.
jeudi.	27	s. Léandre.	Léandre.	15	s. Onésime.
vendredi.	28	s. Romain.	Nestor.	16	s. Pamphile.

Masléniza Comm. du grand Carême, j. à Pâques.
Février.

MARS.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du 1er au 31 mai les jours croissent d'une heure le matin, et d'une heure le soir.

Le Soleil au ♈ le 20, à 11 h. 36 min. du soir.

Phases de la Lune.

☉ Pl. L. le 3, à 1 h. 44 m. du soir.

☾ D. Q. le 10, à 5 h. 3 m. du matin.

● N. L. le 17, à 9 h. 20 m. du soir.

☽ Pr. Q. le 26, à 2 h. 11 min. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Mars.*			CAL. RÉFORMÉ. *Mars.*	CALENDRIER RUSSE. *Février.*		
samedi.	1	s. Aubin.	Aubin.	17	s. Théodore.	
Dimanch.	2	*Reminiscere*	*Reminiscere.*	18	*Dim. s. Léon, P.*	
lundi.	3	s.te. Cunégonde.	Cunégonde.	19	s. Archippe.	
mardi.	4	s. Adrien.	Adrien.	20	*s. Léon d. C.*	
mercredi.	5	s. Drausin.	Frédéric.	21	s. Timothée.	
jeudi.	6	s. Fridelin.	Fridelin.	22	s.te Eugénie.	
vendredi.	7	s.te Félicité.	Félicité.	23	s. Polycarpe.	
samedi.	8	s. Jean de Dieu.	Philémon.	24	Fête de P.	
Dimanch.	9	*Oculi.*	*Oculi.*	25	*Dim. s.te Tarase.*	
lundi.	10	40 Martyrs.	Alexandre.	26	s. Porphyre.	
mardi.	11	s. Euloge.	Rosine.	27	s. Procope.	
mercredi.	12	s. Grégoire(M C.)	Grégoire.	28	s. Basile.	
jeudi.	13	s.te Euphrasie.	Euphrasie.	1	s.te Eudoxe.	*Mars.*
vendredi.	14	s. Lubin.	Eutyche.	2	s. Théod.	
samedi.	15	s. Zacharie.	Chistophe.	3	s. Eutrope.	
Dimanch.	16	*Lætare.*	*Lætare.*	4	*Dim. Gérasime.*	
lundi.	17	s.te Gertrude.	Gertrude.	5	s. Conon, m.	
mardi.	18	s. Alexandre.	Anselme.	6	42 M. en A.	
mercredi.	19	s. Joseph.	Joseph.	7	s. Basil. le G.	
jeudi.	20	s. Joachim.	Nicéphore.	8	s. Théophile.	
vendredi.	21	s. Benoît.	*Jeûne.*	9	40 Martyrs.	
samedi.	22	s. Paul, Evêque.	Casimir.	10	s. Codrat.	
Dimanch.	23	*La Passion.*	*Judica.*	11	*Dim. s. Sophron.*	
lundi.	24	s. Simon.	Gabriel.	12	s. Théophan.	
mardi.	25	*Annonciation.*	*Ann. de la V.*	13	s. Nicéphore.	
mercredi.	26	s. Ludges, Evêque	Emmanuel.	14	s. Benoît.	
jeudi.	27	s. Jean, Ermite.	Hubert.	15	s.te Agape.	
vendredi.	28	s. Gontran, Roi.	Eustache.	16	s. Sabin, M.	
samedi.	29	s. Cyrille.	Malchus.	17	s. Alexius.	
Dimanch.	30	*Les Rameaux.*	*Dim. d. Rameaux*	18	s. Cyrille.	
lundi.	31	s. Acace, Evêque.	Obadie.	19	s. Chrys. D.	

Digitized by Google

AVRIL.

La Lune de ce mois a 30, jours. Du 1er au 30 les jours croissent de 54 minutes le matin, et de 54 minutes le soir.
Le Soleil au ♈ le 20, à 12 h. 10 min. du soir.

Phases de la Lune.

☽ Pl. L. le 1er, à 11 h. 18 min. du soir.	☉ N. L. le 16, à 2 h. 37 min. du soir.
☾ D. Q. le 8, à 3 h. 37 m. du soir.	☽ Pr. Q. le 24, à 3 h. 31 min. du soir.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Avril.*			CAL. RÉFORMÉ. *Avril.*	CALENDRIER RUSSE. *Mars.*	
mardi.	1	s. Hugues.	Théodore.	20	M. de Saba.
mercredi.	2	s. François de P.	*Amélie.*	21	s. Jacques, Ev.
jeudi.	3	s. Pancrace.	*Jeudi-Saint.*	22	s. Basile.
vendredi.	4	*Vendredi-Saint.*	*Vendredi-Saint.*	23	s. Nicon.
samedi.	5	s. Vincent.	Osée.	24	s. Zacharie.
Dimanch.	6	*PAQUES.*	*PAQUES.*	25	*Dim. Annonciat.*
lundi.	7	s. Clotaire.	*Lundi de Pâques.*	26	s. Congr. de G.
mardi.	8	s.te Edefse.	Apollonie.	27	s.te Matrone.
mercredi.	9	s. Manger.	Bogislas.	28	s. Etienne.
jeudi.	10	s. Ezéchiel.	Daniel.	29	s. Marc.
vendredi.	11	s. Léon, Pape.	Ezéchiel.	30	s. Jean.
samedi.	12	s. Jules.	Jules.	31	s. Hyppace.
Dimanch.	13	*Quasimodo.*	*Quasimodo.*	1	*D. s.te Marie.*
lundi.	14	s. Tiburce.	Tiburce.	2	s. Tite.
mardi.	15	s. Paterne.	Olympie.	3	s. Nicète.
mercredi.	16	s. Fructuaire.	Charise.	4	s. Joseph.
jeudi.	17	s. Anicet.	Rodolphe.	5	s. Théodule.
vendredi.	18	s. Parfait.	Valérien.	6	s. Eutyche.
samedi.	19	s.te Elphège.	Hermogène.	7	s. Georges.
Dimanch.	20	*Mis. Dom.*	*Mis. Dom.*	8	*Dim. Herodion.*
lundi.	21	s. Anselme.	Adolaire.	9	s. Eupsyche.
mardi.	22	s.te Opportune.	Sothère.	10	s. Térence.
mercredi.	23	s. Georges.	Georges.	11	s. Antipas.
jeudi.	24	s. Clète, P. M.	Aubert.	12	s. Basile de P.
vendredi.	25	s. Marc, Evêque.	Marc, Evêque.	13	s. Artémon.
samedi.	26	s. Clet., Pape.	Clète.	14	s. Martin.
Dimanch.	27	*Jubilate.*	*Jubilate.*	15	*Dim. Aristarque.*
lundi.	28	s. Vital.	Vital.	16	s. Agape.
mardi.	29	s. Robert, Abbé.	Sibylle.	17	s. Siméon.
mercredi.	30	s. Eutrope.	Eutrope.	18	s. Jean.

Digitized by Google

MAI.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 31 les jours croissent de 42 minutes le matin et de 42 minutes le soir.

Le Soleil au ♊ le 21, à 12 h. 37 min. du soir.

Phases de la Lune.

🌕 Pl. L. le 1er, à 7 h. 42 min. du matin.

☾ D. Q. le 8, à 3 h. 44 m. du matin.

🌑 N. L. le 16, à 7 h. 9 m. du matin.

☽ P. Q. le 24, à 0 h. 56 m. du matin.

🌕 Pl. L. le 30, à 3 h. 30 min. du soir.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Mai.*			CAL. RÉFORMÉ. *Mai.*		CALENDRIER RUSSE. *Avril.*		
jeudi.	1	ss. Jacq. et Phil.	Jacq. et Phil.	19	s. Jean l'Ermite.		
vendredi.	2	s. Athanase.	Sigismond.	20	s. Théodore.		
samedi.	3	Inv. S.te ✝.	Inv. S.te Croix.	21	s. Janvier.		
Dimanch.	4	s.te Monique.	*Cantate.*	22	*Dim. s. Théodoric*		
lundi.	5	Conv. de S. Aug.	Gothard.	23	s. Georges.		
mardi.	6	s. Jean P. L.	Jean P. Latine.	24	s. Sabas.		
mercredi.	7	s. Stanislas.	Geoffroi.	25	s. Marc.		
jeudi.	8	s. Désiré.	Stanislas.	26	s. Basile.		
vendredi.	9	s. Grég. de Naz.	Job.	27	s. Siméon.		
samedi.	10	s. Antonin.	Epimaque.	28	s. Jason.		
Dimanch.	11	s. Mamert.	*Rogate.*	29	*Dim. 9 Martyrs.*		
lundi.	12	*Les Rogations.*	Pancrace.	30	s. Jacq. Ap.		
mardi.	13	s. Servais.	Servais.	1	s. Jérémie.		Mai.
mercredi.	14	s. Boniface.	Chrétien.	2	s. Athanase.		
jeudi.	15	*Ascension.*	*Ascension.*	3	*L'Ascension.*		
vendredi.	16	s. Honoré.	Sara.	4	s.te Pélagie.		
samedi.	17	s. Aquilin.	Jodoque.	5	s.te Irène.		
Dimanch.	18	Oct. de l'Asc.	*Exaudi.*	6	*Dim. s. Job.*		
lundi.	19	s. Ives.	Potentienne.	7	App. de la Croix.		
mardi.	20	s. Bernardin.	Athanase.	8	s. Jean, Ev.		
mercredi.	21	s. Sospice.	Prudence.	9	s. Nicolas.		
jeudi.	22	s.te Julie, V.	Hélène.	10	s. Simon.		
vendredi.	23	s. Didier.	Désiré.	11	s. Ernest C.		
samedi.	24	s. Donat. V. S.	Suzanne.	12	s.te Epiphane.		
Dimanch.	25	*PENTECOTE.*	*La PENTECOTE*	13	*D. PENTECOTE*		
lundi.	26	s. Phil. de C.	Lundi de Pentec.	14	s. Isidore.		
mardi.	27	s. Hildevert.	Lucien.	15	s. Pacôme.		
mercredi.	28	*Quatre-Temps.*	*Quatre-Temps.*	16	s.te Théodose.		
jeudi.	29	s. Maximin.	Manice.	17	s.te Andronique.		
vendredi.	30	s. Prothin.	Edouard.	18	s. Théodote.		
samedi.	31	s.te Pétronille.	Pétronille.	19	s. Patrice.		

Digitized by Google

JUIN.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du 1er au 31 les jours croissent de 9 minutes le matin, et de 9 min. le soir.

Le Soleil à ♋ le 21, à 9 h. 15 min. du soir.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 6, à 5 h. 39 m. du soir.

☉ N. L. le 14, à 9 h. 54 min. du soir.

☽ Pr. Q. le 22, à 7 h. 12 min. du matin.

☿ Pl. L. le 28, à 11 h. 27 min. du soir.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Juin.*			CAL. RÉFORMÉ. *Juin.*		CALENDRIER RUSSE. *Mai.*		
Dimanch.	1	*La s.te Trinité,*	*La Trinité.*	20	*D. s.te Thatalée.*		
lundi.	2	s. Pothim.	Ephraïm.	21	s. Const. Hél.		
mardi.	3	s.te Clotilde.	Erasme.	22	s.te Basilique.		
mercredi.	4	s. Optat.	Carpace.	23	s. Michel.		
jeudi.	5	*Fête-Dieu.*	Boniface.	24	s. Siméon.		
vendredi.	6	s. Norbert.	Bénigne.	25	C. de St. Jean-B.		
samedi.	7	s. Mériadec.	Lucrèce.	26	s. Carpe.		
Dimanch.	8	s. Médard.	*1.er D. après Tr.*	27	*Dim. Thérapon.*		
lundi.	9	s. Vincent.	Félicien.	28	s. Nicétas.		
mardi.	10	s. Landry.	Wiegand.	29	s.te Théodose.		
mercredi.	11	s. Barnabé.	Barnabé.	30	s. Isaac.		
jeudi.	12	Octave F. D.	Basilide.	31	s. Hermas.		
vendredi.	13	s. Antoine de P.	Tobie.	1	s. Justin.		
samedi.	14	s. Basile.	Elisée.	2	s. Nicéphor.		
Dimanch.	15	s. Modeste.	*2.e D. après Tr.*	3	*Dim. s. Lucilien.*		
lundi.	16	s. Cyr.	Justine.	4	s. Médroph.		
mardi.	17	s. Avit, Abbé.	Volkmar.	5	s.te Dorothée.		
mercredi.	18	s,te Martino, V.	Gervais.	6	s. Bessarion.		
jeudi.	19	s. Gervais.	Sylvère.	7	s. Théodose.		
vendredi.	20	s. Sylvère.	Silas.	8	s. Théodore.		
samedi.	21	s. Leufroi.	Albain.	9	s. Cyr. Al.		
Dimanch.	22	s. Paulin.	*3.e D. après Tr.*	10	*Dim. Timothée.*		
lundi.	23	s. Prosper.	Basile.	11	s. Barthélemi.		
mardi.	24	*S. Jean-Baptiste.*	*Nativ. de S. J.*	12	s. Onuphre.		
mercredi.	25	s. Ladislas.	Eloi.	13	s.te Aquiliée.		
jeudi.	26	ss. Jean et Paul.	Jérémie.	14	s. Elise.		
vendredi.	27	s. Samson.	Les 7 Fr. dorm.	15	s. Amos.		
samedi.	28	s.te Irenée.	Léon.	16	s. Tychon.		
Dimanch.	29	ss. Pierre et Paul.	*4.e D. après Tr.*	17	*Dim. Emmanuel.*		
lundi.	30	Com. St. P.	Com. de S. P.	18	s. Léonce.		

JUILLET.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 31 les jours décroissent de 32 minutes le matin, et de 32 min. le soir.
Le Soleil au ♌ le 23, à 8 h. 6 min. du matin.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 6, à 9 h. 35 m. du matin.
☉ N. L. le 14, à 1 h. 6 min. du matin.
☽ Pr. Q. le 21, à 0 h. 5 min. du soir.
☾ Pl. L. le 28, à 8 h. 31 min. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Juillet.*			CAL. RÉFORMÉ. *Juillet.*	CALENDRIER RUSSE. *Juin.*	
mardi.	1	s. Martial.	Thibault.	19	s. Judas, Apôtre.
mercredi.	2	Visitation.	Visit. de la V.	20	s. Méthode.
jeudi.	3	s. Anatole.	Ulrich.	21	s. Julien.
vendredi.	4	Trans. de s. M. E.	Corneille.	22	s. Eusèbe.
samedi.	5	s. Zoé, Martyr.	*Charlotte.*	23	s.te Agrippine.
Dimanch.	6	s. Tranquillin.	*5. Dim. ap. la Tr.*	24	*Dim. s. Jean-Bap.*
lundi.	7	s. Aubierge.	Vilibauld.	25	s.te Fébronie.
mardi.	8	s.te Elisabeth.	Kilien.	26	s. David.
mercredi.	9	s.te Victoire.	*Louise.*	27	s. Samson.
jeudi.	10	Trans. de s. Ben.	Sept Frères.	28	Cyr. s. Jean.
vendredi.	11	s.te Félicité.	Pie.	29	*ss. Pierre et Paul.*
samedi.	12	Transl. de s. Pr.	Henri.	30	Convers. des Ap.
Dimanch.	13	s. Turiafe, Ev.	*6. Dim. ap. la Tr.*	1	*D. ss. Côme et D.*
lundi.	14	s. Bonaventure.	Bonaventure.	2	Visit. de N. D.
mardi.	15	s. Henri, Emper.	Division des Ap.	3	s.te Hyacinthe.
mercredi.	16	s. Eustate.	Ruth.	4	s. André.
jeudi.	17	s. Spérat.	Alexis.	5	s. Athanase.
vendredi.	18	s. Thomas d'Aq.	Eugène.	6	s. Sisoès.
samedi.	19	s. Vincent de P.	Rufine.	7	s. Thomas.
Dimanch.	20	s.te Marguerite.	*7. Dim. ap. la Tr.*	8	*Dim. s. Procope.*
lundi.	21	s. Victor.	Praxède.	9	s. Pancrace.
mardi.	22	s.te Marie Madel.	Marie Madelaine.	10	45 Mart. de N.
mercredi.	23	s. Apollinaire.	Apollinaire.	11	s.te Euphémie.
jeudi.	24	s.te Christine.	Christine.	12	s. Procle.
vendredi.	25	*s. Jacques le mart.*	*Jacques, Apôtre.*	13	Conv. de s. Gab.
samedi.	26	Trans. de s. Mar.	Anne.	14	s. Aquilée.
Dimanch.	27	s. Pantaléon.	*8. Dim. ap. la Tr.*	15	*Dim. s. Cyrik.*
lundi.	28	s.te Anne.	Pantaléon.	16	s. Athénog.
mardi.	29	s. Loup.	Béatrice.	17	s.te Marine.
mercredi.	30	s. Abdon.	Abdon.	18	s.te Hyacinthe.
jeudi.	31	s. Germain l'Aux.	Ignace.	19	s. Die Macre.

AOUT.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du 1er au 31 les jours décroissent de 52 minutes le matin, et de 52 min. le soir.
Le Soleil à la ♍ le 23, à 2 h. 35 min. du soir.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 5, à 2 h. 56 m. du matin.
☉ N. L. le 12, à 10 h. 58 min. du soir.
☽ Pr. Q. le 19, à 4 h. 59 min. du soir.
☻ Pl. L. le 26, à 7 h. 45 min. du soir.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Août.*			CAL. RÉFORMÉ. *Août.*	CALENDRIER RUSSE. *Juillet.*	
vendredi.	1	s. Pierre-ès-Liens.	Pierre-ès-Liens.	20	s. Elie, Pape.
samedi.	2	s. Etienne.	Gustave.	21	s. Sim. J.
Dimanch.	3	Susc. l. S. C.	9. *Dim. ap. la Tr.*	22	*Dim. s.te Marie.*
lundi.	4	s. Dominique.	Dominique.	23	s.te Trophine.
mardi.	5	s. Yon, Martyr.	Oswald.	24	s.te Christine.
mercredi.	6	Transfig. N. S.	Sixte.	25	s.te Anne.
jeudi.	7	s. Victrice.	Afre.	26	s. Hermolas.
vendredi.	8	s. Justin.	Cyrille.	27	s. Pantaléon.
samedi.	9	s. Amour.	Roland.	28	s. Prochore.
Dimanch.	10	s. Laurent.	10. *Dim. ap. la Tr.*	29	*D. s.te Calinique.*
lundi.	11	s.te Suzanne.	Herman.	30	s. Silas.
mardi.	12	s.te Claire.	Claire.	31	s. Eudocime.
mercredi.	13	s. Hyppolite.	Hippolyte.	1	s. B. de l'E.
jeudi.	14	s. Eusèbe, *vig. j.*	Eusèbe.	2	s. Etienne.
vendredi.	15	*Assomption.*	*Assompt. de la V.*	3	s. Isaac.
samedi.	16	s. Roch.	Roch.	4	7 Martyrs.
Dimanch.	17	s. Mammès.	11. *Dim. ap. la Tr.*	5	*D. s. Eusigne.*
lundi.	18	s.te Hélène.	Agapet.	6	Transfigurat.
mardi.	19	s. Jules.	Sébald.	7	s. Domèce.
mercredi.	20	s. Bernard.	Bernard.	8	s. Emilien.
jeudi.	21	s. Privat.	Adolphe.	9	s. Mathias. Ap.
vendredi.	22	s. Symphorien.	Timothée.	10	s. Laurent.
samedi.	23	s. Sidoine.	Zachée.	11	s. Euple.
Dimanch.	24	*s. Barthélemy.*	12. *D. ap. la Trin.*	12	*Dim. s. Phoce.*
lundi.	25	s. Louis, Roi.	Louis.	13	s. Maxime.
mardi.	26	s. Zéphirin.	Samuel.	14	s. Michel. Pr.
mercredi.	27	s. Césaire.	Guébard.	15	*Assomption.*
jeudi.	28	s. Augustin.	Augustin.	16	Saint-Suaire.
vendredi.	29	Décoll. de S. J. B.	Décoll. de J. B.	17	s. Myron.
samedi.	30	s. Fiacre.	Benjamin.	18	s. Flore. L.
Dimanch.	31	s. Médéric.	13. *D. ap. la Trin.*	19	s. André St.

Août. Jeûne de la Mère de Dieu.

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 30 les jours décroissent de 56 minutes le matin, et de 56 min. le soir.
Le Soleil à la ♎ le 23, à 11 h. 13 min. du soir.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 3, à 9 h. 10 m. du soir.
☉ N. L. le 11, à 6 h. 57 m. du matin.
☽ Pr. Q. le 17, à 5 h. 13 min. du matin.
☻ Pl. L. le 25, à 9 h. 56 min. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Septembre.*			CAL. RÉFORMÉ. *Septembre.*	CALENDRIER RUSSE. *Août.*		
lundi.	1	ss. Leu et Gilles.	Egide.	20	s. Samuël.	
mardi.	2	s. Ange.	Ernest.	21	s. Thadée.	
mercredi.	3	s. Grégoire.	Mansuète.	22	s. Agathonic.	
jeudi.	4	s.te Rosalie.	Rosalie.	23	s. Loup.	
vendredi.	5	s. Bertin.	Hercule.	24	s. Eutyche.	
samedi.	6	s. Onésiphore.	Magne.	25	s. Barthélemi.	
Dimanche	7	s. Cloud.	*14. D. ap. la Tr.*	26	*Dim. s.te Natalie.*	
lundi.	8	*Nat. de N. D.*	Nativ. de la Vierge.	27	s. Poëmen.	
mardi.	9	s. Omer.	Bruno.	28	s. Moïse.	
mercredi.	10	s. Nicolas Tolent.	Sosthène.	29	Décoll. de s. J. B.	
jeudi.	11	s. Patient.	Prote.	30	s. Alexandre.	
vendredi.	12	s. Raphaël.	Syrus.	31	Ceint. de M.	
samedi.	13	s.te Maurille.	Materne.	1	s. Simon St.	*Septembre.*
Dimanche	14	Exalt. s.te Croix.	*15. D. ap. la Trin.*	2	*D. s. Mamas.*	
lundi.	15	s. Nicomède.	Marianne.	3	s. Anthime.	
mardi.	16	s. Corneille.	Euphémie.	4	s. Babilas.	
mercredi.	17	*Quatre-Temps.*	*Quatre-Temps.*	5	s.te Zacharie.	
jeudi.	18	s. Jean-Chrysost.	Tite.	6	Plaies de G.	
vendredi.	19	s. Janvier.	Sidoine.	7	s. Sozon.	
samedi.	20	s. Eustache.	Fauste.	8	Nativité de la V.	
Dimanche	21	s. Math. Apôtre.	*16. D. ap. la Trin.*	9	*D. s Joach. Ap.*	
lundi.	22	s. Maurice.	Maurice.	10	s. Ménodore.	
mardi.	23	s.te Thècle.	Thècle.	11	s. Théodore.	
mercredi.	24	s. Andoche.	Conc. de s. J. B.	12	s. Autonome.	
jeudi.	25	s. Firmin.	Cléophas.	13	Rest. du T.	
vendredi.	26	s.te Justine.	Cyprien.	14	Exalt. de la s.te Cr.	
samedi.	27	ss. Côme et Dam.	Côme et Damien.	15	s. Nicète.	
Dimanche	28	s. Céran.	*17. D. ap. la Trin.*	16	*Dim. s. Euphème.*	
lundi.	29	s. Michel Arch.	*Michel.*	17	s.te Sophie.	
mardi.	30	s. Jérôme.	Jérôme.	18	s. Eumène.	

OCTOBRE.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du 1er au 31 les jours décroissent de 56 minutes le matin, et de 56 min. le soir.
Le Soleil au ♏ le 23, à 7 h. 19 min. du soir.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 3, à 2 h. 51 m. du soir.
☉ N. L. le 10, à 4 h. 24 m. du soir.
☽ Pr. Q. le 17, à 7 h. 54 min. du matin.
☻ Pl. L. le 25, à 3 h. 4 m. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Octobre.*			CAL. RÉFORMÉ. *Octobre.*	CALENDRIER RUSSE. *Septembre.*	
mercredi.	1	s. Remy.	Remy.	19	s.te Trophime.
jeudi.	2	ss. Anges Gard.	Léodège.	20	s. Eustache.
vendredi.	3	s. Denis l'aréop.	Jaïre.	21	s. Codrat.
samedi.	4	s. François d'Ass.	François.	22	s. Phocas.
Dimanch.	5	s. A. Placide.	18. *D. ap. la Trin.*	23	*D. C. de s. J. B.*
lundi.	6	s. Bruno.	Frédérique.	24	s.te Thècle.
mardi.	7	s. Serge.	Abadie.	25	s.te Euphrosine.
mercredi.	8	s. Démètre.	Pélage.	26	s. Jean le Théol.
jeudi.	9	s. Denis.	Denis.	27	s. Callistrate.
vendredi.	10	s. Géréon.	Fridman.	28	s. Chariton.
samedi.	11	s. Nicaise.	Bourkard.	29	s. Cyriaque.
Dimanch.	12	s. Donatien.	19. *D. ap. la Trin.*	30	*Dim. s. Grégoire.*
lundi.	13	s. Gérand.	Edouard.	1	Prés. de N. D.
mardi.	14	s.te Calliste.	Calliste.	2	s. Cyprien.
mercredi.	15	s.te Thérèse.	Hedevige.	3	s. Denys.
jeudi.	16	s. Gal. Ab.	Gal. Ab.	4	s. Hiérote.
vendredi.	17	s. Cerbonney.	Florentin.	5	s.te Charitine.
samedi.	18	s. Luc, Evang.	Luc, Ev.	6	s. Thomas A.
Dimanch.	19	s. Herbland.	20. *D. ap. la Trin.*	7	*s. Serg. Bach.*
lundi.	20	s. Melon.	Vendelin.	8	s.te Pelagie.
mardi.	21	s.te Ursule.	Ursule.	9	s. Jacques, Ap.
mercredi.	22	s. Savinien.	Cordule.	10	s. Eulampe.
jeudi.	23	s. Romain.	Sévérin.	11	s. Philippe.
vendredi.	24	s.te Magloire.	Nathan.	12	s. Prope.
samedi.	25	s. Crépin.	Crépin.	13	s. Carpe.
Dimanch.	26	s. Evariste.	21. *D. ap. la Trin.*	14	*Dim. s. Nazaire.*
lundi.	27	s.te Frumence.	Sabine.	15	s. Lucien.
mardi.	28	*s. Sim. Jud.*	*Sim. Jud.*	16	s. Longin.
mercredi.	29	s. Faron.	Narcisse.	17	s. Osée.
jeudi.	30	s. Lucain.	Hartman.	18	s. Luc.
vendredi.	31	*Vigile-jeûne.*	*Fête de la Réf.*	19	s. Joël.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du 1er au 30 les jours décroissent de 43 minutes le matin, et de 43 min. le soir.
Le Soleil au ♑ le 22, à 3 h. 38 min. du soir.

Phases de la Lune.

☾ D. Q. le 2, à 6 h. 50 m. du matin.
☉ N. L. le 8, à 0 h. 38 m. du matin.
☽ Pr. Q. le 15, à 7 h. 53 min. du soir.
☽ Pl. L. le 23, à 10 h. 5 min. du soir.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Novembre.*			CAL. RÉFORMÉ. *Novembre.*	CALENDRIER RUSSE. *Octobre.*	
samedi.	1	*LA TOUSSAINT*	*LA TOUSSAINT*	20	s. Artème.
Dimanch.	2	*Les Trépassés.*	22. *D. ap. la Trin.*	21	*Dim. s. Hilarion.*
lundi.	3	s. Marcel.	Théophile.	22	s. Aubert.
mardi.	4	s. Charles.	Otton.	23	s. Joseph.
mercredi.	5	s. Emeric.	Blandine.	24	s.te Arèthe.
jeudi.	6	s. Léonard.	Erdman.	25	s. Marcien.
vendredi.	7	s. Villebrod.	Malachie.	26	s. Demétrius.
samedi.	8	s.tes Reliques.	Geoffroi.	27	s. Nestor.
Dimanch.	9	s. Mathurin.	23. *D. ap. la Trin.*	28	*Dim. s.te Térence.*
lundi.	10	s. Léon-le-Grand.	*Mart. Luther.*	29	s.te Anastasie.
mardi.	11	s. Martin, Ev.	Martin, E.	30	s.te Zénobie.
mercredi.	12	s. René.	Jonas.	31	s. Stachys.
jeudi.	13	s. Brice.	Brice.	1	ss. Côme et D.
vendredi.	14	s. Eugène.	Levin.	2	s. Alcyndie.
samedi.	15	s. Martin, P.	Léopold.	3	s. Acepsime.
Dimanch.	16	*Dédicace.*	24. *D. ap. la Trin.*	4	*D. s.te Johaniq.*
lundi.	17	s. Agnan.	Hugues.	5	s. Galaction.
mardi.	18	s. Aude.	Gélase.	6	s. Paul.
mercredi.	19	s.te Elisabeth.	Elisabeth.	7	33 Martyrs.
jeudi.	20	s. Edmond.	Edmond.	8	C. de s. Michel.
vendredi.	21	Présentation.	Prés. de N. D.	9	s. Onésiphore.
samedi.	22	s.te Cécile.	Cécile.	10	s. Eraste.
Dimanch.	23	s. Clément.	25. *D. ap. la Trin.*	11	*Dim. s. Ménas.*
lundi.	24	s. Séverin.	Chrysogone.	12	s. Jean Chrysost.
mardi.	25	s.te Catherine.	Catherine.	13	s. Jean, Ap.
mercredi.	26	s.te Geneviève d'A	Conrad.	14	s. Philippe, A.
jeudi.	27	s.te Marine.	Gonthier.	15	s. Guri.
vendredi.	28	s. Sosthène.	Rufe.	16	s. Matthieu.
samedi.	29	s. Saturnin.	Gauthier.	17	s. Grég. de Naz.
Dimanch.	30	*Avent.*	1er *Dim. de l'Av.*	18	*Dim. s. Platon.*

Novembre. J. de St. P.

DÉCEMBRE.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du 1er au 31 les jours décroissent de 10 minutes le matin, et de 10 min. le soir.
Le Soleil au ♑ le 22, à 4 h. 2 min. du matin.

Phases de la Lune.

☽ D. Q. le 1er, à 8 h. 29 min. du soir.
☉ N. L. le 8, à 0 h. 47 m. du soir.
☽ Pr. Q. le 15, à 11 h. 38 min. du matin.
☻ Pl. L. le 23, à 5 h. 8 min. du soir.
☾ D. Q. le 31, à 7 h. 42 min. du matin.

CALENDRIER GRÉGORIEN. *Décembre.*			CAL. RÉFORMÉ. *Décembre.*	CALENDRIER RUSSE. *Novembre.*	
lundi.	1	s. Eloi.	Longin.	19	s. Obadie.
mardi.	2	s. Franç. Xavier.	Candide.	20	s. Procle.
mercredi.	3	s. Anthême.	Démétrius.	21	Présentation.
jeudi.	4	s.te Barbe.	Barbe.	22	s. Phylémon.
vendredi.	5	s. Sabas.	*Jour de jeûne.*	23	s. Amphiloque.
samedi.	6	s. Nicolas.	Nicolas.	24	s.te Catherine.
Dimanch.	7	s. Fare, V.	2. *Dim. de l'Av.*	25	*Dim. s. Clément.*
lundi.	8	*La Conception.*	Concep. de N. D.	26	s. Alype.
mardi.	9	s.te Eulalie.	Joachim.	27	s. Jacques.
mercredi.	10	s. Valeyre.	Judith.	28	s. Etienne.
jeudi.	11	s. Fuscien.	Damase.	29	s. Paramon.
vendredi.	12	s.te Maxence.	Ottilie.	30	s. André.
samedi.	13	s. Luce.	Luce.	1	s. Nahum.
Dimanch.	14	s. Nicaise.	3. *Dim. de l'Av.*	2	*Dim. Hab. Pr.*
lundi.	15	s. Mesmin.	Ignace.	3	s. Zéphan.
mardi.	16	s.te Adélaïde.	Aubin.	4	s.te Barbe.
mercredi.	17	*Quatre-Temps.*	*Quatre-Temps.*	5	s. Sabas.
jeudi.	18	s. Gratien.	Wunibaud.	6	s. Nicolas.
vendredi.	19	s. Timoléon.	Abraham.	7	s. Ambroise.
samedi.	20	s.te Philogone.	Isaac.	8	s. Patape.
Dimanch.	21	s. Thomas, Ap.	4. *Dim. de l'Av.*	9	*Dim. Conception.*
lundi.	22	s. Ischiron.	Béate.	10	s. Ménas.
mardi.	23	s.te Victoire.	Dagobert.	11	s. Daniel.
mercredi.	24	A. E. *Vig. jeûne.*	Adam et Eve.	12	s. Spiridion.
jeudi.	25	*NOEL.*	*NOEL.*	13	s. Eustrate.
vendredi.	26	*s. Etienne.*	*Etienne.*	14	s.te Thyrse.
samedi.	27	*s. Jean, Ev.*	Jean Ev.	15	s. Eleuthère.
Dimanch.	28	ss. Innocens.	*Dim. après Noël.*	16	*Dim. s.te Aggée.*
lundi.	29	s. Thomas.	Jonathan.	17	s. Daniel.
mardi.	30	s. Sabin.	David.	18	s. Sébastien.
mercredi.	31	s. Sylvestre.	Sylvestre.	19	s. Boniface.

Digitized by Google

AVIS.

L'*Almanach Royal* paraîtra le 1er janvier de chaque année.

Les Corps et Fonctionnaires publics sont priés d'adresser, avant le 15 septembre de chaque année, les renseignemens qui les concernent et qu'ils désirent voir figurer dans l'Almanach Royal, *à la Secrétairerie d'Etat à Bruxelles*, et d'ajouter à la suscription des lettres et paquets qui les renferment, les mots *Almanach Royal*.

Les réclamations touchant l'orthographe des noms, l'indication des titres, décorations ou autres objets, doivent être adressées de la même manière et avant la même époque, pour qu'on puisse y avoir égard, s'il y a lieu, dans l'Almanach de l'année suivante.

L'ordre dans lequel MM. les Officiers des armées de terre et de mer sont rangés dans cet Almanach a été, pour autant que possible, formé d'après les dates des brevets et nullement d'après le rang effectif de MM. les Officiers qui n'a pu être déterminé cette année dans l'Almanach Royal.

Les décorations des ordres nationaux de *Guillaume* et du *Lion-Belgique*, se trouvent indiquées, dans l'Almanach royal, à la suite des noms des fonctionnaires, par les signes suivans :

Ordre militaire de Guillaume.

Grand-Croix	(G. C. ✲).
Commandeurs	(C. ✲).
Chevaliers de la 3e classe	(✲ 3e).
Chevaliers de la 4e classe	(✲ 4e).

Ordre du Lion-Belgique.

Grand-Croix	(G. C. ✪).
Commandeurs	(C. ✪).
Chevaliers	✪.

Les promotions faites, dans ces deux ordres, durant l'impression de l'*Almanach royal*, sont indiquées à la suite de la Table alphabétique des matières.

TABLE

Des Chapitres et des Sections contenus dans l'Almanach royal de 1817.

PREMIÈRE PARTIE.

Princes et Princesses de l'Europe, Cardinaux, Ambassadeurs.

CHAPITRE Ier. Maisons souveraines de l'Europe, Page 1
CHAPITRE II. Cardinaux qui composent le sacré Collége, 11
CHAPITRE III. Composition du Ministère des Puissances étrangères, 13
CHAPITRE IV. Ambassadeurs et Ministres des Puissances étrangères près le Roi; Ambassadeurs et Ministres de S. M. près les Puissances étrangères, 17
SECTION Ire. Ambassadeurs et Ministres des Puissances étrangères près le Roi, *ibid.*
SECTION II. Ambassadeurs et Ministres de S. M. près les Puissances étrangères, 19

DEUXIÈME PARTIE.

Maisons du Roi et des Membres de la Famille royale.

CHAPITRE Ier. Maison du Roi, 20
CHAPITRE II. Maison de la Reine, 24
CHAPITRE III. Maison de L. A. R. le Prince et la Princesse d'Orange, 25
CHAPITRE IV. Maison de S. A. R. le Prince Frédéric, *ibid.*
CHAPITRE V. Maison de S. A. R. la Princesse douairière d'Orange-Nassau, mère du Roi, 26
CHAPITRE VI. Maison de S. A. R. la Duchesse douairière de Brunswick-Lunebourg, sœur du Roi, *ibid.*

TROISIÈME PARTIE.

Ordres nationaux et étrangers.

CHAPITRE Ier. Ordre militaire de Guillaume, 27
CHAPITRE II. Ordre du Lion-Belgique, 39
CHAPITRE III. Sujets du Gouvernement des Pays-Bas décorés d'ordres étrangers, 44

QUATRIÈME PARTIE.

Corps supérieurs de l'Etat et Colléges qui ne font partie d'aucun Département d'administration générale.

CHAPITRE Ier. Etats-généraux, 52
CHAPITRE II. Conseil-d'Etat et Conseil du Cabinet, 60

Digitized by Google

SECTION Ire. Conseil-d'Etat, 60
SECTION II. Conseil du Cabinet, 62
CHAPITRE III. Chambre générale des Comptes, 63
CHAPITRE IV. Chambre des Comptes des Domaines, 64
CHAPITRE V. Conseil du Commerce et des Colonies, 65
CHAPITRE VI. Conseillers et Maîtres généraux des Monnaies, 66
CHAPITRE VII. Conseil suprême de Noblesse. 68

CINQUIÈME PARTIE.

Administration.

CHAPITRE Ier. Départemens d'Administration générale, 70
SECTION Ire. Secrétairerie d'Etat (Imprimerie de l'Etat), *ib.*
SECTION II. Ministère de la Justice, 71
SECTION III. Ministère des affaires étrangères, *ib.*
§ 1. Le Département, *ib.*
§ 2. Consuls des Pays-Bas dans les villes et ports des nations étrangères, 72
§ 3. Consuls des Puissances étrangères dans les villes et ports des Pays-Bas, 75
SECTION IV. Ministère de l'Intérieur, 77
SECTION V. Ministère de la Guerre, 78
§ 1. Commissariat général de la Guerre, *ib.*
§ 2. Intendance générale de l'Administration de la Guerre, 81
SECTION VI. Ministère de la Marine, 83
SECTION VII. Ministère des Finances, 84
SECTION VIII. Ministère du Waterstaat et des Travaux publics, 86
SECTION IX. Commissariat général du Commerce et des Colonies, 87
SECTION X. Commissariat général de l'Instruction publique, des *Sciences* et des Arts, 88
SECTION XI. Direction générale des affaires du Culte catholique, *ib.*
SECTION XII. Direction générale des affaires des Cultes protestant et autres, à l'exception du Culte catholique, 89
SECTION XIII. Direction générale des Impositions indirectes, *ib.*
SECTION XIV. Direction générale des Convois et Licences, 90
SECTION XV. Administration supérieure des Domaines, 91
SECTION XVI. Départemens des Chasses et Pêches, *ib.*
§ 1. Département des Chasses et Pêches, à Bruxelles, 92
§ 2. Département des Chasses et Pêches, à La Haye, *ib.*
SECTION XVII. Direction générale des Postes, *ib.*
SECTION XVIII. Police générale, 93
§ 1. Provinces méridionales, *ib.*
§ 2. *Idem* septentrionales, *ib.*
SECTION XIX, Fonds des veuves des employés appartenans à l'Administration générale, 94
CHAPITRE II. Ordre judiciaire, 96
SECTION Ire. Cours supérieures, *ib.*
§ 1. A Bruxelles, 97

§ 2. A La Haye, 99
§ 3. A Liége, 100
SECTION II. Haute-Cour des Finances pour les Provinces septentrionales, 101
SECTION III. Haute-Cour militaire, 103
SECTION IV. Tribunaux de 1re instance, 107
SECTION V. Tribunaux de Commerce, 118
SECTION VI. Justices de paix, 122
CHAPITRE III. Ordre administratif, dépendances du Ministère de l'intérieur, 158
SECTION Ire. Division territoriale du Royaume; Administration dans les Provinces, *ib.*
§ 1. Brabant septentrional, 160
§ 2. Brabant méridional, 163
§ 3. Limbourg, 166
§ 4. Gueldre, 168
§ 5. Liége, 171
§ 6. Flandre orientale, 174
§ 7. Flandre occidentale, 177
§ 8. Hainaut, 180
§ 9. Hollande, 183
§ 10. Zélande, 187
§ 11. Namur, 189
§ 12. Anvers, 191
§ 13. Utrecht, 194
§ 14. Frise, 195
§ 15. Overyssel, 198
§ 16. Groningue, 200
§ 17. Drenthe, 202
§ 18. Grand-Duché de Luxembourg, 203
SECTION II. Membres de l'Ordre équestre dans les Provinces, 207
SECTION III. Milice nationale, 219
SECTION IV. Police et Surveillance médicales, 221
SECTION V. Agriculture, 226
CHAPITRE IV. Organisation militaire, 229
SECTION Ire. Etat-major général de l'armée, *ibid.*
SECTION II. Commandemens généraux, Commandans de provinces et Etats-majors des Places, 235
SECTION III. Etats-majors des Divisions d'infanterie, des Régimens suisses, des Bataillons coloniaux, du Bataillon de garnisons et du Régiment de Nassau, 247
SECTION IV. Etats-majors des Corps de cavalerie, et des troupes destinées pour les Colonies, 262
SECTION V. Maréchaussée royale des Pays-Bas, 267
SECTION VI. Corps et directions du Génie, 269
SECTION VII. Corps et directions d'Artillerie, 273
SECTION VIII. Ecoles d'Artill., de Génie et de Marine, à Delft, 276
SECTION IX. Inspecteurs de l'Administration de la guerre, Sous-Inspecteurs et Adjoints, 277

Digitized by Google

SECTION X. Service de Santé, 278
SECTION XI. Direction de la Caisse des veuves et enfans des officiers de l'armée de terre, *ibid.*
CHAPITRE V. Marine, 279
SECTION Ire. Corps des Officiers-généraux et Officiers de la Marine, *ibid.*
SECTION II. Officiers du bataillon de Marins, 282
SECTION III. Commandans des escadres, Commandans des vaisseaux et bâtimens qui les composent, *ibid.*
SECTION IV. Directeurs et sous-directeurs des Départemens maritimes; constructeurs, sous-constructeurs, maîtres et sous-maîtres d'équipages, chefs et sous-chefs de magasins, 285
SECTION V. Service de Santé; Quarantaines, 287
CHAPITRE VI. Dépendances du Ministère des Finances, 288
SECTION Ire. Contributions directes; directeurs inspecteurs et contrôleurs des contributions directes, 288
SECTION II. Receveurs-généraux et particuliers, 292
SECTION III. Payeurs-généraux, payeur de la Dette nationale et payeurs de Provinces, 296
SECTION IV. Syndicat des Pays-Bas, à Amsterdam, 297
SECTION V. Direction du grand-livre de la Dette nationale, à Amsterdam, 298
SECTION VI. Commission pour le rétablissement de la Dette nationale, 299
SECTION VII. Loterie. *ibid.*
§ 1er. Loterie royale des Pays-Bas, *ibid.*
§ 2. Loterie royale de Bruxelles, 301
CHAPITRE VII. Dépendances du Ministère du Waterstaat et des Travaux publics, 302
SECTION Ire. Le Génie du Waterstaat et des Travaux publics, *ib.*
SECTION II. Service des bâtimens civils, 303
CHAPITRE VIII. Commerce et Colonies, 304
SECTION Ire. Possessions des Pays-Bas aux Indes orientales, *ib.*
SECTION II. Possessions des Pays-Bas aux Indes occidentales, *ib.*
§ 1er. Surinam, *ib.*
§ 2. Curaçao, 305
§ 3. St.-Eustache, 306
§ 4. St.-Martin, *ibid.*
SECTION III. Possessions des Pays-Bas à la côte de Guinée, *ibid.*
SECTION IV. Banque des Pays-Bas, 307
SECTION V. Commerce du Levant et Navigation de la Méditerranée, 309
SECTION VI. Chambres de commerce et Bourses, 310
SECTION VII. Collége de la grande Pêche, 312
CHAPITRE IX. Instruction publique, Sciences et Arts, 314
SECTION Ire. Académies, Athénées, Colléges et Ecoles latines, *ib.*
SECTION II. Institut des Sourds-Muets, à Groningue, 331
SECTION III. Institut royal des Sciences, des Lettres et des

Arts, à Amsterdam ; Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts, à Bruxelles, 331
Section IV. Sociétés savantes, Musées et Bibliothèques dans les Provinces, 343
§ 1er. A Amsterdam, *ibid.*
§ 2. A Anvers, 346
§ 3. A Bruxelles, 348
§ 4. A Gand, 349
§ 5. A Haarlem, 360
§ 6. A La Haye, 363
§ 7. A Liége, 364
CHAPITRE X. Cultes, 365
Section Ire. Culte catholique, Evêques, Vicaires-généraux, Archi-Prêtres, *ib.*
Section II. Clergé de l'Eglise d'Utrecht, 369
Section III. Culte protestant, *ibid.*
CHAPITRE XI. Impositions indirectes, 372
Section Ire. Administration des impôts indirects, *ib.*
Section II. Administration des droits d'Enregistrement, du Timbre et des Hypothèques, 374
CHAPITRE XII. Convois et Licences, 377
CHAPITRE XIII. Administration des Domaines, 380
§ 1er. Provinces méridionales, *ibid.*
§ 2. Provinces septentrionales, 382
CHAPITRE XIV. Administration des Chasses et Pêches, 385
Section Ire. Provinces méridionales, *ibid.*
Section II. Provinces septentrionales, *ibid.*
CHAPITRE XV. Postes, 389
Section Ire. Poste aux Lettres, *ibid.*
Section II. Postes-Relais, 392
CHAPITRE XVI. Police, 394
Section Ire. Provinces méridionales, *ibid.*
Section II. Provinces septentrionales, 396

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. Administrations municipales des principales Villes du Royaume, 398
CHAPITRE II. Liste alphabétique des Villes et Communes du Royaume, avec l'indication de leur Population, de l'arrivée et du départ des courriers, 415
CHAPITRE III. Agens Solliciteurs, 498
CHAPITRE IV. Mairie de Bruxelles; Mont-de-Piété; Bureau de Garantie des Matières d'Or et d'Argent ; Maison Centrale de détention ; Agens de Change et Courtiers de Commerce ; Messageries et Diligences, 499
CHAPITRE IV. Deuils de Cour, 504
Table alphabétique des Matières, 509

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES ET DES SECTIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Maisons souveraines de l'Europe.

PAYS-BAS.

GUILLAUME, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, né à La Haye 24 août 1772, Prince souverain des Provinces-Unies 6 décembre 1813, Roi des Pays-Bas 16 mars 1815, inauguré à Bruxelles 21 septembre 1815, marié 1er octobre 1791, à

FRÉDÉRIQUE-LOUISE-WILHELMINE de Prusse, née 28 novembre 1774. De ce mariage :

- GUILLAUME-FRÉDÉRIC-GEORGES-LOUIS, Prince d'Orange, né 6 décembre 1792, marié 21 février 1816, à
- ANNA-PAULOWNA, Grande-Duchesse de Russie, née 18 janvier 1795.
- GUILLAUME-FRÉDÉRIC-CHARLES, né 28 février 1797.
- WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-MARIANNE, née 9 mai 1810.

FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-WILHELMINE, Princesse-Douairière d'Orange-Nassau, Princesse Royale de Prusse, née 7 août 1751, mère du Roi.

FRÉDÉRIQUE-LOUISE-WILHELMINE, Duchesse Douairière de Brunswick-Lunebourg, Princesse d'Orange-Nassau, née 28 novembre 1770, sœur du Roi.

ANGLETERRE.

- GEORGES III, né 4 juin 1738, proclamé Roi d'Angleterre 25 octobre 1760, Roi de Hanovre 9 juin 1815, marié 8 septembre 1761, à
- SOPHIE-CHARLOTTE, Princesse de Mecklenbourg-Strélitz, Reine d'Angleterre, née 19 mai 1744, couronnée 22 septembre 1761. De ce mariage :
  - GEORGES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, Prince de Galles, Régent, né 12 août 1762, marié 8 avril 1795, à
  - CAROLINE-AMÉLIE-ÉLISABETH DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, née 17 mai 1768. De ce mariage :
    - CAROLINE-CHARLOTTE-AUGUSTE, née 7 janvier 1796, mariée 2 mai 1816, à
    - LÉOPOLD-GEORGES-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC DUC DE SAXE-COBOURG-SAALFELD.

Frédéric d'Angleterre, né 16 août 1763, Duc d'Yorck en mai 1784, marié 29 septembre 1791, à
Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, Princesse de Prusse, née 7 mai 1767.

Guillaume-Henri d'Angleterre, Duc de Clarence, né 21 août 1765.

Édouard-Auguste, Duc de Kent et Strathern, Comte de Dublin, né 2 novembre 1767.

Ernest-Auguste, Duc de Cumberland et Treviothale, Comte de Armagh, né 5 juin 1771, marié en août 1815, à
Frédérique-Caroline-Sophie de Mecklenbourg-Strélitz, née 2 mars 1778, veuve en 1res noces du Prince Louis de Prusse, frère du Roi; en 2es noces de Frédéric-Guillaume, Prince de Solms-Braunfels.

Auguste-Frédéric d'Angleterre, Duc de Sussex, etc., né 27 janvier 1773.

Adolphe-Frédéric d'Angleterre, Duc de Cambridge, né 24 févr. 1774.

Charlotte-Auguste-Mathilde, Princesse d'Angleterre, née 29 septembre 1776. (*Voyez* Wurtemberg.)

Auguste-Sophie, Princesse d'Angleterre, née 8 novembre 1768.

Élisabeth, Princesse d'Angleterre, née 22 mai 1770.

Marie, Princesse d'Angleterre, née 25 avril 1776.

Sophie, Princesse d'Angleterre, née 3 novembre 1777.

Guillaume-Frédéric, Duc de Glocester et d'Edimbourg en 1805, neveu du Roi, né 15 janvier 1776.

Sophie-Mathilde, sa sœur, née 29 mai 1773.

Autriche.

François Ier, Archiduc d'Autriche, né 12 février 1768, Roi de Hongrie et de Bohême et du Royaume Lombard-Vénitien, Empereur d'Autriche, veuf 18 février 1790,
d'Elisabeth-Wilhelmine-Louise de Wurtemberg; veuf en 2es noces, 13 avril 1807, de
Marie-Thérèse de Sicile; veuf en 3es noces, 7 avril 1816, de
Marie-Louise, fille de feu l'Archiduc Ferdinand, marié 29 octobre 1816, à

Charlotte-Auguste, Princesse de Bavière.

Ferdinand-Charles-Léopold-François-Joseph-Crescentius, Prince impérial, Archiduc d'Autriche, Prince royal de Hongrie et de Bohême, né 19 avril 1793.

François-Charles-Joseph, son frère, né 7 décembre 1802.

Marie-Louise, sa sœur, née 12 décembre 1791. (*Voyez* Parme.)

Léopoldine-Caroline-Josephe, sa sœur, née 22 janvier 1797.

Marie-Clémentine-Françoise, sa sœur, née 1er mars 1798.

Caroline-Ferdinande-Joséphine-Démétrie, sa sœur, née 8 avril 1801.

Marie-Anne-Françoise, sa sœur, née 8 juin 1804.

Ferdinand-Joseph-Jean-Baptiste, frère de l'empereur, né 6 mai

Digitized by Google

1769, veuf 19 sept. 1802, de Louise-Thérèse-Amélie de Sicile.

Charles-Louis, frère de l'Empereur, né 5 septembre 1771, marié 17 septembre 1815, à
Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, Princesse de Nassau-Weilbourg, née 30 octobre 1797.

Joseph-Antoine, Palatin de Hongrie, son frère, né 9 mars 1776, veuf 16 mars 1801, de Alexandra-Paulowna, Grande-Duchesse de Russie, remarié 30 août 1815, à
Herminie, Princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née 2 décembre 1797.

Antoine-Victor-Joseph, son frère, né 31 août 1779, Grand-Maître de l'Ordre-Teutonique.

Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, son frère, né 20 janvier 1782.

Reignier-Jean-Michel-François-Jérôme, son frère, né 30 septembre 1783.

Louis-Joseph-Jean, son frère, né 13 décembre 1784.

Rodolphe-Jean-Joseph, son frère, né 8 janvier 1788.

Marie-Thérèse-Josephe-Charlotte-Jeanne, sœur de l'Empereur, née 14 janvier 1767.

Bade.

Charles-Louis-Frédéric, Grand-Duc de Bade, né 8 juin 1786, marié 7 avril 1806, à
Stéphanie-Louise-Adrienne-Napoléon, née 28 août 1789. De ce mariage :

Louise-Amélie-Stéphanie, née 5 juin 1811.

Bavière.

Maximilien-Joseph, né 27 mai 1756, Roi de Bavière en 1806, marié 30 septembre 1785, à
Marie-Wilhelmine-Auguste de Hesse-Darmstadt; veuf 30 mars 1796, remarié 9 mars 1797, à
Frédérique-Guillelmine-Caroline, Princesse de Bade, Reine de Bavière, née 13 juillet 1776.

Louis-Charles-Auguste, Prince héréditaire, né 25 août 1786, marié 12 octobre 1810, à
Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie de Saxe-Hildburghausen, née 8 juillet 1792. De ce mariage :

Maximilien, né 28 novembre 1811.

Louise-Amélie-Guillelmine-Philippine, sa sœur, née 28 juin 1799.

Mathilde-Caroline-Frédérique, née en août 1813.

Charles-Théodore-Maximilien-Auguste, frère du Prince royal, né 7 juillet 1795.

Auguste-Amélie, sa sœur, mariée 13 janvier 1806, au
Prince Eugène Beauharnais, né 3 septembre 1780.

Charlotte-Auguste, sa sœur, née 8 janvier 1792. (*V.* Autriche.)

Enfans du second Lit.

Élisabeth-Louise, Amélie-Auguste, } nées 12 novembre 1801.

Frédérique-Sophie-Dorothée-Wilhelmine, Marie-Anne-Léopoldine, } nées 27 janv. 1805.

Louise-Wilhelmine, née 30 août 1808.

Maximilienne-Joséphine-Caroline-Élisabeth, née 21 juill. 1810.

Marie-Amélie-Augustine, sœur du Roi. (*Voyez* Saxe.)

Marie-Anne-Léopoldine, Archiduchesse d'Autriche, née 11 décembre 1776, veuve 16 février 1799, de Charles-Théodore de Bavière.

Le Duc Guillaume, né 10 novembre 1752, cousin du Roi, marié 30 janvier 1780, à

Marie-Anne, sœur du Roi, née 18 juillet 1753. De ce mariage :

Le Duc Pie-Auguste, né 1er août 1786, marié 26 mai 1807, à Amélie-Louise-Julie, Princesse d'Aremberg, née 10 avril 1789. De ce mariage :

Maximilien, né 4 décembre 1808.

Marie-Élisabeth-Amélie-Françoise, sœur du Duc Pie-Auguste, née 5 mai 1784, veuve en mai 1815, d'Alexandre Berthier, Prince de Wagram.

Danemarck.

Frédéric VI, né 28 janvier 1768, Roi de Danemarck 13 mars 1808, marié 31 juillet 1790, à

Marie-Sophie-Frédérique de Hesse-Cassel, née 28 oct. 1767. De ce mariage :

Caroline, Princesse royale de Danemarck, née 28 octobre 1793.

Wilhelmine-Marie, Princesse de Danemarck, sa sœur, née 17 janvier 1808.

Louise-Auguste, Princesse de Danemarck, sœur du Roi, née 7 juillet 1771.

Christian-Frédéric, Prince de Danemarck, cousin du Roi, né 18 septembre 1786.

Chrétien-Frédéric-Charles, fils de ce dernier, né 6 octobre 1808.

Julienne-Sophie, Princesse de Danemarck, sa sœur, née 18 février 1788, mariée 22 août 1812, au

Prince Frédéric de Hesse-Philipsthal.

Louise-Charlotte, Princesse de Danemarck, sa sœur, née 30 octobre 1789.

Wilhelmine-Caroline, Princesse de Danemarck, sa sœur, née 10 juillet 1747.

Louise, Princesse de Danemarck, sa sœur, née 30 janvier 1750.

Espagne.

Ferdinand VII, né 13 octobre 1784, Roi d'Espagne et des Indes,

19 mars 1808, par l'abdication de CHARLES IV, son père, veuf 21 mai 1806 de MARIE-ANTOINETTE, Princesse des Deux-Siciles, fille de Ferdinand IV.

CHARLES IV, né 12 novembre 1748, abdique en faveur de son fils Ferdinand VII, 19 mars 1808, marié 4 septembre 1765, à LOUISE-MARIE-THÉRÈSE DE PARME, née 9 décembre 1751.

CHARLES-MARIE-ISIDORE, Infant d'Espagne, né 29 mars 1788, frère du Roi.

FRANÇOIS-DE-PAULE-ANTOINE-MARIE, Infant d'Espagne, né 10 mars 1794, son frère.

CHARLOTTE-JOACHIME, Infante d'Espagne, sa sœur. (*V.* PORTUGAL.)

MARIE-LOUISE-JOSÉPHINE, Infante d'Espagne, née 6 juillet 1782, sa sœur, veuve 27 mai 1803 de Louis, Duc de Parme, Roi d'Etrurie.

MARIE-ISABELLE, Infante d'Espagne, sœur du Roi. (*V.* SICILE.)

FERDINAND IV, oncle du Roi. (*Voyez* SICILE.)

ANTOINE-PASCAL-FRANÇOIS-JEAN-NÉPOMUCÈNE-ANIELLO-RAYMOND-SILVESTRE, oncle du Roi, né 31 décembre 1755, veuf 27 juillet 1798 de sa nièce Marie-Amélie, Infante d'Espagne.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

JAMES MADISSON, Président 4 mars 1809, réélu 4 mars 1813.

FRANCE.

LOUIS XVIII, né à Versailles, 17 novembre 1755, Roi de France et de Navarre 10 juin 1795, veuf 13 novembre 1810 de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, Princesse de Sardaigne.

CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE (*Monsieur*), frère du Roi, né 9 octobre 1757, veuf 2 juin 1805 de Marie-Thérèse de Savoie, Princesse de Sardaigne.

LOUIS-ANTOINE, Duc d'Angoulême, fils de France, né 6 août 1775, marié 10 juin 1799, à
MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE (*Madame*), fille du Roi Louis XVI, née 19 décembre 1778.

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, Duc de Berry, fils de France, né 24 janvier 1778, marié le . . . . à
MARIE-CAROLINE-THÉRÈSE-LOUISE, Princesse des Deux-Siciles.

Branche d'Orléans.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, Duc d'Orléans, né 6 octobre 1773, marié 25 novembre 1809, à
MARIE-AMÉLIE, fille de Ferdinand IV, Roi des Deux-Siciles, née 26 avril 1782, Duchesse d'Orléans. De ce mariage :

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HEN-ROS. D'ORLÉANS, Duc de Chartres, né 3 septembre 1810.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, Duc de Némours, né 25 octobre 1814.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE D'ORLÉANS (*mademoiselle de Valois*), née à Palerme 3 avril 1812.

Mademoiselle de Montpensier, née à Twikenham 28 mars 1816.
Marie-Christine-Caroline-Ad.-Franç.-Léop., née 12 avril 1813.
Louise-Marie-Adélaide de Bourbon, fille de feu M. le Duc de Penthièvre, Duchesse Douairière d'Orléans, née 23 mars 1753, veuve 6 novembre 1793.
Louise-Marie-Adélaide-Eugénie, sœur de M. le Duc d'Orléans, née 23 août 1777.

Branche de Bourbon-Condé.

Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, né 9 août 1736, veuf 4 mars 1760, de Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, remarié à
la Princesse Douairière Catherine de Monaco, veuf en 1813.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, Duc de Bourbon, né 13 avril 1756, marié 24 avril 1770, à
Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née 9 juillet 1750, Duchesse de Bourbon.

Louise-Adélaide de Bourbon-Condé, fille de M. le Prince de Condé, née le 5 octobre 1757.

Hesse-Darmstadt.

Louis, né 14 juin 1753, Grand-Duc de Hesse-Darmstadt, marié 19 février 1777, à
Louise-Caroline-Henriette, née 15 février 1761, fille du Prince George-Guillaume de Hesse-Darmstadt.

Louis, Grand-Duc héréditaire, né 26 décembre 1777, marié 19 juin 1804, à
Wilhelmine-Louise de Bade, née 10 septembre 1788.

Lucques.

Marie-Louise, née 6 juillet 1782, Princesse de Lucques, fille du Roi Charles IV d'Espagne, veuve du Roi Louis d'Etrurie, 27 mai 1803.
Charles-Louis, Prince héréditaire, né 23 décembre 1799.

Nassau.

George-Guillaume-Auguste, né 14 juin 1792, Duc de Nassau 23 mars 1816, marié 24 juin 1813, à
Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie-Alexandrine, Princesse de Saxe-Hildburghausen, née 28 janvier 1794.

Frédéric-Guillaume, Prince héréditaire, né 15 décembre 1799.
Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, sa sœur, née 30 octobre 1797, mariée, à
Charles-Louis, Archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur, (*Voyez* Autriche.)

Louise-Isabelle-Alexandrine-Auguste, Bourgravine de Kirchberg, Comtesse de Sayn-Hachenbourg, née 29 avril 1772, mère du Prince régnant, veuve 9 janvier 1816 du Prince Frédéric-Guillaume.

Digitized by Google

WILHELMINE-LOUISE, tante du Prince régnant, née 28 7bre. 1765.

{ CAROLINE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE, sa sœur, née 14 février 1770, mariée 4 septembre 1787, à
CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, Prince de Wied-Runkel, né 29 septembre 1763.

AMÉLIE-CHARLOTTE-WILHELMINE-LOUISE, sa sœur, née 6 août 1776, veuve 22 avril 1812, de Victor-Charles-Frédéric, Prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg.

{ HENRIETTE, sa sœur, née 22 avril 1780, mariée au
Prince FRÉDÉRIC-LOUIS-ALEXANDRE DE WURTEMBERG, frère du Roi. (*Voyez* WURTEMBERG.)

LOUISE, fille de Charles-Auguste-Frédéric, Prince de Waldeck, né 20 janvier 1751, veuve 23. . . . . 1816, de Frédéric-Auguste, Duc de Nassau-Usingen.

CHRISTIANE-LOUISE, sa fille. (*Voyez* BADE.)

CAROLINE-FRÉDÉRIQUE, sa fille.

{ AUGUSTE-AMÉLIE, née 30 octobre 1778, sa fille, mariée 2 août 1804, à
LOUIS-GUILLAUME, Prince de Hesse-Hombourg, né 29 août 1770.

FRÉDÉRIQUE-VICTOIRE, sa fille, née 21 février 1784.

{ CAROLINE-POLYXÈNE, nièce du feu Duc, née 4 avril 1762, mariée 2 décembre 1786, au
Landgrave FRÉDÉRIC DE HESSE, frère de l'Electeur, né 11 septembre 1747.

LOUISE-HENRIETTE-CAROLINE, nièce du feu Duc, née 14 juin 1763.

NASSAU-USINGEN.

{ FRÉDÉRIC-AUGUSTE, Duc de Nassau-Usingen, né 23 avril 1738, marié le 23 avril 1775, à
LOUISE, fille de Charles-Auguste-Frédéric, Prince de Waldeck, *née 20 janvier 1750.*

NASSAU-WEILBOURG.

{ FRÉDÉRIC-GUILLAUME, Prince de Nassau-Weilbourg, né 25 octobre 1768, marié le 31 juillet 1788, à
ISABELLE, Bourggrave de Kirchberg, Comtesse de Sayn-Hachenbourg, née 19 avril 1772.

GEORGE-GUILLAUME-AUGUSTE-HENRI, Prince héréditaire, né 14 juin 1792.

NAPLES (*Voyez* SICILE.)

PARME.

MARIE-LOUISE, fille de l'Empereur François d'Autriche, Duchesse de Parme 30 mai 1814.

NAPOLÉON-FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH, Prince de Parme, son fils, né 20 mars 1811.

PORTUGAL.

{ DON JEAN-MARIE-JOSEPH-LOUIS, Roi de Portugal et de Brésil, né 13 mai 1767, marié 9 juin 1785, à
CHARLOTTE-JOACHIME, Infante d'Espagne, née 25 avril 1775.
De ce mariage :

Don Pierre d'Alcantara, Prince de Beira, né 12 8bre. 1798.
Don Michel, etc., né 26 octobre 1802.
Marie-Thérèse, sa sœur, née 29 avril 1793.
Marie-Isabelle, sa sœur, née 9 mai 1797.
Marie-Françoise, sa sœur, née 22 avril 1800.
Isabelle-Marie, sa sœur, née 4 juillet 1801.
Marie-Anne-Jeanne-Joséphine, sa sœur, née 25 juillet 1805.
Marie-Anne-Françoise-Joséphine-Rite-Jeanne, tante du Roi, née 7 octobre 1736.
Marie-Françoise-Bénédicte, tante du Roi, née 24 juillet 1746, veuve 11 septembre 1788, de Joseph-François-Xavier, Prince de Brésil.

Prusse.

Frédéric-Guillaume III, né 3 août 1770, Roi de Prusse 16 novembre 1797, veuf 19 juillet 1810, de Louise-Auguste-Wilhelmine de Mecklenbourg-Strélitz.
Frédéric-Guillaume, Prince royal, né 15 octobre 1795.
Frédéric-Guillaume-Louis, son frère, né 22 mars 1797.
Frédéric-Charles-Alexandre, son frère, né 29 juin 1801.
Frédéric-Henri-Albert, son frère, né 4 octobre 1809.
Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine, sa sœur, née 13 juillet 1798.
Frédérique-Guillelmine-Alexandrine-Marie, sa sœur, née 23 février 1803.
Louise-Auguste-Wilhelmine, sa sœur, née 1er février 1808.
Frédéric-Charles-Henri, frère du Roi, né 30 décembre 1781.
Frédéric-Guillaume-Charles, son frère, né 3 juillet 1783, marié 12 janvier 1804, à
Amélie-Marie-Anne de Hesse-Hombourg, née 14 octobre 1785.
De ce mariage :
Henri-Guillaume-Adalbert, né 29 octobre 1811.
Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, sœur du Roi. (*Voyez* Angleterre.)
Wilhelmine-Frédérique-Louise, sœur du Roi, née 18 novembre 1774, Reine des Pays-Bas.
Frédérique-Auguste-Christine, sœur du Roi, née 28 juillet 1777.
Frédéric-Guillaume-Louis, fils du feu Prince Frédéric-Louis-Charles, frère du Roi, né 30 octobre 1794.
Frédérique-Wilhelmine-Louise-Amélie, sœur du précédent, née 30 septembre 1796.
Frédérique-Sophie-Wilhelmine, tante du Roi, née 7 août 1751. (*Voyez* Pays-Bas.)
Anne-Elisabeth-Louise de Brandebourg-Schwedt, née 22 avril 1738, veuve du Prince Ferdinand.

Enfans.

Frédéric-Guillaume-Henri-Auguste, né 19 septembre 1779.

FRÉDÉRIQUE-DOROTHÉE-LOUISE, sa sœur, née 24 mai 1770, mariée 17 mars 1796, à
ANTOINE-HENRI, Prince de Radziwil, né 10 juillet 1775.

RUSSIE.

ALEXANDRE Ier PAULOWITZ, né 23 décembre 1777, Empereur de toutes les Russies 24 mars 1801, Roi de Pologne 9 juin 1815, marié 9 octobre 1793, à
ELISABETH-ALEXIEWNA, Impératrice, Princesse de Bade, née 24 janvier 1779.

MARIE-FÉODOROWNA, Princesse de Wurtemberg, Impératrice mère, née 25 octobre 1759, veuve 24 mars 1801, de l'Empereur Paul Ier.

CONSTANTIN-PAULOWITZ, Césarowitsch, Grand-Duc, frère de l'Empereur, né 8 mai 1779, marié le 26 février 1796, à
ANNE-FÉODOROWNA, de Saxe-Cobourg, née 23 septembre 1781.

NICOLAS-PAULOWITZ, Grand-Duc, frère de l'Empereur, né 2 juillet 1796.

MICHAEL-PAULOWITZ, Grand-Duc, son frère, né 8 février 1798.

MARIE-PAULOWNA, Grande-Duchesse, née 15 février 1786,
CATHERINE-PAULOWNA, Grande-Duchesse, née 21 mai 1788. (*Voyez* WURTEMBERG).
ANNE-PAULOWNA, Grande-Duchesse, née 18 janvier 1795, mariée 21 février 1816,
AU PRINCE D'ORANGE. (*V.* PAYS-BAS).
} Sœurs de l'Empereur.

ROME. (États de l'Église).

PIE VII, BARNABÉ CHIARAMONTI, né à Césène dans la Romagne, 14 août 1742, élu Pape à Venise, le 14 mars 1800, couronné 21 du même mois.

SAXE.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 23 décembre 1750, Roi de Saxe 11 décembre 1806, Duc de Varsovie 8 juillet 1807, marié 29 janvier 1769, à
MARIE-AMÉLIE-AUGUSTE, sœur du Roi de Bavière, Reine de Saxe, née 11 mai 1752.

MARIE-AUGUSTE-ANTOINETTE, Princesse Royale de Saxe, leur fille, née 21 juin 1782.

ANTOINE-CLÉMENT, frère du Roi, né 27 décembre 1755, marié, à
MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-JEANNE D'AUTRICHE, née 14 janvier 1767.

MAXIMILIEN-MARIE, frère du Roi, né 13 avril 1759.

Sardaigne.

Victor-Emmanuel de Savoye, né 24 juillet 1759, Roi de Sardaigne, par cession de son frère Charles-Emmanuel IV, 4 juin 1802, marié 23 avril 1789, à
Marie-Thérèse-Jeanne-Josephe d'Autriche-Modène, née 31 octobre 1773. De ce mariage :

Marie-Béatrix-Victoire-Joséphine, née le 6 décembre 1792.
Marie-Thérèse-Ferdinande, } nées 19 septembre 1803.
Marie-Anne-Caroline, }

Charles-Emmanuel IV, frère du Roi, né 24 mai 1751, veuf de Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, a fait cession en faveur de Victor-Emmanuel, son frère.

Siciles (Deux.)

Ferdinand IV, Infant d'Espagne, Roi des Deux-Siciles, né 12 janvier 1751, marié 7 avril 1768, veuf 8 septembre 1814, de Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche.

François-Janvier-Joseph, né 19 août 1777, veuf de
Marie-Clémentine-Joseph d'Autriche, remarié 6 octob. 1802, à
Marie-Isabelle, Infante d'Espagne, née 6 juillet 1789.

Ferdinand-François, son frère, né 9 septembre 1800.
Marie-Caroline, sa sœur, née 5 novembre 1798.
Léopold-Joseph-Jean, Prince de Sicile, né 2 juillet 1790.
Marie-Amélie. (*Voyez* France).

Suède et Norwége.

Charles XIII, né 7 octobre 1748, Roi de Suède 6 juin 1809, marié 7 juillet 1774, à
Hedwige-Elisabeth-Charlotte de Holstein-Oldenbourg, née 22 mars 1759.

Charles-Jean, né 26 janvier 1764, Prince Royal de Suède, élu par les Etats 21 août 1810, marié 16 août 1798, à
Bernardine-Désirée-Eugénie, née 8 novembre 1781. De ce mariage :

François-Joseph-Oscar, Prince de Suède, Duc de Sudermanie, né 4 juillet 1799.
Sophie-Albertine, sœur du Roi, née 8 octobre 1753.

Suisse.

M. De Wyss, président de la Diète suisse.

Toscane.

Ferdinand-Joseph-Jean de Lorraine, Archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur, né 6 mai 1769, Grand-Duc de Toscane 2 juillet 1790.

Turquie.

Machmoud II, né 20 juillet 1784, Empereur 11 août 1808.

WURTEMBERG.

GUILLAUME, Roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, Duc-Souverain de Souabe et de Teck, né 27 septembre 1781, marié 24 janvier 1816, à la Grande-Duchesse
CATHERINE PAULOWNA, fille de l'Empereur Paul de Russie et veuve en 1re noces, 27 décembre 1812, du Prince Pierre-Frédéric-Georges de Holstein-Oldenbourg. De ce mariage:

.....Princesse de Wurtemberg, née 30 octobre 1816.

PAUL-CHARLES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 19 janvier 1785, marié 28 septembre 1805, à
CATHERINE-CHARLOTTE-GEORGINE, fille du Duc régnant de Saxe-Hildburghausen, née 17 juin 1787.

CHARLOTTE-AUGUSTE-MATHILDE d'ANGLETERRE, mère du Roi, veuve 30 octobre 1816 *du Roi Frédéric.*

CHAPITRE II.

Cardinaux qui composent le sacré Collége.

CARDINAUX EVÊQUES.

Création de Pie VI.

1779 *Alexandre Mattei*, Doyen, né à Rome 20 février 1744.
1794 *Antoine Dugnani*, né à Milan 8 juin 1748.

CARDINAUX PRÊTRES.

Création de Clément XIV.

1773 *F. Caraffa Trajetto*, napolitain, né 29 avril 1722.

Création de Pie VI.

1794 *Jean-Sifrein Maury*, né à Vaureas, 26 juin 1746.
1795 *Jule Della Somaglia*, né à Plaisance, 9 juillet 1744.

Création de Pie VII.

1800 *Diegue Innico-Caracciolo*, napolitain, né 15 juillet 1759.
1800 *Louis de Bourbon*, né 22 mai 1777.
1801 *Michael di Pietro*, né à Albano 18 janvier 1747.
1801 *Charles Crivelli*, né à Milan, 31 mai 1746.
1801 *Joseph Firrao*, napolitain, né 20 juillet 1736.
1801 *F. M. Saluzzo*, napolitain, né 21 novembre 1744.
1801 *Louis Ruffo Scilla*, napolitain, né 25 août 1750.
1801 *Barthélemi Pacca*, né à Benevento, 16 décembre 1756.
1801 *César Brancadoro*, né à Fermo, 18 août 1755.
1801 *Jean-Philippe Gallerati Scotti*, né à Milan, 25 février 1746.

1801 *A. F. Zondadari*, né à Sienne, 14 janvier 1740.
1801 *Laurent Litta*, né à Milan, 13 février 1754.
1801 *Jule Gabrielli*, né à Rome, 20 juillet 1748.
1801 *Ch. F. Caseli*, né à Alexandrie, 20 octobre 1740.
1801 *Joseph Spina*, né à Sarzana, 11 mars 1756.
1803 *Etienne-Hubert Cambacérès*, né à Montpellier, 11 sept. 1756.
1803 *Joseph Fesch*, né à Ajaccio, 3 janvier 1763.
1803 *Antoine Despuig*, né à Palma, 13 mars 1745.
1803 *Pierre F. Galeffi*, né à Cesena, 27 octobre 1770.
1804 *Charles Oppizoni*, né à Milan, 16 avril 1769.
1816 *Annibal Della Genga*, né à la Genga, 2 août 1760.
1816 *Pierre Gravina*, né à Monte-Vago, 26 décembre 1749.
1816 *Dominique Spinucci*, né à Fermo, 2 mars 1739.
1816 *Laurent Caleppi*, né à Cervia, 29 avril 1741.
1816 *Antoine-Gabriel Severoli*, né à Faenza, 28 février 1757.
1816 *Joseph Morozzo*, né à Turin, 12 mars 1758.
1816 *Thomas Arezzo*, né à Orbitello, 17 décembre 1735.
1816 *François-Savérien Castiglioni*, né à Cingoli, 26 nov. 1761.
1816 *Charles-André Pelagallo*, né à Rome, 30 mars 1747.
1816 *Benoît Naro*, né à Rome, 26 juillet 1744.
1816 *F. A. S. Gardogni*, né à Bilbao, 9 octobre 1747.
1816 *Denis-Bardaxi de Azara*, né à Puienanedo, 9 octobre 1760.
1816 *Antoine Rusconi*, né à Cento, 19 juin 1743.
1816 *Emmanuel de Grégorio*, napolitain, né 18 décembre 1758.
1816 *J. B. Zauli*, né à Faenza.
1816 *N. Riganti*, né à Molfesta, 26 mars 1744.
1816 *Alex. Malvazia*, né à Bologne, 25 avril 1748.
1816 *F. Fontana*, barnabite, né à Cazal-Maggiore, 27 août 1750.
1816 *Simeoni.*
1816 *Quarantolli.*
1816 *Doria.*
1816 *Ercolani.*
1816 *Sanseverino.*

Cardinaux Diacres.

Création de Pie VI.

1785 *Antoine M. Doria Pamphili*, né à Gênes, 28 mars 1749.
1786 *Romualde Braschi di Honesti*, né à Cesène, 19 juillet 1752.
1791 *Fabrice Ruffo*, napolitain, né 16 septembre 1744.

Création de Pie VII.

1800 *Hercule Gonsalvi*, romain, né 8 juin 1757.
1801 *Joseph Albani*, romain, né en 1750.
1802 *Alphonse-Hubert de Latier de Bayane*, né à Valence, 30 octobre 1759.
1803 *Jean Castiglioni*, né à Ischia, 31 janvier 1742.
1816 *Jean Caccia Piatti*, né à Novare, 8 mars 1751.
1816 *Alexandre Lante*, né à Rome, 27 novembre 1762.

1816 *Pierre Vidoni*, né à Crémone, septembre 1759.
1816 *P. Quevedo y Quinzano*, espagnol, né en 1736.
1816 *F. A. Cebrian y Valda*, espagnol, né en 1734.
1816 *De Trautmansdorff-Weinsberg*, né en 1761.
1816 *F. X. de Salm*, né en 1749.
1816 *P. S. Solaro*, né en 1743.

CHAPITRE III.

Composition des Ministères des Puissances étrangères.

Angleterre.

M. *le Comte de Liverpool*, premier Lord de la Trésorerie.
M. *Eldon*, Lord Chancelier.
M. *le Comte d'Harrowby*, Lord Président du Conseil.
M. *le Comte de Westmoreland*, Lord du Sceau privé.
M. *le Vicomte Sidmouth*, Secrétaire-d'état pour l'Intérieur.
M. *le Comte Bathurst*, Secrétaire-d'état pour la Guerre et les Colon.
M. *le Vicomte Castlereagh*, Secrétaire-d'état pour les Affaires étrangères.
M. *le Vicomte Mulgrave*, Grand-Maître de l'Artillerie.
M. *le Vicomte Melville*, premier Lord de l'Amirauté.
M. *Vansittart*, Chancelier de l'Échiquier.
M....., Président du Bureau du Contrôle pour les Affaires de l'Inde.

Autriche.

M. *le Prince Clément de Metternich-Winnebourg-Ochsenhausen*, Ministre des Affaires étrangères.
M. *le Maréchal Comte Venceslas de Colloredo*, Ministre de la Guerre.
M. *le Maréchal Prince Charles de Schwarzenberg*, Président du Conseil de Guerre.
M. *le Comte Philippe de Stadion*, Ministre des Finances.
M. *le Baron de Hager*, Ministre de la Haute-Police.
M. *le Comte Otting*, Président suprême de la Justice.
M. *le Comte d'Ugarte*, premier Chancelier d'Autriche, et Chancelier suprême de Bohême.

M. *le Prince Georges de Metternich*,
M. *le Comte Charles de Zichy*,
M. *le Comte d'Ugarte*,
M. *le Comte Stadion*,
M. *le Comte de Choteck*,
M. *le Comte de Wallis*,
M. *le Prince Clément de Metternich*,
} Ministres d'État et des Conférences.

Bavière.

M. *le Comte de Mongelas*, Ministre d'État et des Conférences Ministre des Affaires étrangères, des Finances et de l'Intérieur,

Digitized by Google

M. *le Comte Henri de Reigersberg*, Ministre-d'État et des Conférences, Ministre de la Justice.

M. *le Général de Triva*, Ministre, Secrétaire-d'État de la Guerre.

Danemarck.

M. *de Rosenkrantz*, Ministre des Affaires étrangères.

M. *De Kaas*, Président de la Chancellerie danoise.

M. *de Moesting*, Président de la Chancellerie allemande.

M. *le Comte de Schimmelmann*, Ministre des Finances.

M. *l'Amiral de Wleugel*, Ministre de la Marine.

M. *le Général de Dorrien*, Ministre de la Guerre.

S. A. le Prince Charles, Landgrave de Hesse, Feld-Maréchal, Président du Conseil de la Guerre.

M. *le Comte de Reventlau*, Ministre de l'Intérieur.

Espagne.

Don Pedro Cevallos, Ministre des Affaires étrangères, chargé par *interim* du Département de Grâce et de Justice.

Don ..... *Figueroa*, Ministre de la Marine.

Don Manuel Lopez Araujo, Ministre des Finances.

États-Unis.

M. *Monroe*, Secrétaire-d'Etat.

M. *Dallas*, Secrétaire de la Trésorerie.

M. *William Crawfort*, Secrétaire du Département de la Guerre.

M. *Crowningshield*, Secrétaire du Département de la Marine.

France.

M. *le Duc de Richelieu*, Pair de France, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département des Affaires étrangères.

M. *Dambray*, Pair de France, Chancelier, Garde-des-Sceaux de France, ayant par *interim* le Porte-feuille de la Justice.

M. *le Duc de Feltre*, Pair de France, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département de la Guerre.

M. *le Vicomte du Bouchage*, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département de la Marine et des Colonies.

M. *le Comte de Corvetto*, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département des Finances.

M. *le Comte de Cazes*, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département de la Police générale.

M. *Lainé*, Ministre Secrétaire-d'Etat, ayant le Département de l'Intérieur.

Hanovre.

S. A. R. Adolphe-Frédéric d'Angleterre, Duc de Cambridge, Gouverneur-général.

M. *le Baron de Decken*, Ministre d'Etat et du Cabinet.

M. *le Comte de Munster*, Ministre d'Etat et du Cabinet, Maréchal héréditaire du Royaume.

M. *le Baron de Bremer*, Ministre d'Etat et du Cabinet.

PORTUGAL.

M. *le Marquis d'Aguiar*, Ministre de l'Intérieur et des Finances, chargé par *interim* du Porte-feuille des Affaires étrangères et de la Guerre.
M. *Antonio d'Araujo*, Ministre de la Marine et des Colonies.

PRUSSE.

M. *le Prince de Hardenberg*, Chancelier d'Etat, dirigeant spécialement le Département des Affaires étrangères.
M. *de Kircheisen*, Ministre de la Justice.
M. *de Schuckmann*, Ministre de l'Intérieur.
M. *le Comte de Bulow*, Ministre des Finances.
M. *le Prince de Sayn-Wittgenstein*, Ministre de la Police.
M. *de Boyen*, Ministre de la Guerre.

ROME.

S. Em. le Cardinal Gonsalvi, Secrétaire-d'Etat, (Ministre des Affaires étrangères).
S. Em. le Cardinal Saluzzo, (Presidento del buon Governo), Ministre de l'Intérieur.
Monsignor Ercolani, Trésorier-général, (Ministre des Finances).
Monsignor Alliati, Uditore santissimo, (Chancelier).

RUSSIE.

M. *le Lieutenant-Général Konavnitzin*, Ministre de la Guerre.
M. *le Marquis de Traversay*, Ministre de la Marine.
M. *le Comte de Nesselrode*, Secrétaire-d'Etat pour les Affaires étrangères.
M. *de Gourieff*, Ministre des Finances et des Apanages.
M. *le Comte Alexis Razoumoffsky*, Ministre de l'Instruction publique.
M. *de Kosadavleff*, Ministre de l'Intérieur.
M. *de Troschinsky*, Ministre de la Justice.
M. *le Prince Alexandre Galitzin*, Ministre des Cultes.
M. *le Lieutenant-général de Balascheff*, Ministre de la Police.

SARDAIGNE.

M. *le Comte de Vallaise*, Ministre et premier Secrétaire-d'Etat pour les Affaires étrangères.
M. *le Comte Borgarelli*, Régent de la Secrétairie-d'Etat pour les Affaires intérieures.
M. *le Chevalier Borgèse*, premier Secrétaire-d'Etat pour les Affaires de Sardaigne.
M. *le Marquis de Saint-Marsan*, Ministre et premier Secrétaire-d'Etat de la Guerre et de la Marine.

SAXE.

M. *le Comte d'Einsiedel*, Ministre du Cabinet et Secrétaire-d'Etat.

Conseil-privé.

M. *de Globig*,
M. *le Comte de Hohental-Kœnigsbruck*, } Ministres des Conférences.
M. *de Nostitz*,
M. *le Lieutenant-Général de Zeschau*, Chef du Département de la Guerre.
M. *le Baron de Werthern*, Chancelier.
M. *de Hunerbein*, Président de la Cour des Appels.
M. *le Baron de Gutschmitt*, Président du Conseil des Finances.
M. *le Baron de Ferber*, Président du Consistoire.

DEUX-SICILES.

M. *le Marquis de Circello*, Secrétaire-d'Etat et Ministre des Affaires étrangères.
S. A. R. le Prince Léopold, Président du Conseil de Guerre.
M. *le Marquis de Saint-Claire*, Vice-Président du Conseil de Guerre.
M. *le Chevalier de Medici*, Secrétaire-d'Etat et Ministre des Finances.
M. *le Marquis Tommasi*, Secrétaire-d'Etat et Ministre de la Justice et de l'Intérieur.
M. *le Prince de Canosa*, Ministre, Secrétaire-d'Etat de la Police générale.
M. *le Général Naselli*, Secrétaire-d'Etat pour la Marine.
M. *le Marquis Capelli*, Secrétaire-d'Etat au Département de la Maison du Roi.

SUÈDE ET NORWÉGE.

M. *le Comte de Gyllenborg*, Ministre de la Justice.
M. *le Comte d'Engestrom*, Ministre des Affaires étrangères.
M. *le Baron de Rosenblad*,
M. *le Baron de Lagebring*,
M. *le Baron de Fleming*,
M. *le Baron de Cederstrom*, amiral,
M. *le Comte de Morner*,
M. *le Baron de Skioldebrand*, Lieuten^t-Génér.
M. *le Baron de Wettersted*, Chanc. de la Cour, } Conseillers-d'Etat.

NORWÉGE.

M. *le Comte d'Essen*, Gouverneur-général.
M. *d'Anker*, Ministre-d'Etat.

SUISSE.

M. *Mousson*, Chancelier de la Confédération.

TURQUIE.

Achmet-Pacha, Grand-Visir.
Seyda-Effendi, Reiss-Effendi.
Husreff-Pacha, Capitan-Pacha.
Mazhar-Mustapha-Effendi, Kiaya-Bey.

WURTEMBERG.

M. *le Comte de Wintzingerode*, Ministre-d'Etat, des Conférences et des Affaires étrangères.
M. *le Comte de Reischach*, Ministre-d'Etat, des Conférences et de l'Intérieur.
M. *Jean Otto de la Liche*, Ministre-d'Etat et de la Justice.
M. *le Comte de Mandelsloh*, Ministre-d'Etat, des Conférences et des Finances.
M. *le Comte de Taube*, Ministre-d'Etat, des Conférences et de la Police.
M. *le Baron de Jasmund*, Ministre-d'Etat et du Culte.
M. *le Comte de Zeppelin*, Ministre-d'Etat et des Conférences.
M. *le Baron de Vellnagel*, Ministre Secrétaire-d'Etat.

CHAPITRE IV.

Ambassadeurs et Ministres des Puissances étrangères, Résidens près le Roi; Ambassadeurs et Ministres de Sa Majesté, près les Puissances étrangères.

SECTION PREMIÈRE.

Ambassadeurs et Ministres des Puissances étrangères.

AUTRICHE.

M. *le Baron de Binder*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.
M. *le Baron Neveu*, Secrétaire de Légation.
M. *le Comte de Bentzel*, Secrétaire.

BAVIÈRE.

M. *le Baron de Giese*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

DANEMARCK.

M. *le Comte de Moltke*, Envoyé et Ministre plénipotentiaire.
M. *Morgenstjern*, Secrétaire de légation.

ESPAGNE.

M. *Don M. d'Alava*, Lieutenant-général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique.
M. *le Chevalier de Pando*, Chargé d'Affaires *ad interim*.
M. *Torrez*, Secrétaire de Légation.

Etats-Unis.

M. *Eustis*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.
M. *Evenett*, Secrétaire de Légation.
M. *Eustis*, Secrétaire particulier.

France.

M. *le Comte de Latour-Dupin-Gouvernet*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. Très-Chrétienne.
M. *le Comte de Caux*, Chargé d'Affaires.

Grande-Bretagne.

M. *le Comte de Clancarty*, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.
M. *Chad*, Chargé d'affaires *ad interim*.

Naples.

M. *le Chevalier de Rainer*, Ministre résident de S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Nassau.

M. *Roentgen*, Chargé d'Affaires de S. A. R. le Duc de Nassau.

Prusse.

M. *le Prince de Hatzfeldt*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. Prussienne.
M. *de Salviati*, Secrétaire de légation.

Russie.

M. *le Général de Phull*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.
M. *Freygang*, Conseiller de Cour.
M. *de Kiel*, Conseiller honoraire, second Secrétaire de légation.

Suède et Norwége.

M. *le Chevalier d'Ohsson*, Chargé d'affaires de S. M. le Roi de Suède et de Norwége.

Wurtemberg.

M. *Wächter*, Consul-général et Chargé d'affaires de S. M. le Roi de Wurtemberg.

SECTION II.

Ambassadeurs et Ministres de Sa Majesté, près les Puissances étrangères.

Anséatiques (Villes).

M. *Bangeman Huygens* ✪, Ministre plénipotentiaire à Hambourg.

Autriche.

M. *le Baron de Spaen* ✪, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Vienne.
M. *Boreel*, Conseiller de légation.
M. *Persoons*, M. *Silliman*, } Secrétaires de légation.

Brésil.

M. *W. Mollerus*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rio Janeiro.
M. *Crommelin*, Secrétaire de légation.

Bavière, Bade et Wurtemberg.

M. *le Baron de Kinckel* (C. ✲), Vice-Amiral, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Manheim.

Confédération germanique.

M. *le Baron de Gagern* (C. ✪), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près de la Diète à Francfort-sur-Mein.
M. *d'Eck*, Secrétaire de légation.

Danemarck.

M. *P. de Crombrugghe* ✪, Envoyé extraordinaire, et Ministre plénipotentiaire à Copenhague.
M. ....., Secrétaire de légation.

Espagne.

M. *le Baron de Zuylen de Nyevelt*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Madrid.
M. *Heldewier*, Secrétaire de légation.

Etats-Unis.

M. *Ten Cate*, Chargé d'affaires.

France.

M. *le Baron R. Fagel* (C. ✲), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris.
M. *Fabricius*, Conseiller de légation.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

M. *le Baron H. Fagel* (G. C. ✪), Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotent. à Londres.
M. *le Baron W. Fagel*, Secrétaire d'ambassade.
M. *W. Ragay*, Secrétaire particulier.

ITALIENNES (Puissances).

M. *Reinhold*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénip. à Rome.

PRUSSE.

M. *le Baron de Perponcher* (C. ✲), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin.
M. ....., Secrétaire de légation.

RUSSIE.

M. *Verstolk de Soelen* ✪, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg.
M. *Bourdeaux*, Ministre résident.
M. *Dedel*, Secrétaire de légation.

SUÈDE ET NORWÉGE.

M. *Dedel* ✪, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Stockholm.
M. *le Baron de Heeckeren d'Enghuizen*, Secrétaire de légation.

SUISSE.

M. *Van der Hoeven* ✪, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près de la Confédération suisse à Zurich.

TURQUIE.

M. *Testa*, Chargé d'affaires à Constantinople.

DEUXIÈME PARTIE.

Maisons du Roi et des Membres de la Famille royale.

CHAPITRE PREMIER.

MAISON DU ROI.

Section à Bruxelles.

GRANDS-OFFICIERS.

Le Duc de Beaufort, Grand-Maréchal.
Le Comte de Mercy-Argenteau, Grand-Chambellan (C. ✿).
Le Comte de Heerdt-d'Eversberg, Grand-Ecuyer (G C. ✿).
Le Comte de Liedekerke-Beaufort, Maréchal de la Cour (C. ✿).
Le Comte de Marnix, Grand-Veneur.

Chambellans.

Le Marquis de Verquigneul.
Le Comte d'Auxi.
Le Marquis de Trasegnies ✿.
Le Comte Van der Dilft.
Le Comte de Lannoy.
Le Marquis de Chasteler.
Le Marquis d'Assche.
Le Comte d'Yve de Bavai.
Le Marquis de Trasegnies-d'Ittre.
Le Baron de Roisin.
Le Commandeur de Nieuport ✿.
Le Baron Van der Linden d'Hooghvorst ✿.
Le Comte d'Oultremont.
Le Comte d'Alegambe.
Le Baron d'Haultepenne.
Le Comte de Spangen.
Le Comte F. de Robiano.
Le Comte de Geloes.
Le Comte de Méan ✿.
Le Comte d'Andelot.
Le Comte de Copis.
Le Comte de Nieuport ✿.
Le Baron de Draeck.
Le Baron F. de Woelmont.
Le Comte Cornet de Grez.
Le Baron de la Barre de Flandres.
Le Baron de Coppin de Conjoux.
Le Comte Van der Meere.
Le Baron de Beeckman.
Le Comte de Béthune.
Le Vicomte de Nieulant.
Le Baron de Loen ✿.
Le Baron de Spangen.
Le Vicomte de Varnewyck.
Le Baron de Peuthy.
Le Comte d'Hane de Steenhuys.
Le Comte de Lens.

Grand-Ecuyer.

Le Comte de Heerdt d'Eversberg (G. C. ✿).

Pages.

Le Baron Victor d'Anethan.
Le Comte Louis Van der Burch.
Le Comte de Fiquelmont.
Le Comte de Bergeyck.
Le Baron Ferdinand de Thysebaert.
Le Baron Joseph de Chin.
Le Chev. Prosper Clément de Cléty.
Le Baron de la Motte Baraffe.

Commission de la Cour.

Le Duc de Beaufort, Grand-Maréchal de la Cour.
Le Comte de Mercy-Argenteau, Grand-Chambellan (C. ✿).
Le C. de Heerdt d'Eversberg (G.C. ✿).
Le Comte de Liedekerke-Beaufort Maréchal de la Cour (C. ✿).

Secrétaire de la commission . . . J. B. Bosquet.
Concierge du palais à Bruxelles. C. Le Clercq.
. . . . . *Anvers.* . C. J. Mier.
. . . . . *Laeken* . Guise.

Architectes du Roi.

Palais de Bruxelles. Henry. . . . . *d'Anvers.* D. Dobbeleer.

Service de santé (*Médecins ordinaires.*)

M. le Docteur Harbauer. | M. *le Docteur* Verdeyen (J. A.)
. . . . . Jacquelard.

Médecin consultant.

M. Brandener.

Chirurgien.

M. Uiterhoeve. | M. Arthau.

Chirurgien consultant.

M. Terrade.

Dentiste de la Cour.

M. Cirez.

Pharmaciens de la Cour.

MM. Caroly, Lambert-de-Roovere et Van den Hove.

Section à La Haye.

Grands-Officiers.

Le Baron de Aylva (H. W.), Grand-Maréchal de la Cour (C. ✪).
Le Baron de Boetzelaer, Grand-Chambellan (C. ✪).
Le Comte de Heerdt d'Eversberg, Grand-Ecuyer (G. C. ✪).
Le Baron de Heeckeren de Cloese, Grand-Veneur.
Le Comte de Rheede, Maréchal de la Cour (✲ 3e).

Maître des Cérémonies.

Le Baron Snouckaert de Schauburg, Chambellan, Maître des Cérémonies.

Chambellans.

Le Comte de Bylandt (J. C.) ✪.
Le Comte de Rheede d'Athlone (R. J. J.)
Le Comte de Rheede de Ginckel.
Le Baron de Heerdt.
Le Baron de Nagell.
Le Baron de Limburg - Styrum de Noordwyck ✪.
Le Baron de Constant (✲ 4e) (surnuméraire.)
Le Baron Rengers (W. F. L.) *idem.*

Chambellans extraordinaires.

Le Baron de Larey.
Le Bar. de Nagell d'Ampsen (G. C. ✪).
Le Baron Van Heeckeren de Walien.
Le Baron de Lynden ✪.
Le Bar. Bentinck de Buckhorst (C. ✪).
Le Baron d'Ivoy de Mydrecht ✪.
Le Baron de Broeckhuisen.
Le Baron de Heeckeren de Kell.

Chambellans honoraires.

Le Baron de Nagell de Wisch.
Le Baron de Lynden de Zaudenburg.
Le Baron de Capellen du Boedelhof.
Le Comte de Heyden de Reynestein.
Le Baron Roest de Alkemade.
Le Baron Lampsins ✪.
Le Baron de Boetzelaer.
Le Baron de Pallandt de Keppel.
Le Baron Isendoorn de Blois de Cannenburg.
Le Baron de Perponcher.
Le Comte de Bylandt.

Le Baron de Tuyl de Serooskerken.
Le Baron Tarts d'Amerongen de Woudenberg.
Le Comte de Rechteren.
Le Baron de Larey.
Le Baron de Riedesel d'Eisenbach.
Le Baron Rengers (L.)

Aides-de-camp du Roi.

Le Baron Fagel (R.), Lieutenant-Général, Aide-de-camp-gén. (C. ✲).
M. Lantsheer, Colonel, Capitaine de haut-bord (✲ 4e).
Le Comte de Ste. Aldegonde, Colonel (✲ 3e).
Le Prince de Croy, Colonel (C. ✪.)
De Perponcher (W.) Lieutenant-Colonel (✲ 4e.)
Le Prince d'Aremberg, *idem*. (✲ 4e).
De Heeckeren de Enghuizen, Major.
Le Baron de Roisin, Major ✪.

Gentilshommes de la Chambre.

Le Baron de Nagell de Nederhemert.
Le Baron Rengers (L. P.)
Le Baron de Capellen, (honoraire.)
Le baron Sirtema de Grovestins.

Aumôniers de la Cour.

Krieger (W. L.), Pasteur de l'Eglise réformée hollandaise ✪.
De la Saussaye (J. E.), Pasteur de l'Eglise wallonne.

Écuries.

Le Comte de Heerdt d'Everberg, Grand-Ecuyer (G. C. ✪).
Le Baron Fagel (R.), Ecuyer.
M. Arends, Sous-Ecuyer.
M. Cuntz, Piqueur.

Pages.

Le Baron de Grovestins.
Le Comte de Styrum.
Le Baron Snouckaert.
Le Baron Schelte Van Hiemstra.
Le Baron d'Escury Van Hemenoort.
Le Baron Utenhove Van Bottenstein.
Le Comte de Limburg-Styrum.

Commission de la Cour.

Le Baron de Aylva, Grand-Maréchal (C. ✪.)
Le Baron de Boetzelaer, Grand-Chambellan (C. ✪).
Le Comte de Heerdt d'Eversberg, Grand-Ecuyer (G. C. ✪).
Le Comte de Rhede, Maréchal de la Cour (✲ 3e).
M. Haberling, Secrétaire de la comm.

Payeur de la maison du Roi.

Le Colonel Ragay ✪.

Service de Santé.

M. Le Professeur du Pui, 1er Médecin.
M. Groen Van Prinsterer, Médecin consultant.
Van Schonburg, Méd. ordinaire.
d'Estandau, Méd. de la Cour.
Mirandolle de Gheer, adjoint.

Le Professeur de Riemer, ... *Chirurgien consultant.*

Wachter..... *Chirurgien ordinaire.*

Ljkherr,
Eijkendal, } *Chirurgiens de la Cour.*

Bullot..... *Dentiste.*

MM. Hageman,
Klessenaer,
Van Essen,
Vanpel-Klein,
Weve,
Moud,
} *Pharmaciens de la Cour.*

CABINET DU ROI.

MM. De Mey de Streefkerk ✪ .... *Premier Secrétaire du Cabinet.*

Van de Poll, Référend. de 2e classe.
Rengers, Chambellan et Référendaire de 2e classe.
Van Gobbelschroy, Référendaire de 1re classe.
} *Secrétaires du Cabinet.*

Premier Commis ..... MM. Brutel de la Rivière.
Huissier ..... Ysselman (J.).

Chancellerie allemande.

MM. Hofmann ✪, *Conseiller privé de Régence.*
Zeume, *Archiviste.*
Göring, *Chancelliste.*

CHAPITRE II.

Maison de la Reine.

Grands-Officiers.

Le Lieutenant-Général Baron Bentinck (C. ✲), *Grand-Maître de la Cour.*
Le Comte Van der Duyn de Benthorn et Maasdam (G. C. ✪), 2e *Grand-Maître.*

Dames du Palais (à Bruxelles).

La Duchesse d'Ursel.
La Comtesse d'Oultremont.
La Comtesse de Lalaing.
La Marquise d'Assche.
La Comtesse Van der Burch.
La Duchesse de Beaufort.

Dames du Palais (à La Haye).

La Baronne d'Erstorf.
La Baronne de Goltz.

Dames d'Honneur.

La Comtesse Henriette d'Oultremont.
La Baronne de Roisin.
} *à Bruxelles.*
La Comtesse de Limburg-Styrum.
..... } *à La Haye.*

Secrétaire de la Reine, M. Brutel de la Rivière.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Maison de LL. AA. RR. et I. le Prince et la Princesse d'Orange.

Maréchal de la Cour.

. . . . . .

Chambellans.

Le Comte de Rheede d'Athlone. | Le Baron de Nagell (J.)

Aides-de-Camp de S. A. R.

Le Colonel du Caylar, 1er Aide-de-Camp (✲ 3e).
Le Colonel Wautier (✲ 4e).
Le Colonel Knyff ✪.
Le Lieutenant-Colonel Comte de Cruykembourg (✲ 4e).
Le Lieuten.-Colonel Comte de Limburg-Styrum (✲ 4e).
Le Lieuten.-Colonel Van Hooft (✲ 4e).
Le Major Ampt (✲ 4e).
Le Major Comte du Chatel.

Grande-Maîtresse de la Cour de S. A. R. et Imp. la Princesse d'Orange.
La Baronne de Fagel.

Dames d'Honneur.

La Comtesse d'Oultremont (Pauline.) | La Baronne Burmania-Rengers.

Aumônier de S. A. R. et I. la Princesse d'Orange.
M. Termolay Badrinsky, Archi-Prêtre, Père-Confesseur de S. A. R. et Imp.

CHAPITRE IV.

Maison de S. A. R. le Prince Frédéric.

Aides-de-Camp.

Le Lieut.-Colon. Baron d'Yvoi (✲ 4e).
Le Major de Waldkirch (✲ 4e).
Le Major de la Saussaye.

Secrétaire de S. A. R.

M. Van Assen ✪.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Maison de S. A. R. la Princesse Douairière d'Orange-Nassau, Mère du Roi.

Grand-Maître.

Le Baron de Larey (J. G.) (✲ 3e).

Chambellans.

Le Baron d'Yvoi de Mydrecht ✪. | Le Baron de Larey (J.)

Dames d'Honneur.

La Comtesse de Rheede d'Athlone. | La Baronne de Stamford.

CHAPITRE VI.

Maison de S. A. R. la Duchesse Douairière de Brunswick-Lunebourg, sœur du Roi.

Chambellan.

M. Huysen de Kattendyke.

Dames d'Honneur.

La Baronne de Stettin. | La Baronne de Haren.

TROISIÈME PARTIE.

Ordres nationaux et étrangers.

CHAPITRE PREMIER.

Ordre Militaire de Guillaume.

Cet Ordre, créé par la loi du 30 avril 1815, a été institué pour récompenser les services militaires rendus au Roi et à la Patrie, dans les armées de terre ou de mer.

La Grande-Maîtrise de l'Ordre est inséparable de la Couronne des Pays-Bas.

L'Ordre se compose de 4 classes : Grand-Croix, Commandeurs, Chevaliers de la 3e et de la 4e classe.

La décoration consiste en une croix émaillée de blanc, à huit pointes pommetées d'or, ou d'argent pour la 4e classe, couverte et anglée de deux bâtons de lauriers disposés en croix de Bourgogne, chargée au centre d'un W au milieu d'une couronne de laurier sur un fond émaillé d'azur, et au revers d'un briquet en or, ou en argent pour la 4e classe.

Sur les rayons émaillés de blanc, l'inscription : VOOR MOED, BELEID, TROUW, pour le courage, la prudence, la fidélité. Le tout est surmonté d'une couronne d'or, ou d'argent pour la 4e classe.

Les Grand-Croix portent sur la poitrine une étoile d'argent, et la décoration de l'Ordre attachée à un large ruban orange, lizéré aux bords de Bleu-Nassau et passant de l'épaule droite au côté gauche.

Les Commandeurs portent la Croix de l'Ordre brodée sur l'habit, du côté gauche et la décoration suspendue au ruban de l'Ordre, en sautoir.

Les Chevaliers de la 3e classe portent la décoration suspendue à un ruban, large de deux doigts, passé à la boutonnière de l'habit.

Les Chevaliers de la 4e classe portent leur décoration suspendue à un ruban d'un doigt de largeur.

Les militaires des armées de terre ou de mer, qui n'ont pas le grade d'Officier, obtiennent, en devenant Chevaliers de l'Ordre, un supplément de solde, égal pour les Chevaliers de la 3e classe à leur solde antérieure, et à la moitié de cette solde pour ceux de la 4e classe.

Le nombre des Dignitaires et Chevaliers de l'Ordre est indéterminé.

Digitized by Google

La qualité de Chevalier de l'Ordre Militaire de Guillaume ne peut se perdre que par suite d'un jugement infamant.

Grand-Maître.

LE ROI.

Chancelier de l'Ordre.

Le Lieutenant-Général J. W. Janssens.

Secrétaire de la Chancellerie de l'Ordre.

J. Dedel.

Grand-Croix.

S. A. R. le Prince d'Orange.
S. A. le Prince Guillaume de Prusse.
S. A. le Feld-Maréchal Duc de Wellington, Prince de Waterloo,
S. A. le Feld-Maréchal Prince Blucher de Walhstadt.
Le Lieutenant-Général Comte de Gneisenau.
Le Lieutenant-Amiral de Kingsbergen (J. H.).
Le Lieutenant-Général Janssens (J. W.).
Le Lieutenant-Général de Limburg-Styrum (L.).
S. A. le Prince Christiaan de Hesse-Darmstad.
Le Lieutenant-Général Baron de Vincent.
S. A. le Feld-Maréchal Prince de Schwarzemberg.
S. A. le Feld-Maréchal Prince de Wrede.
S. A. le Feld-Maréchal Prince Barclay de Tolly.
S. E. Lord Exmouth, Vice-Amiral.
Van de Cappellen, Vice-Amiral.

Commandeurs.

S. A. R. le Prince Frédéric.
Chassé (D. H.), Lieut.-Général.
Le Baron De Perponcher (H.), *id.*
De Constant Rebecque, Général-Major.
Tripp (A. D.), *idem.*
Bentinck (C.), Lieut.-Général.
Melvill de Carnbée (P.), Vice-Amiral.
Bentinck de Buckhorst (B. H.), Lieutenant-Général.
Krayenhoff (C. R. F.), *idem.*
De Constant Villars (G. A.), *id.*
Du Pont (W.), *idem.*
De Bylandt Halt (F. S.), Vice-Amiral.
Fagel (R.), Lieut.-Général.
Kikkert (A.), Vice-Amiral.
Sweerts de Landas (J. D.), Lieut-Général.
Tindal (R. D.), *idem.*
Evers (C. J.), *idem.*
Van der Plaat (A. H. J.), *idem.*
Verdooren (G.) Vice-Amiral.
Vander Goltz (F. A.), Général-Maj.
Van Brienen Van Kamerus, *idem.*
Van Kinckel, Vice-Amiral.
Lord Hill, Lieutenant-Général.
Le Marquis d'Anglesey, *idem.*
Don Miguel d'Alava, *idem.*
Le Comte Czernischeff, *idem.*

Chevaliers de la troisième classe.

Ghigny (E. C.), Général-Major.
De Bylandt (W.), Général-Major.
De Rheede (W. F.), Général-Major.

Digitized by Google

D'Aubremé (A.), Général-Major.
Von Valentini, Général-Major.
Le Baron de Kruse, Général-Major.
Detmers (H.), Colonel de l'Etat-Major.
S. A. le Prince de Saxe-Weimar, Colonel du régiment de Nassau, n° 28.
De Bruyn (J. B.), Colonel du régiment des cuirassiers, n° 2.
S. A. le Prince héréditaire de Nassau-Weilburg, Colonel.
Du Caylar, Premier Aide-de-Camp de S. A. R. le Prince d'Orange.
Boreel (W. F.), Colonel en second du régiment de hussards, n° 6.
De Mercx (E.), Lieutenant-Colonel du rég. des dragons-légers, n° 5.
Westenberg (J. J.), Lieut.-Colonel du batail. de milice nationale, n°
Van der Sanden (F. C.), Lieut.-Colonel du bataillon de ligne, n° 7.
De la Sarraz (J. A.), Lieut.-Colon. du bat. d'artillerie de ligne, n° 2.
Webster, ancien Aide-de-Camp de S. A. R. le Prince d'Orange.
De Larry (H.), Lieutenant-Général.
Van der Duyn (W. H.), Lieutenant-Général.
Du Ry (G.), Lieutenant-Général.
May (J. S.), Contre-Amiral.
Buyskes (A. A.), Contre-Amiral.
Dibbetz (B. J. C.), Général-Major.
De Man (E.), Colonel de Génie.
De Roisin (W.), Colonel de la Maréchaussée.
Van den Bosch, Colonel près l'Etat-Major-Général.
Busch (M.), Colonel à Groningue.
Hoynck van Papendrecht (A. J.), Lieut.-Colonel, Chef d'Etat-Major.
Singendonck (H.), Lieutenant-Colonel du bataillon de milice, n° 7.
De Jongh (W. A.), Lieutenant-Colonel du bataillon de milice, n° 8.
Grunebosch (J. W.), Lieut.-Colonel du bataillon de chasseurs, n° 27.
Renno (J. C.), Lieutenant-Colonel du rég. de dragons-légers, n° 4.
Du Vivier (L.), Colonel du régiment de hussards, n°. 8.
Van der Smissen (J. L. D.), Major d'artillerie légère.
Gey (A. R. W.), Capitaine d'artillerie légère.
Gunkel (K. A.), Général-Major.
De Zuylen de Nyevelt (P. H.), Colonel d'Etat-Major.
Speelman (J.), Colonel en second du bataillon de ligne, n° 2.
L'Honneux (C. P.), Lieutenant-Colonel du bataillon de ligne, n° 3.
Aberson (F. N. L.), Colonel en second du bataillon de ligne, n° 13.
Von Dressel (W. F.), Lieut.-Colonel du régiment de Nassau, n° 28.
Arnould (D. P. J.), Lieut.-Colonel du bataillon de chasseurs, n° 35.
De Heeckeren de Molecaten (K. A. A. C. M.)
Wieling (N.), Lieutenant-Colonel du bat. de milice nationale, n° 17.
Boellaard (H.), Lieut.-Colonel du bataillon de milice nationale, n° 6.
Sattler (F.), Major du régiment de Nassau-Usingen, n° 2.
Bagelaar (D. O.), Lieutenant-Colonel du bataillon de ligne, n° 12.
Goethals (C.), Lieut.-Colonel du bataillon de chasseurs, n° 36.
Van Lawick vanPabst (F. E.), L'.-Col. du bat. de milice nat. n° 3.

Clinton (Sir Henri), Lieut.-Gén. au service de S. M. Britannique.
Grant (Sir C.), Général-Major au service de S. M. B.
Halkett (Sir C.), Général-Major, *idem*.
Cooke (Sir G.), Général-Major, *idem*.
Kempt (Sir J.), Général-Major, *idem*.
Dornberg (Sir W.), Général-Major, *idem*.
Maitland (Sir P.), Général-Major, *idem*.
Le Comte Alten (C.), Lieutenant-Général, *idem*.
Brade (G. F.), Lieut.-Colonel du bataill. de milice nation., nº 10.
Stedman (J. A.), Lieutenant-Général.
Anthing (K.), Lieutenant-Général.
De Kock (H. M.), Général-Major.
Harding, Colonel au service de S. M. B.
Le Baron de Preen (F.), Maj.-Adj.-Gén. du Grand-Duc de Nassau.
Baker (F.), Capitaine de vaisseau, au service de S. M. B.
Martial Thomas, Genéral au service de France.
Rodlich, Général au service de Prusse.
Cort-Heiligers, Lieutenant-Général.
Von Heldring, Lieutenant-Général.
Van Sandick, Lieutenant-Général.
Van Well, Général-Major.
Wolterbeek, Commandeur du Pavillon large.
Steinmetz, Lieutenant-Colonel.
Buhlman, Capitaine du bataillon de milice nationale, nº. 6.
Le Comte de Sainte-Aldegonde (A. B.), Colonel-Adjudant du Roi.
Le Baron Von Hagen, Lt.-Col. au service du Grand-Duc de Nassau.
Van der Straeten, Capitaine de vaisseau.
Polders, *idem*.
De Man, *idem*.
Ziervogel, *idem*.
Van der Hart, *idem*.
De Steuben, Colonel au service du Grand-Duc de Nassau.
De Weyghers, Major, *idem*.
De Nauendorff, Major.

Chevaliers de la quatrième classe.

Wautier (W. F.), Colonel-Adjudant de S. A. R. le Prince d'Orange.
Van Hooft (P. S. R.), Lieut.-Col., *idem*.
De Limburg Styrum (O. J. H.), *idem*, *id*.
Le Comte de Cruykembourg, Major, *id*.
Lemmers, *idem*.
Ampt (N. C.), *idem*, *idem*.
De Brias (G. L.), Maj. du rég. de cuir. nº 2.
Lantsheer (H. W.), Capitaine de vaisseau, Adjudant du Roi.
Keller (C. P. W.), *idem*, *idem*.
Verveer, Colonel, *idem*.
Stout (F.), Capitaine de vaisseau.
Dibbetz, *idem*.
De Perponcher, Lt.-Col., Adj. du Roi.
D'Yvoy (M. L.), Lieut.-Colonel, Adj. de S. A. R. le Prince Frédéric.
Doorman (J. D.), Colonel de génie.
Hinxt (G.), Cap.-Lieut. de vaisseau.
De Quartel, *idem*.
Anthing (J. P.), Capitaine d'Etat-Major.
Ampt, Lieutenant de vaisseau.
Piton.
Rendorp (P.), Capitaine d'Etat-Major.

De Hogendorp (G. J.), Cap. d'Et.-M.
L'Olivier, Cap. du bat. de ligne, n° 7.
De Rast (E.), *idem.*
Van der Bruggen (G. F. F. A.), Cap. du bat. de milice nationale, n° 7.
Thomson (J. J.), cap. de mil. nat. n° 8.
De Crassier (L. G. J.), Maj. *idem*, n° 50.
De Limburg Styrum (W. B.), 2e Lieutenant du bat. de chasseurs, n° 27.
De Heerdt (C. E. H.), *idem.*
Crooy (L. A. J.), Maj., Adj. de l'Et.-Maj.
De Paraviciny (J. J. N.), Maj. d'Et.-Maj.
De Bellefroid (J. P.), Capitaine *idem.*
De Heerdt, Lieut.-Colonel *idem.*
De Constant Rebecque (J. N. D.), Cap. *id.*
Worms, 1er Lieutenant *idem.*
Van Campen, Cap.-Adj. *idem.*
Guerin (W.), Quartier-Maître du régiment de cuirassiers, n° 1.
Heshuisius (E. M.), *idem, idem.*
Morbotter (F.), 1er Lieutenant *idem.*
De Mercx (M.), Maj. du rég. des c. n° 2.
De Lobel (J. B. S.), 1er Lieutenant *idem.*
Van der Veken (F.), *idem, idem.*
Majoye (J. J.), 2e Lieutenant *idem.*
Gallières (N. C.), Maj. du rég. des c. n° 3.
Jonquière (J. P. S.), Quart.-Mait. *id.*
Von Staedel (C. F.), Major du rég. des dragons-légers, n° 4.
Van Dam (W. H.), *idem, idem.*
Koltrop (G. F.), Quartier-Maître *idem.*
De Gignoux (S.), *idem, idem.*
Van Guerike (F. A.), 1er Lieut. *idem.*
Tieleman (J. S.), 2e Lieut.-Adj. *idem.*
De Looz (J.), Major *idem*, n° 5.
Van Remoorter (C.), Capitaine. *id.*
De Lenne (J.), *idem, idem.*
Mertens (J.), *idem, idem*
O'Sullivan (D.), *idem, idem.*
Henkart (M.), *idem, idem.*
Croy (A. G.), 1er Lieutenant *idem.*
Brunfaut (L.), *idem, idem.*
Druyvestein (C.), 2e Lieutenant *idem.*
Brion (N.), *idem, idem.*
Mathot (N.), Adj.-Sous-Officier *idem.*
Courtin (N.), Maréc.-de-Logis-Chef *id.*
Brandt (F. F.), *idem, idem.*
Rodrigos (P. L.), Maréc.-de-Logis *idem.*
Jansen (H.), Trompette *idem.*
Rassonet (N.), Dragon *idem.*
Augustiny (M.), *idem, idem.*
Gérate (E. L.), *idem, idem.*
Welsauwer (E. F.), Dragon *idem.*
De Jacoby (F. J.), Major du régiment de hussards n° 6.
Van Bronkhorst (J. M.), 1er Lieut. *idem.*
Paauw (N. Z.), *idem, idem.*
Deebetz (J. J.), *idem, idem.*
Rendorp, 2e Lieutenant *idem.*
Du Chasteler (A.), Major *idem* n° 8.
Osten (J. B.), Capitaine d'Etat-Major.
Ruysch van Coeverden (G. F.), 2e Lieutenant du bataillon d'artillerie n° 4.
Winsinger (L.), 1er Lieutenant *idem.*
Krahmer (C. F.), Cap. d'artil.-légère.
Petter (A.), *idem, idem.*
Van Wassenaar (W. N. J.), 2e Lieut. *id.*
Van der Helden (W.), Maré.-de-L. *idem.*
Kruitweg (P.), Brigadier *idem.*
Ypey (A. D.), Canonnier de 1re classe *id.*
Van Wyk (F.), *idem, idem.*
Dibbetz (F. W.), 2e Lieut. du bataillon d'artillerie de ligne n° 1.
Koppy (J.), Mar.-de-L. d'artil.-légère.
Frankhuizen (J.), Cannr. de 1re clas. *id.*
Glas (J.), *idem, idem.*
Van Gothum (A.), M.-de-L. d'art.-lég.
Van Kruiningen (H.), Brigadier *idem.*
Dammerbach (J.), Canr. de 1re classe *id.*
Daal (D.), *idem, idem.*
Maes (J. P.), Maréchal-de-Logis *idem.*
Van Laar (J. F.), Brigadier *idem.*
Dibal (K.), *idem, idem.*
Kerckhoven (P.), Cann. de 1re clas. *id.*
De la Cour (F.), Marc.-de-Logis *idem.*
Leenders (A. J.), Fourrier, *idem.*
Van der Sleuzen (J.), Brigadier *idem.*
Bayonet (L.), Canon. de 1re clas. *idem.*
Sprengers (P. P.), 1er Lieutenant du bataillon du train.
Van Gahlen (F.), *idem, idem.*
Van der Voorts (H.), Sergent *idem.*
Stynders (J.), Soldat *idem.*
Cames (J.), *idem, idem.*
Wanders (A.), Sergent *idem.*
Oudenhoven (J.), Caporal *idem.*
Metzler (F.), Sergent *idem.*
Baumar (A.), Soldat *idem.*
Van Meegen (G.), Sergent *idem.*
Le Prince d'Arenberg (P.), Lieutenant-Colonel, Aide-de-Camp du Roi.
Matile (J. L.), Cap. du b. de chas. n° 10.
Milior, (W.), Sergent *idem.*
Stephan (J.), *idem, idem.*

Digitized by Google

Martiningo (A.), Brigadier des dragons-légers n° 5.
Herdeboudt, Lieutenant-Colonel de l'Etat-Major-Général.
Taets Van Amerongen (G. G.), Major *idem*.
Van Deelen (L. A. K.), *idem*, *idem*.
Van Gorkum, *idem*, *idem*.
Van de Poll, Maj. Titulaire, *idem*.
De Zuylen de Nyevelt (P. J.), Capitaine *idem*.
Van Coustol, *idem*, *idem*.
Schneider (H. L.), *idem* du bataillon d'infanterie de ligne n° 2.
De Boer (H. E.), *idem* de l'Et.-Maj.-G.
Omphal (F. J. F. J.), *idem*, *idem*.
Van Heincken, *idem*, *idem*.
Belaerts, *idem*, *idem*.
Anemaat (A. J.), Cap.-Ingén. *idem*.
Nepveu (C.), Cap.-Adjudant, *idem*.
Van Gagern (F. B.), *idem*, *idem*.
De Smeth van Deurne (F.), Capitaine de volontaires, *idem*.
Goblet, Capitaine titulaire *idem*.
Van Grovestins (C. F.), Lieutenant de volontaires *idem*.
Roest (P.), Capitaine du bataillon d'infanterie de ligne n° 2.
Veeren (T. C. C.), *idem*, *idem*.
Nassau-la-Lecq (J. F. H. K.), *idem*. *id*.
Charon de S^t. Germain (E.), *idem*, *id*.
Akkersloot van Houten (A. L.), 1^er Lieutenant *idem*.
Van Hasselt (J. B. L.), *idem*, *idem*.
Morre (P.), 1^er Lieutenant-Adjudant du bat. mil. nat. n° 50.
Anemaat (P.), 1^er Lieutenant du bataillon d'infanterie de ligne n° 2.
Umbgroeve (J. N. M.), 2^e Lieut. *id*.
Bassing (H.), Adjud.-Sous-Offic. *idem*.
Sauer-Esseg (J. D.), Serg.-Maj. *idem*.
Van Beest (J. C.), *idem*, *idem*.
Muller (H.), *idem*, *idem*.
Van Beek (L.), *idem*, *idem*.
Van Wyk (N.), Sergent *idem*.
Michel (P.), *idem*, *idem*.
Kohler (H.), *idem*, *idem*.
Almekinders (P.), *idem* de Maréch.
Bertels (J. B.), *idem* du bataillon infanterie de ligne n° 2.
Gérardie (L.), *idem* de Maréchaussée.
Guiken (F.), sergent du bataillon d'infanterie de ligne n° 2.
Koster (J. L.), *idem*, *idem*.
Haarhuis (P.), *idem*, *idem*.
Bosman (J.), *idem*, *idem*.
Waaifoort (P.), Fourrier, *idem*.
Heystek (A. M.), Cadet-Caporal, *id*.
Wekweerd (M.), Caporal, *idem*.
Reinhardt (M.), *idem*, *idem*.
De Vey (J.), *idem*, *idem*.
Sona (F.), Flanqueur, *idem*.
Smit (W.), *idem*, *idem*.
Van Lak (J.), *idem*, *idem*.
Rood (A.), *idem*, *idem*.
Arbus (J.), *idem*, *idem*.
Droeglas (J.), Fusilier, *idem*.
Muller (K.), *idem*, *idem*.
Delbogen (H.), *idem*, *idem*.
De Bruyn (J.), *idem*, *idem*.
De Hoog (R.), *idem*, *idem*.
De Vadder (H.), 1^er Lieutenant du bataillon d'infanterie de ligne n° 7.
Beaujoz (C.), 2^e Lieutenant *idem*.
Van de Putte (P. J.), Sergent-Major *id*.
Stafsens (L.), *idem*, *idem*.
Léonard (L.), sergent, *idem*.
Kodeck (A.), *idem*, *idem*.
Van den Bavière (L.), *idem*, *idem*.
Moreau (J.), Caporal, *idem*.
Bodaert (D.), *idem*, *idem*.
Otto (F.), *idem*, *idem*.
Carael (J. F.), *idem*, *idem*.
Winsinger (R.), Cadet, *idem*.
Toussult (H.), Tambour-Major, *idem*.
Maes (P. A.), Caporal, *idem*.
Begoed (J. B.), Flanqueur, *idem*.
D'Haes (J.), *idem*, *idem*.
Wyngaerdt (E.), *idem*, *idem*.
Van der Straeten (J.), Fusilier, *idem*.
Colin (J.), *idem*, *idem*.
Wenlfkens (J.), *idem*, *idem*.
Naise (F.), *idem*, *idem*.
Lesmans (H.), Caporal, *idem*.
Lauwerier (J. B.), Fusilier, *idem*.
Snorrebusch (F. A.), *idem*, *idem*.
Vigelius (W. L.), Major du régiment de Nassau n° 28.
Schleyer (P.), *idem*, *idem*.
Sartor (C. L.), *idem*, *idem*.
Jeckely (F. C.), Capitaine, *idem*.
Barman (W.), *idem*, *idem*.

Bergman, capitaine du rég. de Nassau.
Klamberg (W. L.), Adj.-Maj. *idem*.
Raht (C.), 1er Lieutenant *idem*.
Schlarbaum (F.), *idem*, *idem*.
Muller (T.), *idem*, *idem*.
Schnabilius, *idem*, *idem*.
Raht (F), 2e Lieutenant, *idem*.
Schneider (J. G.), *idem*, *idem*.
Wolff (C. F.), Sergent-Major, *idem*.
Benner (J. P.), *idem*, *idem*.
Wirz (J.), Sergent, *idem*.
Mauderbach (D.), *idem*, du régiment de Nassau d'infant. légère n° 2.
Deul (A.), *idem*, *idem*.
Schmidt (F.), *idem* du rég. de Nassau n° 28.
Stolz (G.), *idem* du rég. de Nassau infanterie légère n° 2.
Schafer (E.), *idem* du régim. de Nassau n° 28.
Susewind (V.), *idem*, *idem*.
Grimm (J. E.), Fourrier *idem*.
Von Bierbrauer, *idem*, *idem*.
Steubing (E.), *idem* du régim. de Nassau d'infanterie légère.
Blum (F.), Cadet du régiment de Nassau n° 28.
Minker (H.), Caporal *idem*.
Schneider (H.), *idem*, *idem*.
Ludwig (P.), *id*, rég. N. inf. lég. n° 2.
Kappe (H.) *idem* rég. de Nassau n° 28.
Jung (N.), *idem*, *idem*.
Keck (F.), *idem*, rég. N. inf. lég. n° 2.
Schell (J.), *idem* rég. de Nassau n° 28.
Theiss (J.) *idem* rég. N. inf. lég. n° 2.
Kunz (D.), *idem*, *idem*.
Zimmerman (W), *idem*, *idem*.
Gras (J.), *idem*, *idem*.
Quirein (A), Serg. rég. de N. n° 28.
Jud (J. A.), Sergent-Major *idem*.
Nix (H. L.) *idem*, *idem*.
Frensch (J. H.), *idem*, *idem*.
Wiermbach (J.), Flanqueur du régim. de Nassau n° 28.
Montanius, (J.) *idem*, *idem*.
Immet (J. J.), Grenadier du régiment de Nassau, infant. légère n° 2.
Knetsch (J.), *idem*, *idem*.
Zimmerman (J.), Fusilier *idem*.
Herzcher (D.), *idem* du r. de N. n° 28.
Neusser (J.), *idem*, *idem*, *idem*.
Boller (J.), *id.* du r. de N. inf. lég. n° 2.
Lorg (L.), *idem*, *idem*.
Barb (J. G.), Fus. du r. N. inf. lég. n° 2.
Buecher (J. C.), *idem*. Nassau n° 28.
Jnd (W.), *idem*, *idem*.
Dachs (P.), *idem*, *idem*.
Gaumon (P.), *idem*, *idem*.
Halzman (W.), *id.* r. de N. inf. lég. n° 2.
Burgman (H.), *idem* de Nassau n° 28.
Klappert (J.), *idem*, *idem*.
Beugler (P.), *idem*, *idem*.
Fischer (H.), *idem*, *idem*.
Herman (J. H.), *idem*, *idem*.
Dillman (G.), *idem*, *idem*.
Noch (J.), *idem*, *idem*.
Hof (H.), *idem*, *idem*.
Nickel (J. J.), *idem* de N. inf. lég. n° 2.
Diehl (J. P.), *idem* de Nassau n° 28.
Schlaudt (A), *idem*, *idem*.
Spies (F.), *idem*, *idem*.
Stall (J.), *idem*, *idem*.
Schwarz (K.), *id.* r. de N. inf. lég. n° 2.
Wiesel (J.). *idem*, de Nassau n° 28.
Hohler (P.), *id.* r. de N. inf. lég. n° 2.
Jung (C.), *idem*, *idem*.
Form (P.), *idem*, *idem*.
Stollman (J.), *idem*, de Nasssau n° 28.
Stein, Chasseur *idem*.
Eichholtz (H. W.), Capitaine du bat. de chasseurs n° 27.
De Croes (F. H.), 1er Lieutenant du bataillon de milice nationale n° 51.
Colson (K. J. A.), *idem*, du bataillon de chasseurs n°. 27.
Van Hyeckama (F.), 2e Lieut. *idem*.
Egé (J.), *idem*, *idem*.
Schappé (A.), *idem*, *idem* n° 18.
Sudhoff (H), Sergent-Maj. *idem* n° 27.
Welter (P.), Sergent *idem*.
Sigmund (J.), *idem*, *idem*.
Witzel (S.), *idem*, *idem*.
Jansen (P.), *idem*, *idem*.
Van Lindt (J.), Caporal *idem*.
De Rooy (W.), *idem*, *idem*.
Kielgast (H.), *idem*, *idem*.
Van Krieken (H.), Flanqueur *idem*.
Kolfenbach (A.), *idem*, *idem*.
Fooy (H.), *idem*, *idem*.
Vankalken (P.), Chasseur *idem*.
Van den Berg (T.), *idem*, *idem*.
Le Jean (W.), Cap. de m. n. bat. n° 42.
Guyot (M.), *id.* du bat. de ch. n° 35.
Van de Vivère de Koekelberg (J. J. H.), *idem*, *idem*.
Dullaert (J.), *idem*, *idem*.

De Gheldere (J.B.), Cap. de chass. Bat. 35.
Delport (E.), 1er Lieut. du bat. m. n. nº
De Limminghe (K.), *idem* du bataillon de chasseurs nº 35.
Van Rhode (K.), 2e Lieut. *idem*.
Roberty (P.), *idem*, *idem*.
Le Vlerc (A.), Tambour-Maj. *idem*.
De Backer (J.), Sergent *idem*.
Coppin (A.), *idem*, *idem*.
Duprez (J.), *idem*, *idem*.
Rotte (M.), Caporal *idem*.
Mailfait (J.), *idem*, *idem*.
Du Vivier (M.), *idem*, *idem*.
De Clerck (P.), Chasseur *idem*.
Lavallée (K.), *idem*, *idem*.
Demarlier (P. J.), *idem*, *idem*.
Gezelschap (J. A.), Major titulaire du Bataillon de milice nationale nº 4.
De Rechteren van Heemert (J.), Cap. *id*.
Misse (J. H. D.), 1er Lieut. *idem*.
Van Wetering (J. W.), Sergent *idem*.
Michel (J. J.), *idem*, *idem*.
Brands (J. H.), *idem*, *idem*.
Ten Broeke (D.), *idem*, *idem*.
Slootman (C.), Caporal *idem*.
Kamp (J. H.), *idem*, *idem*.
Fleisch (F.), *idem*, *idem*.
Dedel (J.), Ex-Volontaire, Secrétaire de l'Ordre Militaire de Guillaume.
Van der Peyl (W.), Flanq. bat. mil. n. nº 4.
Van Voorst (C. L.), *idem*, *idem*.
Huisman (A.), *idem*, *idem*.
Vroeg (C.), *idem*, *idem*.
Witbroek (G.), *idem*, *idem*.
Gerritzen (G.), *idem*, *idem*.
Mollinger (F. R.), Cap. b. m. nº 5.
Blom van Assendelft (J.), *idem*, *idem*.
Barre (J. L.), *idem* bat. mil. nat. nº 50.
Fritzen (J. A.), 1er L. bat. m. n. nº 5.
Paternostre de Montlion (L.), 2e *id.*, *id*.
De Haan (J. G.), *idem*, *idem*.
Van Driel (J.), *idem*, *idem*.
Vry (J.), *idem*, *idem*.
Van den Brink (R.), Sergent *idem*.
Van Barreloo (G.), *idem*, *idem*.
Van de Velde (J.), *idem*, *idem*.
Bergman (N.), *idem*, *idem*.
Van Kempen (C.), *idem*, *idem*.
Van der Pol (J.), *idem*, *idem*.
Nieuwkamp (A.), Caporal, *idem*.
Daniels (G.), *idem*, *idem*.
German (J. J.), tamb. au b. de m. n. nº 5.
Mersié (L.), *idem*, *idem*.
Wolters (G.), Flanqueur *idem*.
Smits (M.), *idem*, *idem*.
Van de Bor (E.), *idem*, *idem*.
Moesdyk (P.), *idem*, *idem*.
Kimmeyer (F.), *idem*, *idem*.
Van Kesteren (H.), *idem*, *idem*.
Bulpaap (J. W.), *idem*, *idem*.
Balthazar (J.), Sapeur *idem*.
Arends (J.), Fusilier *idem*.
Hoksbergen (C.), *idem*, *idem*.
Riphagen (L.), *idem*, *idem*.
Klopman (H.), *idem*, *idem*.
Vels (G. W.), *idem*, *idem*.
Syn (J.), *idem*, *idem*.
Wagenaar (C.), *idem*, *idem*.
Dirks (W.), *idem*, *idem*.
Stoks (J.), *idem*, *idem*.
Berens (J.), *idem*, *idem*.
Senn van Bazel (W. K. W.), Cap. du bat. de milice nationale nº 6.
Duicker (K. F. W.), *idem*, *idem* nº 46.
Agterberg (A.), *idem*, *idem* nº 37.
Bruno (H. A.), Sergent-Major du bataillon de milice nationale nº 6.
Meyer (J.), Sergent *idem*.
Gruber (J.), *idem*, *idem*.
Van Beek (A. H.), Caporal *idem*.
Derksen (G. J.), *idem*, *idem*.
Terburg (G. J.), Flanqueur *idem*.
Hofman (J. H.), *idem*, *idem*.
Van Halderen (E.), *idem*, *idem*.
Van Bronkhorst (A. G.), Cap. *id*. nº 7.
Pheiffer (J. P.), *id*. *id*.
Van der Steen (A. P. C.), 1er Lieut. *id*.
Waldschmidt (J.), *idem*, *idem*.
Klopping (J.), Sergent-Major *idem*.
Smit (J.), *idem*, *idem*.
Cam (J.), Sergent *idem*.
Kriebel (E.), *idem*, *idem*.
Van Heusden (G.), *idem*, *idem*.
Hynekamp (W.), *idem*, *idem*.
Urbanus (P.), Fourrier *idem*.
Portman (G.), Caporal *idem*.
Verhagen (P.), *idem*, *idem*.
Berkhemer (A.), *idem*, *idem*.
Schuurman (E.), *idem*, *idem*.
Groenewoud (H.), Fusilier *idem*.
Gersting (J.), *idem*, *idem*.
Simmers (E.), *idem*, *idem*.
Salemon (J. P.), *idem*, *idem*.
Melles (P.), Fusilier du bat. m. n. nº 7.
De Graaf (A.), *idem*, *idem*.
Steenman (D.), *idem*, *idem*.

Leuwenstein (C.), Fus. du bat. m. n. nº 7.
Eygeman (M.), *idem*, *idem*.
Bindt (J.), *idem*, *idem*.
Nap (C.), *idem*, *idem*.
Sybers (J.), Cap. de mil. nat. nº 8.
Laros (F. H.), 2e Lieutenant *idem*.
Van der Straten van Thielen (F.), *id.* du bataillon de milice nationale nº 47.
Tinson (P.), Serg.-Maj. de mil. nº. 8.
Houtman (D.), *idem*, *idem*.
Rembges (D.), Sergent *idem*.
Ringlever (J.), *idem*, *idem*.
Dreux (M. C.), Fourrier *idem*.
Heller (F.), Caporal, *idem*.
Staal (J. P.), *idem*, *idem*.
Koppe (C.), Tambour-Major *idem*.
Steineker (H.), Tambour *idem*.
Ravoo (A.), *idem*, *idem*.
Weerle (J.), Fusilier *idem*.
Diederick (H.), *idem*, *idem*.
De Bruyn (J.), *idem*, *idem*.
Van der Kleyn (J.), *idem*, *idem*.
Madoe (J.), *idem*, *idem*.
Klumper (C.), *idem*, *idem*.
Wolff (J. A.), Cap. de mil. nat. nº 17.
Benkman (L.), *idem*, *idem*.
Buddingh (H. J.), *idem*, *idem*
Gosling (G. F.), *idem*, *idem*.
Koch (C. F.), 1er Lieut., Adj. *idem*.
Martin (P. F. J.), 1er Lieut. *idem*.
Busch (H. F.), 2e Lieut. *idem*.
Brunner P. H.), Adj.-Sous-Offic. *idem*.
Metzler (J. P.), Sergent-Maj. *idem*.
Henderson (W.), Sergent *idem*.
Van Gulick (J.), *idem*, *idem*.
Castenmuller (P.), *idem*, *idem*.
Zwick (F.), Tambour-Major *idem*.
Van Crasbeek (J.), Caporal *idem*.
Vrydag (F.), Flanqueur *idem*.
Hestrop (W.), Fusilier *idem*.
Schafer (D.), Cap. de mil. nat. nº 19.
Meyer *idem*, *idem*.
De Haan *idem*, *idem*.
Menzo, *idem*, *idem*.
Rochell, *idem*, *idem*.
Teunissen (W.), Sous-Adj. *idem*.
Freyer (C.), Sergent *idem*.
Van Schie (C.), *idem*, *idem*.
Kyl (J. M.), *idem*, *idem*.
Aarts (A.), Flanqueur *id.*
Beele (P.), Fusilier bat. m. n. nº 19.
Van Opstall (C.), Lieutenant-Colonel du bataillon d'art. de milice nat. nº
Byleveld (A.), Major *id.* nº 2.
De Villers, 2e. Cap. d'Etat-Major.
Van der Smissen (J. L.), Lieut. d'art. lég.
Van der Steen (J. B.), *id. id.*
Seits (J. M. D.), 1r Lieut. du b. du train.
Van de Gehuchte (H.), Sergent-Major du bat. d'art. de ligne nº 4.
Fokkens (B.), Mar.-de-Log. d'art. lég.
Keyzer (A.), *idem*, *idem*.
Schutt (N. F.), *idem*, *idem*.
Vienne (P.), *idem*, *idem*.
In de Betuw (P.), *idem*, *idem*.
Meyer (M.), *idem* bat. du train.
Eckman (L.), *idem*, *idem*.
Verhoef (J. H.), Capor. d'art. légère.
Leysen (J.), *id.* d'art. de ligne b. nº 4.
Snyhorst, Canonnier *idem*.
Wildeboer (N.), *idem*, d'art. de ligne.
Kasthern, *idem*, *idem*, *idem*.
Van der Heyden (W.), *idem*, *idem*.
Tielemans (J.), *idem*, *idem*.
Derion (J.), *idem* d'art. de ligne nº 4.
Jordan (L.), *idem*, *idem*.
Van Hogendorp (F.), Capitaine au régiment de cuirassiers nº 1.
Westreene (J. L.), *idem*, *idem*.
Boon (J. C.), 1er Lieutenant *idem*.
Kreyzig (F. L. F.), *idem*, *idem*.
Nobert (J. C.), *idem*, *idem*.
De Groot (G.), *idem* rég. dr. lég. nº 4.
Methorst (J.) 2e Lieutenant *idem*.
Van Heeckeren de Overlaar (W. R. J. W.), *idem*, du régiment de Cuir. nº 1.
Bols (L. L. E.), *idem*, *idem*.
Opduin (A.), Mar.-des-Log.-Chef *idem*.
Brink (E.), *idem*, *idem*.
Blankscheer (J. G.), Maréchal-des-Log. *idem*.
Balken (L.), *idem*, *idem*.
Zweerts van Otterloo (H.), *idem*, *idem*.
Van den Brink (W. F.), *idem*, *idem*.
Kuhl (W.), *idem*, *idem*.
Anemaet (H. W.), Cadet *idem*.
Coets van Baggen (J. C.), *idem*, *idem*.
Vermasen (J.), *idem*, *idem*.
Bongaards (T.), Cuirassiers, *idem*.
Van Heen (B.), *idem*, *idem*.
Schalkwyk (W.), *idem*, *idem*.
Noteboom (H.), *idem*, *idem*.
Van der Duyn (G. L.), du rég. cuir. nº 2.
Anoul (K. V.), 1er Lieut. rég. cuir. nº 2.
Goltstein (J. H.), *idem*, *idem*.
Deudon (L.), Adj.-sous-Officier *idem*.

Somers (P.), Mar.-des-Logis-chef *id.*
Jacquet (G.), Maréchal-des-Logis *id.*
De Heusch (E.), Cadet *idem.*
Van Grotenhuis (R. J. A.), Maréchal-des-Logis *idem.*
Lucas (C.), Brigadier *idem.*
Maréchal (A.), *idem.*
De Groot (J. B.), Mar.-des-Log. *idem.*
Semoulin (P. J.), Brigadier *idem.*
Buno (D. C.), Cap. du rég. de cav. n° 3.
Jagerink (W.), *idem*, *idem.*
Rosé (S. G.), 1er Lieutenant *idem.*
Van der Moore (J.), *idem*, *idem.*
Van Nauta (B. G. R.), *idem*, *idem.*
Retterich (A. J. P.), 2e Lieuten. *idem.*
Gardner (G.), *idem*, *idem.*
Van de Wakker, Adj.-sous-Offic. *idem.*
Quaadvlieg (P. J.), Maréchal-des-Logis-Chef, *idem.*
Muller (B. T.), *idem*, *idem.*
Van Dyk (D.), Mar.-de-Log. *idem.*
Westerbeek (H.), *idem*, *idem.*
Gorissen (G.), Brigadier, *idem.*
Linthorst (G. J.), *idem*, *idem.*
Van Bergen (A.), *idem*, *idem.*
Talma, Cadet, *idem*, *idem.*
Menger (J.), *idem*, *idem.*
Van Aalst (P.), Cuirassier *idem.*
Wolters (H. P.), *idem*, *idem.*
Bosma (A. P.), *idem*, *idem.*
Krayenhoff (C. J.), Capitaine de dragons légers n° 4.
Bauman (F.), Mar.-de-Logis-Chef *id.*
Bosch (C. A.), *idem*, *idem.*
Van der Werff (S. A.), *idem*, *idem.*
Heuvingh (H.), *idem*, *idem.*
Fundter (G. M.), *idem*, *idem.*
Weinman (C.), Maréc.-des-Log., *id. id.*
Waltz (A.), *idem*, *idem.*
Heineman (J.), *idem*, *idem.*
Van der Vyzel (D.), *idem*, *idem.*
Stoltman (B.), *idem*, *idem.*
Gyzelaar (C.), Mar.-de-Logis *idem.*
Benders (G.), *idem*, *idem.*
Doyen (L.), *idem*, *idem.*
Van der Ham (C.), Brigadier *idem.*
Verwey (J.), *idem*, *idem.*
Rynders (A.), *idem*, *idem.*
De Beus (H.), *idem*, dragons-lég. n° 4.
Scholz (J.), *idem*, *idem.*
Rigot (P. F.), 2e Lieutenant, *idem.*
Janssens (J. W.), *idem*, *idem.*
Mascheck (H. S.), Lieut. *idem.*
Helleboom (G.), Maréchaussée.
Kervesée (A.), Dragon au régiment de dragons légers n° 4.
Jansen (E.), *idem*, *idem.*
Zee (J.), *idem*, *idem.*
Van Doren (J. B.), Adjudant-sous-Officier du rég. de drag. légers n° 5.
Van Holst (J. J.), Maréc.-de-Logis *id.*
Maréchal (J.), Brigadier *idem.*
Raoult (A.), *idem*, *idem.*
Halfsmit (J.), Mar.-des-Log chef du rég. de hussards n° 6.
Merrebach (J. G.), *idem*, *idem.*
Fournie (A.), *idem*, *idem.*
Heynen (H.), Maréchal-des-Logis du régiment de hussards n° 6.
Chevallier (P. F. H.), Cadet *id. id.*
Van der Veen (M.), Brigadier *idem.*
Montagne (J.), *idem*, *idem.*
Hollenkamp (B.), *idem*, *idem.*
Pitz (H.), Trompette, *idem.*
Huigen (G.), Hussard, *idem.*
De Quaita (L. R.), Major du régiment de hussards n° 8.
Du Chastel (C.), Capitaine *idem.*
Ubaghs (H.), *idem*, *idem.*
Delfosse (L.), 1er Lieutenant *idem.*
De Vilers (A.), 2e Lieutenant *idem.*
De Baillet (A.), 1er Lieutenant *idem.*
Grart d'Angre (A.), 2e Lieut. *idem.*
D'Espinoy (G.), Cadet *idem.*
Pletinkx (C.), *id.*, Maréc.-des-Logis *id.*
Thilo (J. J.), Hussard *idem.*
Bailly (C.), *idem*, *idem.*
Borremans C.), *idem*, *idem.*
Von Normann (P.), Major du régim. Nassau-Usingen n° 2.
Busgen (M.), Capitaine *idem.*
Frittler (G.), Capitaine *idem.*
Keim (C.), *idem*, *idem.*
Frendsdorf (A.), *idem*, *idem.*
Wernecke (C.), *idem*, *idem.*
Quint (P.), 1er Lieutenant, *idem.*
Weber (V.), *idem*, *idem.*
Dumler (C.), *idem*, *idem.*
Muller (J.), *idem*, *idem.*
Goedecke (W.), Lieutenant, du rég. Nassau-Usingen n° 2.
Von Schmiedern (H.), 2e, *idem.*
Hief (G.), *idem*, *idem.*
Kupper (G.), Serg.-Maj. r. Nas. n° 28.

Ortel (J.), *id.* rég. Nassau-Usingen n° 2.
Dillman (J.), *idem*, *idem*.
Lind (N.), *idem*, *idem*.
Endres (J.), *idem*, *idem*.
Muller (W.), *idem*, *idem*.
Rump (J.), Sergent, *idem*.
Haertez (J.), *id.*, rég. Nassau n° 28.
Dern (A.), *idem*, rég. de Nassau Usingen n° 2.
Hummer (J.), *idem*, *idem*.
Schott (P.), *idem*, *idem*.
Flach (J.), *idem*, *idem*.
Fischer (C.), *idem*, *idem*.
Gros (P.), *idem*, *idem*.
Krantze (A.), *idem*, *idem*.
Feix (P.), *idem*, *idem*.
Dornbach (G.), *idem*, *idem*.
Weyer (H.), *idem*, *idem*.
Schneider (J.), Fourrier, *idem*.
Kober (W.), Sergent, *idem*.
Zoller (J.), *idem*, *idem*.
Renzel (J.), Fourrier, *idem*.
Bott (P.), Sergent, *idem*.
Pflug (E.), Fourr. du rég. Nassau n° 28.
Eiserman (A.), Caporal du r. de Nas. Usingen n° 2.
Heupel (A.), Grenadier, *idem*.
Hecker (J.), Caporal, *idem*.
Klein (P.), Chasseur, *idem*.
Ramsboth (C.), *idem*, rég. Nas. n° 28.
Weymar (P. , *idem*, rég. de Nassau-Usingen n° 2.
Hinkel (J.), Caporal, *idem*, *idem*.
Ludwig (H.), Chasseur, *idem*.
Dielman (P.), *idem*, *idem*.
Merkus, Lieutenant de marine.
Gambier (H.), Cap. de l'Etat-Maj. gén.
Roepel, *idem*, *idem*.
Laasman (P.), Capitaine du bat. d'infanterie de ligne n° 3.
Sanfor (F.), *idem*, *idem*.
Fonson (C. J. H.), *idem*, *idem*.
Diehl (H. P., 1er Lieutenant, *idem*.
Weinreich (F. G.), *idem*, *idem*.
De Renesse Breidbach (F.), 2e Lieut. *id.*
Van Rooy (W.), Serg.-Maj. *idem*.
Nolens (H. F.), *idem*, *idem*.
Cornet (E.), Sergent, *idem*.
Nagler (J. A. H.), *idem*, *idem*.
Van Rericourt (W.) Cadet-Sergent, *id.*
Scurp (J.), Caporal du b. inf. de lig. n°
Hendrikx (G.), *idem*, *idem*.
Albert (J. J.), *idem*, *idem*.
Quaadvlieg (J.), Cap. du bat. inf. de lign.
Vinkenroy (T.), *idem*, *idem*.
Van de Moosdick (J. B.), *idem*, *idem*.
Olderbeek (W.), Flanqueur, *idem*.
Smeets (J.), *idem*, *idem*.
Massin (J. L.), Fusilier, *idem*.
Nierst (P.), *idem*, *idem*.
Frantzen (A. H.) Capitaine, adj.-Maj. du bataillon d'infant. de ligne n° 12.
Beek (J. W.), Capitaine, *idem*.
Goyer (N. A.), *idem*, *idem*.
Van der Hoop, (A.), 1er Lieut. *idem*.
Le Boulenger (R.), *id. id.*
Van Aylva Rengers (L. H. W.), 2e Lieut. du bat. de M. N. n° 41.
Lempers (P.), Serg.-Maj. du bataillon d'infanterie de ligne n° 12.
Van der Beek (A.), *id. id.*
Logeman (C.), Cadet, *id.*, *id.*
Schneider (J.), Sergent, *id.*
Janssen (G.), *id. id.*
Bietz (J.), *id. id.*
Scheffer (J.), Caporal, *id.*
Jansen (A.), *id. id.*
De Vos (P. J.), *id. id.*
Hencepeeter (E.), *id. id.*
Uliene (J.), *id. id.*
Van Wolsum (W.) Caporal Sapeur *id.*
De Haan (G.), Flanqueur *idem*.
Gozen (D. J.), *idem*, *idem*.
Languth (H.), *idem*, *idem*.
Eygenberg (P.), *idem*, *idem*.
Brudon (C.), fusilier *idem*.
Krayenbrink (W.), *idem*, *idem*.
Wensing (A.), *idem*, *idem*.
Krieger (H.), *idem*, *idem*.
Croes (J. W.), Capitaine du bataillon d'infanterie de ligne n° 13.
Aberson (W. C.), *idem*, *idem*.
Van Lamsweerde (M. F. O. A.), 1er Lieutenant *idem*.
Treuster (P.), *idem*, *idem*.
Van der Lugt (G.), *idem*, *idem*.
Meyer (A. G. A.), 2e Lieutenant *id.*
Ampt (M. G.), Adjudant *idem*.
Oldenburg (C.), Sous-Adjudant *idem*.
Siebers (G.), Tambour-Major, *idem*.
Fischer (J.), Sergent-Major, *idem*.
Goblé (J. B.), Serg.-Mag. du bataill. d'infanterie de ligne n° 13.
Van Buren (A. A. L.), Sergent *idem*.
Staal (J. A.), *idem*, *idem*.
Krayenhoff Van Wickera. (C.B.), *id*, *id*.

Digitized by Google

Nuyens (P. F.), Fourrier *idem*.
Brand (A.), Caporal *idem*.
Blesgraaf (M.), *idem*, *idem*.
Enterman (W.), *idem*, *idem*.
Maakal (H. M.), *idem*, *idem*.
Nolet (P.), *idem*, *idem*.
Ebert (F.), *idem*, *idem*.
Christiaanse (T.), Sapeur *idem*.
Jansen (J.), Flanqueur *idem*.
Laudenbach (D.), *idem*, *idem*.
Rohr (F.), *idem*, *idem*.
Brouwer (C.), *idem*, *idem*.
Hermes (J.), Fusilier *idem*.
Lassance (P.), *idem*, *idem*.
Van der Wall (R.), *idem*, *idem*.
Gall (E.), Capitaine du bataillon de chasseurs n° 36.
Becquet (A.), *idem*, *idem*.
Peuchen (F. G.), *idem*, *idem*.
De Brabant (J.), 1er Lieutenant *idem*.
D'Alcantara (E.), *idem*, *idem*.
Breuer (L. J.), 2e Lieutenant *idem*.
Cassenbronne (H., Sergent *idem*.
Lemonier (C.), *idem*, *idem*.
Mignolet (E.), *idem*, *idem*.
Born (B.), *idem*, *idem*.
Groten (J.), *idem*, *idem*.
Lebbe (A. J.), Caporal *idem*.
Laruelle (N.), *idem*, *idem*.
Decorte (J.), *idem*, *idem*.
Douxfils (H.), *idem*, *idem*.
Rouvroy (M.), *idem*, *idem*.
Koertvil (E.), Chasseur *idem*.
Delvigne (L.), *idem*, *idem*.
Lecluselle (P. J.), *idem*, *idem*.
Nicolas (C.), *idem*, *idem*.
Van Tongerloo (P.), *idem*, *idem*.
Chantraine (J.), *idem*, *idem*.
Henry (J. F.), *idem*, *idem*.
Herekenrath (F. A. W.), Capitaine de bataillon de milice nationale n° 3.
Arensma (T. C.), *idem*, *idem*.
Vogel (B. C.), Capitaine-Adjudant-Major, *idem*.
Bodegraven (W.), 1er Lieutenant *idem*.
Oosthout (P.), *idem*, *idem*.
Scherf (J. A.), 2me Lieutenant *idem*.
Bloemer (P.), Sergent-Major du bataillon de milice nationale n° 3.
Van den Bosch (H. J.), *idem*, *idem*.
Karsten (G. L.), Sergent *idem*.
Wendel (H.), *idem*, *idem*.
Crooy (A. J. C.), Sergent, *idem*.
Van Wyck (J.), *idem*, *idem*.
Ybema (H.), Caporal *idem*.
De Boer (J. R.), *idem*, *idem*.
Van der Woude (H. P.), *idem*, *idem*.
Hettinga (M. E.), *idem*, *idem*.
Kroon (M.), *idem*, *idem*.
Van Houten (H. O.), *idem*, *idem*.
Kiers (H.), Flanqueur *idem*.
Woudhuizen (H.), *idem*, *idem*.
Timmerman (J. R.), *idem*, *idem*.
De Jong (H. P.), *idem*, *idem*.
Stok (A. G.), Fusilier *idem*.
Wynkool (J. J.), *idem*, *idem*.
Duursma (E. J.), *idem*, *idem*.
Bruin (T. V.), *idem*, *idem*.
Ladrière (P. J.), 2e Lieutenant du régiment de Cuirassiers n° 2.
Stewart, colonel du 1er régiment de la garde de S. M. B.
Stepburn (F.), *idem*, *idem*.
Arentschielt (F.), *idem* du 3e régiment de hussards *idem*.
Clifton (A. B.), *idem* 1er dragons *id*.
Elphinstone (W.), Lieutenant-Colonel du 33e régiment d'infanterie *idem*.
Trip (E. O.), Offic. d'Etat-Major. *id*.
Brooke (C.), sir, Lieut.-Colon. *idem*.
Bradford (H.) sir, *idem*, *idem*.
Berkeley (G.) sir, *idem*, *idem*.
Lord Greenock, *id*. *id*.
Nixon (R.), *id*. 1er infanterie.
Muttlebury (G.), *id*. du 69 *id*.
Harris (W. G.), *id*. du 73 *id*.
Ross (J.), *id*. du 95 *id*.
Busche (A. B.), *id*. 1er *id*. légère.
Baring (G.), Major du 2 d'inf. légère.
Vertholen (J.), Lieutenant-Colon. commandant la place de Bréda.
Melvill van Carnbée (J. J.), Colonel.
Glenewinkel (J.), Capitaine du bat. de milice nationale n° 10.
Duppe (W.), Capitaine *idem*.
Zurich (W. F.), *id*, *id*.
Exter (J. G.), 1er Lieutenant *id*.
Hock (J. H.), *id*., *id*.
Van Viersen (F.), 2 Lieutenant du bat. de milice nationale n° 10.
Zedler (E.), Sergent *id*.
Rietbergen (J.), Caporal *id*.
Arkestein (J.), Sapeur *id*.
Visser (G.), Flanqueur *id*.

Maan (P.), Sergent-Major *id.*
Kok (J.), Caporal *id.*
Van der Klugt (J.), Sapeur *id.*
Lamferkamp (H. A.), Sergent-Maj. *id.*
Van de Bie (Z.), Caporal *id.*
Kaak (N.), Fusilier *id.*
Van Meteren (A.), Sergent-Major *id.*
Meuwenoort (A.), Caporal *id.*
Bus (J.), Fusilier *id.*
Verdonk (J.) Fourrier *id.*
Van Klaveren (H. J.), Caporal *id.*
Van Reyn (J. A.), Fusilier *id.*
Wanna (J.), Sergent, *id.*
Ewald (G. J.), Caporal *id.*
Donker van der Wolff (T.), Volont. *id.*
Stonte (J.), Flanqueur *id.*
Van Heynsbergen (W.) Lieut.-Col. de Garde bourg. de La Haye.
Nuboer (H. J.), *id.* d'Amsterdam.
Van Castarp (H.), *id.*, *id.*
De Wolff (P. C. L.), *id.*, *id.*
Roseboom (A.), Capit. de volontaires.
Warin (J. N.), *id.*
Van Gorkum, *id.* bat. mil. nat. n° 5.
Bouwens van der Boyen (G. L.). Major titulaire des Cuirassiers n° 2.
Nahuys (H. G.), *id.* titul. d'Etat.-Maj. général.
Rancke (H. W. C.), Colonel.
De Waldkirch (J. C.), Major-Adjud. du Prince Frédéric.
Senn van Basel (A. W.), Lieut.-Col. du bataillon de M. N. n° 2.
Behr (F. L.), Colonel.
Huguenin (P.), *id.*
Barbier de Telliers (F. C.), Major.
Von Daehne (P. A.), *id.*
Shummelketel (J. C.) Capitaine.
Van Aldewereld Houttuinen (M. C.), 1r Lieutenant.
Bezemer (A.), 1r Lieut. de Marine.
De Loys (J.), 1r Lieutenant.
Rubay (A. F.), *idem.*
De Wasserot de Veny (A. J.) 1er Lieut.
Verveer (M. J.), Lieutenant de Marine.
Seyler (J. B.), Cadet.
Hermans (F. M.), Maréc-de-Logis-Chef. au régiment de Cuirassiers n° 2.
Van der Aar, à Batavia.
Blom van Assendelft, Commis à la Dir. gén. des Imp. ind.
Melvill van Carnbée (P.), Auditeur près la Haute-Cour Militaire.
Schneither (G. J. C.), Commis à la Secrétairerie-d'Etat.
De Vish Eybergen.
Minnisser, Capitaine, Aide-de-Camp du Général d'Alava, au serv. d'Espagne.
Hamilton Smith (C.), Major au service S. M. B.
Souvenay (F.), Sapeur.
Wardenburg, Capit. Lieut. de Marine.
Arriens, Lieut. de Marine de 1re Classe.
Schüler, Capitaine au service de Nassau.
Ahlefeld, *id. id.*
Weitz, *id. id.*
Le Baron de Briedbach Burresheim, Major, *id.*
De Boose, Capitaine, *id.*
Morenhofer, *id. id.*
Le Comte Walterdorf, *id id.*
Gemmer, 1r Lieutenant, *id.*
Zander, Lieutenant, *id.*

CHAPITRE II.

Ordre du Lion Belgique.

Cet Ordre, institué par la loi du 29 septembre 1815, est particulièrement destiné à récompenser ceux qui auront donné des preuves de dévouement pour la Patrie, de zèle et de fidélité à remplir leurs devoirs de citoyen, ou de succès extraordinaires dans les Sciences ou les Arts.

La grande maîtrise est inséparable de la Couronne des Pays-Bas.

L'Ordre se compose de trois classes.

Les Chevaliers de la 1re classe portent le titre de Grand-Croix, ceux de la 2e classe, celui de Commandeur, et ceux de la 3e classe celui de Chevalier.

Ceux qui par des actions utiles ou des actes d'humanité mériteraient d'obtenir des distinctions, peuvent être agrégés à l'Ordre sous la dénomination de *Frères*.

La décoration de l'Ordre consiste en une Croix blanche émaillée, à huit pointes pommetées d'or, anglée d'un *W* d'or, centrée d'un écusson émaillé de bleu avec la légende *Virtus nobilitat*, et au revers le Lion placé comme dans l'écusson des armes du Royaume, le tout surmonté d'une couronne royale d'or. Le ruban de l'Ordre est bleu de Nassau, bordé de lisérés orange.

Les Grand-Croix portent la décoration de l'Ordre du côté où se trouve la devise sans couronne, sur une étoile d'or brodée sur l'habit du côté gauche et le bijou de l'Ordre suspendu à un ruban large de quatre doigts et passant de l'épaule droite au côté gauche.

Les Commandeurs portent la Croix de l'Ordre brodée sur l'habit, sans étoile, mais surmontée de la Couronne, le bijou suspendu à un ruban large de trois doigts, en sautoir.

Les Chevaliers portent la décoration de l'Ordre suspendu à un ruban passé à la boutonnière de l'habit.

Les Frères portent au lieu de la Croix une médaille d'argent, ayant, d'un côté, l'emblême de l'Ordre, et sur le revers la devise et suspendue à un ruban bleu de Nassau, large d'un pouce et demi et rayé d'Orange dans le milieu.

Les Frères jouissent d'une pension annuelle de deux cents florins, dont la moitié est, en cas de décès, réversible à leurs veuves.

La qualité de Chevalier ne peut se perdre que par suite d'un jugement infamant.

Grand-Maître.

LE ROI.

Chancelier.

. . . . . .

Trésorier.

M. De Zuylen de Nyevelt (C.), chargé des affaires du secrétariat de l'Ordre | et remplissant provisoirement les fonctions de Chancelier.

Grand-Croix.

S. A. R. le Prince d'Orange.
S. A. R. le Prince Frédéric.
S. A. le Duc Souverain de Nassau.
S. A. le Prince Souverain de Nassau.
Le Comte Van der Duyn de Benthorn de Maasdam (A. F.), Cons. d'Etat.
Le Baron Fagel (H.), Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près de S. M. B.
Le Comte de Heerdt d'Eversberg (F. C.), Grand-Ecuyer et Chamb. du Roi.
Le Comte de Hogendorp (G. K.), Ministre d'Etat.
Van der Hoop (J. C.), Ministre de la Marine.
Le Comte de Méan, ancien Prince-Evêque de Liége.

Le Baron de Nagell d'Ampsen (A. W.), Ministre des Affaires étrangères.
Le Comte de Thiennes, Minist. d'Etat.
Le Comte de Lannoy.

Commandeurs.

Le Baron d'Aylva (H. W.), Grand-Maréchal de la Cour à La Haye.
De Boetzelaar (P. A.), Bourgmestre d'Amsterdam.
Canneman (E.), Conseiller d'Etat.
Le Bar. De Capellen (G. A. G. P.), Secrét.-d'État, Gouverneur des Indes orient.
De Coninck, Gouverneur de la Flandre orientale.
Elout (C.), Commissaire-Général à Java.
Falck (A. R.), Secrétaire-d'Etat.
Le Baron de Gagern.
Kemper (J. M.), Conseiller d'Etat.
Le Comte de Liedekerke-Beaufort, Maréchal de la Cour à Bruxelles.
Van Lynden van Hoevelaken (J. E. N.), Membre des Etats-Généraux.
Van Maanen (F. C.), Ministre de la Justice.
Le Comte de Mercy-Argenteau, Grand-Chambellan du Roi, Gouverneur du Brabant méridional.
Mollerus (J. H.), Conseiller d'Etat.
Repelaer van Driel (O.), Commissaire-Général de l'Instruction publique.
Roëll (W. F.), Ministre de l'Intérieur.
De Schimmelpenninck (R. J.), Membre des Etats-Généraux.
Fannius Scholten (M.), Président de la Chamb. des Comptes des Domaines.
Six d'Oterleek (C. C.), Ministre des Finances.
Le Baron de Spaen-la-Lecq, Président du Conseil suprême de Noblesse.
Le Duc d'Ursel, Ministre du Waterstaat.
Le Comte Van der Burch, Général-Major.
Le Prince Fernand de Croy, Colonel-Adjudant du Roi.

Chevaliers.

De Tuyll de Serooskerken de Zuylen (W. R. V.), Memb. des États-Génér.
Le Baron d'Anethan (père), *id.*
Le Comte de Merode Westerloo.
Holvoet, Conseiller-d'Etat.
Gendebien, Membre des Etats-Génér.
Le Clercq.
D'Otrenge, Memb. des États-Généraux.
Du Bois.
Raepsaet, Conseiller-d'Etat, ext.
Hondebeck Heerkens, Conseiller de la Cour supérieure à La Haye.
Le Comte de Méan (César).
Le Comte d'Aarschot, Cons.-d'Etat.
Lampsins (A. J. C.), Chambellan, etc.
Van der Dussen (P.), Membre des Etats-Généraux.
Queysen (W.), Conseiller-d'Etat.
Metelerkamp (R.), Membre des Etats-Généraux.
Meyer (J. D.), Juge d'instruction à Amsterdam.
Appelius (J. H.), Directeur-Général des impositions indirectes.
Goldberg (J.), Directeur-Général du commerce et des colonies.
Wiehers (H. L.), Directeur-Général des convois et licences.
Van Lynden van Hemmen (F. G.), Administrateur-Général des domaines.
De Palland de Keppel (F. W. F. T.), Directeur-Général des postes.
Le Baron Goubau-d'Hovorst, Directeur du culte catholique.
Philipse (A. W.), Procureur-Général près la Haute-Cour à La Haye.
Piepers (M.), Intendant-Général de l'administration de la guerre.
Brugmans (S. J.), Inspecteur-Général du service de santé.
Blanken (J.), Inspecteur du Waterstaat.
Le Comte de Hogendorp (J. F.).
Steengracht d'Oosterland, (N.) Membre des Etats-Généraux.
Le Baron de Borsele, *id.*
Le Vicomte de Nieuport, *id.*
Van Alberda van Ekenstein (O. R.)
Van Hoogstraten (S.)
De Heeckeren de Kell (W. M. A. K.)
De Boetzelaar de Kyfhoek.
Van Bommel (G. A. M.), M. des Et.-Gén.
Hope (A.), *id.*
Le Commandeur de Nieuport *id.*
Pesters van Cattenbroeke (W. N.)
De Jonge (F. C.), Memb des Etats-Génér.
Van Suchtelen tot de Haere (A. J. B.)

Deutz van Assendelft (A. A.), Membre des Etats-Généraux.
Le Baron Keverberg d'Aldengoor, *id.*
Le Baron de Goër (Ph.), *id.*
Bovier (M.), *id.*
Wasseige, *id.*
Cogels, *id.*
Serruys, *id.*
De Schietere Lophem, *id.*
Hultman, Gouv. du Brabant septentr.
De Brouckere, Gouvern. du Limbourg.
Van Lynden (J. C. E.), Gouverneur de la Gueldre.
Le Comte de Liedekerke (Alex.), Gouverneur de la province de Liége.
Le Baron de Loen, Gouverneur de la Flandre occidentale.
De Bousies, Gouverneur du Hainaut.
Van Leyden van Westbarendrecht (F.), Gouv. de la Hollande méridionale.
Van Tets van Goudriaan, Gouverneur de la Hollande septentrionale.
Schorer (J. H.), Gouverneur de la Zélande.
D'Omalius, Gouverneur de la province de Namur.
Le baron de Keverberg de Kessel, Gouverneur de la Province d'Anvers.
De Tuyll de Serooskerken de Vleuten (J. M.), Gouver. de la prov. d'Utrecht.
Aebinga van Humalda (J.), Gouverneur de la Frise.
Van Jmhoff (G. W.), Gouverneur de la province de Groningue.
Hofstede (P.), Gouvern. de la Drenthe.
Wilmar, Gouverneur provis. du grand-duché de Luxembourg.
De Leeuw (D. C.), Conseiller-d'Etat.
Van Gennep (A.), *idem.*
Van Hambroecke tot Weleveld (W. H.), *idem.*
Le Baron Fagel (J.), *idem.*
Le Baron de Feltz, *idem.*
Lewe (E.)
Bergsma, Conseiller à la Cour supér. de Justice à La Haye.
De Pallandt de Eerde (G. J. A. A.)
De Hugenpoth tot den Beerenklaauw, Capitaine des chasses.
Vrythoff.
Bangeman Huygens (C. D. E. J.), Ministre plénipotentiaire à Hambourg.
De Bruges.
De Boetzelaar, Grand-Chamb. du Roi.
D'Ablaing de Giesenburg, (J. D. C. C. W.)
D'Yvoy (M. L.), Chambellan de la princesse douairière d'Orange.
Le Comte de Limburg-Styrum Noordwyk (W.), Chambellan du Roi.
Van Olden (R.), Conseiller des Monnaies.
Van Lylevelp (B. P.)
De Mey de Streefkerk (J. G.), 1er Secrétaire du cabinet du Roi.
De Crombrugghe (P.), Ministre à Copenhague.
Hoffmann, Conseiller de régence.
Krieger (W. L.), Prédicant.
De la Saussaye (J. G. C.), *id.*
De Heeckeren d'Enghuizen (E. F.)
Le Baron van der Linden d'Hooghvorst, Chambellan du Roi.
Elias (D. W.), Bourgmest. à Amsterdam.
Hoggner (P. J.), *id.*
Brouwer Joachimsz (J.), *id.*
De Vos de Couwenberg, membre de la Commission municipale de Bruxelles.
Le Baron Spaen de Voorstonde, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipot. à Vienne.
Verstolk de Soelen, Envoyé extraord. et Ministre plén. à St.-Pétersbourg.
Van der Hoeven (E.) envoyé extraord. en Suisse.
De Zuylen de Nyevelt (H.)
Jacob's (F. B.), Secrét. du Cons.-d'Et.
Donker Curtius (B.), Président de la Cour Supérieure à La Haye.
Heeneman (J. M.)
T'hoen (W.), Bourgmestre.
Ampt (A.), Directeur de Police.
Van Westreenen (W. J. H.), Trésorier du Conseil de Noblesse.
Van Assen (C.), Secrétaire du Prince Frédéric.
Hoedt-Verbeek Pharmacien-Major.
Pauw (H.), Prédicant.
Van Maanen (F. J. F.) Receveur.
Guicheret (Gs.)
Bichon Visch (W.), Juge d'Instruction.
Van de Kasteele (R. P.), Prédicant.
Van der Goes (H. M.)
Gevers (C. S.), Président de Tribunal de Commerce.
Tack (J. F.)

Willink (W.)
Van Lennep (J.), Professeur.
Van de Poll (S. J.)
Brugmans (P. A.), Avocat.
Wizelins (S.)
Van Hall (M. C.), Avocat.
Bondt (J.), *idem*.
Straelman (P.), Membre des Etats-provinciaux de la Gueldre.
Lochhorst van Gol en Veenhuizen (B.)
Frets (F.)
Broers (A. A.)
Verschoor (J.), Commissaire de District.
Le Baron de Roisin, Inspecteur des Eaux-et-Forêts.
Desmanet deBiesmes, M. desEt. deNamur.
D'Andrimont, premier Président de la Cour Supér. de Justice, à Liége.
Wautelée, Président de la Cour Supér. de Justice, à Bruxelles.
Daniels, Procureur-Général, à Bruxel.
Mercx (G. L. F. J.), Président de la Cour Supér. de Justice, à Bruxelles.
Van der Kemp (J. C.), Membre du Conseil du Commerce et des Colonies.
Copes van Cattenburg, Conseiller de Finances.
De Zuylen de Nyevelt (C.)
Roemers.
Le Comte Van der Dilft, Chanoine.
Buydens, Vicaire-Général.
Millé, Pléban de Ste.-Gudule, à Brux.
Schrant (J.), Prêtre.
Goyot (H. D.), Directeur de l'Institut des sourds et muets à Groningue.
Lagers (G. H.)
Hooft (D.)
Lambrechtzen (N. C.)
Hora Siccama (W.)
Quarles (P. N.)
De Perponcher de Sedlnitsky (W. E.), Dép. des Etats de la prov. d'Utrecht.
Van Slingelandt (J. D.)
Van Eys (P. A.), Président du Tribunal de Commerce, à Amsterdam.
Hubert (J.), *id.* à Rotterdam.
Gevers (H.), *id.* à Dordrecht.
Overman, Banquier, à Bruxelles.
Parmentier, Maire d'Enghien.
Kluyskens, Chirurgien-Major.
Le Baron van Erlborn, Directeur des Impositions indirectes, à Liége.
Collot d'Escury van Heynenoord.
Van der Keessel (G.), Profess., à Leyde
Tollius (M.), Professeur *id.*
Cras (H. C.), *id.* à Amsterdam.
Van Wyn (H.) Archiviste de l'Etat.
Calkoen (H.)
Van Marum (M.)
Van Hulthem (C.), Gref. de la 2e Chamb. des Etats-Généraux.
Scheltema (J.)
Loots (C.)
Tollens (H.)
Lens, Peintre.
Ommeganck, *id.*
Van Schenck (W. F.), Conseiller intime du Roi.
Van Arnoldi, *id.*
Gunning (J.)
Apostool (C.), Directeur du Musée royal à Amsterdam.
Baesen de Houtain.
Baud (A.)
Le Comte de Bylandt (J. C.), Chambellan du Roi, membre des Etats de la province de Hollande.
Boreel van Hogelanden (J.), membre des Etats de la province de Zélande.
Doef (H.)
Dupré (E.)
Le Vicomte du Toict.
Van den Ende.
Fabius (J.)
Rhynvis Feith.
Le Baron de Floen-Adlercrona, Membre des Etats de la prov. de Liége.
Van Geuns (M.), Professeur au Collége d'Utrecht.
Godefroid, Vicaire-Génér. à Mons.
Gonban, Président de la Cour Supér. de Justice à Bruxelles.
Haack, Prédicant à Amsterdam.
Van der Hoeven (J.)
Hoffschmidt.
Hoynck van Papendrecht.
Lammens, Conseiller d'Etat.
Lauwers, Curé à Bruxelles.
Maas (N.)
Maibe (P.), Memb. des Etats-Généraux.
Membrede (A. C.) *id.*
Moorman (J.)
Muntinghe (H.), Profess. à Groningue.
Odevaere, Peintre du Roi.
D'Olimart, Memb. des Etats-Généraux.
Van der Oudermeulen (C.)

De Pallandt d'Eerde (A. W.), Membre des Etats de la prov. d'Over-Yssel.
Papin (J.), Référendaire de 1re Classe.
Van Poelien van Nuland.
Ragay (P. A.), Colonel, Payeur de la Maison du Roi.
Burmania Rengers (J. S. G. J.), membre des Etats de la prov. de Frise.
Repelaer van Spykenisse (P.), Bourgmestre à Dordrecht.
Le Baron de Roisin.
Rosier.
Sassen (J. H.)
Scharp (J.), Prédicant.
Schiervel d'Altembroeck (N.) Membre des Etats-Généraux.
Le Baron de Sécus, Memb. des États-Gén.
Simonis (Y.)
Sobels (E. J.)
Spoor (A. P.), Commissaire de milice.
Le Comte de Thiennes de Fontaine.
Thomas de Bossière.
Le Marquis de Trazegnies.
Troye (S. C.)
Van Oldenbarneveld, dit Witte Tullingh (J. G.), membre de la Haute-Cour militaire.
Verbrugge (W.)
Te Water (J. W.), Professeur à Leyde.
Van Panhuys (J. A. C.)
Ryk (J. C.)
Norderling, ex-Consul de Suède à Alger.

Frères agrégés à l'Ordre.

Bauer (N.), à Ruremonde.
Blom (S.), à Thiel.
Bronkhorst, à La Haye.
Davids (L.), à Rotterdam.
Du Bois (J.), à Namur.
Duyuker, au Texel.
Eise Eisinga à Franeker.
Gillard (J. J.), à Namur.
Goffin (H.), à Liége.
Kempff (H.), à Amsterdam.
Koning (D.), à Akersloot.
Mens (H.), à Oudshoorn.
Mussche (N.), à Gand.
Pauwels (P.), à La Haye.
Pronck (J.), à Scheveningue.
Riel (C.), à La Haye.
Sassen (J. J.), à Maestricht.
Van Schaardenburg (M.), à Thiel.
Swaan (C.), à Purmerende.
Van Vugt (G.), à La Haye.
Wester (H.), à Pekela.
Win (J.), à La Haye.
Van Zwarn (J.), à Dreumel.
Conche, à Ostende.

CHAPITRE III.

Sujets du Gouvernement des Pays-Bas, décorés d'Ordres étrangers.

AUTRICHE.

Ordre Militaire de Marie-Thérèse.

Chevaliers.

Pestiaux, Major.
De Constant-Villars, Major.

BADE.

Ordre de la Fidélité.

Grand-Croix.

Dumonceau, ex-Lieutenant-Général.

Ordre Militaire.

Chevalier.

A. Morel.

Bavière.

Ordre de St.-Hubert.

Le Prince Auguste d'Aremberg, Lieutenant-Général.
Le Prince de Gavre.

Ordre Militaire de Maximilien-Joseph.

Chevaliers.

Le Baron De Capellen, Général-Major. | Knyff (E.), Colonel.

Danemarck.

Ordre de Dannebrog.

Grand-Croix.

De Kingsbergen (J. H.), Vice-Amiral.

Commandeurs.

Anthing (K.), Lieutenant-Général. | Bode (H. E.), Colonel.
Trip (H. E.), Général-Major. | Stedman (J. A.), Lieut.-Génér.

Espagne.

Ordre de Charles III.

Grand-Croix.

S. E. Mr le Baron De Nagell d'Ampsen, Ministre des Affaires étrangères.

Ordre de Ferdinand.

M. Helfleich von Ehrnhelna.

France.

Ordre du Mérite Militaire.

Chevaliers.

Tindal, Lieutenant-Général. | Phaf (J. E.), ancien Colonel.
Van Helden (H.), ancien Lieut.-Gén. |

Ordre de St.-Louis.

Chevaliers.

Dumonceau, ex-Lieutenant-Général. | Farechamp, idem.
Evers, Lieutenant-Général. | Prudhomme de Borre.
Ghigny, Général-Major. | De Fresnet.
Dubois, idem. | De la Roche.
De Villers Masbourg, Lieut.-Colonel. | Le Lièrre.
Uhlman, idem. | Thomas de Bossière.
De Coux, idem. | De Berlaimont.
De Tabor, idem. | Vauthier de Baillamont.
De Stuers, idem. | De Noidans.
Mathys, idem. | Le Marquis de Bellefond.
D'Oudart de la Grée, Major. | De Marconville (P. H. A. F.)
De Geeteu, Capitaine. | Le Comte de Liedekerke Beaufort.

Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

Grands-Officiers.

Dumonceau, ex-Lieutenant-Général. | Janssens (J. W.), Lieut.-Général.

Commandeurs.

Tindal (R. D.), Lieutenant-Général. | Ghigny (E. C.), Général-Major.
Anthing, idem.

Officiers.

Evers, Lieutenant-Général.
Chassé, idem.
Van Geen, Général-Major.
Dubois, idem.
Duvivier (L.), Colonel.
De Zuylen de Nyevelt (P. H.), id.
Favange (C. A.), idem.
L'Olivier, idem.
Nypels (A.), Lieutenant-Colonel.
Destombes (A. J. J.), idem.
D'Oldenneel (G. A.), Lieut.-Col.
De la Tour, idem.
Knoll, idem.
De Tabor, idem.
Mathys, idem.
De la Fontaine, idem.
Holgard, Major.
Romain, Capitaine.
Hotton.

Chevaliers.

Krayenhoff, Lieutenant-Général.
Cort Heiligers, idem.
Storm de Grave, Général-Major.
Meyer, idem.
Dibbetz, idem.
De Eerens, idem.
Briatte, idem.
Vermaesen, idem.
Coucourt, idem.
Reuther, Inspecteur de l'Administration de la Guerre.
Le Prince Bern. de Saxe-Weimar, Col.
Daywaille (P. A.), idem.
Knyff (J. A. E.), idem.
De Roye van Wichem, idem.
Keizer (C. F. A.), idem.
Holsman, idem.
Kuyck, idem.
Van Boocop, idem.
Aberson, idem.
Herboudt (J.), Lieutenant-Colonel.
Duvivier (V. M. C.), idem.
Van der Sande (F. C.), idem.
De Fremery (D. A.), idem.
De Wauthier (F. H.), idem.
Schepern (F. J. J.), idem.
Mercx (E.), idem.
L'Honneux, idem.
Van Langen, Lieut.-Colonel.
Paravicini di Capelli, idem.
De Linden, idem.
Favange (D.), idem.
Reuther, idem.
Valter (W.), idem.
Calkoen (A.), idem.
De la Sarraz, idem.
D'Arnould, idem.
D'Argenteau, idem.
Van Teylingen, idem.
De l'Escaille, idem.
Du Chastel, Major.
Van Herbosch (E.), idem.
Duval de Beaulieu (E.), idem.
De Blochausen (F. M.), idem.
Heshuyzen (A. J.), idem.
Pieters Pycke (P. J.), idem.
Poplimont (H. J.), idem.
Monhemius (G. A.), idem.
Denechaus (F. J.), idem.
Schouten (J.), idem.
Serraris (J. T.), idem.
Kenor (J.), idem.
Goswin (C. B.), idem.
Van Rode van Schellebroek.
Volkhemer (J. J.), Major.
De Bryas (L.), idem.

Digitized by Google

Du Chasteler (A.), Major.
Byleveld (A.), idem.
Van den Berghe (C.), idem.
Van der Smissen, idem.
De Roock, idem.
Bausch, idem.
Offerhaus (W.), idem.
Le Sueur, idem.
List (F. C.), idem.
Mathon, idem.
Crooy (L.), idem.
De Looz, idem.
Leicher, idem.
Renno, idem.
Janson P.), idem.
Reuther (G. A.), Capitaine.
Carben (C.), idem.
La Tour (J. F.), idem.
Spaey (J. M.), idem.
De Broich (F.), idem.
Emmerechts (M.), idem.
De Bousies (P.), idem.
Fonson (C. J. H.), idem.
Boucher (C.), idem.
Latour (H. J.), idem.
Ravens (G. T. P.), idem.
Bertin (H.), idem.
Van Sprangh (J. J.), idem.
Van Coehoorn (M. G.), idem.
Goetz (C. A), idem.
De Sagher (G.), idem.
Roll (J. B.), idem.
Janssen (J. M.), idem.
Dronsaer (A.), idem.
Clump (J. J.), idem.
Maurice (J. B.), idem.
Du Pré (L.), idem.
Banwens Van der Boyen (B.), idem.
D'Hane (C.), idem.
Guelton (G. J.), idem.
De Lobel (J. B.), idem.
Van Remoorter (C), idem.
Mertens (J.), idem.
O'Sullivan (D. J.), idem.
Le Cocq (J. J.), idem.
Leenders (J. H.), idem.
Mathes (N. C.), idem.
Steenberghe (M. H.), idem.
Cramer (C. F.), idem.
Ubaghs (H.), idem.
Beelaerts, idem.
Umbgrove, idem.
Muller de Friedberg, Capitaine.
De Bellefroid (J.P.), Capitaine.
Guysi, idem.
Blatter, idem.
Tosquinet, idem.
Schonejans, idem.
Mielieft, idem.
Van Woensel (J.P.), idem.
Worbert, idem.
Gey (C. F.), idem.
Frank (A.), idem.
Kirchner (J. C.), idem.
Dodemont, idem.
Kriesveld, idem.
De Sausin, idem.
Heydenreich (W. F.), idem.
Gey (A. R. G.), idem.
Arensma (J. C.), idem.
De Muralt, idem.
Ziegeler, idem.
Omphal, idem.
Brender à Brandis, idem.
Bemffer, idem.
De Haan, idem.
Gantois, idem.
Maaldrink (D.), idem.
De Jongh, idem.
Hanneman, idem.
Bocher, idem.
Spies, idem.
Heshusius, idem.
De Lamsweerde (M.), idem.
Grimm, idem.
Muller (D. C.), idem.
Pfeiffer (G. P.), idem.
Van der Brugghen (G. J. J. A.), idem.
Wilten, idem.
Verhagen (J. W.), idem.
De Seyff (P. F.), idem.
Riesz, idem.
Rookmaker (J. W.), idem.
Gervais, idem.
Bietz, idem.
Muller (J. A.), idem.
Corbelyn (G. J.), idem.
Hoek (M.), idem.
Brixhe (L. W.), idem.
Schnuringer, idem.
Knusert, idem.
Deebetz (J. J.), idem.
Noot, idem.
Wagenaar, Sous-Inspecteur de l'administration de la guerre.
Hennige (F. H.), Chirurgien-Major.

Von Zinkgraaff, Chirurgien-Major.
Van Dael (J. A.), idem.
Bos (D.), Capitaine en second.
Laurillard dit Fallot, idem.
Pirard (J. P.), idem.
Muller (F.), Adjudant-Major.
Edeline (E.), idem.
Schelkens (C. H.), Lieutenant-Adjudant.
Colson, idem.
Van Steen (A. P. C.), idem.
Sutherland, idem.
Gisser, idem.
Kohl, idem.
Olivier, idem.
Doignon (F.), 1er Lieutenant.
Gruet (C.), idem.
Janssens (A. F. H.), idem.
Doulière (J. J.), idem.
Cancis (T.), idem.
Gomar (A. J.), idem.
Lacoste (H. J.), idem.
Thierry (A. J.), idem.
Brunfaut, idem.
De Liedekerke Beaufort (A.)
Majoie, 1er Lieutenant.
Van de Poel, idem.
Bruyninga, idem.
Geniets, idem.
De Maugeer, idem.
Van Mello (J.), 2e Lieutenant.
Hauzeur (P.), idem.
De la Marck (T. F.), idem.
Henry (J. J.), idem.
Druyvestein (C.), idem.
Moyard (A. J.), idem.
Hermans (L. C.), idem.
Landolf (H.), idem.
Seriacop, idem.
Fournaux, idem.
Van Goch (J. F.), idem.
Le Febre (Prosper), idem.
De Libotton, idem.
Pape (J.), idem.
Van Bever, idem.
Van der Veken (F.), idem.
Egé (J. F.), idem.
De Quay, idem.
Gorissen, 2e Lieutenant.
De Meire (J. J.)
Vifquain.
Armstrong (J. J.)
Kerkhoffs.
Du Mees (L. C. J.).
Weisse (J.), Adjudant-Sous-Officier.
Le Febre (F.), idem.
Arend (C.), Maréchal-des-Logis-Chef.
Tamant, Sergent-Major.
Wuesten (A.), idem.
Lybart, (F.), Maréchal-des-Logis.
Mabille (J. B.), idem.
Delcourt (C.), idem.
Kock (A. F.), idem.
Bocki (G.), idem.
Wauters (A.), idem.
Willemse (G.), idem.
Booghmans, idem.
De Groot, idem.
Magré (H.), idem.
Van Os (H.), idem.
Groenhuyzen (J.), idem.
Van der Woerdt, idem.
Rembeek (P.), Sergent.
Renard (F.), idem.
Simons (C.), idem.
Schaub, idem.
Gaster, idem.
Adam (J.), Brigadier.
Gillet (C.), idem.
Siemaszko, Caporal.
Pfeiffer (M.), idem.
Mertz, idem.
Riulet (L.), Maréchaussée.
Joly (L.), idem.
Duquers, idem.
Peters (A.), Canonnier.
Brugmans, idem.
Potelberge (J. F.), Fusilier.
De Batz (P.), idem.
Van Gelkerken (A.), Bourgmestre de Groede.
Camberlyn d'Amougies (J. B.), Juge, à Gand.
Le Chevallier (N.), Maire de Philippeville.

N. B. Un grand nombre de sujets du Gouvernement des Pays-Bas, précédemment décorés de l'ordre de la Légion d'Honneur, n'ont pas encore reçu la confirmation de leur brevet par le Roi de France, ou n'ont point encore obtenu du Gouvernement des Pays-Bas l'autorisation de porter la décoration de l'ordre ;

ils n'ont pu en conséquence être portés dans l'état qui précède; ils seront compris, pour autant que les formalités nécessaires aient été remplies à leur égard, dans le travail de l'Almanach royal de 1818.

HANOVRE.

Ordre des Guelphes.

Le Baron Lampsins, Chambellan du Roi et Directeur de la Bibliothèque royale à La Haye.

HESSE-DARMSTADT.

Ordre du Mérite.

Taets d'Amerongen (G.G.)

Ordre Militaire.

Le Baron d'Arnstedt (A. T.)

ROYAUME LOMBARD-VÉNITIEN.

Couronne de Fer.

Chevaliers.

Van den Bogaert, Major.
De Villers, Capitaine.
Ponti, Capitaine.

POLOGNE.

Ordre Militaire du Mérite.

Daine, Colonel.

PRUSSE.

Ordre de l'Aigle Noir.

S. Exc. Mr Roell (W. F.), Ministre de l'Intérieur.
Van der Heim (P.)
Cambier (J. J.)

Ordre de l'Aigle Rouge.

Valckenaer (J.)
Le Professeur Brugmans (S. J.), de 3me classe.

Ordre de la Croix de Fer.

Reuther (P. F.), 1er Lieutenant Adjudant-Major.

Ordre du Mérite.

Van Deelen (C.), Major.
De Constant Villars (N.), Major.
De Mees (N.), Chirurgien-Major.
Von Schleierweber und Friedenau (N.)
Brummel (L.), Capitaine.
Fruit (N.), Chirurgien-Major.

Ordre Civil.

Henny (K.), de 2e. classe.

Rome.

Ordre de l'Epéron d'Or.

Chevaliers.

Carli (J. B.), Consul d'Autriche à Amsterdam.
Le Baron Van Ertborn (Joseph), Directeur des impositions indirectes à Liége.
Van Ertborn (F.), Membre de la députation des Etats de la province d'Anvers.

Russie.

Ordre de St.-André.

De Kingsbergen (J. H.), Vice-Amiral.
S. Exc. Mr Roell (W. F.), Ministre de l'Intérieur.

Ordre de St.-Alexandre Newsky.

Grand-Croix.

De Kingsbergen (J. H.), Vice-Amiral.

Ordre de Ste.-Anne.

Grand-Croix.

Le Comte de Bentink, de Rhoon et Pendrecht.
De Kingsbergen (J. H.), Vice-Amiral.

Chevalier de 1re classe.

Van der Plaat (H. J.), Lieutenant-Général.

Chevaliers de 2me classe.

Vertholen (J.), Lieutenant-Colonel.
Steinmetz (C. C. P.), Lieut.-Colonel.
Paravicini (E.)
Kool (A.), Capitaine du Génie.
Althing-Umbgrove (W. A.), Capit.

Chevalier de 3me classe.

Brummel (L.)

Ordre Militaire de St.-George.

De Kingsbergen (J. H.), Vice-Amiral.
Schoenmaker (J.), Soldat du 2me bataillon d'infanterie.

Ordre de St.-Wladimir.

Chevaliers de 4me classe.

Gallières (N. C.), Major.
Rant (J. G.)
Schummelketel (J.C.), Capitaine, ✲.
Paravicini (E.)
Rubay (J. B. J.), Lieutenant.
De Paravicini (J. J.)
Van Brakel (A. J.)
Le Comte Van der Burch (C.), Gén.-M.
Le Baron de Roisin (H.), Major, Aide-de-Camp du Roi.
Kool (A.), Capitaine du Génie.
Petit (L. J.), Lieutenant.
Windt (N.), 2me Lieutenant.

SARDAIGNE.

Ordre de St.-Maurice et St.-Lazare.

Chevaliers.

De Constant Villars (N.), Major. | Romain (N.), Capitaine.

SAXE-WEIMAR.

Ordre du Faucon Blanc.

Le Prince de Saxe-Weimar (Bernard), Colonel.

TURQUIE.

Ordre du Croissant.

Chevalier de 3me classe.

Gérard (P. J.), Capitaine.

WURTEMBERG.

Ordre de l'Aigle d'Or.

Grand-Croix.

De Zuylen de Nyevelt (P. J.), Lieutenant-Général.

S. E. Mr Roell (W. F.), Ministre de l'Intérieur.

Van der Goes de Dirkxland.

Ordre du Mérite.

Le Baron de Leyden de Westbarendrecht (F.), Gouverneur de la Hollande méridionale.

Verhuell (C. A.)

QUATRIÈME PARTIE.

Corps supérieurs de l'État et Colléges qui ne font partie d'aucun département d'administration générale.

CHAPITRE PREMIER.

États-Généraux.

Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le Roi et les Etats-Généraux.

Le Roi présente aux Etats-Généraux les projets de lois, et leur fait telles autres propositions qu'il juge convenables.

Il sanctionne ou il rejette les propositions que lui font les Etats-Généraux.

Les Etats-Généraux représentent la Nation; ils sont formés de deux chambres.

La première chambre est composée de 40 Membres au moins et 60 au plus, âgés de 40 ans accomplis et nommés à vie par le Roi.

Le Roi nomme le Président de la première chambre, pour la durée d'une session.

La seconde chambre est composée de 110 Membres nommés par les Etats des provinces, ainsi qu'il suit :

Brabant septentrional. .	7	Zélande.	3
Brabant méridional. . .	8	Namur.	2
Limbourg.	4	Anvers.	5
Gueldre.	6	Utrecht	3
Liége.	6	Frise	5
Flandre orientale . . .	10	Overyssel	4
Flandre occidentale . .	8	Groningue	4
Hainaut.	8	Drenthe.	1
Hollande	22	Luxembourg.	4

Sont éligibles, à la seconde chambre, des personnes domiciliées dans la province par laquelle elles sont nommées, et âgées de 30 ans accomplis.

Les Membres élus dans la même province ne peuvent

être parens ou alliés plus proches qu'au troisième degré.

Des Officiers de terre ou de mer ne sont éligibles que lorsqu'ils ont un rang au-dessus de celui de Capitaine.

Les Membres de cette chambre sont élus pour trois ans. La chambre est renouvelée annuellement par tiers, conformément au tableau qui sera dressé à cet effet.

Les Membres sortans sont immédiatement rééligibles.

La première sortie des Membres de la seconde chambre des Etats-Généraux aura lieu le 3e lundi du mois d'octobre 1817.

Les Membres de cette chambre votent individuellement, sans mandat et sans en référer à l'assemblée qui les a nommés.

Le Président de la seconde chambre est nommé par le Roi, pour la durée d'une session, sur une liste triple que la chambre lui présente.

Les Chefs des Départemens d'Administration générale ont séance dans les deux chambres.

Leur voix n'est délibérative que lorsqu'ils sont Membres de la chambre dans laquelle ils siégent.

Les Membres des Etats-Généraux ne peuvent être en même-temps Membres de la chambre des Comptes, ni avoir des places comptables.

Les Membres des Etats-Généraux sont justiciables de la Haute-Cour pour tous délits commis pendant la durée de leurs fonctions.

La chambre nomme son Greffier.

Chacune des deux chambres porte le titre de *Nobles et Puissans Seigneurs*.

Les Etats-Généraux s'assemblent au moins une fois par an : la session ordinaire commence le 3e lundi du mois d'octobre.

Le Roi les convoque extraordinairement quand il le juge à propos.

En temps de paix, les sessions sont tenues alternativement d'année en année, dans une ville des provinces septentrionales et dans une ville des provinces méridionales.

La session des Etats-Généraux est ouverte dans une séance des deux chambres réunies, par le Roi ou ses Commissaires.

Elle est close de la même manière, quand le Roi juge que l'intérêt du Royaume n'en exige pas la continuation.

La session ordinaire est de vingt jours au moins.

Nul ne peut être nommé Membre des Etats-Généraux, s'il n'est habitant des Pays-Bas né, soit dans le Royaume, soit dans ses Colonies, de parens qui y sont domiciliés. S'il est né à l'étranger pendant une absence de ses parens, momentanée ou pour service public, il jouit des mêmes droits.

Tout mariage contracté par le Roi ou avec son consentement, par les Princes ou Princesses de sa Maison, doit l'être d'un commun accord avec les Etats-Généraux pour que les enfans qui en proviennent aient droit à la succession au trône. Une Princesse qui se serait mariée sans le consentement des Etats-Généraux n'a point de droit au trône. Une Reine abdique en contractant mariage sans le consentement des Etats-Généraux.

Si des circonstances particulières rendaient nécessaire quelque changement dans l'ordre de succession à la Royauté, le Roi peut présenter à ce sujet un projet de loi aux Etats-Généraux, chambres réunies; dans ce cas, la seconde chambre est convoquée en nombre double.

Le Roi qui n'a pas de successeur appelé à la Couronne par la Loi Fondamentale, en propose un aux Etats-Généraux, assemblés et composés comme ci-dessus.

S'il n'a pas été nommé un successeur au Roi avant sa mort, les Etats-Généraux assemblés et composés de la même manière, le nomment et le proclament solennellement.

En cas de minorité, la tutelle du Roi appartient à ceux à qui elle a été déférée d'avance par le dernier Roi, de concert avec les Etats-Généraux, chambres réunies; si la tutelle n'a pas été déférée d'avance, les Etats-Généraux, chambres réunies, y pourvoient; ils reçoivent de la même manière le serment des Tuteurs du Roi.

Pendant la minorité du Roi, le pouvoir royal est exercé par un Régent, nommé d'avance par le Roi régnant de concert avec les Etats-Généraux, chambres réunies; la succession à la Régence durant la minorité du Roi, peut être réglée de la même manière.

Si le Régent n'a pas été nommé pendant la vie du Roi, il l'est par les Etats-Généraux, chambres réunies; dans ce cas la seconde chambre est convoquée en nombre double.

Si la succession à la régence n'a pas été réglée, elle peut

l'être par le Régent, de concert avec les Etats-Généraux, composés comme ci-dessus.

Les Etats-Généraux, chambres réunies, reçoivent le serment que le Régent doit prêter.

Les Etats-Généraux (la seconde chambre en nombre double) pourvoient également à la nomination d'un Régent, lorsque le Roi se trouve hors d'état de régner, et interviennent dans ce cas pour pourvoir à la garde de la personne du Roi.

Le Roi est inauguré par les Etats-Généraux, chambres réunies, dans une séance publique tenue en plein air.

Quand le Roi déclare la guerre, fait la paix, conclut et ratifie tous autres traités et conventions, il en donne connaissance aux deux chambres.

Si des traités conclus en temps de paix contiennent une cession ou échange d'une partie du Royaume ou de ses Colonies, ils ne sont ratifiés par le Roi qu'après qu'ils ont été approuvés par les Etats-Généraux.

Le Roi adresse à la seconde chambre les propositions qu'il veut faire aux Etats-Généraux, soit par un message qui en contient les motifs, soit par des Commissaires.

Les Etats-Généraux ont le droit de faire des propositions au Roi, de la manière qui suit:

Le droit de provoquer une délibération des Etats-Généraux sur une proposition à faire au Roi appartient exclusivement aux Membres de la seconde chambre. Elle l'examine dans la forme prescrite pour les projets de lois.

Les projets de lois, adoptés par le Roi et les deux chambres des Etats-Généraux, deviennent lois du Royaume et sont promulgées par le Roi.

Le budget des dépenses du Royaume doit avoir l'assentiment des Etats-Généraux; il est présenté par le Roi à la seconde chambre dans la session ordinaire.

Le Roi fait mettre annuellement sous les yeux des Etats-Généraux un compte détaillé de l'emploi des deniers publics.

La Haute-Cour informe la seconde chambre des Etats-Généraux des places qui viennent à vaquer dans son sein; il est nommé par le Roi à ces places sur une liste triple que cette chambre lui présente.

Les fonctionnaires justiciables de la Haute-Cour ne peuvent être poursuivis, pour délits commis dans l'exercice

de leurs fonctions, qu'après que les Etats-Généraux ont autorisé la poursuite.

Le Roi nomme aux places vacantes de Conseillers et Maîtres-Généraux des Monnaies ainsi qu'à celles de Membres de la chambre des Comptes, sur une liste triple que la seconde chambre des Etats-Généraux lui présente.

Des troupes étrangères ne peuvent être prises au service du Royaume que du commun accord du Roi et des Etats-Généraux.

Les Etats-Généraux concourent à l'adoption des mesures pour l'appel et la réunion de la Milice en cas de guerre ou dans d'autres circonstances extraordinaires.

La Milice ne peut dépasser les frontières du Royaume sans le consentement des Etats-Généraux.

Le Roi fait rendre un compte annuel aux Etats-Généraux de l'état de l'instruction publique et des établissemens de bienfaisance.

La session ordinaire de 1816 a été ouverte à Bruxelles, par S. M. le 21 octobre 1816.

Les Membres actuels des Etats-Généraux, sont:

PREMIÈRE CHAMBRE.

Président.

S. E. Mr le Comte de Thiennes de Lombyze, Ministre-d'Etat (G. C. ✪).

MM.

F. A. Des Comtes de Méan, ancien Prince-Evêque de Liége, (G. C. ✪).
Steengracht van Oosterland, ✪.
De Tuyll de Serooskerken de Zuylen, ✪.
Le Baron d'Aylva (H. W.), (C. ✪).
Le Baron de Pallandt de Eerde, ✪.
Alberda van Ekestein (O. R.), ✪.
Schimmelpenninck (R. J.), (C. ✪).
Le Prince de Gavre.
Le Marquis de Trazegnies, ✪.
Le Comte d'Hane de Steenhuyse.
Le Vicomte de Nieuport, ✪.
Della Faille de Leverghem (J. C.)
Van Stralen (H.), (C. ✪).
Van der Heim (P.)
Le Comte De Hogendorp (J. F.) ✪.
Van Bleiswyck (H. A.)
Sloet de Warmelo.
Bowier (M.), ✪.
De Wassenaer Starrenburg.
De Boetzelaer ✪.
Van der Goes van Dirxland (M.)
Le Baron de Spaen Lalecq, (C. ✪.)
Le Comte De Lens.
Van Brienen van de Groote Lindt.
Le baron d'Anethan, ✪.
Le Comte Duchastel (H.)
Le Baron Stockem de Heere.
Le Comte de Borchgrave.
Obert de Quevy.
Le Baron Lampsins (A. J. C.), ✪.
Le Marquis d'Assche.
Le Comte de Berlaimont (Florent).
Le Comte de Renesse.
Le Comte d'Harchies de Vlamertinge.
Van Asbeck (G. F.)
Van der Dussen (J.), ✪.
Le Baron de Borsselen, ✪.
Le Comte de Spangen.
Le Comte de Carnin.
Ozy de Zegwaard.
De Heeckeren de Enghuizen, ✪.

MM.

De Vos de Steenwyk (C.)
Le Baron de Neverlée.
M. Cambier (J.J.)

Greffier : M. De Pabst de Bingerden.

SECONDE CHAMBRE.

Président pour la session de 1816 : M. Membrede, ✪.

POUR LA PROVINCE DE BRABANT SEPTENTRIONAL.

MM.

De Wassenaer d'Onsenoort.
Van der Brugghen de Crooy.
Reigersman (A.)
Sasse van Ysselt (L.)
De Tuyl de Serooskerken de Heez et Leende (J. D.)
Cuypers (P. J.)
Verheyen (A. J. J. H.)

POUR LA PROVINCE DE BRABANT MÉRIDIONAL.

MM.

Le Commandeur de Nieuport, ✪.
Le Vicomte de Spoelberch-d'Eynthouts.
D'Otrenge, ✪.
Baesen de Houtain, ✪.
De le Vielleuze, fils.
Le Comte Cornet de Grez.
Donyn de Chastres.
Meeus (F. J.)

POUR LA PROVINCE DE LIMBOURG.

MM.

Le Baron Keverberg d'Aldengoor, ✪.
De Panhuys (J. A. C.)
De Surlet de Chokier.
Membrede (A. C.), ✪, Président.

POUR LA PROVINCE DE GUELDRE.

MM.

De Lynden de Hoevelaken, (C. ✪.)
De Heeckeren de Kell, ✪.
Markel Bouwer.
De Lith de Jeude (C. P.)
Le Baron Spaen de Biljoen.
De Randwyck (O.)

POUR LA PROVINCE DE LIÉGE.

MM.

Le Baron de Goër (Ph.), ✪.
De Pitteurs Budingen.
Simonis (J.)
Le Baron Floen d'Adlercrona, ✪.
De Grady de Bellaire.
Schiervel d'Altembrouck, ✪.

Digitized by Google

POUR LA PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

MM.

Le Baron Della Faille d'Huysse.	Le Baron Baut de Rasmon.
Le Comte Vilain XIV.	Verstraten.
Le Vicomte Vaernewyck (C.)	Tack (Jean).
Van Aken (Norbert.)	Huyttens Kerremans.
Pycke.	De Potter (L.)

POUR LA PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

MM.

De Zuylen de Nievelt Wykerslooth.	Holvoet.
Le Schietere de Lophem, ✪.	De Codt.
Van de Male de Nys.	Reyphens.
Serruys (J. B.), ✪.	Du Bus.

POUR LA PROVINCE DE HAINAUT.

MM.

Le Comte de Thiennes de Fontaine, ✪.	De Lebidart.
Gendebien, ✪.	Troye, ✪.
Le Baron de Secus, ✪.	De Rasse.
Le Baron de la Motte Baraffe (A.)	Le Vicomte de Ham.

POUR LA PROVINCE DE HOLLANDE.

MM.

De Wassenaer Pancras.	Wickevoort Crommelin (J. P.)
Le Comte de Hogendorp (G. K.), (G. C. ✪.)	Van Bommel (G. A. M.), ✪.
	Gevers (C. P.), ✪.
Clifford.	Clifford (G).
Collot d'Escury (J. M.)	Repelaer (J.)
Fonteyn Verschuur.	Van Hees (F).
Van Alphen.	Canneman (E.), (C. ✪).
Hope (A.), ✪.	S'Jacob (J. B.), ✪.
Busch (J.)	Carbasius (H.)
De Schuylenburch de Bommenede.	Metelercamp (R.), ✪.
Deutz d'Assendelft.	Duvelaer van de Spiegel (C.)
Le Baron de Roest d'Alkemade.	Snoeck van Loosen (J. M.)

POUR LA PROVINCE DE ZÉLANDE.

MM.

Huyssen de Kattendyke.	Byleveld (C. G.)
De Jonge (F. C.), ✪.	

POUR LA PROVINCE DE NAMUR.

MM.

Wasseige, ✪.	Maibe (Paul), ✪.

Digitized by Google

POUR LA PROVINCE D'ANVERS.

MM.

De Vinck de Westwezel.
.....
Cogels (A.), ✪.

De Caters.
Dellafaille.

POUR LA PROVINCE D'UTRECHT.

MM.

Pesters de Cattenbroek, ✪.
Ram (Ph.)

Voet de Winssen.

POUR LA PROVINCE DE FRISE.

MM.

Van Eysinga (J. H. R.)
Lycklama à Nyeholt.
M.....

Van Sytzama (W. H.)
Van Adringa de Kempenaer.

POUR LA PROVINCE D'OVERYSSEL.

MM.

Le Cte de Heerdt d'Eversberg (G C.) ✪.
Van Suchtelen de Haere (A.), ✪.

Bentinck de Nyenhuis (A. C.)
Sandberg (S. J.)

POUR LA PROVINCE DE GRONINGUE.

MM.

Tamminga d'Alberda de Rensuma.
Jarges (J.)

Cockinga (C. H.)
Van Iddekinge (P. G.)

POUR LA PROVINCE DE DRENTHE.

M. De Heyden de Reinestein (S. J.)

POUR LA PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MM

D'Olimart (J. A.), ✪.
De Hofschmidt (Em.), ✪.

De Gerlache (J. B.)
Le Baron de Tornaco de Berlo.

Greffier : M. Van Hulthem, (C.) ✪.

CHAPITRE II.

Conseil-d'État et Conseil du Cabinet.

SECTION PREMIÈRE.

Conseil-d'État.

Le Conseil-d'Etat se compose de vingt-quatre membres au plus, choisis autant que possible dans toutes les provinces du Royaume. Le Roi les nomme et les révoque à volonté. Le Roi préside le Conseil; il nomme, s'il le juge convenable, un Secrétaire-d'Etat Vice-Président.

Le Prince d'Orange est de droit membre du Conseil-d'Etat; il y prend séance à 18 ans accomplis.

Les autres Princes de la Maison Royale peuvent y être appelés par le Roi, à leur majorité.

Ils ne sont pas compris dans le nombre déterminé des membres ordinaires.

Le Roi peut, quand il le juge à propos, appeler les chefs des divers départemens ministériels pour assister aux délibérations du Conseil-d'Etat.

Le Roi soumet à la délibération du Conseil-d'Etat les propositions qu'il fait auxEtats-Généraux, et celles qui lui sont faites par eux, ainsi que toutes les mesures générales d'administration intérieure du royaume et de ses possessions dans les autres parties du monde.

En tête des lois et des dispositions royales, il est fait mention que le Conseil-d'Etat a été entendu.

Le Roi prend de plus l'avis du Conseil-d'Etat dans toutes les matières d'intérêt général ou particulier, qu'il juge à propos de lui soumettre.

Le Roi décide seul, et il porte chacune de ses décisions à la connaissance du Conseil-d'Etat.

Si, au moment du décès du Roi, le Prince d'Orange n'a pas 18 ans accomplis et si le successeur du Roi n'a pas été nommé avant sa mort, ou un Régent pour exercer le pouvoir royal pendant la minorité du Prince d'Orange, le Conseil-d'Etat, composé des membres ordi-

naires et des chefs des départemens ministériels, exerce l'autorité royale jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par les Etats-Généraux.

Le Roi peut nommer des Conseillers-d'Etat extraordinaires sans traitement et les appeler au Conseil lorsqu'il le juge convenable.

Membres du Conseil-d'État.

S. A. R. le Prince d'Orange.
S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas.

MM.

Mollerus (M.), (C. ✪), faisant fonction de vice-Président.
Le Comte Van der Duyn de Maasdam, (G. C. ✪).
De Lynden de Lunenburg (M. J. H.)
De Hambrouk de Weleveld (W. H.), ✪.
Le Baron Fagel (J.), ✪.
Queysen (M. W.), ✪.
Van Lamsweerde (G. W. J.)
De Burmania Rengers (J. S. G. J.), ✪.
Van Gennep (A.), ✪.
Le Baron de Feltz, ✪.
S'Jacob (F. B.) ✪, *secrétaire.*
Limpens.
De le Vieilleuze.
Holvoet ✪.
Le C. d'Aerschot de Schoonhoven, ✪.
Lammens.
Le Baron Goubau de Bergeyk.
Le Baron d'Anethan.
De Lynden de Hoevelaken, (M. J. E. N.) (C. ✪).
Raoul.
De Gueffier.

Conseillers-d'Etat en service extraordinaire.

MM.

Le Baron Sanchez de Aguilar.
Appelius (M. J. H.), ✪.
De Boetzelaer de Kyfhoek (D.), ✪.
De Byland Halt (F. S.), (C. ✲).
De Byland de Marienwerd (O. W. H.)
Canneman (E.), (C. ✪).
De Coninck (E.), (C. ✪).
Dubois (F.), ✪.
Elout (C. F.), (C. ✪).
Le Baron Fagel (H.), (G. C. ✪).
Van Gobbelschroy (M. J.)
Goldberg (J.), ✪.
De Heyden de Baak (J. H.)
Kemper (J. M.), (C. ✪).
Le Baron de Lamotte Baraffe (A.)
De Leeuw (D. C.), ✪.
De Mist (J. A.)
Piepers (M.), ✪.
Raepsaet (J.)
Van Royen (H.)
Seengracht de Oosterland (N.), ✪.
Tacts d'Amerongen de Woudenberg (J. A.)
Tets de Goudriaan (J. N.), ✪.
Willink (W.), ✪.
Van Swynden, ✪.

Digitized by Google

Référendaires de 1re classe.

MM.

Dedel (J. W.)
Copes van Cattenburch (L. C. R.), ✪.
De Reede de Oudshoorn.
Van den Bosch (J D.)
De Bye (F. J.)
De Toulon (L.)
De Crombrugghe (P.), ✪.

Le Chev. de Posson, } Honoraires.
Papin (P.), ✪, }
Le Baron de Beeckman.
Van Gobbelschroy (P. L. J. S.)
La Coste (E.)
O Sullivan de Grass! (P.)

Référendaires de 2e classe.

MM.

Van de Poll (W. G.)
Rengers (F. W. L.)
Vollenhoven (C.)
Caen (H. J.)
Elout (J. N.)

Gevers (M. B. H. W.), } Att. au
Pompe de Meerdevoort (J. E.), } Conseil
Chais (C.) } d'Etat.
Van der Gracht (J.), } Honoraires.
Quarles (J. J.), }

Commis d'Etat.

MM.

De Lelyveld (F.)
Drieling (J. A.)
Macpherson (P. D. E.)

Van der Goes (A. C.)
De Hochepied (H.)
Villegas-Pellenberg, Honoraire.

SECTION II.

Conseil du Cabinet.

Ce Conseil se compose des Ministres, des Commissaires-Généraux et du Secrétaire-d'Etat, lesquels se rassemblent devant le Roi et délibèrent sur les objets d'administration générale et autres que S. M. juge à propos de leur soumettre.

LL. EE. MM.

Le Comte DE THIENNES, Min. d'Etat.
VAN MAANEN, Minist de la Justice.
Le Baron DE NAGELL, Ministre des Affaires étrangères.
VAN DER HOOP, Min. de la Marine.
ROËLL, Ministre de l'Intérieur.
SIX D'OTERLEEK, Minist. des Financ.

Le Duc d'URSEL, Min. du Waterstaat.
REPELAER VAN DRIEL, Commiss.-général pour l'Instruction publique.
Le Comte DE GOLTZ, Commissaire-général de la Guerre.
FALCK, Secrétaire-d'Etat.

Le Conseil se réunit tous les mercredis.

CHAPITRE III.

Chambre générale des Comptes.

D'après l'art. 202 de la Loi fondamentale, il doit être établi pour tout le Royaume une Chambre des Comptes chargée de l'examen et de la liquidation des comptes annuels des Départemens d'administration générale, de ceux de tous comptables de l'Etat et autres, conformément aux instructions données par la loi.

Les Membres de la Chambre des Comptes sont choisis, autant que possible, dans toutes les provinces.

Le Roi nomme aux places vacantes sur une liste triple que la seconde Chambre des Etats-Généraux lui présente.

En attendant que ces dispositions de la Loi fondamentale aient reçu leur exécution, la Chambre générale des Comptes à La Haye reste sur le pied déterminé par la loi du 9 juillet 1814, nº 82; elle se compose de treize Membres et d'un Secrétaire.

La Chambre des Comptes, encore en activité à Bruxelles, s'occupe de la liquidation de comptes relatifs aux exercices de 1814 et 1815.

MEMBRES DE LA CHAMBRE GÉNÉRALE DES COMPTES A LA HAYE.

MM.

Van den Bosch (R.)
Van Bosvelt (G.)
Van Griensven (N.)
. . . . . .
Van der Goes (P. J.)
De Perponcher (A. D.)
De Gyselaer (N.)
Paauw-Hoeufft (L.)
De Virieu (A. F.)
De Wendt (A. R.)
Zoutman (J. A. A.)
Eyrik (J. A.)
Keyser (F.)
Dassevael, Secrétaire.
De Beveren (A. W.), Greffier garde-notes.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES A BRUXELLES.

MM.

De Jonghe, Président.
Wirix de Tercam, Maitre des Comptes.
Picard (J. B.), idem.
Du Bois de Bianco, idem.
Ternois d'Henneveld (G.), idem.
Viron (J.), Auditeur.
Cruts (H. G.), idem.
Le Baron de Aguillar (J.), idem.
De Snellinck (F.), idem.
Moris (J. J.), Secrétaire.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Chambre des Comptes des Domaines.

Le Conseil et la Chambre des Comptes des Domaines se composent d'un Président, de sept Conseillers et Maîtres des Comptes et d'un Secrétaire. Les deux Commissaires assistent aux séances, mais n'y votent point.

L'arrêté du 16 décembre 1813 nº 52, l'instruction du 9 août 1814 nº 7, l'arrêté du 14 octobre 1815 nº et celui du 11 décembre 1815 nº 30, relatif aux provinces méridionales, attribuent à ce Collége la surveillance générale sur la comptabilité des Domaines. Il veille spécialement à ce que les fonds alloués au budget annuel des Domaines soient employés aux objets pour lesquels ils sont accordés. Il est chargé de régler et surveiller la comptabilité, de vérifier et clorre les comptes des Directeurs des Domaines dans les provinces méridionales, et des Régisseurs des Domaines dans les provinces septentrionales.

Ce Collége est aussi autorisé à admettre en liquidation, sur requête en révision de comptes, telles radiations ou allocations qui s'y trouvent demandées par rappel, comme aussi de rejeter, après révision, les postes qui auraient été précédemment admis par erreur.

Les requêtes à cet effet sont adressées au Secrétaire-d'Etat qui les porte à la connaissance de S. M., pour ensuite être soumises au jugement d'une commission prise dans le Conseil-d'Etat. Si les réclamations qu'elles renferment sont trouvé fondées, cette Commission entre en correspondance à ce sujet avec le Conseil et la Chambre des Domaines, et s'il y a différence d'opinion entre eux, une décision de S. M. intervient.

L'Administrateur en chef des Domaines assiste aux séances aussi souvent que cela est nécessaire, soit pour rapports à faire, soit pour ouvertures à communiquer.

Le Président travaille immédiatement avec S. M.

Il dirige les travaux du Collége, veille, dans les intérêts du Roi et de l'Etat, au maintien des droits domaniaux, et à ce que les revenus des domaines rentrent et n'éprouvent aucune réduction ou altération. Il est à cet effet spécialement chargé de la surveillance générale des affaires

contentieuses et de la poursuite, au nom du Roi, des procédures dans lesquelles le Domaine est intéressé comme partie civile.

Aucune action, aucune transaction ne peuvent être entamées ou conclues sans son autorisation.

Par arrêté du 7 février 1816, nº 71, la poursuite des délits forestiers en première instance, lui a été attribuée; en cas d'appel des jugemens portés contre les délinquans, ainsi que pour les transactions, procédures ultérieures et affaires contentieuses, il soumet un rapport au Roi et demande ses ordres.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES DES DOMAINES.

MM.

Fannius Scholten (C. A.), (C. ✪), Président.
Hoppenbrouwer (D. G.), Conseiller et Maître des Comptes.
Brand (C. F.), idem.
Van der Goes (H. M.), ✪, idem.
't Hoen (W.), idem.
Witter (N. C.), idem.
Melvill van Carnbee (J. A.), idem.
Bosch (J.), idem.
Warin (J. N.), (✱ 4e), Secrétaire.

CHAPITRE V.

Conseil du Commerce et des Colonies.

Conformément à l'arrêté de S. M., du 6 avril 1814, nº 5, et à l'instruction provisoire du 25 juin suivant, nº 66, ce Collége réside à La Haye.

Le Directeur-général du Commerce et des Colonies a droit d'assister aux séances et y préside; en son absence la présidence appartient au Membre présent le plus ancien.

Le Conseil s'assemble deux fois par semaine en séance ordinaire, et plus souvent selon que l'importance et l'urgence des affaires l'exigent. Il donne ses considérations et son avis au Directeur-général sur les objets relatifs à ses attributions, et à l'égard desquels celui-ci a des propositions à faire. Le Conseil s'occupe spécialement de tout ce qui concerne les intérêts du Commerce et de la Navigation marchande, des conditions à stipuler, pour leur bien-être, dans les traités de paix ou de commerce avec

les Puissances étrangères; des moyens de faire prospérer l'agriculture, l'industrie et le négoce dans les possessions et établissemens des Pays-Bas aux Indes et à la côte de Guinée, ainsi que de la manière de régler les relations entre ces Colonies et la Mère-Patrie pour le plus grand avantage de l'une et des autres.

Les Chambres de Commerce sont en relation directe et immédiate avec le Conseil, et lui fournissent les renseignemens locaux et particuliers dont il peut avoir besoin. La recherche des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans l'organisation de ces mêmes Chambres de Commerce et la formation d'un rapport général à ce sujet, sont un des objets principaux du travail de ce Conseil.

MEMBRES DU CONSEIL DE COMMERCE ET DES COLONIES.

MM.

Van Yzendoorn (P.)
Van der Kemp (J. C.), ✪.
Van de Poll (W. G.)
Macaré (M. J.)
De Mist (J. A.), Conseiller-d'Etat en service extraordinaire.
Bourcourd (J.)
Schas (D. F.)
Ricour (L. J.)
Bareel (F.)
Moyaart (A. N.), Secrétaire.

CHAPITRE VI.

Conseillers et Maîtres-généraux des Monnaies.

Ce Collége se compose, suivant la loi du 11 juillet 1814, n° 28, de trois Membres, égaux en rang, assistés d'un Inspecteur et Essayeur-général, d'un Secrétaire et d'un Inspecteur des bureaux de garantie des ouvrages d'or et d'argent.

Il réside à Utrecht, et s'assemble aussi souvent que le service l'exige.

L'Inspecteur et Essayeur-général, le Secrétaire et l'Inspecteur pour les ouvrages d'or et d'argent sont nommés par le Roi; Sa Majesté nomme également, sur les propositions de Candidats qui lui sont faites, les Employés de la Monnaie, les Contrôleurs, Essayeurs et Receveurs des bureaux de garantie et les autres agens de l'Administration générale.

Lorsqu'une des trois places de Conseiller et Maître des Monnaies vient à vaquer, il y est nommé dans les formes prescrites par l'article 201 de la Loi fondamentale.

La Présidence est exercée pendant un mois par chacun des trois Membres du Collége, à tour de rôle; le Président surveille le travail et prend les conclusions.

L'Inspecteur et Essayeur-général a le rang de Conseiller et Maître-général des Monnaies, et siége dans l'assemblée, mais sans y voter; à moins que le nombre des Membres du Collége ne soit incomplet par décès ou absence de l'un d'eux.

Ce Conseil est particulièrement chargé de tout ce qui concerne la fabrication des Monnaies, la surveillance des employés de la Monnaie et le contrôle des espèces fabriquées. Il veille à la stricte exécution des lois et arrêtés sur cette matière et à ce que les employés se conforment aux instructions qui leur sont données. L'ouverture de la caisse d'essai se fait en présence du Président en fonctions, d'un des Membres, de l'Inspecteur et Essayeur-général et du Secrétaire. Ce Collége a la surintendance des hôtels des Monnaies et des instrumens appartenans à l'Etat qui s'y trouvent. Il forme mensuellement l'état des espèces fabriquées, et donne chaque année un aperçu général de ses opérations; il veille à ce qu'il ne circule point de fausse monnaie dans le Royaume.

Ce Collége a encore la surveillance sur le commerce d'ouvrages d'or et d'argent, ainsi que sur les bureaux de garantie; il établit un contrôle convenable pour la marque et le poinçonnage de ces objets; il fait conserver en magasin des coupelles, de l'eau-forte, du plomb purifié et les préparations chimiques nécessaires pour les essais, ainsi qu'un dépôt général des marques et poinçons servant pour les Monnaies et pour les matières d'or et d'argent. Il reçoit le rapport mensuel des bureaux de garantie, et l'état annuel de leurs opérations. Il prononce sur les différens qui s'élèvent à l'égard du titre des ouvrages fabriqués par les orfèvres et portés aux bureaux de garantie; il connaît des plaintes portées contre ces bureaux; il admet les Essayeurs du commerce et leur délivre des commissions après examen préalable.

Les Conseillers et Maîtres-généraux des Monnaies adressent leurs propositions au Ministre des Finances; ils font rapport à S. M. et donnent leurs considérations et avis aux Ministres sur les objets relatifs à leurs attributions.

Conseillers et Maîtres-généraux des Monnaies.

MM. Van Olden (R.), ✪.
Le Baron de Capellen de Rysselt (T. J. B.)
Van der Goes (C. Q.)

M. Poelman (W. A. A.), Inspecteur et Essayeur-général.

M. Treytelaer (T.), Secrétaire.

MM. Kist (A.), Inspecteur des bureaux de garantie des ouvrages d'or et d'argent.

Nagel (T. A.), Maître-général des pesages.
Poelman (P. C. G.), 1er Commis au Secrétariat.
Meelboom (J. A.), Secrét. de l'Inspecteur et Essayeur-gén.

Fonctionnaires attachés a l'Hôtel des Monnaies, a Utrecht.

MM. De Heeckeren de Brandsenburg (F. J. B.), Directeur.

Suermondt (Y. D. C.), Maître de la monnaie.
Vaerst (P.), Essayeur.
Van der Kellen (D.),
Van der Monde (A. J.), } Graveurs.
Marmé (J. W.),
Godon (A.), chargé de surveiller le polissage et le cordonnage.
Godron (C. J.), Maître-Orfèvre.
De Brider (C.), Adjoint *idem*.

CHAPITRE VII.

Conseil suprême de Noblesse.

Suivant l'arrêté de S. M., du 27 juin 1814, nº 10, le Conseil suprême de Noblesse se compose provisoirement d'un Président, de quatre Conseillers et d'un Secrétaire, et est assisté par un Trésorier ayant la garde des Archives, et par un nombre convenable d'employés.

Le Président et deux des Conseillers doivent appartenir à la Noblesse; de plus, deux Membres du Conseil, au moins, doivent être gradués en droit.

Ce Collége réside à La Haye; il est chargé d'examiner les projets de réglement formés par les Corps Equestres, ou les Nobles dans les diverses provinces, et les changemens ou modifications qu'il peut être utile d'y apporter;

il soumet ses considérations et son avis sur ce sujet, à S. M.; il prononce, sauf l'approbation du Roi, sur les différens qui peuvent s'élever relativement à la suffisance des titres ou preuves fournis par ceux qui prétendent au droit de siéger dans le Corps Equestre ou parmi les Nobles des provinces; il propose à S. M. les moyens de mettre à exécution l'art. . . . de la Loi fondamentale relatif à l'anoblissement et les formules de diplômes à délivrer pour cet effet. Il tient un registre général de la Noblesse des Pays-Bas; il adresse au Roi son avis par écrit sur les objets renvoyés à son examen. Il a en tout temps un libre accès dans les lieux où se conservent les archives et les registres féodaux du pays; il est chargé enfin de veiller à ce que l'on ne s'écarte point, dans les cérémonies publiques, de l'ordre établi.

Membres du Conseil suprême de Noblesse.

MM.

Le Baron De Spaen-la-Lecq (W. A.), (C. ✪), Président.

D'Yvoy de Mydrecht (M. L.), ✪,
Snouckaert de Schauburg (A. C.),
Okelly de Galway (E.),
De Witte De Citters (L.),
} Conseillers.

Van Wyn (H.), ✪, Membre honoraire.

De Wacker van Zon (G.), Secrétaire.

Van Westreenen (W. H. J.), ✪, Trésorier, ayant la garde des Archives.

De Lely d'Oudewater (J.), Roi-d'Armes.

Le Baron de Sourdeau de Ramignies, idem.

Van Dam van Ysselt, (M.)
Van Lelyveld,
Pins (F. J.),
Audoor.
} Hérauts-d'Armes.

CINQUIÈME PARTIE.

Administration.

CHAPITRE PREMIER.

Départemens d'Administration générale.

SECTION PREMIÈRE.

Secrétairerie d'État.

S. Exc. M. FALCK (A. R.), (C. ✪), Secrétaire-d'Etat.

Greffier. . . . . .

MM.

Elias Schovel (L. H.), remplissant provisoirement les fonctions de Greffier, premier Commis.

D'Hamecourt (A. L. E.), premier Commis.

Boas (L.),
Lantsheer (J. W.), } seconds Commis.

Section à Bruxelles.

MM.

Le Baron Bonaert (L.)
Janti (A.), dirigeant la section.
Vercammen (A.)
Deudon (L.), Archiviste.
Nicaise (H.), chargé des Expéditions.

IMPRIMERIE DE L'ÉTAT A LA HAYE.

Elle est chargée de l'impression des lois, arrêtés, décrets, instructions, etc. dont la publication est jugée nécessaire; placée sous la surveillance de la Secrétairerie-d'État, elle a pour Administrateurs :

MM.

Vosmaer (G.), Directeur.
Margadant (C.), Directeur.
Westerwyk-Forsborgh (J. C.), Teneur de livres.

SECTION II.

Ministère de la Justice.

S. Exc. M. VAN MAANEN (C. F.), (C. ✪), Ministre de la Justice.

Tout ce qui a rapport à l'organisation et au personnel des Cours, Tribunaux et Justices-de-Paix, au régime du Notariat, aux Officiers ministériels; aux recours en grâce; aux demandes en dispenses; aux prisons et maisons de détention; à la comptabilité des dépenses judiciaires; à l'exécution des lois, arrêtés et ordonnances relatifs à l'administration de la justice, tant au civil qu'au criminel, et généralement à tous objets de législation civile et criminelle.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. OLIVIER (N.), Secrétaire.
L'inspection et la surveillance des bureaux, les prisons, etc.

M. Muller (A.), premier Commis.
La comptabilité générale.

Van Cuylenburg (J.), Commis.
La surveillance et le répertoire des Archives.

M. Bonte (M.), Commis.
L'expédition et l'envoi des dépêches.

Bureaux du Ministère.

MM. ASSER (C.) et NOLST (F.), chefs.
Tous les objets concernant la législation civile et criminelle.

M. Meerman van der Goes (A. A.), premier Commis.

M. Fialans (S. A.), second Commis.

SECTION III.

Ministère des Affaires étrangères.

§ Ier.

LE DÉPARTEMENT.

S. Exc. le Baron DE NAGELL D'AMPSEN (A. W. C.), (G. C. ✪), Chambellan du Roi, Ministre.

Le maintien et l'exécution des traités et conventions, tant politiques que de commerce; l'exécution des arrêtés du Roi concernant la nomination des Ambassadeurs, Envoyés, Ré-

sidens et autres Agens diplomatiques et consulaires, la correspondance avec les Ministres et Consuls, soit de S. M. à l'étranger, soit des puissances étrangères accrédités auprès du Roi ou résidens dans les ports du Royaume.

M. Le Clercq (A.), Secrétaire du Département.

Ier Bureau.

Correspondance politique, Dépôt des Traités, Archives.

MM.

Delprat (D.), Secrétaire intime.
Van Maanen (G. J.), Secrétaire des chiffres.
Huygens (H. D.), premier Commis.

IIe Bureau.

Correspondance avec les Consuls, Comptabilité, Passeports, Expéditions.

MM.

Vermeer (A. J. A.), Commissaire.
Van Lokhorst (A.), premier Commis.
Bruyns (E. G.), second Commis.
Cator (Th.), Solliciteur des Ministres et Consuls à l'étranger.

§ 2.

Consuls des Pays-Bas, dans les villes et ports des nations étrangères.

EUROPE.

Anséatiques (Villes).

Brême..... MM. Duntze (H.)

Danemarck.

Copenhague..... De Coninck (F.)
Elseneur..... Van Aller (J. J.)
Rendsburg..... Van Stintzing (J.)

Espagne.

Barcelone..... Steinbor (F. H.)
Cadix..... Lobé (W.)
Corunna..... Opitz (J.)
Santander..... Planté (J.)
Séville..... Blommaert (J. B.)
Valence et Murcie..... Hartsinck (J. P.)
Teneriffe (Iles Canaries)..... Beetz (R.)
Malaga..... Koops (M.)

France.

Paris	MM. Thuret (J.), Consul-général.
Bayonne	La Serre (J. B.)
Boulogne	Audibert, aîné.
Bordeaux	Hovy (H. N.)
Brest	Brunox (A.)
Calais	Leveux (J. Q. Hip.)
Cette	Birgeyron (H. L.)
Dunkerque	Moorman (J.)
Havre-de-Grâce	Merian (J. G.)
Marennes	D'Aiguillé.
Marseille	Siau (C.)
St.-Martin	Cousin Vallée, fils.
Nantes	Labouchère (A. M.)
La Rochelle	Van Loon (A. A.)
Rouen	Sittig (J. C.)
Toulon	Jonne (J. B.)

Grande-Bretagne et Irlande.

Londres	May (W.), Consul-général.
Bristol	Moens (A.)
Douvres	Fector (J. M.)
Falmouth	Banfield (J.)
Gibraltar	Furnbull (P. E.)
Guernsey (Ile de)	Le Marchant (J.)
Harwick	Poole (E.)
Hull	Cankrien (J. C.)
Ilfercombe	Nathanael Lee.
Jersey (Ile de)	Griffard (F.)
Liverpool	Willink (D.)
Margate	Cobb (F. W.)
Mountsbay	Millet (L.)
Newcastle	Burden (Th.)
Plymouth	Hawker (Joh).
Porle	Garland (J.), jeune.
Portsmouth	Van den Bergh (A.)
Ramsgate	Curling (E. S.)
Sheerness	Bentham (W. W.)
Southwold	Robinson (J.)
Stokton	Simpson (T.)
Sunderland	Fairless (M.)
Weymouth	Horsford (J.)
Wight (Ile)	Day (J.)
Yarmouth	Ommaney (E. S.)
Aberdeen	Stewart (J.)
Leith	Ditchison (G.)

Cork (Irlande) ..... MM. Jameson (W. E. L.), Consul-gén.
Belfast ..... Fortescne Gregg.
Dublin ..... Stevenson Seaver.
Londondery ..... Davenport (W.)

HANOVRE.

Embden ..... Abegy (P. J.)

ITALIE.

Ancone ..... Del Maino Jvagne (C.)
Cagliari ..... Navoni (F.)
Civitta Vecchia ..... Arata (Théophane).
Livourne ..... De Yongh (W.)

MECKLENBOURG.

Rostock ..... Burchard (P.)

PORTUGAL.

Lisbonne ..... Pilaer (G. B.)
Madère (Ile) ..... Harrison (Th.)

PRUSSE.

Dantzig ..... Van Almonde (C.)
Koningsberg ..... Slughek (P.)
Memel ..... Hoeftman (J. M.)
Stettin ..... Endel.

RUSSIE.

Archangel ..... Ronssatier (Abr.)
Libau ..... Loopent (M.)
St.-Pétersbourg ..... Fesche (C.)
Reval ..... Von Knorring (L. J.)
Riga ..... Nissen (H.C. A.)

SARDAIGNE.

Gênes ..... Dodero (J.), Consul-général.

SICILES (LES DEUX).

Naples ..... Sicard (G.), Consul-général.
Palerme ..... Santoro, Consul.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Bergen ..... Fasmez (H. J.), Consul-général.
Prahl (M.), Adjoint-Consul-gén.
Christiaanland ..... Isaachsen (J.)
Drontheim ..... Knudtzon (N. F.)
Gothembourg ..... Van Aken (P. G.)
Wisby ..... Chasseur (C.)

ASIE.

Turquie.

Smyrne .... M. De Hochepied (J.)

AFRIQUE.

Barbaresques (Régences).

Alger ..... MM. Fraissinet (A. J. A.)
Maroc ..... Nyssen (C.), Consul-général.
Tripoli ..... Van Kempen (S. H.)
Tunis ..... Nyssen (A.)

§ 3.

Consuls des Puissances étrangères, dans les Villes et Ports des Pays-Bas.

EUROPE.

Autriche.

Amsterdam ..... MM. Carli, Consul-général.

Brunswic.

La Haye..... Dähne, Agent.

Danemarck.

Amsterdam ..... Dull (A.), Consul.
Anvers ..... Duhring (C.), idem.
Ostende ..... Isighem (J. V.), idem.
Rotterdam ..... De Koss (J. C.), idem.

Espagne.

Amsterdam ..... Santrago de Jonama, Consul.
Amsterdam ..... Binkhorst (F.), Vice-Consul.
Anvers ..... Macias (J. H.), Consul.
Rotterdam ..... Van Schelle (A. F.), Vice-Consul.

France.

Amsterdam ..... Desjobert, Consul-général.
Rotterdam ..... Dubouzet, Consul.
Helvoetsluys ..... Sadet, Vice-Consul.
Anvers ..... Despallières, Consul.

Texel, Vlie et Terschelling. MM Tidde Christiaans, Agent.
Helder . . . . . Hoogland (J.), Agent.
Ostende . . . . . Parthon, Vice-Consul.

GRANDE-BRETAGNE.

. . . . . Gambier (J.), Consul-général.
Amsterdam. . . . . . Melvil (R.), Consul.
Anvers. . . . . . Annesley (R.), idem.
Ostende . . . . . Rochefort (R.), idem.
Rotterdam . . . . . Ferriez (A.), idem.

HESSE.

Amsterdam. . . . . . Wunderly (J. C.), Consul.

MECKLENBOURG-SCHWERIN.

Anvers. . . . . . De Paeschen (J. J.), Agent.

OLDENBOURG.

Rotterdam. . . . . . Smeez (P.), Consul-général.
Dordrecht . . . . . De Court (J.), Vice-Consul.
Amsterdam. . . . . . Ziegenbein (P. E.), idem.

PRUSSE.

Amsterdam. . . . . . Van Beek Vollenhoven, Consul.
Anvers. . . . . . Theremin, idem.
Bruxelles . . . . . Berent, Consul-général.
Ostende . . . . . De Bal, Consul.
Rotterdam. . . . . . Schott, père, idem.
Rotterdam. . . . . . Schott (P. C.), Vice-Consul.

RUSSIE.

Texel, Vlie et Terschelling. . . . . Tidde Christiaans, Agent Consul.
Côtes de Zélande et Flandre . . . Agie (G.), idem.

SARDAIGNE.

Amsterdam . . . . . D'Arata (D.), Consul-général.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Amsterdam . . . . . Hasselgreen (J. A.), Consul.
Anvers. . . . . . Ring (J. P.), idem.
Rotterdam . . . . . Schott (P. H.), V.-Cons. *ad interim.*
Ostende . . . . . Fottrell (J. R.), idem, idem.

SUISSE.

Amsterdam . . . . . De Planta (E. A.), Cons.-général.

TOSCANE.

Anvers . . . . . Pelgrim (C.), Consul-général.

WURTEMBERG.

La Haye . . . . . Wächter (A.), Consul-général.

AMÉRIQUE.

ETATS-UNIS.

Amsterdam . . . . . MM. Bourne (S.), Consul-général.
Anvers . . . . . Hazard, Consul.
Ostende. . . . . Wambersie (E.), idem.
Rotterdam. . . . . Wilkens (F.), Agent consulaire.

SECTION IV.

Département de l'Intérieur.

S. Exc. M. ROELL (W. F.), (C. ✪), Ministre de l'Intérieur.

Surveillance générale de l'Administration dans les provinces, pour autant qu'elle ne concerne point les objets dépendans d'autres départemens ministériels, l'exécution et le maintien des lois et décrets relatifs à l'administration, proprement dite; Gardes bourgeoises actives et sédentaires; Milice nationale; mesures sanitaires; agriculture, fabriques et manufactures; poids et mesures; mines, minières et carrières; grande pêche; hospice et établissemens de bienfaisance; mendicité; librairie; imprimerie; gazettes générales; théâtres; fêtes publiques; messageries, droit de varech, etc., etc., etc., etc.

M. WENCKEBACH (C. J.), Secrétaire-général du Département.

M. De la COSTE (E.), (à Bruxelles), Référendaire de 1re classe.
La comptabilité des communes dans les provinces méridionales.

M. CAEN (H. J.), Référendaire de 2e classe.
Théâtres et Fêtes publiques.

M. GROEN VAN PRINSTERER, Commissaire.
Mesures sanitaires dans les provinces septentrionales.

M. BROCX, Commissaire.
L'administration générale.

M. le Docteur HARBAUER, (à Bruxelles), Commissaire.
Les mesures sanitaires dans les provinces méridionales.

M. SCHNEYTER, Commissaire.
La Milice nationale et les Gardes bourgeoises active et sédentaire.

Premiers Commis travaillant immédiatement avec le Ministre.

M. Musketier-Vergenst (W.)
La comptabilité des communes pour les provinces septentrionales.

M. Donnadieu (F. C.)

La Liquidation des dettes des communes pour les provinces septentrionales.

M. Prévinaire (E.)

Les Hospices et Etablissemens de bienfaisance en général.

M. Heilbron (D.), à Amsterdam.

Les Epizooties.

M. Ebeling (J.)

Agriculture, Fabriques, Manufactures, Poïds et Mesures.

Premiers Commis.

MM.

Scheffer.	Dequack.
Smits.	Gertner.
Cuylen.	

Seconds Commis

MM.

Vos.	Deweys.
Scheltema.	Streng.
Bernhoffe.	Romberg.
Holtrop.	Lis.

SECTION V.

Ministère de la Guerre.

D'après l'arrêté du 29 juin 1815, nº 64, le département de la guerre est partagé en deux divisions principales : le Commissariat général de la guerre et l'Intendance générale de l'Administration de la guerre; S. A. R. le Prince d'Orange a la direction supérieure de ce département.

§ Ier.

Commissariat général de la Guerre.

S. Exc. le Lieutenant-Général Comte DE GOLTZ, (C. ✲), Commissaire-général de la guerre.

Affaires générales, personnel de l'armée et tout ce qui concerne la défense du pays.

M. Scheffer (J. P.), Secrétaire.

Le Secrétaire remplace de droit le Commissaire-général en cas d'absence ou de maladie de celui-ci.

Les Bureaux du Commissariat se composent de trois divisions.

Ire Division.

Placée sous la direction immédiate du Secrétaire.

Enregistrement, à l'arrivée et avant leur distribution dans les divisions, de toutes les pièces adressées au Commissariat; expédition des dépêches, indicateur général, classemens des Archives; objets qui n'appartiennent pas particulièrement aux autres divisions; mariages des Officiers; enregistrement des sermens; correspondance et registres secrets; justice et police militaires; personnel des Auditeurs et Prévôts militaires; surveillance qui les concerne; retenues sur la solde des officiers.

Ier Bureau.

Enregistrement des pièces; Affaires générales; Mariages des Officiers; Sermens; correspondance secrète.

M. Heyde (A.), premier Commis.

IIe Bureau. — *Secrétariat général.*

M. Arnold (J.), Commis.

IIIe Bureau. — *Expédition générale.*

M. Temminck (C. T.), Commis.

IVe Bureau. — *Index général et Archives.*

Première Section.

Dépôt général des Chartes et Archives à l'usage du Commissariat et de l'Intendance générale de l'administration, conformément au décret du 29 juin 1815, nº 64, art. 21.

M. Bischoff (J.), 1e Commis, Gardien des Archives.

Deuxième Section.

Index général et Archives nouvelles.

M. Visée (G.), 1er Commis Indicateur.

Ve Bureau.

Justice et Police militaires, Personnel des Auditeurs et Prévôts de l'armée; Surveillance qui les concerne et Retenues sur la solde des Officiers.

M. Blom (G. T.), 1er Commis.

IIe Division.

Personnel et affaires militaires.

M. Von Romer (C.), Colonel de l'Etat-Major-général, Directeur.

Le recrutement, la levée, l'organisation des divers corps de l'Armée et de la Milice nationale; les opérations militaires, les mouvemens de troupes, les changemens de garnisons, les capitulations pour les régimens étrangers à notre service; les troupes coloniales; nominations, mutations, avancemens et démissions des Officiers de l'Etat-Major-général, de l'Etat-Major des Places, ainsi que des Officiers d'infanterie et de cavalerie. Situation générale de l'Armée,

états de service, matricule, discussions de rang, correspondance avec les Inspecteurs-généraux et les autorités civiles et militaires pour les objets de service; pensions et soldes de retraite, admissions aux compagnies de garnison.

Ier Bureau.

Recrutement, levée et organisation des Armées nationales; formation des corps destinés pour les Colonies; capitulations pour les régimens étrangers.

M. Baekman, Colonel titulaire près de l'Etat-Major-général, Directeur Adjoint.

M. Viruly, 1er Lieutenant auprès de l'Etat-Major-général, Adj.

IIe Bureau.

Opérations militaires, mouvement de troupes et changemens de garnisons.

M. Testaz (P. V. B.), Major de l'Etat-Major-général, Directeur.
M. Hulst (J.), Major titulaire près de l'Etat-Major-général, Adjoint.
M. Sutherland, 1er Lieutenant de l'Etat-Major, Adjoint.

IIIe Bureau.

Nominations, avancemens, mutations, discussions de rang, destitutions et démissions; expédition des brevets, états de services, matricules, situation du personnel général de l'armée.

M. Madlener (J.), Major de l'Etat-Major-général, Directeur.
M. Van Groïn (C.), Capitaine de l'Etat-Major-général, Adjoint.
M. le Comte Von Rauzon, 1er Lieut. de l'Etat-Maj.-gén., Adjoint.

IVe Bureau.

Pensions et soldes de retraites, admission aux compagnies de garnison, correspondances concernant ces objets avec l'Inspecteur-général.

M. Kuhl (C. H.), 1er Commis.

IIIe Division.

Artillerie et Génie.

M. Doorman (J. D.), (✲ 4e), Colonel de l'Etat-Maj.-gén., Directeur.

Nominations, avancemens, mutations, destitutions et démissions des Officiers d'Artillerie et de Génie, des Ingénieurs, Pontonniers, Mineurs, Sapeurs et du train; formation, organisation et surveillance de ces corps, écoles du Génie et de l'Artillerie, admission dans ces établissemens; armement de l'armée, matériel de la guerre, surveillance de tous les établissemens d'Artillerie, Génie et de Construction; réparations, entretien et travaux des fortifications, ainsi que des portes, ponts, écluses et ouvrages hydrauliques dans les dependances du Département de la guerre; édifices militaires; vente location ou concession d'édifices ou terrains militaires; permissions de cultiver les terrains situés dans la ligne des fortifications, ou d'y faire des constructions, etc.; bureau topographique.

Ier Bureau.

Personnel de l'artillerie et du génie, pontonniers, mineurs, sapeurs, train, écoles, admission des élèves, etc.

M. Feuilleteau de Bruyn, Major de l'Etat-Major-gén., Directeur.

IIe Bureau.

Matériel de l'artillerie, contrôle des approvisionnemens de l'armée, ainsi que du matériel de la guerre dans les magasins et arsenaux de tous genres.

M. Van Dyck (W.), Major de l'Etat-Major-général, Directeur.

IIIe Bureau.

Matériel du génie et des fortifications.

M. Van Schallern (B. H.), Lieutenant-Colonel de l'Etat-Major-général, Directeur.

§ II.

Intendance-générale de l'Administration de la Guerre, créée par l'arrêté du 29 juin 1815, nº 64.

M. PIEPERS (M.), ✪, Conseiller-d'Etat extraordinaire, Intendant-général.

Le paiement des traitemens et soldes de l'armée, des dépenses du département de la guerre et de tous établissemens militaires. — La direction, inspection et surveillance de l'administration intérieure des Corps. — L'habillement, l'équipement, la remonte des corps de toute arme. — Les approvisionnemens de vivres, fourrages et combustibles pour le service de l'armée. Les approvisionnemens de siége. — Le logement des militaires en garnison, cantonnement et en marche.—Les équipages de campagne et de campement. Les moyens de transport par eau et par terre.—La formation et l'entretien des équipages du train. — L'établissement de parcs de voitures pour le transport des vivres, fourrages et des objets et ustensiles de campement. —L'administration des hôpitaux militaires tant secondaires qu'ambulans. — Le soin et l'entretien des militaires détenus dans les maisons d'arrêt et prisons; l'entretien des prisonniers de guerre. — La nomination, l'avancement, démission des Inspecteurs, Sous-Inspecteurs et Adjoints de l'Administration, des Quartiers-Maîtres, des Officiers de santé, Magasiniers et employés des vivres, fourrages, etc. — Les subsides nécessaires aux comptables de l'administration. — L'inspection de leurs caisses et de leur comptabilité. — La surveillance sur le versement et renouvellement de leurs cautionnemens. — La direction de la caisse des pensions militaires. — L'examen et la liquidation de toutes les prétentions à charge de l'administration de la guerre sans exception. — Les demandes mensuelles de fonds pour le service de l'administration. — La répartition des fonds accordés entre les divers bureaux. — L'expédition des ordonnances pour toutes les dettes reconnues et liquidées du département de la guerre, la responsabilité et la comptabilité des sommes allouées à ce département par le budget général de l'Etat.

Bureaux de l'Intendance générale de la Guerre.

Ire Division.

Objets généraux et Finances.

Cette division est dirigée par un Inspecteur de deuxième classe.

Ier Bureau.

Objets généraux, personnel des bureaux, examen des demandes des pensions et soldes de retraite; un Sous-Inspecteur de deuxième classe est à la tête de ce bureau.

IIe Bureau.

Secrétariat-général.

M. Langelo (A.), premier Commis.

IIIe Bureau.

Expéditions, léges ou retenues.

M. Moet (J. F.), premier Commis.

IVe Bureau.

Finances.

M. Drankier (G.), Sous-Chef de la division, chargé en même-temps de la surveillance des Ve, VIe et VIIe bureaux, de tout ce qui est relatif au travail du budget, de la responsabilité et de la comptabilité des fonds alloués au département de la guerre.

M. Piepers (W.J.), premier Commis.

Ve Bureau.

M. Van der Hoek (A.), premier Commis.

VIe Bureau.

M. Claudoré Udemans (A.), premier Commis.

VIIe Bureau.

M. Keurenaer (A.), premier Commis.

IIe Division.

Administration intérieure des corps, matériel de l'armée, habillement, etc.

Un Inspecteur de deuxième classe assisté d'un Sous-Inspecteur dirige cette division.

Ier Bureau.

Vérification des rôles de revues et des comptes des corps.

Un Sous-Inspecteur de première classe est chef de ce bureau.

Ire *Section.* M..... Adjoint, Sous-Inspecteur.

IIe *Section.* Liquidation avec les corps.

M. Vemer (J. J.), premier Teneur de livres.

IIIe *Section.* Paiement des Officiers sans troupes, retenues, caisse des veuves des militaires.

M. ..... Adjoint, Sous-Inspecteur.

IIe Bureau.

Contrôle des magasins d'habillement, surveillance de l'équipement et des remontes.

M. ..... Sous-Inspecteur de deuxième classe, Chef.

M. Floryn (M. D.), Contrôleur, premier Commis.

IIIe Bureau.

Vivres, fourrages, approvisionnemens de toutes espèces pour le service de l'armée et des places fortes, casernement, transports par terre et par eau; passation des contrats pour les fournitures d'hôpitaux militaires, soin des prisonniers de guerre, etc.

Ce Bureau, dirigé par un Sous-Inspecteur de deuxième classe, est divisé en deux sections, dirigées chacunes par un Adjoint.

IVe Bureau.

Dépôts des contrats passés par les corps pour les objets de petit équipement. Indicateur et archives de la division.

M. De Rooy (C.), deuxième Commis.

SECTION VI.

Département de la Marine.

S. Exc. M. VAN DER HOOP, (G. C. ✪), Ministre de la Marine.

La levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des forces navales, les nominations, promotions, avancemens, démissions et destitutions des Officiers de marine; les récompenses et secours; l'administration des arsenaux et magasins destinés au service de la marine; la construction, l'armement, l'entretien, la réparation des vaisseaux et bâtimens de mer; les hôpitaux de la marine; la correspondance qui concerne son administration, la surveillance des quarantaines, etc., la surveillance générale sur le pilotage, le lamanage, le placement et l'entretien des fanaux, balises, etc.

M. Stratenus (A. A.), Secrétaire.

Bureaux du Secrétariat.

1er Bureau, M. Peroté (J. A.), 1er Commis.

2e Bureau, M. Bosz (A. N.), idem.

Ire Division.

M. Tengbergen (J. C.), Commissaire.

Digitized by Google

MM.

Serrurier (L.), 1er Commis. | Troost (J. H.), Commis.
Vandevelde (H.), Commis. | Vandermark (H.), idem.

IIe Division.

MM.

Quant (P.), Commissaire.
Nicolaï (M.), 1er Commis. | Perrier (B. A.)
Kool (J.), idem.

SECTION VII.

Ministère des Finances.

S. Exc. M. SIX D'OTERLEEK (C. C.), (C. ✪), Ministre.

La surveillance générale des caisses et du trésor de l'Etat, de la comptabilité et de la responsabilité qui s'y rattachent; des contributions directes, de leur répartition et recouvrement; du droit de garantie sur les matières d'or et d'argent, enfin de tous les revenus de l'Etat, à l'exception des convois et licences, des domaines, postes et contributions indirectes (dans lesquelles sont compris les droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèque.)

L'exécution des lois et arrêtés qui concernent les finances, la surintendance des travaux du cadastre; la formation et la conservation du grand-livre de la dette nationale; le paiement des rentes à charge de l'Etat; les pensions militaires, civiles et ecclésiastiques.

La liquidation et le recouvrement des créances et revenus arriérés; la formation du budjet annuel des besoins de l'Etat; les demandes mensuelles de fonds pour le service des divers départemens d'administration.

Comme Président du Syndicat des Pays-Bas, le Ministre exerce une surveillance générale sur les opérations de cet établissement; il veille à ce que le remboursement des certificats et le paiement des intérêts s'effectuent avec régularité; enfin il dirige l'exécution de toutes les dispositions de la loi du 11 novembre 1815, nº 98, relative à la contribution extraordinaire de guerre.

Deux Référendaires sont attachés aux Ministère; l'un est chargé des contributions directes, l'autre de la surveillance de la Trésorerie.

M. Noel-Simons (F. A.), Secrétaire-général.
M. Dedel (J. W.), Référendaire de 1re classe, chargé de la division des contributions directes.

M. Van den Bosch (J. D.), idem, chargé de l'administration du trésor, à laquelle se rattachent le paiement des rentes et pensions à charge de l'Etat et le grand-livre des pensions.
M. Tromp (H.), Administrateur pour la comptabilité des contributions directes.
M. Oltmans (A.), Commissaire pour la comptabilité générale.
M. Ossewaarde (P. A.), Administrateur pour le cadastre.
M. Westplaet (J. A.), Inspecteur-général des finances.

Bureaux du Ministère. — *Secrétariat.*

M. Doude de Troostwyk (H. J.), premier Commis pour les affaires secrètes, travaillant immédiatement avec le Ministre.

MM.

Halswyck (T.), premier Commis.	Basken Huët (C.), second Commis.
De Diepen (H.), idem.	Zeeman (T. J.), idem.
Schermer (C.), idem.	Bierman (A.), idem.
Van Castrop (C. H.), sec. Commis.	Gertzen (G. L.), idem.

Division de la Comptabilité générale.

MM.

Dearic (E.), premier Commis.	Ebell (D.), second Commis.
Van der Kloot (J.), idem.	Kouwenhoven (W.), idem.
Roeloffs (H.), second Commis.	De Kokelaar Bouwens (J. H.), idem.

Divisions des Contributions directes.

MM.

Bendt (A.), premier Commis.	Duchange (P. C.), second Commis.
D'Esterne (J. A.), idem.	Couwenberg (J.), idem.
Haarmecher (J. H.), second Commis.	

Division du Cadastre.

M. Thiry, Commissaire pour les provinces méirdionales, résidant à Bruxelles.
M. Kips (J. H.), second Commis.

Division de la comptabilité des Contributions directes.

MM.

Mazel (L. C.), premier Commis.	Hoedt (T.), second Commis.
Borghesius Winter (J.), idem.	De Kruyff (J.), idem.
Jalinck (J.), second Commis.	Van Diepen (W.), idem.
Hoppesteyn (W.), idem.	

Division de la Trésorerie générale.

M. Gratiaan, Inspecteur de la Trésorerie générale pour les provinces septentrionales.
M. Malaise (à Bruxelles), idem pour les provinces méridionales.

MM.

Valeton (S. E.), teneur de liv. en chef.
Devitz (P.), idem.
Myné (A. J.), idem.
Vestien (M.), premier teneur de liv.
De Hoop (A.), idem.
Spies (A. F.), idem.
Vernhout (J. J.), idem.
Strick van Wyk (J. P.), premier Comm.
Zellman (J. G.), idem.
Koelink (H.), idem.
Colet (F.), second teneur de livres.
Westplate (A. D.), idem.
Van Hanwermeir (D.), idem.
Desbayes (F. J.), idem.

D'après les dispositions de l'arrêté du 28 avril 1814, nº 3, il est attaché au Ministère des Finances, deux Jurisconsultes ayant le titre de *Lands-Advokaten*, et formant le conseil du Ministre pour les affaires contentieuses sur lesquelles leur avis est demandé.

MM.

Van der Meersch (J. F.), Avocat. | De Fremery (P. J.), Avocat.

SECTION VIII.

Ministère du Waterstaat et des Travaux publics.

S. Exc. le Duc D'URSEL, (C. ✪), Ministre.

L'administration, la direction et la surveillance des ouvrages hydrauliques et travaux aux côtes, rades, ports de mer, dunes, digues, écluses, schores, polders, rivières et cours d'eau, routes et ponts, etc. lorsqu'ils sont en totalité ou en partie aux frais de l'Etat.

La surveillance supérieure et immédiate sur ceux de ces ouvrages et travaux; routes et ponts; mines et exploitations, etc. à la charge des particuliers, villes, colléges, etc. qui sont d'un intérêt général ou majeur; et sur tous autres objets que le Roi détermine.

La surintendance des palais, bâtimens publics, etc., etc.

M. de Vredenburch (E.), Secrétaire du département.

Service central.

M. le Baron de Beeckman (M.), Référendaire de 1re classe, Chambellan du Roi.

Le service des routes et ponts-mines, et exploitations.

M. Ewyck (H.), Commissaire.

Le service des rivières, canaux, cours d'eau et des polders.

M. Middelrigh (J. T. J.), Commissaire.

Le service des côtes et ports maritimes.

Digitized by Google

M. NIEUWENHUISEN (B.), Commissaire.
L'administration, la comptabilité générale.

M. GERMAIN (J.), Commissaire.
Le service des palais et bâtimens publics.

M. Cobet (J.), 1er Commis au Secrétariat.
M. Sachman (A.), idem à la 1re Division.
M. Heymericks (J. B.), idem à la 4e Division.
M. Valais (H. W.), Indicateur.

SECTION IX.

Commissariat-général du Commerce et des Colonies.

M. GOLDBERG (J.), ✿, Conseiller-d'Etat en service extraordinaire, Directeur-général.

Il donne ses soins à tout ce qui a rapport aux intérêts du commerce et de la navigation qui y est relative; à la prospérité et au perfectionnement des manufactures de produits indigènes et autres.

Il a la surveillance sur l'administration de tous les établissemens et possessions aux Colonies; il surveille leur organisation judiciaire, leur industrie, leur commerce, ainsi que toutes leurs relations avec la Mère-Patrie.

M. LEESBERG (J.), Secrétaire.

MM.

VAN DEN VELDEN (A.),
T'JOOSTINK (D.),
DE MUNNICK (P.),
SCHREUDER (J.),
} Commissaires.

Abeleven (W.),
Bakker Korff (J.),
Boogaard (J. F.),
De la Saussaye (P. C.),
} 1ers Commis.

Bureau pour les Colonies à Amsterdam

MM.

VOLLENHOVEN (H.), Commissaire.
De la Hayze (J.), 1er Commis.
Ris (W.), teneur de livres en chef.
Ogelwight (H.), teneur de livres de la solde.
Adami (J.), second idem teneur de livres.
Roodenbroek (H. L.), 1er teneur de livres.
Roodenbeck (C. H.), 2e idem.

Nolthenius (W. H.), chef de magasin.
Van Eyk (J.), idem.

Bureau pour les Colonies à Rotterdam.

Reller (J.), 1er teneur de livres.
De Roo (G.), 2e idem.
Palesteyn (G.), chef de magasin.

SECTION X.

Commissariat-général de l'Instruction publique, des Sciences et des Arts.

M. REPELAER VAN DRIEL (O.), (C. ✪), Commissaire-général.
M. DE GEER (J. L. W.), Secrétaire.
M. VAN DEN ENDE (A.), ✪, Commissaire chargé des affaires de l'Instruction primaire et secondaire.
M. WYNBEEK (H.), Commissaire pour les Ecoles latines.
M. DEWEZ (M.), Commissaire pour la division wallone, à Bruxelles.
M. VAN WAALWYK (J.), Commissaire pour la comptabilité.
M. Onder de Wyngaert Canzius, 1er Commis.
M. Macau (G.), 1er Commis, à Bruxelles.

SECTION XI.

Direction générale des affaires du Culte Catholique.

M. le Baron GOUBAU D'HOVORST (F. M.), ✪, Directeur-gén.

Ce Département a sa résidence à Bruxelles et dirige les affaires du Culte Catholique dans toutes les provinces du Royaume.

MM.

L'ORTYE (P. J. M.), Secrétaire. | De le Court (A. C. F.), 1er Commis.
VAN GHERT (P. G.), Commissaire spéc. | Briant (F.), idem.

Une commission prise dans le sein du Conseil-d'Etat s'occupe des affaires du Culte Catholique sur lesquelles le Roi juge à propos de la consulter et remplit d'ailleurs les fonctions attribuées au Conseil-d'Etat de France par le Concordat conclu entre le S. Siége et le Gouvernement français, le 26 messidor an 9.

Elle se compose de MM. les Conseillers-d'Etat
DE LIMPENS, | DE LA VIELLEUSE, | VAN GOBBELSCROY.

Le Secrétaire de la direction remplit les fonctions de Secrétaire près de la commission.

SECTION XII.

Direction générale des affaires des Cultes Protestant et autres, à l'exception du Culte Catholique.

M. REPELAER VAN DRIEL (O.), (C. ✪), *Directeur-général de l'Instruction publique des Sciences et des Arts*, provisoirement chargé du portefeuille du Département des affaires des Cultes Protestant et autres, à l'exception du Culte Catholique.

M. JANSSEN (J. D.), Secrétaire et *Aviseur*.

MM.

Leers (G. J. W.), premier Commis. | De Bloeme (J.), idem.

SECTION XIII.

Direction générale des Impositions indirectes.

M. APPELIUS (J. H.), ✪, Conseiller-d'Etat, Directeur-général.

La surveillance générale sur tous les revenus de l'Etat, compris sous la dénomination d'impositions indirectes, leur mise en recouvrement, leur rentrée, la direction des divers agens de l'administration, l'inspection et la surveillance de leur comptabilité, etc. Ce département a aussi la direction suprême des droits d'enregistrement, timbres et hypothèques ainsi que du droit de succession.

M. ..... Secrétaire.

SECRÉTARIAT.

MM. Daendels (B. J.), premier Commis.
Schermer (J.),
Heuvelman (J.),
Zwierzina (F. W. J.), } 2es Commis.

Bureau du droit de Succession.

MM. Mulder (J.), premier Commis.
Voorstad (H. J.), deuxième Commis.

Division des Impositions indirectes pour les Provinces septentrionales.

M. ..... Commissaire.

MM. Troost (J.), premier Commis.
Kempe (P. L.), deuxième Commis.

Digitized by Google

Division des Impositions indirectes pour les Provinces méridionales.

Le Secrétaire de la direction générale dirige cette division.

MM. Gaumont (H.), premier Commis.
Blom d'Assendelft (D.), ✲ 4e, deuxième Commis.

Division des Droits d'Enregistrement et d'Hypothèque.

MM. BERMAN (J. A.), Commissaire.
Van Meerten (L.), premier Commis.
L'Abbé (F.), ...
Boeye (J.), ...
Verniolle, ... } Deuxièmes Commis.
Deysselman, ...
Oltmans, ...

MM. Verdussen, ... } Vérificateurs de l'Enregistrement, au-
Delbaere, ... } près de la Direction-générale.

Bureaux et Dépôts généraux du Timbre, dans les Provinces mérid.

M. Misson, Conservateur du Timbre, à Bruxelles.

Bureaux et Dépôts généraux du Timbre, dans les Provinces septent.

MM. Guicherit (G. S.), Directeur du petit Timbre.
Sobels (J. M.), Contrôleur, Maître de Magasin.

SECTION XIV.

Direction générale des Convois et Licences.

DIRECTION GÉNÉRALE.

MM. WICHERS (H. L.), Directeur-général.
WEBBERS (C.), Secrétaire et Administrateur de la division méridionale.

Division méridionale.

MM. VAN DER KOOG (M.), } Inspecteurs sédentaires.
HELSEN (J. B.), ... }

De Busscher (F. J.).. } 1ers Commis.
..... }

De Meer (H. D.).... } 2es Commis.
Webbers (G.)..... }

Division septentrionale.

MM. Visser (L.), Administrateur.
Elink Sterk (A.)....
Brender à Brandis (G.)
Vervoore (A.).....
Veldman (G.)..... } 1ers Commis.

Kinkée (G. C.).....
Sanders (D.).....
De Raad (J.)..... } 2es Commis.

SECTION XV.

Administration supérieure des Domaines.

M. DE LYNDEN DE HEMMEN (F. G.), ✪, Administrateur supérieur des Domaines.

L'administration des biens et produits composant le domaine de l'Etat; la correspondance avec les Inspecteurs et Régisseurs; la surveillance de leur gestion; le remplacement provisoire de ceux de ces agens dont les places viennent à vaquer; les propositions de candidats au Roi pour leur remplacement définitif; les adjudications de travaux d'amélioration ou de réparation aux biens domaniaux, l'approbation des contrats de vente ou de location desdits biens; les rapports au Roi, etc., etc.

(Voyez *Chambre des Comptes des Domaines*).

MM. Verbeek (A. J.), Secrétaire.

Schmolck (J. J.), Commissaire-consultant.
Quant (C.), 1er Commis.
Maclaine (W. N.), Commis attaché à l'administration des Provinces méridionales.
Molière (A. C.), chargé de la liquidation de l'ancienne Trésorerie.

SECTION XVI.

Départemens des Chasses et Pêches.

Ces Départemens sont établis, l'un à Bruxelles, l'autre à La Haye, pour veiller respectivement, le premier dans les provinces méridionales, le second dans les provinces septentrionales à l'exécution des lois, arrêtés et réglemens sur la

police de la Chasse et de la Pêche en général, dans l'intérêt commun de l'agriculture, du trésor public et des propriétaires.

§ Ier.

Département des Chasses et Péches, à Bruxelles.

S. Exc. le Comte DE MARNIX (C. G. M.), Grand-Officier de la Couronne, Grand-Veneur pour les provinces méridionales.

M. Morel (Ch.), Secrétaire.

. . . . . .

L'organisation des bureaux du Grand-Veneur pour les provinces méridionales n'étant point encore arrêtée, les détails qui la concernent seront compris, s'il y a lieu, dans le travail de l'Almanach royal de 1818.

§ II.

Département des Chasses et Péches à La Haye.

S. Exc. M. le Baron DE HEECKEREN, Grand-Officier de la Couronne, Grand-Veneur pour les provinces septentrionales.

M. Sloet d'Oldrutenborgh, Secrétaire.

M. Van Kerkhoff (H.), Commissaire pour la Comptabilité.
M. Malecotius (H.), Commissaire chargé des affaires contentieuses et de l'administration.
M. Appel (D. H.), premier Commis.
M. Swart (N. J.), Commis.
M. De Neyn Van Hoogwerff (D. A.), Commis indicateur.

SECTION XVII.

Direction générale des Postes.

M. DE PALLANDT DE KEPPEL (F. W. F. T.), ✪, Directeur-général.

L'administration générale des postes-aux-lettres et des postes-relais; la correspondance avec les maîtres de postes; la vérification et le contrôle de leur comptabilité; la surveillance générale sur tout ce qui concerne ce service tant dans l'intérêt du trésor que dans celui du public.

M. Donker Curtius (B.), Secrétaire.

Secrétariat.

M. Van Harn (W. J.), 1er Commis.
M. Kempe (H.), Commis chargé des Archives et du Répertoire.

Division de la Comptabilité et du Contrôle.

M. Zandwyk (J.), chef de division.
M. Le Jeune (A. A.), } premiers Commis, Contrôleurs.
M. Medenbach (W. A.), }
M. de Kemmeter (E.), } seconds Commis, Contrôleurs.
M. Carlier (F.), }
M. Pols (J.), Commis pour le travail des lettres refusées, etc., etc.

M. Cramer (A. H.), à Déventer, Inspect. du 2e district des Postes.
M. Dedel (P. S.), à Amsterdam, Inspect. du 1er district des Postes.
M. Eekhout (Z.), à Velp, près d'Arnhem, Inspecteur du 3e district des Postes.
M. Koopman (C. B.), Inspecteur des Postes, particulièrement attaché à la direction générale, à La Haye.
M. Loomans (C.), à Bruxelles, Inspecteur du 4e district des Postes.
M. Nagels, à Maeseyck, Inspecteur du 5e district des Postes.

Les Inspecteurs veillent à ce que les Directeurs et Employés des Postes remplissent leurs devoirs avec exactitude. Ils font leurs tournées aussi souvent que le Directeur-général le juge à propos. Ils sont en correspondance régulière avec le Directeur-général, et lui font les rapports et les propositions qui leur paraissent nécessaires pour le bien du service.

M. Mackay (B. J. C.), Caissier-général des Postes, à La Haye.

SECTION XVIII.

Police générale.

§ Ier.

Provinces méridionales.

S. Exc. M. le Comte DE THIENNES DE LOMBYSE, (G. C. ✿), Ministre-d'Etat, chargé de la surveillance générale dans les Provinces méridionales, à Bruxelles.

La surveillance générale de la police, le maintien de la sûreté publique et de la liberté individuelle; la répression des délits, la recherche des coupables, la surveillance sur

les étrangers, la délivrance et le *visa* des passeports; les maisons de jeu; la répression de la mendicité, etc., etc.

M. Drault (J. J.), Secrétaire.

M. Gobart fils, 1er Commis faisant fonctions de Secrétaire-adjoint.

§ II.

Provinces septentrionales.

M. PHILIPSE (A. W.), ✪, Procureur-général près la Cour supérieure de Justice de La Haye, chargé de la surveillance générale dans les Provinces septentrionales (avec les mêmes attributions que celles indiquées au § précédent), à La Haye.

M. Olivier (N.), Secrétaire.

M. Pranger (B. J.), Commis.

SECTION XIX.

Fonds des Veuves des Employés appartenant à l'Administration générale.

La caisse des pensions pour les veuves des employés des départemens d'administration générale, créée par résolution du Gouvernement du 13 septembre 1804, et organisée d'après un nouveau mode par le décret du 28 avril 1808, se maintint sous le régime français par les contributions volontaires des intéressés; elle est au nombre des institutions utiles que le Roi s'est empressé d'adopter et de sanctionner immédiatement après son avénement au Gouvernement des Pays-Bas.

L'arrêté du 18 janvier 1814, nº 6, a donné à cet établissement une nouvelle existence et de plus grandes ressources; cette caisse reçoit actuellement la moitié du produit des *leges* perçus dans les divers départemens d'administration générale, tandis que, d'après son organisation primitive, elle n'avait droit qu'au tiers du même produit.

Dès 1814, les pensions que la caisse accorde aux veuves d'employés s'élevaient au cinquième du traitement dont ceux-ci avaient joui; depuis le deuxième trimestre de 1816, ces pensions égalent le quart des mêmes traitemens.

Soixante-dix-neuf veuves ou orphelins jouissent en ce moment des bienfaits de cet établissement.

ADMINISTRATEURS DU FONDS DES VEUVES.

De la part de l'Administration générale :

S. Exc. le Ministre des Finances.
S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.
M. Exrik (J. H.), Membre de la Chambre générale des Comptes.

De la part des intéressés :

M. Van West (C. H.), Secrétaire de la Commission pour la conversion de la dette nationale.
M. de Bordes (T. C.), ancien Secrétaire du Département des Finances.

Directeur.

M. Dasseyael (F.), Secrétaire de la Chambre générale des Comptes.

CHAPITRE II.

Ordre judiciaire.

SECTION Ire.

Cours supérieures de Justice.

Il y a pour le Royaume trois Cours supérieures de Justice, siégeant à *La Haye*, à *Bruxelles* et à *Liége*.

Elles statuent sur les appels des jugemens de première instance rendus en matière civile, en matière de commerce et en matière de police correctionnelle.

Elles statuent en outre sur les mises en accusation et donnent leurs avis sur les demandes en sursis de paiemens.

Les pourvois en cassation sont portés devant une chambre formée dans le sein de la Cour.

Le premier Président fixe l'ouverture des Cours d'Assises et en nomme les Présidens.

Une Commission, composée des Présidens de la Cour et du Procureur-général, est chargée d'examiner les demandes en grâce, et d'y donner son avis.

Les Cours ont le droit de surveillance sur les Tribunaux inférieurs de leur ressort.

Le nombre des Juges varie, selon l'étendue et la population des provinces qui y ressortissent.

Il y a près de chaque Cour un Procureur-général, des Avocats-généraux et des Substituts.

Ces Fonctionnaires exercent le ministère public.

Le ministère public près les Cours d'Assises est exercé par des Procureurs criminels.

Il y a près de chaque Cour supérieure un Greffier en chef et des Commis-Greffiers.

Il y a annuellement des vacances pour les chambres civiles de la Cour.

Pendant cet intervalle, une chambre des vacations est chargée de l'expédition des affaires sommaires et de celles qui requièrent célérité.

Le ressort d'une Cour est divisé en arrondissemens et cantons.

Il y a dans chaque arrondissement un Tribunal de Première-Instance.

Les Tribunaux connaissent des matières civiles en premier et dernier ressort, dans les cas déterminés par la loi.

Ils connaissent aussi des matières de police correctionnelle et prononcent sur l'appel des jugemens rendus en premier ressort par les Juges de Paix.

Le Ministère public y est exercé par un Officier de Justice ou Procureur du Roi, et un ou plusieurs Substituts.

Il y a près de chaque Tribunal un Greffier.

Il y a des Tribunaux de Commerce dans les villes désignées par le Gouvernement.

Leurs arrondissemens sont les mêmes que ceux des Tribunaux de Première-Instance, dans le ressort desquels ils sont placés.

Dans les arrondissemens, où il n'y a pas de Tribunaux de Commerce, les Tribunaux de Première Instance en exercent les fonctions.

Les Tribunaux de Commerce connaissent, en premier et dernier ressort, de toutes contestations relatives aux engagemens et transactions entre négocians, marchands et banquiers; et entre toutes personnes, des contestations relatives aux actes de commerce.

Il y a près de chaque Tribunal de Commerce un Greffier.

Il y a dans chaque canton une Justice de Paix, composée d'un Juge, de deux Suppléans et d'un Greffier.

Les Juges de Paix connaissent, en premier et dernier ressort, des matières civiles spécialement à eux attribuées par la loi.

Ils sont juges des contraventions de simple police.

Dans les villes où il y a plusieurs Justices de Paix, il y a un Greffier particulier pour le Tribunal de Police.

Le Ministère public près le Tribunal de simple Police, est rempli par le Bourguemaître, le Maire ou le Commissaire de Police du lieu.

§ 1er.

Cour supérieure de Justice à Bruxelles.

Le ressort de la Cour supérieure de Justice à Bruxelles, comprend les provinces de *Brabant méridional*, de *Flandre orientale*, de *Flandre occidentale*, de *Hainaut* et d'*Anvers*.

M. Wautelée (P.), ✿, Président, *faisant fonctions de Premier-Président.*

Digitized by Google

MM.

Le Baron Goubau (E. J. M. G.), ✪,
Mercx (L. F. J. G.), ✪,
De Guchteneere,
..... } *Présidens.*

Conseillers.

MM.

Dimartinelli (J. G.)
De Brabandere (J. F.)
De Kersmaker (J. J.)
De le Court (H.)
Dequertemont (J. M.)
Wittouck (G.)
Van Cutsem (G.)
Wyns (N.)
Beke (P. J.)
De Villegas Pellenberg (M. J. A.)
De Lannoy (A.)
Buchet (M. J.)
Storm (B.)
Cuylen (E. P. L. J.)
Gobart (C.)
Evenepoel (H. C.)
Willems (J. B.)
De Francquen (C. J.)
Le Vicomte de Spoelberg (J. H. J.)
Calmeyn (J. G.)
Poullet (E. J. E.)
Faider (F. G. J.)
Ippersiel (E. J.)
Loke (J. J.)
Powis (L. B. G.)
Van der Belen (J. L. F.)
Garnier (A. F. J.)
Bemelmans (C.)
Moris.
De Burtin (J.)

Conseillers-Auditeurs.

MM.

Espital (P. H. J.)
De Roovere.

Parquet.

MM.

Daniels, ✪, Procureur-Général.
Van der Fosse (A. F. G.),
De la Hamaide (L.)
De Stoop (J.)
..... } *Avocats-généraux.*

Substituts du Procureur-général, pour le service des Cours d'Assises et des Cours spéciales et pour celui du Parquet.

MM. Spruyt (H.), *faisant fonctions d'Avocat-général.*
Marcq (L. A. G.)
Putseys (F. J.)
Orts (L. J.)
Paradis (F.), à Gand, pour la Flandre orientale.
Baumhaur (C. J.), à Bruges, pour la Flandre occidentale.
Rosier (J. B. H.), ✪, à Mons, pour le Hainaut.
Demoor (A. P.), à Anvers, pour la province d'Anvers.

Greffier en chef.

M.....

Commis-Greffiers.

MM.

Colbert (J.), *faisant fonctions de Greffier en chef.*
Van Gelder (C. F. A.)
Willems (J.)
Galler (E.)
De Busschere (J.)
Adan (J. C. J.)
Van Dievoet (J. L.), *Secrét. du Parque*

§ 2.

Cour supérieure de Justice à La Haye.

La Cour supérieure de justice, séant à La Haye, a dans son ressort les provinces de *Brabant septentrional*, de *Gueldre*, de *Hollande*, de *Zélande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Overyssel*, de *Groningue* et de *Drenthe*.

S. Exc. M. VAN MAANEN (C. T.), (C. ✪), *Ministre de la Justice, faisant fonctions de Premier-Président.*

MM.

DONKER CURTIUS, ✪,
DE HUGENPOTH (A. W. J. J.),
BYLEVELD (C.),
ENGELEN (H.),
..... } *Présidens.*

CONSEILLERS.

MM.

Van der Burgh (H.)
Bergsma (E. H.), ✪.
Van Wesele Scholten (B. P.)
De Brueys (B.)
Carbasius (C.)
Heeneman (D. J.)
Ryser (H.)
Westenberg (D.)
Schonck (J.)
Sypkens (U. H.)
Wentholt (J. S.)
Van Rhyn (N.)
Van Alderwereld (J. C.)
Van der Gon (J. F.)
Van Romondt (J. C.)
Noodt (H.)
Van Gendt (W. G. J.)
Bacot (G. J. G.)
Tieboel (J.)
Hondebeek Heerkens (D. N. J.), ✪.
Vromans (P.)
Roukens (A. A.)
Van Swinden (J. P.)
Ardesh (N. W.)
Douw Loke (J.)
Mossel van Stralen (J.)
De la Bassecour Caan (J.)
De Herzeele (F.)
Beelaerts de Blokland (F.)
Melvill de Carnbée (P.), (✲ 4e).
Verhuell (E. C.)
.....
.....

CONSEILLERS-AUDITEURS.

MM.

.....
.....

PARQUET.

MM.

PHILIPSE (A. W.), ✪, *Procureur-général.*
De Bordes (T. C.),
Van der Kemp (J. C.), ✪,
De Greve (W. H.)
Huygens (J. H.) } *Avocats-généraux.*

Substituts du Procureur-général, pour le service près des Cours d'Assises et du Parquet.

MM.

Rappard (H. A.), à Arnhem.
Wierdsma (P.), à Leeuwarden.
Wickerlink (G.), à Zwolle.
Hoeth (A. W.), à Groningue.
Provo Kluit (P. W.), à Amsterdam.
Van Blarkom (J.), à Bois-le-Duc.
Van Hemert (W. J. J.), à La Haye.
...., à Middelbourg.
Hageman (G. C.), à La Haye.
Wicherlink (W. H.), à La Haye.

GREFFIER EN CHEF.

M. Speirman (J. H.), *faisant les fonctions*.

COMMIS-GREFFIERS.

MM.

Peronneau van Leyden (B. J.)
Vaissière (J. J.)
Brondgeest (M. G.)
Wintgens (W.)
Byleveld (J. C.)

---

§ III.

Cour supérieure de Liége.

Le ressort de la Cour supérieure de Justice à Liége comprend les provinces de *Limbourg*, *Liége*, *Namur* et le grand-duché de *Luxembourg*.

M. DANDRIMONT, ✪, Premier-Président.

M. NICOLAI ..... } *Présidens.*
M. BÉANIN ..... }

CONSEILLERS.

MM.

Danthinne.
Franssen.
Dupont-Fabry.
Frésart.
De Behr.
De Wilde.
De France.
Ghobert.
Crombet.
Frankinet.
Loop.
Huart.
Fabry.
Trousset.
Spiroux.
De Pitteurs.
Wacken.

CONSEILLERS-AUDITEURS.

De Stembert.
De Longrée.

PARQUET.

LECLERCQ (O.), ✪, *Procureur-général.*

AVOCATS-GÉNÉRAUX.

De Lantremange.
De Warzée d'Hermalle.

Substituts pour le service des Cours d'Assises et spéciales et pour celui du Parquet.

MM.

Dandrimont.
Plumis, à Namur.
Simons, à Luxembourg.
Crutz, à Maestricht.
D'Orléans de la Gravière.

GREFFIER EN CHEF

Poswick (L. P.

COMMIS-GREFFIERS.

Mottart.
Forgeur.
Proyard.
Derkenne.
De St.-Léger.

Tiskin (E. J.) Secrétaire du parquet.

SECTION II.

Hau te-Cour des Finances à La Haye, pour les Provinces septentrionales.

Cette Cour connaît en première instance des délits, commis dans l'exercice de leurs fonctions, par les fonctionnaires de l'administration financière désignés par la loi.

Elle statue sur les appels des jugemens rendus en matière d'impôts par les Gouverneurs et les Députés des Etats des provinces.

Elle statue sur les questions civiles en matière de Douanes, après que la procédure a été portée devant les Commissaires établis dans les provinces.

Elle connaît également et d'après les distinctions établies, des actions en matière possessoire et pétitoire dans lesquelles le Gouvernement ou ses agens sont parties.

Elle connaît en outre de la validité des prises maritimes et des contestations qui pourraient s'élever à ce sujet, des actions pour piraterie et des appels en matière de pilotage.

Les jugemens de cette Cour peuvent être soumis à la révision, dans les cas déterminés par la loi.

Il y a près cette Cour un Conseiller Avocat-fiscal-général et un Greffier.

Il est établi des Avocats fiscaux près les Colléges des Députés des Etats des provinces, présidés par les Gouverneurs et jugeant en matière d'impôts et près les Commissaires établis pour la procédure civile en matière de Douanes.

Personnel de la Haute-Cour des Finances et des Fonctionnaires qui lui ont subordonnés.

PRÉSIDENT.

VOSMAER (W. C.)

CONSEILLERS.

POLS (J.)
DE BEVEREN (W. A.)
SWELLINGREBEL (J. H.)
CLIGNETT (J. A.)
DE HERTOGHEHUBER (A. C.)
JORDENS (G. J.)

CONSEILLER ET AVOCAT-FISCAL-GÉNÉRAL.

FARJON (J. L.)

GREFFIER.

SCHELTEMA (J.), ✪.
Van Oldenbarneveld (J. L. T. C.), dit Witte Tullingh, *Commis.*
Achenbach, 1er *Clerc.*
Clignet (J. A.), 2e *Clerc.*

BROX (P. H.), Commis du Conseiller et Avocat-fiscal-général.

Département d'Amsterdam.

VAILLANT (C. E.), *Commissaire.*
Sonnevelt (C.), 1er *Commis.*
Van Toulon (J. A. H.) 2e *Commis.*

Département de Rotterdam.

SCHADEE (J.), *Commissaire.*
Delprat (J. C.), 1er *Commis.*

Département de Harlingue.

WESTRA (H. J.), *Commissaire.*
Otto (J.), *Commis.*

Département de Middelbourg.

De SUPERVILLE (D. J.), *Commissaire.*
Baerts (J. G. R.), *Commis.*

AVOCATS-FISCAUX DES DOUANES.

Département d'Amsterdam.

VAN DE POLL (F.)

Département de Rotterdam.

HOYNCK VAN PAPENDRECHT (A.), ✪.

Département de Harlingue.

HANEKUYK (W.)

Département de Middelbourg.

REITZ (J.)

Avocats-fiscaux des Impôts dans les Provinces.

Hollande (Méridionale).

Van de Kasteele (J. C.)

Hollande (Septentrionale).

Arntzenius (R. H.)

Utrecht.

.....

Gueldre.

Copes Van Hasselt (G. J. C.)

Overyssel.

Royer (W. H.)

Frise.

Van Idsinga (S. P.)

Groningue.

Arntzenius (H. J.)

Drenthe.

Vos (G.)

Zélande.

Van Adrichem (T. A.).

Brabant Septentrional.

Bowier (H.)

SECTION III.

Haute-Cour militaire.

La Haute-Cour militaire, siégeant à Utrecht, se compose, suivant l'instruction provisoire arrêtée par la loi du 20 juillet 1814, n° 27, de neuf Membres, y compris le Président; savoir: trois Jurisconsultes, trois Officiers de marine et trois Officiers de l'armée de terre; il est attaché à cette Cour un Avocat-fiscal pour l'armée de terre et de mer et un Greffier; il y est joint en outre en ce moment un Substitut de l'Avocat-fiscal.

Les Militaires et toute personne appartenant à l'armée de terre et de mer sont justiciables de cette Cour, pour tout délit par eux commis, si toutefois il n'est pas compris dans la catégorie de ceux à l'égard desquels la loi prononce une exception, ou s'il n'est point relatif aux contributions, aux droits et impositions de toute espèce perçus au profit de l'Etat.

Sont traduits en première-instance devant cette Cour:

1° Tous les Officiers de marine d'un grade supérieur à celui de Premier-Lieutenant de marine; les Officiers chargés du commandement d'un vaisseau ou bâtiment de guerre; le Prévôt-général de marine, ses Lieutenans ses Hallebardiers et Gardiens; tous ceux qui, étant soumis à la juridiction militaire pour la marine, ne peuvent, à raison de circonstances particulières, être mis en jugement pardevant un conseil de guerre maritime, ou à l'égard desquels il doit être procédé par voie d'assignation; enfin les Pilotes pour délits par eux commis dans leur service à bord des bâtimens de guerre.

2° Tous les Officiers de l'armée de terre, d'un grade supérieur à celui de Capitaine; les Officiers de tout grade ayant eu le commandement d'une place ou d'un poste rendus à l'ennemi; les Auditeurs militaires près des Conseils de guerre respectifs; les Commissaires et sous commissaires aux revues; les Commis attachés aux magasins et arsenaux de l'Etat; le Prévôt-général et ses Hallebardiers, ainsi que les Prévôts et leurs Valets.

3° Tout militaire, de quelque rang qu'il soit, qui provoque une enquête sur sa gestion ou sa conduite.

La juridiction de la Cour militaire ne peut s'étendre en première instance sur aucune autre personne, qu'en vertu d'une loi spéciale ou lorsque la matière est connexe; auquel cas il peut être également agi par les voies de justice ordinaire à l'égard de militaires ou fonctionnaires justiciables de la Haute-Cour militaire.

Les décisions des Conseils de guerre respectifs non exceptés à cet égard de la règle générale, sont portées en appel par devant la Haute-Cour militaire; les jugemens de ces mêmes conseils de guerre, à l'égard desquels il n'est point spécialement fait d'exception, sont soumis à son approbation. Elle fait redresser par le conseil de guerre qui a porté le jugement, les erreurs, omissions et défauts de formes dans la procédure; et en cas de doute sur la suffisance des preuves ou sur l'application de la peine, elle offre le pourvoi en appel au condamné ou au ministère public.

A cette Cour appartient l'examen du compte qu'est tenu de rendre tout Commandant de places, de postes ou de bâtimens de guerre rendus à l'ennemi ou perdus; à défaut de justification suffisante, elle dirige les poursuites à charge du Commandant inculpé. Pareil examen et, le cas échéant, pa-

reilles poursuites ont lieu à l'égard des Officiers de terre et de mer appellés en vertu d'un arrêté ou d'une décision du Roi, à rendre compte de leur conduite et à se justifier.

Les sentences définitives portées en première instance par la Haute-Cour militaire sont envoyées au Roi avant d'être prononcées; si, dans les quinze jours qui suivent cet envoi, aucune disposition contraire n'intervient, la sentence est prononcée. Les jugemens portés en appel sont définitifs et sans recours.

La Cour a, sous la direction du Gouvernement, la surveillance des prisons militaires où sont renfermés des condamnés, en vertu de jugement quelconque.

Elle s'assemble ordinairement cinq jours de chaque semaine; mais en cas d'affaires pressantes, le Président peut la convoquer en séance extraordinaire.

Les vacances de la Haute-Cour militaire sont les mêmes que celles des Cours supérieures; durant les vacances, trois Membres de la Haute-Cour restent en activité pour terminer les affaires courantes.

Les lettres et requêtes sont adressées au Président; ces dernières peuvent également être déposées au greffe.

L'Avocat-fiscal provoque la poursuite des délits dont la connaissance est attribuée à la Cour; il surveille la marche des affaires dans les Conseils de guerre et entretient correspondance pour cet effet avec les Auditeurs militaires; il donne ses considérations et son avis à la Cour sur les affaires qu'elle lui renvoie à cet effet, et il est assisté dans ses fonctions par un Procureur que la Cour nomme sur sa présentation.

La cause des accusés est défendue, pour autant que la manière de procéder le permet, par des gradués en droit, admis à cet effet par la Cour ou par de simples Procureurs; si un accusé ne peut trouver de Défenseur, la Cour lui en désigne un d'office, qui est tenu, si l'indigence de l'accusé l'exige, de se charger gratuitement de sa défense.

Membres de la Haute-Cour militaire.

M. Moorrees (F. H.), *Président.*
M. De Jonge (C. F.), *Général-Major.*
M. Van den Velde (J.), *Contre-Amiral en second.*
M. Raeber (F. H.)
M. Noot (H.), *Général-Major.*
M. Van Oldenbarneveld (J. G.), dit Witte Tullingh, ✪.

Digitized by Google

M. Byl (C.), *Contre-Amiral en second.*
M. Von Schwartz (C. B. J.), *Général-Major.*
M. Hora Siccama.
M. Conrady (J. N. H.), *Avocat fiscal pour l'armée royale de terre et de mer.*
M. Van Nuffel d'Heinsbrock (J. F. A.), *Substitut Avocat fiscal.*
M. Mollerus (C. A.,) *Greffier de la Cour.*
M. Van Meerten (A.), *Commis.*
M. Dassau (J. J.), 1er *Clerc.*
M. Martens (J. H. M.), 2e *Clerc.*
. . . . . 3e *Clerc.*
M. Memeling Halverhout (N.), *Clerc de l'Avocat fiscal de la marine et de l'armée de terre.*
M. Anthonisse (J.), *Lieutenant-Colonel et Prévôt-général des troupes de terre et de mer.*

Auditeurs militaires.

Commandement provincial de la Hollande (septentrionale).
M. De Loghes (J. G.), à Alkmaar.

Commandement provincial de la Hollande (méridionale).
M. Eyssell (M.), à La Haye.

Commandement provincial d'Utrecht.
M. Romer (J. W. E.), à Utrecht.

Commandement provincial de Gueldre.
M. Vitringa (M. J.), à Arnhem.

Commandement provincial d'Overyssel.
M. Greve (O. F.), à Zwolle.

Commandement provincial de Frise.
M. Van Halmael (A.), à Leeuwarden.

Commandement provincial de Groningue et de Drenthe.
M. Hoeth (A. W.), à Groningue.

Commandement provincial de la Zélande.
M. Bleek Van de Kreke, à Middelbourg.

Commandement provincial de la Flandre orientale.
M. Masy (C. F.), à Gand.

Commandement provincial de la Flandre occidentale.
M. De Diepenhede de Roosendale (R. A. G. M.), à Bruges.

Commandement provincial du Brabant septentrional.
M. Schouten (J.), à Bois-le-Duc.

Commandement provincial d'Anvers.

M. Hoyet (F. N. J.), à Anvers.

Commandement provincial de Liége.

M. d'Otreppe de Bouvette (A.), à Liége.

Commandement provincial de Limbourg.

M. Nierstrasz (H.), à Maestricht.

Commandement provincial de Luxembourg.

M. De Sauvage (E.), à Arlon.

Commandement provincial de Namur.

M. Biourge (L. J.), à Namur.

Commandement provincial de Hainaut.

M. Van den Bossche (J. B.), à Mons.

Commandement provincial du Brabant méridional.

M. Goffin (H. F.), premier Auditeur militaire, à Bruxelles.

SECTION IV.

Tribunaux de Première-Instance.

Province du Brabant septentrional.

Bois-le-Duc.

Juges.	*Suppléans.*	
Van der Horst, *Présid.* Vogelvanger, *Vice-Prés.* Losecaat, *Juge d'Instr.* Verhoeven. Van Hanswyk. Van Son. Santvoort. De Wys. De Jonge.	Spoor. Borret. Sassen.	Van Heurn, *Offic. chargé du Ministère public.* Van Convent ten Oever, *Substitut.* Bowier, *idem.* Levisse, *Greffier.* Randhare, *Commis-Greff.* Byroet, *idem.*

Breda.

Le Heu, *Président.* Losecaat, *Juge d'Instr.* Begram. Hoppenbrouwer.	De Man. Ingenhousz.	Van den Heuvel, *Officier chargé du Minist. publ.* Reigersman, *Substitut.* Storm, *Greffier.* Van Ryen, *Commis-Greff.*

Eindhoven.

Van Velthoven, *Présid.* Frederickx. Spoor, *Juge d'Instruct.* Teurlings.	Van Ommeren.	Van Lelyveld van Cingelshouck, *Off. ch. du M. p.* ....., *Substitut.* De Witt, *Greffier.* Cools, *Commis-Greffier.*

Province du Brabant méridional.

Bruxelles.

Juges.	*Suppléans.*	
Malfroid, *Président.*	Fancille.	Bourgeois, *Proc. du Roi.*
Barbanson, *Vice-Prés.*	Descheppere.	Devaleriola, *Substitut du Procureur du Roi.*
Herry.	Joly.	Domis, *idem.*
Maurissens.	Wyns.	Bosquet, *Greffier.*
Greindl.		Lefrancq, *Commis-Greff.*
Torfs.		Foullé, *idem.*
Dewargny.		Parent, *idem.*
Van den Venne, *J. d'Instr.*		

Louvain.

Lints, *Président.*	Decocqueau du Haroit.	Van der Veken, *Pr. du Roi.*
Van Leemputten.	Gilbert.	Jacquelart, *Substitut du Procureur du Roi.*
Debruyn.		Huyberechts, *Greffier.*
Meynaerts, *Juge d'Instr.*		....., *Commis-Greff.*

Nivelles.

Spruyt, *Président.*	Lagasse.	Corbisier, *Proc. du Roi.*
Nopener, *Juge d'Instr.*	Carlier.	Janti, *Substitut du Procureur du Roi*
Derasse.	Gobart d'Herschies.	Dept, *Greffier.*
		Dubois, *Commis-Greffier.*
		....., *idem.*

Province de Limbourg.

Maestricht.

Kerens, *Président.*	Van der Vreken.	Van Slype, *Offic. chargé du Ministère public.*
Babut du Maris, *Vice-Pr.*	Kirins.	Heerdinck, *Substitut.*
Classens.	Mockel.	Verloren, *idem.*
Van Heylerhoff.	.....	Leignes, *Greffier.*
Thoelen.		Heynen, *Commis-Greffier.*
Dehoyos, *Juge d'Instr.*		Hupkens, *idem.*
Hanen.		Romer, *idem.*
Heckeler.		
Hesselt de Dinter.		

Hasselt.

Haenen, *Président.*	Dehousse.	Brouwers, *Officier chargé du Ministère public.*
Schinckels.		Corthouls, *Substitut.*
Delacourt, *Juge d'Instr.*		Veen, *Greffier.*
		Cox, *Commis-Greffier.*

Ruremonde.

Strens, *Président.*	Syben.	Cornelis, *Officier chargé du Ministère public.*
Petit, *Juge d'Instruction.*	Simon.	Mancel, *Substitut.*
Quisthoudt.		Bory, *Greffier.*
		Willemart, *Commis-Greff.*

Province de Gueldre.

Arnhem.

Juges.	*Suppléans.*	
Brantsen, *Président.*	Beverley Hereford.	....., *Officier chargé du Ministère public.*
Van Leeuwen, *Vice-Prés.*	Gordon.	Staats Evers, *Substitut.*
Van de Wall, *Juge d'instr.*	De Hugenpoth.	De Heeckeren de Nettelhorst, *idem.*
Hoff.		Thiebout, *Greffier.*
Falck.		Gaymans, *Commis-Greff.*
Vitringa.		Brouwer, *idem.*
Erpenbeek.		
Meybaum.		

Zutphen.

Haesebroeck, *Président.*	Van Lobensels.	De Heeckeren, *Officier chargé du Minist. publ.*
Van Hasselt.	Van Hamel.	....., *Substitut.*
Op-ten Noord.	Toewater.	Plegher, *Greffier.*
Steenlack, *Juge d'instruct.*		Snethlage, *Commis-Greff.*

Thiel.

Stoffenberg, *Président.*	Van Brakell tot den Brakell.	Dyckmeester, *Off. chargé du Ministère public.*
Rinck, *Juge d'instruction.*	Verschoor.	Van Lith de Jeude, *Subst.*
Schull.	.....	D'Engelbronner, *Greffier.*
Vermeulen.		Hardenberg, *Com.-Greff.*

Nimègue.

De Man, *Président.*	Smits.	Moorrees, *Off. chargé du Ministère public.*
Schenck van Nydeggen.	.....	Van der Renne, *Substitut.*
Van den Gheyn, *J. d'Ins.*	.....	Berkhoff, *Greffier.*
Weeninck.		Mort, *Commis-Greffier.*

Province de Liége.

Liége.

Fabry, *Président.*	Lonhienne.	De Faveaux, *Pr. du Roi.*
Ophoven, *Vice-Président.*	Gilman.	De Bronkart, *Substitut du Procureur du Roi.*
Carlier.	Lesoinne.	Pontiau de Thierry.
Bouju.	Raikem.	De Wandère, *idem.*
Lamberts.		Stappers, *Greffier.*
Lantremange.		Chefneux, *Commis-Greff.*
Janson.		Chapelle, *idem.*
Le Jeune.		Bailly, *idem.*
Champiomont.		
Barbière, *Juge d'Instruct.*		

Huy.

Van der Heyden à Hauzeur, *Président.*	Coyon.	Moxhon, *Procur. du Roi.*
Daubremont, *Juge d'Instr.*	Delchambre.	De Thier, *S. du Pr. du Roi.*
Arnold.	Anciaux.	Donkier, *Greffier.*
		Chapelle, *Commis-Greff.*

Digitized by Google

Province de Flandre orientale.

Gand.

Juges.	*Suppléans.*	
Varenberg, *Président.*	Massez.	Le Jeune, *Proc. du Roi.*
Van den Vennet, *Vice-Pr.*	Van Boterdael.	Cammaert, *S. du P. du R.*
Vispoel.	Lammens.	Desmet, *idem.*
Palinx.		Meyere, *Greffier.*
Van de Putte, *Juge d'Inst.*		Maelsacke, *Commis-Greff.*
Le Begue.		Vispoel, *idem.*
Apers.		
Camberlyn.		
Goethals.		
Parez.		

Termonde.

Beelaerts, *Président.*	Van Damme.	Criquillon Losson, *Procureur du Roi.*
Willhardt, *Juge d'Instr.*	.....	Le Maire, *S. du P. du R.*
Leman.		Lennekens, *Greffier.*
Genyn.		Dhaens, *Commis-Greff.*
Limpens.		

Audenaerde.

Ketele, *Président.*	Van Rechem.	Schuermans, *Pr. du Roi.*
Wolf Casius, *Juge d'Inst.*	Van de Walle.	Rapaert, *S. du Pr. du R.*
Thienpont.	Liefmans.	Ouraet, *Greffier.*
Maskens.		Leenaert, *Commis-Greff.*

Province de Flandre occidentale.

Bruges.

Van Caloen, *Président.*	Pecsteen.	Claerhoudt, *Pr. du Roi.*
Sandelin, *Vice-Président.*	Van de Walle.	De Pelichy, *Subst. du Pr. du Roi.*
Coppieters.	Khnopff.	De Latre, *idem.*
De Madrid.	De Mey.	Van Praet, *Greffier.*
Van Thente, *Juge d'Instr.*		Seghers, *Commis-Greffier.*
Marant.		Veys, *idem.*
Vermeire.		
Imbert.		
Roels.		

Courtray.

Eggermont, *Président.*	.....	Mesdach, *Procur. du Roi.*
Declercq, *Juge d'instruct.*	Engel.	De Lannoy, *Substitut du Procureur du Roi.*
Rosseeuw.	Pycke.	De Brabander, *Greffier.*
Dupon.		Croukhants, *Commis-Gr.*

Ypres.

Van der Meersch, *Présid.*	Keingiaert.	De Bouck, *Procur. du Roi.*
Le Chevalier Hynderick.	Reyphins.	Van de Casteele, *Substitut du Procureur du Roi.*
De Coninck, *Juge d'Instr.*	Castrieque.	Van Provyn, *Greffier.*
De Simpel.		De Neckere, *Commis-Greffier.*
		Renty, *idem*, *idem.*

Furnes.

Juges.	*Suppléans.*	
De Franco, *Président.*	Dubuissan.	Moeneclaey, *Proc. du Roi.*
De Schoolmeester.	Van Baeckel.	Geeraerts - Peterbrouck, *Subst. du Proc. du Roi.*
De Spot.	Vermeesch.	De Block, *Greffier.*
		Dobbelaers, *Commis-Gr.*

Province de Hainaut.

Mons.

Orts de Bulloy, *Président.*		Levieux, *Procureur du Roi.*
Fonson, *Vice-Président.*		Laubry, *Substitut du Proreur du Roi.*
Defrize, *Juge d'Instruct.*		Harmegnie, *idem.*
Cordier de Lobbes.		Parian, *Greffier.*
Marousé.		Scaufflaire, *Commis-Greff.*
Van der Stocken, père.		Lebrun, *idem.*
Perlan.		Lescarts, *idem.*
Farin.		
Vigneron.		

Tournay.

Derasse, *Président.*		Cuvelier, *Procur. du Roi.*
Morel, *Juge d'Instruction.*		Goblet, *Substitut du Procureur du Roi.*
Trenteseaux.		Bredart, *Greffier.*
Dereine.		Lienart, *Commis-Greffier.*
		Drogart, *idem.*

Charleroy.

Paradis, *Président.*		Peteau, *Procureur du Roi.*
Dept, *Juge d'Instruction.*		Crawhez, *Substitut du Procureur du Roi.*
Lehoye.		Considerant, *Greffier.*
		François, *Commis-Greff.*
		Thomas, *idem.*

Province de Hollande. (Partie Méridionale).

La Haye.

Steyn-Parvé, *Président.*	Van Lelyveld.	Pauw, *Officier chargé du Ministère public.*
De Kempenaer, *V.-Prés.*		Nelscher, *Substitut.*
Gallé.		Byleveld, *idem.*
Diert.		Carré, *Greffier.*
Drabbe.		Zahn, *Commis-Greffier.*
Bichon Visch, ✪, *Juge d'Instruction.*		Schooneveld, *idem.*
Patyn.		
De Lange van Wyngaarden.		

Digitized by Google

Rotterdam.

Juges.	*Suppléans.*	
Gevers, *Président.*	Van Vollenhove.	..... *Officier chargé du Ministère public.*
Costerus, *Vice-Président.*	Hoog.	Wentholt, *Substitut.*
Woordhouder.		Boogaars, *idem.*
Swellengrebel.		Van der Looy Houthoff, *Greffier.*
Coenen, *Juge d'Instruct.*		Loncq, *Commis-Greffier.*
Van der Heim.		
Tuning.		
Gevers Deynoot.		
Van Gennep.		

Leyde.

Van Halteren, *Président.*	Moens.	....., *Officier chargé du Ministère public.*
Luzac, *Juge d'Instruction.*	Du Puy.	Verschuur, *Substitut.*
Dozy.	De Mey.	Coerman, *Greffier.*
Swart.		Valk, *Commis-Greffier.*

Dordrecht.

Jantzon, *Président.*	Breur.	Vrythoff, *Officier chargé du Ministère public.*
Beelaerts van Emmickhoven, *Juge d'Instruct.*	Gevaerts van Geervliet.	De Klopper, *Substitut.*
Hoog.	.....	Rens, *Greffier.*
De Micault.		Van der Noordaa, *C.-Gr.*

Gorcum.

Van Appeltère, *Présid.*	Mekern.	Begheyn, *Officier chargé du Ministère public.*
Scharp, *Juge d'Instruct.*	.....	Begram, *Substitut.*
Ouwens.	.....	Moorrees, *Greffier.*
Van der Cruysse van Hoey.		Van Rossum, *Commis-Gr.*

La Brielle.

Van Adrichem, *Président.*	Van Andel.	Brender à Brandis, *Offic. chargé du Minist. publ.*
Farjon.	Huysman.	Hoyer, *Substitut.*
Aansorgh.		Ripping, *Greffier.*
Preuyt, *Juge d'Instruct.*		Zeylmans, *Commis-Greff.*

Province de Hollande (Partie Septentrionale).

Amsterdam.

....., *Président.*	Entrop Muller.	De Pelichy de Lichtervelde, *Officier chargé du Ministère public.*
Van Bommel, *Vice-Prés.*	Van Namen.	Gales, *Substitut.*
Van der Muelen, *idem.*	Taunay.	De Mist, *idem.*
Van der Marck, *idem.*	Reael.	....., *idem.*
Borgkly Glimmer, *J. d'Ins.*	't Hoen.	Van der Wayen Warin, *id.*
Van Brakel, *idem.*	Van Ghert.	Cramer, *idem.*
Meyer, *idem.*	Chais.	Bakker, *idem.*
Farret.	.....	Helder, *Greffier.*
Martini Buys.		
Clifford.		

Digitized by Google

Juges.	*Suppléans.*	
Beeldsnyder.		Farret, *Commis-Greffier.*
Van Persyn.		Croese, *idem.*
Van Iddekinge.		Koning, *idem.*
Betmer.		Van de Poll, *idem.*
Van Collen.		
Hoffman.		
Van der Lisse.		
Warin.		

Haarlem.

. . . . . , *Président.*	Couderc.	Van Bommel, *faisant fonctions d'Officier chargé du Ministère public.*
Esser.	Van Tets.	. . . . . , *Substitut.*
Quarles.		Nieuhoff, *Greffier.*
Enschedé, *Juge d'Instr.*		Sandbergen, *Comm.-Greff.*

Hoorn.

Van Bronckhorst, *Présid.*	Van Laer.	Van Wickevoort Crommelin, *Of. ch. du Min. publ.*
Van der Willigen, *J. d'Ins.*	Pan.	. . . . . , *Substitut.*
Carbasius.	De Feyfer.	Van Broek, *Greffier.*
De Vicq.		De Hart, *Commis-Greff.*

Alkmaar.

Nuhout van der Veen, *Pr.*	Du Four.	Theunissen, *Offic. chargé du Ministère public.*
Van Veen.	De Loches.	Gallé, *Substitut.*
Blok.	Daay.	Boreel de Mauregnault, *Greffier.*
Van der Ley, *Juge d'Inst.*		De Wys, *Commis-Greff.*

PROVINCE DE ZÉLANDE.

Middelbourg.

Danckaerts, *Président.*	Herklots.	. . . . . , *Officier chargé du Ministère public.*
Modera, *Vice-Président.*	. . . . .	Ackermans, *Substitut.*
De Pré, *Juge d'Instruct.*	. . . . .	Boddaert, *idem.*
Schadden.	. . . . .	Van Waesberghe Apers, *Greffier.*
Moens.		Hugenholtz, *Comm.-Gref.*
Paspoort.		De Sutter, *idem.*
Van der Mandere.		
Van Doorn.		
. . . . .		

Ziericzée.

Van Adrichem, *Présid.*	Rost van Tonningen.	Kroef, *Officier chargé du Ministère public.*
Moens, *Juge d'Instruct.*	. . . . .	. . . . . , *Substitut.*
Tromp.	. . . . .	Egter, *Greffier*
De Jonge.	. . . . .	De Ligny, *Commis-Greff.*
	. . . . .	

Goes.

Juges.	*Suppléans.*	
Van Engelen van Stryen, *Président.*	De Witt Hamer.	D'Engelbronner, *Officier chargé du Minist. publ.*
Van Erlach la Mothe.	Clément.	....., *Substitut.*
Van der Biet, *J. d'Instr.*	.....	De Kanter, *Greffier.*
De Backer.		Buteux, *Commis-Greffier.*

Province de Namur.

Namur.

Monseu, *Président.*	Lelièvre.	Dupré, *Procureur du Roi.*
Mathieu, *Vice-Président.*	Douxchamps.	Lemaire, *Substitut du Procureur du Roi.*
Grenier.	Wasseige fils.	
Desmarais, *Juge d'Instr.*	Fallon.	Charlé de Tyberchamps, *idem.*
Simon.		Baré, *Greffier.*
Chapelle.		Gilles, *Commis-Greffier.*
De Hennin de Boussu.		Mazenod, *idem.*
Decerf.		
Saint-Hubert.		

Dinant.

Thys, *Président.*	Renson.	Herman, *Procur. du Roi.*
Tassin, *Juge d'Instruct.*	Lion.	Verninck, *Substitut du Procureur du Roi.*
Nicolas.		De la Charlerie, *Greffier.*
		Lion, *Commis-Greffier.*

Marche.

Van der Straten, *Présid.*	Deprez.	Jacmain, *Procur. du Roi.*
Germain, *Juge d'Instr.*	Mengal.	Raymackers, *Substitut du Procureur du Roi.*
Crossée.		Botte, *Greffier.*
		Drion, *Commis-Greffier.*

Saint-Hubert.

Herman, *Président.*	.....	Vincent, *Procur. du Roi.*
Dant, *Juge d'Instruction.*	.....	Stévart, *Substitut du Procureur du Roi.*
Lambin.	.....	Ancelon, *Greffier.*
	.....	Wauthier, *Commis-Greff.*
	.....	

Province d'Anvers.

Anvers.

Van Wambeke, *Présid.*	.....	Gobart, *Procur. du Roi.*
Cuylen, *Vice-Président.*	.....	Duermael, *Substitut du Procureur du Roi.*
Geelhand, *Juge d'Instr.*	.....	Houzé, *idem.*
Sayavedra.	.....	Van Rysingen, *Greffier.*
Goyvaerts.	.....	Praet, *Commis-Greffier.*
Eelkens.	.....	Smets, *idem.*
Wouvermans.	.....	
Lunden.	.....	
Le Paige.	.....	
Tiberghien.	.....	

Malines.

Juges.	*Suppléans.*	
Dellafaille, *Président.*	Hosselet.	De la Haye, *Proc. du Roi.*
Baujoz.	Van den Bossche.	De la Coste, *Substitut du Procureur du Roi.*
Deprelle.	Depauw.	Jean Tourn, *Greffier.*
Simons.		Pickaerts, *Commis-Greff.*

Turnhout.

Lemmens, *Président.*	Vandael.	Van Genechten, *Pr. du Roi.*
Van den Plassche.	Defierlant.	Versteylen, *Substitut du Procureur du Roi.*
Simons, *Juge d'Instruct.*	Dierckx.	Denys, *Greffier.*
		Wuyts, *Commis-Greffier.*

Province d'Utrecht.

Utrecht.

. . . . . , *Président.*	Van Hengst.	Swellengrebel, *Off. chargé du Ministère public.*
Smith, *Juge d'Instruct.*	. . . . .	
Van Musschenbroek.	. . . . .	Martens, *Substitut.*
Van Voorst.		Van Ewyck, *Greffier.*
		Kuyper, *Commis-Greffier.*

Amersfoort.

Van Ewyck van de Bilt, *Président.*	Sasse van Isselt.	. . . . . , *Officier chargé du Ministère public.*
	Van Deventer.	
Van der Voort.	. . . . .	Van Hees, *Substitut.*
Van Dam van Ysselt.		Van Walchren, *Greffier.*
Saxe, *Juge d'Instruction.*		Scheltus, *Commis-Gref.*

Province de Frise.

Leeuwarden.

Van Vierssen, *Président.*	Wielinga van Scheltinga.	. . . . . *Officier chargé du Ministère public.*
Goslinga, *Vice-Président.*	Le Maire.	
Driessen.	Tromp.	Eekma, *Substitut.*
Wielandt.	Bergsma.	Noodt, *idem.*
Brantsma, *Juge-d'Instruct.*		Beucker Andreae, *Greffier.*
Jongsma.		Dykman, *Commis-Greffier.*
Van Vierssen.		Van Leeuwen, *idem.*
Schultz.		. . . . .

Heerenveen.

Van Baelens, *Président.*	Speelman Wobma.	Kratzsch, *Officier chargé du Min. public.*
Van Haesten.		Adema, *Substitut.*
Metz.		Tadema Wielandt, *Greff.*
Nauta, *Juge-d'Instruct.*		Biersma, *Commis-Greffier.*

Sneek.

Herbell, *Président.*	Bauke Huga.	. . . . . *Officier chargé du Ministère public.*
Meurs.	. . . . .	
Van Hylckama.	. . . . .	Attema, *Substitut.*
Haagsma, *Juge-d'instruct.*		Verwey, *Greffier.*
		Van Eyck, *Commis-Gref.*

Province d'Overyssel.

Zwolle.

Juges.	*Suppléans.*	
Royer, *Président.*	Heerkens.	Van Pallandt, *Officier chargé du Min. public*
Op ten Noort, *Vice-Prés.*	Feith.	Schaapman, *Substitut.*
Van der Wyck, *Juge-d'Instruction.*		Helmich, *idem.*
Hubert.		Brinkman, *Greffier.*
Greve.		Slot, *Commis-Greffier.*
Heerkens.		Van der Laan, *idem.*
Van Haersolte tot den Doorn.		
Queysen.		

Deventer.

Ribbius, *Président.*	Cost.	Kronenberg, *Officier chargé du Ministère public.*
Lemker.	Dumbar.	Van Munster Jordens, *S.*
Le Cavelier, *Juge-d'Instr.*	Yssel de Schepper.	Jordens, *Greffier.*
Nilant Bannier.		Kuvel, *Commis-Greffier.*

Almelo.

Pagenstecher, *Président.*	Warnaars.	Waanders, *Officier chargé du Ministère public.*
Queysen, *Juge-d'Instruct.*	Lantman.	..... *Substitut.*
Feith.	.....	Ten Zythoff Auffmorth, *G.*
Jacobson.		Westenberg, *Commis-Gr.*

Province de Groningue.

Groningue.

Keiser, *Président.*	Woldringh.	Roelants, *Officier chargé du Ministère public.*
Ten Berge, *Vice-Présid.*	Cremers.	Van Wartum, *Substitut.*
Sypkens, *Juge d'Instruct.*	Haakma Tresling.	Gockinga, *idem.*
Van Peer.	Keuchenius Driessen.	Offerhaus, *Greffier.*
Nauta.		Buiring, *Commis-Greffier.*
Sickinghe.		Bakker, *idem.*
Drews.		
Geertsema.		

Appingadam.

Van Boneval Faure, *Prés.*	Cleveringa.	Sevenstern, *Officier chargé du Ministère public.*
Wychgell, *faisant fonctions de Juge d'Instr.*	Tonkens.	Wichers, *Substitut.*
Van Sysen.	Bellinga.	Du Cloux, *Greffier.*
Guichart.		Peppink, *Commis-Greff.*

Winschoten.

De Sitter, *Président.*	Hesse.	Wichers, *Officier chargé du Ministère public.*
Star-Lichtenvoort.	Stheeman.	..... *Substitut.*
Muntinghe.		Ganderheyden, *Greffier.*
Walraven, *Juge d'Instr.*		Middel, *Commis-Greffier.*

Province de Drenthe.

Assen.

Juges.	*Suppléans.*	
Van Leer, *Président.*	Gratama.	Van Prehn, *Officier chargé du Ministère public.*
Oortwyn, *Juge d'Instruct.*	Oosting.	..... *Substitut.*
Alting.		Van der Feltz, *Greffier.*
Van der Wyck.		Evertman, *Commis-Greff.*

Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg.

Laval, *Président.*	Bochkoltz.	Renter, père, *Procureur du Roi.*
Eusch, *Vice-Président.*	Tilliard.	Keucker, *Substitut du Procureur du Roi.*
Neuman.	Leclerc, père.	Thielen, *idem.*
Ransonnet.	.....	Poisson, *Greffier.*
Désert.		Funck, *Commis-Greffier.*
.....		Bernard, *idem.*
.....		
.....		
Fesch, *Juge d'Instruction provisoire.*		

Echternach.

Eberhard, *Président.*	Laeis.	Moriz, *Procureur du Roi.*
Gerardy, *Juge d'Instruct.*	Muller.	..... *Substitut du Procureur du Roi.*
Dehout.	.....	Genin, *Greffier.*
		Laeis, *Commis-Greffier.*

Neufchâtel.

..... *Président.*		Goosse, *Procureur du Roi.*
Gohy.		Bodson, *Substitut du Procureur du Roi.*
Thomus, *Juge d'Instruct.*		Leblanc, *Greffier.*
		Thiry, *Commis-Greffier.*

Diekirch.

Dolimart, *Président.*	Didier.	Forron, *Procureur du Roi.*
Schmit, *Juge d'Instruct.*	Veiland.	Lœis, *Substitut du Proc. du Roi.*
Simonin.		Wampach, *Greffier.*
		Demander, *Commis-Gref.*

SECTION V.

Tribunaux de Commerce.

Province de Brabant septentrional.

Bois-le-Duc.

Juges.	*Suppléans.*	
Den Doop, *Président.*	Van Meeuwen.	Dekkers, *Greffier.*
Vermeulen.	Diepen.	
Gast.	Molerus.	
Goyarts.	Spens.	
Salomon Krul.		

Breda.

De Haan, *Président.*	Janssens.	Mansfeldt, *Greffier.*
Van Reuth.	Stoop.	
Eeltjens.	Van der Pluim.	
Van Naerssen.	Flooren.	
Kerstens.		

Province de Brabant méridional.

Bruxelles.

Delvaux Desaive, *Présid.*	Van Gaver.	D'Otrenge ✪, *Greffier.*
Hennesy.	Ducpetiaux.	Spruyt, *Commis-Greffier.*
Debroux.	Mathieu.	
Hardegg.	Opdenbergh.	
Van der Elst.		
Rahlenbeck.		
Zeghers 't Kint.		

Louvain.

De Bruyn, *Président.*	Van Overbeck.	Marcelis, *Greffier.*
Perwagne.	Roechling.	
Van der Buechen.	Thielens.	
De Huttebieze.		
Van Phielt.		

Province de Gueldre.

Arnhem.

Ter Hoeven, *Président.*	Mallinkrodt.	Gordon, *Greffier.*
Eerligh.	Velters van Waalwyk.	
Quack.	Sprenger.	
La Chapelle.		

Nimègue.

Schiff, *Président.*	Vaalman.	Haverkamp, *Greffier.*
Looyen.	Van Biesen.	
Quack.	Weyman.	
De Focquert.	Bongaards.	
Verwiens.		

Province de Liége.

Liége.

Juges.	*Suppléans.*	
Du Bois, *Président.*	Dubois.	Reuwart, *Greffier.*
Constant.	Lambinon Martiny.	
Orban.	Deltour.	
Francotte.	Lamarche Lambinon.	

Verviers.

Neef, *Président.*	Constant.	Verhulst, *Greffier.*
Dethier.	Winand.	Haulet, *Commis-Greffier.*
Sauvage.	Arnoldy.	

Province de Flandre orientale.

Gand.

Van Aken, *Président.*	Bossaert.	Van Tours, *Greffier.*
Van der Meersch, père.	De Cock.	
Ramond, père.	Verhaege de Neyer.	
Pharazyn.	Van den Bossche.	
Verganwen de Baets.		

St.-Nicolas.

Tack, *Président.*	Schelfhaut, fils.	Le Begue, *Greffier.*
Boyé.	Van de Voorde.	
Van der Meyden.		
Cardo.		

Province de Flandre occidentale.

Bruges.

Barreel, *Président.*	Versaevel van Lierde.	De Poorter, *Greffier.*
Roels.	Mokewielmaeker.	
Van der Hofstadt Goddin.	De Sanfraeys.	
Saney.	Van der Ghoten.	
Deljoutte Custis.		

Ostende.

De Bal, *Président.*	Nassaert.	Verkyndere, *Greffier.*
Corneau.	Malfaison.	
Roels.	Flamman.	
Serruys.		

Courtray.

Ruymbeke, *Président.*	Vervue.	Papier, *Greffier.*
Beck, père.	Buyse.	
Rosseeuw.	Catulle.	
Debien.		
Bekaert-Baekelandt.		

Province de Hainaut.

Mons.

Delrue, *Président.*		Abrassart Thierry, *Greff.*
Quinet.		
André.		
Ghiselain Coppée.		
Huvellecol.		

Tournay.

Juges.	*Suppléans.*	
Martel, *Président.*		Lecocq, *Greffier.*
Roussel Lienart.		
Chuffart.		
Morand Robinet.		
Simon Pollet d'Ath.		

Province de Hollande (Partie méridionale).

La Haye.

Van Royen, *Président.*	De Bas.	Elias Schovel, *Greffier.*
Scheurleer.	Verwey Mejan.	
Viruly.	Delprat Molière.	
Jochems.		

Rotterdam.

Van Gennep, *Président.*	Rouffaer.	Van Vollenhoven, *Greff.*
Van Kerkhof.	Guerin.	Rietstap, *Commis-Greff.*
Van Dam.	Mees.	
Van der Wallen van Vollenhoven.	Schadee.	
Van der Houven.		
Roos.		
Van Schelle.		

Dordrecht.

Breur, *Président.*	Pit.	Zanders, *Greffier.*
Willemszen.	Van Meeteren.	
Hooft.	Jantzon van Erffrenten van Capelle.	
Van Wageningen.		
Vos.	De Bruyn de Neve.	

Province de Hollande (Partie septentrionale).

Amsterdam.

Van de Poll, *Président.*	Hofman.	Tiedeman, *Greffier.*
Wendorp.	René Beerenbroek.	
Crommelin.	Bierens.	
Van der Hoop.	Van Lennep.	
Van Loon.	Reynvaan.	
De Lepel.	Brantz.	
Splitgerber.	Bousquet.	
Boissevain.	Ameshoff.	
Van Halmael.	Willink.	
	Bienfait.	
	Lohman.	
	Rahusen.	
	De Bordes.	
	Van der Mersch.	
	Grandpré Molière.	
	Mynssen.	

Haarlem.

Juges.	*Suppléans.*	
De Clercq, *Président.*	Enschedé.	Santbergen, *Greffier.*
Van der Aa.	Reekers.	
Hunrkamp van der Vinne.	Gildemeester Hugo.	
Van der Vlugt.	Wynkamp.	
Voorhelm Schneevoogt.		

PROVINCE DE ZÉLANDE.

Middelbourg.

Schorer, *Président.*	Le Nobel Janszoon.	Kooman, *faisant fonctions de Greffier.*
Servaes Bomme.	Tak.	
Waterlander.	Volkryk Liebert.	
Herklots.	Tak jeune.	
Vis.		

PROVINCE DE NAMUR.

Namur.

Raymond, *Président.*		Stevart, *Greffier.*
Gravez.		
Barré de Comogne.		
Maurissens.		
Mazure.		

PROVINCE D'ANVERS.

Anvers.

Bischop, *Président.*	Boucqueau.	Van Wamel, *Greffier.*
D'Olislager.	Le Gros.	
Cogels.	De Caters de Wolf.	
Serruys.	Elsen.	
Sinave.	Lejeune du Bois.	
Coste.		
Cenie.		

PROVINCE D'UTRECHT.

Utrecht.

Koopman, *Président.*	Hoogeveen.	Beeckman, *Greffier.*
Robert.	Van Beek.	
Modderman.	Veenendaal.	
Huydecoper.	Nagel.	
Pronckert.		

PROVINCE DE LA FRISE.

Leeuwarden.

Klomp, *Président.*	Hamstra.	Van Leeuwen, *Greffier.*
Bruinsma.	Westerkamp.	
Cats.	Wylrandi.	
Risselada.	Gorter.	
Kolda Reneman.		

PROVINCE D'OVERYSSEL.

Zwolle.

Juges.	*Suppléans.*	
Linthorst, *Président.*	Zebinden.	Van Deventer, *greffier.*
Gomarus.	Helmich.	
.....		
Van Ulsen.		
Doyer.		

PROVINCE DE GRONINGUE.

Groningue.

Emmery, *Président.*	Oosterhoff.	De Rhoer Ottens.
Draper.	Kyff.	
Forsten.	Draper.	
Hund.	Nap.	
Buitenwerff.		

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg.

Roiser, *Président.*	D'Argent.	Leclercq, *greffier.*
Scheffer.	Renter.	
Landman.	Moliton.	

SECTION VI.

JUSTICES DE PAIX.

Province de Brabant septentrional.

ARRONDISSEMENT DE BOIS-LE-DUC.

Canton de Bois-le-Duc.

Marggraff, *Juge-de-Paix.*	De Bergh, *suppléant.*	Hubert, *greffier.*

Canton de Tilbourg.

Baesten, *Juge-de-Paix.*	Dams.	Schouw, *greffier.*
	Vreede.	

Canton d'Oisterwyk.

Rypperda, *Juge-de-Paix.*	Witlokx.	Wierdsma, *greffier.*
	Van Hal.	

Canton de Boxtel.

Hoevenaar, *Juge-de-Paix.*	Van de Ven.	Schut, *greffier.*
	Cuypers.	

Canton d'Osch.

Van Roermond, *juge-de-paix.*	Van Krey, *suppléant.*	DeKnokken van der Meulen, *fais. fonct. de gr.*

Canton de Heusden.

Van Ommeren, *juge-de-paix.*	Rietveld. Van Dongen.	Vreede, *greffier.*

Canton de Waalwyk.

Van Heyst, *juge-de-paix.*	Lennaerts.	Scholten, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE BREDA.

Canton de Breda.

Van den Heuvel, *juge-de-paix.*	De Groot. Faes.	Gouverneur, *greffier.*

Canton de Berg-op-Zoom.

Catshoek, *juge-de-paix.*	Vermeulen. Beels.	Willekens, *greffier.*

Canton d'Oosterhout.

Hallungius, *juge-de-paix.*	Van Hal. Duymaer van Twist.	Van Weel, *greffier.*

Canton de Zevenbergen.

Huylman, *juge-de-paix.*	Van der Hoey. Damen.	Van den Enden, *greffier.*

Canton de Rosendaal.

Fercken, *juge-de-paix.*	Knipscheer.	Janssens, *greffier.*

Canton d'Oudenbosch.

Van Voss, *juge-de-paix.*	Van Dam.	Gevers, *greffier.*

Canton de Ginneken.

Havermans, *juge-de-paix.*	Adriaansen, Bosmans.	Van Heeckeren, *greffier.*

ARRONDISSEMENT D'EINDHOVEN.

Canton d'Eindhoven.

Van Baer, *juge-de-paix.*	Van Leersum. Van de Moosdyk.	Spoor, *greffier.*

Canton de Hilvarenbeek.

Robinet de Villeval, *juge-de-paix.*	Becude.	Hancwinckel, *greffier.*

Canton d'Oirschot.

Lemmers, *juge-de-paix.*	Mikkers, *suppléant.*	Goossens, *faisant les fonctions de greffier.*

Canton de St. Oedenrode.

Van Nouhuis, *juge-de-paix.*	Sprengers.	De Jong, *greffier.*

Canton de Gemert.

Van Berckel, *juge-de-paix.*	Oppers. Aelders.	Corstens, *greffier.*

Canton de Helmond.

De Jongh, *juge-de-paix.*	. . . .	Smaelen, *greffier.*

Canton de Asten.

Frencken, *juge-de-paix.*	Van Dremmen.	Sengers, *greffier.*

PROVINCE DE BRABANT MÉRIDIONAL.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

1er *Canton de Bruxelles.*

De Jonghe, *juge-de-paix.*		Baetens, *greffier.*

2e *Canton de Bruxelles.*

Mostinck, *juge-de-paix.*		Timmermans, *greffier.*

3e *Canton de Bruxelles.*

Berré, *juge-de-paix.*		Debasserode, *greffier.*

4e *Canton de Bruxelles.*

Verschoot, *juge-de-paix.*		Jamar, *greffier.* De Hulst, *greffier du tribunal de simple police.*

Canton d'Anderlecht.

De Fienne, *juge-de-paix.*		Foullé, *greffier.*

Canton d'Assche.

Tavernier, *juge-de-paix.*		Puttemans, *greffier.*

Canton de Halle.

Baudewyns, *juge-de-p.*		Dujardin, *greffier.*

Canton de la Hulpe.

Bercé, *juge-de-paix.*		Clery, *greffier.*

Canton de Lennick-St.-Martin.

Maeck, *juge-de-paix.*	Lalieu, *greffier.*

Canton d'Uccle.

Claret, *juge-de-paix.*	Puraye, *greffier.*

Canton de Vilvorde.

De Turck, *juge-de-paix.*	Ruytinx, *greffier.*

Woluwe-St.-Etienne.

Sroyen, *juge-de-paix.*	Barafin, *greffier.*

Canton de Wolwerthem.

Henderick, *juge-de-paix.*	De Valeriola, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

1er *Canton de Louvain.*

Van Outryve, *juge-de-p.*	Van der Gheyn, *greffier.*

2e *Canton de Louvain.*

Van der Belen, *j.-de-p.*	Van Mechelen, *greffier.* Van de Ven, *greffier au tribun. de simple pol.*

Canton d'Aerschot.

De Becker, *juge-de-paix.*	Lints, *greffier.*

Canton de Diest.

Cox, *juge-de-paix.*	Van Harembergh, *greff.*

Canton de Grez.

Debeaufaye, *juge-de-p.*	Thiry, *greffier.*

Canton de Glabbeek.

Landeloos, *juge-de-p.*	Janssens, *greffier.*

Canton de Haecht.

Van Hamme, *juge-de-p.*	Van den Gheyn, *greffier.*

Canton de Léau.

Deprins, *juge-de-paix.*	..... *greffier.*

1er *Canton de Tirlemont.*

Van den Put, *juge-de-p.*	Belliau, *greffier.*

Digitized by Google

2e *Canton de Tirlemont.*

Van Nerim, *juge-de-p.*		Smets, *greffier.* Raeymaeckers, *greff. du tribunal de simple pol.*

Arrondissement de Nivelles.

1er *Canton de Nivelles.*

Samain, *juge-de-paix.*		Ballieu, *greffier.*

2e *Canton de Nivelles.*

Lemaire, *juge-de-paix.*		Dehennault, *greffier.* Thomas, *greffier du tribunal de simple police.*

Canton de Genappe.

Gilisquet, *juge-de-paix.*		Wera, *greffier.*

Canton d'Herinnes.

Hanon, *juge-de-paix.*		Bosteels, *greffier.*

Canton de Jodoigne.

Francquin, *juge-de-paix.*		Mattaigne, *greffier.*

Canton de Perwez.

Valériane, *juge-de-p.*		Tremouroux, *greffier.*

Canton de Wavre.

Debienne, *juge-de-paix.*		Loyens, *greffier.*

Province de Limbourg.

Arrondissement de Maestricht.

Canton de Maestricht (Sud).

Van Hees, *juge-de-paix.*		Bauduin, *greffier.*

Canton de Maestricht (Nord).

Van Slype, *juge-de-paix.*		Paulissen, *greffier.* Ploem, *greffier du tribunal de simple police.*

Canton de Bilsen.

Schorpion, *juge-de-paix.*		Bartels, *greffier.*

Canton de Galoppe.

Roos, *juge-de-paix.*		Isfordt, *greffier.*

Canton de Heerlen.

Bischoff, *juge-de-paix.* | | Smeets, *greffier provis.*

Canton de Maseyk.

Gelders, *juge-de-paix.* | | Timmermans, *greffier.*

Canton de Mechelen.

Huveners, *juge-de-paix.* | | Lefebvre, *greffier.*

Canton de Meerssen.

Corten, *juge-de-paix.* | | Duchateau, *greffier.*

Canton d'Oirsbeck.

Willems, *juge-de-paix.* | | Dullens, *greffier.*

Canton de Rolduc.

Lamberts, *juge-de-paix.* | | Wimmers, *greffier.*

Canton de Sittard.

Wulff, *juge-de-paix.* | | Salden, *greffier.*

Canton de Tongres.

Van der Linden, *j.-de-p.* | | Fournaye, *greffier.*

ARRONDISEMENT DE HASSELT.

Canton de Hasselt.

Hussen, *juge-de-paix.* | | Doigny, *greffier.*

Canton de Beringen.

Zels, *juge-de-paix.* | | Giessen, *greffier.*

Canton de Herck.

Landtmeeters, *j.-de-p.* | | Arragon, *greffier.*

Canton de Looz.

Dawans, *juge-de-paix.* | | Vroonen, *greffier.*

Canton de Peer.

Jans, *juge-de-paix.* | | Daels, *greffier.*

Canton de St.-Trond.

Van den Berck, *j.-de-p.* | | Putzeys, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE RUREMONDE.

Canton de Ruremonde.

Luytgens, *juge-de-paix.* | | Schreurs, *greffier.*

Canton de Venloo.

Richardt, *juge-de-paix.* | | Delom de Bergh, *greffier.*

Canton de Horst.

Peyrega, *juge-de-paix.*		Haffmans, *greffier.*

Canton de Weert.

Dewez, *juge-de-paix.*		Janssens, *greffier.*

Canton d'Achel.

Hollanders, *juge-de-p.*		Seyens, *greffier.*

Canton de Brée.

De Bosman, *juge-de-p.*		Vanhout, *greffier.*

PROVINCE DE GUELDRE.

ARRONDISSEMENT D'ARNHEM.

Canton d'Arnhem.

Roukens, *juge-de-paix.*	Eerligh, *suppléant.*	Nyhoff, *greffier.*

Canton d'Appeldoorn.

Van Aken, *juge-de-paix.*	Van Oorspronck. Dykhuisen.	De Goeyer, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Baernevelt.

Sweys, *juge-de-paix.*	De Zuylen de Nyevelt.	Mey Mettenbrink, *gr.*

Canton de Brummen.

Van Rhemen *juge-de-p.*,	Kromhout. Valckenier.	Valkenier, *faisant fonctions de greffier.*

Canton d'Ede.

Mulder, *juge-de-paix.*	Prins.	Van Dedem, *greffier.*

Canton d'Elbourg.

Lutteke Brouwer, *j.-de-p.*	Lubbers.	De Hen, *greffier.*

Canton de Harderwyk.

Arntzenius, *juge-de-p.*	Van Meurs. Van Erkelens.	Vitringa, *greffier.*

Canton de Hattem.

Van der Sluis, *juge-de-paix.*	Van Dyk.	Furstenberg, *greffier.*

Canton de Nykerk.

Van Ruyven, *juge-de-p.*	Van Steenler. Van Grevengoed.	Van Maurik, *greffier.*

Digitized by Google

Canton de Twello.

Veeren, *juge-de-paix.*	Hoevel, *suppléant.*	Everts, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Vaassen.

Vorster, *juge-de-paix.*	Dalhuizen. Overbosch.	Overbosch, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Velp.

Van den Burch, *juge-de-paix.*	Scheltema. Van der Burch.	Appel, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Wageningen.

Van Ommeren, *juge-de-paix.*	Rochell.	Beek, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Zevenaar.

Trowein, *juge-de-paix.*	....	Spyker, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE ZUTPHEN.

Canton de Zutphen.

De Bruyn, *juge-de-paix.*	Mackay.	Lulofs, *greffier.*

Canton de Warnsfeld.

Schellings, *juge-de-paix.*	De Grient Dreux.	Van der Meulen, *greff.*

Canton de Vorden.

Van Westerholt, *juge-de-paix.*	Van Dorth.	Willinck, *greffier.*

Canton de Lochem.

Thomasson, *juge-de-p.*	Westenberg.	Berents, *greffier.*

Canton de Borculo.

Meilinck, *juge-de-paix.*	Grotenhuis.	Martens, *greffier.*

Canton de Groenlo.

Batenburg, *juge-de-paix.*	Wenthod. Knikkink.	Knikkink, *greffier.*

Canton d'Eybergen.

Van Eps Retink, *juge-de-paix.*	Bennink.	Smits, *greffier.*

Canton de Winterswyk.

Paschen, *juge-de-paix.*	Roelvink, *suppléant.*	Smits, *greffier.*

Canton d'Aalten.

Ten Bokkel, *juge-de-p.*	Heunink. Avenarius.	Roelvink, *greffier.*

Canton de Ter-Borch.

Aberson, *juge-de-paix.*	Schaars. Onderecker.	Van Renesse, *greffier.*

Canton de Gendringen.

Haesebroeck, *juge-de-p.*	Boeveldt.	Van Woelderen, *greffier.*

Canton de S'Heerenberg.

Van Leenhof, *juge-de-paix.*	Pattera. Oese.	Kalder, *greffier.*

Canton de Doetinchem.

Cremer, *juge-de-paix.*	Ketjen. Binke Lambrechts.	Huesges, *greffier.*

Canton de Doesbourg.

Van Hasselt, *juge-de-p.*	Geselschap. Van der Hardt Aberson.	Van Leenhof de l'Espierre, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE THIEL.

Canton de Thiel.

Hardenberg, *juge-de-p.*	Van Lith de Jeude. Van Riemsdyk.	Spiering, *greffier.*

Canton de Bemmel.

Royaards, *juge-de-paix.*	Van Riemsdyk. Mossel.	Van Ewyck, *greffier.*

Canton de Elst.

Rynders, *juge-de-paix.*	Van Ysseldyk. Aalbers.	Roes, *greffier.*

Canton de Geldermalsen.

Van Dieden, *juge-de-p.*	Van Gameren. Van Everdingen.	Tulleken, *greffier.*

Canton de Zalt-Bommel.

Blomhert, *juge-de-paix.*	Van Wyngaarden.	De Virieu, *greffier.*

Arrondissement de Nimègue.

Canton de Nimègue.

Van Veerssen, *juge-de-paix.*	....*suppléant.* Van der Lisse.	De Beyer, *greffier.*

Canton de Wychen.

Voss, *juge-de-paix.*	De Kleyn. Van der Heyden.	Van Gelder, *greffier.*

Canton de Ravenstein.

De Veer, *juge-de-paix.*	Timmermans. Velthuizen.	Lintz, *greffier.*

Canton de Grave.

De la Geneste, *juge-de-paix.*	Van Elswyk. Hermans.	Giebe, *greffier.*

Canton de Druten.

Schouten, *juge-de-paix.*	Herkenrath. Kuppen.	Terhaag, *greffier.*

Canton de Boxmeer.

Verheyen, *juge-de-paix.*	De Kesschietre van Havre. Hoctin.	Van Krimpen, *greffier.*

Province de Liége.

Arrondissement de Liége.

Canton de Liége (Quartier de l'Est).

Philippe, *juge-de-paix.*		Defise, *greffier.*

Canton de Liége (Quartier du Sud).

Coulon, *juge-de-paix.*		Loncin, *greffier.*

Canton de Liége (Quartier du Nord).

Boverie, *juge-de-paix.*		Frésart, *greffier.*

Canton de Liége (Quartier de l'Ouest).

Bouhy, *juge-de-paix.*		Léonis, *greffier.* Charles Chokier, *greffier du trib. de simple pol.*

Canton de Dalhem.

Dadseux, *juge-de-paix.*		Maes, *greffier.*

Canton de Fléron.

Romsée, *juge-de-paix.*		Cotte, *greffier.*

Canton de Herve.

Champiomon, *j.-de-paix.*		Georges, *greffier.*

Canton de Seraing.

Collard-Bouillet, *j.-de-p.* | | Jalhaut, *greffier.*

Canton de Louvegné.

Crossée, *juge-de-paix.* | | Spineux, *greffier.*

Canton de Glous.

Renaerts, *juge-de-paix.* | | Kips, *greffier.*

Canton de Hollogne-aux-Pierres.

Gustin, *juge-de-paix.* | | Bertinchamps, *greffier.*

Canton de Waremme.

Boux, *juge-de-paix.* | | Fraipont, *greffier.*

Canton de Stavelot.

Blasius, *juge-de-paix.* | | Tixhon, *greffier.*

Canton d'Aubel.

Anssems, *juge-de-paix.* | | Langhoor, *greffier.*

Canton de Limbourg.

Thimus, *juge-de-paix.* | | Ziegler, *greffier.*

Canton de Spa.

Hauregard, *juge-de-paix.* | | Depresseux, *greffier.*

Canton de Verviers.

Le Conte, *juge-de-paix.* | | Siter, *greffier.*

Canton de Viel-Salm.

Otte, *juge-de-paix.* | | Lamberly, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE HUY.

Canton de Huy.

Henkart, *juge-de-paix.* | | L'Honneux, *greffier.*

Canton d'Avennes.

Grégoire, *juge-de-paix.* | | Moreau, *greffier.*

Canton de Ferrières.

Kersten, *juge-de-paix.* | | Delbroux, *greffier.*

Canton de Bodegnée.

Delchambre, *juge-de-p.* | | Bartels, *greffier.*

Canton de Nandrin.

Lamotte, *juge-de-paix.* | | Louvrex, *greffier.*

Canton de Héron.

D'Hemricourt, *juge-de-p.*	Schellings, *greffier.*

Canton de Landen.

Ramaekers, *juge-de-paix.*	Pierard, *greffier.*

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

ARRONDISSEMENT DE GAND.

Canton de Gand (Nord).

De Baut, *juge-de-paix.*	Lecler, *greffier.*

Canton de Gand (Sud).

Debbandt, *juge-de-paix.*	Dekoninck, *greffier.*

Canton de Gand (Est).

De Deken, *juge-de-paix.*	Martens, *greffier.*

Canton de Gand (Ouest).

Minne, *juge-de-paix.*	De Porre, *greffier.* Verhulst, *greffier du tribunal de simple police.*

Canton de Cruyshautem.

Christiaans, *juge-de-p.*	Van Theemsche, *greffier.*

Canton d'Everghem.

Lecat, *juge-de-paix.*	Bernaerdt, *greffier.*

Canton de Deynse.

Deprez, *juge-de-paix.*	De Clerck, *greffier.*

Canton de Loochristi.

De Lantsheere, *j.-de-p.*	De Rock, *greffier.*

Canton de Nevele.

Sencie, *juge-de-paix.*	Van Hullé, *greffier.*

Canton de Nazareth.

Spiclebaut, *juge-de-paix.*	Brackeneer, *greffier.*

Canton d'Oosterzeele.

Haesebeyt, *juge-de-paix.*	Meuris, *greffier.*

Canton de Sommerghem.

Bogaert, *juge-de-paix.*	Van Meire, *greffier.*

Canton de Waerschot.

Poppe, *juge-de-paix.*	Van Acker, *greffier.*

Digitized by Google

Canton d'Eccloo.

De Smet, *juge-de-paix.*		Vanloo, *greffier.*

Canton de Copryk.

Schyvinck, *juge-de-paix.*		Pauwels, *greffier.*

Canton d'Assenède.

De Guchteneere, *j.-de-p.*		Jamin, *greffier.*

ARRONDISSEMENT DE TERMONDE.

Canton d'Alost (Section du Sud).

Limpens, *juge-de-paix.*	Limpens, *suppléant.*	Broeckaert, *greffier.*

Canton d'Alost (Section du Nord).

Vermandelen, *juge-de-p.*	Van der Gucht.	Impens, *greffier.* Van Heymbeek, *greffier du trib. de simple pol.*

Canton de Beveren.

Staffort, *juge-de-paix.*	Verlysen.	Joppen, *greffier.*

Canton de Saint-Gilles (Waes).

Colssen, *juge-de-paix.*	Van de Putte.	De Cock, *greffier.*

Canton de Hamme.

Van Malcote, *juge-de-p.*	Peleman.	Boel, *greffier.*

Canton de Lokeren.

De Vreese, *juge-de-paix.*	De Lauwere.	Van Puyen Broek, *greff.*

Canton de Saint-Nicolas.

Tayart de Bovens, *j.-de-p.*	Van Grootven.	Van Mieghen, *greffier.*

Canton de Tamise.

Geerts, *juge-de-paix.*	Van Landighem. Van de Waele.	Van de Waele, *greffier.*

Canton de Termonde.

Van Damme, *juge-de-p.*	Mintart. Schellekens.	Perier, *greffier.*

Canton de Wetteren.

Debbandt, *juge-de-paix.*	....	De Weirt, *greffier.*

Digitized by Google

Canton de Zele.

Famaey, *juge-de-paix.*	Roels, *suppléant.* Colnet.	Ghesquierre, *greffier.*

ARRONDISSEMENT D'AUDENAERDE.

1er *Canton d'Audenaerde.*

Ghyselynck, *juge-de-p.*		Sobrie, *greffier.*

2e *Canton d'Audenaerde.*

Hoornaert, *juge-de-paix.*		Huban, *greffier.* Devos, *idem du tribunal de simple police.*

Canton de Sainte-Marie-Hoorebeke.

Truyen, *juge-de-paix.*		Waedemon d'Ansouville, *greffier.*

Canton de Renaix.

Fostier, *juge-de-paix.*		Fostier, *greffier.*

Canton d'Herzele.

Devos, *juge-de-paix.*		Fredericq, *greffier.*

Canton de Sotteghem.

Fredericq, *juge-de-paix.*		Fisco, *greffier.*

Canton de Grammont.

Wolfcarius, *juge-de-p.*		Quintin, *greffier.*

Canton de Ninove.

Blondel, *juge-de-paix.*		Van Andenhove, *gref.*

Canton de Nederbrakel.

Van Dooren, *juge-de-p.*		Depoorter, *gref.*

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

ARRONDISSEMENT DE BRUGES.

Canton d'Ardaye.

Vergaert, *juge-de-paix.*	Devos. Hazebrouck.	De Busschere, *gref.*

1er *Canton de Bruges.*

Bernard Jooris, *j.-de-p.*	..... Van Straete.	Bogaert, *gref.*

2e *Canton de Bruges.*

Busschaert, *juge-de-p.*	Van Campernolle. Van Caester.	Verhaegen, *gref.*

Digitized by Google

3e *Canton de Bruges.*

Kindts, *juge-de-paix.*	Holvoet, *suppléant.*	Moulaert, *gref.*

4e *Canton de Bruges.*

Van der Donkt, *j.-de-p.*	Drubbele van Oye. De Zuttere.	De Bock, *gref.*

5e *Canton de Bruges.*

De Clercq, *juge-de-paix.*	De Net.	Ignace d'Hauw, *gref.* Callewaert, *idem du tribunal de simple police.*

Canton de Ghistelles.

De Meyere, *juge-de-p.*	..... De Smedt.	Gailliaert, *gref.*

Canton d'Ostende.

De Ridder, *juge-de-paix.*	De Vette. Lauwers.	Gombert, *gref.*

Canton de Ruysselede.

Van Thente, *juge-de-p.*	..... De Meulenaere.	Vincent, *gref.*

Canton de Thielt.

Armelinck, *juge-de-p.*	Minne. Meese.	Poelman, *gref.*

1er *Canton de Thorhout.*

Stock, *juge-de-paix.*	De Grendele. De Villegas.	Devers, *greffier.*

2e *Canton de Thorhout.*

De Bronckere, *juge-de-paix.*	Pol. Cautteau.	Saison, *greffier.* Renterghem, *idem du tribunal de simple police.*

ARRONDISSEMENT DE COURTRAY.

Canton d'Avelghem.

Van Tieghem, *juge-de-p.*		De Cock, *greffier.*

Canton de Courtray, 1er *arrondissement.*

Wallays, *juge-de-paix.*		Valcke, *greffier.*

Canton de Courtray, 2e *arrondissement.*

Blyau, *juge-de-paix.*		Duponchel, *greffier.*

Canton de Courtray, 3e *arrondissement.*

Van den Bulcke, *juge-de-paix.*		Segers, *greffier.*

Canton de Courtray, 4e arrondissement.

Van de Venne, *juge-de-paix.*		Reynaert, *greffier.* Eggermont, *greffier du tribunal de simple pol.*

Canton d'Haerlebeke.

Van Baeten, *juge-de-p.*		Carette, *greffier.*

Canton d'Ingelmunster.

Waeghebaert, *juge-de-p.*		Clément, *greffier.*

Canton de Menin.

Ghesquière, *juge-de-p.*		Rembry, *greffier.*

Canton de Meulebeke.

Roelandts, *juge-de-paix.*		Steverlynck, *greffier.*

Canton de Moorsele.

Van Acker, *juge-de-paix.*		Dufort, *greffier.*

Canton d'Oost-Roosebeke.

Minne, *juge-de-paix.*		Caucke, *greffier.*

Canton de Roulers.

Dubois, *juge-de-paix.*		Lietaert, *greffier.*

ARRONDISSEMENT D'YPRES.

Canton d'Elverdinghe.

Hopsomer, *juge-de-paix.*		Peckel, *greffier.*

Canton d'Hooglede.

Declercq, *juge-de-paix.*		Spruytte, *greffier.*

Canton de Messines.

Tibaux, *juge-de-paix.*		Delobel, *greffier.*

Canton de Passchendaele.

Neveu, *juge-de-paix.*		Lemaire, *greffier.*

Canton de Poperinghe.

Van Costenoble, *j.-de-d.*		Maes, *greffier.*

Canton de Wervick.

Vuylsteke, *juge-de-paix.*		Piat, *greffier.*

1er *Canton d'Ypres.*

Ooghe, *juge-de-paix.*		Roland, *greffier.*

2e *Canton d'Ypres.*

Meynen, *juge-de-paix.*	Cornette, *greffier.*
	De Haern, *greffier du tribunal de simple police.*

ARRONDISSEMENT DE FURNES.

Canton de Dixmude.

Van Hille, *juge-de-paix.*	De Lacy, *gref.*

Canton de Furnes.

De Cae, *juge-de-paix.*	Deprey, *gref.*

Canton d'Haeringhe.

Peel, *juge-de-paix.*	Liefooghe, *gref.*

Canton de Nieuport.

Collet, *juge-de-paix.*	De Mazière, *gref.*

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT DE MONS.

Canton de Boussu.

Messinne, *juge-de-paix.*	Wins, *gref.*

Canton de Chièvres.

Largillière, *juge-de-paix.*	Eclin, *gref.*

Canton de Dour.

Harmignie, *juge-de-paix.*	Thon, *gref.*

Canton d'Enghien.

Bricoult, *juge-de-paix.*	Lolivier, *gref.*

Canton de Lens.

Masquillier, *juge-de-p.*	Foncez, *gref.*

Canton de Mons (Nord).

Delneufcour, *juge-de-p.*	Pierepoint, *gref.*

Canton de Mons (Sud).

Petit, *juge-de-paix.*	Gauthier, *gref.*
	Debrier, *gref. du tribun. de simple police.*

Canton de Paturage.

Robbe, *juge-de-paix.*	Ducobu, *gref.*

Canton de Rœulx.

Marousez, *juge-de-paix.*	Marlier, *gref.*

Digitized by Google

Canton de Soignies.

Eloi, *juge-de-paix.*		Carlier, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE TOURNAY.

1re *Section du canton de Tournay.*

Wacquez, *juge-de-paix.*		Bourdon, *gref.*

2e *Section du canton de Tournay.*

Dupré, *juge-de-paix.*		Taffin, *gref.* Doignon, *idem du trib. de simple police.*

Canton d'Ath.

Courtois, *juge-de-paix.*		Cotel, *gref.*

Canton d'Antoing.

Macaux, *juge-de-paix.*		Isbecque, *gref.*

Canton de Celles.

Six, *juge-de-paix.*		Henneberg, *gref.*

Canton d'Ellezelle.

Desmottes, *juge-de-paix.*		Van Eleghem, *gref.*

Canton de Franes.

Desfranes, *juge-de-paix.*		Busine, *gref.*

Canton de Lessines.

Olivier, *juge-de-paix.*		Jouret, *gref.*

Canton de Leuze.

Cuvelier, *juge-de-paix.*		Cauvin, *gref.*

Canton de Peruwelz.

Casaux, *juge-de-paix.*		Rouvez, *gref.*

Canton de Quevaucamps.

L'Ollivier, *juge-de-paix.*		Loquifer, *gref.*

Canton de Templeuve.

Trenteseaux, *j.-de-p.*		Bruggen, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI.

1re *Section du canton de Charleroi.*

Duparque, *juge-de-paix.*		Lefrancq, *gref.*

2e *Section du canton de Charleroi.*

Despineto, *juge-de-p.*		Deglimes, *gref.* Rucloux, *idem du trib. de simple police.*

Canton de Fontaine-l'Evêque.

Delbruyère, *juge-de-p.*		Bellière, *gref.*

Canton de Binche.

Leghait, *juge-de-paix.*		Leroy, *gref.*

Canton de Seneffe.

Frize, *juge-de-paix.*		Laurent, *gref.*

Canton de Gosselies.

Chaudron, *juge-de-p.*		Soupart, *gref.*

Canton de Thuin.

Duwoox, *juge-de-paix.*		Sentin, *gref.*

Canton de Merbes-le-Château.

Dubois, *juge-de-paix.*		Allegrand, *gref.*

Canton de Beaumont.

Dequennes, *juge-de-p.*		Letellier, *gref.*

Canton de Chimay.

Carpentier, *juge-de-p.*		Docquier, *gref.*

PROVINCE DE HOLLANDE (partie méridionale).

ARRODISSEMENT DE LA HAYE.

1er *Canton de La Haye.*

Van der Goes, *j.-de-p.*	Wittert, *suppléant.* 'T Hoen.	Patyn, *gref.*

2e *Canton de La Haye.*

'T Hoen, *juge-de-p.*	Schiefbaan. Van Goens.	Patyn, *faisant fonctions de gref.*

3e *Canton de La Haye.*

Richard, *juge-de-paix.*	..... Van Royen.	Van Maanen, *gref.*

4e *Canton de La Haye.*

Van Doeveren, *j.-de-p.*	Hooft Hasselaar. Cau.	Van Maanen, *gref.* Patyn, *gref. du tribunal de simple police.*

Canton d'Alphen.

Dozy, *juge-de-paix.*	Brack. Kalkoen.	Brack, *gref. ad interim.*

Canton de Katwyck.

Van Bergen, *faisant fonctions de juge-de-paix.*	..... Steld.	Meers, *gref.*

Canton de Voorburg.

Bloys De Treslong, *juge-de-paix.*	Leesberg, *suppléant.*	Mulder, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE ROTTERDAM.

1er *Canton de Rotterdam.*

Verbrugge, *juge-de-p.*	Certon.	Ledeboer, *gref.*

2e *Canton de Rotterdam.*

Brem, *juge-de-paix.*	....	Van Mierop, *gref.*

3e *Canton de Rotterdam.*

Van Vollenhoven, *juge-de-paix.*	Schuller.	Plemp van Duyveland, *gref.*

4e *Canton de Rotterdam.*

Prins, *juge-de-paix.*	....	Valeton, *gref.* Thompson, *idem du tribunal de simple police.*

1er *Canton de Delft.*

De Coningh, *juge-de-p.*	Van Stipriaan Luiscius. Van Rooyen.	Cottaar, *gref.*

2e *Canton de Delft.*

Hartz, *juge-de-paix.*	Van Schuilenburg.	Overgaauw Pennis, *gref.* *Idem, idem du tribunal de simple police.*

Canton de Schiedam.

Rynbende, *juge-de-paix.*	Pielat van Bulderen.	De Greve, *gref.*

Canton de Vlaardingen.

..... *juge-de-paix.*	De Willigen. Van Heyet.	Verkade, *faisant les fonctions de gref.*

Canton de Naaldwyk.

Nederburg, *juge-de-p.*	Van der Trappen. Patyn.	Van der Meer van Kufeler, *gref.*

Canton de Hillegersberg.

Goudswaard, *juge-de-p.*	Van Waning.	Commys, *gref.*

Canton de Haastrecht.

Weggeman Guldemont, *juge-de-paix.*	Muller.	Imans, *gref.*

Canton de Gouda.

Van Kuffeler van Hoogeveen, *juge-de-paix.*	Ligtvoet van Leeuwen, *s.* Van Kempen.	Willet, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE LEIDE.

1er *Canton de Leide.*

De Kruyff, *juge-de-paix.*	Harteveld. Begram.	Potgieter, *gref.*

2e *Canton de Leide.*

Byleveld, *juge-de-paix.*	Kemper, (C. ✪). Mess.	Cau, *gref.*

3e *Canton de Leide.*

Lewe, *juge-de-paix.*	Van Goor den Oosterlingh. Van Holst.	Roseveldt, *gref.* D'Ozy, *idem du tribunal de simple police.*

Canton de Noordwyk.

Entink, *juge-de-paix.*	Huyzer. Cramerus.	Huygens, *gref.*

Canton de Woubrugge.

Riemersma, *juge-de-p.*	Kalkoven.	Van Beusekom, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE DORDRECHT.

1er *Canton de Dordrecht.*

Rees, *juge-de-paix.*	Beelaerts. Van Soomeren Brand.	Van der Noorda, *gref.*

2e *Canton de Dordrecht.*

Oeker Stoop, *juge-de-p.*	Hordyk. Van Poelien van Nieland.	Gevers, *gref.* Pluym de Gager, *idem du trib. de simple police.*

Canton de Stryen.

Van Tets van Langerack, *juge-de-paix.*	Brugman. Van Prooyen.	Elshoff, *gref.*

Canton de Oud-Beyerland.

De la Faille, *juge-de-p.*	Evera. Los.	Schepman, *gref.*

Canton de Ridderkerk.

Stoop, *juge-de-paix.*	Van 't Hoff. Van Es.	Lagendyk, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE GORCUM.

Canton de Gorcum.

Cappelhoff, *juge-de-p.*	Moerkerken. Van Hoey.	Meuleman, *gref.*

Canton de Fliedrecht.

Goudriaan, *juge-de-p.*	Van Hattem, *suppléant.* Van Barneveld van Noordeloos.	Van Houweningen, *gref.*

Canton de Culenbourg.

Renaud, *juge-de-paix.*	Wynen.	Van Heyst, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE LA BRIELLE.

Canton de La Brielle.

Krayenhoff van de Leur, *juge-de-paix.*	Van der Minne. Klompenhouwer.	Van Andel, *gref.*

Canton de Sommelsdyk.

Bosch, *juge-de-paix.*	Papet. Van de Wal.	De Veer, *gref.*

Canton de Goedereede.

Plaat, *juge-de-paix.*	Van Weel. Goekoop.	Rumph, *gref.*

PROVINCE DE HOLLANDE (Partie septentrionale).

ARRONDISSEMENT D'AMSTERDAM.

1er *Canton d'Amsterdam.*

De Jongh, *juge-de-paix.*	Suasso. De Marcas.	Boas, *gref.*

2e *Canton d'Amsterdam.*

Rutgers van Rozenburg, *juge-de-paix.*	Ryser.	....., *gref.*

3e *Canton d'Amsterdam.*

Wieling, *juge-de-paix.*	Bonn.	Tiedeman, *gref.*

4e *Canton d'Amsterdam.*

Momma, *juge-de-paix.*	Berenbroek. Ort.	Hartsinck, *gref.*

5e *Canton d'Amsterdam.*

Carli, *juge-de-paix.*	De Bordes. 't Hoen.	Van Hamelsveld, *gref.*

6e *Canton d'Amsterdam.*

Fabricius, *juge-de-paix.*	Van Lennep.	Verburg, *gref.* Duyvensz, *idem du tribunal de simple police.* Duyfkens, *commis-gref.*

Canton de Nieuwer-Amstel.

De Ridder, *juge-de-paix.*	Wenke, *suppléant.*	Van Etten, *gref.*

Canton d'Ouder-Amstel.

Kemper, *juge-de-paix.*	Horst. Bouman.	Fabritius, *gref.*

Canton de Baumbrugge.

Van der Heyden, *j.-de-p.*	Van Voorthuizen. Brouwer.	Hoola van Nooten, *gref.*

Canton de Loosdrecht.

Van der Maesen, *j.-de-p.*	Meyer. De Vries.	Blancke, *gref.*

Canton de Naarden.

Trotz, *juge-de-paix.*	Poelen. Van der Hoek.	Thierens, *gref.*

Canton d'Aalsmeer.

Velthuyzen, *juge-de-p.*	Rinkel.	Clant, *gref.*

Canton de Weesp.

Houtman, *juge-de-paix.*	Schimmel. Du Four.	Heydanus, *gref.*

Canton de Loenen.

Van Veeren, *juge-de-p.*	Kleinenbreugel. Oostrum.	Cramer, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE HAARLEM.

1er *Canton de Haarlem.*

Hoeufft, *juge-de-paix.*	Van Fets. Van Rossum.	Graswinkel, *gref.*

2e *Canton de Haarlem.*

Van Wickevoort Crommelin, *juge-de-paix.*	Sterk. Van den Ende.	Mol, *gref.* Van Varelen, *id. du tribunal de simple police.*

1er *Canton de Zaandam.*

Bleeker, *juge-de-paix.*	Kist. Noome.	Copius Peereboom, *gref.*

2e *Canton de Zaandam.*

Van Orden, *juge-de-p.*	....	Sommelyn, *gref.* Van Varelen, *idem du trib. de simple police.*

Canton de Westzaan.

Hollenberg, *juge-de-p.*	De Lange, *suppléant.* Kruit.	Roorda van Eysinga, *gref.*

Canton de Bloemendaal.

Bakels, *juge-de-paix.*	Morell.	Druyvesteyn, *gref.*

Canton de Heemstede.

Dolleman, *juge-de-paix.*	Sleght. Van den Aardweg.	Huyzer, *gref.*

Canton de Beverwyk.

Stumphius, *juge-de-p.*	Schevelenbos. Lakeman Oosterhoorn.	Schermer, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE HOORN.

1er *Canton de Hoorn.*

Berkhout de Jonge, *juge-de-paix.*	Repelius. Merens.	Van Forest, *gref.*

2e *Canton de Hoorn.*

Merens, *juge-de-paix.*	Van Goudoever. Messchaert.	Verschuer, *gref.* Du Pré, *idem du tribunal de simple police.*

Canton de Medenblik.

Mol, *juge-de-paix.*	Hachenberg.	Hulst, *gref.*

Canton d'Enckhuizen.

Van der Ramhorst Roldanus, *juge-de-paix.*	Ris. Stoffels.	Van der Velden, *gref.*

Canton d'Edam.

De Vries, *juge-de-paix.*	Pont.	Verschuer, *gref.*

Canton de Purmerende.

Wormer, *juge-de-paix.*	Woltman. Van Broekhuisen.	Eyken, *gref.*

Canton de Monnickendam.

Thierens, *juge-de-paix.*	Kous Bos.	Verschuer, *gref.*

Canton de Grootebroek.

Swaalve, *juge-de-paix.*	Veer. Deken.	Van Geldrop, *gref.*

Arrondissement d'Alkmaar.

1er *Canton d'Alkmaar.*

Schut, *juge-de-paix.*	De Heer, *suppléant.*	Kluppel, *greff.*

2me *Canton d'Alkmaar.*

Bolten, *juge-de-paix.*	Van Laar.	Vonk, *greff.* Le même, *greff. du tribunal de simple police.*

Canton de Ryp.

Van Hoolwerf, *juge-de-paix.*	Bek. De Wit.	Bek, *greff.*

Canton de Schagen.

Westingh, *juge-de-paix.*	Baart.	De Heer, *greff.*

Canton de Zype.

Van Homrich, *Juge-de-paix.*	Maat.	Sloos, *greff.*

Canton de Texel.

Langeveld, *juge-de-paix.*	Ran.	Ahlé, *greff.*

Canton de Wieringen.

Van Schelle, *juge-de-paix.*	Koorn.	Van Pommeren, *greff.*

Province de Zélande.

Arrondissement de Middelbourg.

Canton de Middelbourg.

Philipse, *juge-de-paix.*	Van der Heyden Sinclair.	Van Deinse, *faisant fonctions de greffier.*

Canton de Flessingue.

Correvoet van den Houte, *juge-de-paix.*	....	Canisius, *greff.*

Canton de Vere.

Baars, *juge-de-paix.*	Van den Heuvel. Van Dura.	Martin, *greff.*

Canton de l'Ecluse.

Van Weenegem Ferleman, *juge-de-paix.*	Callenfels.	Hennequin, *greff.*

Canton d'Oostbourg.

Risseeuw, *juge-de-paix.*	Gequierre.	De Potter, *greff.*

Canton d'Ysendycke.

Serrarens, *juge-de-paix.*	Lybaart, *suppléant.* Ribouville.	Faro, *greff.*

ARRONDISSEMENT DE ZIERICZÉE.

Canton de Ziriczée.

Van Dopff, *juge-de-paix.*	Houwer.	Van Ysselsteyn, *greff.*

Canton de Brouwershaven.

Vetten, *juge-de-paix.*	De Kater. Schalkwyk.	Van Dorth, *greff.*

Canton de Tholen.

Catshoek, *juge-de-paix.*	Van der Burgh. Durée.	Durée, *faisant fonctions de greffier.*

ARRONDISSEMENT DE GOES.

Canton de Goes.

Ossewaarde, *juge-de-p.*	Van Citters. Kakebeke.	Van Renterghem, *greff.*

Canton de Heinkenszand.

Van Citters, *juge-de-p.*	Meulblok. Van 't Westeinde.	Van Rentergem, *greff.*

Canton de Kruiningen.

Oostdyk, *juge-de-paix.*	Oele. Westdorp.	Leenshoek, *greff.*

Canton de Cortgeen.

Swemer, *juge-de-paix.*	Haringman. Vinck.	Van Lis.

Canton de Hulst.

Martens, *juge-de-paix.*	Serruys.	Gallandat, *greff.*

Canton d'Axel.

Paulus, *juge-de-paix.*	Wesselink.	Van der Haghen, *greff.*

PROVINCE DE NAMUR.

ARRONDISSEMENT DE NAMUR.

Canton d'Andenne.

Degives, *juge-de-paix.*		Degotte, *greff.*

Canton d'Huy.

Lebrun, *juge-de-paix.*		Stienon, *greff.*

Canton de Fosses.

Melan, *juge-de-paix.*	Flament, *gref.*

Canton de Gembloux.

Fallaux, *juge-de-paix.*	Jamar, *gref.*

Canton de Namur (Nord).

Dept, *juge-de-paix.*	Gérard, *gref.*

Canton de Namur (Sud).

Anciaux, *juge-de-paix.*	Nalines, *gref.* Louys, *greffier du tribunal de simple police.*

ARRONDISSEMENT DE DINANT.

Canton de Dinant.

Evrard, *juge-de-paix.*	Monseu, *gref.*

Canton de Ciney.

Wilmotte, *juge-de-paix.*	Debrun, *gref.*

Canton de Philippeville.

Cardon, *juge-de-paix.*	Corbiaux, *gref.*

Canton de Couvin.

Carlier, *f. f. de j.-de-p.*	Diseille, *gref.*

Canton de Florennes.

De Facqz, *juge-de-paix.*	Marlier, *gref.*

Canton de Walcourt.

Ponsart, *juge-de-paix.*	Lefebure, *gref.*

Canton de Beauraing.

La Lance, *juge-de-paix.*	Tagnon, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE MARCHE.

Canton de Marche.

Deprez, *juge-de-paix.*	Simonin, *gref.*

Canton de Rochefort.

Delonein, *juge-de-paix.*	Latour, *gref.*

Canton de la Roche.

Le Grand, *juge-de-paix.*	Berger, *gref.*

Canton d'Erezée.

Philippin, *juge-de-paix.*	Debatty, *gref.*

Canton de Durbuy.

Collin, *juge-de-paix.*	Philippin, *gref.*

Canton d'Havelange.

Warzée, *juge-de-paix.*	Guilmot, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE ST.-HUBERT.

Canton de St.-Hubert.

Duchêne, *juge-de-paix.*	Coutélier, *gref.*

Canton de Nassogne.

Delvaux, *juge-de-paix.*	Juinjaux, *gref.*

Canton de Wellin.

Remacle, *juge-de-paix.*	Rossion, *gref.*

Canton de Gedinne.

Gillet, *juge-de-paix.*	Desmaret, *gref.*

Canton de Bouillon.

Lefebvre, *juge-de-paix.*	Dachy, *gref.*

PROVINCE D'ANVERS.

ARRONDISSEMENT D'ANVERS.

1er *Canton d'Anvers.*

Van Breda, *juge-de-paix.*	Van Lauschot, *gref.*

2e *Canton d'Anvers.*

Carpentier, *juge-de-p.*	Dupont, *gref.*

3e *Canton d'Anvers.*

Des Melles, *juge-de-p.*	Rousserez, *gref.*

4e *Canton d'Anvers.*

Rossaert, *juge-de-paix.*	Andala, *gref.* Palmaert, *idem du tribunal de simple police.*

Canton d'Eekeren.

Van Merlen, *juge-de-p.*	Hermans, *gref.*

Canton de Bracht.

Sheehan, *juge-de-paix.*	Urbain, *gref.*

Canton de Santhoven.

Fonteyn, *juge-de-paix.*	Cara, *gref.*

Canton de Côntich.

Van den Broeck, *j.-de-p.*	Wenstenraad, *gref.*

Canton de Wilryk.

Hens, *juge-de-paix.*	Beke, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE MALINES.

Canton de Malines (Nord).

Verlinden, *juge-de-paix.*	Rymenans, *gref.*

Canton de Malines (Sud).

Marci, *juge-de-paix.*	Gyscleers Thys, *gref.* Wafelaers, *idem du tribunal de simple police.*

Canton de Duffel.

Baur, *juge-de-paix.*		Schuermans, *gref.*

Canton de Lierre.

Van den Broek, *j.-de-p.*		Van der Smissen, *gref.*

Canton de Heyst-op-den-Berg.

Guerette, *juge-de-paix.*		Geeraerts, *gref.*

Canton de Puers.

Stevens, *juge-de-paix.*		Van de Walle, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE TURNHOUT.

Canton de Turnhout.

Mermans, *juge-de-paix.*		Clymans, *gref.*

Canton de Westerloo.

Coomans, *juge-de-paix.*		Teniers, *gref.*

Canton d'Hoogstraeten.

Lievens, *juge-de-paix.*		Lauryssens, *gref.*

Canton d'Herenthals.

Lepaige, *juge-de-paix.*		Fraikin, *gref.*

Canton d'Arendonck.

Joris, *juge-de-paix.*		Vendelmans, *gref.*

Canton de Mol.

Le Bon, *juge-de-paix.*		Bongaerts, *gref.*

PROVINCE D'UTRECHT.

ARRONDISSEMENT D'UTRECHT.

1er *Canton d'Utrecht.*

Ackersdyk, *juge-de-paix.*	Van Hengst, *suppléant.* Knol.	Strieh van Linschoten, *gr.*

2e *Canton d'Utrecht.*

Nahuys, *juge-de-paix.*	Sanderson. Verloren.	Gobius, *gref.* Ras, *gref. du tribunal de simple police.*

Canton de Maarssen.

Van Nes, *juge-de-paix.*	Swellengrebel. Van der Zoo.	Van der Linden, *gref.*

Canton de Mydrecht.

Barreveld, *juge-de-paix.*	Van Eyk.	Verdam, *gref.*

Canton de Woerden.

Meulman, *juge-de-paix.*	Van Beusichem van Harmelen. Bredius.	Van Iterson, *gref.*

Canton de Schoonhoven.

Van Koetsveld van Ankeren, *juge-de-paix.*	Keuchenius, *suppléant.*	De Wekker de Groot, *gr.*

Canton d' Ysselstein.

Lemstra Van Buma, *juge-de-paix.*	De l'Orme. Van Affelen.	Verhoeven, *gref.*

ARRONDISSEMENT D'AMERSFOORT.

1er *Canton d'Amersfoort.*

Hoogeveen, *juge-de-p.*	Van Assenrade. Leinweber.	Ter Horst, *gref.*

2e *Canton d'Amersfoort.*

Van Goudoever, *juge-de-paix.*	Rom. Giebe.	't Hoen, *gref.* Le même, *greffier au tribunal de simp. pol.*

Canton de Rheenen.

Van Manen, *juge-de-paix.*	Van Ommeren. Van Deventer.	Van der Zant, *gref.*

Canton de Wyk by Duurstede.

Noordbeek, *juge-de-p.*	De Coole. Roelans.	Engelen van Schaick, *gr.*

PROVINCE DE FRISE.

ARRONDISSEMENT DE LEEUWARDEN.

1er *Canton de Leeuwarden.*

Wierdsma, *juge-de-paix.*	Ter Horst. Van der Veen.	Hamerster, *gref.*

2e *Canton de Leeuwarden.*

Feddes, *faisant fonctions de juge-de-paix.*	Palsma.	Ter Behr Wentholt, *gr.* Hamerster, *ad interim gr. du trib. de simp. p.*

Canton de Bergum.

Van Haersma, *juge-de-paix.*	Lieuwes. De Boer.	Stensma, *gref.*

Canton de Buitenport.

Van Haersma, *juge-de-paix.*	Eskes. Kloosterman.	Mürlier, *gref.*

Canton de Dockum.

Witteveen, *juge-de-paix.*	De Vries. Douwes.	Van Sloten, *gref.*

Digitized by Google

Canton de Dronryp.

Huber, *juge-de-paix.*	Hilarides, *suppléant.* Statema.	Hoekstra, *gref.*

Canton de Franeker.

Fontein, *juge-de-paix.*	....	Wybenga, *gref.*

Canton de Hallum.

Albarda, *juge-de-paix.*	Bosch. De Boer.	Martin, *gref.*

Canton de Harlingen.

Reinbach, *juge-de-paix.*	Eschauzier.	Smith, *gref.*

Canton de Holwert.

Posthumus, *juge-de-p.*	Cocq.	Heep, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE HEERENVEEN.

Canton de Heerenveen.

Van Scheltinga, *juge-de-paix.*	Van den Bergh. Pommerol.	Van Goinga, *gref.*

Canton d'Akkrum.

Vegelin van Claerbergen, *juge-de-paix.*	De Jong. Rinkes.	De Jong, *faisant fonctions de gref.*

Canton de Beesterzwaag.

Arends, *faisant fonctions de juge-de-paix.*	Fackema.	Koopmans, *gref.*

Canton d'Oude Berkoop.

Willinge, *juge-de-paix.*	Jager. Woudsma.	Brouwer, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE SNEEK.

Canton de Sneek.

De Haan, *juge-de-paix.*	Buwalda.	Verwey, *faisant fonctions de gref.*

Canton de Bolsward.

Albarda, *juge-de-paix.*	Ysbrands.	De Kok, *gref.*

Canton de Hindelopen.

Tuinhout, *juge-de-paix.*	....	Kuyper, *gref.*

Digitized by Google

Canton de Lemmer.

Reneman, *juge-de-paix.*	..... Van Hettinga, *suppléant.*	Ankringa, *gref.*

Canton de Rauwerd.

Adema, *juge-de-paix.*	Andriesse. Fopma.	Engelen, *gref.*

PROVINCE D'OVERYSSEL.

ARRONDISSEMENT DE ZWOLLE.

Canton de Zwolle.

Queysen, *juge-de-p.*	Van Muyden. Nylant.	Van der Laan, *gref.*

Canton de Campen.

Kok, *juge-paix.*	Bysterbos. Stahl van Holstein.	Troulja, *gref.*

Canton de Hasselt.

Tyl, *juge-de-paix.*	Ridderinkhof.	Van Ferny, *gref.*

Canton de Steenwyk.

Fabius, *juge-de-paix.*	Roelofs. Kiers.	Van Baak, *gref.*

Canton de Vollenhove.

Sloet, *juge-de-paix.*	Voerman. Greven.	Calkoën, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE DEVENTER.

Canton de Deventer.

Schmauss, *juge-de-paix.*	Pannecoeck Ammon. Van Logchein.	Ysel de Schepper, *gref.*

Canton de Raalte.

Walraven, *juge-de-paix.*	....	De Bolk, *gref.*

Canton d'Ommen.

Bouwmeester, *juge-de-paix.*	Devries. Chevallerau.	De Quay, *gref.*

Canton de Hardenberg.

Pruim, *juge-de-paix..*	Oeverman.	Bruins, *gref.*

ARRONDISSEMENT D'ALMELO.

Canton d'Almelo.

Dull, *juge-de-paix.*	Colmschate. Ter Horst.	Engels, *gref.*

Canton de Goor.

Auffmorth, *juge-de-p.*	Ten Zythoff. Verbeek.	Smits, *gref.*

Canton de Delden.

Putman Cramer, *juge-de-paix.*	Lantman. Essing.	Werdmuller, *gref.*

Canton d'Oldenzaal.

Nieuwenhuis, *juge-de-p.*	Maguel.	Helderman, *gref.*

Canton d'Ootmarsum.

Gooszen, *juge-de-paix.*	Berends.	Penninck, *gref.*

Canton d'Enschedé.

Dolleman, *juge-de-paix.*	Paschen. Pennink.	Van Lochem, *gref.*

PROVINCE DE GRONINGUE.

ARRONDISSEMENT DE GRONINGUE.

1er *Canton de Groningue.*

De Savornin Lohman, *juge-de-paix.*	Jullens. Van der Hoop.	Emmen, *gref.*

2me *Canton de Groningue.*

Hondebeek Heerkens, *juge-de-paix.*	Hulshoff. Wichers.	Geertsema, *gref.* Quintus, *greffier du tribunal de simple police.*

Canton de Hogezand.

Star Lichtenvoort, *juge-de-paix.*	Nysingh.	Veenhoven *gref.*

Canton de Zuidhorn.

Driessen, *juge-de-paix.*	Geertsema. Bendervoet.	Crone, *gref.*

Canton de Leek.

D'Aulnis de Bourouill, *juge-de-paix.*	....	De Vries, *gref.*

ARRONDISSEMENT D'APPINGADAM.

Canton d'Appingadam.

Geertsema van Wygchel, *juge-de-paix.*	Van Swinderen. Engelberts.	Masch, *gref.*

Digitized by Google

Canton de Loppersum.

Buning, *juge-de-paix.*	Eikema, *suppléant.* Janssonius.	Van Marle, *gref.*

Canton de Middelstum.

Keiser, *juge-de-paix.*	Lewe Van Nyestein. Hoving.	Beeler, *gref.*

Canton de Winsum.

Van Iddekinge, *juge-de-paix.*	Hagenouw Brongers.	Van Iddekinge, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE WINSCHOTEN.

Canton de Winschoten.

Engelhard, *juge-de-paix.*	Stheeman. Haitzema.	Siertsema, *gref.*

Canton de Veendam.

Trip, *juge-de-paix.*	Ogterop. Cranssen.	Masker, *gref.*

Canton de Pekel-A.

Van Gessseler de Raadt, *juge-de-paix.*	De Sitter. Quintus.	Wildervanck Bruins, *gr.*

PROVINCE DE DRENTHE.

ARRONDISSEMENT D'ASSEN.

Canton d'Assen.

Hofstede, *juge-de-paix.*	Kymmell.	Van Lier, *gref.*

Canton de Meppel.

De Vos van Steenwyck, *juge-de-paix.*	Vos. Engelenberg.	Kniphorst, *gref.*

Canton de Hoogeveen.

De Jonge, *juge-de-paix.*	Brandligt. Veninge.	Meyer, *gref.*

Canton de Dalen.

Pothof, *juge-de-paix.*	Willinge.	Camerlingh, *gref.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG.

Canton d'Arlon.

Pierson, *juge-de-paix.*		Schlim, *gref.*

Canton de Bettembourg.

Demartiny, *juge-de-paix.*		Rolle, *gref.*

Digitize

Canton de Betzdorf.

..... *juge-de-paix.*	Wedert, *suppléant faisant fonct. de j.-de-p.*	Fedesco, *gref.*

Canton de Greüenmacher.

Bevings, *juge-de-paix.*		Ransonnet, *gref.*

Canton de Luxembourg (Nord).

Kneip, *juge-de-paix.*		Majerus, *gref.*

Canton de Luxembourg (Sud).

Feyder, *juge-de-paix.*		Quiriny, *gref.* Wenger, *gref. du tribunal de simple police.*

Canton de Mersch.

Henard, *juge-de-paix.*		Schumacher, *gref.*

Canton de Messaney.

Dematthelin, *juge-de-p.*		Hodister, *gref.*

Canton de Remich.

Oberst, *juge-de-paix.*		Augustin, *gref.*

ARRONDISSEMENT D'ECHTERNACH.

Canton d'Echternach.

Muller, *juge-de-paix.*		Boekholz, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU.

Canton de Neufchâteau.

Arnould, *juge-de-paix.*		Gourdet, *gref.*

Canton de Sibret.

Casaquy, *juge-de-paix.*		Piron, *gref.*

Canton de Bastogne.

Darlon, *juge-de-paix.*		Montfort, *gref.*

Canton de Houffalise.

Scheurenne, *juge-de-p.*		Varion, *gref.*

Canton de Faux-Villers.

Goosse, *juge-de-paix.*		Urbain, *gref.*

Canton d'Etalle.

Henry, *juge-de-paix.*		Iker, *gref.*

Canton de Virton.

Guyot, *juge-de-paix.*		Pierre, *gref.*

Digitized by Google

Canton de Florenville.

Sandkoul, *juge-de-paix.*	Collard, *gref.*

Canton de Paliseul.

Burnet, *juge-de-paix.*	Lejeune, *gref.*

ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH.

Canton de Clervaux.

Neuman, *juge-de-paix.*	Dengler, *gref.*

Canton de Diekirch.

Juttel, *juge-de-paix.*	Boekoltz, *gref.*

Canton d'Osperen.

Salentiny, *juge-de-paix.*	Spyr, *gref.*

Canton de Vianden.

Colling, *juge-de-paix.*	Kauth, *gref.*

Canton de Viltz.

Guillaume, *juge-de-paix.*	Flesch, *gref.*

CHAPITRE III.

Ordre administratif. — Dépendances du Ministère de l'Intérieur.

SECTION Ire.

Division territoriale du Royaume et Administration dans les Provinces.

Suivant les dispositions du traité conclu entre les Puissances européennes au congrès de Vienne, le Royaume des Pays-Bas se compose des anciennes Provinces-Unies des Pays-Bas et des ci-devant provinces belgiques et de quelques parties des territoires voisins indiquées dans le même traité.

La ligne comprenant les territoires qui composent le royaume des Pays-Bas est déterminée de la manière suivante: elle part de la mer, et s'étend le long des frontières de la France du côté des Pays-Bas, telles qu'elles ont été rectifiées et fixées par l'art. 3 du traité de Paris, du 30 mai 1814, jusqu'à la Meuse, et ensuite le long des mêmes frontières jusqu'aux anciennes limites du duché de Luxembourg. De là elle suit la direction des limites entre ce duché et l'ancien évêché de Liége, jusqu'à ce qu'elle rencontre (au midi de Deiffelt) les limites occidentales de ce canton, et de celui de Malmédy, jusqu'au point où cette dernière atteint les limites entre les anciens départemens de l'Ourthe et de la Roër; elle longe ensuite ces limites jusqu'à ce qu'elles touchent à celles du canton ci-devant français d'Eupen dans le duché de Limbourg, et en suivant la limite occidentale de ce canton dans la direction du nord, laissant à droite une petite partie du ci-devant canton français d'Aubel, se joint au point de contact des trois anciens départemens de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roër; en partant de ce point, ladite ligne suit celle qui sépare ces deux derniers départemens jusques-là où elle touche à la Worm (rivière ayant son embouchure dans la Roër), et longe cette rivière jusqu'au point où elle atteint de nouveau la limite de ces deux départemens, poursuit cette limite jusqu'au midi de Hillensberg (ancien département de la Roer) remonte de là vers

Digitized by

nord, et laissant Hillensberg à droite et coupant le canton de Sittard en deux parties à-peu-près égales, de manière que Sittard et Susteren restent à gauche, arrive à l'ancien territoire hollandais; puis laissant ce territoire à gauche, elle en suit la frontière orientale jusqu'au point où celle-ci touche à l'ancienne principauté autrichienne de Gueldres, du côté de Ruremonde, et se dirigeant vers le point le plus oriental du territoire hollandais au nord de Schwalmen, continue à embrasser ce territoire.

Enfin elle va joindre, en partant du point le plus oriental, cette autre partie du territoire hollandais, où se trouve Venloo; elle renferme cette ville en son territoire. De là jusqu'à l'ancienne frontière hollandaise près de Mook, situé au-dessous de Gennep, elle suit le cours de la Meuse, à une distance de la rive droite, telle que tous les endroits qui ne sont pas éloignés de cette rive de plus de mille perches d'Allemagne (Rheinlandische-Ruthen), appartiennent, avec leurs banlieues, au royaume des Pays-Bas; bien entendu toutefois, quant à la réciprocité de ce principe, que le territoire prussien ne puisse, sur aucun point, toucher à la Meuse, ou s'en approcher à une distance de huit cents perches d'Allemagne.

Du point où la ligne qui vient d'être décrite atteint l'ancienne frontière hollandaise, jusqu'au Rhin, cette frontière reste, pour l'essentiel, telle qu'elle était en 1795 entre Clèves et les Provinces-Unies. Elle sera examinée par la commission nommée par les deux gouvernemens de Prusse et des Pays-Bas, pour procéder à la détermination exacte des limites tant du royaume des Pays-Bas que du grand-duché de Luxembourg, désignées dans l'art. 68 de l'acte du congrès de Vienne, et cette commission réglera, à l'aide d'experts, tout ce qui concerne les constructions hydrotechniques, et autres points analogues, de la manière la plus équitable et la plus conforme aux intérêts mutuels des états prussiens et de ceux des Pays-Bas. Cette même disposition s'étend sur la fixation des limites dans les districts de Kyfwaerd, Lobith et de tout le territoire jusqu'à Kekerdom.

Les enclaves Huissen, Malburg, le Lymers avec la ville de Sevenaer et la seigneurie de Weel, font partie du royaume des Pays-Bas.

Le grand-duché de Luxembourg, également cédé au Roi par l'acte du congrès, se compose de tout le territoire situé

Digitized by Google

entre le royaume des Pays-Bas, tel qu'il a été désigné par l'art. 66 de cet acte, la France, la Moselle jusqu'à l'embouchure de la Sure, le cours de la Sure jusqu'au confluent de l'Our, et le cours de cette dernière rivière jusqu'aux limites du ci-devant canton français de Saint-Vith.

Ces frontières ainsi déterminées ont éprouvé des changemens par les dispositions du traité de Paris du 20 novembre 1815. D'après ces dispositions les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont, Chimay, l'enclave de Barbançon, Walcour, Florennes, Beauraing, Gedinne, les Pays de Couvin, Marienbourg et la ville de Philippeville ont été réunis au Royaume des Pays-Bas, et les limites de la France rétablies comme elles existaient en 1790.

L'Almanach de 1818 donnera l'indication précise de la ligne des frontières du royaume d'après ce qui aura été fixé par les Commissions actuellement réunies pour la délimitation définitive tant du côté de la Prusse que du côté de la France.

Le royaume est divisé en dix-huit Provinces, y compris le grand-duché de Luxembourg; savoir:

Brabant septentrional.	Zélande.
Brabant méridional.	Namur.
Limbourg.	Anvers.
Gueldre.	Utrecht.
Liége.	Frise.
Flandre orientale.	Overyssel.
Flandre occidentale.	Groningue.
Hainaut.	Drenthe.
Hollande.	Grand-Duché de Luxembourg.

§ Ier.

Brabant septentrional.

Le Brabant septentrional consiste dans le territoire de la province qui portait autrefois le nom de Brabant hollandais.

Sa population est de 294,111 individus;

Elle est divisée en trois arrrondissemens.

Elle nomme sept Membres à la deuxième chambre des Etats-généraux, est comprise dans le quatrième commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province du Brabant septentrional se composent de 42 Membres.

Sept sont choisis par l'ordre équestre;

Vingt-un par les villes;
Et quatorze par les campagnes.

Ces Membres sont nommés pour trois ans et se renouvellent par tiers pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année. Les Membres sortans sont rééligibles : le premier renouvellement aura lieu le 1er mai 1817.

Les villes ci-dessous indiquées concourent, dans la proportion suivante, à la nomination des Etats de cette province; la proportion dans laquelle y concourent les districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Bois-le-Duc	5
Berg-op-Zoom	3
Bréda	3
Eindhoven	1
Gertrudenberg	1
Grave	1
Heusden	1
Oosterhout	2
Tilbourg	3
Willemstad	1
Total	21

Gouverneur du Brabant septentrional.

M. HULTMAN ✪, *à Bois-le-Duc.*

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

De Senarclens de Grancy van Haanwyk.
De Hugenpoth tot den Beereklauw, ✪.
De Voocht.
Le Comte de Gronsfeld Diepenbroick.
De Kretschmar de Veen.
Trip de Zoutland.
De Rheede tot Ginkel.

Ordre des Villes.

MM.

Van Beverwyk	*Bois-le-Duc.*
Brouwers	*Oosterhout.*
Drabbe	*Berg-op-Zoom.*
Vandoorn	*Gertrudenberg.*
Hallungius	*Oosterhout.*

Van den Heuvel	*Bois-le-Duc.*
Ingenhonsz	*Breda.*
Linzen	*Grave.*
Van Oldenborgh	*Willemstad.*
Rietvelt	*Heusden.*
Van Ryckevorsel	*Bois-le-Duc.*
Van Velthoven	*Eindhoven.*
Vermeulen	*Berg-op-Zoom.*
Vreede	*Tilbourg.*
Speelman van Heeswyk et Dinter	*idem.*
Werden	*Bréda.*
Verheyen	*Bois-le-Duc.*
Sassen, ✪	*idem.*
Hartman van Hoek	*Berg-op-Zoom.*
Verbunt	*Tilbourg.*
Jantzon van Nieuwland	*Bréda.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Borret.	Panneboeter.
Van Ghert.	De Jong, van Beek et Donk.
Huysmans.	De Roy van Zuidewyn.
De Jongh van Son de Raamsdonk.	De Bie.
De Kesschietre van Havre (G.)	Wesselman.
De Kesschietre van Havre (F.)	Van Voss.
Kleinefeldt.	De Jong, van S^{t} Oedenrode.

Députation permanente.

MM.

De Voocht.	Panneboeter.
Van den Heuvel.	Van Beverwyk.
Linzen.	De Jong, van Beek et Donk.
Borret.	

Greffier des Etats.

M. Verheyen.

Arrondissement de Bois-le-Duc.

Chef-lieux des justices de paix. Bois-le-Duc, Boxtel, Heusden, Oisterwyk, Oss, Tilbourg, Waalwyk.

Arrondissement de Breda.

M. Ingenhousz, *Commissaire d'arrondissement*, à Breda.

Chef-lieux des justices de paix. Berg-op-Zoom, Breda, Ginneken, Oosterhout, Ouden-Bosch, Rosendaal, Zevenbergen.

Arrondissement d'Eindhoven.

M. Wesselman, *Commissaire d'arrondissement*, à Eindhoven.

Chef-lieux des justices de paix. Asten, Eindhoven, Gemert, Helmont, Hilvarenbeek, Oirschot, St. Oedenroode.

Digitized by Google

§ II.

Brabant méridional.

Cette province est formée presqu'en entier de l'ancien duché de Brabant, auquel ont été réunis quelques villages des comtés de Hainaut et de Flandre et du pays de Liége. Elle est bornée au nord par la province d'Anvers, au midi par les provinces de Hainaut et de Namur, à l'orient par les provinces de Liége et de Limbourg, à l'occident par la province de Flandre orientale.

Sa population est de 441,222 habitans.

Elle est divisée en trois arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme huit Membres à la deuxième chambre des Etats-généraux, est comprise dans le quatrième commandement militaire et ressortit à la Cour supérieure de Bruxelles.

Les Etats de la province de Brabant méridional se composent de 81 Membres.

27 sont choisis par l'ordre équestre;
27 par les villes,
Et 27 par les campagnes.

Ces Membres sont nommés pour trois ans et se renouvellent par tiers pour chaque ordre le 1er juillet de chaque année; le 1er tiers sortira le 1er juillet 1818; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes et districts ruraux ci-dessous indiqués, concourent dans la proportion suivante à la nomination des Etats de cette province.

Villes.		*Districts ruraux.*	
Bruxelles	13	Uccle	3
Louvain	5	Vilvorde	5
Tirlemont	2	Halle	4
Nivelles	2	Louvain	3
Diest	2	Tirlemont	2
Halle	1	Diest	3
Wavre	1	Nivelles	2
Aerschot	1	Wavre	3
		Jodoigne	2
Total.	27	Total.	27

Neuf Membres, dont trois pour l'ordre équestre, trois pour les villes, et trois pour les campagnes, forment la députation permanente.

Gouverneur de la Province.

M. le Comte de MERCY-ARGENTEAU, (C. ✪), *à Bruxelles.*

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre équestre.

MM.

Le Comte d'Astier de Lumay.
De Baillet.
Le Baron de la Barre de Flandres.
Le Baron de Beeckman.
Le Baron Bonaert.
Goubau de Corbeck-Dyle.
Le Bar. Van der Linden d'Hooghvorst.
Le Baron Huys de Thy.
Le Comte de Lannoy, (G. C. ✪).
Le Baron de Maleingreau d'Hembise.
Le Comte Van der Noot.
Le Baron Van Outheusden.
Le Baron Van Reynegom de Buzet.
Le Vicomte de Roest d'Alkemade.
Le Vicomte de Spoelberch la Bawette, père.
Le Comte Van der Stegen de Putte.
Le Baron de Thysebaert.
Le Marquis de Verquigneul.
Le Baron de Wal.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Ordre des Villes.

MM.

Gauchez. . . . . *Bruxelles.*
Baesen. . . . . *idem.*
Charlé. . . . . *idem.*
De la Coste. . . . . *idem.*
Van Gameren. . . . . *idem.*
Hennessy. . . . . *idem.*
Van Hooghten. . . . . *idem.*
Huysman d'Annecroix, ✪ . . . . . *idem.*
Overman, ✪ . . . . . *idem.*
Pollart de Cannivris. . . . . *idem.*
De Reus . . . . . *idem.*
De Waha. . . . . *idem.*
. . . . . *idem.*
Carlier. . . . . *Halle.*
Claes. . . . . *Louvain.*
Gilbert . . . . . *idem.*
D'Onyn. . . . . *idem.*
Poullet . . . . . *idem.*
De Wyels . . . . . *idem.*

Daels.	*Aerschot.*
Loyaerts	*Tirlemont.*
Persoens d'Ordingen.	*idem.*
Zerczo.	*Diest.*
. . . . .	*idem.*
Le Hoye	*Nivelles.*
Spruyt	*idem.*
Herpigny	*Wavre.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Anné.	Stevens.
Art.	Strens.
Le Baron de Beeckman Duval.	Valerianne.
Claes.	Van Nuffel.
De Coux.	Verlat.
Van den Eynde.	De Villegas de Clercamp.
De Freins.	Viron, fils.
De Hemptinnes.	Viron.
De Hertogh.	Wellens.
Huysman de Neufcour.	. . . . .
Liem.	. . . . .
Le Chevalier de Knyff.	. . . . .
Janti.	. . . . .
De Snellinck.	

Députation permanente.

MM.

Le Baron Bonaert.	D'Onyn.
Le Comte Van der Noot.	Le Baron de Beeckman Duval.
De Baillet.	Strens.
Huysman d'Annecroix, ✪.	Viron, fils.
De Waha.	

Greffier des Etats.

M. le Baron Verseyden de Varick.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Bruxelles.

M. De le Vielleuse, *Membre de la seconde chambre des Etats-Généraux, Sus-Intendant* à Bruxelles.

Chef-lieux des justices de paix. Anderlecht, Assche, Bruxelles (quatre justices de paix), Hal, La Hulpe, Lennick, Uccle, Vilvorde, Woluwe-St.-Etienne, Wolverthem.

Arrondissement de Louvain.

M. Stercx, *Sous-Intendant* à Louvain.

Chef-lieux des justices de paix. Aerschot, Diest, Glabbeek, Grez, Haecht, Léau, Louvain (deux justices de paix), Tirlemont (trois justices de paix).

Arrondissement de Nivelles.

M. DE BERLAIMONT, *Sous-Intendant* à Nivelles.

(*Chef-lieux des justices de paix.* Genappe, Herinnes, Jodoigne, Nivelles trois justices de paix), Perwez, Wavre).

§ III.

Province de Limbourg.

Elle se compose de la ville de Maestricht, du comté de Vrochenhoven, de deux des pays dits d'Outre-Meuse, savoir : Fauquemont et Rolduc, d'une partie du pays de Liége proprement dit, des comtés de Looz et de Horn qui étaient unis au même pays de Liége, d'une partie de la Gueldre autrichienne et hollandaise, de plusieurs terres libres impériales, de dix villages ou bancs de St.-Servais, de quelques autres villages et terres dits *de Rédemption* et finalement de quelques terres et communes du pays de Juliers et de Clèves, cédées au royaume par le traité de Vienne.

La province de Limbourg est bornée à l'est par la Prusse, au sud par la province de Liége, à l'ouest par les provinces de Brabant méridional et d'Anvers et au nord par la province de Brabant septentrional.

Sa population est de 292,187 ames.

Elle est divisée en trois arrondissemens provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme quatre Membres à la deuxième chambre des Etats-Généraux, est comprise dans le cinquième commandement général militaire, dont le chef-lieu est Maestricht, et ressortit à la Cour supérieure de Liége.

Les Etats de la province de Limbourg se composent de 60 Membres, dont 20 appartiennent à l'ordre équestre, 20 aux villes et 20 aux districts ruraux.

Ils se renouvellent par tiers pour chaque ordre au 1er juillet de chaque année ; le premier tiers sortira au 1er juillet 1818.

Les villes ci-dessous indiquées concourent dans la proportion suivante à la nomination des Etats de cette province; la proportion des districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Maestricht	6
Tongres	2
Hasselt	2
St.-Trond	2
Ruremonde	3
Venlo	2
Sittard	1
Mazeik	1
Ces deux dernières villes nomment alternativement un 3me Membre des Etats	1
Total	20

Neuf Membres, dont trois pour l'ordre équestre, trois pour les villes, trois pour les campagnes forment la députation permanente.

Gouverneur de la Province.

M. DE BROUCKERE, ✿, à Maestricht.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le Comte d'Aerschot.	Le Baron Wymar de Kirchberg.
De Clermont de Vaelsbroek.	Léonaerts d'Achel.
Le Baron Erp d'Holt.	Arazole Deonate.
Hessel van Dinter.	Le Baron de Riberstein.
Le Baron d'Olne.	Le Baron de Cortemback.
Van Panhuys van Haren.	Le Chevalier de Menten.
De Pollart.	Le Baron de Negri de Bruntsem.
Le Comte de Renesse.	Le Chev. Plewits de Roosteren.
Le Baron van Riedesel d'Eisembach.	Le Bar. de Rosen van de Maesen.
Le Baron de Thiers.	Le Baron de Waha.

Ordre des Villes.

MM.

Van Aefferden.	Meesters.
Clout.	Le Chev. Michiels van Kessenich.
De Collaert.	Pichot.
Corswarem.	Van der Renne.
Cox.	Schmitz.
Van Doesborgch.	Van Slype.
Engelen.	Van Hees.
Gelders,	Rouffaer, aîné.
Hennequin.	Van Vucht.
Van der Maesen.	.....

Ordre des Campagnes.

MM.

Bloemaerts.	Magnée, père.
De Borman.	De Montagne, fils.
Capitaine.	Le Chevalier Roemers.
Coenegracht.	Roozen, aîné.
Corten.	Veuge.
Cox de Holneln.	Wouters van Beeringen.
De Favereau.	Wulff van ter Linden.
Heldewier.	Keren de Wolfrath.
Joppen de Beugden.	Buys, fils.
Léon de Limpens.	Schiervel d'Altembrouch, fils.

Députation permanente.

Le Baron de Thiers.	Meesters.
D'Achel.	Wulff van ter Linden.
Van Panhuys van Haren.	Capitaine.
Van Aefferden.	Joppen de Beugden.
Hennequin.	

Greffier des États.

Pillera.

Arrondissement de Maestricht.

Chef-lieux des justices de paix. Bilsen, Galoppe, Heerlen, Maestricht (deux justices de paix), Maseyk, Mechelen, Meerssen, Oirsbeeck, Rolduc, Sittard, Tongres.

Arrondissement de Ruremonde.

M. Michiels de Ressenich, *Sous-Intendant provisoire* à Ruremonde.

Chef-lieux des justices de paix. Achal, Brée, Horst, Ruremonde, Venlo, Weert.

Arrondissement de Hasselt.

M. Macar, *Sous-Intendant provisoire* à Hasselt.

Chef-lieux des justices de paix. Beringen, Hasselt, Herck, Looz, Peer, St.-Trond.

§ IV.

Province de Gueldre.

Cette province, dont la population est de 249,077 individus, est divisée en quatre arrondissemens.

Elle nomme six Membres à la seconde chambre des Etats-Généraux, est comprise dans le deuxième commandement général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province de Gueldre se composent de 90

Digitized by Google

Membres dont 30 sont nommés par l'ordre équestre, 30 par les villes et 30 par les campagnes. Ces membres sont nommés pour trois ans et se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année. Les Membres sortans sont rééligibles. Le premier renouvellement aura lieu le 1er mai 1817.

Les villes ci-dessous indiquées concourent dans la proportion suivante à la nomination des Etats de cette province; la proportion dans laquelle y concourent les districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Nymègue	6
Arnhem	5
Zutphen	4
Harderwyk	2
Tiel	2
Bommel	2
Wageningen	1
Cuilenbourg	1
Hattem	1
Doesbourg	1
Elbourg	1
Groenlo	1
Doetinchem	1
Lochem	1
Nykerk	1
Total	30

Gouverneur de la Province.

M. le Baron DE LYNDEN, ✪, à Arnhem.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

De Bylandt Halt (C. ✪).
De Brakell de Brakell.
De Zuylen de Nyevelt de Schaffelaer.
De Lynden d'Oldenaller et de Snor.
De Heeckeren de Enghuisen, ✪.
De Neukirchen dit Nyvenheim d'Eck et Wiel.
De Lynden.
D'Ysendoorn de Blois de Kannenburg.
De Nagell de Wisch.
Van Dedem de Vosbergen.
De Hugenpoth d'Aerd.
De Bylandt Marienweerdt.
De Hardenbroek.
Schimmelpenninck van der Oye.
Van Dorth de Medler.

Van Balveren.
Van Eck.
Westerholt de Hackfort.
Van der Borch de Verwoolde.
De Spaen de Hulshorst.
De Pallandt de Keppel, ✪.
De Pallandt.
De Keppel d'Oolde.
De Neukirchen dit Nyvenheim.
De Randwyck.
De Bylandt.
De Heeckeren de Nettelhorst.
Van Dedem.
De Limbourg Stirum.
. . . . . .

Ordre des Villes.

MM.

Cremer.	*Doetinchem.*
Renaud.	*Cuylenbourg.*
D'Erckelens	*Harderwyk.*
Ockerse.	*Wageningen.*
Dyckmeester.	*Tiel.*
Mackay.	*Zutphen.*
Engelen.	*Nymègue.*
Hummelinck.	*Groenlo.*
Brantzen.	*Arnhem.*
Bricheau..	*Hattem.*
Van Drachstedt.	*Elbourg.*
Mackay..	*Nymègue.*
De Loe d'Overdyk.	*Zutphen.*
Rasch..	*Doesbourg.*
Straalman, ✪.	*Nymègue.*
Pels.	*idem.*
Bowier.	*idem.*
De Virieu.	*Bommel.*
Schenck de Nydeggen.	*Nymègue.*
Van Eck.	*Arnhem.*
Op ten Noort.	*Zutphen.*
Keyser.	*Arnhem.*
Van Lith de Jeude.	*Tiel.*
Thomasson.	*Lochem.*
Le Balleur.	*Bommel.*
De Vries.	*Harderwyk.*
Van Hasselt (J. H.).	*Zutphen.*
Van Hasselt (G.).	*Arnhem.*
Gaymans.	*idem.*
Ardesch.	*Nykerk.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Van Borssele de Wadenoyen.
Rutgers de Rosenburg.
Willink.
Van den Steen de Wavestein.
De Brakell de Brakell.
Van Grevengoed.

De Rechteren d'Appeltern.
Bouwens de Horssen.
Bouricius.
Engelen van 't Celle.
De Zuylen de Nyevelt de Brieler.
D'Yvoy.
Vermeulen de Munnikeland.
De Goltstein.
De Heeckeren de Wiersse.
Grotenhuis d'Ontstein.
Boesses de Leeuwen et Puislyk.
Van Diest.
Staring de Wildenborch.
Raedt.
De Heeckeren de Molecate.
De Rechteren d'Hemert.
Sloet.
Van Rhemen de Remenshuizen.
De Nagell d'Ampsen.
De Lynden de Hemmen.
De Pallandt de Walfort.
Van Eck d'Overbeek.
De Heeckeren de Cloese.
Gaymans.

Députation permanente.

De Nagell de Wisch.
De Hugenpoth d'Aerd.
De Hardenbroek.
Van Dedem.
Brantsen.
Op ten Noort.
Le Balleur.
De Pallandt de Walfort.
Gaymans.

Greffier des Etats.

Scheidius.

Arrondissement d'Arnhem.

Chef-lieux des justices de paix. Apeldoorn, Arnhem, Barneveld, Brummen, Ede, Elbourg, Harderwyk, Hattem, Nykerk, Twello, Vaassen, Velp, Wageningen, Zevenaar.

Arrondissement de Zutphen.

Chef-lieux des justices de paix. Aalten, Borculo, Doesbourg, Doetinchem, Eibergen, Gendringen, Groenlo, 's Heerenberg, Lochem, Ter Borch, Vorden, Warnsveld, Winterswyk, Zutphen.

Arrondissement de Thiel.

Chef-lieux des justices de paix. Elst, Geldermalsen, Thiel, Zaltbommel.

Arrondissement de Nymègue.

Chef-lieux des justices de paix. Boxmeer, Druten, Grave, Nymègue, Ravestein, Wychen.

§ V.

Province de Liége.

La province de Liége se compose d'une grande partie de l'ancienne principauté de Liége, du duché de Limbourg, du comté de Dalhem et de la principauté de Stavelot; de quelques portions du duché de Luxembourg, du duché de Brabant et du comté de Namur; enfin de divers villages du territoire connu ci-devant sous le nom de *Terres de Rédemption.*

Elle est bornée au nord par la province de Limbourg, à l'est par les états prussiens, à l'ouest par les provinces de Brabant méridional et de Namur et au sud par le grand-duché de Luxembourg.

Sa population est de 354,040 ames.

Cette province est divisée en quatre arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme six Membres à la seconde chambre des Etats-généraux, est comprise dans le 5me commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de Liége.

Les Etats de la province de Liége se composent de 63 Membres dont 21 sont nommés par l'ordre équestre, 21 par les villes et 21 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers pour chaque ordre le 1er juillet de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent, n'est pas encore déterminée.

Liége	11
Verviers et Hodimont	4
Huy	2
Herve	1
Stavelot	1
Limbourg et Dolhain	1
Visé	1
Total	21

La députation permanente des Etats de cette province est composée de sept Membres.

Gouverneur de la Province.

M. le Comte de LIEDEKERKE, ✪, à Liége.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le Comte d'Argenteau.	Le Baron de Foulon.
Le Baron de Broick.	Le Chev. de Grady de Cronendaal.
Le Chevalier de Broncard.	Le Comte de Hemricourt.
Le Baron de Crassier.	Le Comte de Lannoy, fils.
Le Chevalier de Fabry Beckers de Grace.	Le Comte de Levignan.
	Le Comte de Liedekerke (H.)
Le Comte de Fiquelmont de Vyles.	Le Baron de Selys Lonchamps.
Le Baron de Floen.	Le Baron de Senzeilles.

Le Baron Van den Steen de Jehay, père.	Le Baron de Villenfagne d'Engihoul.
Le Baron de Tinlot.	De Radignes de Chénevière.
Le Chevalier de Ville.	Le Baron de Villenfagne de Liche.

Ordre des Villes.

MM.

Du Bois de Soër.	Devigne.
Werner.	David.
Knaaps Kenor.	Neff.
De Lamine.	Simonis.
Lassaulx Larbalette.	Delloye, père.
Le Soinne.	Malacoord.
Orban, fils.	Thimus.
Piette.	Tilman.
Renoz, père.	Beyard.
De Stambert.	Soumagne.

Ordre des Campagnes.

MM.

Braconnier, cadet.	Le Lonhienne.
Collard.	Malambrée.
Cornisse, père.	Modard.
Dandrimont.	Nicolai.
Debefve.	Le Chevalier d'Omalius.
Dochain.	Rome, père.
De Donceel.	Cartuywels.
Dreze.	Crauhez, fils.
Dhemptynes.	Sauvage.
Fabry.	De Warnant.
Leblanc.	

Députation permanente.

MM.

Le Baron de Crassier.	Tilman.
Le Comte de Lannoy.	Collard.
Le Baron de Villenfagne d'Engihoul.	Nicolai.
	Le Chevalier d'Omalius.

Greffier des Etats.

M. Brandes.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Liége.

M. Harlez, *Sous-Intendant*, à Liége.

Chef-lieux des justices de paix. Dalhem, Fléron, Glons, Herve, Hollogne-aux-Pierres, Louvegnée, Liége (quatre justices de paix), Seraing, Waremme.

Digitized by Google

Arrondissement de Verviers.

M. Nicolai, *Sous-Intendant*, à Aubel.

Chef-lieux des justices de paix. Aubel, Limbourg, Spa, Stavelot, Verviers, Vielsalm.

Arrondissement de Huy.

M. Warnandt, *Sous-Intendant*, à Huy.

Chef-lieux des justices de paix. Avennes, Bodegnée, Ferrière, Héron, Landen, Huy, Nandrin.

Arrondissement de Marche.

M. De Doncrel, *Sous-Intendant*, à Marche.

Chef-lieux des justices de paix. Durbuy, Erezée, Havelange, Laroche, Nassogne, Marche, St.-Hubert, Gedinne, Bouillon.

§ VI.

Flandre orientale.

Cette province se compose d'une partie de l'ancienne province de Flandre.

Elle est bornée au nord par la province de Zélande, à l'est par les provinces de Brabant méridional et d'Anvers, à l'ouest par la province de Flandre occidentale et au sud par les provinces de Brabant méridional et du Hainaut.

Sa population est de 600,184 ames.

Cette province est divisée en quatre arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme dix Membres à la seconde chambre des Etats-généraux, est comprise dans le 3e commandement général militaire, dont Gand est le chef-lieu, et ressortit à la Cour supérieure de Bruxelles.

Les Etats de la province de Flandre orientale se composent de 93 Membres, dont 15 sont nommés par l'ordre équestre, 33 par les villes et 45 par les campagnes.

Ils se renouvellent par tiers pour chaque ordre le 1er juillet de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes et districts ruraux ci-après désignés concourent à cette nomination dans la proportion suivante :

Villes.		*Districts ruraux.*	
Gand	14	Beveren	3
Audenaerde	2	Alost	3
Termonde	2	Renaix	3
Alost	3	Cruyshauten	3
Grammont	1	Eccloo	3
Total	22	Total	15

	22		15
Villes.	—	*Districts ruraux.*	—
Renaix.	2	St Nicolas.	3
Ninove.	1	Wetteren.	3
Eccloo.	1	Grammont	3
St Nicolas.	3	Deinse.	3
Lockeren.	3	Everghem.	3
Deinse et sa banlieue.	1	Audenaerde.	3
		Herzele	3
		Termonde	3
		Gand.	3
		Waerschot	3
Total. .	33	Total. .	45

La députation permanente des Etats de cette province est composée de neuf Membres.

Gouverneur de la Province.

M. DE CONINCK, (C. ✪), à Gand.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.	
Borluut Lens.	Le Vicomte de Nieulant de Lichtervelde.
De Crombrugghe.	De Vaernewyck.
Le Comte Della Faille.	Le Baron de Norman.
Van der Haeghen Mussain.	Van Pottelsberghe.
Kervyn Volkersbeke.	. . . . .
Maelcamp de Balsberge.	. . . . .
Le Comte Van der Meere.	. . . . .
Le Comte de Murat.	. . . . .

Ordre des Villes.

MM.	
Bauwens	*Gand.*
Van Bosterhout	*idem.*
Boeyé (J.)	*idem.*
Boeyé (E.)	*St. Nicolas.*
Van Botervael	*Alost.*
De Burbure.	*Termonde.*
Claes.	*Deynse.*
De Craeker.	*Alost.*
Van Damme.	*Eccloo.*
Diericx.	*Gand.*
Dommer.	*Alost.*
Fostier.	*Renaix.*
D'Hoop van Alstein	*Gand.*

Digitized by Google

Van Hulthem, ✪	*Gand.*
Kluyskens, ✪	*idem.*
Limnander	*idem.*
Magerman.	*Renaix.*
Van der Meersch.	*Gand.*
De Meulemeester.	*idem.*
De Moerloose	*idem.*
Van Remoortere (G. F.)	*Lockeren.*
Van Remoortere (J. E.).	*St. Nicolas.*
Speelman.	*Lockeren.*
Spitaels	*Grammont.*
Tack.	*Lockeren.*
Talboom.	*St. Nicolas.*
Verhegghen	*Gand.*
De Vos.	*Termonde.*
Walwein Tervliet	*Gand.*
Van Yperseele	*Ninove.*
	Gand.
	Audenaerde.
	idem.

Ordre des Campagnes.

MM.

Amelot.	Maelcamp de Landegem.
Bekaert.	Minne.
Le Baron Dubois.	D'Olyslager.
De Gheest.	Van Lancker.
Surmont.	Peers.
De Neve.	De Potter.
Lippens.	Roels.
Van Caneghem.	Rollier.
De Cock.	Rooman de Block.
De Cooman.	Rottier.
De Coninck d'Oultre.	Schamp.
Cornelis.	Clemmen-Tricot.
Everaert de Geelhauts.	Uttenhoven.
De Crombrugghe.	De Vos.
Drubbel.	De Vuyet.
Limmander de Giey.	
Van Hoorebeke.	
Van Landegem (J. B.)	
Van Landegem (L.)	
Van Langenhoven.	
Limmander Diericx.	
Limpens.	
Maes.	

Députation permanente.

MM.

De Crombrugghe (I.)	Surmont.
Van der Haechen Massain.	Lippens.
De Craeker.	Cornelis.
Van der Meersch.	De Crombrugghe (J.)
De Moerloose.	

Greffier des Etats.

M. Van Toers.

Arrondissement de Gand.

M. Limnander, *Sous-Intendant*, à Gand.

Chef-lieux des justices-de-paix. Cruyshautem, Deynse, Everghem, Gand (quatre justices de paix), Loochristi, Nazareth, Nevele, Oosterzeele, Sommerghem, Waersehoot.

Arrondissement d'Audenaerde.

M. de Smet, *Sous-Intendant*, à Audenaerde.

Chef-lieux des justices de paix. Audenaerde (deux justices de paix), Grammont, Herzele, Maria-Hoorebeke, Nederbrakel, Ninove, Renaix, Sotteghem.

Arrondissement d'Eccloo.

M. Perstein, *Sous-Intendant*, à Eccloo.

Chef-lieux des justices de paix. Assenède, Axel, Capryke, Eccloo, Ecluse (l'), Hulst, Oostbourg, Ysendick.

Arrondissement de Termonde.

M. de Vos, *Sous-Intendant*, à Termonde.

Chef-lieux des justices de paix. Alost (deux justices de paix), Beveren, Hamme, Lockeren, Saint-Gilles, Saint-Nicolas, Tamise, Termonde, Wetteren, Zele.

§ VII.

Province de Flandre occidentale.

Elle est formée d'une grande partie de l'ancienne Flandre orientale, de toute l'ancienne Flandre occidentale et de quelques communes du Tournaisis.

Elle est bornée à l'est par la province de Flandre orientale, au sud par le département français du nord et par la province de Hainaut, à l'ouest par le même département français et par la mer, et au nord par la mer du nord.

Sa population est de 519,400 ames.

Cette province est divisée en quatre arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme 8 Membres à la seconde chambre des Etats-

Digitized by Google

généraux, est comprise dans le 3e commandement militaire et resssortit à la Cour supérieure de Bruxelles.

Les Etats de la province de Flandre occidentale se composent de 81 Membres dont 12 sont nommés par l'Ordre équestre, 33 par les villes et 36 par les campagnes.

Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er juillet de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Bruges	9
Ypres	5
Courtray	4
Ostende	3
Thielt et Poperinghe	3
Roullers	1
Ysenghien	1
Dixmude	1
Furnes	1
Nieuport	1
Warneton	1
Wervick	1
Menin	1
Thorhout	1
Total	33

Gouverneur de la Province.

M. le Baron DE LOEN, ✿, à Bruges.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le Baron Lebailly de Tilleghem.	De Kervin.
Van den Bogaerde.	De Keignaert.
Van Caloen-Caloen.	Mazeman de Conthove.
Le Comte de Carnin.	Le Vicomte de Nieuport.
Le Baron de Croeser de Berges.	Van Outryve-d'Ydewalle.
D'Hanius van Outryve.	.....

Ordre des Villes.

MM.

Angillis	*Menin.*
De Bal	*Ostende.*
Belleroche	*idem.*

De Bien	*Courtray.*
Blanckaert	*Nieuport.*
De Brouckere	*Thorhout.*
Coppieters Twallant	*Bruges.*
De la Coste de Watermale	*idem.*
Delmotte	*Ostende.*
Gheerbrant	*Wervick.*
Gueraerts Petersbroeck	*Furnes.*
De Lange	*Ypres.*
Larmuseau	*Thielt.*
Van der Meesch	*Ypres.*
De Peelaert	*Dixmude.*
Le Vicomte Peesteen d'Hooge	*Bruges.*
De Potter Maroux	*idem.*
Van Renynghi	*Poperinghe.*
Rodenbach	*Roullers.*
Van Severen	*Bruges.*
Sinaeve	*idem.*
Van der Stichele	*Ypres.*
Tibaux	*Warneton.*
Triest	*Bruges.*
De Gheleke	*Ypres.*
.....	*Bruges.*
.....	*idem.*
.....	*Ypres.*
.....	*Courtray.*
.....	*idem.*
.....	*idem.*
.....	*Thielt.*
.....	*Ysenghien.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Angillis.	Demoucheron, aîné.
Bataille.	Morel.
Bataille.	Ollevier.
Clauwaert.	Hopsomer.
Du Fort.	Van Praet.
Van Elslande.	Pycke.
De Geest.	De Rym.
Van der Gracht.	De Serret van Outryve.
D'Hanins de Bie.	Van Sieleghem.
Imbert.	Van Akere.
Huyghe.	Veranneman.
Keingiaert van Gheluvelt.	Wieland.
Deleger.	Liebaert.

Digitized by Google

Le Baron Delfosse.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Députation permanente.

MM.

Van den Bogaerde.
De Kervin.
Van Severen.
Delmotte.
De Bien.

Van der Gracht.
De Gheleke.
Angillis.
Le Comte de Carnin.

Greffier des États.

M. Roels.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Bruges.

M. De Nieuport, *Sous-Intendant*, à Bruges.

Chef-lieux des justices de paix. Ardoye, Bruges (cinq justices de paix), Ghistelles, Ostende, Ruysselède, Thielt, Thorhout (deux justices de paix).

Arrondissement de Courtray.

M. Du Bus, ✪, *Sous-Intendant*, à Courtray.

Chef-lieux des justices de paix. Avelghem, Courtray (quatre justices de paix), Harlebeke, Ingelmunster, Menin, Meulebeke, Moorseele, Oost-Roosebeke, Roullers.

Arrondissement d'Ypres.

M. Van der Stichele, *Sous-Intendant*, à Ypres.

Chef-lieux des justices de paix. Elverdinghe, Hooglide, Messines, Passchedaele, Poperinghe, Wervick, Ypres (deux justices de paix).

Arrondissement de Furnes.

M. De Carnin, *Sous-Intendant provisoire*, à Furnes.

Chef-lieux des justices de paix. Dixmude, Furnes, Haringhe, Nieuport.

§ VIII.

Province de Hainaut.

Cette province se compose de la presque totalité des ci-devant provinces de Hainaut, de Tournay et Tournaisis, et de quelques communes du ci-devant Brabant, du pays de Namur et de la principauté de Liége.

Elle est bornée au nord par le Brabant méridional ; à l'est par la province de Namur et le département fran-

Digitized by Google

çais des Ardennes ; au sud par ce même département ; à l'ouest par le département français du nord, et la province de Flandre orientale.

Sa population est de 350,000 ames.

Cette province est divisée en trois arrondissemens provisoirement administrés par des Sous-Intendans. Elle nomme huit Membres à la deuxième chambre des États-généraux, est comprise dans le 6e commandement général militaire et ressortit à la Cour supérieure de Bruxelles.

Les États de la province de Hainaut se composent de 90 Membres, dont 30 sont nommés par l'ordre équestre, 30 par les villes et 30 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er juillet de chaque année ; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante : la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Mons	5
Tournay	5
Ath	2
Charleroi	1
Leuze	1
Lessines	1
Peruwelz	1
Antoing	1
Braine-le-Comte	1
Chièvres	1
Enghien	1
Roeulx	1
St.-Ghislain	1
Soignies	1
Binche	1
Chatelet	1
Fontaine-l'Evêque	1
Gosselies	1
Thuin	1
Beaumont	1
Chimay	1
Total	30

La députation permanente des États de cette province est composée de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. le Chevalier DE BOUZIES, ✪, à Mons.

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre Equestre.

MM.

Le Comte d'Auxi de Launois.
Le Comte de Bethune.
Le Comte Van der Burch, (C. ✪).
Le Comte de Visart de Bocarmé.
Le Marquis du Chasteler.
Le Vic. de Bousies de Rouveroy.
De Bousies.
Le Comte de Glymes.
Le Comte Duval de Beaulieu.
Le Chevalier de Gouy d'Ansereuil.
Le Baron de Herissen.
Le Vicomte de Prud'homme d'Hailly de Nieuport.
Le Baron de Roisin, ✪.
Le Baron de Royer de Dour.
Le Baron de Sécus, ✪.
Le Baron Le Clément de Taintegnies.

Ordre des Villes.

MM.

De Bagenrieux.
De la Roche.
De la Haye.
De Quanter.
De Manet.
Mahieu de Vos.
Drion.
Dupré, ✪.
Dumont.
Dumortier.
Duwoor.
Ghiselain.
Hubert.
Le Cocq.
Le Fevre.
Le Hon.
Pletain.
Puissant.
Ricart de Regal.
Wilmet.

Ordre des Campagnes.

MM.

D'Astier.
Debehault.
Cossée de Maulde.
De Marbaise.
De Gaest de Braffe.
De Meuldre.
Dolez.
Dumont.

Digitized by Google

Favresse.	Warocqué.
Huart.	. . . . .
Landrieu.	. . . . .
Le Brun.	. . . . .
Le Fevre de Wolff Tahon.	. . . . .
De la Motte.	. . . . .
Prévost.	. . . . .
Pauwelz.	. . . . .
Van der Stoken.	. . . . .
De Posson.	. . . . .
Tiberghien.	. . . . .

Députation permanente.

MM.	
Le Comte d'Auxi de Launois.	Dumont.
Ghiselain.	. . . . .
Du Bagenrieux.	. . . . .
D'Astier.	. . . . .
Van der Stoken.	. . . . .

Greffier des Etats.

M. Dumont, Greffier provisoire.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Mons.

M. Le Fevre de Wolf, *Sous-Intendant*, à Mons.

Chef-lieux des justices de paix. Boussu, Chièvres, Dour, Enghien, Lens, Mons (deux justices de paix), Pâturages, Rœulx, Soignies.

Arrondissement de Tournay.

M. le Comte de Béthune, *Sous-Intendant*, à Tournay.

Chef-lieux des justices de paix. Ath, Antoing, Celles, Ellezelles, Frasnes, Lessines, Lenze, Peruwelz, Quevaucamps, Templeuve, Tournay (deux justices de paix).

Arrondissement de Charleroi.

M. De Glymes, *Sous-Intendant*, à Charleroi.

Chef-lieux des justices de paix. Beaumont, Binche, Charleroi (deux justices de paix), Chimay, Fontaine-l'Evêque, Gosselies, Merbes-le-Château, Sneffe, Thuin.

§ IX.

Province de Hollande.

La province de Hollande est divisée en deux parties; le chef-lieu de la partie méridionale est à La Haye; celui de la partie septentrionale à Haarlem.

Sa population est de 747,600 ames.

Cette province nomme 22 Membres à la seconde chambre des Etats-généraux, est comprise dans le premier commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les États de la province de Hollande se composent de 90 Membres, dont 14 sont nommés par l'ordre équestre, 49 par les villes et 27 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er juillet de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Amsterdam	15
Rotterdam	5
La Haye	4
Leyde	3
Dordrecht	2
Haarlem	2
Alkmaar	1
Hoorn	1
Delft	1
Schiedam	1
Gouda	1
Enkhuysen	1
Medenblick	1
Edam	1
Munnickendam	1
Purmerend	1
Gorcum	1
La Brielle	1
Schoonhoven	1
Woerden	1
Weesp	1
Vlaardingen	1
Zaandam	1
Maassluis	1
Total	49

Une députation permanente des États de la province de Hollande siége à La Haye; elle est composée de 9 Membres; une autre siége à Haarlem et est également composée de 9 Membres.

Gouverneurs de la Province (Partie méridionale).

M. le Baron DE LEYDEN DE WESTBARENDRECHT, ✪, à La Haye.

(*Partie septentrionale.*)

M. VAN TETS VAN GOUDRIAAN, ✪, à Haarlem.

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre Equestre.

MM.

D'Ablaing de Giesenburg, ✪.
Bentinck de Rhoon.
De Boetzelaer, ✪.
De Boetzelaer, (C. ✪).
Boreel de Hogelanden, ✪.
Le Comte Vanderduyn de Benthorn et Maasdam, (G. C. ✪).
Collot d'Escury de Heinenoord, ✪.
Fagel (C. ✲).
Van der Goes, ✪.
Huydecoper de Maarseveen.
Le Comte de Limburg Stirum, (G. C. ✲).
De Nassau la Lecq (✲ 4e.)
De Pallandt d'Eerde, ✪.
De Rhemen de Rhemenshuizen.

Ordre des Villes.

MM.

Betz.
Brugmans, ✪.
Caan.
Clifford (J.)
Clifford (P. J.)
Dedel.
Dekker.
Van Haringscarspel Dekker van Beverwyk.
Duivents.
Gevaerts.
Goll van Franckenstein.
Groenincx van Zoelen van Ridderkerk.
Van Halmael.
Ham Van Sluipwyk.
Van der Heim.
Heldewier.
Van Hoey.
Hoeufft.
Van der Hoop.
Van Horbag.
Hoyer.
Hoyer van Brakel.
Hubrecht.
Jager.
Van Loon.
Meyer.
Onderwater.
Peelen.
Pielat van Bulderen.
Van de Poll.
Ten Sande.
Sandoz.
Schelvisvanger.
Van Slingelandt, ✪.
Soleil.
Spiegelmaker Spanjaard.
Van Stralen.
Suermondt.
Teengs.
Van Tomputte.
Fontein Verschuur.
Verstolk de Zoelen.
Van Vollenhoven.
Thade de Vries.
Waardenburgh.
Elias.
Groen van Prinsterer.
Van Lennep, ✪.
Van Reverharst.

Ordre des Campagnes.

MM.

Alewyn.
Barnaert.
Van Barnevelt van Noordeloos.
Blaauw.
De Boetzelaer, (W. G. J.)
Van Eys.
Van Foreest.
Gevers, van Endegeest, van Kethel en Spalandt.
Van Hees van Berkel.
De Lange.
Van Leyden Gael, v. Vlaardingen.
Melvill van Carnbée, (C. ✱).
Six van Hillegom.
Van der Staal van Schakenbosch.
Stratenus.
Vermeulen.
Van Vredenburch.
Wittert.
Heeneman, ✪.
Donker Curtius, ✪.
Hodshon.
Velius Baert.
Hooft.
Huyghens.
Quarles.
Van Styrum.
Van der Willige.

DÉPUTATIONS PERMANENTES.

Partie méridionale.

MM.

DE BOETZELAER.
COLLOT D'ESCURY DE HEINENOORD, ✪.
GEVAERTS.
GEVERS, VAN ENDEGEEST, VAN KETHEL ET SPALANDT.
HOYER VAN BRAKEL.
VAN HORBAG.
DE LANGE.
VAN SLINGELANDT, ✪.
VAN DER STAAL VAN SCHAKENBOSCH.

Partie septentrionale.

CLIFFORD.
ELIAS.
VAN FOREEST.
HUYGHENS.
JAGER.
VAN DE POLL.
SOLEIL.
VAN STRALEN.
VERMEULEN.

Greffiers des Etats.

VAN DER SLEYDEN, à La Haye.

DE ZUYLEN DE NYEVELT, à Harlem.

Arrondissement d'Amsterdam.

Chef-lieux des justices des paix. Amsterdam (six justices de paix), Aalsmeer, Baambrugge, Loenen, Loosdrecht, Naarden, Nieuwer-Amstel, Ouder-Amstel, Weesp.

Arrondissement de Haarlem.

Chef-lieux des justices de paix. Beverwyk, Bloemendaal, Haarlem (deux justices de paix), Heemstede, Westzaan, Zaandam (deux justices de paix).

Arrondissement de Hoorn.

Chef-lieux des justices de paix. Edam, Enkhuysen, Grootebroek, Hoorn (deux justices de paix), Medemblik, Munnickendam, Purmerende.

Arrondissement d'Alkmaar.

Chef-lieux des justices de paix. Alkmaar (deux justices de paix), Ryp, Schagen, Texel, Wieringen, Zype.

Arrondissement de La Haye.

Chef-lieux des justices de paix. Alphen, La Haye (quatre justices de paix), Katwyk, Voorburg.

Arrondissement de Rotterdam.

Chef-lieux des justices de paix. Delft (deux justices de paix), Gouda, Haastrecht, Hillegoudsberg, Naaldwyk, Rotterdam (quatre justices de paix), Schiedam, Vlaardingen.

Arrondissement de Leyde.

Chef-lieux des justices de paix. Leyde (trois justices de paix), Noordwyk, Woubrugge.

Arrondissement de Dordrecht.

Chef-lieux des justices de paix. Dordrecht (deux justices de paix), Oud-Beyerland, Ridderkerk, Stryen.

Arrondissement de Gorcum.

Chef-lieux des justices de paix. Gorcum, Cuilenbourg, Sliedrecht.

Arrondissement de la Brielle.

Chef-lieux des justices de paix. La Brielle, Goedereede, Sommelsdyk.

§ X.

Province de Zélande.

La province de Zélande est formée de l'ancienne province de ce nom et de la partie de la Flandre hollandaise, qui était précédemment réunie au département de l'Escaut.

Sa population est de 111,108 ames.

Cette province, divisée en trois arrondissemens, administrés par des Commissaires, nomme trois Membres à la seconde chambre des Etats-généraux, est comprise dans le troisième commandement général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province de Zélande se composent de 44 Membres, dont 6 sont nommés par l'ordre équestre, 20 par les villes et 18 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle y concourent les districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Digitized by Google

Middelbourg	8
Zierickzée	3
Goes	2
Tholen	1
Flessingue	2
Veere	1
Sluis	1
Hulst	1
Axel	1
Total	20

La députation permanente des Etats de cette province est composée de neuf Membres.

Gouverneur de la Province.

M. SCHORER, ✪, à Middelbourg.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le comte de Goltz (C. ✱).	De Citters.
De Jonge.	De Borssele.
De Tuyll de Serooskerken.	De Perponcher.

Ordre des Villes.

MM.

Becius.	Van der Bilt.
Boddaert.	De Citters.
De Clyver.	De Dopff.
De Doorn.	Jacobse.
Hennequin.	Moens.
De Jonge.	Paulus.
Van de Mandere.	Schorer (D. J.)
Mogge Pous.	Wagtho.
Von Raden.	Paspoort.
Schorer (P. G.)	De Wind.

Ordre des Campagnes.

Van den Broeke.	Verschoor.
De Bruyn (J. C.	Versluis.
De Bruyn (J. J.)	Van Dam.
De Casteel.	Hennequin.
Ermerins.	Schorer (J. A.)
Meyners.	De Sonsbeeck.
Sprenger.	De Waesberghe Luning.
Steengracht.	Schadde.
De Dusseldorp de Superville.	De Clercq.

Députation permanente.

MM.

Boddaert.	De Jonge.
De Bruyn.	Verschoor.
De Citters.	.....
De Doorn.	.....
Ermerins.	

Greffier des Etats.

M. Snouck Hurgronje.

Arrondissement de Middelbourg.

M. Hennequin, *Commissaire d'arrondissement*, à Sluis.

Chef-lieux des justices de paix. Flessingue, Middelbourg, Oostbourg, Sluis, Veere, Yzendyke.

Arrondissement de Goes.

M. Hoelands, *Commissaire d'arrondissement*, à Axel.

Chef-lieux des justices de paix. Axel, Cortgeen, Goes, Heinkenszand, Hulst, Kruiningen.

Arrondissement de Zierikzée.

M. De Jonghe, *Commissaire d'arrondissement*, à Zierikzée.

Chef-lieux des justices de paix. Brouwershaven, Tholen, Zierikzée.

Province de Namur.

§ XI.

Le territoire dont cette province se compose, appartenait anciennement pour la plus grande partie au comté de Namur et à la principauté de Liége; il renferme aussi plusieurs communes de l'ancien duché de Luxembourg et quelques parties du ci-devant duché de Brabant et du Hainaut français.

La province de Namur est bornée à l'est par le grand-duché de Luxembourg, au midi par la France, à l'ouest par les provinces de Hainaut et de Brabant méridional et au nord par la province de Liége.

Sa population est de 156,375 ames.

Cette province est divisée en trois arrondissemens provisoirement administrés par des Sous-Intendans.

Elle nomme deux Membres à la 2e chambre des Etats-généraux, est comprise dans le 16e commandement, général militaire, dont Namur est le chef-lieu et ressortit à la Cour supérieure de Liége.

Les Etats de la provinces de Namur se composent de 54 Membres dont 18 sont nommés par l'ordre équestre, 18 par les villes et 18 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er juillet de chaque année; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Namur	9
Dinant	3
Andennes	2
Fosse	2
Philippeville	2
	18

La députation permanente des Etats de cette province est composée de 6 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. D'OMALIUS ✪, à Namur.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le Comte de Berlaymont	Le C. de Liedekerke de Pailhe.
Le Baron de Coppin de Falaën.	Le Marquis de Maillen.
Desmanet de Biesme, ✪.	Le Baron de Monniot d'Hestroit.
De Gaiffier de Tamisson.	De Moreau de Bioul.
Le Baron Jacquier de Rosée.	Le Baron de Ponty.
Le Comte d'Hamal de Vierves.	Le Baron de Wal de Baronville.
Le Baron d'Haultepenne d'Arville.	Le Baron de Woelmont.
Hoffschmidt de Resteigne.	De Zualart.
Le comte de Liedekerke-Beaufort (C. ✪).	. . . . .

Ordre des Villes.

MM.

De Baré de Comogne.	Lammens, ✪.
Biot.	Mohimont Bivort.
Bruno.	Moncheur.
Cardon.	Lion.
De Chaveau.	Petit-Jean de Prez.
Destrée.	Pirson.
Dubois.	Preyat.
Fallon.	De Renette de Villers-Perwin.
Dupont d'Ahérée.	Wasseige, fils.

Digitized by Google

Ordre des Campagnes.

MM.

Amand.	Maurissens.
Bleret.	Mathieu.
De Cartier de Porcheresse.	Modave.
Del Marmol.	De Montpellier.
De Donceel.	Renson d'Harroy.
De l'Halle.	De Robaulx.
Henin.	De Severyn.
Herman.	De Soer.
Lalien.	Walter.

Députation permanente.

MM.

Desmanet de Biesme, ✪.	Bruno.
Le Baron de Ponty.	Dubois.
Del Marmol.	Walter.

Greffier des Etats.

M. Barbaix.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Namur.

M. de Severyn, *Sous-Intendant*, à Namur.

Chef-lieux des justices de paix. Andennes, Huy, Fosses, Gembloux, Namur (deux justices de paix).

Arrondissement de Dinant.

Burtonlevage, *Sous-Intendant*, à Dinant.

Chef-lieux des justices de paix. Beauraing, Couvin, Florennes, Philippeville, Walcourt.

Arrondissement de Philippeville.

M. Fosses, *Sous-Intendant*, à Philippeville.

Les justices de paix de cet arrondissement ressortissent au tribunal de première instance de l'arrondissement de Dinant.

§ XII.

Province d'Anvers.

Cette province se compose d'une grande partie du territoire de l'ancien marquisat du même nom, et de tous les villages qui formaient ci-devant le ressort et le pays de Malines.

Elle est bornée au nord et au nord-est par la province de Brabant septentrional; au sud-est par la province de

Digitized by Google

Limbourg; à l'ouest par la province de Flandre orientale, dont elle est séparée par l'Escaut.

Sa population est de 287,347 ames.

Elle est divisée en trois arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans. Elle nomme cinq Membres à la deuxième chambre des États-généraux et ressortit à la Cour supérieure de Bruxelles.

Anvers, chef-lieu de cette province, l'est aussi du 4e commandement-général militaire.

Les Etats de la province d'Anvers se composent de 60 Membres, dont 15 sont nommés par l'ordre équestre, 24 par les villes, et 21 par les campagnes.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Anvers.....	13
Malines.....	5
Turnhout.....	3
Lierre.....	3
Total....	24

La députation permanente se compose de neuf Membres, dont neuf pour l'ordre équestre, neuf pour les villes, et neuf pour les campagnes.

Gouverneur de la Province.

Le Baron de KEVERBERG DE KESSEL, ✪, à Anvers.

Etats provinciaux.

Ordre Équestre.

MM.

Boschaert de Bouwel.	Stier d'Aerstelaer.
Le Baron Van Ertborn, ✪.	Ullens Cornelissen.
Van Ertborn.	De Spoelberch.
Le Vic. de Fraula de Broechem.	De Wit. . . .
Goubau de Bergeyk.	. . . . .
Van Havre.	. . . . .
Le Baron de Kessel.	. . . . .
Le Comte de Marnix, ✪.	. . . . .

Digitized by Google

Ordre des Villes.

MM.

Van den Brande.
Van den Broeck.
De Caters.
Cogels, ✪.
Le Chevalier Van Ertborn Vermoelen.
Estrix.
De la Haye.
De Heyder.
Mesmaekers.
Meyers.
Montins.
De Moor.
Olivier.
Van den Plassche.
Snoy.
Thuret.
Van Trier de Tiége.
Wirix de Kessel.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Ordre des Campagnes.

MM.

De Becker.
De Bruyn-d'Hovorst.
Diercxsens-Broeta.
Eliaerts.
Fonteyn.
Van Hencxthoven.
Janssens.
Lauwens.
Mertens.
De Meulenaer.
Van der Neesen.
Van Passen.
Pieters.
Van Reeth.
Spruyt.
Van Steenacker.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Députation permanente.

Van Ertborn.
Le Baron de Kessel.
Meyers.
Van Trier de Tiége.
Van Hencxthoven.
Van Steenacker.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Greffier des Etats.

Le Comte de Baillet, ✪.

Sous-Intendances.

Arrondissement d'Anvers.

M. le Comte de Baillet, ✪, *Sous-Intendant provisoire*, à Anvers.

Chef-lieux des justices de paix. Anvers (quatre justices de paix), Bracht, Contich, Eekeren, Santhoven, Wilryck.

Digitized by Google

Arrondissement de Turnhout.

M. Mesmaekers, *Sous-Intendant*, à Turnhout.

Chef-lieux des justices de paix. Arendonk, Herenthals, Hoogstraten, Moll, Turnhout, Westerloo.

Arrondissement de Malines.

M. Van Velsen, *Sous-Intendant*, à Malines.

Chef-lieux des justices de paix. Duffel, Heyst-op-den-Berg, Malines (deux justices de paix), Pierre, Pueres.

§ XIII.

Province d'Utrecht.

La province d'Utrecht, dont la population est de 107,642 ames, nomme 3 Membres à la deuxième chambre des Etats-généraux. Elle est comprise dans le 1er commandement-général militaire, et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province d'Utrecht se composent de 36 Membres, dont 12 sont nommés par l'ordre équestre, 12 par les villes et 12 par les campagnes. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année. Les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle y concourent les districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Utrecht	6
Amersfort	2
Rheenen	1
Wyk	1
Montfoort	1
Ysselstein	1
Total	12

La députation permanente des Etats de cette province est de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. le Baron DE TUYLL DE SEROOSKERKEN DE VLEUTEN, ✪, à Utrecht.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

De Perponcher de Wolfaarsdyk, ✪
De Lynden de Sandenburg.
Taets d'Amerongen de Woudenberg.

MM.

De Lynden de Lunenburg.	De Hakfort de Ham.
De Hardenbroek.	De Tuyll de Serooskerken, ✪.
Taets d'Amerongen de Renswoude	Strik de Linschoten.
D'Utenhoven de Bottestein.	De Utenhoven de Heemstede.
De Heeckeren de Brandsenburg.	

Ordre des Villes.

MM.

De Steenhardt.	De Lilaer.
De Romondt.	Scheltus.
Van den Heuvel.	De Casembrood.
De Musschenbroek.	De Deventer.
De Heeckeren.	Gobius.
De Nepveu.	Terbruggen.

Ordres des Campagnes.

MM.

De Westrenen de Sterkenburg.	De Beaufort.
De Heilman de Stoutenburg.	De Beusichem de Harmelen.
De Doelen.	Hinlopen.
Bosch de Drakenstein.	Both Hendriksen.
De Byleveldt.	Beelaarts.
De Hengst.	Strik de Linschoten.

Députation permanente.

MM.

De Perponcher de Wolfaarsdyk, ✪.	De Heekeren.
De Lynden de Sandenburg.	De Tuyll de Serooskerken, ✪.
Taets d'Amerongen de Woudenberg.	De Byleveld.
De Romondt.	De Beaufort.
	De Beusichem de Harmelen.

Greffier des États.

M. Ram.

Arrondissement d'Utrecht.

Chef-lieux des justices de paix. Maarssen, Mydrecht, Schoonhoven, Utrecht (deux justices de paix), Woerden, Ysselstein.

Arrondissement d'Amersfort.

Chef-lieux des justices de paix. Amersfoort (deux justices de paix), Rheenen Wyk by Duursteede.

§ XIV.

Province de Frise.

Cette province dont la population est de 176,500 individus, nomme 5 Députés à la deuxième chambre des Etats-

Digitized by Google

généraux, fait partie du 2e commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Elle est divisée en 30 bailliages ou *grietenyen* qui nomment, concurremment avec les villes, les Membres des Etats de la province.

La noblesse n'est point constituée en ordre équestre dans la province de Frise; le Roi reconnaît les nobles, et ceux-ci justifient de cette reconnaissance auprès des Etats de la province.

Ces Etats sont composés de 84 Membres dont 22 nommés par les villes et 62 par les bailliages. Chaque bailliage nomme un noble et un propriétaire. Le renouvellement des Etats de la province de Frise, s'effectue par tiers le 1er mai de chaque année.

Les villes concourent à la nomination dans la proportion suivante:

Leeuwarden	4
Bolsward	2
Franeker	2
Sneek	3
Dokkum	2
Harlingue	3
Stavoren	1
Slooten	1
Workum	2
Ylst	1
Hindelopen	1
Total	22

La députation permanente des Etats se compose de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. OEBINGA DE HUMALDA, ✪, à Leeuwarden.

Bailliages.

MM.

De Burmania (U).
De Wendt.
Ce Camminga.
De Schepper.
De Harinxma thoe Slooten.
Ten Broeke Hoekstra.
De Burmania (J.)
Bergsma.
De Heemstra.
De Scheltinge.
D'Asbeck.
De Haersma.
De Sytzama.
Ypey.
Scheltinga de Heemstra.
De Sminia.

Digitized by G

MM.

De Lynden (F. G. A. B.)
Haersma de Vierssen.
Vegelin de Claerbergen (P. E. A.)
Schultz
De Eysinga.
De Nauta.
De Schwartzenberg-Hohenlandsberg (G. F.)
De Beyma.
Collot d'Escury.
Burhoven Viëtor.
De Schwartzenberg-Hohenlandsberg (M. O.)
Hartsma.
De Welderen Rengers.
Beck.
De Schenck de Nydeggen.
Van der Haer de Camper-Nieuwland.
Du Tour de Bellinchave.
Wassenaar.
Burmania Vegelin de Claerbergen.
Lycklama de Nyeholt.
Rengers (L. J. J.)
De Blocq de Scheltinga.
De Eysinga.
Martin.
Vegelin de Claerbergen (V. L.)
Van der Haer.
De Grovestins.
Coehoorn de Scheltinga.
De Burmania Rengers, ✪.
De Boelens.
Rengers (W. F. L.)
De Hylckama.
De Lynden (R.)
Reiding.
De Eysinga.
Willinga.
De Haren.
De Vierssen.
De Rotte.
De With.

Ordre des Villes.

Buma..... *Leeuwarden.*
Cats..... *idem.*
De Idsinga..... *idem.*
Storm..... *idem.*
Hartsma..... *Bolsward.*
De Kok..... *idem.*
Banga..... *Franeker.*
Tholen..... *idem.*
Alzeng..... *Sneek.*
Olivier..... *idem.*
Vlink..... *idem.*
Fockema..... *Dokkum.*
Muller..... *idem.*
Blok..... *Harlingue.*
De Roock..... *idem.*
Rodenhuis..... *idem.*
Lootsma..... *Stavoren.*
Visser..... *Slooten.*
Everts..... *Workum.*
Cannegieter..... *idem.*
Ten Kate..... *Ylst.*
Gerlsma..... *Hindelopen.*

Députation permanente.

MM.

De Eysinga.	Hartsma.
Du Tour de Bellinchave.	Buma.
Collot d'Escury.	Van der Haer.
De Lynden (F.G.A.B.)	De Wendt.
De Idsinga.	

Greffier des États.

M. Ypey.

Arrondissement de Leeuwaarden.

Chef-lieux des justices de paix. Bergum, Buitenpost, Dockum, Dronryp, Franeker, Hallum, Harlingue, Holwert, Leeuwaarden (deux justices de paix).

Arrondissement de Heereveen.

Chef-lieux des justices de paix. Akkrum, Beesterzwaag, Heereveen, Oldeberkoop.

Arrondissement de Sneek.

Chef-lieux des justices de paix. Bolsward, Hindelopen, Lemmer, Rouwert, Sneek.

§ XV.

Province d'Overyssel.

Cette province dont la population est de 148,000 habitans, nomme 4 Députés à la deuxième chambre des Etats-généraux, fait partie du deuxième commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province d'Overyssel se composent de 63 Membres, dont 21 sont nommés par l'ordre équestre, 21 par les villes et 21 par les campagnes. Leur renouvellement s'effectue par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année. Les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion dans laquelle les districts ruraux y concourent n'est pas encore déterminée.

Zwolle	9
Deventer	7
Kampen	5
Total	21

La députation permanente des Etats de la province est composée de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. le Baron BENTINCK DE BUCKHORST, (C. ✻), à Zwolle.

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre Equestre.

MM.

De Hambroick de Weleveld, ✪.
Sloet de Westerholt.
Coninck Bentinck.
De Isselmuyden de Zwolligerkamp.
De Vos de Steenwyk dit van Essen.
De Heerdt d'Eversberg.
De Haersolte de Doorn.
Bentinck de Schoonheten.
De Coevorden.
Sloet de Tweenyenhuizen.
De Vos de Steenwyk.
De Middachten.
Gansneb, dit Tengnagel de Luttenberg.
Sloet de Merxvelt.
De Raesfelt d'Elzen.
Sloet d'Everlo.
D'Ittersum de Relaer.
De Haersolte de Doorn.
De Pallandt d'Eerde, cadet.
De Rechteren de Hofstede.
.....

Ordre des Villes.

MM.

Helmich ..... *Zwolle.*
De Berkum Bysterbos ..... *Kampen.*
Yssel de Schepper ..... *Deventer.*
Hubert ..... *Zwolle.*
Vyfhuis ..... *Deventer.*
Van der Merwède ..... *Kampen.*
Greven ..... *Zwolle.*
Van der Upwich ..... *Kampen.*
Kesselaar ..... *idem.*
Lemker ..... *idem.*
Westenberg ..... *Zwolle.*
Van Marle ..... *Deventer.*
Jacobson ..... *idem.*
Vos de Wael ..... *Zwolle.*
Yssel de Schepper ..... *Deventer.*
Eekhout ..... *Zwolle.*
Jordens ..... *Deventer.*
Pannekoek ..... *Zwolle.*
De Loghem ..... *Deventer.*
Muyden ..... *Zwolle.*
Ter Pelkwyk ..... *idem.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Van der Wyck.	Van de Poll.
Van der Plas Bouwmeester.	Van der Sluis.
Umbgrove.	Ter Kuile.
Knoppert.	Fledderus.
De Bonnighauzen de Herinkhave.	Beek.
Sloet de Warmelo.	Sandberg.
De Chalmot.	Royer.
Mulert de Leemkuil.	Penninck.
Colmschate.	De Foreest.
Blydenstein.	Michorius.
De Lochteren Stakebrand.	

Députation permanente.

MM.

Sloet de Merxvelt.	Van der Sluis.
De Haersolte de Doorn.	Sandberg.
Sloet de Tweenyenhuizen.	Ter Pelkwyck.
Yssel de Schepper.	Van Berkum Bysterbosch.
Van de Poll.	

Greffier des Etats.

M. Van der Gronden.

Arrondissement de Zwolle.

Chef-lieux des justices de paix. Hasselt, Kampen, Steenwyk, Vollenhove, Zwolle.

Arrondissement de Deventer.

Chef-lieux des justices de paix. Deventer, Hardenberg, Ommen, Raelte.

Arrondissement d'Almelo.

Chef-lieux des justices de paix. Almelo, Goor, Delden, Enschedé, Oldenzaal, Ootmarsum.

§ XVI.

Province de Groningue.

Cette province, dont la population est de 135,640 individus, nomme quatre Députés à la deuxième chambre des Etats-généraux, fait partie du deuxième commandement général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye.

Les Etats de la province de Groningue se composent de 36 Membres, dont 12 sont nommés par l'ordre équestre, 12 par les villes et 12 par les districts ruraux; ils se renou-

vellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année.

La ville de Groningue nomme les 12 Membres des Etats, dont la nomination appartient aux villes. La division des districts ruraux n'est pas encore déterminée.

La députation permanente des Etats de la province de Groningue est composée de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. VAN IMHOFF, ✪, *à Groningue.*

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre Equestre.

MM.

Alberda de Bloemersma, ✪.
Alberda de Dyxterhuis.
Alberda de Minkema.
D'Asbeck de Luillema.
D'Aulnis de Bourouil de Byma.
De in en Kniphuizen de Nienoort.
Lewe de Middelstum, ✪.
Sickinghe.
Tjarda de Starkenburg de Wehe.
Le Comte de Limburg Stirum.
Van Panhuis.
.....

Ordre des Villes.

MM.

Guichart.....	*Groningue.*
Fruitier.....	*idem.*
Quintus.....	*idem.*
Hora Siccama, ✪.....	*idem.*
Trip (J.).....	*idem.*
Trip (S.).....	*idem.*
Wichers.....	*idem.*
Hondebeek Heerkens.....	*idem.*
De Savernin Lohman.....	*idem.*
Cremers.....	*idem.*
Van der Hoop.....	*idem.*
Jullens.....	*idem.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Bregenbeek.
Engelkes.
Geertema de Sjallema.
Gerlacius de Stedum.
Gockinga.
Van Iddekinge.

MM.

Laclé.	De Waardt.
De Marees de Swinderen d'Allersma.	Wychgel van Lellens.
Post.	. . . . .

Députation permanente.

MM.

Lewe de Middelstum, ✪.	Trip (J.)
Alberda de Dyxterhuis.	Gockinga.
De in en Kniphuizen de Nieboort.	Gerlacius de Stedum.
Quintus.	De Marees de Swinderen d'Allersma.
Guichart.	

Greffier des Etats.

M. Salverda.

Arrondissement de Groningue.

Chef-lieux des justices de paix. Groningue (deux justices de paix), Hogezand, Leek, Zuidhorn.

Arrondissement d'Appingadam.

Chef-lieux des justices de paix. Appingadam, Loppersum, Middelstum, Winsum.

Arrondissement de Winschoten.

Chef-lieux des justices de paix. Pekel-A, Veendam, Winschoten.

§ XVII.

Province de Drenthe.

Cette province, dont la population est de 46,479 habitans, nomme un Député à la 2e chambre des Etats-généraux, fait partie du 2e commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de La Haye. Les Etats de la province de Drenthe se composent de 24 Membres, dont 4 sont nommés par l'ordre équestre, 5 par les villes et 15 par les districts ruraux. Ils se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er mai de chaque année. Les villes concourent à cette nomination dans la proportion suivante; la proportion, dans laquelle les districts ruraux y concourent, n'est pas encore déterminée.

Meppel	3
Assen	1
Coeverden	1
Total	5

La députation permanente des Etats de la province se compose de 9 Membres.

Gouverneur de la Province.

M. HOFSTEDE, ✪, *à Assen.*

ETATS PROVINCIAUX.

Ordre équestre.

MM.

De Holthe d'Echten.	Von Schwartz.
De Vos de Steenwyk d'Havikshorst.	De Heide.

Ordre des Villes.

MM.

Slingenberg.....	*Coeverden.*
Nobel.....	*Meppel.*
Oosting.....	*Assen.*
Van de Sande.....	*Meppel.*
Slot.....	*Idem.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Abbing.	Trip.
Alingh.	Vos.
Carsten.	Ellents Hofstede.
Homan.	Homan.
Kymmell.	De Jonge.
Nysingh.	Tammink.
Steenbergen.	Kymmell.
Tonckens.	

Députation permanente.

MM.

CARSTEN.	KYMMELL.
DE HOLTHE D'ECHTEN.	TONCKENS.
DE HEIDE.	VAN DE SANDE.
SLINGENBERG.	. . . . .
HOMAN.	

Greffier des Etats.

M. QUARLES D'UFFORD.

Arrondissement d'Assen.

Chef-lieux des justices de paix. Assen, Dalen, Hoogeveen, Meppel.

§ XVIII.

Grand-duché de Luxembourg.

Le grand-duché de Luxembourg se compose de la partie

Digitized by Google

de l'ancien duché de Luxembourg, comprise dans les limites du royaume des Pays-Bas telles qu'elles ont été fixées par l'acte du congrès de Vienne, et du duché de Bouillon.

La ville de Luxembourg est considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse de la Confédération germanique. Le Roi des Pays-Bas entre dans le système de cette Confédération, comme Grand-Duc de Luxembourg, avec tous les prérogatives et priviléges dont jouissent les autres Princes allemands; il nomme le gouverneur et commandant militaire de cette forteresse, sauf l'approbation du pouvoir exécutif de la Confédération.

Le grand-duché de Luxembourg est borné au midi par les départemens français de la Moselle et de la Meuse; au levant par la rivière de la Moselle qui le sépare de ses anciennes dépendances, situées sur la rive droite de cette rivière, et par les rivières la Sure et l'Our, au-dela desquelles se trouvent les portions de territoires cédées au Roi de Prusse et réunies au département de la Sarre; au nord par le canton de S^{t} Vith, également cédé à la Prusse, et par la province de Liége; au couchant par la province de Namur et le département français des Ardennes.

La population du grand-duché est de 209,945 ames.

Il est divisé en trois arrondissemens, provisoirement administrés par des Sous-Intendans; il nomme quatre Députés à la 2^{e} chambre des Etats-généraux, est compris dans le 6^{e} commandement-général militaire et ressortit à la Cour supérieure de Liége.

Les Etats du grand-duché se composent de 60 Membres; un tiers de ce nombre est choisi par l'ordre équestre, un tiers par les villes, un tiers par les campagnes. Ces Membres sont nommés pour trois ans et se renouvellent par tiers, pour chaque ordre, le 1er juillet de chaque année; le 1er tiers sortira le 1er juillet 1818; les Membres sortans sont rééligibles.

Les villes ci-dessous indiquées concourent dans la proportion suivante à la nomination des Etats du grand-duché; la division en districts ruraux n'est pas encore déterminée.

Luxembourg	2
Echternach	1
Arlon	2
Bouillon	1

6

Grevenmacher	1
Bastogne	1
Remich	1
Diekirch	1
Virton	1
Neufchateau	1
Vianden	1
Wiltz	1
Houffalise	1
Chiny	1
St Hubert	1
Durbuy	1
Marche	1
La Roche	1
Total.	20

Neuf Membres dont trois pour l'ordre équestre, trois pour les villes et trois pour les campagnes, forment la députation permanente du grand-duché.

Gouverneur du Grand-Duché.

M. WILMAR, ✪, Gouverneur provisoire, *à Luxembourg*.

Etats provinciaux.

Ordre Equestre.

MM.

Le Baron d'Anethan.	De Martiny.
Le Comte de Brias.	De Neunhauser.
De Lyll.	De Nonencourt.
De Feller.	Le Baron Duprel.
De Formanoir d'Archimont.	De Prez.
Le Baron d'Huart.	Le Baron Van der Straten.
De Laitres.	Le Comte de Villers.
Le Baron de Marches de Guirsch.	De Xivry.

Ordre des Villes.

MM.

André, l'aîné	*Virton.*
André	*Vianden.*
Beving	*Grevenmaker.*
De Blier	*Durbuy.*
Burnet	*Houffalise.*
Chauchet-Bourgeois	*Bouillon.*
Collard	*Neufchâteau.*

Digitized by Google

MM.

Dondelinger.....	*Echternach.*
Faber.....	*Wiltz.*
Forron.....	*Arlon.*
Juttel.....	*Diekirch.*
Leclerc, le père.....	*Luxembourg.*
Libert, fils.....	*Marche.*
Obent.....	*Remich.*
Orban Xivry.....	*Laroche.*
Resiboie.....	*Arlon.*
Roeser.....	*Luxembourg.*
Jauboin.....	*Chiny.*
Siville.....	*Bastogne.*
Wilmet.....	*St. Hubert.*

Ordre des Campagnes.

MM.

Adams.	Nannan.
Casuguy.	Neuman.
Claisse.	De Nothomb.
Collart.	Probst.
De la Fontaine.	Salentiny.
Geoffroy.	Schanus.
Goffines.	Verniolle.
Henrot.	. . . . .
Le Jeune.	. . . . .
Marlet.	. . . . .

Députation permanente.

MM.

De Feller.	Roeser.
De Neunhauser.	Claisse.
Le Baron Duprel.	De la Fontaine.
André, l'aîné.	Probst.
Collard.	

Greffier des États.

M. Gellé.

Sous-Intendances.

Arrondissement de Luxembourg.

M. Munchen, *Sous-Intendant.*

Chef-lieux des justices de paix. Arlon, Bettembourg, Betzdorff, Grevenmacher, Luxembourg (sud), Luxembourg (nord), Mersch, Messancy, Remich.

Arrondissement de Neufchâteau.

M. de Joppen, *Sous-Intendant.*

Chef-lieux des justices des paix. Bastogne, Bouillon, Etalle, Fauvillers, Florenville, Houffalise, Neufchâteau, Paliseul, Sibret, Virton.

Arrondissement de Diekirch.

M. Simons, *Sous-Intendant.*

Chef-lieux des justices de paix. Clervaux, Diekirch, Echternach, Osperen, Vianden, Wiltz.

SECTION II.

MEMBRES DE L'ORDRE ÉQUESTRE DANS LES PROVINCES.

Brabant septentrional.

MM.

Maarten Bowier, ✪.
De Bylandt (W. T.)
Van der Dussen (J.), ✪.
De Senarclens de Grancy d'Haanwyk (O. A. M. W.)
Le Comte de Gronsveld de Diepenbroick (W. A. L.)
Le Comte de Hogendorp de Hofwegen (D. J. F.)
De Hugenpoth de Beereklaauw (B. J.), ✪.
De Kretschmar van Veen (J. C.)
De Raadt de Boxmeer.
De Sasse d'Ysselt (L.)
De Smeth de Deurne.
Le Baron Sweerts de Landas (C. ✲).
De Tuyl de Serooskerken de Heeze et Lende.
De Voocht (A. J. J. C.)
Wassenaer d'Onzenoord.
De Rheede de Ginckel (J. G. R.)
Trip de Zoutland (J. L.)

Brabant méridional.

MM.

Le Marquis d'Assche.
Le Comte de Lannoy de la Motterie.
Le Comte de Spangen.
Le Bar. de Baudequin de Peuthy.
Le Marquis de Verguigneul.
Le Comte Van der Noot (F.)
Le Comte Van der Dilft.
Le prince de Ligne.
Le Baron de Villegas Pellenberg.
Le Baron de Vischer de Celles.
Le Baron Van der Linden d'Hoogvorst (J.), ✪.
Le Baron de Baudequin de Peuthy d'Huldenberghe.
Le Comte de Limminghe.
Le Comte de Roose.
Le Comte d'Olmen St.-Remy.
Le Baron de Reynegom.
Le Baron Beekman de Schoore.
Le Baron de Godin.
Le Baron d'Overschie de Neerysche.
Le Comte de Spangen (F. A. L.)
Le Baron de Spangen.
Le Baron Van der Linden d'Hoogvorst (E.)
Le Marquis d'Arconati.
Le Comte Van der Stegen (J. P. C.)
Goubau de Corbeek.
Helman, Baron de Willebroek.
Helman, Vicomte de Grimberghe.
Le Baron d'Olmen de Poederlé.
Christyn, Comte de Ribaucourt.
Le Vicomte de Spoelberch d'Eynhouts.
Le Vicomte de Spoelberch la Bawette.
D'Oyn de Chastre.

Digitized by Google

MM.

Le Marquis de Trazegnies (Ch.), ✪.
Le Bar. Van der Linden d'Hooghvorst (C.).
Le Comte Cornet de Grez.
Le Baron de la Barre de Flandre.
Le Comte de Lalaing (F.)
Le Baron d'Overschie (A.)
Le Comte Van der Dilft (A.)
Le Vicomte de Roest d'Alkemade.
Le Baron de Wal (E.)
Le Baron Van Volden de Lombeek (J.)
De Baillet (H.)
Le Comte Cornet de Ways Ruart.
Le Baron Huys de Thy.
Le Baron Van Outheusden (J.)
Le Bar. de Malingreau d'Hembise.
Le Baron de Waha de Lintre.
Le Baron Verseyden de Varick.
Le Baron de Thysebaert (A.)
Le Comte d'Astier.
De 't Serclaes d'Herlaer (G.)
Le Vicomte de Villers.
Le Baron Bonaert (J.)
Le Baron de Xavier.
Plunkett de Rathmore.

Limbourg.

MM.

Le Comte de Borchgrave.
Le Comte d'Aerschot ✪.
Le Comte de Hoen.
Le Comte de Renesse.
Le Comte de Renesse (Ch.)
Le Comte de Preston.
Le Baron Keverberg de Kessel, ✪.
Le Baron Keverberg de Aldengoor, ✪.
Le Baron Copis.
Le Baron Blankart.
Le Baron de Loe.
Le Baron Weichs de Wenne.
Le Baron Wymar.
Le Baron de Riedesel.
Le Baron Erp de Baerlo.
Le Baron de Sanseille de Serinchamp.
Le Baron Heusch de Zangré.
Le Baron d'Olne.
Le Baron de Waha.
Le Baron de Heusch de Rombroeck.
Le Duc de Looz Corswarem.
Le Comte d'Ansemburg.
Le Marquis de Hoensbroek de Hoensbrock.
Le Comte de Bongard de Wynandsrade.
Le Baron de Stockem de Heers.
Le Baron de Copis (C.)
Le Baron de Stockhem (D.)
Le Comte de Borchgrave (F.)
Le Baron de Villenfagne de Soldes.
Le Baron de Stambier.
Le Baron de Thiers.
Le Baron de Moffart de Houssel.
Le Baron de Lamberts de Cortembach.
Le Baron de Surlet Chokier (G. L.)
Le Baron Biléhé de Valensart.
Le Général van der Maesen.
Villers Bellefroid.
De Pollart.
Le Chevalier Plewitz van Rosteren.
Le Baron Roozen de Haren.
De Clermont (Ch.)
Panhuys de Haren.
Van Aefferden (B. A. F. J.)
Leonardts de Achel.
Lidell van Well.
Ruys (E.)
Hesselt de Dinter (G. J.)
Hesselt de Dinter (A. C.)
Le Comte de Borchgrave (J. L.)
Arazola de Onate.
Le Baron de Riberstein.
Le Baron St.-Remy.
Le Baron de Dopff (G.)
Le Baron de Dopff (J. F.)
Borman.

MM.

D'Hoyoz.
Lenarts de Biende.
Le Chevalier de Menten.
Le Baron de Negré de Bruntsen.
Le Baron de Rosen van der Maesen (C.)
Cox van Hommelen (B.)
De Plinter (L. L. J.)
Kerens de Wolfrath.

Gueldre.

MM.

De Randwyk, Seign^r de Beek (G. A.)
De Heeckeren de Nettelhorst (E. C. C. W.)
De Brakel de Brakel (F. A.)
De Heeckeren de Overlaer (F. J.)
Le Baron de Spaen Billjoen (J. F.)
De Bylandt Marienweerdt (O. W.)
Le Baron de Spaen la Lecq (W. A.), (C. ✪).
De Zuylen de Nyevelt de Schaffelaer (G. H.)
De Goltstein de Appel (E. J. B.)
Schimmelpenninck van der Oye (J. D.)
Le Baron de Spaen Voorstonde (J. C.), ✪.
Van Eck (J. C.)
Van Delen (J. H.)
De Lynden de Oldenaller et de Snor (S.)
De Renesse de Wilp de Kamperbroek (J. H. P. E.)
De Neukirchen dit Nyvenheim
De Lynden de Hemmen (F. G.), ✪
De Heeckeren d'Enghuizen, (E. F.), ✪.
Otton de Randwyck.
Capellen de Dam (F. R. G. C.)
De Lynden de Hoevelaken (J. C. N.), (C. ✪).
De Brakel de Brakel et Vredenstein (D. L.)
De Bylandt (O. A.)
De Lynden (J. C. E.), ✪.
De Heeckeren de Cloese (L.)
De Heeckeren de Oldoolde (A. J. H. C. C.)
De Pallandt de Keppel (F. W. F. T.), ✪.
De Keppel de Oolde (D. J. C. S.)
Van Balveren (C. W. J. A.)
Van der Borch de Verwoolde (A. P. R. C.)
De Broekhuizen (F. C. W.)
De Bylandt Halt (F. S.), (C. ✲).
De Capellen (R. L. J.)
De Capellen de Rysselt.
De Dedem (J. A. G.)
De Dort de Medler (R. E.)
De Delen (J. C. F.)
De Goltstein (H. R.)
De Hackfort de Horst (O. G. W. J.)
De Heeckeren Marhulsen (W. R. J. W.)
De Heeckeren Molecate (E. W.)
De Heeckeren Rooderloo et Kell (W. H. A. C.), ✪.
De Heeckeren Walien (W. R.)
De Heeckeren Wiersse (L.)
De Hugenpoth d'Aerd (G. F.)
D'Isendoorn de Blois et Kannenberg (R. C.)
De Keppel Woolbeek.
De Kingsbergen (J. H.), (G. C. ✲).
De Lamsweerde (G. W. J.)
Le Comte de Limburg Stirum (S.)
De Loe d'Overdyk (H. J.)
De Lynden (W. J. E.)
De Nagell d'Ampsen (A. W. C.), (G. C. ✪).
De Nagell Wisch (J. A. L. F. C.)
De Neukirchen dit Nyvenheim d'Eck et Wiel (J. G. L. A.)

Digitized by Google

MM.

De Pallandt Walfort (J.)
De Pallandt (A.)
De Rheede (W.F.) (✲ 3e.)
De Rheede Middachten (W.)
Le Baron de Spaen Hulshorst (F. A.)
Speyart de Woerden.
Le Baron de Snouckaert de Schauburg (A. C.)
Van Voorst de Schadewyck.
De Westerholt de Hackfort (B. F. W.)
De Zuylen de Nyevelt de Brieler (C. J.)
Van Haersolte (A. F. R. E.)
De Brakell (T.)
De Heeckeren de Heest.
De Quadt de Wickeradt.
De Dedem de Vosbergen.
De Lynden (T. G. W.)
De Rhemen de Rhemenshuizen.
De Lynden (D. R. J.)
De Heeckeren de Walien (E. L.)
Rechteren d'Appeltern.
De Heeckeren-Molecate (R.)
De Dedem (F. G. W.)
Van der Borch de Helbergen.
De Hovell de Westervlier et Wesevelt (A. J.)
De Capellen (F. B. A. P.)
De Brakel (M. A. J.)
De Nagell (J. H. S. M.)
De Nagell (J. H. C.)
De Balveren (W. E. J.)
Van der Heyden de Baak (J. H. A. A. J. J.)
De Pabst de Bingerden (J.M.), ✪.
De Neukirchen dit Nyvenheim (J. H.)
De Westerholt (R. B. W.)
De Hardenbroek (G.)
De Grotenhuis d'Anstein (E. J. R.)
Sweerts de Landas (J. D. L.)
De Heeckeren de Beurze (H.J.C.J.)
Nispen de Pannerden (D. H.)
De Nagell (C. A. D.)
De Nispen (L. C. J.)

Liége.

MM.

Le Comte de Geloes (C.)
Le Comte de Geloes (C.)
Le Comte de Lannoy-Clervaux (F. B. B. A.)
Le Comte de Mercy-Argenteau, (C. ✪).
Le Comte d'Hamal (F.)
Le Comte Gourcy.
Le Comte de Méan (G. C. ✪).
Le Comte de Méan (C.), ✪.
Le Comte de Méan (E.)
Le Comte d'Oultremont-Wegimont (E.)
Le Comte d'Oultremont-Wegimont (C.)
Le Comte d'Oultremont-Wegimont (J.)
Le Comte d'Hemricourt.
Le Baron de Woot de Tinlot (E.)
Le Baron de Woot de Tinlot (M.)
Le Baron de Woot de Tinlot (A.)
Le Comte de Liedekerke (H.), ✪.
Le Baron de Heusch de Thiene.
Le Baron de Goër de Foret.
Le Baron de Broich.
Le Bar. de Floen d'Adlercrona, ✪.
Le Baron de Rochelée.
Le Baron de Selis de Longchamp.
Le Baron de Potesta.
De Vivario.
Le Baron de Fromenteau de Ruyff.
Le Baron Blavier de la Rocq.
Clercx de Waroux.
Le Baron de Chestret.
De Fabry-Beckers.
Le Comte de Levignan.
Le Comte de Fiquelmont de Vyles.
Le Baron Van de Steen de Jehay, père.
Le Baron F. de Stockhem.

MM.

Le Baron de Villenfagne-d'Engihaut.
Le Bar. de Villenfagne de Lixhe.
Le Baron de Villenfagne (L.)
Le Baron F. de Lamberts.
Le Baron Moffard de Jupille.
Le Baron de Stockhem de Vieuwaleff.
Le Baron de Crassier.
Le Baron de Copis.
Le Baron de Rouvroy de Wandre (C.
Le Baron de Floen (Ph.)
Le Baron de Foulon.
Le Chevalier de Grady de Bellaire.
Le Chevalier de Grady de Neuville (A.)
Le Comte de Looz-Corswarem de Merdop.
Le Comte de Noidans.
De Warzée d'Hermal.
De Fontbaré.
De Pitteurs-Budingen.

Flandre orientale.

MM.

Le Comte de Cruyckenburg de la Vichte.
Le Comte Lichtervelde (F.)
Le Comte de Murat.
Le Comte Van der Meere de Kruyshauten.
Le Comte d'Alegambe d'Auweghem.
Le Comte d'Hane de Steenhuyse (J. B.)
Le Vicomte de Nieulant Pottelsberghe.
Le Comte Vilain XIV.
Le Vicomte de Jonghe (Th.)
Le Baron de Neve ten Rode.
Le Baron Coppens.
Le Baron Baut de Rasmon.
Clemmen, Baron de Petteghen.
Dubois-Bouchant, Baron de Herderssem.
Le Comte de Lichtervelde-Heems.
Le Vicomte de Clercque de Wissocq (J.)
Le Comte Dellafaille d'Assenede (J. S.)
De Kerkhove, Baron d'Exaerde.
Le Comte de Ribaucourt, Baron de Laerne.
Ch. Van Hoobrouck ten Hulle, fils.
Le Baron Dons de Lovendeghem.
Le Baron Dellafaille d'Huysse (F.)
Le Baron Norman d'Audenhove.
Le Baron de Draek (Gaspard).
Le Comte de Lens.
Le Baron de Loen.
Borluut Lens.
Borluut Noortdonck.
De Carnin de Vinderhoute.
De Coninck d'Oultre.
De Crombrugghe Keirle.
De Crombrugghe Durot.
De Draeck (L.)
Philibert van der Haeghen.
D'Hane Stuyvenberghe.
Dellafaille (C).
De la Kethulle van der Brugghen.
De la Rethulle (N.)
Le Baron le Candele Ghyseghem (C.)
Joseph de Lichtervelde.
Théodore de Lichtervelde.
De Loen (ancien Chanoine.)
Maelcamp Balsberghe.
De Neve Borluut.
Le Vicomte de Nieulandt de Kerkhove.
Le Vicomte de Nieulandt (M.)
Rockelfing de Nazareth.
Le Marquis Rodriguez de Evora y vega de Rhodes.
Stalins père.
Tricot Camberlyn.

MM.

Vaernewyck (C.)
Vaernewyck (L.)
Wapenaert (C.)
Van de Woestyne (C.)
Ghellinck de Nokenen.
Pottelsberghe d'Hane.
Amand de Limnander.
Eustache de Blondel.
Van der Hecke de la Faille.
Kervyn Volkersbeke.
Edouard de Potter.
Camberlyn d'Amougies (J. B. G.)

Flandre occidentale.

MM.

Le Baron Peellaert Steenmaere.
Le Baron de Croeser de Berges.
Le Baron le Gillon de Bosseghem.
Le Baron Plotho d'Ingelmunster.
Le Vicomte Du Toict, ✪.
Le Comte Carnin de Staden.
Le Baron Triest.
Le Comte de Lens de Meulebeke (R. M.)
Van der Gracht d'Eligen (C.)
Triest (C.)
Philippe Veranneman.
De Zuylen de Nyevelt.
Le Gillon de Goemaringhe.
Le Baron de Borsselen.
De Preud'homme d'Hailly (L. C. C. A.), Vicomte de Nieuport.
De Preud'homme d'Hailly (C. A. A. J.), Vicomte de Nieuport.
De Preud'homme d'Hailly (C. F. F. F.), Commandeur de Nieuport.
De Preud'homme d'Hailly (C.), Vicomte de Nieuport.
Le Baron de Pelichy de Lichtervelde.
De Lattre (C. A.)
Le Marquis de Harchies de Vlamertinghe.
Le Vicomte de Patin.
Le Chevalier de Coninck (C. ✪).
Le Vicomte le Bailly de Marlop.
Goubau (E.), ✪.
Le Vicomte Van der Fosse.
Imbert (C.)
De Schietere Lophem, ✪.
Van Caloen Arents.
Bruno de Heere.
De Crombrugghe van Ockerhout, ✪.
Rapaert de Grass.
Coppieters Stockhove.
Bruno van der Stichele de Maubus.
Edmond de la Coste.
Le Baron Triest de Lichtervelde (F.)
De Schietere de Capryke.
Van den Bogaerde (L.)
De Crombrugghe (J.)
Mazeman de Couthove (J. F.)
Le Marquis de la Woestyne de Becelaere.
Le Baron Delfosse et d'Espierres (A.)
Le Bailly de Tilleghem.
De Codt (A. J. L.)
O Sullivan de Grass.
D'Hanins de Bie (L.)
Le Baron Bonaert (L.)

Hainaut.

MM.

Le Marquis du Chasteler.
Le Comte de Thiennes de Lombize (G. C. ✪).
Le Comte d'Auxi de Neufville.
Le Comte de St.-Génois de Grand-Breucq.

MM.

Le Baron de Roisin, ✪.
De Waziers de Wavrin.
Le Comte d'Yve, Vicomte de Bavay.
Le Vicomte Colins de Ham.
Obert de Quevy.
Le Chevalier de Bousies, ✪.
Le Comte d'Andelot.
Le Comte d'Auxi de Launois.
De Bousies, Vicomte de Rouveroy.
Le Comte Van der Burch.
Le Marquis de Trasegnies-Trasegnies ✪.
Le Marquis d'Ennetières, Comte de Mouscron, fils.
Obert de Thiensis (E.)
De Bousies (F.)
Le Chevalier de Thiennes-Fontaine, ✪.
Le Comte de Bethune.
Le Comte d'Auxi de Launois.
Le Comte du Chastel (E.)
Le Comte du Chastel de la Hovarderie.
Le Vicomte de Nieuport.
Le Baron de Herissem.
Le Comte de Glymes, l'aîné.
Le Baron de Lierneux de Presles.
Le Prince de Gavre.
Le Marquis Desandrouin d'Heppignies.
Le Baron d'Udekem d'Acos.
Le Baron de Neverlée de Beaulet.
De la Motte Baraffe, père.
Le Baron de la Motte Baraffe.
De Bruges de Gerpines.
Le Baron de Taintignies.
Le Comte de Bocarmé (J.)
Le Comte Duval de Beaulieu.
Obert (E.)
Le Baron de Sécus, ✪.
De Lebidart.
Le Baron de Royer de Dour.
De Secus (F).
De Rasse (D. J. B. C. J.)
D'Astier (D. B.)
Du Roy de Bliquy.

Hollande.

MM.

De Boetzelaer de Kyfhoek (D.), ✪.
Le Comte Bentinck de Rhoon (W. G. F.)
De Wassenaer-Pancras (J. N. H.)
Le Comte Van der Duin de Benthorn Maasdam (A. F.), (G. C. ✪).
Le Baron d'Ablaing de Giesenburg (J. D. C. C. W.), ✪.
Abraham Alemans.
Boreel de Hogelanden (J.), ✪.
De Boetzelaer (C. V.)
De Boetzelaer (A. A. G.)
De Boetzelaer (P. A.), ✪.
De Boetzelaer (C. C. V.)
Le Baron Van der Duin (W. H.), (✲ 3e).
Deutz d'Asseldelft (A. A.), ✪.
Le Baron Collot d'Escury d'Heynenoord (H.), ✪.
Le Baron Fagel (H.), (G. C. ✪).
Le Baron Fagel (R.), (C. ✲).
Van der Goes (H. M.), ✪.
Le Comte de Hogendorp (G. C. ✪.)
Huidecoper de Maarseveen (J.)
De Leyden de Westbarendrecht, ✪.
Le Comte de Limburg Stirum (L.), (G. C. ✲).
De Nassau (J. T. H. C.), (✲ 4e).
De Pallant de Eerde (G. J. A. A.), ✪.
Roest d'Alkemade.
Ocker Repelaer Van Driel (C. ✪.)
Van Rhemen de Rhemenshuizen (A.)
Wyckersloot de Grevenmachern.
Van Foreest (C.)
Du Tour (J. C.)
Van der Goes de Dirxland (M.)

MM.

Van Brienen van de Groote Lindt (W. J.).
Van Aersen Beyeren van Voshol (A. N.)
De Bylandt (J. C.), ✪.
Le Comte de Hogendorp (J.F.), ✪.
Lewe d'Aduard (B.)
Le Baron Snouckaert de Schauburg (G. F. A.)
Wassenaar Starrenburg.
De Zuylen de Nyevelt (J. A.)

Zélande.

MM.

De Borssele (A. W.)
Le Comte de Goltz (F. A.), (C. ✲).
Van Hoorn van Burgh et Westland (J. C. R.)
Huyssen de Kattendyke (W. J.)
De Jonge (W. A.)
Le Baron Lampsins, ✪.
De Perponcher (A. D.)
Schorer (J. H.), ✪.
Steengracht d'Oosterland, (N), ✪.
De Tuyl de Serooskerken (C. E.)
Van Citters (A. C.)
De Borssele (W. Z.)
Boreel de Mauregnault (G. A.)
Steengracht d'Oostkapelle (J.)

Namur.

MM.

De Namur, Vic. d'Elzée d'Huy.
Le Baron de Ponthy, père.
De Vaux de Champion.
Le Baron d'Auvin d'Houdoumont.
Le Marquis de Maillen d'Ohey.
Gaiffier Tamison de Maharienne.
G. van Velde d'Eminville.
Le Duc de Beaufort Spontin.
Le Comte de Grunne.
Le Baron de Haultepenne.
Le Baron Helman de Ferooz.
Le B. de Woelmont de Brumagne.
Le Baron de Woelmont d'Hambraine.
Le B. de Woelmont de Mehaigne.
Le Baron de Waha de Wierdec.
Le Baron de Waha.
Le Baron de Coppin de Falaen.
Le Baron Van der Straten de Wallay (T. J. C. B.)
D'Orjo de Marchovelette (L.)
D'Orjo de Marchovelette.
Desmanet de Biesme de Golzinnes.
Le Baron de Legillon de Mehaigneul.
Le Comte de Romrée de Visschenet.
Le Comte de Romrée (D.)
De Zualart (F.)
De Zualart (L.)
De Gemblinnes de Meux.
Le Marquis de Croix.
Le Baron de Neverlée de la Fortelle.
Le Comte de Quarré.
Le Baron de Ponthy de Suarlée.
Le Baron de Ponthy (F.)
De Vaux Champion, fils.
Le Marquis de Maillen d'Ohey, fils.
Le Marquis de Trazegnies d'Itre, Seigneur de Corroy-le-Château.
Le Comte de Hamal de Wierve.
Le Baron de Wal de Baronville.
Le Comte de Berlaimont de Bormainville.
Le Baron de Coppin de Conjoux.
Le Comte de Liedekerke de Pailhe.
Le Comte de Liedekerke-Beaufort de Taviers, (C. ✪.)

Digitized by Google

MM.

Le Comte deLiedekerke de Celles.
Le Comte d'Aspremont de Lynden de Barvaux et d'Antinne.
Le Baron Van der Straten de Waillet.
De Villers Masbourg d'Eclaye.
De Villers Masbourg (C.)
De Villers Masbourg (A.)
De Villers Masbourg (F.)
Le Baron de Sanseille. (E.)
Le Baron de Sanseille (A.)
De Bruges de Branchon.
De Moreau de Bioul.
D'Hoffschmidt de Resteigne (A.)
De Baré de Camogne.
Le Baron de Cuvelier.
Le Comte de la Roche (L.)
Le Comte de Berlaymont (J.)
De Thomas de Bossière de Stassart.
Le Baron de Moniot d'Hestroy.
Le Baron de Jacquier de Rosée.
D'Otreppe de Bouvette.
Le Chevalier de Moreau de Bioul.
Le Laron Monin Rendeux.
Le Baron de Loen d'Enschedé.

Anvers.

MM.

Le Duc d'Ursel (C. ✪).
Le Comte de Marnix, ✪.
Le Comte de Lalaing Tildonk.
Le Comte de Velthem.
Le Baron Van der Gracht.
Le Baron de Vischer (F.)
Le Comte de Baillet (Ch.)
De Baillet (F.)
Van der Aa de Randerode.
Du Bois (F.), ✪.
Bosschaert de Bouwel.
De la Faille Leverghem.
De la Faille Bosschaert.
De la Faille Paffenrode.
Le Baron van Ertborn, ✪.
Van Ertborn (F. L.)
Le Vicomte de Fraula de Broechem.
Le Baron Gilman (C.)
Le Baron de Kessel.
Lunden.
Ulens.
Van Havre (J.)
Goubau de Bergeyk.
Le Comte de Villers.
Le Baron de Steenhault.
Le Baron de Broekhoven.
Le Baron de Plaine.
Spoelberch (C.)
De Witt (H.)
Varnewyk (A.)
De Pret (P.)
De Baillet (A.), (✱ 4e).
De Piet Roosen.
Van Colen de Bouchhout.
Stier d'Aertzelaar.
De Vinck de Wezel.
Bosschaert Vinck.
Vermoelen (P.)
Douglas.
Cuylen (J. P.)

Utrecht.

MM.

De Tuyl de Serooskerken de Zuylen, ✪.
Taets d'Amerongen de Schalkwyk, (G. A.)
De Lynden de Zandenburg, (G. C. C. J.)
Taets d'Amerongen de Woudenburg (J. A.)
De Lynden de Lunenburg (J. H.)
Hardenbroek de Hardenbroek (C. C. D.)

MM.

De Capellen (G. A. G. P.), (C. ✪).
De Geer de Rynhuizen (J. J.)
Hackfort de Ham (F.)
De Hardenbroek de Heiligenberg (E. L.)
De Heeckeren de Brantzenburg et Boelenstein (W. R.)
Van Hangest (M. L.)
Le Baron d'Yvoy de Mydrecht.
De Perponcher de Sedlnitsky et Wolphaartsdyk (W. E.), ✪.
Pesters de Kattenbroek (W. N.) ✪.
De Rheede de Zandenburg (P.)
De Rheede (P. A.)
Strick-Linschoten (d'Ysselstein) (N. H.)
Taets d'Amerongen de Renswoude de Deyll (J. A.)
De Tuyl de Serooskerken (J. M.) ✪.
De Tuyl de Serooskerken de Keulhorst (W. R.)
De Tuyl de Serooskerken de Maarsen (D.)
Van Utenhove de Heemstede (M. C.)
Van Utenhove de Bottenstein (M. L.)
Le Baron Snouckaert de Schauburg (H. P.)
Van Panhuys (P.)
De Derfelden de Hinderstein (G. F.)
De Golstein (J. C.)
De Rheede de ter Aa ter Parkeler (J. P. C.)
De Heeckeren de Brantzenburg (C. H. A.)
Weede de Dykveld (E.)
De Wyckerslooth de Royestein (F. J.)

Frise.

La Noblesse de cette province n'est point constituée en corps équestre : les nobles, qui désirent être reconnus comme tels, doivent se pourvoir à cet effet près du Roi ; les personnes dont les noms suivent font partie de la Noblesse de cette province.

MM.

De Burmania.
Van Harinxma de Sloten.
D'Aylva (H. W.), (C. ✪).
Le Baron de Schwartzenberg-Hohenlandsberg (J. S. C.)
Æbinga Van Humalda (J.), ✪.
Suckama de Burmania Rengers (J. S. G.), ✪.
De Burmania.
Van Eysinga (F. J. J.)
Le Baron de Lynden (R.)
De Haren (W. A.)
Dengers (L. J. J.).
D'Asbeck (G. F.)
De Camminga (V. V.)
Vegelin de Claerbergen (V. L.)
Vegelin de Claerbergen (A.)
Le Baron Els Collot d'Escury.
Hessel Roorda d'Eysinga (S).
De Eysinga (B. P.)
De Eysinga (J. F.)
De Eysinga (T. A. J.)
De Grovestins (C. A. D.)
Scheltinga de Heemstra (C.)
Van Horen (J. P. A.)
Le Baron de Lynden (F. G. A. B.)
Le Comte de Limburg-Stirum (F. W.)

Digitized by Google

MM.

Le Comte de Limburg - Stirum (A. D.)
De Welderen Rengers (B. W.)
Rengers (W. F. L.)
De Rotte (M. C. C.)
Le Baron de Schwartzenberg et Hohenlandsberg (G. F.)
Le Baron de Schwartzenberg et Hohenlandsberg (M. O.)
Le Baron de Schwartzenberg et Hohenlandsberg (W. H.)
Van Sytzama (J. G.)
Van Sytzama (M. P. D.)
Van Sytzama (W. H.)
Du Tour (J. N.)
Du Tour (M. C. W.)
Alberda Van Ekenstein (W.)
Van Asbeck (W. W.)
De Burmania (F. L.)
De Burmania (B.)
De Grovestins (J.)
De Heemstra (W. H.)
De Plettenberg (A. C.)
De Schenk de Nydeggen (H. F. J.)
Vegelin de Claerbergen (P. E. A.)
Vegelin de Claerbergen (E. S. B.)
Hettema (M.)
Rengers (L. P.)
D'Aylva Rengers (L. H. W.) (✲4e).
Sistema de Grovestins (C. F.)

Overyssel.

MM.

De Rechteren de Collerdoorn (C. L.)
Van Echten de Arendhorst (A.)
De Pallandt d'Eerde (A. W.), ✪.
Mulert de Leemkule (J. E.)
Bentinck de Schoonheten (V. R.)
Bentinck de Buckhorst (B. H.) (C. ✲).
De Vos de Steenwyk de Hogenhof (R. H.)
Van Voerst de Hagenvoorde (T. A.)
Van Ittersum de Reelaar (G. G.)
De Rechteren Mennigeshave (F. H.)
De Rechteren de Rechteren (F. L. C.)
Van Haersolte de Doorn (A. C. W.)
Bentinck de Nyenhuis (A. C.)
De Rechteren de Hofstede (F. R. C.)
Gansneb dit Tengnagel et Bonkenhave, cadet (A. S.)
Gansneb, dit Tengnagel de Luttenberg (J. J.)
De Dedem de Hachmeule (F. G.)
Sloet de Warmelo (F. W.)
Van Raesfelt d'Elzen (D. J. W. J.)
Le Comte de Heerdt d'Eversberg (T. C.), (G. C. ✪).
De Rechteren et Limpurg de Nortdeuringen (F. R. B. R.)
De Coeverden de Wegdam (A. D.)
De Dedem de Rollecate (C. W.)
De Voerst de Bergensheim (H.)
Sloet de Westerholt (R. A. B. J.)
Van Jsselmuden de Zwollingercamp (R. H.)
Sloet d'Olthuis (L. E. W. S.)
Sloet de Tweenyenhuizen (R. W.)
Sloet de Marksvelt (R. W.)
Bentinck (C.)
Bentinck de Schoonheten (R. F. C.).
De Coeverden (S. J. W.)
De Coeverden de Gramsbergen (W. S.)
De Dedem de Berg (W. J.)
Van Haersolte de Doorn (C. W. A. J.)
De Hambroick de Weleveld (W. H.) ✪.
De Heerdt d'Eversleerg (W. H.)
Van Jttersum de Oosterhof (W.)
Middachten de Vreeswyk et Odhagen (R. W.)
Mulert (F. C.), à Dalfzen.

MM.

De Pallandt d'Eerde (A. W.)
De Rechteren (T. G.)
Sloet de Everlo.
Sloet d'Oldrutenborg (A.)
Sloet de Diepenveen.
Sloet de Vollenhoven (B.)
Sloet de Hagensdorp.
Van Voerst de Hagenvoorde.
De Vos de Steenwyk dit Essen (W. A. Z.)
Van der Wyck (H. J.)
Van Hemert de Dingshof (W. F.)
Bentinck (C.), (C. ✲).
De Hoevell de Nyenhuis (R.)
De Foreest de Heemze (J.)
De Vos de Steenwyk Nyerwald (J. A. G.)
Sloet de Warmelo (L. A.)
Sloet de Westerholt (H. W. J.)
Sloet de Tweenyenhuizen (A.)
De Voerst de Bergentheim (G. H.)
De Dedem de Berch (G. W.)
Sloet de Oldrutenborg (J. W.)
De Rechteren Limpurg (A. F. L.)
Van Middagten (M. G. W.)
De Bonnighausen de Herinkhove (J. E.)

Groningue.

MM.

Alberda d'Ekenstein (O. R.), ✪.
Tamminga d'Alberda de Rensuma (O.)
Alberda de Menkema (G.)
Alberda de Dyxterhuis (G. G.)
Alberda de Bloemersma (E. J.), ✪.
Horenken d'Alberda de Bloemersma (G.)
Alberda d'Ekenstein (O. J.)
Van Asbeck de Lulema (B. G. J.)
D'Aulnis de Bourrouil de Byma (J. H. L.)
Polman Gruys de Garreweer (J. E.)
Jarges (J.)
D'In et Kniphuisen (J. C. F.)
D'In et Kniphuisen de Nienoord (H. C.)
D'Imhoff (G. W.)
D'Imhoff (A. W.)
Lewe (E.)
Lewe d'Aduard (C. J.)
Lewe de Middelstum (E. J.), ✪.
Lewe de Nyenstein (E. J.)
Lewe de Nyenstein (V. E.)
Van Panhuis (A.)
Schratenbach Rengers (W. F.)
Rengers (L. V.)
Sickinge (P. R.)
Jarda de Starkenborgh de Wehe (L. T.)
Le Comte de Limburg Stirum (O. G.)
Lewe d'Aduard (J. E.)
Onno Joost Sickinga.

Drenthe.

MM.

Van Dongen (A. C. B.)
Van Helden de Laarwoud (S. J.)
Le Comte de Heiden (W. J.)
Van Holthe d'Echten (R. O.)
Van Holthe d'Oldengaarde (A. W.)
De Schwartz (C. B. J.)
De Vos de Steenwyk (G. W.)
Roelof Sighers ter Borch.
Le Comte de Heiden (F. M.)
Holthe d'Echten (P. A.)
Van der Wyck de Klenke (D.)
De Vos de Steenwyk (C.)

Grand-Duché de Luxembourg.

MM.

Le Baron d'Arnoult de Soleuvre (A.)
Le Baron d'Arnoult de Soleuvre (G.)
Le Baron d'Arnoult de Soleuvre (G.)
Le Baron du Prel (A.)
Le Baron du Prel (F. L. A. G.)
Le Baron du Prel (G. F. F.)
Le Comte de Brias.
Le Baron de la Barre de Maisnil.
Le Baron de Marches.
Le Chevalier van der Straeten.
Van der Straeten de Ponthof.
Le Comte d'Argenteau d'Ochain.
De Nonencourt.
De Laitres.
Le Baron de Ferrant de Montigny.
De Faigny d'Agremont.
De Formanoir d'Archimont.
Van der Straeten (L. M. J.)
Le Baron d'Anéthan (J. D.)
Le Baron d'Anéthan, père, ✪.
De Hoffschmidt, ✪.
Le Baron de Tornaco.
Le Baron d'Huart.
Le Chevalier de Villers.
Le Comte de Brye.
Van Hontheim.
De Martiny.
D'Olymart, ✪.
De Mathelin.
De Vaux.
Hoffnagel.
Trapé.
Le Comte de Bricy.
Le Marquis de Coppons.
Le Comte de Kesselstadt.
Le Baron de Cassal.
Le Baron de Coppin.
Le Comte d'Harnoncour.
Le Baron de Feltz (G. A. F.), ✪.
De Belte.
De Hontheim (J.)
De Hontheim (N.)
Dumont.
De Papigny de Clemeraye.
Van Eyel.
Le Brum de Miraumont.
De Cabannes.
De Prouvy.
De Thierry (E.)
De Thierry (J. N.)
De Nothomb (J. A.)
De Felles (A.)
Le Baron de Goër de Forêt.
Le Baron d'Anéthan (F.)
Le Comte d'Hemricourt.
De Jobard (C. P.)
De Neunhauser (J.)
De Prez (A.), aîné.
De Xivry.
De Hont (Nic.)

SECTION III.

Milice nationale.

La loi du 27 février 1815, nº 190, a divisé le territoire des provinces septentrionales du royaume, pour ce qui concerne les opérations relatives à la milice nationale, en *districts de milice*, ayant chacun une population de cent mille habitans. Le Roi nomme dans chaque district un fonction-

naire qui, sous le titre de Commissaire de milice, a la direction supérieure des affaires relatives à la milice nationale et préside de droit le Conseil de milice. Il est choisi parmi les habitans les plus notables, non militaires ou militaires pensionnés, de son district; il a le rang de Lieutenant-Colonel, sans égard au grade supérieur dans lequel il pourrait avoir précédemment servi.

Commissaires de Milice.	N° *du District.*	*Chef-lieu du District.*
MM.		
Scheltinga van Heemstra (C.)	1	*Leeuwarde.*
Bruce (W. J.)	2	*Groningue.*
Lycklama à Nyholt (J.)	3	*Heerenveen.*
Ellents Hofstede (C. W.)	4	*Coevorden.*
Sloet van Warmelo, (L. A.)	5	*Deventer.*
Van Lichtenberg (J. C.)	6	*Zutphen.*
Van Utenhove van Bottestein (M. L.)	7	*Utrecht.*
Donker Curtius (W. B.) ✪.	8	*Dordrecht.*
Reepmaker (M. W.)	9	*Rotterdam.*
Van der Hoeven (T.)	10	*Gouda.*
Rittner (A.)	11	*Naarden.*
Van Wickevoort Crommelin (J. J. H.)	12	*Hoorn.*
Hooft (D.)	13	*Amsterdam.*
Calkoen (A.)	14	*idem.*
Eechout (A. J.)	15	*La Haye.*
Keyll (H.)	16	*Middelbourg.*
Van Diest (A. H.)	17	*Breda.*
Spoor (A. P.), ✪.	18	*Bois-le-Duc.*
Keyser (A. W. J.)	19	*Nimègue.*
De Hugenpoth, tot den Beerenklauw, (J. B.) ✪.	20	*Grave.*
Van Hesselt van Hinter.	21	*Maestricht.*

La détermination des Districts de Milice dans les provinces méridionales n'a point encore eu lieu jusqu'ici.

Digitized by Google

SECTION IV.

Police et Surveillance médicales.

Jurys de Médecine dans les Provinces méridionales, chargés d'y maintenir et d'y faire observer la Police médicale.

M. le Docteur HARBAUER est Président de tous les Jurys de médecine en activité dans les provinces méridionales.

Brabant méridional.

MM.

Brandner (C. A.),
Terrade (J. B.), } *Docteurs en médecine, à Bruxelles.*

Limbourg.

Bosch, *Docteur en médecine.*
Manzel, père, *docteur en médecine et en chirurgie.*

Liége.

Sauveur (G.),
Malaise (B.), } *Docteurs en médecine, à Liége.*
Ascana (N.), *Docteur en chirurgie.*

Flandre orientale.

Rotterdam (J. C.), *Docteur en médecine, à Gand.*
Kluyskens (J. F.), ✪, *Docteur en chirurgie, à Gand.*

Flandre occidentale.

Van Hende, *Docteur en médecine, à Bruges.*
Van Steenkiste (Benoît), *docteur en chirurgie, à Bruges.*

Hainaut.

Mauroy (L. J.),
Carlier (J. M.), } *Docteurs en médecine, à Mons.*

Namur.

De Wandere (N. J.),
Stevenau (J. B.), } *Docteurs en médecine, à Namur.*

Anvers.

Van de Zande,
Francken, } *Docteurs en médecine, à Anvers.*

Luxembourg.

Dutreux (J.),
Wurth (J. B.), } *Docteurs en médecine à Luxembourg.*

Commissions de Surveillance et de Police médicales dans les Provinces septentrionales.

Brabant septentrional.

MM.

Gooyaarts (J. A.), *Président, à Bois-le-Duc,* Dekkers (H.), *Secrétaire, à Bois-le-Duc,* Van den Dries (A.), *à Bois-le-Duc,* Ingenhousz (H. F.), *à Breda,* Loix (F. L.), à Stratum,	*Docteurs en médecine.*
Bolsius (J.), *à Bois-le-Duc,* Van Mens (H. J.), *à Breda.*	*Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs.*
Van Hall (H. S.), *à Berg-op-Zoom,* . . . . . ,	*Apothicaires.*

Gueldre (à Arnhem).

Van Lookeren (N.), *Prés. à Tiel,* Beverly Hereford (J.), *à Arnhem,* De Runk (O.), *Secrét. à Arnhem.* Kopp (J.), *à Nimègue,* Le Professeur Suerman (F.), *à Harderwyk,* De Bruyn (J.), *à Zutphen,*	*Docteurs en médecine.*
Van Munster (J.), *à Nymègue,* Van Tekelenburg, *à Zaltbommel,*	*Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs.*
Van Beek (F. G.), *à Zutphen,* Campagne (P. J.), *à Tiel,* Huisman (A.), *à Harderwyk,*	*Apothicaires.*

Hollande méridionale (à La Haye).

Van Stipriaan Luiscius (A.), *Président, à Delft,* Le Professeur Du Pui (M. S.), *à Leyde,* Ontyd (C. G.), *Secrét. à La Haye,* De Riemer (P.), *à La Haye.* Macquelyn (M. J.), *à Delft,*	*Docteurs en médecine.*
Lyherr (M. J.), *à La Haye,* Velt (J.), *à La Haye,* Cappel (G. A.), *à La Haye,* Logger (J.), *à Leyde,* Vorstman (J. G.), *à Delft,*	*Maitres Chirurg. et Accoucheurs.*

MM.

Desfontaines (P. J.)
Heyligers (P.), *à La Haye*,
Kleszenaer (C. H.), *à La Haye*, } *Apothicaires.*
Van de Laar (F.), *à La Haye*,

A Dordrecht.

Bodel (J.), *Président permanent, à Dordrecht*,
Crol (J. B.), *à Dordrecht*,
Timmers Verhoeven (H. P.), *à Dordrecht*,
Van den Bosch (H.), *à Rotterdam*,
Bisdom (A.), *à La Brielle*,
Ripping (J.), *à Rotterdam*, } *Docteurs en médecine.*

Haver Droeze (F. J.), *à Dordrecht*,
Van Epenhuyzen (A.), *à Dordrecht*,
Keuls (P.), *à Dordrecht*,
Pesant (A.), *à Stryen*, } *Maîtres Chirurg. et Accoucheurs.*

Hering (H.), *à Dordrecht*,
Van Rysoort van Meurs (G. J.), *à Dordrecht*, } *Apothicaires.*

Hollande septentrionale (à Amsterdam).

Rauwenhoff (N. W.), *Président, à Amsterdam*,
Voet (C.), *à Amsterdam*,
Kleynhoff (C. F.), *à Amsterdam*,
Haakman (H.), *Secrétaire, à Amsterdam*,
Le Professeur Vrolik (G.), *à Amsterdam*, } *Docteurs en médecine.*
. . . . . .
Berkman (H.), *à Amsterdam*,
Castelyns (T. A.), *à Amsterdam*, } *Maîtres Chirurg. et Accoucheurs.*
. . . . . .

Van Barneveld (W.), *à Amsterd.*,
Waandert Engert (D.), *à Amsterdam*,
Lauwerenburg (A.), *à Amsterdam*, } *Apothicaires.*

MM.

A Haarlem.

Bernard (H.), *Prés. à Haarlem*,
De Sonnaville (P. J.), *à Alkmaar*,
Lungius (P. J.), *à Enkhuizen*,
} *Docteurs en Médecine.*

Van Dam (J.), *à Alkmaar*,
Puin (J.), *à Haarlem.*
Van der Voort (H.), *à Haarlem.*
Van Ree (B. H.), *à Oostzaandam*,
} *Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs.*

Van Geer (D. H.), *à Haarlem*,
Sterk (J. C.), *à Haarlem*,
} *Apothicaires.*

Zélande.

Dobbelaar de Wind (B.), *Président permanent, à Middelbourg*,
Devassy (J. R.), *à Middelbourg*,
During (J. P.), *à Middelbourg*,
Van Solingen (A.), *à Oostbourg*,
Gallandat (J. H.), *à Hulst*,
Ermerins (R. C.), *à Zierikzée*,
} *Docteurs en médecine.*

Lahr (J. G.), *à Middelbourg*,
Le Man (J.), *à Middelbourg*,
} *Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs*,

Le Koster (J.), *à Middelbourg*,
.....
} *Apothicaires.*

Utrecht.

Le Profess. Van Geuns (M.), *Président permanent, à Utrecht*,
Le Professeur de Fremery (N. C.), *à Utrecht*,
Le Kock (Y.), *à Utrecht*,
Beyen (J. F.), *à Ysselsteyn*,
} *Docteurs en médecine.*

Van Senus (B.), *à Utrecht*,
Van de Water (J. A.), *à Utrecht*,
} *Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs.*

Van Dyk (W.), *à Utrecht*,
Van Liender (J.), *à Utrecht*,
} *Apothicaires.*

Frise.

Vitringa Coulon (J.), *Président permanent, à Leeuwarden*,
Ens (S.), *à Leeuwarden*,
Fockema (S.), *Secrétaire, à Leeuwarden*,
Simons (M.), *à Leeuwarden*,
Le Prof. Allardi (C.), *à Franeker*,
Jelle Bonga, *à Franeker*,
} *Docteurs en médecine.*

MM.

..... } *Maîtres Chirurgiens et Accoucheurs.*
..... }

Brouwer (P. K.), *à Leeuwarden*, } *Apothicaires.*
Kuypers (C.), *à Leeuwarden*, }

Overyssel.

Ramaer (G. A.), *Président permanent, à Zwolle*,
De Vries Hofman (J.), *Secrétaire, à Kampen*,
Van Riemsdyk (A.), *à Hardenberg*,
Van de Sande (J. W.), *à Meppel*,
Stroink (J. A.), *à Almelo*,
De Koning (M. J.), *à Vollenhoven*, } *Docteurs en médecine.*

Veltkamp, *Maître Chirurgien et Accoucheur, à Zwolle.*

Koningsbergen (W.), *à Deventer*, } *Apothicaires.*
Metelerkamp (G. C.), *à Zwolle*, }

Groningue.

Le Professeur Thomassen (E. J.), *à Thuessinck, Président permanent à Groningue.*
Le Professeur Driessen (P.), *à Groningue*,
Le Professeur Bakker (G.), *à Groningue*,
Busch (M. J.), *à Groningue*,
Stratingh (S. E.), *Secrétaire à Groningue*,
Mignon (J. D.), *à Zandeweer*,
Numan (A.), au *Hooge-Zand*,
Sluis (J. A.), *à Assen.* } *Docteurs en médecine.*

Hendriks (P.), *Maître Chirurgien et Accoucheur, à Groningue.*
Vilkens (T.), *Apothicaire, à Groningue.*

Drenthe.

La surveillance et la police médicales, dans cette province, sont exercées par les commissions provisoires de Groningue et d'Overyssel.

Commission chargée de la révision et de la réunion en un seul corps, des lois sur la police médicale, encore en vigueur tant dans les Provinces septentrionales que dans les Provinces méridionales.

M. GROEN VAN PRINSTERER (P. J.) | M. HARBAUE.

M. Van Maanen (F. J.), *Secrétaire.*

Commission pour la rédaction nouvelle de l'ancienne Pharmacopée batave, *destinée, sous le titre de* Pharmacopée belgique, *à servir de formulaire pour tout le Royaume.*

MM.

Le Professeur Brugmans (S. J.), ✪, *à Leide.*
Le Professeur Driessen (P.), *à Groningue.*
Le Professeur Vrolik (G.), *à Amsterdam.*
Le Professeur de Fremery, *à Utrecht.*
Van Mons (J. B.), *Docteur en médecine, à Bruxelles.*
Sauveur (T. D.), *Docteur en médecine, à Liége.*
Wouters (S. A.), *Docteur en médecine, à Gand.*
Van de Zande, *Docteur en médecine, à Anvers.*

Commission pour l'examen des Artistes vétérinaires.

MM.

Le Professeur Brugmans (S. J.), ✪, *à Leide.*
Le Professeur Bennet (J. A.), *à Leide.*
Le Professeur Van Maanen (P. J.), *à Amsterdam.*
Heilbron (D.), *Docteur en médecine, à Amsterdam.*

SECTION V.

AGRICULTURE.

Les Commissions d'Agriculture n'ont point encore reçu de réorganisation définitive dans les provinces méridionales.

Commissions d'Agriculture dans les Provinces septentrionales.

Brabant septentrional.

MM.

Van der Borght (F.), *à Lith.*
Van der Brugghen van Croy (J. C. G.), *à Stiphout.*
De la Court (P. E.), *à Bois-le-Duc.*
Heestermans (L.), *à Steen-sous-Steenbergen.*
Hetterschey (G.), *à Klundert.*
Martini (H. B.), *à Bois-le-Duc.*
Smits (J. F.), *à Eindhoven.*
Speelman de Heeswyk (C. J.), *à Heeswyk.*
Le Baron de Tuyll de Serooskerken de Heeze et Leende (J. D.)
Verheyen (A. H.), à Vierlingsbeek.
Vermeulen (G.), à Bergen.
Van de Wal (R. F. R.), *à Bréda.*
Den Dekker (G.), *à Andel.*
Wesselman (C. F.), secrétaire, *à Helmond.*

Gueldre.

MM.

De Beyer (A.), *à Nimègue.*
Van der Borch de Verwoolde (A. P. R. C.), *à Verwoolde.*
Dykmeester (H. J.), *à Tiel.*
De Heeckeren (E. W.), *à Molecate.*
De Hugenpoth d'Aerdt (G. F.), *à Arnhem.*
De Lynden de Hemmen (F. G.), ✪, *à Hemmen.*
Van Markel Bouwer (A. H.), *à Joppe, près Deventer.*
De Pallandt (J.), *à Arnhem.*
De Raadt (A.), *à Morren, près Elburg.*
De Spaen de Biljoen (J. F. W.), *à Biljoen.*
Staring de Wildenberg (A. C. W.), *à Wildenberg.*
Van Westerveld (H.), *à Harderwyk.*
Optenoort (W. R.), secrétaire, *à Zutphen.*

Hollande (Partie méridionale).

MM.

Groeninx van Zoelen van Ridderkerk (O. P.), *à Rotterdam.*
Hoppestein (G. J.), *à Oegstgeest.*
Kievit (B.), *à Goedereede.*
Ponse (H.), *à Geervliet.*
Van Prooyen (A.), *à Stryen.*
Van der Goes (P. J.), *à La Haye.*
Van Barneveld de Noordeloos (W. H.), *à Noordeloos.*
Quarles (J.), *Secrétaire, à La Haye.*

Hollande (Partie septentrionale).

MM.

Van Eys (J. N.), *à Amsterdam.*
Alewyn (F.), *à Hoorn.*
De Carpentier (H.), *à Zype.*
Fontein Verschuir (G.), *à Alkmaar.*
Huidecoper de Maarseveen (J.), *à Amsterdam.*
Van Wickevoort Crommelin (J. J.), *à Hoorn.*
Barnaart (W. P.), *à Haarlem.*
Van Foreest (C.), *à Hinlo, près Alkmaar.*
Boreel van Hoogelanden (J.), *à Amsterdam.*
Serrurier (J. F.), *Secrétaire, à Amsterdam.*

Zélande.

MM.

Dominicus (Q.), *à Yerseke.*
Lokker (B.), *à Renesse.*
Poppe (K.), *à Serooskerke.*
Swemer (A.), *à Colynsplaat.*
Van Tilburg (A.), *à Goes.*
Bouwin (J.), *à Sluis.*
Catshoek (J.), *à Oud Vosmaer.*
De la Fontaine (A.), *à Neuzen.*
Kakebeke (J.), *à Goes.*
Steengracht (G. D.), *à Middelbourg.*
Liebert (J. H.), *Secrétaire, à Serooskerken.*

Utrecht.

MM.

De Lynden de Zandenburg (G. C. C. J.), *à Neerlangbroek.*
Van Lilaar (F. J.), *à Amersfoort.*
De Beaufort (W. A.), *sur le Treek.*
Barchman Wuytiers (C. G.), *à Amersfoort.*
Higgins (V.), *à Baarn.*
Van Nes (J. G.), *à Zuylen.*
Van Beusichem de Harmelen (A.), *à Harmelen.*
Wittewaal (G.), *Secrétaire, à Utrecht.*

Frise.

MM.

Fontein (D.), *à Salverda.*
Fontein (P.), *à Harlingue.*
Gasinjet (P.), *à Oosterwoude.*
Hylarides (W. P.), *à Wommels.*
Van der Kolk (H. W.), *à Wommels.*
Siderius (M.), *à Wolvega.*
Twynstra (J. J.), *à Finkum.*
Beucker Andræ (D.), *à Leeuwarden.*
Nicolai (R.), *Secrétaire, à Arum.*

Overyssel.

MM.

Ten Cate (O.), *à Enschedé.*
Colmschate (H. J.), *à Almelo.*
Engelenburg (F.), *à Kampen.*
Greve (G.), *à Vollenhove.*
Teding van Berkhout, *à Hoenlo, près Deventer.*
De Vos de Steenwyk (C.), *à Zwolle.*
Van de Poll (J.), *à Wyhe.*
Zomer (J.), *à Steenwyk.*
Van Boreest van Heemse (J.), *à Heemse.*
Van Bonninghausen (F. E.), *à Hermkhave.*
Pakkert (J.), *à Bathmen.*
Bentinck de Schoonheten (R. F. C.) *à Raale.*
Dekkers (G. J. O. D.), *à Borne.*
Jordens (D. T. R.), *Secrétaire, à Deventer.*

Groningue.

MM.

Driessen (P.), *Professeur, à Groningue.*
Gockinga (S. H.), *à Groningue.*
Heres (J.)
Numan (A.)
Stratingh (E.), *à Adorp.*
Trip (S.), *à Groningue.*
Uilkens (J. A.)
Feenstra (T. M.)
Winter (J. E.), *Secrétaire, à Zuidhorn.*

Drenthe.

MM.

Van Heiden (W. J.)
Van Holte de Echte (R. O.), *à Echte.*
Nysing (L.), *à Westerborch.*
Van Lier (J. H. P.), *à Assen.*
Van Riemsdyk (J.), *à Havelte.*
Van de Sande (B. W.), *Docteur en médecine, à Meppel.*
Tonkens (J. L.), *à Witterwelde.*
Van Prehn (J. J. W.), *Secrétaire, à Assen.*

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Organisation militaire.

SECTION Ire.

Etat-major-général de l'Armée.

Feld-Maréchal.

S. A. le Prince de WATERLOO, (G. C. ✲).

Général.

S. A. R. le Prince d'ORANGE, (G. C. ✲) (G. C. ✪).

Général de l'Infanterie.

S. A. S. le Prince CHRISTIAN DE HESSE DARMSTADT (G. C. ✲).

Grand-Maître de l'Artillerie.

S. A. R. le Prince FRÉDÉRIC DES PAYS-BAS, (C. ✲) (G. C. ✪).

Lieutenans-généraux.

MM.

JANSSENS (J. G.), (G. C. ✲).
Le Baron DE CONSTANT-VILLARS (G. A.), (C. ✲).
Le Baron TINDAL (R. D.), (C. ✲).
Le Baron KRAYENHOFF (C. R. F.), (C. ✲).
Le Baron DUPONT (G.), (C. ✲).
Le Baron FAGEL (R.), (C. ✲).
Le Baron SWEERTS DE LANDAS (J. D.), (C. ✲).
Le Comte DE LIMBURG-STIRUM (L.), (G. C. ✲).
EVERS (J.), (C. ✲).
Le Baron VAN DER DUYN (G. H.), (✲ 3e).
DU RY (G.), (✲ 3e).
VAN DER PLAAT (A. J.), (C. ✲).
VON HELDRING (G. H.), (✲ 3e).

MM.

MARTUSCHEWITZ (G. A.)
CHASSÉ (D. H.), (C. ✲).
ANTHING (C.), (✲ 3e).
CORT-HEILIGERS (G. M.), (✲ 3e).
STEDMAN (J. A.), (✲ 3e).
Le Baron DE PERPONCHER (H.), (C. ✲).
Le Prince D'ARENBERG (A.)
STORM DE GRAVE (A. G.)
Le Comte DE GOLTZ (F. A.), (C. ✲).
Le Baron CONSTANT DE REBECQUE (V.), (C. ✲).
BEHR (J. M.)
TRIP (A. D.), (C. ✲).

Généraux-Majors.

MM.

DE KOCK (H. M.), (✲ 3e).
BODE (D. E.)
VAN DIERMEN (A. L.)
HOWEN (A.)
VAN GEEN (J.)
GUNCKEL (C. A.), (✲ 3e).
BRIATTE (T.)
GHIGNY (C. E.), (✲ 3e).
EERENS (D. J.)
MEYER (G. A.)
D'AUBREMÉ (A.), (✲ 3e).
D'HAUW (F.)
VERMASEN (D. L.)
Le Baron DE CAPELLEN (F. B. A. P.)
DIBBETZ (B. J. C.), (✲ 3e).
Le Comte DE RHEEDE (G.), (✲ 3e).
VAN HOEY VAN OOSTÉE (A.)
DE VIRIEU (G. C.)
Le Baron VAN DER WYCK (H. J.)
Le Comte DE BYLANDT (G.), (✲ 3e).
DE ZIEGLER (J. C.)
DAINE (N.)
Le prince DE SAXE-WEIMAR (C. B.), (✲ 3e).
DU VIVIER (L.), (✲ 3e).
Le Comte DE ST.-ALDEGONDE (✲ 3e).
DE GOEDEKE (F. G).
DETMERS (H.), (✲ 3e), commandant une brigade d'infanterie.
TRAVERS.

Lieutenans-Généraux titulaires.

MM.

BRUCE (D.)
VAN SANDICK (O. Z.), (✲ 3e).
CROISET (A.)
VOET (J. H.)
BUSMAN (G. M.)

Généraux-Majors titulaires.

MM.

Le Comte DE LIMBURG-STIRUM (O).
DE JONGHE (J.)
VAN DER MAESEN (M.)
Le Comte DE LIMBURG-STIRUM (S. J.)
VAN WELL (O.), (✲ 3e).
VAN HOEY (J.)
AMPT (C. G.)
NOOT (H.)
AKERSLOOT DE HOUTEN (L.), (✲ 3e).

MM.

VAN BRIENEN (G. C. R. R.), (✲ 3e).	VAN DEN BERGH (G. E.)
BOVIE.	DE MAN (M. J.)
DE VALCKENAAR (L. C.)	VAN DER PLAAT (E. G.)
BRUCE (R).	HUGUENIN (P.)
Le Comte VAN DER BURCH (C.)	VAN DOORN (J. E.)
NORMAN-MAÇLEOD.	VAN SPRECHER (J.)
INDEBETOU (P. M.)	VAN DEN BOSCH (J.)
SIDERIUS (J. G.)	TIMMERMAN.

Etat-Major du Roi.

MM.

Le Baron R. Fagel, (C. ✲), 1er *Adjudant et Lieutenant-général.*
Le Comte de St.-Aldegonde, *Général-major*, (✲ 3e).
Le Prince De Croy (F.), (C. ✪), *Colonel.*
De Perponcher (G.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Le Baron de Roisin (H.), ✪, *Major.*
Le Baron de Heeckeren de Beurse, (✲ 4e), *Major.*

Etat-Major du Prince d'Orange.

MM.

Ducaylar (H.), (✲ 3e), *Colonel.*
Knyff (E.), *Colonel*, ✪.
Wauthier, (✲ 4e), *Colonel.*
Le Comte de Cruykenbourg, (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Van Hooff (P. S. R), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Le Comte de Limburg-Stirum (O.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Ampt (C.), (✲ 4e), *Major.*
Le Comte Duchastel (A.), *Major.*

Etat-Major du Prince Frédéric.

MM.

Le Baron d'Yvoi (M. L.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
De la Saussaye (J. R. S. C.), *Major.*
De Waldkirch (J. C.), (✲ 4e), *Major.*

Officiers de l'Etat-major-général à la disposition du Département de la Guerre.

MM.

Rom van Pouderoyen,
De Looz Corswarem,
Le Comte de Bylandt,
} *Colonels.*

MM.

De Barbier (B. H.)

De Bylandt Palsterkamp,
Jackson (G.),
De Tiecken,
Scheer de Leonastre. } *Lieutenans-colonels.*

Hoyel,
Seyffardt (A. L. G.),
Ditloff Gassens (A. N.), } *Majors.*

Perrenet du Battu (J. B.),
Bellefroid (J. P.), (✲ 4e),
Muller (F.), (✲ 4e). } *Capitaines.*

Rendorp (P. N.), (✲ 4e).

Etat-major du Quartier-maître-général de l'Armée.

Le baron de CONSTANT REBECQUE, (C. ✲), *Lieutenant-général, Quartier-maître-général.*

Le comte de SAINT-ALDEGONDE, (✲ 3e,) *Général-major, Lieutenant-quartier-maître-général.*

MM.

De Zuylen de Nyevelt, (✲ 3e),
Daywaille (A. P.), } *Colonels.*

De Roy van Wichen,
Le baron Snouckaert de Schauburg (R.),
Wildeman (J. E.),
Behr (F.), (✲ 4e), } *Colonels en second.*

Lehardy de Beaulieu,
Herderbout (J.), (✲ 4e),
Van Delen (L. A. C.), } *Lieutenans-colonels.*

Van Gorkum (F. E.), (✲ 4e),
Ysebrandt de Lendonk,
Barbin de Telliers (F. C.), (✲ 4e),
Gumoens (N. F. C.),
Van Ingen (H. J.),
Van Swieten,
Holgard (L.), } *Majors.*

Voss van Sinderen (R.),
Wouters Terwerde (E. R. J.),
De Zuylen de Nyevelt (P. J.) (✲ 4e),
Beelaerts (J.), (✲ 4e),
Dekin (E. J.),
Dewinter (A.),
Le Baron Von Heincken (C. A. S.), (✲ 4e), } *Capitaines.*

MM.

Le Baron de Gagern (F. B.) (✲ 4e),
Van Panhuys (A. G. E.),
Van der Hoeven (J. P.),
Hardy (A. C.),
Snouckaert de Schauburg (G. K.),
Rothmaler,
Roloff (G.),
} *Capitaines.*

De Man (A. G. H.), 1er *Lieutenant.*

Aldewereld (R. P.),
Ahlborn (G.),
Muller (G. E.),
} 1ers *Lieutenans-adjoints.*

Frantzen (J. E.),
Carbonaro (A.),
} 2es *Lieutenans-adjoints.*

Van Daehne (P. A.), (✲ 4e), *Major, Aide-de-camp du Lieutenant-général Comte* de Limburg Stirum.

Loke (P.), *Major, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Van der Duyn.

De Marneffe (L.), *Major, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Evers.

Crooy (L. A. J.), (✲ 4e), *Major.*

Oester (C. J.), *Major, Aide-de-camp du Lieutenant-général* de Constant Villars.

Zehender (B. F.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* Demoulin.

Schonstadt (B.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Von Heldring.

Gervais (H. J. L.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* d'Hauw.

Smidt (J.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Behr.

Rechter (J.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Du Pont.

Ecksteen (P. M.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Cort Heiligers.

Ackermans (P. J.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Krayenhoff.

Van Campen (A. F.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Trip.

Reeder (P. C.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Du Ry.

Van Omphal (A. F. J. F. J.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Chassé.

De Ceva (A.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Tindal.

MM.

De Boer (H. E.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Chassé.

Nefveu (C.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Constant de Rebecque.

Barre (J. D.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* De Capellen.

Duycker (H. H.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major Comte* de Limburg Stirum.

Van der Monde (B. V. D.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Van Sandick.

Van der Hoop (G. G.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Bruce.

De Braauw (J.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* de Virieu.

Van Diepenbrugge (C. H.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* Bovie.

Schooneveld (P. N.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* Dibbetz.

Reuther (G. A.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Tindal.

De Pestre (A.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Evers.

Van der Meeren (A.), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* Van Geen.

Storm de Grave (A. J. P.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Storm de Grave.

Meyer (J. G.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* Meyer.

Gambier (H.), (✲ 4e), *Capitaine, Aide-de-camp du Général-major* d'Aubremé.

De Smeth van Alphen (F. P.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général Comte* de Goltz.

Greenleaf (G. C. J.), *Capitaine, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Busman.

Geerling (L. F.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Général-major* Van Diermen.

Snouckaert de Schauburg, 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Stedman.

Teyler van Hall (A. F.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Général-major* Ginckel.

Diemont (J. J.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Général-major* Breatte.

Meyners (J.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Général-major* Eerens.

Biben (J. C.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Krayenhoff.

MM.

Staats Boonen (J.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Général-major* Vermasen.

Rubay (J. B. J.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Van der Plaat.

Hubner (G. D.), 1er *Lieutenant, Aide-de-camp du Lieutenant-général* Dupont.

SECTION II.

COMMANDEMENS GÉNÉRAUX, COMMANDANS DE PROVINCES ET ETATS-MAJORS DES PLACES.

Premier Commandement-général.

Chef-lieu, Amsterdam.

Il comprend les provinces de Hollande et d'Utrecht.

M. *le Lieutenant-général comte* L. DE LIMBURG-STIRUM (G.C. ✲), *Commandant.*

Province de Hollande (partie septentrionale).

Chef-lieu, Alkmaar.

M. Bovie, *Général-major titulaire, Commandant.*

Commandans de places et Majors de places.

Le Helder.

MM.

Wolff (J.), *Commandant de* 3e *classe.*

Rhiel, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Amsterdam.

MM.

Van Brienen (C. ✲), *Général-major titulaire, Commandant de* 2e *classe.*

Hans (J.), *Capitaine, Major de place de* 1re *classe.*

Van den Bergh, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Haarlem.

MM.

Timmerman, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*

.....

Naarden.

MM.

Bredart, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*

Debart, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

Digitized by

ALKMAAR.

M. Domis, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

PROVINCE DE HOLLANDE (partie méridionale).

Chef-lieu, La Haye.

M. VANWELL (✲ 3e), *Général-major, Titulaire, Commandant.*

Commandans de place et Majors de places.

LA HAYE.

MM.

De Keersmaker (F.), *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Bazin (Fr.), *Major, Major de place de* 1re *classe.*

DELFT.

MM.

Warnaer, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Spyk-Vermeulen, *Major, Major de place de* 2e *classe.*

ROTTERDAM.

MM.

Van Wyn, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
.....

LEYDE.

MM.

Von Cotzhausen, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
.....

WOERDEN.

MM.

Schrassert, *Major, Commandant de* 3e *classe.*
Hoff, 1er *Lieutenant, Major de place de* 3e *classe.*

GORCUM.

MM.

Van Hoey, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Voskuil, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

WIERICKERSCHANS.

M. Schilders, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

WOUDRICHEM.

M. Van Bungen, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

LA BRIELLE.

MM.

Lang, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Siebers, 1er *Lieutenant, Major de place de* 3e *classe.*

Digitized by Google

HELLEVOETSLUIS.

MM.

Von Schmidt, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Mossel (Y. G.), *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

OOLTGENSPLAAT.

M. Hania, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

PROVINCE D'UTRECHT.

Chef-lieu, Utrecht.

M. VANSANDICK (O. Z.), (✲ 3e), *Lieutenant-général, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

UTRECHT.

MM.

Westerlo, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Roth, *Lieutenant-colonel, Major de place de* 1re *classe.*

AMERSFOORT.

MM.

Barchman-Wuytiers, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Van der Smitte, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

SECOND COMMANDEMENT-GÉNÉRAL.

Chef-lieu, Deventer.

Il comprend les provinces de Gueldre, Overyssel, Frise, Groningen et Drenthe.

M. le Baron SWEERTS DE LANDAS (C. ✲), *Lieutenant-général, Commandant.*

PROVINCE DE GUELDRE.

Chef-lieu, Arnhem.

M. le Comte de LIMBURG-STIRUM, (J. S.) *Général-major, Commandant la province.*

Commandans de places et Major de places.

HARDERWYK.

MM.

Seiffardt, *Major, Commandant de* 3e *classe.*

.....

Digitized by Google

ZUTPHEN.

MM.

Le Baron de Heeckeren de Molecate, (✻ 3e), *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Von Leschen, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

DOESBURG.

MM.

Robert, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Scherpingh, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

ARNHEM.

M. Evers, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

NYMÈGUE.

MM.

Ampt, *Général-major, Commandant de* 2e *classe.*
Franck (C. J.), *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

THIEL.

MM.

Imbyze Van Batemburg, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Francken, *Major, Major de place de* 3e *classe.*

WAGENINGEN.

M. Schregardus, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

LOEVESTEIN.

M. Perk van Lith, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

BOMMEL.

M. Van Lindheim, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

PROVINCE D'OVERYSSEL.

Chef-lieu, Zwolle.

M. Norman MACLEOD, *Général-major, Commandant la Province.*

Commandans de places et Majors de places.

ZWOLLE.

MM.

De Bruin (J. H.), *Major, Commandant de* 3e *classe.*
Schlosser, 1er *Lieutenant, Major de place de* 3e *classe.*

CAMPEN.

MM.

Sprée, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Staal-Holstein, *Capitaine, Major de place de* 3e *classe.*

DEVENTER.

MM.
Van Sommerlatte, *Colonel*, *Commandant de* 3e *classe.*
Calmberg, *Capitaine*, *Major de place de* 2e *classe.*

HASSELT.

M. Kock van Oyen, *Colonel*, *Commandant de* 3e *classe.*

PROVINCES DE GRONINGUE ET DE DRENTHE.

Chef-lieu, Groningue.

M. le Comte de LIMBURG-STIRUM, *Général-major*, *Commandant.*

Commandans de places et Majors de places.

DELFZYL.

MM.
Trip, *Lieutenant-colonel*, *Commandant de* 3e *classe.*
Schepel, *Capitaine*, *Major de place de* 3e *classe.*

GRONINGUE.

MM.
Van der Graaf, *Colonel*, *Commandant de* 3e *classe.*
Pfeiffer, *Lieutenant-colonel*, *Major de place de* 1e *classe.*

COEVERDEN.

MM.
De Vries, *Colonel*, *commandant de* 3e *classe.*
Rulach (S.), *Capitaine*, *Major de place de* 2e *classe.*

PROVINCE DE FRISE.

Chef-lieu, Leeuwaarden.

M. le Baron DE SYTZAMA, *Colonel*, *Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

HARLINGUE.

M. Helbach, *Capitaine*, *Major de place de* 2e *classe.*

LEEUWAARDEN.

MM.
Dolleman, *Colonel*, *Commandant de* 3e *classe.*
Emmig, 1er *Lieutenant*, *Major de* 3e *classe.*

TROISIÈME COMMANDEMENT-GÉNÉRAL.

Chef-lieu, Gand.

Il comprend les provinces de Zélande, de Flandre orientale et de Flandre occidentale.

M. Martuschewitz, *Lieutenant-général*, *Commandant.*

Province de Zélande.

Chef-lieu, Middelbourg.

M. Bruce, *Lieutenant-général titulaire, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Rammekes.

M. Kern, 2e *Lieutenant, Major de place de* 3e *classe.*

Flessingue.

MM.

Wesener, *Major, Commandant de* 3e *classe.*
Pikaerts, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Yzendyke.

M. Steenzel Van der Aa, *Capitaine, Major de place de* 1re *classe.*

Fort de Bath.

M. Wenniger, *Capitaine, Major de place de* 1e *classe.*

Hulst.

M. Blanchen, *Capitaine, Major de place de* 1e *classe.*

Tholen.

M. Hamilton of Silvertonhil, 1er *Lieutenant, Major de place de* 2e *classe.*

Province de Flandre orientale.

Chef-lieu, Gand.

M. De Virieu, *Général-major, Commandant la Province.*

Commandans de places et Majors de places.

Gand.

MM.

Van Doorn, *Colonel, Commandant de* 2e *classe.*
Muller, *Capitaine, Major de place de* 1re *classe.*

Termonde.

MM.

De Perez, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Hermans, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

Alost.

M. de Visthum, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

Audenaarde.

M. Brunfaut, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

Digitized by Google

Province de Flandre occidentale.

Chef-lieu, Bruges.

M. Demoulin, *Général-major, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Bruges.

MM.

Dejardin, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Volkhemer, *Capitaine, Major de place de* 1re *classe.*

Ostende.

MM.

Macdonald, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Vanhogenhuyzen, *Major, Major de place de* 2e *classe.*

Courtray.

MM.

Le Baron de Vicq de Cumptich, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Forchen, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Nieuport.

MM.

Donckier, *Colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Plunkett, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Furnes.

M. Roth, *Major, Major de place de* 1re *classe.*

Ypres.

MM.

Le Vaillant du Chatelet, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Van Dormael, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Menin.

MM.

Van Rode, *Lieutenant-colonel, Commandant de* 3e *classe.*
Sagermans, *Capitaine, Major de place de* 2e *classe.*

Quatrième Commandement-général.

Chef-lieu, Anvers.

Il comprend les provinces de Brabant septentrional, Anvers et Brabant méridional.

M. VAN DER PLAAT, (C. ✱), *Lieutenant-général, Command.*

Digitized by Google

Province de Brabant septentrional.

Chef-lieu, Bois-le-Duc.

M.....

Commandans de places et Majors de places.

Berg-op-Zoom.

MM.

Drabbe, *Colonel, Commandant de 2e classe.*
Roos, *Capitaine, Major de place de 1re classe.*
Van Zuilichem, 1er *Lieutenant, Major de place de 3e classe.*

Steenbergen.

MM.

Blanck, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*
Kuipers, 1er *Lieutenant, Major de place de 3e classe.*

Willemstad.

M. Menzo, *Major, Major de place de 2e classe.*

Gertrudenberg.

MM.

Hoynck van Papendrecht, (✲ 3e), *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*
Van Grotenraay, *Capitaine, Major de place de 1re classe.*

Heusden.

MM.

Eyman, *Major, Commandant de 3e classe.*
Obermuller, *Major, Major de place de 1re classe.*

Breda.

MM.

Vertholen, (✲ 4e), *Lieutenant-colonel, Commandant de 2e classe.*
Charon de St Germain, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*
Frissart, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

Bois-le-Duc.

MM.

Van Hoey, *Général-major, Commandant de 2e classe.*
Cloete (J.), *Major, Major de place de 1re classe.*
Van Ankeren, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

Crevecoeur.

M. Piper, *Major, Major de place de 1re classe.*

Grave.

MM.

Valckenaar, *Général-major, Commandant de 2e classe.*
Heshusius, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

Province d'Anvers.

Chef-lieu, Anvers.

M. Akersloot van Houten, *Général-major, Command. la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Anvers.

MM.

Van den Bergh, *Colonel*, *Commandant de 2e classe.*
Rappart, *Capitaine*, *Major de place de 1re classe.*
Haussens, *Capitaine*, *Major de 2e classe.*

Tête de Flandre.

M. Verkuyl, *Capitaine*, *Major de place de 2e classe.*

Fort-Lillo.

M. de Tauber, *Major*, *Major de place de 1re classe.*

Malines.

MM.

Herbosch, *Major*, *Commandant de 3e classe.*
Peltzer, *Capitaine*, *Major de place de 2e classe.*

Lierre.

M. Knoop, *Lieutenant-colonel*, *Commandant de 3e classe.*

Province du Brabant méridional.

Chef-lieu, Bruxelles.

Le Comte van der Burch, (C. ✪), *Général-major*, *Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Bruxelles.

MM.

Cock Vermeulen, *Colonel*, *Commandant de 2e classe.*
De Planque, *Capitaine*, *Major de place de 1re classe.*
Schoppé (A.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant*, *Major de place de 3e classe.*

Louvain.

MM.

Bartholomée de Paravicini (E.), *Colonel*, *Commandant de 2e classe.*
Andrau, *Capitaine*, *Major de place de 1re classe.*

Vilvorde.

M. Bouwens, (✲ 4e) *Major*, *Major de place de 3e classe.*

Digitized by Google

Cinquième Commandement-général.

Chef-lieu, Maestricht.

Il comprend les provinces de Limbourg et de Liége.

M. le Baron DE CONSTANT VILLARS, (C. ✻), *Lieutenant-général, Commandant.*

Province de Limbourg.

Chef-lieu, Maestricht.

M. Van der Maesen (M.), *Général-major, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Maestricht.

MM.

Le Vicomte de Dam, *Colonel, Commandant de 2e classe.*
Van Ingen, *Major, Major de place de 1re classe.*
Muller, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*
L'Angle, *Capitaine, Major de place de 3e classe.*

Venlo.

MM.

Bruce (R.), *Général-major, Commandant de 2e classe.*
Gérard (J.), *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

Saint-Michel.

M. Van der Hucht, *Capitaine, Major de place de 3e classe.*

Ruremonde.

MM.

Maxwell, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*
Heutz, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

Province de Liége.

Chef-lieu, Liége.

M. le Baron Van der Duyn, (✻ 3e), *Lieutenant-général, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

Liége.

MM.

Woot de Tinlot, *Colonel, Commandant de 2e classe.*
Koch, *Capitaine, Major de place de 1re classe.*

VERVIERS.

M. Gaiffier d'Emainville, *Major, Major de place de 1re classe.*

SPA.

M. le Comte de Fiquelmont, *Major, Major de place de 1re classe.*

HUY.

M. de Vilette, *Major, Major de place de 1re classe.*

SIXIÈME COMMANDEMENT-GÉNÉRAL.

Chef-lieu, Namur.

Il comprend le grand-duché de Luxembourg, les provinces de Namur et de Hainaut.

M. EVERS, (C. ✱), *Lieutenant-général, Commandant.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Chef-lieu, Luxembourg.

M. le Baron DE CAPELLEN, *Général-major, Commandant le Grand-Duché.*

Commandans de places et Majors de places.

LUXEMBOURG.

MM.

....., *Commandant de 3e classe.*
....., *Major de place.*

BOUILLON.

MM.

Le Chevalier de Prouvy, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*

Rosard, 1er *Lieutenant, Major de place de 2e classe.*

ARLON.

MM.

Dumesnil de Volkrange, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*

De Ponthier, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

PROVINCE DE NAMUR.

Chef-lieu, Namur.

M. BRIATTE, *Général-major, Commandant la province.*

Digitized by Google

Commandans de places et Majors de places.

NAMUR.

MM.

De Villers-Masbourg, (✲ 4), *Colonel, Commandant de 2e classe.*
D'Omalius, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

DINANT.

M. Boniver, *Major, Major de place de 1re classe.*

PHILIPPEVILLE.

MM.

De Patin, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*
De Vignial, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

MARIENBOURG.

M. De Bellangé, *Major, Major de place de 1re classe.*

PROVINCE DE HAINAUT.

Chef-lieu, Mons.

M. VAN DIEMEN, *Général-major, Commandant la province.*

Commandans de places et Majors de places.

MONS.

MM.

Duvivier *Colonel, Commandant de 2e classe.*
De Lattre, *Capitaine, Major de place de 1re classe.*

TOURNAY.

MM.

Mary, *Colonel, Commandant de 2e classe.*
Van Blanchen (A.), *Capitaine, Major de place de 1re classe.*

ATH.

MM.

Desnoyers, *Lieutenant-colonel, Commandant de 3e classe.*
Van Landewyk, *Capitaine, Major de place de 2e classe.*

CHARLEROI.

MM.

Pestiaux, *Major, Commandant de 3e classe.*
Busslé, 1er *Lieutenant, Major de place de 2e classe.*

BINCH.

M. Carben, *Major, Major de place de 1re classe.*

Digitized by

SECTION III.

ÉTATS-MAJORS DES DIVISIONS D'INFANTERIE, DES RÉGIMENS SUISSES, DES BATAILLONS COLONIAUX, DU BATAILLON DE GARNISON ET DU RÉGIMENT DE NASSAU.

Ire Division d'Infanterie.

MM.

Daine (N.), *Général-major.*
Cantzlaar (J. H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Fischer (P. J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-Major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 1.

MM.

Boellaard, *Lieutenant-colonel.*
Muller (J. F.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
De Vadder (A. T.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-Major du 21e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Schenofsky (J.), *Major.*
Van Toll (W.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Bekker (J. G.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 22e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

De Fremery (D. A.), *Lieutenant-colonel.*
Van Wissekerke (T. A.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Camberlyn (J. G. J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 23e bataillon de milice nationale.

MM.

Vermersch, *Lieutenant-colonel, Adjudant.*
Van den Ham (C. W.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Nypels (A.), *Lieutenant-colonel, Commandant le dépôt.*
Van Winsheim, *Major près le dépôt.*
Peeters Pycke (P. T.), *Major à la suite.*

2e Division d'Infanterie.

MM.
Speelman, (✲ 3e), *Colonel en second.*
..... *Adjudant.*
Zencker (T. J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 2.

MM.
Van den Bogaert (J. H.), *Major.*
Smits (M.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Aelst (A. C.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 16e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.
Hillers (G.), *Lieutenant-colonel.*
Voordendag (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
..... *Quartier-maître.*

Etat-major du 17e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.
Wieling (N.), (✲ 3e), *Lieutenant-colonel.*
Kock (C. T.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Wieser (H.), 2e *Lieutenant, Quartier-maître.*

Etat-major du 18e bataillon de milice nationale.

MM.
De Wagner (C.), *Lieutenant-colonel.*
Ulderinck (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
De Beer Lycklama à Nyeholt (J. A.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.
Van der Vlist, *Lieutenant-colonel, Commandant le dépôt.*
Lambrechts (J. L.), *Major près le dépôt.*
De Constant Villars, *Major à la suite.*

3e Division d'Infanterie.

MM.
Van Ommeren (T. W.), *Colonel en second.*
Van Aken (J. C.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Lammersts (S. C.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 3.

MM.
Van Dyk (J.), *Major.*
De Braband (J. T.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Willems (E. J. J.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 24e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Moltzberger (J. C.), *Lieutenant-colonel.*
Trauern (B.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
..... *Quartier-maître.*

Etat-major du 25e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

De Flines (H. C.) *Lieutenant-colonel.*
Van den Berg (A.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
..... *Quartier-maître.*

Etat-major du 26e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

De Wagner (A. L.), *Lieutenant-colonel.*
Van den Berg (C.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bornhard (F.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

L'Honneux (P.), (✲3e), *Lieutenant-colonel, Commandant le dépôt.*
Weitz (L. B.), *Major près le dépôt.*
..... *Major.*

4e Division d'Infanterie.

MM.

Schepern (F. J. J.), *Colonel en second.*
Van der Brugghen (W.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Schorzy (J. C. P.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, no 4.

MM.

Heshuyzen (A. J.), *Lieutenant-colonel.*
De Bieberstein (C. A.) 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Krimpen (G. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 27me bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Wimmer (P. W.), *Major.*
Fischer (W. J.), 2me *Lieutenant-adjudant.*
De Vadder (C.), 2me *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 28me bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Durieux de Teyan (A.), *Lieutenant-colonel.*
Brasseur (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bruigom de Haas (W. H.), 2me *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 29me bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Van Diepenbrugge (A.), *Lieutenant-colonel.*
Kock (L. A. C. M.), 2me *Lieutenant-adjudant.*
Van Voorst (W.), 2me *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Favange (H. T. D.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Van den Hove (P. T.), *Major près le dépôt.*

5e Division d'Infanterie.

MM.

Wauthier (W. F.), (✲ 4e), *Colonel en second.*
Exter (J. G.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Engeringh (H.), *Capitaine Quartier-Maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, no 6.

MM.

Twent (P. A.), *Lieutenant-colonel.*
De Hazebomme (H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Duvigneau (J. P.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 7e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Singendonck (H.), *Lieutenant-colonel.*
Van der Steen (X. P. C.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Budde (W. H.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 10e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Rupertus (R.), *Major.*
Glenewinckel (J.), (✲ 4e), *Capitaine-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Etat-major du 11e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

De Quadt van Wickeradt Ysni (F. W.), *Lieutenant-colonel.*
Mackaay (P.), *Capitaine-adjudant.*
Van Weemen (J. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Brade (G. F.), (✲ 3e), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Cox van Spengler (J.), *Major près le dépôt.*

6e Division d'Infanterie.

MM.
Favauge (C. A.), *Colonel en second.*
Le Normant (C. A.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Cantinjou (J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 7.

MM.
Van den Sanden (F. C.), (✲ 3e), *Lieutenant-colonel.*
Schellens (C. H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Swaving (J. G.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 30e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.
De Lens (F.), *Lieutenant-colonel.*
Fréderiks (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Falck (G.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 31e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.
Knoll (P. J.), *Lieutenant-colonel.*
Visser (W.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Welborn (D.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 32e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.
Poplimont (H. J.), *Major.*
Vink (A.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van der Motten (J.), 1er *Lieutenant, Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.
Des Tombes (A. J. J.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
De Looz (G.), (✲ 4e), *Major près le dépôt.*
Gezelschap (J. A.), (✲ 4e), *Major à la suite.*

7e Division d'Infanterie.

MM.
Westenberg (J. J.), (✲ 3e), *Colonel en second.*
Pistorius (P.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Matt (F. L.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 8.

MM.
Gillot (E.), *Major.*
Van de Graaff, 1er *Lieutenant-adjudant.*
Beckers (F. A. F.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 4e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Van Duynen (J.), *Lieutenant-colonel.*
Meurs (D. J. R.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Buss (H.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 5e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Stavenisse de Braauw, *Lieutenant-colonel.*
Vos (G. W.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bronckhorst (H.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 6e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Boelaard (H.), (✲ 3e), *Lieutenant-colonel.*
Sutherland (C. M. B.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bakker (H. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Gezelschap (F. C.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
De Crassier (L. J. G.), (✲ 4e), *Major près le dépôt.*

8e Division d'Infanterie.

MM.

Gobthals, (✲ 3e), *Colonel.*
T'Hooft, 1er *Lieutenant-adjudant.*
Schmitz (J.W.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, nº 9.

MM.

Ledel, *Major.*
Leclercq, 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Geel, 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 1er bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Guicherit, *Lieutenant-colonel.*
De Suivre, 1er *Lieutenant-adjudant.*

Etat-major du 2e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Senn van Basel (A. W.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Gayat (W.), *Capitaine-adjudant.*
Von Schuberts (C. H.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 3e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Rost van Tonningen (J. C.), *Lieutenant-colonel.*
Vogel (B. C.), (✲ 4e), *Capitaine-adjudant.*
Slotemaker, 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Winckel, *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Leicher (J. H.), *Major, près le dépôt.*

9e Division d'Infanterie.

MM.

Keyzer (C. F. A.), *Colonel en second.*
..... *Adjudant.*
De Jongh (J. J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, no 12.

MM.

Piper (S. F. H.), *Major.*
Frantzen (A. H.), (✲ 4e), *Capitaine-adjudant.*
Van Kervel (L.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 8e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Van Teylingen (H. F.), *Lieutenant-colonel.*
Van Winsheim (D. J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Oosterhout (J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 9e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Simons (J. J.), *Lieutenant-colonel.*
Dedeke (G. H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Etat-major du 15e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Colthoff (C. P.), *Lieutenant-colonel.*
Van Krieken (A. E.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bellaerd (W. P.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Bagelaar (D. O.), (✲ 3e), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Wierdsma (J. L.), *Major près le dépôt.*
Blancken (S.), *Major à la suite.*

10e Division d'Infanterie.

MM.

Aberson (F. N. L.), (✲ 3e), *Colonel en second.*
....., *Adjudant.*
Menningh (J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 13.

MM.

Douwe van Sirtema, *Major.*
Ampt (M. G.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
De Vogel, 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 12e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Heemstra (W. H.), *Lieutenant-colonel.*
Maurentz (P. C.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Leclercq (J. A.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 13e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Bangeman van der Hulst (P. J.), *Lieutenant-colonel.*
Dolleman (D.), *Capitaine-adjudant.*
Dunnes (D.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 14e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Poolman (W.), *Lieutenant-colonel.*
Buchner (J. C.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Holtschue (H.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Pringle (A.), *Major près le dépôt.*

11e Division d'Infanterie.

MM.

George (L. J.), *Colonel en second.*
De Pineda (F. A.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Steeltjes (H. W.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 14.

MM.

Klerk (R. A.), *Lieutenant-colonel.*
Voet Pannekoek (G.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Schuman (J. G.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 44e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Heinrich (C. G.), *Lieutenant-colonel.*
Neyd (J. B.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Speltie (C. J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 46e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Ramdohr (J. A.), *Lieutenant-colonel.*
Madiol (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Zelis (H. N.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 47e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Blokhausen (M. H. F.), *Major.*
Wentzky (F.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Knaak (J. B.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Van Betuw (H.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Kenor (J. J.), *Major près le dépôt.*

12e Division d'Infanterie.

MM.

Van Borcop (C. G.), *Colonel en second.*
Walther (J. W.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
De Ridder (J. B. D.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon d'infanterie de ligne, n° 15.

MM.

Bruienne, *Major.*
Van Baerle (P. W.), *Capitaine-adjudant.*
Buusz (J. C.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 49e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Vigelius (W. L.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Hanjoel (J. F.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Hellwig (J. J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 50e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Rost van Tonningen (J. C.), *Lieutenant-colonel.*
Morre (P.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Swaan (A.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 51e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Roemer (B.), *Lieutenant-colonel.*
Schett (L.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
De Bruin, 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Wilhardt (T. P.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Toewater (C.), *Major près le dépôt.*

13e Division d'Infanterie.

MM.

Kuyck (W.), *Colonel en second.*
Kooy (J.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Gussenklo (D.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon de chasseurs, n° 16.

MM.

Van Hulsteyn (S. R.), *Lieutenant-colonel.*
Plappert (J. C.), *Capitaine-adjudant.*
Van der Sluis (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 19e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Van de Linde (D. J.), *Lieutenant-colonel.*
Van Dyk (H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Rooyen (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 20e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Tellegen(J. A.), *Lieutenant-colonel.*
Leutner (L.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Etat-major du 48e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Monhemius (W. A.), *Major.*
Kruyt (J.), 2.e *Lieutenant-adjudant.*
Parys (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Van der Voorn (P.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Stephenson (J. J.), *Major près le dépôt.*
Lambrechts (J. O.), *Major à la suite.*

14e Division d'Infanterie.

MM.

Everts (H. P.), *Colonel en second.*
....., *Adjudant.*
Kronenberger (W.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon de chasseurs, n° 18.

MM.

Goeswin, *Major.*
Herr (D. G.), *Capitaine-adjudant.*
De Groot (F. K.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 42e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Malherbe (F. J.), *Lieutenant-colonel.*
Boers (B. P.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Hasselt (E.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 43e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

Gillot (J. L.), *Lieutenant-colonel.*
Dulmers (J. B.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bemelmans (P. J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 45e bataillon d'infanterie de milice nationale.

MM.

De Quadt (C.), *Lieutenant-colonel.*
Wortman (G.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

De Failly (A.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Volkhemer (J. J.), *Major près le dépôt.*

15e Division d'Infanterie.

MM.

Lawick van Pabst (F. C.), (✲ 3e), *Colonel en second.*
Nabal (P. S.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van den Oosterkamp (J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon de chasseurs, n° 27.

MM.

Grunebosch (J. W.), *Lieutenant-colonel.*
Colson (C. J. A.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Kock (F. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 39e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Knuyze de Mey (L.), *Lieutenant-colonel.*
Strengnaerts, 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Quartier-maître.*

Etat-major du 40e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Le Baron Van Goorst (J.), *Lieutenant-colonel.*
Poret (J. L. H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Assendelft (C. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 41e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Xhenemont (D. E. H.), *Major.*
Hoffman (C.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Versluis (J. J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

De Groot (G. C.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Serraris (J. F.), *Major près le dépôt.*

16e Division d'Infanterie.

MM.

De Jongh (W. A.), (✲ 3e), *Colonel en second.*
Van der Beek (P.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Roffiaan (L. J.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon de chasseurs, n° 35.

MM.

Schouten (J.), *Major.*
Speelman de Krieger (J. A.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Rayé (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 33e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Le Louchier (L. A. H.), *Lieutenant-colonel.*
Vriese (F. H.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Karis (H.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 34e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Sprenger (J. P.), *Lieutenant-colonel.*
Slokhausen (A. E.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van Harten (W.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 35e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Mathon (E. E. J.), *Major.*
Van Landewyk (L.), 1er *Lieutenant-adjudant.*

Dépôt.

MM.

De l'Escaille (L.), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Van Straten, *Major près le dépôt.*

17e Division d'Infanterie.

MM.

Schuurman (A.), *Colonel en second.*
George (J. F. P.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Esscher (C. H.), *Capitaine Quartier-maître.*

Etat-major du bataillon de chasseurs, n° 36.

MM.

Von Walkern (A. L.), *Major.*
Huybrechts (P. A.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Collenburg (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 36e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

De Hart, *Major.*
Page (T.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Engelbert Van Bevervoorden (B. P.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Etat-major du 37e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

De Mahieu (F. J.), *Lieutenant-colonel.*
De Vries (P.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
. . . . . *Quartier-maître.*

Etat-major du 38e *bataillon d'infanterie de milice nationale.*

MM.

Reuther (E.), *Lieutenant-colonel.*
Stieding (J. P.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Thys (H. J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Dépôt.

MM.

Arnould (D. P. J.), (✻ 3e), *Lieutenant-colonel, commandant le dépôt.*
Ardesch (J. J. A.), *Major près le dépôt.*

Etat-major du régiment suisse, n° 29.

MM.

De Jenner (J. L. N.), *Colonel.*
De Muralt (R.), *Lieutenant-colonel.*
De Tavel (C. L.), *Major.*
De Wagner (J. E.), *Major.*
De Muralt (L. B. C.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Blatter (F.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Guysiron Thun (J. F. H.), *Capitaine Quartier-maître.*
De Wattenwyl (F. V.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*
Franck (M.), *Aumônier.*
De Werdt (G.), *Capitaine recruteur.*
De Bonstetten, 1er *Lieutenant recruteur.*
Geesberger (F.), *Chirurgien-major.*
Henchon (P. L. G. R.), *Aide-chirurgien.*
Schiess (J. H.), *idem.*

Etat-major du régiment suisse, n° 30.

MM.

De Ziegler (J. C.), *Général-major.*
Rogg (P.), *Lieutenant-colonel.*
Von Halwyll (C.), *Lieutenant-colonel.*
Hofmeister (J. J.), *Major.*
Stokar (C.), *Major.*
De Pestalozzy (C.), *Capitaine-adjudant.*
Rilliet (G.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Bosschardt (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Burkhardt (J.), *Capitaine Quartier-maître.*
Kirchhofer (J. H.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*
Van Good van Mels (D.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*
Von Meis (J.), *Aumônier.*
Ehrensperger (T.), *Capitaine recruteur.*
Noegeli (H. H.), *Chirurgien-major.*

Etat-major du régiment suisse, n° 31.

MM.

De Sprecher (J.), *Colonel.*
Mossly (J. C.), *Lieutenant-colonel.*
De Salis (H.), *Lieutenant-colonel.*
Riedi (J. P.), *Major.*
Schmid (J.), *Major.*
De Planta (V.), *Capitaine-adjudant.*
Kolh (S.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
. ..... Abiss, *Capitaine, Quartier-maître.*
Schwartz (F.), *Lieutenant Quartier-maître.*
Schindler (J. H.), *Lieutenant Quartier-maître.*
Kastelberg (V.), *Aumônier.*

Zoller (J. G.), *Aumônier*.
Von Sprecher (A.), *Capitaine-recruteur*.
Seeger (F. A.), *Chirurgien-major*.

Etat-major du régiment suisse, n° 32.

MM.

Pellegrini (B.), *Lieutenant-colonel*.
De Telklé (J.), *Lieutenant-colonel*.
Doldlin de Tiefenau (J. B.), *Lieutenant-colonel*.
De Glutz-Ruchte (V.), *Major*.
De Zellger (F.), *Major*.
Pioda (J. B.), *Major*.
Zgragger (L.), *Capitaine-adjudant*.
Balthazar (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître*.
Burgler (L.), 1er *Aumônier*.
De Petehart (J. L.), *Capitaine-recruteur*.
Feyersband (J.), *Aide-chirurgien*.

Dépôt du bataillon, n° 33, destiné pour les Colonies.

MM

Eymael (C. H. C.), *Lieutenant-colonel*.
Friederichs (J. G.), *Major*.
Keer (A.), 1er *Lieutenant-adjudant*.
Brink (A.), 1er *Lieutenant Quartier-maître*.

Bataillon de garnisons, n° 34.

1re *Compagnie, à La Haye*.

M. Wenckebach (C. H.), *Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel*.

2me *Compagnie, à Woerden*.

M. Jackson (J.), *Capitaine, avec rang de Major*.

3me *Compagnie, à Delfzyl*.

M. Yske (A. A.), *Capitaine, avec rang de Major*.

4me *Compagnie, à Flessingue*.

M. Sievers (D. C.), *Capitaine, avec rang de Major*.

5me *Compagnie, à Coeverden*.

M. de Vries (W. H.), *Capitaine, avec rang de Major*.

6me *Compagnie, à Flessingue*.

M. Cramer de Baumgarten, *Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel*.

7me *Compagnie, à Veere et Bath*.

M. Van Wintershoven (J. B.), *Capitaine, avec rang de Lieutenant-colonel*.

8me *Compagnie, à Vilvorde.*

M. Barchon A.), *Capitaine, avec rang de Colonel.*

9me *Compagnie, à Hasselt.*

M. Knoll (M. A. D.), *Capitaine, avec rang de Lieutenant-col.*

10me *Compagnie, à Gand.*

M. Chomé (J.) *Capitaine, avec rang de Major.*

11me *Compagnie, à Willemstad.*

M. Luykel (P. H.), *Capitaine, avec rang de Major.*

12me *Compagnie, à Heusden.*

M. Van Lamsweerde (M. A.), *Capitaine, avec rang de Major.*

Etat-major du régiment de Nassau, infanterie légère.

MM.

De Goedecke (F. W.), (✲ 3e), *Général-major.*
Umbusch (E. F.), *Lieutenant-colonel.*
Sattler (F.), (✲ 3e), *Major.*
Von Normann (P.), (✲ 4e), *Major.*
Von Muhlman (C. F. E.), *Capitaine, Adjudant-major.*
Von Reichenau (T. E.), (✲ 4e), *Capitaine, Adjudant-major.*
Schuman (F. W.), 1er *Lieutenant, Adjudant-major.*
Schreiner (F. J.), *Capitaine Quartier-maitre.*
Petsch (W.), *Auditeur.*
Seebaah (C. E. F.), *Chirurgien-major.*
Meyer (J. G.), *Aide-chirurgien.*
Jamin (P.), *Aide-chirurgien.*
Coels (J. B.), *Aide-chirurgien.*
Calmano (L. H.), *Aide-chirurgien.*
Coels (E.), *Aide-chirurgien.*
Hoefling (A.), *Aide-chirurgien.*

SECTION IV.

ETATS-MAJORS DES CORPS DE CAVALERIE ET DES TROUPES DESTINÉES POUR LES COLONIES.

Division de Cuirassiers, n° 1.

MM.

Hartingh (N.), *Colonel en second.*
Battaerd (T. L.), *Lieutenant-colonel.*
Wente (A. F.), *Major.*

Digitized by Google

MM.
Renno (J. L.), *Major*.
Brink (E.), *Capitaine-instructeur*.
Hogeveen (J.), *Lieutenant-instructeur*.
Colthoff (W. A.), 1er *Lieutenant-adjudant*.
Swaan (J. G. F.), *Capitaine Quartier-maître*.

Division de Cuirassiers, n° 2.

MM.
De Bruyn de Bassisque (J. B.), (✲ 3e), *Colonel*.
De Mercx (M.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel*.
De Brias (L.), (✲ 4e), *Major*.
Bausch (C.), *Major à la suite*.
Criquillon (M. J.), *Major*.
Bouwens van der Boyen (G.), (✲ 4e), *Major titulaire*.
Du Pré (S. J. P.), *Capitaine-instructeur*.
....., *Lieutenant-instructeur*.
Anoul (P. V. E.), 1er *Lieutenant-adjudant*.
Van Hoorick (P.), *Capitaine, Quartier-maître*.

Division de Cuirassiers, n° 3.

MM.
Post (J.), *Colonel en second*.
De Westerholt (R. B. W.), *Lieutenant-colonel*.
Van Oyen (L. A.), *Major*.
De Gallières (N. C.), (✲ 4e), *Major*.
Mascheck (H. S.), (✲ 4e), *Capitaine-instructeur*.
Weidenbach (G. W.), 1er *Lieutenant-instructeur*.
Rambonnet (N. S.), *Capitaine-adjudant*.
Stein Parvé (H. F.), *Capitaine Quartier-maître*.

Régiment de Dragons-légers, n° 4.

MM.
Renno (J. C.), (✲ 3e), *Colonel en second*.
Hoynck van Papendrecht (✲ 3e), *Lieutenant-col. à la suite*.
Von Staedelt (C. F.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel*.
De Hogendorp (J. F.), *Major*.
Van Dam (V. H.), (✲ 4e), *Major*.
Willich (C.), *Capitaine-instructeur*.
Jaspers (F.), 2e *Lieutenant-instructeur*.
Tielemans (J. S.), (✲ 4e), 1er *Lieutenant-adjudant*.
Van Roon (P. S.), *Capitaine Quartier-maître*.

Régiment de Dragons-légers, n° 5.

MM.
De Mercx (E.), (✲ 3e), *Colonel en second*.
Sterke (L. E.), *Lieutenant-colonel*.
De Looz-Corswarem (J. B.), (4e ✲), *Major*.
Duval de Baulieu (E.), *Major*.

Digitized by Google

MM.
De Gouy Danserœuil (H.), *Major-titulaire.*
Van Wiedenkeller (C. L.), *Capitaine-instructeur.*
Gendebien (J. B.), 1er *Lieutenant-instructeur.*
Mezan (F.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Martens (J. H.), *Capitaine Quartier-maître.*

Régiment de Hussards, n° 6.

MM.
Boreel (W.), (✲ 3e), *Colonel en second.*
De Jacobi (F. J.), (✲ 4e), *Lieutenant-colonel.*
Van Balveren (W. E. J.), (✲ 4e), *Major.*
Van de Poll (J.), (✲ 4e), *Major.*
Von Gerveroth (J. V.), *Capitaine-instructeur.*
Tolsma (N. M.), 1er *Lieutenant-instructeur.*
..... *Capitaine-adjudant.*
Thilo (J. H. L.), *Capitaine Quartier-maître.*

Régiment de Hussards, n° 8.

MM.
Duvivier (L.), (✲ 3e), *Général-major.*
Le Prince Fréderic de Hesse, *Colonel.*
De la Tour (F.), *Lieutenant-colonel.*
Du Chasteler (A. F.), (✲ 4e), *Major.*
De Quaita (L. R.), (✲ 4e), *Major.*
Matthys (F.), *Major.*
Mascheck (C.), *Capitaine-instructeur.*
Godfraind (A.), 1er *Lieutenant-instructeur.*
Thierry (A. J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Riegel (J. H.), *Capitaine Quartier-maître.*

Division de Cuirassiers, n° 9.

MM.
D'Oldeneel (G. A. J.), *Colonel en second.*
Calkoen (A.), *Lieutenant-colonel.*
Du Chastel (D.), *Major.*
De Posson (C.), *Major.*
Leenders (J. H.), *Major-titulaire.*
Quaita (R. J.), *Major-titulaire.*
Boutmy (A.), *Capitaine-instructeur.*
....., *Lieutenant-instructeur.*
Moyaerd (A. J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Ablay (G. G.), *Capitaine Quartier-majtre.*

ETAT-MAJOR DES TROUPES DESTINÉES POUR LES INDES ORIENTALES.

Adjudans du Gouverneur-général des Indes orientales.

Paravicini (J.), (✲ 4e), *Major.*

Digitized by Google

MM.
Taets d'Amerongen, (✲ 4e), *Major.*
Schreuder (W. J.), *Major.*
De Capellen (R. L. J.), *Capitaine.*

Commandant des troupes dans les possessions aux Indes orientales.

M. Anthing (C.), (✲ 3e), *Lieutenant-général.*

Adjudans du Lieutenant-général Anthing.

MM.
Clignett (C. P. A.), *Capitaine.*
Anthing (J. P.), (✲ 4e), *Capitaine.*

Chef du Grand-Etat-major-général.

M. De Kock (H.), (✲ 4e), *Général-major.*

Adjoints au Grand-État-major-général.

MM.
Van Schelle (J. D.), *Major.*
Raaff (P. T.), *Capitaine.*

Régiment d'infanterie de ligne, n° 5.

MM.
Schenck (W.), *Colonel en second.*
Bischop (B.), *Lieutenant-colonel.*
Kruseman (C.), *idem.*
Halle (H.), *Major.*
Tierlam (J.), *Capitaine-adjudant.*
Koster (W.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Krieger (F.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Lucassen (F.), *Lieutenant Quartier-maître.*
Wenzel (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 19.

MM.
Van Heemskerk (D.), *Lieutenant-colonel.*
Amelung (C. W.), *Major.*
Dibbetz (G. J. P.), *Lieutenant-adjudant.*
Lipjes (J.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 20.

MM.
Boyons (C. G.), *Colonel.*
Krayenhoff (C. J.), (✲ 4e).
Roeps (J. J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
....., *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 21.

MM.
Vollenhoven (L.), *Lieutenant-colonel.*
Van Dommelen (J.), *Major.*
Van Onzelen, 2e *Lieutenant-adjudant.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 22.

MM.

Hoorn (J. A.), *Lieutenant-colonel.*
Salot, *Major.*
....., *Adjudant.*
Kierulff (C. C.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 23.

MM.

Richemont (C.), *Lieutenant-colonel.*
....., *Major.*
....., *Adjudant.*
Wolffers (C. F.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 24.

MM.

Keer (W. J.), *Lieutenant-colonel.*
....., *Major.*
..... *Adjudant.*
Hoocht (J.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 25.

MM.

Le Roux (J.), *Lieutenant-colonel.*
Forsten (H. E.), *Major.*
Kuyp (P. J.), *Major.*
Criellaards (M.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Langerhans (J. R.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'infanterie de ligne, n° 26.

MM.

Landry (J. F.), *Lieutenant-colonel.*
....., *Major.*
Leonhardy (G.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Focquin (H. P.), 2e *Lieutenant Quartier-maître.*

Régiment de hussards, n° 7.

MM.

Van Rappard (P. A.), *Lieutenant-colonel.*
Lesueur (P. L.), *Major.*
Gisser (J.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Genietz (J. B.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*
Perié (J. J.), 1er *Lieutenant-instructeur.*

Bataillon d'artillerie de ligne, n° 5.

MM.

Smitt (N.), *Lieutenant-colonel.*
Belfroi (U.), *Major.*
Derook (J. D.), *Major titulaire.*
Van Leeuwen (C. A.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Sala (M.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

INDES OCCIDENTALES.

Bataillon de chasseurs, n° 10.

MM.

Rancke (H. W.), *Colonel.*
Matile (H. L.), *Lieutenant-colonel titulaire.*
Godefroy (D. B.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Schurman (D.), *Capitaine Quartier-maître.*

Bataillon de chasseurs, n° 11.

MM.

Knotzer (F.), *Lieutenant-colonel.*
De Burleich (P. B.), *Major.*
Bauer (J. D.), 1er *Lieutenant-adjudant.*
Van der Plats (J. R.), *Capitaine Quartier-maître.*
Boas (A.), 1er *Lieutenant Quartier-maître.*

Bataillon d'artillerie de ligne, n° 6.

MM.

D'Anguerand (F. F. J.), *Major.*
Schmitz (W.), *Major titulaire.*
Mabé (G.), 2e *Lieutenant-adjudant.*
Boas (A.), 1er *Lieutenant, Quartier-maître.*

SECTION V.

MARÉCHAUSSÉE ROYALE DES PAYS-BAS.

La Maréchaussée est une force militaire instituée pour assurer, dans l'intérieur, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Son service est particulièrement destiné à la sûreté des campagnes et des grandes routes.

Les attributions du corps et ses rapports avec l'autorité civile sont particulièrement détaillés dans le Code de Police judiciaire, rédigé par ordre de M. le Commissaire-général de la Justice, en date du 11 février 1815.

ETAT-MAJOR DU CORPS, *à Bruxelles.*

MM.

Le Baron DE ROISIN (G.), (✻ 3e), *Colonel chef.*
DE KERCHOVE (F.), *Major.*
COOMANS (J.), *Major.*
KNAPP (A.), *Adjudant-major.*

Digitized by Google

COMPAGNIES DANS LES PROVINCES.

Brabant méridional.

MM.

Brummel (L.), *Capitaine*, à Bruxelles.
Dutrieux (J. P. J.), *Lieutenant en* 2e, à Bruxelles.
De Bisschop (N. F.), *Lieut. en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Linard, *Lieutenant en* 1er, à Nivelles.
Van Eynde, *Lieutenant en* 2e, à Louvain.

Anvers.

MM.

Le Vicomte Dutoict, *Capitaine*, à Anvers.
Dubois, *Lieutenant en* 2e, à Anvers.
Durant, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Legendre, *Lieutenant en* 1er, à Malines.
Brincks, *Lieutenant en* 2e, à Turnhout.

Hainaut.

MM.

Le Chevalier De Bousies, *Capitaine*, à Mons.
Vogels, *Lieutenant en* 2e, à Mons.
Bourlard, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Prevost, *Lieutenant en* 1er, à Tournay.
Mahieux, *Lieutenant en* 2e, à Charleroy.

Flandre orientale.

MM.

Le Vicomte Dequabeck, *Capitaine*, à Gand.
Deruddere, *Lieutenant en* 2e, idem.
Rheyter, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Daywaille, *Lieutenant en* 1er, à Audenaerde.
Terlinden, *Lieutenant en* 2e, à Termonde.

Flandre occidentale.

MM.

Deneck, *Capitaine*, à Bruges.
Colard, *Lieutenant en* 2e, idem.
Heylighem, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Le Vicomte Dutoict, *Lieutenant en* 1er, à Courtray.
Longin, *Lieutenant en* 2e, à Ypres.

Liége.

MM.

Leutner, *Capitaine*, à Liége.
Dehauseur, *Lieutenant en* 2e, à Liége.
Demolinary, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Le baron De Herkenrode, *Lieutenant en* 1er, à Huy.
Delaet, *Lieutenant en* 2e, à Verviers.

Namur.

MM.

Dupont, *Capitaine*, à Namur.
Deblockausen, *Lieutenant en* 1er, à Namur.
Jacquet, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Monceu, *Lieutenant en* 2e, à Dinant.
Flory, *Lieutenant en* 2e, à Philippeville.

Limbourg.

MM.

Pelerin, *Capitaine*, à Maestricht.
Hollard, *Lieutenant en* 2e, idem.
Simon, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
Devries, *Lieutenant en* 1er, à Hasselt.
Lybart, *Lieutenant en* 2e, à Ruremonde.

Luxembourg.

MM.

De Jardin von Bernabruck, *Capitaine*, à Luxembourg.
....., *Lieutenant en* 2e, idem.
Cleps, *Lieutenant en* 2e, *Quartier-maître*, idem.
De Seyl, *Lieutenant en* 1er, à .....
Lambert, *Lieutenant en* 2e, à Neufchâteau.
Marson, *Lieutenant en* 2e, à Marche.

SECTION VI.

Corps et Directions du Génie.

Inspecteur-général des Fortifications.

S. Exc. le Lieutenant-général KRAYENHOFF, (C. ✻).
Ackermans, *Capitaine*, *Aide-de-camp*.
Biben, *Lieutenant*, *Aide-de-camp*.
Mouchard, 2e *Lieutenant*, *Dessinateur*.

Archives de la guerre et Bureau topographique à La Haye.

Directeur.

MM.

De Man, (✻3e), *Général-major*, } *en mission*.
Mazel, *Lieutenant*, *Aide-de-camp*, }

Snoeck, *Lieutenant-colonel*, *faisant fonctions de Directeur*.
Pyrard, *Capitaine*.

Digitized by Google

MM.

Huguenin, } *Lieutenans.*
Nering-Bogel, }

Erzey, *Capitaine, employé dans les provinces méridionales.*
Boswel, *Lieutenant, en mission à Dinant.*
Van Oort, 2e *Lieutenant, en mission à Dinant.*

Ingénieurs dans les Indes orientales.

M. Schulze, *Lieutenant-colonel, faisant fonctions de Directeur.*
Meynhardt, } *Capitaines.*
Cochius, }

Van Kaps, }
Brouwer, } 1ers *Lieutenans.*
Eeckhardt, }
Van der Wyck, }

Ingénieurs dans les Indes occidentales.

MM.

Ruhle Van Lelienstern, } *Capitaines.*
Abbring, }

Directions du Génie et des Fortifications.

Première Direction.

Elle s'étend sur les provinces de Hollande, d'Utrecht, et sur une partie de la Gueldre.

Chef-lieu, la Haye.

MM.

Hennequin, *Colonel, Directeur à La Haye.*
Van Heurn, *Lieutenant en 2e, adjudant.*

Officiers chargés du service.

MM.

Offerhans, *Major, à Utrecht.*
Anemaet, *Capitaine en 2e, à Utrecht.*
Versteegh, *Capitaine, à Amsterdam.*
Temmen, *Lieutenant en 2e, à Amsterdam.*
Le Febre de Montigny, *Capitaine à Naarden.*
Lestergeon, *Capitaine en 2e, à La Brielle.*
Blanken, *Capitaine en 2e, à Delft.*

Deuxième Direction.

Elle s'étend sur les provinces de Frise, Over-Yssel, Groningue, Drenthe, et sur une partie de la Gueldre.

Chef-lieu, Zutphen.

MM.

SIDERIUS, *Colonel, Directeur à Zutphen.*
Merkes, *Lieutenant en 2e, Adjudant.*

Officiers chargés du service.

MM.

Lefebre de Montigny, *Lieutenant-colonel, à Zutphen.*
De Limbourg-Stirum, *Lieutenant en 2e, à Zutphen.*
Eckringa, *Lieutenant-colonel titulaire, à Coeverden.*
Holthius, *Lieutenant-colonel titulaire, à Groningue.*
Maaldrink, *Capitaine, à Leeuwaarden.*
Hemmes, *Capitaine en 2e, à Delfzyl.*
Engelen, *Capitaine en 2e, à Nimègue.*
Masseur, *Capitaine en 2e, à Deventer.*

Troisième Direction.

Elle comprend la Zélande, les Flandres orientale et occidentale, et l'ancien Tournaisis.

Chef-lieu, Gand.

MM.

VATTER, *Lieutenant-colonel, Directeur à Gand.*
Verstege, *Lieutenant en 2e, Adjudant.*

Officiers chargés du service.

MM.

Lobry, *Capitaine, à Ypres.*
Van Asperen, 1er *Lieutenant, à Ypres.*
Blaauw, *Capitaine, à Flessingue.*
Van der Vlies, *Lieutenant en 2e, à Flessingue.*
Erpenbeek, *Capitaine en 2e, à Tournay.*
Vaillan, *Capitaine en 2e, à Tournay.*
Brade, 1er *Lieutenant, à Tournay.*
Pasteur, *Capitaine, à Ostende.*
Dubois, *Capitaine en 2e, à Ostende.*
Goblet, *Capitaine en 2e, à Nieuport.*
Laurillard, *dit* Fallot, *Capitaine en 2e, à Menin.*
Eeckhout, 1er *Lieutenant, à Menin.*
Temminck, *Lieutenant en 2e, à Gand.*

Quatrième Direction.

Elle comprend les provinces de Brabant septentrional et d'Anvers.

Chef-lieu, Breda.

MM.

VAN DER PLAAT, *Colonel, Directeur à Breda.*
Van den Kerkhof, *Lieutenant en 2e, Adjudant.*

Digitized by Google

Officiers chargés du service.

MM.

Van Kesteren, *Lieutenant-colonel, à Bois-le-Duc.*
Valkenaar, *Lieutenant en 2e, à Bois-le-Duc.*
Valter, *Lieutenant en 2e, à St.-André.*
Engelhardt, *Lieutenant-colonel titulaire, à Berg-op-Zoom.*
Knibbe, *Lieutenant en 2e, à Berg-op-Zoom.*
Beckman, *Capitaine, à Breda.*
Kievit, *Lieutenant en 2e, à Breda.*
Bos, *Capitaine en 2e, à Grave.*
Van der Wyck, *Capitaine en 2e, à Willemstad.*
Van Woensel, *Capitaine en 2e, à Anvers.*
Gey, *Capitaine en 2e, à Anvers.*
Van Rappart, 1er *Lieutenant, à Anvers.*
Van Lelyveld, 1er *Lieutenant, à Anvers.*

Cinquième Direction.

Elle comprend les provinces de Limbourg, de Liége et de Brabant méridional.

Chef-lieu, Maestricht.

MM.

Croiset, *Général-major, directeur à Maestricht.*
Lobry, *Lieutenant en 2e, Adjudant.*

Officiers chargés du service.

MM.

Van der Wyck, *Lieutenant-colonel, à Maestricht.*
De Veye, *Capitaine, à Maestricht.*
Schuller, 1er *Lieutenant, à Maestricht.*
Mahieux, 1er *Lieutenant, à Maestricht.*
Van Muhlen, 1er *Lieutenant, à Maestricht.*
Brunsveld, *Capitaine, à Venloo.*
Van Hulten, *Capitaine, à Venloo.*
Camerlingh, *Major, à Liége.*
Cambier, 1er *Lieutenant, à Liége.*
De Kelh, 1er *Lieutenant, à Liége.*

Sixième Direction.

Elle comprend les provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg.

Chef-lieu, Namur.

MM.

Van Ingen, *Colonel, Directeur à Namur.*
Baart de la Faille, *Lieutenant en 2e, Adjudant.*

Officiers chargés du service.

MM.

De la Rochette, *Capitaine, à Namur.*
Alewyn, 1er *Lieutenant, à Namur.*
Bakkerseest, 1er *Lieutenant, à Namur.*
Rauwenhoff, *Capitaine, à Ath.*

MM.

Desmaisières (D. F.), 1er *Lieutenant, à Ath.*
Van Massow, *Lieutenant en* 2e, *à Ath.*
Ninaber, *Capitaine, à Arlon.*
Mascheck, 1er *Lieutenant, à Arlon.*
Godin, *Lieutenant en* 2e, *à Arlon.*
Oortwyn, *Capitaine, à Charleroi.*
Bergsma, *Lieutenant en* 2e, *à Charleroi*
De Moor, *Lieutenant en* 2e, *à Charleroi.*
Krayenhoff, *Lieutenant en* 2e, *à Charleroi.*
Van de Polder, *Capitaine, à Mons.*
Witsenburg, *Capitaine en* 2e, *à Mons.*
Desmaisières (L. A. I.), *Lieutenant en* 2e, *à Mons.*
Kool, *Capitaine en* 2e, *à Philippeville.*
Bousquet, *Lieutenant en* 2e, *à Philippeville.*

SECTION VII.

Corps et Directions d'Artillerie.

CORPS D'ARTILLERIE.

Grand-Maître de l'Artillerie.

S. A. R. le Prince FRÉDÉRIC des Pays-Bas.

Inspecteur-général.

MM.

Le Lieutenant-général Baron DUPONT, (C. ✻).
Regter, *Capitaine, Aide-de-camp.*
Hubner, *Lieutenant, idem.*

Directeur des magasins et de la fonderie de canons, à La Haye.

M. *le Général-major* IN DE BETOU.

Fonderie de canons, à La Haye.

M. Oosthout (J.), *Capitaine-major titulaire, Maître des essais.*
Le Sr Maritz, *Fondeur.*

Fonderie à Liége.

MM.

HUGUENIN (V.), *Colonel, Directeur.*
Van Swieten, *Major*, 1er *Sous-Directeur.*
..... 2e *Sous-Directeur.*
Le Sr Dechange, 1er *Fondeur.*
Doutreuve (J.), *Dessinateur et Vérificateur des modèles.*
Fredzes, 1er *Maître des magasins.* | Fredrix, 2e *Maître des magasins.*

Fabrication et essais des Poudres.

M Camp (W.), *Lieutenant-Colonel titulaire, Inspecteur.*

Inspecteur pour la fabricaiton des Fusils, à Liége.

M. Bullot, *Capitaine d'artillerie.*

Ateliers de construction et magasins de dépôt.

Anvers.

MM.

Paravicini di Capelli, *Lieutenant-colonel, Directeur.*
Hoffman, *Capitaine, Directeur en second.*
De Geiger, *Capitaine, Inspecteur.*

Tegelberg, *Maître des magasins.* | Voigt, *Maître des magasins.*

Delft.

MM.

Huguenin (P.), *Colonel, Directeur.*
Riesz, *Capitaine, idem en second.*
Frankamp, *Capitaine, Inspecteur.*
Knoote, *Capitaine, idem.*
Van Roosendael, *Lieutenant, idem.*
Lesseler, *Capitaine, Artificier.*

Scheidius, *Maître des magasins.* | Moozer, *Maître des magasins.*

Directions d'Artillerie.

Première Direction.

Elle s'étend sur les provinces de Hollande et d'Utrecht et sur une partie de la Gueldre.

Chef-lieu, La Haye.

MM.

Gerritzee, *Lieutenant-colonel, Directeur, à La Haye.*
Klercq, 2e *Lieutenant-adjudant.*
Werlehoff, *Capitaine, chargé du service de place* à Gorcum *et* à Loevenstein.

Deurenmat, *Maître des magasins*	à	La Haye.	Struik, *Maître des magasins*	à	Gorcum.
Van Thielen, *id*	..	Amsterdam.	Boer, »	..	Loevenstein.
Mommers, »	..	Muiden.	Palm, »	..	Dordrecht.
Mertens, »	..	Naarden.	Verhoef, »	..	Helvoetsluis.
Le Brun, »	..	Utrecht.	Ross, »	..	La Brielle.
Sater, »	..	Woerden.	Catten, »	..	au Helder.
Van Juchem, »	..	Wirikerschans.			

Deuxième Direction.

Elle s'étend sur une partie de la Gueldre et sur les provinces de Frise, Overyssel, Groningue et Drenthe.

Chef-lieu, Nymègue.

MM.

Van den Kerkhof, *Lieutenant-colonel, Directeur*, à Nymègue.
Vergroesen, 2e *Lieutenant-adjudant*.

Van der Kolk, *Maître des magasins*,	» ...	à Delfzyl.	De Vidal de St-Germain, *Maît. des magasins*.	à	Doesburg.
Rikkers,	» ..	Groningue.	Robertson,	» ..	Nymègue.
De Blecourt,	» ..	Coeverden.			

Troisième Direction.

Elle comprend la Zélande, les provinces de Flandres orientale et occidentale, et l'ancien Tournaisis.

Chef-lieu, Gand.

MM.

Muller, *Lieutenant-colonel, Directeur*, à Gand.
Frerichs, *Lieutenant en second, Adjudant.*
Weers, *Capitaine, chargé du service dans l'île de* Walcheren.

De Bosson, *Maître des magasins*....	à	Flessingue.	Van Opstaal, *Maître des magasins*.....	à	Tournay.
Cramer,	*id* ...	Veere.	Janssens,	*id*. ..	Ostende.
Klingbeil,	» ...	Bath.	Mirani,	» ...	Nieuport.
Beversluis,	» ...	Ypres.			

Quatrième Direction.

Elle comprend les provinces d'Anvers et de Brabant septentrional.

MM. *Chef-lieu :* Breda.

Le Général-major Bode, *Directeur*, à Breda.
Von Vutté, 2e *Lieutenant-adjudant*.
Van Dieren, *Capitaine, chargé du service de place*, à Grave.
Bunnick, *Capitaine, chargé du service de place*, à Breda.

Zubli, *Maît. des mag.*,	à	Grave.	Tegelberg, *Maître des magasins*, ...	à	Anvers.
Van de Poll,	*id*...	Bois-le-Duc.	Voigt,	» ..	*idem*.
Emmerik,	» ..	Crevecœur.	Compter,	» ..	Malines.
Gerlach,	» ..	Heusden.	Van Horstok,	» ..	Gertrudenberg.
Van Riemsdyk,	» ..	Breda.	Van der Beek,	» ..	Steenbergen.
Warnas,	» ..	Willemstad.			
Marinissen,	» ..	Berg-op-Zoom.			

Cinquième Direction.

Elle comprend les provinces de Limbourg, Liége et Brabant méridio nal.

Chef-lieu : Maestricht.

MM.

Van Gorcum, *Lieutenant-colonel, Directeur à Maestricht.*
De Maurignault, 2e *Lieutenant-adjudant*.
Goedenhof, *Capitaine, charg^e du service de place*, à Maestricht.

Bosc de la Calmette, *Maître des magas.*,	à	Maestricht.	Pieters, *Maître des mag.*,	à	Maestricht.
			Carré, *idem*.....		Venlo.

Sixième Direction.

Elle comprend les provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg.

MM.

Howen, *Lieutenant-colonel, Directeur*, à Namur.
Van Deussen, 2e *Lieutenant-adjudant*.

Kelder, *Maître des mag.*, à Mons.
Hondebebeek-Heerkens, *id.*, Namur.
Driessen, *idem*, Charleroi.
Schreul, *Maître des mag.*, à Ath.
Marther, *idem*, Bouillon.

SECTION VIII.

Ecole d'Artillerie, de Génie et de Marine, à Delft.

Commandant et Directeur de l'Ecole.

MM.

Le Général-major Voet.

Van Roosmale, 1er *Lieutenant-adjudant.*
Scheer de Lionastre, *Lieutenant-colonel, Officier attaché à l'établissement sans fonctions particulièrement déterminées.*
Seelig, *Capitaine-adjoint pour l'artillerie.*
....., *idem pour le génie.*
Van Meurs, *Lieutenant en second, Aide pour l'artillerie.*
Delprat, 1er *Lieutenant,*
De Kruyff, *idem,*
Pauw, *Lieutenant en second,*
} *Aides pour le génie.*
Cox, *Ingénieur, aide pour le Waterstaat.*

Professeurs.

MM.

Mathématiques transcendantes..... De Gelder.
Dessin et Architecture civile..... De Greef.
Histoire, Géographie, Belles-Lettres, Langues allemande et française..... Haug.
Recteur pour les Mathématiques... ..... Schmidt.
Langue anglaise..... Day,
Langue hollandaise, Écriture et Arithmétique. Beyer.

Bibliothécaire et Conservateur des modèles.

M. Noodt (J. W.)

École d'Equitation.

M. Van der Netten, *Major, Instructeur.*
M. Lux, *Lieutenant en second, Sous-Instructeur pour les manœuvres d'infanterie.*
M. Van Bremen, 1er *Lieutenant, Quartier-maître de l'école.*
Alexander, *Chirurgien-major.*
Van Keule, *Chirurgien de 3e classe.*

Marine.

MM.
Kreekel, *Capitaine-Lieutenant de Marine.*
Pietersen, *Maître.*
Van Heynsbergen, *Lecteur pour les Mathématiques.*

SECTION IX.

Inspecteurs, Sous-Inspecteurs et Adjoints de l'Administration de la Guerre.

MM.	
Reuther (P.),	*Inspecteurs de première classe.*
Kesman (J. H.),	
Verveer,	*Inspecteurs de deuxième classe.*
Baud (A.), ✿,	
Roos,	
Van den Bergh,	
Romar,	
Hubenrauch,	*Sous-Inspecteurs de 1re classe.*
Le Felvre,	
De Ras,	
Le Maitre,	
Lamm,	
Van Haeften,	*Sous-Inspecteurs de 2e classe.*
De Bassompierre,	
Gerber,	
Van Wyck,	
Beelaerts van Blokland,	
Casembrood,	
Gobius,	
Wagenaar,	
Schokker,	
Jubert,	
Le Baron de Raet de Bogelskamp,	
D'Auzon,	
Weytingh,	
Vrydag,	
Ten Bosch,	
Daiwaille,	
Jsing,	
Prevost,	*Adjoints de 1re classe.*
Piepers,	
Engelbert van Bevervoorde,	
Saltet,	*Adjoints de 2e classe.*
Baud,	
De Reus,	

SECTION X.

Service de Santé.

Administration et Direction du Service de Santé auprès des Armées de terre et de mer.

Surveillance générale du service de santé auprès des armées de terre et de mer, et spécialement du service et de l'administration des hôpitaux militaires; rapports relatifs à cet objet au département de la guerre; avis sur les demandes tendantes à obtenir des soldes de retraite pour blessures, etc.

L'examen et la proposition des officiers de santé; l'inspection des hôpitaux; la correspondance relative à leur régime; la comptabilité de leurs dépenses; l'inspection des garnisons, sous le point de vue des mesures sanitaires; la surveillance des magasins de médicamens, et fournitures pour les hôpitaux, etc.

Président.

M. S. J. Brugmans ✪, *Professeur à Leyde, Inspecteur-général du service de santé, etc.*

MM.
Scheider (J. C.), *Docteur*,
Stavek (J. C.), *Docteur*,
De Riemer (P.), *Professeur.*
} *Membres.*

M. Van Meerten (L. A.), *Secrétaire.*
M. Van Nieuwenhuyzen (W.), *Premier Commis.*

SECTION XI.

Direction de la Caisse des Veuves et Enfans des Officiers de l'armée active.

M. le Baron Dupont, (C. ✲), *Lieutenant-général, Inspecteur-général de l'artillerie.*

MM.
De Leeuw, ✪, *Conseiller-d'état.*
Van Wel, (✲ 3e), *Général-major.*
Heeneman (J. M.), ✪, *Administrateur.*
Van Burg (J.), *Trésorier.*

Digitized by

CHAPITRE V.

Marine.

SECTION Ire.

Corps des Officiers-généraux et des Officiers de la Marine.

Lieutenant-Amiral.

M. DE KINGSBERGEN (J. H.), (G. C. ✲).

Vice-Amiraux.

MM.

Melvill de Carnbée (P.), (C. ✲).
Le Baron de Kinckel (H. A.), (C. ✲).
Le Comte de Bylandt-Halt (F.S.), (C. ✲).
Kuvel (A.)
Van Braam (A. E.)
Van de Capellen (T. F.), (G. C. ✲).
Kikkert (A.), (C. ✲).
Verdooren (G.), (C. ✲).

Contre-Amiraux.

MM.

Gobius (O. W.)
Tulleken (J.)
Bloys de Treslong (J. A. B.)
Lemmers (N.)
Musquetier (J. D.)
May (J. S.), (✲ 3e).
Buyskes (A. A.), (✲ 3e).
Ruysch (H. A.)

Contre-Amiraux en second.

MM.

Holland (A.)
Wolterbeek (C. J.), (✲ 3e).
Rysterborgh (H. A.)
Van den Velden (J.)

Capitaines.

MM.

Huys.
Duym.
Kolff.
Dietz.
Ortt.
Vrugt.
Van Senden.
Le Baron Fagel.
Batenburg.
Quinoseau.
De Haan.
Eilbracht.
Falck.
Hora Siccama.
Rivesy.
Melvill van Carnbée, (✲ 4e).
Hofmeye.
Van Nes.
Oüwens.
Costerus.
Van de Sande.
Van der Straten, (✲ 3e).
Twent.
Lantsheer, (✲ 4e).
Polders, (✲ 3e).
De Man, (✲ 3e).
Lewe van Aduard.
Van Maren.
Zierwogel, (✲ 3e).
Langeveld.
Cantslaar.
Sloterdyck.
Nooy.
Keller, (✲ 4e).
Jager.
Van der Hart, (✲ 3e).
Dibbetz, (✲ 4e).
De Zuylen de Nyevelt.

Capitaines-Lieutenans.

MM.

Van Voss.
Van Westerholt.
Dirckink van Holmfeld.
Luyken.
Bennet.
Brunet de Rochebrüne.
't Hooft.
Spengler.
De Lange.
Melins.
Groot.
Van der Loeff.
Everdinge van der Nyepoort.
Cambier.
Grim.
Bolken.
Wardenburg, (✲ 4e).
Bakker.
Meyer.
Coertzen.
Hinxt, (✲ 4e).
De Jonge.
Van Daalen.
Fuchs.
Pfeil.
Drieman.
Pietersen.
Toussaint.
Van Schuler.
Verhuell.
Coeymans.
Lucas.
Pool.
Polkeyn.
Blom.
Stourt, (✲ 4e).
De Quartel, (✲ 4e).
Reyns.
Blommendaal.
De Gelder.

Lieutenans de première classe.

MM.

Schroder.
Verveer, (✲ 4e).
Gerhardt.
Dingemans.
Van Ginkel.
Berghuis.
Prey.
Courier dit Dubicart.
Sels.

MM.

Bruin.
Van Steenbergen.
Haringmans.
De Vries, (✲ 4e).
Hege.
Schneider.
Lans.
Merkus, (✲4e).
Van Ryn.
Mertens.
Eeg, (✲ 4e).
Le Blen.
Machielsen.
Vaillant.
Fabricius.
Bugelaaz.
Van Dura.
Tieman, (✲ 4e).
Fredriks.
Wychgel.
Bisschop Grevelink.
Tichelman.
Dekker.
Steeling.
Bezemer, (✲4e).
Van Geldrop.
Lutkens.
Swarthoff.
Cateau van Rosevelt.

Hemmens.
Fadzen.
Smith.
Sluiter.
Hentz.
Buys.
Van Ommen.
Bodel.
Muller.
Besier.
De Visscher.
De Monye.
Schokker.
Visser.
Geesteranüs.
Van den Ende.
Van Es, (✲4e).
Gerieke.
Van der Straten.
Kicherer.
'T Hooft.
Van Lutzenburg.
Steenboom.
Ahrens.
Gordon.
Hansin.
Scheidius.
Van de Velde.
Hofman.

Ryk.
Anemaet.
Mertens.
Bronovo.
Willinck, (✲4e).
Tonneboeyez.
Hoynck van Papendrecht.
Van Bondyk-Bastiaanse.
Hennevelt, (✲4e).
Tam.
Van Son, (✲4e).
Van Maren.
Van der Hoop.
De Sitter.
Kikkert.
Pietersen.
Mekern.
Web-Volmer.
Diemer.
Van de Graaff (J.)
Van de Graaff (H.)
Van den Bosch.
Van Voss.
Hofmeyer.
Arriens (✲ 4e).
De Smith van Royen, (✲4e)
Van Overzee.
Hora-Siccama, (✲4e).
Eckhardt.

Lieutenans de 2e *classe.*

MM.

Vortery.
Muller.
Westerhoff-Sels.
Ellinghuizen.
Koopman.
Zoeteman.
Waarbroek.
Corbelyn.
De Bree.
Pické.
Hackett.
Baud.
Zwaanshals.
Goteling-Vinnes.
Jonker.
Edeling.
Paling.
Musquetier.
Begerink.

Heldewier-Vignon.
Van Blommensteyn.
Schuller.
Godzen.
Wagner.
Pfeil.
Peyzel.
Jacquet.
Eickhoff.
De Veer.
Velthuizen.
Bezemer.
Van den Hoven.
Keuchenius, (✲4e).
Van Balveren.
Van Heel.
Koops.
Van Walré.
Crombet.

Asnius.
Berkhout-Molenaar.
Lans.
Riemersma.
Van Lennip-Coster.
Byl de Vroe, (✲4e).
Van Guerieke.
Hoffman.
Tuning.
Babgeau.
Gasinget.
Zwart van Esch.
Elgenhuizen.
Trippensée.
Pinet.
Fischauser.
Moll.
Tietveld.
Van Kervel.

MM.

Hooft.
D'Ozy.
Van Hoorn.
Vallette.
Klein.
Cochius.
Scheidius.
Abgiaël.
Heutz.
Tengbergen.
De Styrum.
De Roo van Alderwerelt.
Munter.
Vromans Rurens.
Maas.
De la Paissières.
Ketjen, (✲4e).
Meurer.
Heutz.
Boelen.
Anemaat.
Roest.
Ampt, (✲4e).
Veerman.
Jeune.
Kist.
Wintgens.
Van Staveren.
De With van Oldenbarneveld.
Sinkelaar.
Hugenholtz (F. J. A.)
Hugenholtz.
Stavorinus.
Van der Plaat.
Coops.
Du Fes.
Kamerling.
Van der Linde.
Roentgen.
Hofmeyer.
Mouritz.
Van der Meulen.
Noorduyn.
De Raet.
Blok.
De Jong.
Den Berger.
'T Hooft.

SECTION II.

Officiers du bataillon de Marins.

J. Steeling, *Major, Commandant ad interim.*

Capitaines.

MM.

Bezier.
Hofman.
Prins.
Sitter.
Musquerier.

SECTION III.

Commandans des Escadres, Commandans des Vaisseaux et Bâtimens qui les composent.

ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE.

Commandant :

Le Vice-Amiral VAN DE CAPELLEN, (G. C. ✲).

Le Guillaume-Premier, de 74 canons.

Commandant : Melvill de Carnbée, (✲ 4e), *Capitaine.*

La frégate LE MÉLAMPUS, de 44 canons.
Commandant : De Man, (✲ 3e), *Capitaine.*

La frégate LA DIANE, de 44 canons.
Commandant : Ziervogel, (✲ 3e), *Capitaine.*

La frégate L'AMSTEL, de 44 canons.
Commandant : Van Nes, *Capitaine.*

La frégate LA FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-WILHELMINE, de 44 canons.
Commandant : Van der Straten, (✲ 4e), *Capitaine.*

La frégate L'AURORE, de 36 canons.
Commandant : Polders, (✲ 3e), *Capitaine.*

La frégate LA KENAU HASSELAAR, de 36 canons.
Commandant : Dibbetz, (✲ 4e), *Capitaine.*

La corvette L'UNION, de 20 canons.
Commandant : Wardenburg, (✲ 4e), *Capitaine-lieutenant.*

Le brick LE HARIK, de 8 canons.
Commandant : Toussaint, *Capitaine-lieutenant.*

ESCADRE DES INDES ORIENTALES.

Commandant :

Le Contre-Amiral BUYSKES, (✲ 3e).

LE WATERLOO, de 74 canons.
Comm. : Le Contre-Amiral en second, WOLTERBEEK, (✲ 3e)

L'AMIRAL EVERTZEN, de 80 canons.
Commandant : DIETZ, *Capitaine.*

L'Amsterdam, de 80 canons.
Commandant : Hofmeyer, *Capitaine.*

L'Amiral de Ruyter, de 80 canons.
Commandant : 't Hooft, *Capitaine-lieutenant.*

Le Nassau, de 74 canons.
Commandant : Sloterdyck, *Capitaine.*

Le Prince Frédéric, de 74 canons.
Commandant : Van Senden, *Capitaine.*

L'Amiral Tromp, de 68 canons.
Commandant : Nooy, *Capitaine.*

La frégate la Marie Reygersbergen, de 36 canons.
Commandant : Everding van der Nyepoort, *Capitaine-lieut.*

La corvette l'Iris, de 18 canons.
Commandant : Pool, *Capitaine-lieutenant.*

La corvette la Vénus, de 20 canons.
Commandant : Van Schuler, *Capitaine-lieutenant.*

Le brick l'Espion, de 16 canons.
Commandant : Van der Loeff, *Capitaine-lieutenant.*

ESCADRE DES INDES OCCIDENTALES.

Surinam.

Commandant :

Le Vice-Amiral VAN BRAAM.

La frégate le Van der Werf, de 44 canons.
Commandant : Kolff, *Capitaine.*

La frégate L'EURIDICE, de 36 canons.
Commandant : Quinoseau, *Capitaine.*

Le brick L'IRÈNE, de 18 canons.
Commandant : Spengler, *Capitaine-lieutenant.*

CURAÇAO.

LE PRINCE D'ORANGE, de 90 canons.
Commandant : Lewe van Aduard, *Capitaine.*

Le brick LE HAAY, de 7 canons.
Commandant : De Quartel, (✲ 4e), *Capitaine-lieutenant.*

HELLEVOETSLUIS.

Le brick LA DAPHNÉ, de 15 canons.
Commandant : Coertsen, *Capitaine-lieutenant.*

SECTION IV.

Directeurs et Sous-Directeurs des Départemens maritimes ; Constructeurs, Sous-Constructeurs, Maîtres d'Equipages, Sous-Maîtres d'Equipages, Chefs et Sous-Chefs de Magasins.

DÉPARTEMENT MARITIME DU ZUIDERZÉE.

AMSTERDAM.

Le Contre-Amiral LEMMERS, *Directeur.*
Van Eybergen, *Secrétaire.*
Schnit (P.), jeune, *Constructeur.*
Schnit (P.), *Sous-Constructeur.*
Schorer, *Chef des magasins pour la construction des vaisseaux.*
Roepel, *Maître d'équipage.*
Courier dit Dubicart, *Lieutenant de 1re classe, Sous-Maître d'équipage.*

Digitized by Google

Sesseler, *Sous-Maître d'équipage pour l'artillerie.*
Van den Velden, *Chef des magasins pour les objets d'équipement.*

MEDEMBLIK.

Rivesy, *Capitaine, Sous-Directeur.*
Schnit, *Sous-Constructeur.*
Merkus, (✲4e), *Lieut. de 1re classe, Sous-Maître d'équipage.*
Van Nuys, *Chef de magasin.*

NIEUWE-DIEP.

Bennet, *Capitaine-Lieutenant, Sous-Directeur.*
Landstraat, *Sous-Constructeur.*
Ar[illegible]bout, *Major pensionné, Sous-Maître d'équipage.*
Verveer, *Lieutenant de 2e classe, pensionné, Chef de magasin.*

DÉPARTEMENT MARITIME DE LA MEUSE.

ROTTERDAM.

Le Contre-Amiral MAY, (✲ 3e), *Directeur.*
Cassa, *Secrétaire.*
Glavimans (P.), *Constructeur.*
Glavimans (C. J.) jeune, *Sous-Constructeur.*
....., *Chef des magasins pour la construction des vaisseaux.*
Hoek, *Maître d'équipage.*
De Haan, *Capitaine, Sous-Maître d'équipage.*
Van Buren, *Chef des magasins pour les objets d'équipement.*

HELLEVOETSLUIS.

Baak, *Sous-Directeur.*
Bakker, *Sous-Constructeur.*
Nap, *Sous-Maître d'équipage.*
Oudyk van Putten, *Chef de magasin.*

DÉPARTEMENT MARITIME DE L'ESCAUT.

FLESSINGUE.

Le Contre-Amiral GOBIUS, *Directeur.*
Obreen, *Secrétaire.*
Soetermeer, *Constructeur.*

Digitized by Google

Vos, *Sous-Constructeur.*
Duym, *Capitaine, Maître de magasin en chef.*
Van Ommen, *Lieutenant de 1re classe, Sous-Maître d'equipage.*
Schultz, *Maître des magasins pour les objets d'équipement.*

Pilotage, Fanaux, Balisages, etc., etc.

Ortt, *Capitaine, chargé de la surveillance sur le pilotage*, etc., etc., *dans le département maritime du Zuiderzée.*

Twent, *Capitaine, chargé de la surveillance sur le pilotage*, etc., etc., *dans le département maritime de la Meuse.*

Lantsheer, *Capitaine-Lieutenant pensionné, Sous-Inspecteur du pilotage, des fanaux, balisages*, etc., etc., à Ostende.

SECTION V.

Service de Santé. — Quarantaines.

Brugmans, ✪, *Inspecteur-général du Service de santé.*

Administration sanitaire.

Brugmans, ✪, *Président, Inspecteur-général.*
Scheidler, Starck, De Riemer, } *Membres.*
Van Meerten, *Secrétaire.*
Swarts, *Médecin*, Flietner, *Chirurgien*, Benraad, *idem*, } *attachés au chantier d'Amsterdam.*
Van Hattem, *Chirurgien attaché au chantier de Rotterdam.*
Nolson, *Médecin*, ..., *Chirurgien*, } *attachés au chantier de Flessingue.*

Hopital à Enkhuizen.

Van de Laar, *Officier de santé, avec rang de Chirurgien en chef, Directeur.*

Lieux de Quarantaines.

Isle de Wieringen.

Eilbracht, *Capitaine, Directeur.*

Isle de Tien Gemieten.

Koelewyn, *Inspecteur.*

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Dépendances du Ministère des Finances.

SECTION Ire.

Contributions directes.

Directeurs, Inspecteurs et Contrôleurs des Contributions directes.

Province du Brabant septentrional.

MM.

Martini (H. B.) *Directeur.* | Van Haeften (A.), *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Martini,	*à Bois-le-Duc.*	Kuyl,	*à Breda.*
Gordon,	*Boxtel.*	Lynslager,	*Eindhoven.*
Ribbius,	*Waalwyk.*	Versfeld,	*Helmond.*
Van Tureuhout,	*Grave.*	Hooft Graafland,	*Heusden.*
Camauer,	*Berg-op-Zoom.*		

Province du Brabant méridional.

MM.

Herla, *Directeur.* | Blaes, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Brantz, (1er *Contrôle*),	*à Bruxelles.*	Bertrand,	*à Tirlemont.*
Sohest, (2e *Contrôle*),	*Bruxelles.*	Parmentier,	*Nivelles.*
Van Mattenburg,	*Louvain.*	Crawhez,	*Wavre.*

Province de Limbourg.

MM.

Van den Santheuvel, *Directeur.* | Nypels, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Roberti, (1re *Division*),	*à Maestricht,*	Leistenschneider,	*à Hasselt.*
Gericke, (2e *Division*),	*Maestricht,*	Van Straelen,	*St. Trond.*
Nieuwenhuizen,	*Tongres.*	Neujean,	*Ruremonde.*

Province de Gueldre.

MM.

Hanegraaf, *Directeur.* | Verster, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Van Eck,	*à Arnhem.*	De Heeckeren de Nettelhorst,	*à Groenlo.*
Graham-Hanegraaff,	*Wageningen.*	Van Haersolte,	*Thiel.*
De Vries,	*Harderwyk.*	Van Manen,	*Bommel.*
Optennoord,	*Zutphen.*	De Bakker,	*Nimègue.*
Tengbergen,	*Doesbourg.*		

Province de Liége.

MM.

Pirquet, *Directeur.* | Losson, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Closon,	*à Liége.*	De Reul,	*à Spa.*
De la Veux,	*Herstal.*	Dadseux,	*Verviers.*
Beaujean,	*Huy, rive droite.*	La Fontaine,	*Durbuy.*
De Thier,	*Huy, rive gauche.*	Blyckaerts,	*Marche.*
Rousseaux,	*Landen.*	Jenot,	*St.-Hubert.*

Province de Flandre orientale.

MM.

Mesdach, *Directeur.* | Sartel, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Bernard, 1re *Division, à Gand.*	De Ghens, 1re *Division, à Termonde.*
Blanquaert, 2e *Division, à Gand.*	Pauwelaert, 2e *Division, à Termonde.*
De la Royère, 1re *Divis. à Audenaerde.*	Van Moffaert, *à Eccloo.*
Vandamme-Léon, 2e *Division, à Audenaerde.*	

Province de Flandre occidentale.

MM.

De Vriere-Ysenbrant, *Directeur.* | Clemens, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Fivé, *à Bruges*, 1re *Division.*	Leclercq, *à Ypres*, 2e *Division.*
Debuscher, *à Bruges*, 2e *Division.*	Vandeurne, *à Courtray*, 1re *Division.*
Bernier, *à Furnes.*	Vanroosebeke, *à Courtray*, 2e *Division.*
Vandamme, *à Ypres*, 1re *Division.*	

Province de Hainaut.

MM.

Le Comte de Glymes, *Directeur.* | Royer, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Dehaye,	*à Tournai.*	Clerfeyt-Vanaisse (2e *Divis.*)	*à Mons.*
Jouret,	*Leuze.*	Desmadryl,	*Charleroi.*
Olivier,	*Ath.*	Daudenaert,	*Beaumont.*
Simon-Debrier (1re *Division*),	*Mons.*		

Province de Hollande septentrionale.

MM.

Rendorp van Marquette, *Direct.* | Burman, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Bakker, *à Amsterdam*, 1re *Division.*		Van Aalst Schouten, *à Amsterdam*, 6e *Division.*	
Scholten van Aschat, *à Amsterdam*, 2e *Division.*		Tiedeman,	*Weesp.*
Cambier, *à Amsterdam*, 3e *Division.*		Hoeufft,	*Haarlem.*
Roëll, *à Amsterdam*, 4e *Division.*		Bentink,	*Hoorn.*
Harry Hartsinck, *à Amsterdam*, 5e *Division.*		Tinne,	*Munnickendam.*
		Du Tour,	*Alkmaar.*

Province de Hollande méridionale.

MM.

Van Citters, *Directeur.* | Van Horn van Burgh, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Le Jeune,	*à La Haye.*	Bentink,	*à Gouda.*
De Famars ter Borch, *à Rotterdam*, 1re *Division.*		Hesselt van Dinter,	*Schiedam.*
		Hoog,	*La Brielle.*
Van Kooten, *à Rotterdam*, 2e *Division.*		Millies,	*Gorcum.*
Moens,	*à Leyde.*	Joorissen Jacobsz,	*Woerden.*
Van Schuylenburch,	*Delft.*	Jacob Evera,	*Streyen.*
Loke,	*Dordrecht.*		

Province de Zélande.

MM.

Van Citters (A.), *Directeur.* | Exrik, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Ritter,	*à Middelbourg.*	Van der Burght van Lichtenberg,	*à Tholen.*
Kiers,	*Flessingue.*	Tromp,	*Axel.*
Dominicus,	*Goes.*	Faro,	*Sluis.*
Evera,	*Wolphaarsdyk.*		
Sevenhuyzen,	*Zierikzée.*		

Province de Namur.

MM.

Becquet de Severin, *Directeur.* | Huart, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Gobert,	*à Namur.*	Barré,	*à Ciney.*
Melebeek,	*Huy.*	Gobert,	*Beauraing.*
Mallar,	*Dinant.*	.....	*Philippeville.*
Dartet,	*Andennes.*		

Province d'Anvers.

MM.

....., *Directeur.*

Province d'Utrecht.

MM.

De Koch, *Directeur.* | Laan, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Van Westreenen,	*à Utrecht.*	Drieling,	*à Amersfort.*
Van Kossen,	*Welles.*		

Province de Frise.

MM.

Van Breugel, *Directeur.* | Beudt, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Van Breugel,	*à Leeuwarden.*	Carpentier,	*à Lemmer.*
Sjourd Spree,	*Franeker.*	Wentholt,	*Heerenveen.*
Alberda van Ekenstein,	*Dokkum.*	Andringa v. Hylckama,	*Oldeberkoop.*
Van Loon,	*Sneek.*		

Province d'Overyssel.

MM.

Daendels, *Directeur.* | Callé, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Van Hoboken,	*à Zwolle.*	Booghmans,	*à Ommen.*
De Vos van Steenwyk (J. A. G.),	*Vollenhoven.*	Van Bommel,	*Almelo.*
Schumacher,	*Deventer.*	Van Dedem,	*Delden.*

Provinces de Groningue et de Drenthe.

MM.

Onco van Swinderen, *Directeur.* | Perinozius Waller, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Kemper,	*à Groningue.*	Van Iddekinge,	*dans le quartier de Hunsinge.*
Alberda van Ekenstein,	*Hogezand.*	Bertling,	*à Winschoten.*
Van Bartholt,	*dans le quart. de Wester.*	Oosting,	*Assen.*
Hora Siccama,	*dans le quartier de Frevelingen.*	Vigelin v. Claerbergen,	*Meppel.*

Digitized by Google

Grand-Duché de Luxembourg.

M. Tock, *Directeur.* | M. Chapelle, *Inspecteur.*

Contrôleurs.

MM.

Baltja, *à Luxembourg*, 1re *Division.*		Schanen,	*à Bastogne.*
Huart, *à Luxembourg*, 2e *Division.*		Le Pere,	*Neuf-Château.*
Couturier, *à Diekirch*, 1re *Division.*		Jacoby,	*Virton.*
Renaudin, *à Diekirch*, 2e *Division.*			

SECTION II.

Receveurs-généraux et particuliers.

Les Receveurs-généraux et particuliers sont placés sous les ordres et la surveillance immédiate et exclusive du Ministre des Finances.

Il y a un Receveur-général dans le chef-lieu de chaque province, et un Receveur-particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

Receveurs-généraux.

MM.

De la Court,	*à Bois-le-Duc.*	Van Boetzelaar, *adjoint, à La Haye.*	
Huysman d'Honsem,	*Bruxelles.*	Van Stapele,	*Middelbourg.*
Ruys,	*Maestricht.*	Douxchamps,	*Namur.*
Van Haersolte,	*Arnhem.*	Le Comte C. De Baillet,	*Anvers.*
De Sora,	*Liége.*	Gordon,	*Utrecht.*
Carpentier,	*Gand.*	Teitma,	*Leeuwarde.*
De Zuylen de Nyevelt,	*Bruges.*	Wicherlinck,	*Zwolle.*
Marbais du Graty,	*Mons.*	Hofstede,	*Assen.*
Bicker,	*Amsterdam.*	Busch, (✲ 3e),	*Groningue.*
Dreux,	*La Haye.*	Dutieux,	*Luxembourg.*

Receveurs-particuliers dans les divers arrondissemens, à l'exception des arrondissemens de chef-lieu où ces fonctions sont remplies par les Receveurs-généraux.

Province de Brabant septentrional.

Arrondissement de Breda.

M. Van Tets, *à Breda.*

Arrondissement d'Eindhoven.

M. Van Ryckevorsel, *à Eindhoven.*

PROVINCE DE BRABANT MÉRIDIONAL.

Arrondissement de Louvain.

M. Lintz, *à Louvain.*

Arrondissement de Nivelles.

M. Jochams, *à Nivelles.*

PROVINCE DE LIMBOURG.

Arrondissement de Hasselt.

M. Robinet, *à Hasselt.*

Arrondissement de Ruremonde.

M. Le Clercq, *à Ruremonde.*

PROVINCE DE GUELDRE.

Arrondissement de Nimègue.

M. Boogaard de Bruyn, *à Nimègue.*

Arrondissement de Thiel.

M. Van Riemsdyk, *à Thiel.*

Arrondissement de Zutphen.

M. Wildrik, *à Zutphen.*

PROVINCE DE LIÉGE.

Arrondissement de Huy.

M. Gillard, *à Huy.*

Arrondissement de Verviers.

M. Dethier, *à Verviers.*

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

Arrondissement d'Audenaerde.

M. Raepsaet, *à Audenaerde.*

Arrondissement d'Eccloo.

M. Vervier, *à Eccloo.*

Arrondissement de Termonde.

M. Goossens, *à Termonde.*

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

Arrondissement de Courtray.

M. le Baron de Triest, *à Courtray.*

Arrondissement de Furnes.

M. Rabaut, *à Furnes.*

Arrondissement d'Ypres.

M. Vermersch, *à Ypres.*

PROVINCE DE HAINAUT.

Arrondissement de Charleroi.

M. Coupez, *à Charleroi.*

Arrondissement de Tournay.

M. Delcourt, *à Tournay.*

PROVINCE DE HOLLANDE SEPTENTRIONALE.

Arrondissement d'Alkmaar.

M. Daey, *à Alkmaar.*

Arrondissement de Hoorn.

M. Langewagen, *à Hoorn.*

Arrondissement de Haarlem.

M. Van Wickevoort Crommelin, *à Haarlem.*

PROVINCE DE HOLLANDE MÉRIDIONALE.

Arrondissement de Rotterdam.

M. De Weert, *à Rotterdam.*

Arrondissement de Leyde.

M. Van Noort, *à Leyde.*

Arrondissement de Dordrecht.

M. Van der Werff van Zuidland, *à Dordrecht.*

Arrondissement de Gorcum.

M. Hanegraaff, *à Gorcum.*

Arrondissement de La Brielle.

M. Rumph, *à La Brielle.*

PROVINCE DE ZÉLANDE.

Arrondissement de Zierikzée.

M. Schuurbeke Boeye, *à Zierikzée.*

Arrondissement de Goes.

M. Mirandolle, *à Goes.*

Arrondissement du Sas-de-Gand.

M.....

PROVINCE DE NAMUR.

Arrondissement de Dinant.

M. Clavareau, *à Dinant.*

Arrondissement de Marche.

M. Dupont, *à Marche.*

PROVINCE D'ANVERS.

Arrondissement de Malines.

M. Duvivier, *à Malines.*

Arrondissement de Turnhout.

M. De Fierlant, *à Turnhout.*

PROVINCE D'UTRECHT.

Arrondissement d'Amersfoort.

M. Wittwaal van Stoetwegen, *à Amersfoort.*

PROVINCE DE FRISE.

Arrondissement de Sneek.

M. Bakker, *à Sneek.*

Arrondissement de Heerenveen.

M. Nauta, *à Heerenveen.*

PROVINCE D'OVERYSSEL.

Arrondissement de Deventer.

M. Van Doorninck, *à Deventer.*

Arrondissement d'Almelo.

M. Dikkers, *à Almelo.*

PROVINCE DE GRONINGUE.

Arrondissement de Winschoten.

M. Van Alberda, *à Winschoten.*

Arrondissement d'Appingadam.

M. Lewe, *à Appingadam.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Arrondissement de Diekirch.

M. Marchant, *à Diekirch.*

Arrondissement de Neufchâteau.

M. Magnette, *à Neufchâteau.*

SECTION III.

Payeurs-généraux, Payeur de la Dette nationale et Payeurs-provinciaux.

Les Payeurs-généraux, le Payeur de la Dette nationale et les Payeurs-provinciaux, sont placés sous la surveillance immédiate et exclusive, et sous les ordres du Ministre des Finances.

Il y a à La Haye trois Payeurs-généraux ; un pour les dépenses de la Marine, un pour les dépenses de la Guerre et un pour les dépenses diverses ; ils remplissent dans la province de Hollande méridionale les fonctions de Payeurs-provinciaux.

MM.

Bloys van Treslong, *Payeur-général de la Marine.*
Van Burg, *Payeur-général de la Guerre.*
Volck, *Payeur-général des Dépenses diverses.*
Leembruggen, *Payeur de la Dette nationale, à Amsterdam.*

PAYEURS-PROVINCIAUX.

La résidence des Payeurs-provinciaux est toujours au chef-lieu de la province.

Brabant septentrional.

M. Le Houx, *à Bois-le-Duc.*

Brabant méridional.

M. Fletté de Flettenfeld, *à Bruxelles.*

Limbourg.

M. Van Diest, *à Maestricht.*

Gueldre.

M. De Mist, *à Arnhem.*

Liége.

Poswick, *à Liége.*

Flandre orientale.

M. Van Meldert, *à Gand.*

Flandre occidentale.

M. Carpentier, *à Bruges.*

Hainaut.

M. Durieu de Court et Motte, *à Mons.*

Digitized by Google

Hollande méridionale.

Les fonctions de Payeur provincial y sont remplies par les Payeurs généraux, désignés au commencement de ce paragraphe.

Hollande septentrionale.

M. Piepers, *à Amsterdam.*

Zélande.

M. Van Deinse, *à Middelbourg.*

Namur.

M. Blyckaerts, *à Namur.*

Anvers.

M. Van Eersel, *à Anvers.*

Utrecht.

M. De Rochefort, *à Utrecht.*

Frise.

M. Van Sippama, *à Leeuwarden.*

Overyssel.

M. Smitt, *à Zwolle.*

Groningue.

M. Robbé, *à Groningue.*

Drenthe.

M. Hofstede, *à Assen.*

Grand-Duché de Luxembourg.

M. Beving, *à Luxembourg.*

SECTION IV.

Syndicat des Pays-Bas.

Le Syndicat est chargé de suivre la rentrée des prétentions arriérées du ci-devant Syndicat des *Provinces-Unies des Pays-Bas*; il termine les affaires restées pendantes à la suppression de celui-ci et délivre les certificats de la dette, créés par la loi du 11 novembre 1815, n° 98; il en paie les intérêts et en fait le remboursement intégral.

M. SIX D'OTERLEEK, (C. ✪). *Ministre des Finances, Président.*
M. Hodshon, *Vice-Président.*

Membres du Syndicat.

MM.

Van Brienen van de Groote Lindt.
Brouwer, ✪.
Van Wickevoort Crommelin.
Six van Hillegom.
Williuk, ✪.
Van der Meulen.
Charlé.
Blaauw.
Van Eys (J. N.)
Van Lennep.
Rendorp.
Ten Sande.
Hooft, ✪.
Huydecoper de Maarseveen.
Van Collen.
Carp.
Graafland.
Van Eys, (P. A.), ✪.
Meynts.
Paats van Troostwyk.
Van de Poll, cadet.
Severyn.
De Lepel.
Voombergh.
Elias, ✪.
Van Loon.
Van Iddekinge.
Bareel.
Gendebien, ✪.
Holvoet.
Le Baron Keverberg d'Aldengoor, ✪.
Maibe, ✪.
Piret.
Pharasin.
Ricour.
Roemers, ✪.
Serruys, ✪.
Simonis, ✪.
Le Vicomte de Spoelberch d'Eynhouts.
Surlet de Chokier.
Tornaco de Berlo.
.....
.....
.....
.....
Apostool, ✪, *Secrétaire.*
Fraser, *Trésorier.*

SECTION V.

Direction du Grand-Livre de la Dette nationale, à Amsterdam.

La formation et la conservation du Grand-Livre de la Dette nationale sont confiées à une commission composée de sept Membres et placée sous la surveillance du Ministre des Finances.

Les attributions de cette commission se composent de tout ce qui concerne le Grand-Livre de la Dette nationale, à l'exception de l'émission des certificats de rentes et de leur paiement, qui concernent exclusivement le Ministère des Finances.

Membres de la Commission.

MM.

Dentz d'Assendelft, ✪.
Huydecoper de Maarseveen.
Van der Hoop.
Bondt.
Bierens.
De Wykersloot van Grevenmacheren.
.....
Van West, *Secrétaire de la commission et teneur de livres en chef.*
De Vries, *Vérificateur des billets de sort* (Kansbilletten) *de la dette différée et Conservateur de toutes les pièces de vérification.*

SECTION VI.

Commission pour le Rétablissement de la Dette nationale, à Amsterdam.

Cette Commission se compose d'un Président, d'un Vice-Président et de quatre Membres, auxquels est adjoint un Secrétaire, avec un nombre convenable d'Employés. Cette Commission est chargée, sous la surintendance du Ministre des Finances, de poursuivre les travaux que la loi du 14 mai 1814 lui a confiés, et dans lesquels l'arrêté de Sa Majesté, du 9 avril 1816, l'a confirmée; ce même arrêté l'a chargée de la conversion des récépissés de la contribution de guerre, résultant de la loi du 11 novembre 1815, n° 98.

MM.

....., *Président.*

Hogguer, ✪, *Vice-Président.*

Clifford,
Van den Ouder Meulen, ✪,
Backer de Jonge,
Elias,
} *Membres de la Commission.*

Van Iddekinge, *Secrétaire.*

SECTION VII.

Loteries.

§ 1er.

Loterie Royale des Pays-Bas.

M. Slort d'Oldrutenborgh, *Receveur-général*, à La Haye.

Le Receveur-général est chargé de la distribution des billets de loterie et du paiement des prix et primes qu'ils ont obtenus. La distribution des billets se fait aux risque et péril du Receveur-général, à son bureau à La Haye, et, par les Collecteurs qualifiés *ad hoc*, dans les principales villes du Royaume.

M. de Jonge d'Ellemeet, *Directeur du tirage de la Loterie.*

Il dirige toutes les opérations des tirages et veille à la garde et à la conservation des roues qui renferment les numéros et les prix. Les billets qui con-

tiennent l'indication de ces derniers sont, avant le commencement de chaque tirage, présentés au Ministre des Finances.

Le tirage se fait à La Haye et en public; le Directeur fait publier, après chaque tirage, la liste des numéros, prix et primes sortis.

Le Directeur est aussi chargé du tirage annuel des billets de sort de la Dette nationale déférée.

Collecteurs qualifiés de la Loterie Royale des Pays-Bas.

MM.

Van Heymbeek, *à Alost.*
Toelaar, *à Amersfoort.*
Van Eyl Sluyter,
Munk et fils,
Munk (P. A.),
Clément van Hall,
Kruys et Alexandre,
Kuyper Brouwer,
Martin,
De Leaô Laguna et fils (B. L.),
De Leaô Laguna (J. L.),
Engelberts van Bevervoorden,
De Groot Jamin,
} *à Amsterdam.*
Boehm,
Vermeulen,
} *à Anvers.*
Dibbets, *à Arnhem.*
La veuve Jacobs et fils (A.),
Jacobs (J. A.),
} *à Blokzyl.*
Wartenbergh, *à Bois-le-Duc.*
Van Bergen, *à Breda.*
Goddyn, *à Bruges.*
Van der Houten,
Eyckholt,
Deby,
} *à Bruxelles.*
De Groot, *à Delft.*
De Lange, *à Deventer.*
Blussé, *à Dordrecht.*
....., *à Gand.*
Bouwmeester, *à Gouda.*
Gadalje et Beer Daniel Polak, *à La Haye.*
Knypinga,
Lage,
} *à Groningue.*
Van Kaps, *à Haarlem.*
Zylstra et fils, *à Harlingue.*
Vermande (J. et C.), *à Hoorn.*
Simoens, *à Ypres.*
Suringer, *à Leeuwarden.*
Van Gent, *à Leyde.*
De France, *à Louvain.*
Mathias et Martin, *à Liége.*
Rouffaer, *à Maestricht.*

MM.

Luteyn & Herklots, *à Middelbourg.*
Beauchamp, *à Namur.*
Francken, *à Nimègue.*
Delmotte, *à Ostende.*
Landt et Van Marle, *à Rotterdam.*
Bakker, *à Schiedam.*
Mulder, Post, } *à Utrecht.*
Clément, *à Zwolle.*

§ II.

Loterie Royale de Bruxelles.

La Direction de cette Loterie est confiée, sous la surveillance du Ministre des Finances, à deux Administrateurs, assistés d'un Inspecteur et de deux Contrôleurs.

MM.

Le Baron de Thysebaert, Le Comte du Chastel, } *Administrateurs.*
Poublon, *Inspecteur de la Comptabilité.*
Massart, Baudier, } *Contrôleurs.*

CHAPITRE VII.

Dépendances du Ministère du Waterstaat.

SECTION Ire.

Génie du Waterstaat et des Travaux publics (1).

MM.

BLANKEN, ✪, *Inspecteur-général, résidant* à Amsterdam.

GOUDRIAAN, ✪, *idem, résidant* à Campen.

PROVINCES SEPTENTRIONALES.

Premier district provisoire du Waterstaat, comprenant les provinces de Hollande septentrionale et d'Utrecht.

M. Mentz, *Ingénieur, chef provisoire,* à Amsterdam.

Deuxième district comprenant la Hollande méridionale.

M. Blanken, *Ingénieur chef provisoire,* à La Haye.

Troisième district comprenant la Gueldre.

M. Van Ommeren, *Ingénieur chef provisoire,* à Arnhem.

Quatrième district, comprenant le Brabant septentrional.

M. Goekoop, *Ingénieur chef provisoire,* à Bois-le-Duc.

Cinquième district, comprenant la Zélande.

M. Schraver, *Ingénieur chef provisoire,* à Middelbourg.

Sixième district, comprenant l'Overyssel.

M. Van der Meer, *Ingénieur chef provisoire,* à Zwolle.

Septième district, comprenant la Frise et huitième district, comprenant Groningue et Drenthe.

M. Karsten, *Ingénieur chef provisoire,* à Groningue.

Neuvième district, comprenant la ci-devant Flandre d'Etats.

M. Diggelen, *Ingénieur chef provisoire, résidant* à l'Ecluse.

A l'école du génie, à Delft.

M. Cox, *Ingénieur ordinaire.*

(1) L'organisation de cette Administration, décrétée par S. M., n'étant pas encore effectuée, on n'a désigné ici que des titulaires provisoires qui sont chargés en chef d'une partie du service.

Provinces méridionales.

MM.
Maurice-Philippe, *Sous-Inspecteur au ministère.*
Des Enffans du Ponthois, *idem, idem.*

Brabant méridional.

M. Teichman, *Inspecteur,* à Bruxelles.

Anvers.

M. De Dobbeleer, *Inspecteur,* à Anvers.

Flandre orientale.

MM.
Van Hooren, *Inspecteur, délégué* à Gand.
Noël, *Sous-Inspecteur, délégué* à Gand.

Flandre occidentale.

M. De Brock, *Inspecteur,* à Bruges.

Hainaut.

M. Vivroux, *Sous-Inspecteur,* à Mons.

Namur.

M. Bastin, *Inspecteur,* à Namur.

Liége.

MM.
Van de Velde, *Inspecteur,* à Liége.
Halkin, *Sous-Inspecteur, à la rive droite, idem.*

Limbourg.

MM.
Laguesse, *Sous-Inspecteur,* à Maestricht.
Gerardot de Sermoise, *Conducteur, chef à la rive droite, idem.*

Luxembourg.

M. Schaar, *Sous-Inspecteur,* à Luxembourg.

SECTION II.

Service des Bâtimens civils.

MM.
Vifquain, *Sous-Inspecteur,* à Bruxelles.
Louyet, *Officier délégué,* à Bruxelles.
Noordendorp, *Contrôleur,* à La Haye.

Architectes commissionnés.

MM.
Henry, *Architecte de S. M.,* à Bruxelles.
De Dobbeleer, *idem,* à Anvers.

CHAPITRE VIII.

Commerce et Colonies.

SECTION PREMIÈRE.

Possessions des Pays-Bas aux Indes orientales.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

S. E. le Baron DE CAPELLEN, (C. ✪), *Secrét.-d'Etat, à Batavia.*

Commissaires du Roi pour la prise de possession des Indes orientales.

M. ELOUT, (C. ✪), *Conseiller-d'Etat.*
Le Baron DE CAPELLEN, (C. ✪), *Secrétaire-d'Etat, nommé Gouverneur-général des Indes orientales.*
M. BUYSKES, (✲ 3e), *Contre-Amiral, commandant l'escadre de S. M. destinée pour les Indes orientales.*
M. d'Ozy, *Secrétaire du Gouverneur et des Commissaires généraux.*
M. Reinwart, *Directeur pour l'Agriculture, les Sciences et les Arts, à Java et les îles voisines.*

SECTION II.

Possessions des Pays-Bas aux Indes occidentales.

§ Ier.

Surinam.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

.....

MM.
Vaillant, *Conseiller fiscal.*
Van Meerten, *Président de la Cour de Justice civile.*
Aubin Nering Bogel, *Conseiller-Contrôleur-général des Finances.*

MM.
Lammens,
Van Ryck de Groot,
Meertens,
Mirandolle,
Graafland,
} *Membres de la Cour de Justice civile.*

Changuion, *Secrétaire de la Cour de Police et de Justice criminelle.*
De Koff, *Secrétaire de la Cour de Justice civile.*

MM.

Slingarde, *Secrétaire du Gouverneur-général.*
Kamerling, *Contrôleur des magasins.*
Noordbergh van Brandwyk, *Receveur du bureau des ventes, faisant fonctions de maître des ventes.*
. . . . . , *Receveur des droits d'entrée et de sortie.*
Planteau, *Receveur du droit de capitation.*
Bentink, *Receveur des taxes inférieures.*
Van der Hoop, *Receveur de la caisse de désertion.*
Peneux, *Receveur des domaines.*
Wesenhagen, *Receveur des droits d'église et de l'hospice national.*
Wilkens, *Receveur des droits de ventes.*
Bruin van Rozenburg, *Garde-Magasin-général.*
Thomas, *Commis en chef au bureau du Conseiller-Contrôleur-général des Finances.*
Bonte, *Commis idem.*
Roepel, 1er *Exploiteur.*
De Rooy, 2e *idem.*
Uden Masman, *Prédicant de l'église réformée.*

§ II.

Curaçao.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Le Vice-Amiral KIKKERT, (✲ 3e).

MM.

Van Starckenburg, *Conseiller fiscal.*
Lamaison, *Président du conseil de justice civile et criminelle.*
Nuboer, ✪, *Conseiller-Contrôleur-général.*
Elsevier,
Serrurier,
. . . . . } *Membres du conseil de justice civile et criminelle.*
. . . . . }
Prince, *Secrétaire du conseil de Police.*
Hayunga, *Secrétaire du conseil de justice civile et criminelle.*
Schotborgh, *Receveur des droits d'entrée et de sortie.*
De Larrey, *Maître des ventes.*
Muller, *Garde-Magasin-général.*
Everts, *Maître des poids et mesures.*
Van Spengler, *Maître des ports.*
Schotborgh, *Commis aux manifestes et Commissaire aux expéditions.*
Scarbouw, 1er *Commis près le Garde-Magasin-général.*
Bosch, *Prédicant de l'église réformée.*

§ III.

St. – Eustache.

GOUVERNEUR.

M. DE VEER.

MM.

T'Hoen, *Teneur de livres général, chargé provisoirement, jusqu'à l'arrivée du Gouverneur, de l'Administration-générale de la Colonie.*

Pant, *Secrétaire du conseil de police et Maître des ventes.*

Van Putten, *Maître des poids et mesures.*

§ IV.

St.-Martin.

MM.

CANTZLAAR, *Capitaine de Marine, Commandant.*

Van Romont, *Fiscal.*

Kruithof, *Teneur de livres.*

Beckers, *Secrétaire du conseil de police et Maître des ventes.*

SECTION III.

Possession des Pays-Bas à la côte de Guinée.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

M. DAENDELS.

MM.

Van Neck, *Contrôleur des Finances et des Magasins.*

T'Hoen,
Coorengel, } 1ers *Résidens.*

Abeloos,
Roelofzen,
Loo,
Oosthout,
Van Barneveld,
Milet, } 2es *Résidens.*

Carillon, *Maître des magasins.*

Huydecoper,
Beezer,
Bartels,
Last,
Coorengel,
Brouwer,
Oosthout,
Van der Breggen Paauw, } *Adjoints.*

MM.
Starrenburg, *Colonel, Ingénieur.*
Oldenburg, *Commandant d'*Elmina.
Thurkow, *Chirurgien-major.*
Reynhout, *Docteur et Botaniste.*
Flusz, *Maître des Fabriques.*

SECTION IV.

Banque des Pays-Bas.

L'arrêté du 25 mars 1814 a accordé à cet établissement un octroi pour 25 ans, à commencer du 1er avril de la même année.

La banque est considérée comme formant une association sans firme, primitivement composée de 5000 actions, de 1000 florins chacune, qui sont la propriété des bailleurs de fonds, sans que ceux-ci soient en aucun cas responsables dans leurs personnes ou dans leurs biens, pour objets relatifs aux opérations de la banque. S. M., en arrêtant l'établissement de la banque, a pris pour compte de l'état cinq cents actions, se réservant de porter ce nombre à mille, si Elle le juge convenable.

Chaque action est inscrite au nom de celui à qui elle appartient. Le transfert de ces actions s'opère en présence de la direction par acte sous seing-privé. Les ventes d'actions à terme et tous contrats, relatifs à leur hausse ou à leur baisse dans un temps donné, sont prohibés, nuls et de nulle valeur.

Les propriétaires d'actions ont la préférence sur tous autres et entr'eux, en raison du nombre d'actions qu'ils possèdent, pour les opérations d'emprunt et d'escompte pour lesquelles ils s'adressent à la banque.

Les actions de la banque ne peuvent être prises en nantissement par la direction; elles ne sont saisissables que dans les cas d'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée, ou lorsque celui au nom de qui elles sont inscrites, est en état de faillite.

Les opérations de la banque consistent:

1°. A escompter des lettres de change;

2°. A prêter sur nantissement d'effets, denrées et marchandises;

Digitized by Google

3°. A faire le commerce d'or, d'argent, de billon et de tout métal monnayable, et à le convertir en lingots ou espèces à volonté.

4°. A recevoir et tenir en compte courant les deniers de l'État et de toutes autorités publiques, à payer les assignations ou quittances fournies sur la banque par l'État ou par ces autorités, bien entendu sans jamais outrepasser le montant des crédits qu'ils ont dans les comptes de la banque; celle-ci n'accordant en aucun cas, ni à qui que ce soit, des emprunts ou crédits sans nantissement.

La banque n'est autorisée à vendre que les métaux monnayables ou les objets qu'elle a reçus en nantissement; elle ne peut acquérir des immeubles, ni prendre intérêt dans aucune association de commerce.

La banque est autorisée à faire des prêts au denier vingt sans plus, sur tous biens-meubles, marchandises, effets et obligations de l'Etat; elle ne peut faire des avances sur des obligations à charge des gouvernemens étrangers, ni sur des vaisseaux ou bâtimens, ni sur aucune espèce d'immeubles.

L'emprunt se fait pour trois mois par acte notariel passé devant témoins.

Les paiemens de la banque se font en espèces sonnantes ou en *billets de banque* de 1000 fl., 500 fl., 300 fl., 200 fl., 100 fl., 80 fl., 60 fl. 40 fl. et 25 fl. Ces billets sont toujours payables à présentation et au comptant.

L'administration de la banque est confiée à un président et cinq directeurs, habitans d'Amsterdam, et assistés d'un secrétaire. — Six commissaires ont la surveillance de leur gestion. — Le dividende est fixé chaque année par les président et directeurs, réunis en assemblée générale avec les commissaires. — Le président et les secrétaires sont nommés par le Roi. La nomination des six commissaires appartient aux 50 actionnaires les plus intéressés dans la banque.—Le président, les directeurs et les commissaires présentent, à la nomination du Roi, deux candidats pour chaque place de directeur qui vient à vaquer.—Un des directeurs cesse ses fonctions à l'expiration de chaque semestre, et deux des commissaires à la fin de chaque année. Les uns et les autres peuvent être renommés.

Les actes de prêt et de ventes passés en présence des directeurs, les récépissés et billets de banque émis par

Digitized by Google

eux sont exemptés des droits d'enregistrement ; il en est de même des assignations et quittances fournies sur la banque, ainsi que de ses livres de comptes. Ces mêmes objets, à l'exception des actes de vente et de prêt, sont également exemptés du droit de timbre.

La banque ne peut admettre de saisies sur les sommes qu'elle a en compte courant, qu'en exécution d'un jugement.

Direction de la Banque des Pays-Bas.

MM.

Hogguer, ✿, *Président*,
Hodshon,
Teylset,
Fock,
Mogge-Muilman,
Van de Poll,
Sylvius Van Lennep, *Secrétaire*.

} *Directeurs.*

SECTION V.

Commerce du Levant et Navigation de la Méditerranée.

Chambre présidiale à Amsterdam.

MM.

Orth, *Président*,
Woudman,
Ten Sande,
Van Lennep,
Willink,
Bienfait,
Huidecoper,
Le Poole, *pour la ville de Leyde*,

} *Membres.*

Chambre de Rotterdam.

MM.

Baelde,
Hoog,
Gevers, ✿, *pour Dordrecht.*
Van Halteren, *pour Leyde.*

} *Pour la ville de Rotterdam.*

Chambre de Middelbourg.

MM.

Ackermans (J.)
Ackermans (P.)

| Van de Kreke.
| Becius.

SECTION VI.

CHAMBRES DE COMMERCE ET BOURSES.

Chambres de Commerce dans les Provinces méridionales.

Anvers.

MM.

Serruys, *Négociant, Président.*
Van der Hoeven, *Négociant.*
De Caters, *Banquier.*
Coste, *Négociant.*
Van Ertborn, *Banquier.*
De Broëta, *Négociant.*
Charpentier, *idem.*
Dutari, *idem.*
Bischop-Basteyns, *Négociant-fabricant.*
Kreglinger, *Négociant.*
Cogels, *Négociant-fabricant.*
Duhring, *Négociant, Consul danois.*
Sinave, *Négociant.*
Cenie, *idem.*
De Broëta et fils, *Fabricans.*
Meeuse, *Brasseur.*
Le Gros, *Négociant en vin.*
Stuyck, *Raffineur de sel.*
Van Regemortel, *Fabricant.*
Bogaerts, fils, *idem.*
Diercxsens, *Négociant.*

Bruges.

MM.

Van de Male-Denys, *Président, Nég.*
Bertram-Boudeloot, *Négociant.*
Van Maldighem de Knuyt, *Négociant.*
Serweytens, *Négociant.*
Gillon, *idem.*
Frans-Busschaert, *Commissionnaire.*
Frans de Leschize, *Négociant.*
Sinave, *Négociant.*
Jacob Roels, *Savonnier et Fabricant de chandelles.*
Versaevel van Lierde, *Fabricant.*
Van der Hoofstad, *idem.*
Clays, *idem.*

Bruxelles.

MM.

Overman, ✪, *Négociant et Banquier, Président.*
Delvaux de Saive, *ancien Négociant, Président du tribunal de commerce.*
Rittweger-Sauvage, *Négociant.*
Gauman, *Agent de change.*
De Liagre, *Fabricant.*
De Reus, *idem.*
Engler, *idem.*
Mettenius, *Négociant-Commissionnaire.*
Claessens-Moris, *Fabricant.*
Hardegg, *Négociant.*
Hennecy, *Banquier.*
Gauchez, *Négociant.*
Mathieu, *idem.*
Van der Elst, *Fabricant.*
De Munck, *idem.*

Courtrai.

MM.

De Jonghe, *Président, Négociant.*
Van Ruymbeke, *Négociant.*
De Vettere, *idem.*
Beck, père, *idem.*
Bischoff, *idem.*
Bekaert, *Fabricant.*
Goethals, *Fabricant.*
De Bien, *idem.*
Danneel, *idem.*
Felhoen, *idem.*
Deslee, *idem.*
De Brabandere, *idem.*

Gand.

MM.

Norbert van Aken, *Président*, *Négociant-armateur et Membre de la 2e Chambre des Etats-généraux.*
Ramondt, *Négociant.*
Pharazyn, *idem.*
De Smet-Bossaert, *idem.*
Van der Meersch, père, *Raffineur de sucre.*
Verganwen-Debaets, *Négociant.*
De Cock, *Négociant-armateur.*
Boeye, *Negociant*, *Membre des Etats de la province.*
Van den Bossche-Huyttens, *Négociant.*
Greban Van Aken, *Propriétaire d'une filature de coton.*
Bossaert, *idem.*
Verhaeghen de Nayer, *idem.*
De Vos-Bauwens, *idem.*
De Smet, *idem.*
De Meulemeester, *Banquier.*

Ypres.

MM.

Beke-Beke, *Fabricant.*
Grigny, *idem.*
Van den Bogaerde, *Négociant.*
Castrique Werkyn, *Fabricant.*
Malon Van den Peereboom, *idem.*
Van den Peereboom (J. B.), *Négociant.*
Debrier Legravezend, *Négociant.*
Van Daele Lorquin, *idem.*
Rycx, *idem.*

Liége.

MM.

Dubois, *Président*, *Banquier.*
Orban fils, *Négociant.*
Francotte, *idem.*
Natalis, *idem.*
De la Haye, *Fabricant.*
Beaujean, *idem.*
Grisard, *Négociant en fer.*
Le Soinne fils, *Négociant en vins.*
La Marche, *Négociant.*
Constant Billy de Neumoulin, *idem.*
Plumier, *Brasseur.*
Renoz, *Fabricant de papiers.*
Gathou, *Négociant.*
Dubois Dandrimont, *idem.*
Malherbe, *Fabricant d'armes.*

Louvain.

MM.

Poullet, *Président*, *Négociant.*
Peemans, *Négociant-commissionnaire.*
Heerman, *idem.*
Bauwens, *Brasseur.*
Muls, *idem.*
Van Gobelsroy, *Banquier.*
Van Velthem, *Fabricant.*
De Bruyn, *Négociant.*
Mertens van Overbeke, *idem.*

Mons.

MM.

Le Chevalier de Bonzies, ✪, *Président*, *Propriétaire d'une manufacture de faïence*, *Gouverneur de la province.*
Warocqué, *Négociant.*
Gossaert, *Chimiste.*
Dutrieu, *Fabricant.*
Abrassart, *Négociant.*
Gigault, *Fabricant.*
Léopard Tiberghien, *Fabricant à Saint-Denis, près Mons.*
Cochez, *Négociant.*
Goffent, *Propriétaire de houillières.*
Caroly jeune, *Négociant.* Il remplace le Président lorsque les fonctions de celui-ci ne sont pas compatibles avec celles de Gouverneur de la Province.

Digitized by Google

Namur.

MM.

Raymond, *Président*, *Négociant.*
Marissens, *Négociant*, *Membre des Etats de la province.*
Bivord, *Négociant.*
Bauchau, *Maître de forges.*
Zoude Mazure, *idem.*
Moncheur-Bouverie, *idem.*
Gravez, *Fabricant de couteaux.*
Barré de Comogne, *Négociant.*
Zemielle Mazure, *idem.*
Ancheval, *idem.*
Bourguignon-Noël, *Négociant-commissionnaire.*
Bauwens Decesves, *Fabricant.*

Ostende.

MM.

Delmotte, *Négociant*, *Président.*
Belleroche, *idem.*
Devette, *idem.*
Van der Heyde, *idem.*
De Bal, *idem.*
Serruys, *Négociant.*
Thuys, *idem.*
Wieland, *idem.*
Huysse, *Négociant-armateur.*

Tournay.

MM.

De Bettigny, *Président.*
Doublez Laigneaux, *Propriétaire d'une filature de coton.*
Lefebvre, *Propriétaire de la manufacture de tapis.*
Lienard Chaffaux, *Négociant.*
Martel Triquez, *idem.*
Pauwelz, *idem.*
Tiffry, *idem.*
Tonnelier, *idem.*
De Hultz Zeynders, *idem.*
Delevigne Perier, *idem.*
Morand Robinet, *idem.*
Pollet Tonnelier, *idem.*

Verviers.

MM.

Iwan Simonis, ✪, *Président*, *Fabricant de draps.*
Hauzeur, *idem.*
Biolley, *idem.*
Cornet, *idem.*
Soumagne, *Fabricant.*
Raison, *idem.*
Mayor, *idem.*
Flagoutier, *idem.*
Neef, *idem.*

Les renseignemens sur les Chambres de Commerce dans les Provinces septentrionales et sur les Bourses dans tout le royaume, seront placés dans l'*Almanach royal* de 1818, si, lors de sa publication, leur organisation définitive est arrêtée.

SECTION VII.

Collége de la Grande Pêche.

POUR LE DÉPARTEMENT DE VLAARDINGEN.

MM.

Van der Kemp.
Wynen.
Hoogendyk.
Betz.

Digitized by

POUR LE DÉPARTEMENT DE MAASSLUIS.

M. Schelvisvanger, *Président*. | M. de Jong.

POUR LE DÉPARTEMENT D'ENKHUYZEN.

M. Kluppel. | M. Slyper.

POUR LE DÉPARTEMENT DE RYP.

M. Bek.

Secrétaire du Collége.

M. Boumeester.

CHAPITRE IX.

Instruction publique, Sciences et Arts.

SECTION Ire.

Académies, Athénées, Colléges et Ecoles latines.

ACADÉMIE DE BRUXELLES.

M. Van Gobbelschroy, *Conseiller-d'Etat extraordinaire, Doyen de la Faculté de Droit, faisant fonctions de Recteur de l'Académie.*

Faculté de Droit.

Professeurs.

MM.

Tarte. | Jacquelard.
Van Hooghten. | Ernst.

Suppléans.

Heuschling. | De Coster.

Appariteur.

Timmermans.

Faculté des Sciences.

Professeur pour les Sciences physiques.

M. Sentelet, *Doyen.*

Professeur pour les Mathématiques appliquées.

M. Bachelier.

Professeur pour les Mathématiques transcendantes.

M. Thiry.

Appariteur.

Timmermans cadet.

Faculté des Lettres.

Professeur pour la Littérature latine.

M. Lebroussart père, *Doyen.*

Professeur pour la Littérature française.

M. Rouillé.

Professeur pour la Philosophie.

M. Bayard.

Secrétaire de l'Académie.

M. Le Mayeur.

ACADÉMIE DE LEYDE.

Curateurs.

MM.

Le Comte Van der Duyn de Benthorn et Maasdam, (G.C. ✪.)
De Leyden de Westbarendrecht, ✪.
Collot d'Escury de Heinenoord, ✪.
Schorer, ✪.
Le Président de l'Administration municipale de la ville de Leyde.
De Fremery, *Secrétaire des Curateurs.*
De Kruyff, *Receveur de l'Académie.*

Professeurs émérites.

MM.

Te Water, ✪.	Tydeman.
Van der Keessel, ✪.	Tollius, ✪.
Van Oosterdyk.	Fas.

Professeurs de Théologie.

MM.

Van Voorst.	Suringar.
Clarisse.	Borger.

Professeurs de Droit.

MM.

Smallenburg.	Kemper, (C. ✪).
Hageman.	Tydeman.

Professeurs de Médecine.

MM.

Du Pui.	Krauss.
Sandifort.	Ypey.

Professeurs de Mathématiques et d'Histoire naturelle.

MM.

Brugmans, ✪.	Ekama.
Speyert van der Eyk.	Bennet.

Professeurs de Philosophie et de Littérature.

MM.

Van der Palm.	Van de Wynpersse.
Wyttenbach.	Bake.
Siegenbeek.	

ACADÉMIE D'UTRECHT.

Curateurs.

MM.

De Perponcher de Sedlnitsky et Wolphaarsdyk, ✪.
Ram.
De Beaufort.
Spaen Biljoen.
Le Président de l'Administration municipale de la ville d'Utrecht.
Van Ewych, *Secrétaire des Curateurs.*

Professeurs émérites.

MM.

Rau.	Rossyn.
Van Geuns, ✪.	

Professeurs de Théologie.

MM.

Royaards.	Van Oordt.
Heringa.	

Professeurs de Droit.

MM.

De Rhoer.	De Brueys.
Arntzenius.	

Professeurs de Médecine.

MM.

Bleuland.	Dylius.
Suerman.	

Professeurs de Mathématiques et d'Histoire naturelle.

MM.

De Fremery.	Schroder.
Moll.	Kops.

Professeurs de Philosophie et de Littérature.

MM.

Van Heusde.	Simons.
Huisman.	
Pareau.	Heyligers, *Recteur pour la Chirurgie et les Accouchemens.*
Van Goudoever.	

ACADÉMIE DE GRONINGUE.

Curateurs.

MM.
Wichers, ✪.
Ten Berge.
Sypkens.
Alberda van Menkema.
Le Président de l'Administration municipale de la ville de Groningue.
Salverda, *Secrétaire des Curateurs.*

Professeurs de Théologie.

MM.
Muntinghe, ✪.
Tinga.
Ypey.

Professeurs de Droit.

MM.
Gratama.
Duymaer van Twist.
Van Enschut.

Professeurs de Médecine.

MM.
Thomassen à Thuessink.
Bakker.
Stratingh.

Professeurs de Mathématiques et d'Histoire naturelle.

MM.
Driessen.
De la Faille.
Van Swinderen.
Uilkens.

Professeurs de Philosophie et de Littérature.

MM.
De Waal.
Van Eerde.
Wolters.
Ten Brink.
Lulofs.
Guyot, ✪, *Professeur honoraire.*
Hendriks, *Recteur pour la Chirurgie et les Accouchemens.*

ATHÉNÉE D'AMSTERDAM.

Curateurs.

MM.
De Boetzelaar, (C. ✪).
Daniel Hooft, ✪.
Farret.

Professeur de Droit.

M. Cras.

Professeur d'Anatomie et de Chirurgie.

M. Bonn.

Professeur de Théologie et d'Histoire ecclésiastique.

M. Van Nuys Klinkenberg.

Professeur de Mathématiques, d'Astronomie et d'Histoire naturelle.

M. Van Swinden.

Professeur de Chimie et de Pharmacie.

M. Dirk van Rhyn.

Professeur de Botanique, d'Anatomie et d'Accouchemens.

M. Vrolik.

Professeur d'Histoire, de Rhétorique, d'Antiquités des Langues grecque et latine.

M. Van Lennep.

Professeur des Langues orientales, d'Antiquités et pour l'explication de la Bible.

M. Willmet.

Professeur d'Histoire du moyen âge et des temps modernes et d'Histoire nationale.

M. Herman Bosscha.

Professeur en Droit civil.

M. Van Reenen.

Professeur d'Histoire naturelle, de Chimie et de Botanique.

M. Reinwart, *en mission à Java.* En son absence il est remplacé par :
M. Van Rossem, *Docteur en Médecine.*

Professeur de Langue et de Littérature hollandaises.

M. Van Cappelle.

Recteur pour la Physique, l'Astronomie et la Navigation.

M. de Hartog.

Bibliothécaire.

M. Cras, ✪.

Bibliothécaire-adjoint.

M. Van Lennep, ✪.

Appariteur.

Budde.

ATHÉNÉE D'HARDERWYK.

Curateurs.

MM.

De Kingsbergen, (G. C. ✲).
Staringh de Wildenborgh.
De Vries.

Professeurs.

MM.

Lotze, *Théologie.*
Arntzenius, *Droit.*
Van Lidth de Jeude, *Anatomie et Physiologie.*
Vosmar, *Botanique, Chimie et Pharmacie.*
Nieuhoff, *Philosophie et Mathématiques.*
Reuvens, *Histoire et Littérature grecque et latine.*
Amersfoort, *Littérature orientale.*

ATHÉNÉE DE FRANEKER.

Curateurs.

MM.

Camper.
Conradi.
Boelens van Lynden.

Professeurs.

MM.

Wassenbergh, *Professeur émérite.*
Van Hengel, *Théologie.*
De Wal, *Droit.*
Ens, *Anatomie et Physiologie.*
Allardi, *Botanique, Chimie et Pharmacie.*
Pierson-Tholen, *Philosophie et Mathématiques.*
De Crane, *la Littérature grecque et latine.*
Hamaker, *la Littérature orientale.*

ATHÉNÉE DE DEVENTER.

Curateurs.

MM.

Van Marle.
Suermond.
Ammon.
Budde.

Professeurs.

MM

Fransen Van Eck, *Théologie, Langue et Littérature hollandaises.*
Holtius, *Droit.*
Verburg, *les Langues orientales et les Antiquités hébraïques.*
Nieuwenhuis, *la Philosophie et les Mathématiques.*
Bosscha, *l'Eloquence et la Langue grecque.*

COLLÉGES ET ÉCOLES LATINES.

Brabant septentrional.

Bois-le-Duc.

MM.

Volders..... *Recteur.*
Van Opveld..... *Co-Recteur.*
Versluis..... *Maître d'Ecriture.*

Berg-op-Zoom.

MM.

..... 1er *Recteur.*
..... 2me *Recteur.*
..... 3me *Recteur.*

Breda.

MM.

Kaldenbach..... *Recteur.*
Hollingerus Pypers.. *Co-Recteur.*

Eindhoven.

MM.

Pot d'Or..... 1er *Recteur.*
Hartroam..... 2me *Recteur.*
Vertessen..... 3me *Recteur.*

Grave.

MM.

Smits..... *Recteur.*
..... 1er *Précepteur.*
..... 2e *Précepteur.*

Helmond.

MM.

Van den Kerkhoff.... 1er *Recteur.*
Van Moorsel..... 2e *Recteur.*
Smits..... 3e *Recteur.*

Uden.

MM.

Van Rooy..... *Recteur.*
Greven..... *Co-Recteur.*
Schryvens..... *Co-Recteur.*

Gemert.

MM.

Robyns..... 2e *Recteur.*
Van de Laar..... 3e *Recteur.*
Van der Aa..... *Maître.*

Oosterhout.

MM.

Vaes..... 1er *Recteur.*
Oomen..... 2e *Recteur.*
Huybregts..... 3e *Recteur.*

Boxmeer.

MM.

Beerens..... 1er *Recteur.*
Strick..... 2e *Recteur.*
Van den Bosch..... 3e *Recteur.*

Ravesteyn.

MM.

Olimeulen..... *Préfet.*
Verkuylen..... *Maître.*
Bruysten..... *Maître.*
Van Gelder..... *idem.*

Megen.

MM.

Brandts..... *Recteur.*
Vandoren..... *Maître.*
Van Hassum..... *Maître.*

BRABANT MÉRIDIONAL.

Collége royal.

Bruxelles.

MM.

Hahn, *Proviseur.*
Empis, *Censeur.*
Masson, *Professeur de Poésie.*
Gossoin et Petit, *Professeurs de Grammaire.*
Guise, *Professeur de Grammaire française.*
Delhaye, *Professeur de Physique.*
Bert, *Aumônier.*

Collèges.

Louvain.

MM.

Vandamme, *Directeur et Professeur des Langues française et latine.*
Bodens, *Professeur de Rhétorique.*
Laenen et Tibi, *Professeurs de Langue grecque et de Syntaxe latine.*
Delsauvenière, *Professeur de Grammaire grecque et française.*
Des Granges, *Professeur de Géographie et de Mathématiques.*

Nivelles.

MM.

Bouvin, *Directeur et Professeur des Langues française et latine.*
Bouvier, *Professeur de Poésie.*
Le Francq, *Profess. des 3e et 4e classes.*
Berthels, *Professeur de Mathématiques.*

Tirlemont.

MM.

De Glimes, *Directeur et Professeur de Rhétorique, de Poésie et de Mathém.*
Driscart, *Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Van de Weyer, *Professeur des 5e et 6e classes.*
Dumont, *Professeur des Langues française et flamande.*

Diest.

MM.

Van den Bon, *Professeur de Grammaire.*
Brants, *Professeur de Poésie.*
Haneveer, *Professeur de Rhétorique.*

Limbourg.

Maestricht.

MM.

Gulikers, *Directeur et Professeur de Rhétorique et de Grammaire.*
Wurstysen, *Professeur de Poésie..*
Kersten, *Professeur de Syntaxe.*
Meyers, *Professeur de 2e année de Grammaire.*
Gulikers, *Professeur de 1re année de Grammaire.*
Bruls, *Professeur de grande Figure.*
Ruyters, *Professeur de petite Figure.*
Minckelers, *Professeur d'Histoire naturelle et de Chimie.*
Weys, *Professeur de Mathématiques.*
Lipkens, *Professeur de Dessin.*

Hasselt.

MM.

Forir, *Directeur et Professeur de Mathématiques.*
Forman, *Professeur de Rhétorique et de Grammaire.*

St.-Trond.

MM.

Steynen, *Directeur et Professeur de Syntaxe.*
Van Heer, *Professeur de Rhétorique et de Mathématiques.*
Gendron, *Professeur de Grammaire.*
Claes, *Professeur de grande et petite Figure.*

Digitized by Google

Ruremonde.

MM.

Daris, *Directeur et Professeur de Mathématiques.*
Holtappel, *Professeur de Grammaire.*
Sommers, *Professeur d'Humanités.*

Beeringen.

MM.

Lemaire, *Directeur.*
Beckers, *Professeur de Langue latine.*
Plangen, *Professeur de Rhétorique.*

Herstal.

MM.

Van de Loo, *Directeur et Professeur de Langue hollandaise.*
Thomissen, *Professeur de Grammaire.*

Maseyck.

M. Van Rykegem, *Directeur et Professeur des Langues latine, hollandaise et française, et d'Arithmétique.*

Tongres.

MM.

Palmers, *Directeur.*
Lambiz, *Professeur de Langue latine.*
Loix, *Professeur des Langues latine et française.*

GUELDRE.

Nimègue.

MM.

Schonck..... *Recteur.*
Enklaar..... *Co-Recteur.*
Van Manen..... *Précepteur.*
Hartman..... *Maître d'Ecriture.*

Arnhem.

MM.

Terpstra..... *Recteur.*
Slothouber..... *Co-Recteur.*
Bendinger..... *Précepteur.*

Zutphen.

MM.

Koyman..... *Co-Recteur.*
Harmsen..... 1er *Précepteur.*
Van Leeuwen..... 2e *Précepteur.*

Harderwyk.

MM.

Frieseman (H.)..... *Recteur.*
Leen..... *Co-Recteur.*
Frieseman (H.P. A.).. *Précepteur.*

Thielt.

M. Nagel, *Recteur.*

Zalt-Bommel.

M. De Rooy, *Recteur.*

Wageningen.

M. Schneither, *Recteur.*

Cuilenbourg.

M. Lenting, *Recteur.*

Doesbourg.

MM.

Steuerwald..... *Co-Recteur.*
Weeling..... *Précepteur.*
Vyselaar..... *Maître d'Ecriture.*

Elbourg.

M. Hoeferham..... *Recteur.* | M. Boonzaaier van Jeveren, *Précept.*

Groenlo.

M den Siepman, *Recteur.*

Doetichem.

M. Slothouber, *Recteur.*

Lochem.

M.....

Liége.

Liége.

MM.

Gall, *Directeur et Professeur de Langue grecque.*
Charmant, *Professeur des Langues latine et grecque.*
Ista, *Professeur de Mathématiques et de Langue allemande.*
Jeanne, *Professeur pour les premiers principes des Langues latine et allemande.*
Van der Heyden, *Professeur de Mathématiques et d'Algèbre.*
Delvaux de Tense, *Profess. de Chimie.*
Pleugmakers, *Professeur d'allemand.*
Jacques, *Professeur des Langues française et latine.*
Willems, *Professeur de Grammaire française et latine.*
Vandermeeren, *Professeur des Langues française et latine, d'Ecriture et de Dessin.*
Prudhomme, Gulickers, Hennequin, Aimable, *Sous-Maîtres.*

Verviers.

MM.

Vittu, *Directeur et Professeur de Mathém.*
Roland, *Professeur de Rhétorique et de Poésie.*
Toquet, *Professeur de Syntaxe.*
De Blon, *Professeur de Grammaire.*
Deremetz et Decrois, *Professeurs des deux dernières Classes.*

Huy.

MM.

Bouhoulle, *Directeur et Professeur de Grammaire.*
Prudhomme, *Professeur d'Humanités.*
Toussaint, *Professeur de petite Figure.*

Flandre orientale.

Gand.

MM.

Lambilot, *Professeur de Rhétorique.*
Lebrocquy, *Professeur de Poésie.*
Arnould, *Professeur de Grammaire.*
Van Bemmel, *Professeur de 5e classe ou de grande Figure.*
Dehulfter, *Professeur de 6e classe ou de petite Figure.*
Burtoe, *Professeur de Langue anglaise.*
Demoor, *Profess. de Langue française.*
Massart, *Professeur d'allemand.*
Decauwer, *Professeur de Dessin.*

Digitized by Google

Audenaerde.

MM.

Maquaire, *Directeur et Professeur de Syntaxe française.*
Delannoy, *Professeur de Rhétorique et de Poésie.*
Simonard, *Professeur de Syntaxe et de Mathématiques.*
Gobain, *Professeur de Grammaire.*
Riez, *Professeur de Figure.*
Bekart, *Professeur pour les premiers principes des Langues française et flamande.*
Depaepe, *Professeur pour* idem *et l'Ecriture.*
Van Albroek, *Professeur pour l'Instruction chrétienne.*

Alost.

MM.

Cracco, *Professeur de Rhét. et de Poés.*
De Cloux, *Professeur de Syntaxe.*
Opplines, *Professeur de Grammaire.*
Gevaert, *Professeur de grande Figure.*
Ducan, *Professeur de petite Figure.*
Van der Haeghen, *Professeur des Langues française, flamande et allemande et de Mathématiques.*

St.-Nicolas.

MM.

Vandekerkhoven, *Professeur de Rhétorique et de Poésie.*
Desmet, *Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Spanoghe, *Professeur de grande et de petite Figure.*
De Coillie, *Professeur de Langue française.*

FLANDRE OCCIDENTALE.

Thielt.

MM.

Halline Villefort, *Directeur et Professeur de Poésie et de Rhétorique.*
Deneve, *Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Vergauwen, *Professeur de grande ou petite Figure.*

Ypres.

MM.

Morel, *Directeur et Professeur de Mathématiques.*
Verlinden, *Professeur de Rhétorique.*
Depottere, *Professeur de Poésie et de Syntaxe.*
De Chievre, *Professeur de Grammaire.*

Poperingue.

MM.

Houtman, *Directeur et Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Vanhouwer *Pr. de Poésie et de Rhét.*
Hulein, *Professeur de grande Figure.*
D'Houdt, *Professeur de petite Figure.*

Courtray.

MM.

Courrable, *Directeur et Professeur de Poésie et de Syntaxe.*
Verlinde, *Professeur de Grammaire.*

Collége de Roulers, nommé le *Petit Séminaire*, sous la surveillance de l'Evêque de Gand.

MM.

Nachtergale, *Directeur.*
Nuytten, *Professeur de Rhétorique.*
Vandemoere, *Professeur de Poésie.*
Vail, *Professeur de Syntaxe.*
Ryckwaert, *Professeur de Grammaire.*
Dalschart, *Professeur de 5e classe ou de grande Figure.*
Van Eecke, *Professeur de 6e classe ou de petite Figure.*
Van Steenkiste, *Professeur des Langues française et allemande.*

Furnes.

MM. Missa et De Man, *Directeurs et Professeurs des Langues française, latine et flamande et d'Arithmétique.*

Hainaut.

Mons.

MM.

Malghem, *Directeur et Professeur de Mathématiques.*
Pigeard, *Professeur de Rhétorique et de Poésie.*
Hachez, *Professeur de Syntaxe.*
Hardas, *Professeur de Grammaire.*
Mabrenne, *Professeur de grande Fig.*
Raingo, *Professeur de petite Figure.*

Tournay.

MM.

Jacquart, *Directeur et Professeur de Rhétorique.*
Chotin, *Professeur de Poésie.*
Cresson, *Professeur de Syntaxe.*
Monnier, *Professeur de Grammaire.*
Pourvoyeur, *Professeur de 5e classe ou grande Figure.*
Cordeuil, *Professeur de 6e classe ou de petite Figure.*
Gusbin, *Professeur pour les classes inférieures.*
Ricourt, *Professeur de Mathématiques.*

Ath.

MM.

Hocquart, *Direct. et Profess. de Math.*
Blaimont, *Professeur de Rhétorique et de Poésie.*
Demaret, *Professeur de Syntaxe.*
Jouret (T.), *Professeur de Grammaire.*
Jouret, *Professeur de Langue grecque.*
Olinger, *Professeur des 5e et 6e classes et de Langue hollandaise.*

Enghien.

MM.

Luchtens, *Directeur et Professeur de Poésie et de Rhétorique.*
Robyns, *Sous-Directeur.*
Tomboy, *Professeur de Syntaxe.*
Spruyt, *Professeur des 4e et 5e classes.*
Ravets, *Professeur de petite Figure ou de 6e classe.*

Soignies.

MM.

Demeuldre, *Directeur.*
Wauthier, *Professeur de Rhétorique, de Poésie et de Mathématiques.*
Georlette, *Professeur de Syntaxe.*
Descamps, *Professeur de Grammaire.*
L'Hoir, *Professeur de grande Figure, ou 5e classe.*
Paulet, *Professeur de petite Figure, ou de 6e classe.*

Thuin.

MM.

Delhaye, *Directeur et Professeur de Syntaxe.*
Manderlier, *Professeur de Grammaire.*
Mayolet, *Professeur de grande et de petite Figure.*
Despret, *Professeur pour les classes inférieures.*

Hollande (Partie septentrionale).

Amsterdam.

MM.

Bosscha (H.), *Recteur.*
Greve, *Co-Recteur.*
Kuypers, *Professeur de la 3e classe.*
Husson, *Professeur de la 4e classe.*
Bakker, *Professeur de la 5e classe.*
Margouil, *Professeur de la 6e classe.*
Bosscha (J.), *Professeur de la 6e classe.*

Haarlem.

MM.

Peerlkamp, *Recteur.*
Willemier, *Co-Recteur.*
Zweerts, *Co-Recteur.*
Deenik, *Instituteur pour les Beaux-Arts.*
Van Dapperen, *Adjoint idem.*

Alkmaar.

M. Tullinks ..... *Recteur.*

Hoorn.

M. Swaan ..... *Recteur.*

Enkhuysen.

M. Groen ..... *Recteur.*

Weesp.

M. Noordberg ..... *Recteur.*

Hollande (Partie méridionale).

Rotterdam.

M. Zillesen ..... *Recteur.* | M. Bake ..... *Co-Recteur.*
MM. Deliezannet de la Sablonnière, Habbema, *Précepteurs.*
Arbon, *Professeur de Mathématiques et d'Arithmétique.*

La Haye.

De Booy ..... *Recteur.* | Van der Klaauw ..... *Co-Recteur.*
MM. Bax, Deliezannet de la Sablonnière, *Précepteurs.*

Leide.

M. Bosse ..... *Recteur.* | M. Delfos ..... *Co-Recteur.*

Dordrecht.

M. Femma ..... *Recteur.* | M. Ross ..... *Co-Recteur.*

Digitized by Google

Delft.

M. Geers..... *Recteur.* | M. Van Graauwenhaan.. *Co-Recteur.*
M. Vanderschaft, *Professeur.*

Schiedam.

M. Camphuyzen..... *Recteur.*

Gouda.

M. Scholl van Egmond... *Recteur.* | M. Knackwoerst..... *Co-Recteur.*

Gorcum.

M. Boot..... *Recteur.*

La Brielle.

M. Huisman..... *Recteur.*

ZÉLANDE.

Middelbourg.

MM.
Epkéma..... *Recteur.* | Van Deinze..... *Précepteur.*
Weyerman..... *Co-Recteur.*

Zierikzée.

M. Mahne..... *Recteur.*

Oostburg.

MM.
Clinge..... *Recteur.* | Van Sunen..... *Co-Recteur.*

NAMUR.

Namur.

MM.
Perin, *Directeur et Professeur de Phys.*
Sotteau, *Professeur de Poésie et de Rhétorique.*
Lormand, *Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Dubois, *Professeur de 5e classe ou grande Figure.*
Lambotte, *Professeur de 6e classe ou petite Figure.*
Pinet, *Professeur de Dessin.*
Merlon, *Professeur.*

ANVERS.

Anvers.

MM.
Maes, *Directeur.*
Maes, *Professeur de Poésie.*
Smolderen, *Professeur de Syntaxe.*
Van Elwyck, *Professeur de Grammaire.*
Colins, *Professeur de 5e classe.*

Turnhout.

MM.
Janssens, *Professeur de Poésie et de Rhétorique.*
Van Eckelen, *Professeur de Syntaxe et de Grammaire.*
Van den Elsacker, *Professeur de* IIe *classe.*

Malines.

MM.

Puyenbroeck, *Directeur et Professeur de Poésie et de Rhétorique.*
Beullens, *Professeur de Syntaxe et de Latin.*
Hoofs, *Professeur de Grammaire.*
André, *Professeur de* 1re *et* 2e *classes.*

UTRECHT.

Utrecht.

MM.

Nyhoff, *Recteur.*
Karsten.
Dornseiffer.
Koch.

Amersfort.

MM.

Van Engelen, *Recteur.*
Leinweber.

FRISE.

Leeuwaarden.

MM.

Slothouwer (V.), *Recteur.*
Slothouwer (J. C.)
Hobbema.
Bavius.

Bolsward.

M. Voet van Campen..... *Recteur.*

Franeker.

M. Wassenberg..... *Recteur.*

Sneek.

MM.

Van Druten..... *Recteur.*
Dokkum..... *Recteur.*
Lubach..... *Co-Recteur.*

Harlingue.

M. Greydanus.....*Recteur.*

Stavoren.

M.....*Recteur.*

Sloten.

M.....*Recteur.*

Workum.

M..... *Recteur.*

Ylst.

M..... *Recteur.*

Hindelopen.

M..... *Recteur.*

Joure.

M..... *Recteur.*

Kollum.

M. Riedel..... *Recteur.*

OVERYSSEL.

Zwolle.

MM.

Van de Coppello..... *Recteur.*
Stort.....

.....

Deventer.

MM.

Sterke..... *Recteur.*
Lindenhof..... *Co-Recteur.*

Van der Meer..... 1er *Précepteur.*
Sterke..... 2e *Précepteur.*

Campen.

MM.

Weylingh..... *Recteur.*
Molkman..... *Co-Recteur.*

Laurentius..... *Précepteur.*

Almelo.

M. Erler..... *Recteur.*

Ootmarsum.

M. Immink..... *Recteur.*

Enschedé.

M.....

Oldenzaal.

MM.

Rombouts..... *Recteur.*
Kreckler..... *Co-Recteur.*

Helderman..... 2e *Précepteur.*

GRONINGUE.

Groningue.

MM.

Wolters, *Recteur provisoire.*
Zweerts, *Co-Recteur.*
Dekker, 3e *Précepteur.*
Veenhuyzen Peerlkamp, *Précepteur de la* 2e *classe.*

Peerlkamp, *Précepteur de la première classe.*
Eisveld, *Précepteur de Mathématiques.*

Appingadam.

M. Houverzyl..... *Précepteur.*

DRENTHE.

Meppel.

M. Wetzels..... *Recteur.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg.

MM.

Munchen, *Directeur et Professeur de Philosophie.*
Steichen, *Professeur de Rhétorique.*
Bourgraff, *Professeur de Poésie.*
Muller, *Professeur des Langues grecque, latine, française et allemande.*
Clomer, *Professeur de Grammaire.*
Joachim, *Professeur d'Humanités.*
Bockholtz, *Professeur d'Arithmétique et de Mathématiques.*
Maisonnet, *Professeur de Dessin.*

Virton.

MM.

Urbin, *Directeur et Professeur de Rhétorique.*
Habain, *Professeur de* 1re *classe.*
Dumont, *Professeur de Grammaire.*

Bouillon.

MM.

Le Comte, *Directeur et Professeur de Rhétorique.*
Toussaint, *Professeur de Grammaire.*
Henry, *Professeur de Langue latine.*

SECTION II.

Institut des Sourds et Muets, à Groningue.

MM.

Guyot, ✪, 1er *Instituteur.*
Van Eerde.
Hora Siccama, ✪.
Van Olst.
Van Iddekinge.
Wouters, *Secrétaire.*
Hendriksz.
Quintus.

Digitized by Google

SECTION III.

Institut royal des Sciences, des Lettres et des Arts, à Amsterdam. — Académie royale des Sciences et des Belles-Lettres, de Bruxelles.

§ Ier.

Institut royal, à Amsterdam.

Cet Institut, créé le 4 mai 1808, sous le titre d'*Institut d'Amsterdam*, existe aujourd'hui pour tout le royaume, sous le titre d'*Institut royal des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*; il est destiné à perfectionner les sciences et les arts, à en observer les progrès, à faire connaître à l'étranger les découvertes faites dans le royaume et à publier dans le royaume celles qui sont faites à l'étranger.

Il se divise en quatre classes, savoir :

Première classe : ou classe des sciences physiques et d'histoire naturelle.

Seconde classe : ou classe de la littérature hollandaise, de l'histoire et des antiquités nationales.

Troisième classe : ou classe de philosophie, de la littérature ancienne, de la littérature et des antiquités orientales, de l'histoire ancienne et moderne des peuples étrangers.

Quatrième classe : ou classe des beaux-arts.

La première classe est composée de quarante-cinq membres au plus, la seconde et la troisième chacune de trente et la quatrième de trente-cinq.

La première classe est divisée en cinq sections qui se composent chacune de neuf membres, et s'occupent spécialement des objets suivans, savoir :

1re *Section.*

Les Mathématiques, l'Astronomie, l'Arpentage, la Géographie, la Navigation.

2e *Section.*

La Mécanique, l'Hydraulique, l'Hydrodynamique, l'Hydrostatique, l'Architecture hydraulique et navale.

3e *Section.*

La Physique générale, la Chimie, la Minéralogie.

4e *Section.*

La Botanique, l'Agriculture, l'Economie rurale, l'Art vétérinaire.

5e *Section.*

L'Anatomie humaine et comparée, la Zoologie, la Médecine, la Chirurgie.

La seconde classe est spécialement chargée de continuer les Annales des Pays-Bas, de confectionner le dictionnaire de la langue hollandaise, de veiller à ce que cette langue ne s'altère point, et de sanctionner les changemens qui pourraient l'améliorer et la perfectionner.

Elle se divise en deux sections, composées chacune de quinze membres, et qui se partagent les travaux de la manière suivante, savoir :

1re *Section.*

La Langue, l'Eloquence et la Poésie hollandaises.

2e *Section.*

L'Histoire et les Antiquités nationales.

La troisième classe est divisée en trois sections, composées chacune de dix membres, et qui s'occupent respectivement des objets qui suivent, savoir :

1re *Section.*

Les Langues et la Littérature latines, grecques et orientales.

2e *Section.*

L'Histoire ancienne et moderne des peuples étrangers, leurs Antiquités, leurs Monumens.

3e *Section.*

La Philosophie.

La quatrième classe se divise en six sections composées : la première de dix membres, la seconde de neuf, et chacune des autres de quatre.

La 1re section se compose de connaisseurs et de protecteurs des arts et, plus particulièrement, de ceux dont les collections attestent la perfection que les arts ont atteinte dans le royaume et dont la protection encourage les artistes vivans.

Les cinq autres sections se composent d'artistes, savoir :

La seconde, de *Peintres;*
La troisième, de *Sculpteurs;*
La quatrième, de *Graveurs;*
La cinquième, d'*Agronomes;*
La sixième, de *Musiciens-Compositeurs.*

Les Membres de l'Institut royal sont choisis parmi les savans et artistes les plus distingués des Pays-Bas, sans distinction de la province qu'ils habitent. Tous jouissent des mêmes droits que les Membres résidans à Amsterdam ou dans les environs, avec cette seule exception, qu'ils ne sont point éligibles pour être présidens ou secrétaires des classes.

Les présidens sont élus dans chaque classe pour le terme d'une année; l'assemblée générale est présidée par l'un d'eux indifféremment La nomination des secrétaires est soumise à l'approbation du Roi.

Chacune des classes propose tous les deux ans un ou plusieurs prix pour les découvertes les plus intéressantes et pour des mémoires ou discours sur un sujet donné.

Dans une séance publique tenue tous les deux ans par chacune des diverses classes, le secrétaire rend un compte sommaire des travaux de ses membres, proclame les noms des personnes qui ont remporté les prix proposés par la classe et fait connaître le programme de ceux qui sont proposés pour le concours suivant. Ces séances sont ordinairement terminées par la lecture de discours composés par des Membres de la classe sur des objets d'intérêt et d'utilité publics.

L'Institut royal accueille toutes les communications qui lui sont faites sur des recherches ou des découvertes relatives aux sciences, aux lettres et aux arts; tous ceux qui se livrent à de pareilles recherches, soit qu'ils appartiennent ou non à l'Institut, sont admis et même invités à entrer en correspondance, s'ils le jugent utile, avec le secrétaire de la classe qui, par les objets dont elle s'occupe spécialement, peut recevoir d'eux ou leur donner des communications de quelqu'intérêt.

Noms des Membres.

Première Classe.

MM.

De Kingsbergen, (G. C. ✲), *Lieutenant-Amiral*, à Apeldoorn.
Van Geuns, ✲, *Professeur émérite*..... Utrecht.
Bonn, *Professeur*..... Amsterdam.
Rossyn, *Professsseur*..... *idem.*
Van Swinden, *Professeur*..... ..... *idem.*
Van Eys, *Membre des Etats de la province de Hollande*..... *idem.*
Van Barneveld, *Pharmacien*..... *idem.*

MM.

Van Marum, ✪, *Médecin*	à Haarlem.
Driessen, *Professeur*	Groningue.
Floryn, *Examinateur-général des Officiers de Marine*	Amsterdam.
A Roy, *Professeur*	*idem.*
Paets van Troostwyk	*idem.*
Glavimans	*idem.*
Blanken, ✪, *Inspecteur-général du Waterstaat.*	
Kraynhoff, (C. ✱), *Lieutenant-général*	
Camper, *Membre des Etats de la province de Frise*	Franeker.
Brugmans, ✪, *Inspecteur-général des hôpitaux militaires.*	
Kops, *Professeur*	Utrecht.
Van der Borch van Verwolde	
Goudriaan, *Inspecteur-général du Waterstaat.*	
Bennet, *Professeur*	Leyde.
Van den Ende, ✪, *Inspecteur des Ecoles primaires.*	
Serrurier, *Secrétaire de la Commission d'Agriculture*	Amsterdam.
Fokker	Axel.
Reinwardt	Batavia.
Vrolik, *Professeur*	Amsterdam.
Brunings, *Inspecteur du Waterstaat*	Bois-le-Duc.
Ekama, *Professeur*	Leyde.
Bangma, *Examinateur des Marines*	Amsterdam.
Le Commandeur De Nieuport, ✪	Bruxelles.
De Burtin	*idem.*
Wauters	Gand.
Van Mons	Bruxelles.
Kluiskens, ✪	Gand.
Minkelers	Maestricht.
Sentelet, *Professeur*	Bruxelles.
Verbeeck	Gand.
Roucel	Alost.
Dekin	Bruxelles.
Parmentier, ✪	Enghien.
Van Utenhove	Jutphaas.

Secrétaire.

Vrolik.

2e *Classe.*

Van Wyn, ✪	
Feith	Zwolle.
Hooft, ✪	
Scharp, ✪, *Prédicant*	Rotterdam.
Bilderdyk	Amsterdam.
Weiland, *Prédicant*	Rotterdam.

MM.

Kantelaar	à Amsterdam.
Bussingh, *Prédicant*	Gouda.
Van der Palm, *Professeur*	Leyde.
Loots, ✪	Amsterdam.
Scheltema, ✪, *Greffier de la Haute-Cour des Finances*	La Haye.
Van Lennep, ✪, *Professeur*	Amsterdam.
Siegenbeek, *Professeur*	Leyde.
De Vries	Amsterdam.
Meyer, ✪, *Juge d'instruction*	*idem*.
Tollens, ✪	Rotterdam.
Lambrechtsen, ✪	Middelbourg.
Van Maanen, (C. ✪), *Ministre de la Justice*	
Clignett, *Membre de la Haute-Cour des Finances*	La Haye.
Brugmans, ✪, *Membre des Etats de la province de Hollande*	
Wiselius, ✪, *Directeur de la Police*	Amsterdam.
Raepsaet	Audenaerde.
Van Hulthem, ✪, *Greffier de la 2e Chambre des Etats-généraux*	Bruxelles.
De Bast	Gand.
Goethals Verkruyssen	Courtray.
Le Baron Villenfagne	
Diericx	Gand.
Dewez	Bruxelles.
Hye Schoutheer	Gand.

3e *Classe.*

MM.

Cras, ✪, *Professeur*	Amsterdam.
Tewater, ✪, *Professeur émérite*	Leyde.
Van Hemert	
Valckenaer	Amsterdam.
Wiarda	Aurich.
Stuart, *Prédicant*	Amsterdam.
Willmet, *Professeur*	*idem*.
Bosscha, *idem*	*idem*.
Wassenbergh, *idem*	Franeker.
Tydeman, *idem*	Leyde.
Muntinge, ✪, *idem*	Groningue.
De Rhoer, *idem*	Utrecht.
Van Hall, ✪	Amsterdam.
Kemper, (C. ✪), *Conseiller-d'Etat, Professeur*	Leyde.
Falck (C. ✪), *Secrétaire-d'Etat*	
Van Heusde, *Professeur*	Utrecht.

MM.

STRATENUS, *Secrétaire du Ministère de la Marine*..
KINKER ..... Amsterdam.
VAN LENNEP, ✪, *Professeur* ..... *idem.*
SCHRODER, *Professeur* ..... Utrecht.
LAMMENS, ✪ ..... Gand.
LE BROUSSART, *Professeur* ..... Bruxelles.
HOEUFFT ..... Breda.

Secrétaire.

M. STUART.

MM. *4e Classe.*

ROOS ..... Amsterdam.
APOSTOOL, ✪ .....
DIERICKSENS ..... Anvers.
VAN LANCKEREN ..... *idem.*
DE BOSCH ..... Amsterdam.
GOLL VAN FRANKENSTEIN ..... *idem.*
DE VOS ..... *idem.*
SAPORTAS ..... *idem.*
KOOPMAN ..... Utrecht.
VAN DRIELST ..... Amsterdam.
VERSTEEGH ..... Dordrecht.
DE LELIE ..... Amsterdam.
DU PRÉ ..... *idem.*
LENS, ✪ ..... Bruxelles.
OMMEGANCK, ✪ ..... Anvers.
HERREYS ..... *idem.*
PAELINCK ..... Gand.
VAN BRÉE ..... Anvers.
VERSTEEGH ..... Amsterdam.
MORITZ ..... *idem.*
GODECHARLE ..... Bruxelles.
GABRIEL ..... Amsterdam.
NUMAN ..... *idem.*
HODGES ..... La Haye.
CARDON ..... Bruxelles.
MARCUS ..... Amsterdam.
VAN DER HART ..... *idem.*
VAN WESTERHOUT, *Colonel* ..... *idem.*
ZIESENIS ..... La Haye.
PISSON ..... Gand.
FODOR ..... Amsterdam.
WILMS ..... *idem.*
DE WOLDER ..... Gand.
RUPPE ..... Leyde.
DE VOS ..... Amsterdam.

Secrétaire.

DE VOS.

Programme des Prix proposés au concours par la deuxième classe de l'Institut royal des Sciences, de Littérature et des Beaux-Arts dans les Pays-Bas, dans sa séance publique de 1816.

La deuxième classe de l'Institut royal des Sciences, de Littérature et des Beaux-Arts dans les Pays-Bas, propose la question suivante :

« Quelle est l'origine des peuples connus sous le nom de Slaves, et de la langue esclavonne? Quels sont les rapports que les Slaves ont eus avec les peuples de race teutonique ou tudesque? Quelle est l'influence que ces rapports et la langue esclavonne ont exercée sur les langues d'origine tudesque, et particulièrement sur l'ancien idiôme des Pays-Bas? »

Les mémoires envoyés au concours devront être écrits en hollandais, en latin, en français, en anglais ou en allemand (en caractères italiques), et adressés francs de port au secrétaire perpétuel de la classe, à l'hôtel de l'Institut royal à Amsterdam, avant le 31 décembre 1819.

Le mémoire couronné restera la propriété de la classe et ne pourra être rendu public, soit dans la langue dans laquelle il est écrit, soit dans toute autre, que de son consentement. La classe se réserve de publier ce mémoire soit en original, soit traduit, soit dans les deux langues, ainsi qu'elle le jugera convenable.

La classe met de plus au concours une tragédie hollandaise ou flamande non traduite. Sans proposer aucun sujet déterminé et sans fixer aucune condition, la classe croit devoir prévenir les concurrens qu'elle exige qu'à l'intérêt du sujet, la tragédie réunisse le style et la versification convenables à cette espèce de poëme; que la pièce soit destinée au théâtre et traitée d'une manière digne et conforme aux préceptes du bon goût. La classe juge par conséquent que la tragédie ne doit tenir que deux heures et demie à la représentation, et l'action n'exiger que huit interlocuteurs au plus : que les trois unités d'action, de temps et de lieu, telles, qu'à l'exemple des Grecs, elles ont été reconnues par les tragiques français, soient observées. Sans que ces conditions soient de rigueur, la classe désire que le poète, qui jugerait avoir des raisons pour s'affranchir de l'observation de ces règles, justifie cet écart par la déduction de ses raisons ou par le mérite de l'exécution.

Les pièces envoyées au concours devront être adressées au secrétaire-perpétuel de la classe, à l'hôtel de l'Institut royal à Amsterdam, franches de port, avant le 31 décembre 1817.

La tragédie couronnée restera la propriété de son auteur : néanmoins elle ne pourra être publiée ni représentée, avant que le jugement de la classe ne soit rendu public, et la classe se réserve de faire lire dans sa séance publique la pièce entière, ou tels extraits qu'elle jugera à propos.

Les mémoires et tragédies envoyés au concours devront être écrits d'une main étrangère, sans signature, mais accompagnés d'un billet cacheté, contenant les nom, qualité et demeure de l'auteur, muni de la même épigraphe, ou coté de toute autre marque distinctive, ainsi que le mémoire ou poëme.

Tous les savans et poètes régnicoles et étrangers sont également admis au concours, même les associés et correspondans de l'Institut et les membres des autres classes; les seuls membres effectifs de la deuxième classe en sont exclus.

Dans sa séance publique de l'année 1818, la classe adjugera un prix de la valeur de 300 florins à la tragédie qui sera jugée la meilleure; et, dans sa séance publique de l'année 1820, pareil prix au mémoire le plus satisfaisant sur la première question.

Le jugement sera rendu public et inséré dans les mêmes journaux du royaume et étrangers, dans lesquels le présent programme aura été placé.

Les pièces qui n'auront pas été couronnées, avec les billets cachetés contenant le nom de l'auteur, seront renvoyées à l'adresse indiquée, si faire se peut, sans frais de la classe : elles pourront aussi être retirées par les ayant-droits, qui justifieront de leur titre dans l'année après la séance publique. Ce temps écoulé, ou si les demandes ne sont pas en règle, les billets seront brûlés sans être ouverts, et les mémoires consignés dans les archives de la classe, pour servir à telle fin qu'il appartiendra.

§ 2.

Académie royale des Sciences et Belles-Lettres, de Bruxelles.

La Société littéraire, établie en cette ville par les soins du Comte de Cobenzl en 1769, fut érigée en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres par l'Impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire; elle continua ses travaux jusqu'à la seconde entrée des armées françaises en ce pays, en 1794; à cette époque elle fut obligée de les cesser. Rétablie par les soins et la munificence du Roi, l'Académie a été réinstallée au nom de S. M. par M. Repelaer van Driel, Commissaire-général pour l'instruction, les arts et les sciences, le 18 novembre 1816.

L'Académie a pour objet dans ses recherches et son travail les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas. Elle distribue chaque année quatre médailles d'or et quelques médailles d'argent pour les prix et *accessit* des questions qu'elle propose; elle tient une séance générale le 7 mai, jour de son rétablissement, et est composée de la manière suivante:

Protecteur de l'Académie.

LE ROI.

Membres ordinaires.

Président, M. le Baron de FELTZ, (C. ✪), *Conseiller-d'Etat, ancien membre* ..... à Bruxelles.

MM.

Le Commandeur DE NIEUPORT, ✪, *Directeur de l'Académie, ancien membre, membre des Etats-généraux*..... *idem.*

CAELS, *Médecin à Bruxelles, ancien membre*... *idem.*

MM.

De Burtin, *ancien membre*..... ... à Bruxelles.
Le Broussart, *Professeur de Rhétorique au Collége royal de Bruxelles, ancien membre.*
Van Wyn, ✪, *Archiviste du Royaume, ancien membre*..... La Haye.
Van Swinden, ✪, *Professeur de Physique et Mathématiques à l'Athénée d'Amsterdam, ancien membre.*
Te Water, *Professeur à l'Académie de Leyde, ancien membre.*
Raepsaet, *Conseiller-d'Etat extraordinaire*..... Audenaerde.
Weyttenbach, *Professeur de la Littérature ancienne, à l'Académie de Leyde.*
Le Baron de Villenfagne, *membre de la députation permanente des Etats de Liége.*
Lambrechtsen, *Président de la Société des Sciences de Zélande*..... Middelbourg.
Van Hulthem, ✪, *Greffier de la seconde chambre des Etats-généraux, Secrétaire provisoire de l'Académie*..... Bruxelles.
Brugmans, ✪, *Professeur de Botanique et de Chimie à l'Académie de Leyde.*
Sentelet, *Professeur de Physique et de Chimie.* Bruxelles.
Tydeman, *Professeur à l'Académie de Leyde.*
De Bast, *Curé de St.-Nicolas et Chanoine de St.-Bavon*..... Gand.
Van Marum, *Secrétaire perpétuel de la Société royale des Sciences, Directeur du Muséum de Teyler*..... Haarlem.
Isfride Thys, *ancien Bollandiste et Curé de Wyneghem*..... Anvers.
Van Lennep, *Professeur de la Langue grecque à l'Athénée d'Amsterdam.*
Cornelissen, *Secrétaire honoraire de l'Académie des Arts*..... Gand.
Vrolik, *Professeur de Botanique*..... Amsterdam.
Minkelers, *Professeur de Physique*..... Maestricht.
Van Heusde, *Professeur de la Littérature ancienne, à l'Académie d'Utrecht.*
Dewez..... Bruxelles.
Kemper, (C. ✪), *Docteur en Droit et Professeur à l'Académie de Leyde.*
Van Mons..... Bruxelles.
Kesteloot, *Docteur en Médecine*..... La Haye.
Wauters, *Docteur en Médecine*..... Gand

MM.

De Geer, *Secrétaire du Département de l'Instruction, des Arts et des Sciences*..... à La Haye et à Bruxelles.
Ernst, *Curé d'Afden, près de Rolduc.*
Thiry, *Professeur de Mathématiques*..... Bruxelles.
D'Omalius, ✪, *Gouverneur de la province de* Namur.
Harbauer, ✪, *Docteur en Médecine*..... Bruxelles.

Membres honoraires.

MM.

Le Duc d'Ursel, (C. ✪), *Ministre du Waterstaat.*
Le Baron De Capellen, (C. ✪), *Sécrétaire-d'État, Gouverneur-général des Indes orientales*..... Batavia.
Le Prince de Gavre, ✪, *Membre des Etats-généraux* ..... Bruxelles.
Le Chevalier de Coninck, (C. ✪), *Gouverneur de la Flandre orientale*..... Gand.
Le Baron de Spaen la Lecq, (C. ✪), *Membre des Etats-généraux, Président du Conseil suprême de la Noblesse*..... La Haye.
Le Baron de Keverberg de Kessel, ✪, *Gouverneur de la province d'Anvers*..... Anvers.
Le Baron De Tuyl de Serooskerken de Zuylen, ✪, *Membre des Etats-généraux*..... Utrecht.
Le Baron Lampsins, ✪, *Membre des Etats-gén.* La Haye.

Programme pour le Concours de l'année 1817.

L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, érigée en cette ville en 1772 par l'Impératrice Marie-Thérèse, *de glorieuse mémoire*, avait été forcée de se séparer à l'entrée des armées françaises dans ce pays, et s'était trouvée dans l'impossibilité de décerner les prix proposés au concours de 1794; rétablie aujourd'hui par les soins et la munificence du Roi, elle s'empresse de reprendre ses travaux au moment où elle avait été obligée de les cesser.

L'Académie, dans son Assemblée générale du 18 juin 1793, avait proposé, pour le concours d'histoire de l'année 1794, la question suivante : *Quelles sont les places dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége qui, depuis le septième siècle jusqu'au douzième exclusivement, ont pu passer pour des villes?*

Deux mémoires écrits en latin avaient été adressés sur cette question, l'un avec la devise :

Quot post excidium Trojæ sunt eruta castra?
Quot capti populi? quot et oppida condita passim?
Non se cognoscent terræ vertentibus annis
Exutas variam faciem per sæcula gentes.
Manil.

et l'autre avec l'epigraphe :

Quot pagos olim, claras nunc cernimus urbes,
Et quot nunc pagos, oppida clara priùs?

Ces deux mémoires donnent des preuves évidentes des connaissances de leurs auteurs; cependant l'Académie aurait désiré des recherches plus étendues sur l'époque où chaque place était reconnue comme ville, puisées plutôt dans les chartres du temps et dans les auteurs originaux, que dans les ouvrages modernes; une critique plus lumineuse dans la discussion des faits contestés et un emploi plus approfondi des sources où les auteurs auraient pu trouver les notions nécessaires.

Dans l'espoir d'obtenir des réponses plus satisfaisantes, l'Académie a résolu, dans son Assemblée générale du 20 novembre 1816, de proposer une seconde fois la même question pour le concours du mois de mai 1817.

L'autre question, dans la classe des Sciences, avait été énoncée en ces termes : *Quels sont les défauts qu'on reproche à plusieurs espèces de nos briques? Quels sont les moyens de les rendre plus parfaites? Quels sont les matières et procédés employés en Hollande pour la fabrication de certaines espèces de briques qui manquent chez nous?*

Quatre mémoires avaient été adressés au concours, dont desquels contiennent des choses utiles, sans cependant avoir entièrement atteint le but et sans avoir répondu d'une manière satisfaisante à toutes les parties de la question.— Comme cette matière est très-intéressante pour nos fabriques, et comme la saison actuelle ne permet pas de faire les expériences nécessaires, l'Académie est d'intention de proposer de nouveau, au mois de mai de l'année prochaine, la même question pour le concours de 1818.

Outre la question d'Histoire, mentionnée ci-dessus, l'Académie a résolu de proposer pour le concours de l'année 1817, les trois questions suivantes :

Tracer un tableau historique et raisonné de l'état des sciences et des lettres aux Pays-Bas, depuis l'époque de la dissolution de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, jusqu'à celle de sa restauration, en développant sur-tout les différentes causes qui ont contribué, soit à faire fleurir, soit à faire tomber la culture des sciences et des lettres.

Quelles sont les applications que l'on peut faire dans nos fabriques et dans l'économie domestique de la vapeur d'eau, employée comme moyen d'échauffement?

Comme depuis plusieurs années l'orobanche fait de grands ravages dans nos provinces sur les treffles, l'Académie demande quels sont les meilleurs moyens de détruire cette plante parasite, et d'en empêcher la reproduction?

Le prix de chacune de ces quatre questions sera une médaille d'or du poids de 25 ducats. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français et hollandais, ou flamand. Vu la briéveté du temps, ils pourront être adressés, et remis francs de port, jusqu'à la fin de février, à M. Van Hulthem, greffier de la seconde chambre des Etats-généraux, et secrétaire provisoire de l'Académie.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations : pour cet effet, les auteurs auront soin de marquer les éditions et les pages des livres qu'ils citent. Ils ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise à leur choix; ils la répéteront sur un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaitre de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires auront été remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

SECTION IV.

Sociétés savantes, Musées et Bibliothèques dans les provinces.

§ I.

AMSTERDAM.

Société formée à Amsterdam pour l'utilité publique et générale, sous la devise *tot nut van 't algemeen.*

Les Administrateurs actuels de cette Société sont :

MM.

De Melander.	Van Halt, ✿.
Van Gelder.	Van Eyken.
Lamaison.	Hoffman.
Westerbaen.	Sinderam.
Van Houten.	Lagers, ✿.

Secrétaire-général.

M. Ravekes.

Cette Société a, dans les villes ci-après indiquées, des sections désignées sous le nom de *département*, lesquelles s'occupent comme la devise de la société l'indique de tout ce qui peut contribuer au bien-être moral des classes inférieures de la société.

GUELDRE.

Zutphen.	Arnhem.
Wageningen.	Doesbourg.
Elburg.	Tielt.
Kuilenburg.	Nykerk.
Harderwyk.	

HOLLANDE.

Partie septentrionale.

Amsterdam, 1 / 2 *Département.*	Edam.
Koop et Zaandyk.	Wormer et Jisp.
Waterland.	Enkhuizen.
Purmerend.	Weesp.
Haarlem.	Medemblik.
Wormerveer.	Alkmaar.
Zaandam.	Muiden.
Beverwyk.	Krommenie et Assendelft.
Hoorn.	Stede Grootebroek.
Sloterdyk.	Aalsmeer.

Partie méridionale.

Bodegraven.	Alphen et Oudshoorn.
Rotterdam.	Mynsheerenland.
Leyde.	Middelharnis.
Dordrecht.	Sommelsdyk.
Gouda.	Sliedrecht.
La Haye.	Vianen.
Schiedam.	La Brielle.
Vlaardingen.	Hillegersberg.
Delft.	

ZÉLANDE.

Middelbourg.	Biervliet et Hoofd-plaat.
Zierikzée.	Goes.

UTRECHT.

Utrecht.	Nigtevecht.

FRISE.

Leeuwaarden.	Workum.
Heerenveen.	Dragten.
Dockum.	Franeker.
Marssum.	St.-Jacobi-Parochie op 't Bild.
Sneek.	De Blesse.
Bergum.	Makkum.
Bolsward.	Oldeboorn.
Ylst.	Gordyk.

OVERYSSEL.

Deventer.	Zwolle.
Almelo.	

Brabant septentrional.

Berg-op-Zoom.	Breda.

GRONINGUE.

Groningue.	Scheemda.
Visvliet.	Pekel.
Zuidhorn.	Enrum.
Middelstum.	Leek et Nietap.
Sapmeer.	Duurstwold.
Veendam.	

DRENTHE.

Meppel.	Hogeveen.
Coevorden.	

INDES.

Cap de Bonne-Espérance.

EMDEN.

.....

Administration du département de la Société pour la ville d'Amsterdam.

MM.

VAN CAPELLE, *Président.*
DEN HENGST, *Vice-Président.*
DE MIST, *Secrétaire.*

MM.

Ten Sande.	Reael.
Ravekes.	Horyn.
Van der Breggen.	Hoyman.
Buys.	De Gyzelaar.
Matthes.	

Muséum royal.

Ce muséum est établi à Amsterdam et renferme des collections de tableaux et de dessins, d'ouvrages de sculpture et ciselure, pierres gravées, antiquités, objets d'arts et raretés de toute espèce.

Les artistes et amateurs sont admis tous les jours, sauf l'approbation des directeurs, à prendre copie des pièces qui s'y trouvent.

Trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi; le muséum est ouvert au public depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi; il peut être ouvert également, hors des jours indiqués, pour des étrangers, ou dans des circonstances particulières; la surveillance sur le musée est confiée au directeur, qui prend à cet égard les ordres du Ministre de l'intérieur.

M. APOSTOOL, ✪, *Directeur.*

Cabinet national d'Histoire naturelle, à Amsterdam.

M. REINWARDT, *Directeur*, et pendant son absence
M. VAN MARUM, ✪. ..... à Haarlem.
et M. THEMMINCK. ..... à Amsterdam.

§ 3.

ANVERS.

Académie royale de Peinture.

Cette académie est la plus ancienne de toutes celles qui ont été formées dans les Pays-Bas; son établissement date du milieu du quinzième siècle; elle doit être regardée comme le berceau de l'école flamande. Les Princes et Souverains de la Belgique l'honorèrent dans tous les temps d'une protection distinguée. Philippe IV, Roi d'Espagne, lui donna, par son octroi du 5 juillet 1663, le titre d'*Académie royale de Peinture ;* elle ne fut cependant pas à l'abri de certaines persécutions, qui lui seraient devenues à jamais funestes, si des hommes puissans et éclairés n'avaient trouvé le moyen de ranimer, par une heureuse émulation, les artistes qui devaient en soutenir l'éclat : en 1741, quelques amis de l'art, protégés par le Magistrat de la ville, se réunirent pour reprendre et continuer à tour de rôle les cours dont l'interruption durait depuis plusieurs années. Ces cours furent constamment suivis jusqu'à l'époque où une révolution, fatale dans tous ses effets, bouleversa l'Académie comme toutes les institutions publiques, dispersa les monumens de sa gloire et tous les titres de sa noble origine. Cependant les cours ne furent jamais entièrement suspendus, les leçons de dessin furent continuées à l'école centrale, et même des prix furent donnés publiquement par la municipalité ; enfin, dans un temps plus propice, un Magistrat, zélé protecteur des arts, releva l'Académie, en lui donnant une nouvelle organisation qui produisit les plus heureux effets. Sa Majesté a accordé à l'académie d'Anvers le titre d'*Académie royale de Peinture.*

L'organisation de l'Académie est fondée sur un réglement qui détermine l'enseignement, distribué en plusieurs classes, divisées dans l'ordre suivant :

Principes de la Figure, Fleurs et Ornemens, Dessin d'après les têtes, d'après les plâtres moulés sur l'antique et d'après le modèle vivant.

Les ordres d'Architecture, l'Architecture régulière, la Perspective et la Composition.

Il y a aussi un cours d'Anatomie pittoresque.

Les diverses parties qui complètent l'enseignement, composent le cours du semestre d'hiver qui commence le pre-

mier lundi du mois d'octobre, et finit par un concours général et une distribution solennelle des prix.

Le cours du semestre d'été consiste en un

Cours de Peinture d'après le modèle vivant, et un cours de Composition pour les peintres d'histoire; on enseigne ensuite la Perspective aérienne et la Géométrie-pratique.

Le Conseil d'administration est composé de messieurs les Membres dont suivent les noms :

MM.

Le Baron DE KEVERBERG DE KESSEL, ✪, *Gouverneur de la province d'Anvers, Président.*

VERMOELEN, *Maire d'Anvers, Vice-Président.*

Herreyns, *Peintre, Conservateur du Musée, Directeur de l'Académie et Professeur en chef.*

Van Brée, *Peintre, premier Professeur, et Professeur d'Anatomie pittoresque.*

Du Bois, *Statuaire, second Professeur.*

Wildoeck, *Architecte, troisième Professeur.*

Lunden, *ancien Bourguemaître d'Anvers*, et comme tel *ci-devant Président* (Hoofdman) *de l'Académie.*

Ommeganck, ✪, *Peintre, Correspondant de l'Institut de France, Membre de l'Académie impériale et royale des Beaux-Arts de Vienne.*

Diercxsens.

D'Aertselaer.

Verberckt, *Ciseleur et Graveur.*

. . . . . .

Van Hal, *Conseiller Trésorier honoraire.*

Van Lanschot, *Conseiller Sécretaire honoraire.*

Société d'Encouragement.

Cette Société embrasse tout ce qui a rapport aux arts; c'est par ses soins qu'on voit s'ouvrir tous les trois ans un salon d'exposition, où les productions de tous les artistes vivans du royaume des Pays-Bas sont publiquement exposées; elle distribue aux mêmes époques des prix de peinture, de sculpture et de dessin. Les juges du concours sont choisis parmi les artistes les plus distingués de la ville.

Ce concours présente d'autant plus d'avantages, qu'outre les médailles d'honneur et les sommes considérables qu'on donne aux vainqueurs, il laisse à ceux-ci la faculté

de vendre leurs productions, en laissant seulement à la société une ébauche de l'ouvrage qui a remporté les prix. Celle-ci pourvoit à tous les frais, au moyen de souscriptions lontaires qui ne manquent jamais de couvrir les dépenses.

MM.

Le Baron de Keverbeg de Kessel, ✪, *Gouverneur de la province d'Anvers, Président de la Société.*
Vermoelen, *Maire de la ville, Président de la Commission.*
Dierckxsens, *Vice-Président.*
Herreyns, *Directeur de l'Académie royale et Conservateur du Musée.*
Verdussen, *Secrétaire.*
Sneyers, *Co-Sociétaire.*

Société pour l'utilité de la jeunesse.

Elle se compose particulièrement des instituteurs primaires de la ville et des personnes plus ou moins instruites dans différentes sciences. Son origine est assez ancienne. Le but de son institution est particulièrement de travailler au perfectionnement de la langue flamande; elle fait publier dans cette intention les grammaires et autres livres élémentaires dont on fait usage dans les classes primaires, et tous les ans elle donne au public un recueil de ses utiles travaux.

MM.

Delen, *Président.*
Zilgens, *Vice-Président.*
Van der Maesen, *Secrétaire.*
Klincko, *Vice-Secrétaire.*
Van de Gaer, *Caissier.*
Willems, *Lecteur.*

BRUXELLES.

Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts.

Protecteur.

Le ROI.

Commission de la Société.

MM.

Le Duc d'Ursel, (C. ✪), *Ministre du Waterstaat et des Travaux publics, Président.*
Van Hulthem, ✪, *Greffier de la 2e chambre des États-généraux, Vice-Président.*
Meeus, ✪, *Membre des Etats-généraux, Trésorier.*
Picard, *Secrétaire honoraire.*

Membres du Conseil.

MM.

Le Baron de Sécus, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Tiberghien, *Propriétaire.*
Pollart de Canivris, *Membre de la société de Médecine.*
Lens, ✪, *Peintre, Membre de plusieurs Académies.*
Godecharle, *Sculpteur de S. M.*

Académie de Peinture, Sculpture et Architecture, à Bruxelles.

Le Maire de Bruxelles est Président né du Conseil de l'Académie, qui se compose de deux Membres du Conseil municipal, des Directeurs et Professeurs de l'Académie, de vingt-quatre Propriétaires, de quatre Fabricans et de quatre Amateurs des Beaux-Arts.

Membres du Conseil.

MM.

Le Prince d'Aremberg, *Aide-de-camp du Roi*, (✲ 4e).
Le Baron d'Anethan, ✪, *Conseiller-d'état.*
Baesen d'Houtain, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Le Baron Van der Linden d'Hooghvorst, ✪.
Barthelemy, *Membre du Conseil municipal.*
Le Baron Baudequin de Peuthy.
Le Baron de Beeckman, *Chambellan du Roi.*
Charlet.
De Reus, *Membre du Conseil municipal.*
Le Comte de Liedekerke, (C. ✪), *Maréchal de la Cour.*
Le Marquis de Trasegnies, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Le Baron de Vos, ✪, *Membre de la Commission municipale.*
Le Baron de Thysibaert, *idem.*
De Waha, *Membre de la Députation permanente des Etats du Brabant méridional.*
De Bourgogne d'Herlaer.
Le Baron de Secus, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
De Lannoy, *Directeur des Douanes*, à Ostende.
Hennessy, *Banquier.*
Lens, ✪, *Peintre.*
Meeus, *Banquier et Membre des Etats-généraux.*
Overman, ✪, *Banquier.*
Pollart de Cannivris, *Membre du Conseil municipal.*
Van Hulthem, ✪, *Greffier de la 2e Chambre des Etats-généraux.*
Le Comte Van der Dilft.

DIRECTEURS ET PROFESSEURS.

Peinture et Sculpture.

MM.

François, *Peintre*,
Godecharle, *Sculpteur du Roi*. } *premiers Professeurs.*
Paelinck, *Peintre du Roi, premier Professeur honoraire.*
Verhulst, *Peintre*,
Delandsheer, *idem*, } *seconds Professeurs.*

Architecture.

MM.

Wery, *Architecte.*
Malaise aîné, *Secrétaire de la Société.*

Muséum de Bruxelles.

M. Malaise, *Conservateur.*

§ 4.

GAND.

Société des Beaux-Arts et de Littérature, érigée le 22 septembre 1808.

Cette société doit son origine à plusieurs artistes, élèves couronnés dans différentes académies. Le but primitif de son institution fut de réunir par des liens d'estime et d'affection, tous les artistes nationaux qui, par leurs talens, honorent l'école flamande, et les artistes étrangers qui savent apprécier ses grandes qualités.

Elle se compose d'un nombre indéterminé de *membres effectifs*, *résidans* ou *étrangers*, de vingt-cinq *membres honoraires résidans*, d'un nombre indéterminé de *membres honoraires non-résidans*. Enfin elle se choisit des *associés* et *correspondans* parmi tous ceux qui cultivent les arts ou qui se rendent recommandables en les encourageant.

Plus récemment une classe de *musique* et une autre de *littérature*, viennent d'être ajoutées aux quatre classes anciennement instituées.

Les *membres effectifs*, tant *résidans* qu'*étrangers*, sont reçus après l'exposition d'une de leurs productions qui devient la propriété commune de la société; les productions des arts forment son *salon*.

Tous les deux ans elle propose des prix au concours; tous les artistes régnicoles sont appelés à concourir. La *Victoire de Waterloo* a fait pour 1816 le sujet presque général.

Protecteur.

LE ROI.

Sa Majesté a daigné s'inscrire dans les registres de la société comme son protecteur particulier.

Protecteurs-nés.

MM.

Le Chevalier DE CONINCK, (C. ✪), *Conseiller-d'Etat, Gouverneur de la province de Flandre orientale.*

Le Comte de Lens, *Chambellan de S. M., Membre de la 1re chambre des Etats-généraux, Maire de Gand.*

Protecteurs honoraires.

S. E. M. le Duc D'URSEL (C. ✪).

VAN HUFFEL, *Président, Peintre, Conservateur du Muséum, un des Directeurs de l'Académie royale de Dessin.*

DELBECQ, *Vice-Président, un des Secrétaires de la Société de Botanique.*

DEBAST, *Secrétaire perpétuel.*

Debast (L.), *Adjoint, Graveur.*

De Broe, *Trésorier, Architecte de la ville.*

Hye Schouteet, *Archiviste, Correspondant de l'Institut royal.*

1re *Classe.*

PEINTURE.

Paelinck, *Directeur, Peintre de S. M. la Reine, actuellement* à Bruxelles.

De Cauwer, *Vice-Directeur, Professeur de l'Académie et du Collége royal.*

Van Hanselaere, *Adjoint à la direction, Peintre d'histoire.*

Malpé, *idem, Peintre en miniature.*

Membres selon le rang de l'ancienneté de leur nomination.

MM.

Bailly, *Peintre d'histoire.*

Spruyt, *idem.*

Denoter, *Peintre de paysages.*

MM.

Cogels, *de Termonde*, *Peintre de paysages*....	à Vienne.
Autissier, *Peintre en miniatures*.....	Bruxelles.
Odevaere, ✪, *Peintre de la Cour*.....	
Lens, ✪.....	*idem.*
Ommeganck, ✪.....	Anvers.
Herreyns, *Directeur de l'Académie royale*.....	*idem.*
Van Assche.....	Bruxelles.
Verhulst, *Professeur de l'école de* Dessin.....	*idem.*
François, *idem*.....	*idem.*
Solvyns, *Peintre de Marine*.....	Anvers.
Sauvage, *Peintre de Bas-Reliefs*.....	Tournay.
Kinson, *Peintre de portraits*.....	Paris.

2e *Classe.*

SCULPTURE.

Devaere, *Directeur*.....	
Vanlerberghe, *Vice-Directeur*.....	
Portois, *Membre*.....	
Massau, *idem*.....	
Depletincx, *Sculpteur*.....	à Bruxelles.
Huyghens, *idem*.....	*idem.*
Malaise, *idem*.....	*idem.*
Caloigne, *idem*.....	à Bruges.
Godecharle, *Sculpteur de S. M*...	à Bruxelles.
Rutxtheil, de Liége..... ...	à Paris.

3e *Classe.*

ARCHITECTURE.

MM.

Pisson, *Directeur*, *ancien Architecte de la ville.*	
Roelandt de Nieuport, *Vice-Directeur*.....	à Gand.
Velleman, *un des Directeurs de l'Académie*....	
Goetgebuer, fils, *un des Profess. de l'Académie.*	
De Vogelaere.....	
De Broe.....	
Colpaert.....	
Tilman-Suys, *d'Ostende*, *actuellement*.....	à Rome.
Goetgebuer, *père.*	
Dehoon, *Professeur à l'Académie.*	
Denaeyer.	
Buls.	
Verly, *ancien Architecte de la ville d'Anvers*....	à Bruxelles.
Normans, *Architecte*.....	à Paris.

Digitized by Google

4e *Classe.*

GRAVURE ET DESSIN.

MM.

De Goesin, *Directeur, ancien Professeur de l'Académie.*
Debast, *Vice-Directeur, Graveur.*
Van Coetsem, *Membre, Professeur de Dessin.*
De Cauwer.
Masquillier.
De Ghendt, de St.-Nicolas, *Graveur*..... à Paris.
Van den Berghe, d'Anvers, *idem*..... *idem.*
Claeyssens, d'Anvers..... à Paris.
Vinkeles, *de l'Institut royal*..... à Amsterdam.
Marcus, *Graveur*..... *idem.*
Smies, *Professeur de Dessin*..... *idem.*

5e *Classe.*

MUSIQUE.

MM.

De Volder, *Directeur, Professeur de Musique.*
Hanssens, *Vice-Directeur, idem*.....
Verheyen, *Membre, idem*.....
Ots, *idem*.....
Hoornaert, *idem*.....
Dhollande, *idem*.....
Devigne, *idem*.....

6e *Classe.*

LITTÉRATURE.

(Cette Classe doit encore recevoir son organisation définitive.)

Membres correspondans des cinq premières Classes non régnicoles, selon l'ordre de l'admission.

MM.

West, *Peintre*..... à Londres.
David, *idem*..... Bruxelles.
Van Stappen, *Peintre de paysages d'Anvers, actuellement à*..... Naples.
Van Spaendonck, aîné, *Peintre de Fleurs*..... Paris.
Le Chevalier Canova, *Statuaire*..... Rome.
Percier, *Architecte*..... Paris.
Fontaine, *idem*..... *idem.*
Morghen, *Graveur*..... Italie.
Mehul, *Professeur du Conservatoire*..... Paris.
Gossec, *idem*..... *idem.*

Membres honoraires régnicoles.

M. ....., *Président honoraire.*
Cornelissen, *Secrétaire honoraire.*

MM.

Le Duc d'Arenberg, à Bruxelles.
Debast, *Chanoine et Curé de St.-Nicolas.*
S. E. Mgr. le Prince de Broglie, *Evéque de Gand.*
Bauwens, *Fabricant.*
Van Gobbelschroy, ✪, *ancien Sous-Préfet de Gand, Secrétaire du Cabinet du Roi.*
Le Baron Paul de Fasment, *Membre de la 2e chambre*, à Wanneghem.
De Crombrugghe.
Deloose, *un des Direct. de l'Académie.*
Le Baron de Meulenaere.
De Meulenaere, *Chanoine de la Cathédrale.*
S. E. le Baron de Capellen, (C. ✪), *actuellement à Batavia.*
Le Comte de la Faille, *Président de l'Académie.*
Le Baron de Draeck, *Chambellan de Sa Majesté.*
Le Comte d'Hane de Steenhuyse, *Membre de la 1re chambre.*
Le Vicomte de Jonghe, père.
Denayer, *Conservateur des hypot.*
Depotter, *Memb. de la 2e chamb.*
S. E. M. Falck, (C. ✪), *Secr.-d'Et.*
Hoebrouk-Moorghem, *Membre du conseil du gouvernement, arrondissement d'Audenaerde.*
Huyttens, *Vice-Prés. de l'Acad.*
Huyttens-Kerremans, *Membre de la 2e chambre.*
Limnander, *Sous-Intendant.*
Maes.
Le Baron Pycke, ✪, *Membre de la 2e chambre.*
Penneman, *un des Direct. de l'Ac.*
Schamp, *idem.*
Surmont, *idem*, *Membre du conseil du gouvernement, arrondissement de Gand.*
Raepsaet, ✪, *Conseiller-d'Etat honoraire*, à Audenaerde.
Van Aken, *Président du tribunal de comm., Memb. de la 2e Ch.*
Vanderhaegen Van den Cruycen.
Van Meldert, *Payeur militaire de la province.*
Van Ertborn, ✪, *Directeur des impositions indirectes*, à Liége.
Van Evenepoel, *Conseiller à la Cour supérieure*, à Bruxelles.
Van Hulthem, ✪, *Greffier de la 2e chambre.*
Van Saceghem, *un des Directeurs de l'Académie.*
Van Wambeke, *Président du tribunal civil*, à Anvers.
Verberkmoes, *Médecin*, à Termonde.
Verhegghen, 1er *Adj. du Maire.*
Winkelman, *Président de l'Académie*, à Bruges.

Membres honoraires étrangers.

MM.

Clay, *ancien Ministre des Etats-Unis au congrès de Gand* ..... à Lexington, état de Kentucky.
Esmangard de Faines, *Auditeur au Conseil-d'Etat de S. M. Louis XVIII* ..... à Paris.
Le Comte d'Houdetot ..... *idem.*

MM.

Faipoult, *ancien Préfet du département de l'Escaut*.. Paris.
Gallatin, *un des Ministres au congrès de Gand*,
..... à Fayette-County, état de Pensylvanie.
Hughes, *Secrétaire de la légation des Etats-Unis*,
..... à Baltimore, état de Maryland.
Lambrechts..... Paris.
S. E. John Quincy-Adams, *Ambassadeur des Etats-Unis*..... Londres.
Paine-Todd..... à Orange-County, état de Virginie.
S. E. Russel, *Ambassadeur des Etats-Unis*..... Stockholm.

Outre les Membres honoraires déjà cités, la Société s'est associé un nombre n déterminé de correspondans, choisis parmi ceux qui aiment les Arts et les Lettres. La liste en sera imprimée à la suite du réglement.

Société d'Agriculture et de Botanique de Gand, instituée le 10 *octobre* 1808.

Cette Société est instituée dans la vue d'encourager l'agriculture-pratique et d'en conserver les bonnes traditions, d'animer la culture des plantes exotiques et indigènes, d'enrichir toutes les branches de l'économie rurale.

Elle s'est proposé la formation complète d'un herbier pour toute cette partie de la Flandre qui comprenait le département de l'Escaut.

Elle ouvre tous les ans deux salons : le salon d'hiver, le 6 février, où sont exposées les plantes forcées, et le salon d'été le 29 juin. Des prix sont décernés aux plantes les plus rares et les plus belles, et à celles qui offrent la plus belle culture.

Le Roi a voulu donner une marque particulière de satisfaction à cette Société, en permettant que des fleurs fussent exposées en son nom au salon de juin dernier, et en donnant l'espoir que dans les salons prochains cette faveur pourrait être continuée.

La Société composée de Membres *effectifs*, *honoraires*, *associés* et *correspondans*, est dirigée par un conseil de seize Membres, dont

MM.

Van Hultem, ✪, *Président*, *Greffier de la seconde chambre*.
Aubry, *Vice-Président*.

MM.

VERBEECK, *Secrétaire perpétuel, Professeur de Botanique.*
Delbecq, 1er *Secrétaire adjoint, Instituteur.*
Buyck, fils, *Trésorier.*

Membres honoraires correspondans.

MM.

Le Baron Dubois de Vroylande.....	à Leerne.
Thorien, *Membre de l'Institut*.....	Paris.
Smedts, *Banquier*.....	Anvers.
La Haye, *Jardinier*.....	la Malmaison
Mordant de Launay, *Bibliothécaire du jardin du Roi.*	Paris.
Arie van Eede.....	Leyde.
Le Comte de Salm.....	Dyck.
Parmentier, ✪, *Maire d'Enghien*.....	Enghien.
Wallner, *Conservateur du Musée*.....	Genève.
Sauter, *Jardinier en chef du château*.....	Laeken.
Iwens, *Président de la Société de Flore*.....	Courtray.
Delaveleye, *Trésorier de la même Société*.....	*ibid.*
Wieghers, *Botaniste*.....	Malines.
S. E. le Baron de Vincent, *Ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Autriche près S. M. très-chrétienne*.....	
Bentzen, *à l'île Sainte-Croix*.....	Amérique.
Le Comte Henckel de Donnersmarck.....	Berlin.
Silvestre, *Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture*.....	Paris.
Palatin, *ancien Ministre des Etats-Unis au congrès de Gand, à Fayette-County*.....	Pensylvanie.
Quincy-Adams, *idem, actuellement Ambassadeur des Etats-Unis*.....	Londres.
Sinclair, *Agronome*.....	Londres.
S. E. le Duc d'Ursel, (C. ✪).....	Bruxelles.
Brugmans, ✪, *Professeur de l'Académie*.....	Leyde.
S. Exc. M. Falck, (C. ✪), *Secrétaire-d'Etat*.....	La Haye.
S. Exc. M. le Baron de Capellen, (C. ✪), *Gouverneur pour S. M.*.....	Batavia.
Mr le Duc d'Arenberg.....	Bruxelles.
Van Mons.....	Bruxelles.
Van Marum, *Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences*.....	Haarlem.
Roucel.....	Lille.
Decandolle, *Professeur de Botanique*.....	Montpellier.
Dekin, *Directeur du Jardin des Plantes*.....	Bruxelles.
Verlat, *Propriétaire*.....	Wispelaer.

MM.

Le Jeune	Verviers.
L'Abbé Hocquart	Ath.
Kickx	Bruxelles.

Les Membres *effectifs* ou *associés*, tous Cultivateurs ou Amateurs résidans à Gand ou dans le rayon de cette ville, sont au nombre de *cent;* ils sont tenus de fournir chacun un certain nombre de plantes ou arbustes en pleine floraison pour les deux expositions.

Le local des séances est rue de *la Caverne*. La Bibliothèque dirigée par M. Du Jardin est ouverte aux Membres de la Société deux fois par semaine.

Académie royale de Dessin, Peinture, Sculpture et Architecture, érigée en 1751, *à l'ancien Collége des Augustins.*

Cette institution formée sous les auspices de S. M. l'Impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et de S. A. R. le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur-général de la Belgique autrichienne, se soutient en partie du produit de souscriptions volontaires, et en partie d'une somme que lui fournit annuellement la munificence de la ville.

Tous les trois ans, l'Académie distribue des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de dessin. Tous les artistes régnicoles sont admis à concourir.

Elle ouvre, à la même époque, alternativement avec les villes de Bruxelles et d'Anvers, un salon d'exposition où tous les artistes vivans sont appelés à exposer leurs productions.

Les juges du concours sont choisis parmi les artistes qui honorent l'École belgique par leurs talens.

Les conditions sont développées dans un programme que la direction rend public et dont elle fait l'envoi aux principales villes du royaume.

Direction de l'Académie.

MM.

Schoorman, *Directeur honoraire.*
Le Comte Dellafaille, *Président.*
Huyttens, *Vice-Président.*

Directeurs.

MM.

Le Comte d'Hane de Steenhuyse.
Van de Vivere, *actuellement à Rome.*
Audenroode, *ancien Chanoine.*
Deloose.
Van Saceghem.
Van Hulthem, ✪.
Depotter.
Limnander.
Surmont.
Demeyere.
Penneman.
Van Huffel, *Peintre d'histoire.*
Van de Cappelle, *Architecte.*
Velleman, *Architecte.*
Le Comte de Lichtervelde, *actuellement à Audenaerde.*
Van den Hecke Dellafaille.
Schamp.
Piers de Raveschoot.
Dellafaille.
Dekerchove Denterghem.
De Ghellinck d'Eiseghem.
Van Poucke.
Bernaert, *Trésorier.*
Norbert Cornelissen, *Secrétaire honoraire.*
Van Braeckel, *Secrétaire-greffier.*

Professeurs.

MM.

Van Huffel, *surveille provisoirement cette classe* (Modèle).
De Cauwer, *Peintre d'histoire* (Figure).
Meert, *Peintre* (Principes).
Dehoon, *Architecte* (Architecture.)
Goedgebuer fils, *Architecte* (id.)
Baets, *Architecte* (idem).

Les cours commencent vers la mi-octobre de chaque année et sont terminés vers la mi-mars de l'année suivante.

Les leçons durent depuis 5 et 6 heures jusqu'à 7 et 8 heures du soir, sous la surveillance de deux directeurs, qui se relèvent à tour de rôle.

Chambre de Réthorique.

L'institution de cette Société très-ancienne, a pour but d'étude et la culture des Belles-Lettres et de la Musique.

MM.

Le Jeune, *Président, Procureur du Roi près le tribunal civil.*
Duncan, *Secrétaire.*

Académie de Musique, Société d'Harmonie.

Ces deux institutions ont été formées en 1812, dans la vue d'encourager l'étude de la Musique, sur-tout parmi les jeunes amateurs qui ne sont pas appelés par état à cultiver cet art.

L'Académie de Musique tient ses séances à la *Sodalité.*

Digitized by

Directeurs-Administrateurs.

MM.

Devolder, *Professeur de Musique.* | Vantoers, *Avocat.*
Demeulemeester van Aken, *Banq.* | De Deurwaerder fils.

La Société d'Harmonie tient ses séances à l'ancien hôtel des Brasseurs.

MM.

Van der Meersch, *Président.* | Schelstraete, *Secrétaire.*
Van den Bergen, *Vice-Président.* | D'Hollandre, *Maître de Musique.*

Muséum des Antiques et Muséum des Tableaux (à l'ancien Collége des Augustins).

Ces deux Établissemens font partie de l'Académie royale de Dessin. Le premier possède une belle collection de plâtres d'après les antiques qui étaient à Paris et plusieurs de ceux que Rome a toujours conservés. Le Muséum des Tableaux, formé d'abord en 1797, à l'église de l'abbaye de St.-Pierre, a été transféré, il y a six ans, dans un vaste et beau salon, au local de l'Académie que la ville a fait construire.

Conservateur.

M. Van Huffel, *Peintre d'histoire.*

Bibliothèque publique, à Gand.

Cette collection, primitivement formée par les soins de M. *Charles Van Hulthem*, qui fut le premier Bibliothécaire, est réunie dans l'église de Baudeloo, et est un des plus riches dépôts littéraires du royaume.

Bibliothécaire.

M. Walwein père.

Commission administrative.

Debast, *Chanoine.* | Van Hulthem, ✿.
Huyttens-Kerremans. | Vantoers, *Avocat.*
Lammens, *Avocat.* |

La Bibliothèque est ouverte au public tous les jours, excepté pendant l'époque des vacances et les dimanches et fêtes, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq.

Digitized by Google

Jardin des Plantes, à l'ancienne Abbaye de Baudeloo.

Cette collection, commencée en 1797 par les soins de feu M. *Bernard Coppens*, médecin et premier professeur de botanique à l'école centrale, s'est successivement accrue par la munificence du gouvernement et la libéralité des amateurs; elle rivalise aujourd'hui, en richesse et en beauté, avec les plus beaux établissemens que l'amour de la science ait créés dans ce genre.

Le catalogue des plantes et ses supplémens sont successivement imprimés.

Une chaire gratuite de botanique est attachée à l'établissement.

Directeurs, sous la présidence de M. le Comte DE LENS, *Maire de la ville.*

MM.

Charles van Hulthem, ✪.	Huyttens-Kerremans.
Diericx, *ancien Pensionnaire de la ville.*	Charles Pieters.
	Van Hoorebeke.

Jardinier en chef.

M. Mussche.

Professeur de Botanique.

M. Verbeeck, *Docteur en Chirurgie.*

Les leçons sont données dans une salle préparée à cet effet dans l'Orangerie. L'Administration, qui aime à encourager l'étude de la Botanique, accorde des médailles d'honneur aux élèves qui se sont distingués.

Le Jardin des Plantes est ouvert tous les jours de l'année.

§ 5.

HAARLEM.

Société hollandaise des Sciences.

La Société hollandaise des Sciences, à Haarlem, est la plus ancienne des sociétés savantes dans les provinces septentrionales; elle a été fondée en 1752; elle a pour principal objet de contribuer au bien-être général et plus particulièrement à celui du pays, par le perfectionnement des sciences utiles.

A cet effet, elle propose chaque année diverses questions sur les sciences et sur-tout relativement à l'histoire naturelle

Digitized by Google

et à la chimie; l'auteur du mémoire couronné pour chacune de ces questions, reçoit une médaille d'or de la valeur de 30 ducats. La Société possède une collection d'objets d'histoire naturelle formée en grande partie du produit des legs et présens de ses directeurs et membres.

Protecteur.

LE ROI.

Directeurs.

MM.

Van Hogendorp, *Directeur de l'Enregistrement*, à Amsterdam.
Siberg, *ancien Gouverneur-général des Possessions hollandaises dans les Indes.*
Willink (W.), *Conseiller-d'état.*
Willink (J. A.)
Van Wickevoort Crommelin, *Membre des Etats-généraux.*
De Kingsbergen, (G. C. ✲), *Lieutenant-amiral.*
De Mist, *Conseiller-d'état, Membre du Conseil du commerce et des colonies.*
Willink (J.)
Engelhard, *ancien Directeur-général des possessions hollandaises aux Indes.*
Van Ysseldyk, *idem.*
Ghasse, *ancien Conseiller extraordinaire des possessions hollandaises aux Indes.*
Balje, *ancien Conseiller ordinaire, idem.*
Van Hoesen, *idem, idem.*
Van Wyn, ✪, *Archiviste-d'état.*
. . . . . .
De Leyden de Westbarendrecht, ✪, *Gouverneur de la province de Hollande* (Partie méridionale).
Gockinga, *ancien Président*, à Chéribon.
Quarles, ✪, *Juge au tribunal de première instance*, à Haarlem.
Barnaart, *Membre des Etats-généraux.*
Staring van den Wildeborgh.
Van Eys, *Membre des Etats de la province de Hollande.*
Van Styrum, *idem.*
Hultman, ✪, *Gouverneur du Brabant septentrional.*
Hoot, ✪, *Curateur de l'Athénée*, à Amsterdam.
Le Comte de Hogendorg, (G. C. ✪), *Ministre d'état.*
Straalman.
Stenhuis.
Van Markel Brouwer, *Membre des Etats-généraux.*
Temminck, *à Amsterdam.*

Digitized by Google

MM.

Severyn, *à Amsterdam.*
De Vos van Steenwyk, *Membre des Etats-généraux.*
Six d'Oterleek, (C. ✪), *Ministre des Finances.*
Verhuell.
Cogel.
De Lynden de Hemmen, ✪, *Administrateur en chef des Domaines.*
Verstolk de Zoelen, ✪, *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à St.-Pétersbourg.*
Van Grasveld.
Elout, (C. ✪), *Commissaire-général, à Batavia.*
Parvé, *à Batavia.*
Hogguer, ✪, *Bourguemestre de la ville d'Amsterdam.*
Voute.
Van Vredenburg.
De Zuylen de Nyevelt, *ancien Lieutenant-général.*
Van Dedem van de Gelder.
Van Maanen, (C. ✪), *Ministre de la Justice.*
Verhuell.
Wichers, ✪, à Groningue.
Van der Borch de Verwolde, *Membre des Etats députés de la Gueldre.*
De Zuylen de Nyevelt, *Greffier des Etats de la province de Hollande, à Haarlem.*
Van Brienen van de Groote Lindt, *Membre des Etats-généraux.*
Corver Hooft.
Brouwer, ✪, *Bourguemestre d'Amsterdam.*
Vereul.
Rendorp van Marquette, *Directeur des Contributions directes, à Amsterdam.*
Van Schuylenburg van Bommenede, *Membre des Etats-généraux.*
Van Pabst de Bingerden, *Greffier de la* 1re *chambre des États-généraux.*
Hoffman.
Van Bommel, (C. ✪), *Membre des Etats-généraux.*
Le Comte de Bylandt-Halt, (C. ✪), *Vice-amiral, Conseiller-d'état.*
Le Baron Capellen, (C. ✪), *Gouverneur-général des Indes orientales.*
Le Baron Collot d'Escury van Heynenoord, ✪.
Deutz d'Assendelft, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Le Comte van der Duyn de Benthorn et Maasdam, (G. C. ✪), *Conseiller-d'Etat.*
Le Baron Fagel, ✪, *Conseiller-d'état.*
Falck, (C. ✪), *Secrétaire-d'état.*

MM.

Hofstede, ✪, *Gouverneur de la province de Drenthe.*
Le Comte de Hogendorp, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Van Hoogstraten, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Hope, ✪, *Membre des Etats-généraux.*
Mollerus, (C. ✪), *Conseiller-d'état.*
Repelaer van Driel, (C. ✪), *Commissaire-général de l'Instruction publique, des Sciences et Arts.*
Roëll, (C. ✪), *Ministre de l'intérieur.*
Van Tets van Goudriaan, ✪, *Conseiller-d'état, Gouverneur de la Hollande septentrionale.*
Boreel van Hogelande, ✪, *Membre des Etats de la province de Hollande.*
Van Marum, ✪, *Secrétaire, Directeur du Musée, à Haarlem.*

§ VI.

LA HAYE.

Société d'Histoire naturelle et de Littérature, sous la devise : Diligentia.

Protecteur.

LE ROI.

Administrateurs.

MM.

Van Swinden.
Van de Kasteele, (J. C.)
Van der Goes.
Van Buren.
Van Meerten.
Van de Kasteele, ✪.
De Riemer.
Van Royen.
Van Lynden van der Heuvel.

Secrétaire et Trésorier.

M. Van der Haer.

Secrétaire-adjoint.

M. Ellerkamp.

Bibliothèque royale à La Haye.

M. Flament, *Bibliothécaire.*

Cabinet royal de Tableaux.

M. Steengraeht d'Oostkapelle, *Directeur.*

Cabinet royal de Raretés.

Van de Kasteele, ✪, *Directeur.*

Collection de Médailles.

M. De Jonghe, *Inspecteur.*

§ VII.

LIÉGE.

Société libre d'Émulation, établie à Liége pour les Sciences et les Arts.

Protecteur.

LE ROI.

S. Exc. le Comte de Mercy-Argenteau, (C. ✪), *Gouverneur du Brabant méridional, Président.*

MM.

Beanin, ✪, *Président à la Cour supérieure de Liége, Vice-Président.*

De Jaer, *Docteur en Médecine, Secrétaire-général.*

Anciaux, *Docteur en Chirurgie, Président du Comité des Sciences physiques et médicales.*

Comhaire, aîné, *Président du Comité de Littérature et des Beaux-Arts.*

De France, *Conseiller à la Cour supérieure de Liége, Président du Comité d'Agriculture.*

N....., *Président du Comité des Arts et Manufactures.*

Bouju, *Capitaine pensionné, Secrétaire-adjoint.*

Demany, *Bibliothécaire.*

Vanderheyden à Hauzeur, *Trésorier.*

Thiry, *Trésorier-adjoint.*

Dumoulin,
Gerard, } *Inspecteurs de la salle.*

CHAPITRE X.

Cultes.

SECTION PREMIÈRE.

Culte catholique.

Diocèse de Malines.

Sa juridiction s'étend sur 418 communes, comprises dans les arrondissemens de Bruxelles, Louvain, Nivelles, Anvers, Malines et Turnhout, provinces du Brabant méridional et d'Anvers.

Archevêque.

.....

Vicaires-généraux.

M. Forgeur.

.....

Membres du Chapitre.

MM.

Vanhelmont.
Hertinckx.
De Plaine.
Michaux.
Baraton.
Vanvreckem.
Decoster.

Séminaire.

MM.

Forgeur, *Directeur provisoire.*

Collier, Ruys, *Professeurs.*

Diocèse de Namur.

La juridiction de ce diocèse s'étend sur 128 communes de la province de Namur.

Evêque.

Mgr. Pisani de la Gaude.

Vicaires-généraux.

MM

Clément de Clety.
Medart.

Membres du Chapitre.

MM.

Poncelet.
Dechauveau.
Demeuse Barthe.
Découdé.
Boucher.
Renson.
Gauthier.
Michaux.

Séminaire.

MM.

Delvaux, *Supérieur.*
Barniche, *Professeur.*

Diocèse de Tournai.

Sa juridiction s'étend sur 343 communes comprises dans la province de Hainaut.

Evéque.

Mgr. François-Jos. Hirn.

Vicaires-généraux.

MM.

Duvivier.
Haze.
Godefroy.

Membres du Chapitre.

MM.

Gosse.
Gallouin.
Dedam.
Hardempont.
Delvigne.
Bertrand.
Drion.

Séminaire.

. . . . . .

Diocèse de Liége.

Sa juridiction s'étend sur 579 communes comprises dans les arrondissemens de Ruremonde, Maestricht, Hasselt, Liége, Verviers, Marche et Huy, provinces de Limbourg et de Liége.

Evéque.

Mgr. . . . . .

Vicaire-général.

M. Borret.

Vicariat de Luxembourg (dépendant du Diocèse de Metz.)

Sa juridiction s'étend sur 365 communes dans les arrondissemens de Luxembourg, Neufchâteau et Diekirch, grand-duché de Luxembourg.

Vicaire-général.

M. Neunheuser.

DIOCÈSE DE GAND.

Sa juridiction s'étend sur 510 communes comprises dans les arrondissemens de Gand, Eccloo, Audenaerde, Termonde, Bruges, Furnes, Courtray et Ypres, provinces de Flandres orientale et occidentale.

Evêque.

Mgr. le Prince DE BROGLIE.

Vicaires-généraux.

MM.

Le Surre. | Goethals.

Membres du Chapitre.

MM.

Papeleu.	Devolder.
Martens.	Ryckewaert.
Lebegue.	Demeulenaere.
Deloen.	Vanschauwenberge.

Séminaire.

MM.

Vanhemme, *Supérieur.*
Vandendrissche, *Directeur.*
Devolder (J.), } *Professeurs.*
Devolder (F.), }
Ryckewaert, }

Vicariat du ci-devant Evêché de Bois-le-Duc.

Sa juridiction s'étend sur 121 communes comprises dans les arrondissemens de Bois-le-Duc et Eindhoven, province du Brabant septentrional.

M. Van Alphen, *Vicaire apostolique*, à Schynden.

Vicariat de la partie hollandaise du ci-devant Evêché d'Anvers.

Sa juridiction s'étend sur 46 communes comprises dans l'arrondissement de Breda, province du Brabant septentrional.

M. Van Dongen, *Vicaire apostolique*, à Breda.

Archi-Prêtrise de Gueldre.

Sa juridiction sur 46 communes de la province de Gueldre.

M. Gerritzen, *Archi-prêtre*, à Nykerk.

Digitized by Google

Archi-prêtrise de Hollande et Zélande.

Elle comprend 178 stations ; sa juridiction s'étend sur 139 communes comprises dans les provinces de Hollande (partie septentrionale), Hollande, (partie méridionale), et Zélande.

M. Cramer, *Archi-prêtre*, à Amsterdam.

MM.

Geeres, *Doyen de Kennemerland et Berkenrode.*
Ocke, *idem de Rhynland*, à Leyde.
Van der Sluys, *idem de Delftland*, à La Haye.
Gerdner, *idem de Schieland*, à Rotterdam.
Gerteler, *idem de Frise occidentale*, à Enkhuisen.
Pape, *idem de Nord-Hollande*, à Ouddorp.
Kinaert, *idem de Zélande*, à Middelbourg.

Archi-prêtrise d'Utrecht.

Comprenant 64 stations; sa juridiction s'étend sur 56 communes comprises dans les provinces d'Utrecht et de Hollande.

M. Van Nooy, *Archi-prêtre*, à Maarsen.

Archi-prêtrise de Frise.

Elle comprend 30 stations, et sa juridiction s'étend sur 26 communes dans la province de Frise.

M. De Haan, *Archi-prêtre*, à Sneek.

Archi-prêtrise de Zélande.

Elle comprend 21 stations; sa juridiction s'étend sur 19 communes de la province d'Overysssl.

M. Passe, *Archi-prêtre*, à Raalte.

Archi-prêtrise de Groningue et Ommelanden.

Elle comprend 14 stations ; sa juridiction s'étend sur dix communes comprises dans la province de Groningue.

M. Medders, *Archi-prêtre*, à Groningue.

Archi-prêtrise de Twenthe.

Elle comprend 27 stations ; sa juridiction s'étend sur 28 communes de la province d'Overyssel.

M. Peese, *Archi-prêtre*, à Denekamp.

SECTION II.

*Clergé de l'église connue sous le nom d'*Église d'Utrecht.

Archevêché d'Utrecht.

Archevêque.

M. WITTEBRORDUS VAN OS, *à Utrecht.*

Il y a, dans les communes ci-dessous désignées, des membres du clergé d'Utrecht.

Amersfoort.	Hilversum.
Culenbourg.	Oudewater.
Delft.	Leyde.
Delstshaven.	Rotterdam.
Gouda.	Schiedam.
La Haye.	Schoonhoven.
Dordrecht.	Utrecht.

Evêché de Harlem.

Eveque.

M.....

Vicaires-généraux.

MM.

Etienne Wallaart.	Jean Bon.

Il y a, dans les communes ci-après désignées, des membres du clergé d'Utrecht.

Amsterdam.	Enkhuizen.
Aalsmeer.	Haarlem.
Crommenie et Wormerveer.	De Heeder.
Egmonden (de drie).	Zaandam.

SECTION III.

Culte protestant.

L'arrêté du 7 janvier 1816 a organisé l'administration de l'église protestante de la manière suivante:

L'administration générale est confiée: 1° à un *synode général*, qui se réunit une fois chaque année et dont les membres, à l'exception du secrétaire et du questeur, sont pris dans le sein des administrations provinciales

du Culte protestant ; 2° à *des administrations provinciales*, composées, outre un secrétaire et un doyen, des présidens des administrations de classe de sa juridiction. Il existe dans chacune des provinces septentrionales une *administration provinciale*. Il en existe une dans la province de Limbourg pour toute la communauté protestante dans les provinces méridionales ; 3° à des *administrations de classes*, chargées de la surveillance immédiate sur un certain nombre de communes dont la réunion forme la circonscription d'une *classe*. Enfin les classes sont presque toutes subdivisées en *cercles*, tant pour faciliter le remplacement et la réunion des prédicans d'un même cercle, que pour entretenir l'union entre les membres de la communion protestante. Du reste, la subdivision en *cercles* n'a point d'autre objet, et est étrangère aux affaires de l'administration.

Les *Presbyteriens anglais* et *écossais* sont compris dans cette division en classes et cercles ; l'église wallone, dans les provinces septentrionales, est administrée par une commission particulière, dont un des membres est député chaque année près de l'assemblée du synode.

Synode de l'église réformée.

MM.

KRIEGER, ✪, *Président.*
DONKER-CURTIUS, *Vice-Président.*

Membres permanens.

MM.

Dermont, *Secrétaire.* | Tayspil, *Questeur.*

Membres ordinaires.

Gueldre.

MM.

Donker-Curtius, *Prédicant*, à Arnhem. | Van Gulpen, *idem*, à Nimègue.

Hollande (Partie méridionale).

MM.

Krieger, ✪, *Prédicant*, à La Haye. | Proper, *idem*, à Leyde.

Hollande (Partie septentrionale).

MM.

Broes, *Prédicant*, à Amsterdam. | Wolterbeek, *idem*, à Amsterdam.

Zélande.

MM.

Van Deinse, *Prédicant*, à Middelbourg. | Pleyte, *idem*, à Zierikzée.

Utrecht.

MM.

Van der Leeuw, *Prédicant*, à Utrecht. | Van Bemmelen, *idem*, à Aukeveen.

Frise.

MM

Lobry, *Prédicant*, à Leeuwaarden. | Visser, *idem*, à Ysbrechtum.

Overyssel.

MM.

Fransen van Eck, *Prédicant*, à Deventer. | Streso, *idem*, à Campen.

Groningue.

MM.

Hendrikse, *Prédicant*, à Groningue. | Cremer, *Prédicant*, à Groningue.

Brabant septentrional.

MM.

Scholten, *Prédicant*, à Breda. | Berkhout, *idem*, à Woudrichem.

Drenthe.

MM.

Benthem Reddingius, *Prédicant*, à Assen. | Crull, *idem*, à Havelte.

Limbourg et provinces méridionales.

MM.

Goedkoop, *Prédicant*, à Gand. | Harmsen, *idem*, à Maestricht.

Eglise wallone.

MM.

Delprat, *Prédicant*, à La Haye.
Leeuwen, *Doyen*, à Arnhem. | Teissédre l'Ange, *idem*, à Amsterdam.

MEMBRES PRÉ-CONSULTANS.

Faculté de Théologie de Leyde.

M. Van Voorst, *Professeur.*

Faculté de Théologie d'Utrecht.

M. Rooyaards, *Professeur.*

Faculté de Théologie de Groningue.

M. Muntinghe, ✪, *Professeur.*

CHAPITRE XI.

Impositions indirectes.

SECTION Ire.

Administration des Impôts indirects.

INSPECTEUR-GÉNÉRAL.

M. COPES DE CATTENBURG, *Référendaire de* IRE *classe.*

INSPECTEURS EN CHEF.

MM.

RAMEUR.
Ô SULLIVAN! *Référendaire de* IRE *classe.*

Province du Brabant septentrional.

MM.

MARTINI, *Directeur des impôts directs, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Bouris, *Avocat-fiscal.*
Verstege, *Inspecteur provincial.*
Pompe, *Inspecteur d'arrondissement.*
Nahuis van Burgert, *idem.*
Van Dieren, *idem.*

Province du Brabant méridional.

MM.

CROUSSE, *Directeur.*
Olbrechts, *Inspecteur provincial.*
O'Sullivan de Terdeck! *Inspecteur d'arrondissement.*
Van de Velde, *Inspecteur d'arrondiss.*
Moons, *idem.*

Province de Limbourg.

MM.

VEUGEN, *Directeur.*
Stinglhamber, *Inspecteur provincial.*
Babut Dumares, *Inspecteur d'arrond.*
Steyskal, *Inspecteur d'arrondissement.*
De Schryver, *idem.*

Province de Gueldre.

MM.

HANEGRAAVV, *Directeur des impôts directs, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Copes van Hasselt, *Avocat fiscal.*
Ketjen, *Inspecteur provincial.*
Wentholt, *Inspecteur d'arrondissement.*
Toewater, *idem.*
Wiegand, *idem.*

Province de Liége.

MM.

Van Ertborn, ✪, *Directeur.*
Grandgagnage, *Inspecteur provincial.*
Latour, *Inspecteur d'arrondissement.*
Pirlot, *Inspecteur d'arrondissement.*
Guillaume, *idem.*

Province de la Flandre orientale.

MM.

Clavareau, *Directeur.*
Vrythoff, *Inspecteur provincial.*
Manilius, *Inspecteur d'arrondissement.*
De Villegas, *Inspecteur d'arrondissement.*
Demelin, *idem.*

Province de la Flandre occidentale.

MM.

Coppieters, *Directeur.*
Leclercq de Bal, *Inspecteur provincial.*
Mallelogs, *Inspecteur d'arrondissement.*
Verboom, *Inspecteur d'arrondissement.*
Verplancke van Lede, *idem.*
Lameere Marlier, *idem.*

Province de Hainaut.

MM.

De Puydt, *Directeur.*
Harlin, *Inspecteur provincial.*
Chalon, *Inspecteur d'arrondissement.*
Goeman, *Inspecteur d'arrondissement.*
Malingreau, *idem.*

Province de la Hollande (Partie septentrionale).

MM.

Rochuisen, *Directeur.*
Arntzenius, *Avocat fiscal.*
De Lannoy, *Inspecteur provincial.*
Van Hanswijk, *Inspecteur d'arrond.*
Van Helmolt, *idem.*
Van Stralen, *idem.*

Province de la Hollande (Partie méridionale).

MM.

Scheffer, *Directeur.*
Van de Kasteele, *Avocat fiscal.*
Van Goens, *Inspecteur provincial.*
Van der Sleyden, *Inspecteur d'arrond.*
Van Baerle, *Inspecteur d'arrondissement.*
Guljé, *idem.*
Van der Hoeven, *idem.*

Province de Zélande.

MM.

Van Citters, *Directeur des impôts directs, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Van Adrichem, *Avocat fiscal.*
De Warem, *Inspecteur provincial.*
Dominicus, *Inspecteur d'arrond.*
Zevenhuize, *idem.*
Chevalier, *idem.*

Province de Namur.

MM.

De Latte, *Directeur.*
Coppieters, *Inspecteur provincial.*
De Bagenrieux, *Inspecteur d'arrond.*
Le Cocq, *Inspecteur d'arrondissement.*
Perwez, *idem.*

Province d'Anvers.

MM.

Van Assche, *Directeur.*
Van der Gracht, *Inspecteur provincial.*
Engels, *Inspecteur d'arrondissement.*
Pouppez, *Inspecteur d'arrondissement.*
Legros, *idem.*

Province d'Utrecht.

MM.

De Koch, *Directeur.*
Van Asch van Wyk, *Avocat fiscal.*
Van Mansveld, *Inspecteur provincial.*
Oostrom, *Inspecteur d'arrondissement.*

Province de la Frise.

MM.

Andræ, *Directeur de l'enregistrement, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Van Idsinga, *Avocat fiscal.*
Venning, *Inspecteur provincial.*
Lamiraal, *Inspecteur d'arrondissement.*
Suiterman, *idem.*
Siderius, *idem.*

Province d'Overyssel.

MM.

Daendels, *Directeur des impôts directs, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Royer, *Avocat fiscal.*
Van de Linde, *Inspecteur provincial.*
Van Ittersum, *Inspecteur d'arrond.*
Engelenburg, *idem.*

Provinces de Groningue et de Drenthe.

MM.

Van Swinderen, *Directeur des impôts directs, restant provisoirement chargé de la direction des impôts indirects, Directeur.*
Arntzenius, *Avocat fiscal pour Groningue.*
Vos, *Avocat fiscal pour Drenthe.*
Hora Siccama, *Inspecteur provincial.*
Sickinge, *Inspecteur d'arrondissement.*
Polman Gruys, *idem.*
Swinnas Loncq, *idem.*

Grand-Duché de Luxembourg.

MM.

Van Vloten, *Directeur.*
Leurs, *Inspecteur provincial.*
Van Hamme, *Inspecteur d'arrond.*
Bouvie, *idem.*

SECTION II.

Administration des droits d'Enregistrement, du Timbre et des Hypothèques.

Province du Brabant septentrional.

MM.

Van Harencarspel Eckhard, *Direct.*
De Roon, *Inspecteur.*
Rysterborgh, *idem.*
Collard, *Vérificateur.*
De Jong, *idem.*

Province du Brabant méridional.

MM.

Van der Fosse, *Directeur.*
Piron, *Inspecteur.*
Maréchal, *idem.*

Schuster, *Vérificateur.*
Pètre, *idem.*
Brohet, *idem.*

Province de Limbourg.

MM.

Du Bois, *Directeur.*
Decers, *Inspecteur.*
Dauby, *idem.*

De Jacoby, *Vérificateur.*
Bouvier, *idem.*

Province de Gueldre.

MM.

Van Riemsdyk, *Directeur.*
Van Benthem van den Berg, *Inspecteur.*
Cremer, *idem.*

Van Teylingen, *Vérificateur.*
Van Thalma, *idem.*

Province de Liége.

MM.

Taider, *Directeur.*
Mersch, *Inspecteur.*
Giroux, *idem.*

Georis, *Vérificateur.*
De Wilde, *idem.*

Province de Flandre orientale.

MM.

D'Hoop van Alstein, *Directeur.*
Lion, *Inspecteur.*
Delvée, *idem.*

Van Loo, *Vérificateur.*
De Waele, *idem.*

Province de Flandre occidentale.

MM.

Herwyn, *Directeur.*
Savage, *Inspecteur.*
Jadôt, *idem.*

Vancaillie, *Vérificateur.*
Lang, *idem.*

Province de Hainaut.

MM.

De Glymes, *Directeur.*
Philippart, *Inspecteur.*
Guezmard, *idem.*

Parideans, *Vérificateur.*
Geris, *idem.*

Province de Hollande (Partie méridionale).

MM.

De Salis, *Directeur.*
Van de Watering, *Inspecteur.*
L'Abée, *idem.*
Van Hoecke, *idem.*

Van Gennep, *Vérificateur.*
De Nairac, *idem.*
Eschauzier, *idem.*

Province de Hollande (Partie septentrionale).

MM.

Van Hogendorp, *Directeur.*	Cohen, *Vérificateur.*
Van 's Gravenweert, *Inspecteur.*	Thierry de Bye, *idem.*
....., *idem.*	Steendyk, *idem.*
....., *idem.*	Erckelens, *idem.*
....., *idem.*	

Province de Zélande.

MM.

De Braauw, *Directeur.*	Jacobze, *Vérificateur.*
Winkelman, *Inspecteur.*	Herklots, *idem.*

Province de Namur.

MM.

Huart, *Directeur.*	Sautron, *Vérificateur.*
Du Pié, *Inspecteur.*	

Province d'Anvers.

MM.

Snollaerts, *Directeur.*	Knikkenberg, *Vérificateur.*
Castille, *Inspecteur.*	Cluydts, *idem.*
Langhans, *idem.*	

Province de Frise.

MM.

Andræ (D. H.), *Directeur.*	Van Sloterdyk Beekkerk, *Vérificateur.*
Stern, *Inspecteur.*	Andræ (A. J.), *idem.*
Driessen, *idem.*	

Province d'Overyssel.

MM.

Van Hemert, *Directeur.*	Sloet van Oldrutenborgh, *Vérificateur.*
De Rovère van Breugel, *Inspecteur.*	Helmich, *idem.*

Province de Groningue.

MM.

Quintus, *Directeur.*	Rengers, *Vérificateur.*
Gockinga, *Inspecteur.*	Schoningh, *idem.*

Grand-Duché de Luxembourg.

MM.

Doutreloux, *Directeur.*	Perin, *Vérificateur.*
Stoeht, *Inspecteur.*	Duchesne, *idem.*
Tiefs, *idem.*	

CHAPITRE XII.

Convois et Licences.

Première Direction.

Chef-lieu, Ostende.

MM.	
De Lannoy	*Directeur.*
Peeters	*Inspecteur en chef.*
Clavareau	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Delrue	*Receveur principal.*
Echert Rossius d'Humain	*Inspecteurs particuliers.*

Deuxième Direction.

Chef-lieu, Anvers.

MM.	
Duvivier	*Directeur.*
Van Uxem	*Inspecteur en chef.*
Lespirt	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Le Baron de Vischer	*Receveur principal.*
Baur	*Inspecteur particulier.*

Troisième Direction.

Chef-lieu, Middelbourg.

MM.	
Superville	*Directeur.*
Reitz	*Avocat fiscal.*
Hollaer van Gote	*Commis-général.*
Voerman	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Pons	*Receveur principal.*
Van Damme De Potter	*Inspecteurs particuliers.*

Quatrième Direction.

Chef-lieu, Rotterdam.

MM.	
Schadée	*Directeur.*
Hoynck van Papendrecht	*Avocat fiscal.*
Van Boetzelaar	*Commis-général.*
Vandermée	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
De Rhede d'Oudshorne	*Receveur principal.*
Feuilleteau de Bruyn	*Inspecteur particulier.*

Cinquième Division.

Chef-lieu, Amsterdam.

MM.	
Vaillant	*Directeur.*
Van de Poll	*Avocat fiscal.*
Schuit	*Commis-général.*
Bouwmeerse	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Graafland	*Receveur principal.*
Bruins Du Tour	*Inspecteurs particuliers.*

Sixième Direction.

Chef-lieu, Harlingue.

MM.	
Westra	*Directeur.*
Hanekuik	*Avocat fiscal.*
Kamper	*Commis-général.*
Westerdiep	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
De Keth	*Receveur principal.*
Modderman Van der Poll	*Inspecteurs particuliers.*

Septième Direction.

Chef-lieu, Arnhem.

MM.	
Van de Dem de Berg	*Directeur.*
Roukens	*Avocat fiscal.*
De Heeckeren de Molecaten	*Commis-général.*
Van Tengnagell de Raad	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Van Rappaert	*Receveur principal.*
D'Harvant Giphart	*Inspecteurs particuliers.*

Huitième Direction.

Chef-lieu, Liége.

MM.	
Gericke	*Directeur.*
Chomé	*Inspecteur-général.*
Perin	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Faverchamp	*Receveur principal.*
Van Uxem Rouffard	*Inspecteurs particuliers.*

Neuvième Direction.

Chef-lieu, Luxembourg.

MM.	
Wouters de Terweerde.....	*Directeur.*
Bloemaerts.....	*Inspecteur-général.*
Clavareau (F.).....	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Clavareau (H.).....	*Receveur principal.*
Jacquelart.....	*Inspecteurs particuliers.*
Delfosse.....	
Wappers.....	

Dixième Direction.

Chef-lieu, Mons.

MM.	
Helsen.....	*Directeur.*
De Wegdenbrouck.....	*Inspecteur-général.*
Dearric.....	*Inspecteur pour la Comptabilité.*
Claus.....	*Receveur principal.*
De Lannoy.....	*Inspecteurs particuliers.*
De Coster.....	
Defacqz	
De Lescailles.....	

CHAPITRE XIII.

Administration des Domaines.

§ 1er.

Provinces méridionales.

L'Administration des Domaines dans les provinces méridionales est confiée jusqu'à présent aux Directeurs de l'enregistrement du timbre et des hypothèques.

Les Eaux-et-Forêts domaniales sont divisées, pour l'Administration, en deux Conservations, dont les chefs-lieux sont Bruxelles et Liége. La Conservation de Bruxelles comprend les provinces de Brabant méridional, Flandres orientale et occidentale, Anvers, Hainaut et Namur; la Conservation de Liége comprend les provinces de Liége, de Limbourg et le Grand-Duché de Luxembourg.

Conservation de Bruxelles.

MM.

Le Comte DE LIEDEKERKE BEAUFORT, (C. ✪), *Inspecteur-général.*
Le Baron VANDERLINDEN D'HOOGHVORST, ✪, *Conservateur.*
Taffin de Givenchy, *Sous-Inspecteur, Secrétaire de la Conservation.*
Bodumont, *Géomètre, Secrétaire intime du Conservateur.*

Inspection de Bruxelles.

MM.

Brunelle, *Sous-Inspecteur* pour l'arrondissement de Vilvorde.
Leclercq, *Sous-Inspecteur* pour l'arrondissement d'Uccle.
Schadel de Rie, *Sous-Insp.*, à Malines.
Bodumont fils, *Arpenteur-adjoint* pour l'inspection de Bruxelles et la province d'Anvers.

Gardes-généraux.

MM.

Le Comte Vanderdussen d'Expert, pour le cantonnement de Bruxelles.
Van Assche Stallaert, pour le cantonnement de Vilvorde.
Le Baron de Thysebaert, pour le cantonnement d'Alsemberg.
Stuckens, à Malines.

Inspection de Louvain.

MM.

Wouters de Bouchout, *Inspecteur*, à Louvain.
Liem, *Sous-Inspecteur*, à Nivelles.
Dusart, *Arpenteur*, idem.
Gilbert, *Arpenteur*, à Gosselies.
Vandeveld, *Garde-général*, à Cortemberg.
Bounié, *idem*, à Wavre.

Inspection de Mons.

MM.

De Behault Dubouquiau, *Inspecteur*, à Mons.	Mottrie, *Arpenteur*, à Ath.
Fréalle, *Sous-Inspecteur*, à Soignies.	Devergnies, *Garde-général*, à Mons.
Limbourg, *idem*, à Ath.	Colin, *idem*, à Soignies.
Le Comte de Bocarmé, *idem*, à Tournay.	Rousselet, *idem*, à Ath.
Geoffrion de Cryseul, *Arpenteur*, à Mons.	Lignan, *idem*, à Tournay.

Inspection de Binch.

MM.

Delatre de Ressay, *Inspecteur*, à Binch.	Paris, *Garde-général*, à Marimont.
De Marbais, *Sous-Inspecteur*, à Rance.	Turlot, *idem*, à Rance.
Guymard, *Arpenteur*, à Chimay.	

Inspection de Marchienne-au-Pont.

MM.

Cossée, *Inspecteur*, à Marchienne-au-Pont.	Roelandt fils, *Arpenteur*, à Lobbes.
	Thomas, *Garde-général*, idem.

Inspection de Gand.

MM.

Le Baron Alphonse de Roisin, ✪, *Inspecteur*, à Gand.	Fontaine, *Arpenteur*, à Gand.
	Anoul, *Garde-général*, à Alost.
Desmalines, *Sous-Inspecteur*, à Audenaerde.	Vindevogel, *idem*, à Eccloo.

Inspection de Bruges.

MM.

Vandergracht d'Eeghem, *Inspecteur*, à Bruges.	De Moustier, *Arpenteur*, à Vlamertinghe.
	Ghislain, *Garde-général*, à Bruges.
Lernould, *Sous-Inspecteur*, à Ypres.	Brunfaut, *idem*, à Ypres.

Inspection de Namur.

MM.

Le Comte de Romerée de Vichenet, *Inspecteur*, à Namur.	Collin, *idem*, à Gembloux.
	De Barré, *idem*, à Fosses.
Misson, *Sous-Inspecteur*, à Fosses.	Van Eyll, Baron de Doyon, *idem*, à Andennes.
Collin, *Arpenteur*, à Namur.	
Thirion, *idem*, à Evrehaille.	
Misson fils, *Garde-général*, à Bois-Villers.	

Inspection de Dinant.

MM.

Posson, *Inspecteur*, à Dinant.	Lefort, *Arpenteur*, à Dinant.
D'Hoffschmidt, Baron de Resteigne, *Sous-Inspecteur*, à Wellin.	Massot, *Garde-général*, à Voneige.
	Lefort, *idem*, à Dinant.

Inspection de Philippeville.

MM.

De Stappers, *Inspecteur*, à Philippeville.	Gravier, *Garde-général*, à Neuville.
Carrez, *Arpenteur*, à Cerfontaine.	Dejean, *idem*, à Couvin.
Mignolet, *Garde-général*, à Philippeville.	

Digitized by Google

Conservation de Liége.

MM.

Le Baron de Loen, *Inspecteur-général.*
Del Marmol, *Conservateur.*

§ 2.

Provinces septentrionales.

Les Domaines, dans cette partie du royaume, sont divisés en un certain nombre de *régies* confiées à des *régisseurs* chargés d'en percevoir les revenus et d'en diriger l'administration, d'après les instructions qui leur sont données. Ces régies sont réunies en *quartiers;* ces quartiers, au nombre de huit, sont chacun sous la direction d'un inspecteur, chargé de surveiller les régisseurs qui en dépendent, de vérifier au moins deux fois par an leur caisse et leurs livres, et d'assister aux adjudications. Les régies de Frise, Groningue et Drenthe, celles d'Ameland et de Terschelling, ne sont point comprises dans la réunion en quartiers; elles sont chacune administrées en chef par un régisseur spécial.

Inspecteurs et Régisseurs de des Domaines.

Premier Quartier.

MM.

Van Motman van Landfort, D'Ivôy, *Adjoint*, } *Inspecteurs.*

Régisseurs. MM.	*Régies.*
Cremer	*Weluwe et Putten.*
Retemeyer	*Dieren.*
Roschet	*Le Loo et le Domaine sous Hattem.*
Van Broekhuizen	*Harderwyk.*
Bentinck	*Salland et Twenthe.*
Sloet tot Westerholt	*Vollenhoven.*
De Leeuw van Coolwyk	*Zutphen.*
Broeker	*Le bureau du Clergé, à Borkulo.*
Van der Borch	*La cour de Borkulo et les prairies qui en dépendent.*
Roelvink	*Breevoort et Lichtenvoort.*
Van de Kasteele	*Buuren.*
Renaud	*Culenbourg.*

Deuxième Quartier.

M. Roos van Hoytema, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Brousson.....	*Nimègue, Meuse et Waal.*
De Virieu.....	*Bommel.*
De Roock.....	*Les dîmes de Paderborn.*
Ragay.....	*Grave, Kuik et Oploo.*
Van Ermel.....	*Ravestein et Megen.*
Van Hooft.....	*Maasland.*
Bender.....	*Huissen et Zevenaar.*
Hengst.....	*Gemert.*
De Back.....	*Helmond.*
Spoor.....	*Kranendonk et Eindhoven.*
Michiels van Kessenich.....	*Montfort.*

Troisième Quartier.

M. Van de Wall, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Le Cte de Hogendorp de Hofwegen.	*Régisseur-général du Brabant.*
Baesten.....	*Tilbourg.*
Van den Heuvel.....	*St.-Oedenrode.*
Van Heurn.....	*Chapitre de St.-Pierre, à Oirschot.*
De Berg.....	*Chapitre de St. Pierre, à Boxtel.*
Roessing van Iterson.....	*Heusden et Waalwyk.*
Van Alphen.....	*Tongerloo.*
Raymond du Perron.....	*Oosterhout.*
Smits.....	*Gertrudenberg.*
Cox.....	*Diest et Sichem.*

Quatrième Quartier.

M. Lauta van Aysma, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Clarion.....	*Le domaine de Breda.*
Pels Rycken.....	*Les biens du clergé, à Breda.*
Havermans.....	*L'abbaye de Thorn.*
Lauta van Aysma.....	*Zwaluwen.*
Groeneveld.....	*Zevenbergen.*
Adan.....	*Oudenbosch.*

Cinquième Quartier.

M. Anemaat, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Hetterschy.....	*Niervaart et Willemstad.*
Woldringh.....	*Prinsenland.*
Van der Spelt.....	*Steenbergen.*
Vermeulen.....	*Berg-op-Zoom.*

Digitized by Google

Sixième Quartier.

M. De Bruin, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
De Steur	*Walcheren.*
Van Citters	*Kolynsplaat.*
Van der Burcht van Ligtenberg	*Sud-Beveland et Schouwen.*
De Casembroodt	*St.-Maartensdyk.*
Von Raden	*Hulster-Ambagt.*

Septième Quartier.

M. Temminck, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Den Berger	*Texel.*
Van Foreest	*Alkmaar.*
Vermooten	*Haarlem.*
Jorissen	*La Haye.*
Van der Trappen	*Westland.*
Cunaeus	*Le chapitre de Hooge-Lande.*
Sterling	*Dordrecht.*
Van Lit	*La Brielle.*
Pernis	*Vianen.*
Bymholt	*Leerden.*
Vonck	*Liesveld.*
Van Utenhoven	*Ysselstein.*

Huitième Quartier.

M. Van Tuyll, *Inspecteur.*

Régisseurs.	*Régies.*
MM.	
Vandevelde van Voorst	*Domaine provenant de l'ancien chapitre de Dom.*
Van Dam	*Domaine provenant de l'ancien chapitre de Oud-Munster.*
Bredius	*Domaine provenant de l'ancien chapitre de St.-Pierre.*
Methorst	*Domaine provenant de l'ancien chapitre de St.-Jean.*
Van Ommeren	*Domaine provenant de l'ancien chapitre de Ste.-Marie.*
Casius	*Prévôté de St.-Jean.*
Van de Kasteele	*Domaine provenant du chapitre de St.-Jean, à Wyk.*

Frise, Groningue et Drenthe; Ameland et Ter Schelling.

Boelens	*Frise, Groningue et Drenthe.*
Van Heeckeren	*Ameland.*
Eschauzier	*Terschelling.*

CHAPITRE XIV.

Administration des Chasses et Pêches.

SECTION PREMIÈRE.

Provinces méridionales.

La nomination des Officiers des chasses et la délimitation des districts n'étant pas encore arrêtées pour les provinces méridionales, les détails y relatifs seront compris, s'il y a lieu, dans l'Almanach de 1818.

SECTION II.

Provinces septentrionales.

OFFICIERS DES CHASSES.

Province de Brabant septentrional.

PREMIER DISTRICT.

MM.	
Van Vos, *Capitaine des chasses.*	Hallungius, *Adjoint.*

2e DISTRICT.

MM.	
Le Comte de Hogendorp de Hofwegen, *Capit. des chasses.*	Des Tombes, *Adjoint.*

3e DISTRICT.

MM.	
De Tuyll de Serooskerken de Heeze et Leende, *Capitaine des chasses.*	Van der Brugghen van Croy, *Adjoint.*

4e DISTRICT.

MM.	
De Hugenpoth-tot den Beereklauw, ✪, *Capit. des chasses.*	De Sasse d'Ysselt, *Adjoint.*

5e DISTRICT.

MM.	
Le Comte de Borchgrave, ✪, *Capitaine des chasses.*	Vrythoff, *Adjoint.*

Digitized by Google

Province de Gueldre.

PREMIER DISTRICT.

MM.	
De Brakell (A.), *Capitaine des chasses.*	De Brakell de Brakell (D. L.), *Adjoint.*

2e DISTRICT.

MM.	
Van der Borch, *Capitaine des chasses.*	De Heeckeren de Nettelhorst, *Adjoint.*

3e DISTRICT.

MM.	
De Hardenbroek, *Capitaine des chasses.*	De Spaan de Schouwenburg, *Adjoint.*

Province de Hollande (Partie septentrionale).

PREMIER DISTRICT.

MM.	
Boreel, *Capitaine des chasses.*	Spiegelmaker Spanjaard, *Adj.*

2e DISTRICT.

MM.	
Brugmans, *Capitaine des chasses.*	Alewyn, *Adjoint.*

3e DISTRICT.

MM.	
Corver Hooft, *Capitaine des chasses.*	Snouckaert de Schauburg, *Adjoint.*

Province de Hollande (Partie méridionale.)

PREMIER DISTRICT.

MM.	
Van der Staal van Oudbeyerland, *Capitaine des chasses.*	Meulman, *Adjoint.*

2e DISTRICT.

MM.	
De Kretschmar de Veen, *Capitaine des chasses.*	Boers, *Adjoint.*

3e DISTRICT.

MM.	
Gevers, *Capitaine des chasses.*	De Zuylen de Nyevelt, *Adjoint.*

4e DISTRICT.

MM.	
Groeninx de Zoelen de Ridderkerk, *Capitaine des chasses.*	Hoyer, *Adjoint.*

5e District.

MM.

Van Barneveld van Noordeloos, *Capitaine des chasses.* | Luiken, *Adjoint.*

Province de Zélande.

Premier District.

MM.

De Jonge, *Capitaine des chasses.* | Lenshoek, *Adjoint.*

2e District.

MM.

Van Sousbeeck, *Capitaine des chasses.* | Van Dortmont, *Adjoint.*

Province d'Utrecht.

Premier District.

MM.

Van den Bergh van Lexmond, *Capitaine des chasses.* | Gobius, *Adjoint.*

2e District.

MM.

De Tuyll de Serooskerken de Coelhorst (W.), *Capitaine des chasses.* | De Tuyll de Serooskerken (C. L.), *Adjoint.*

Province de Frise.

Premier District.

MM.

Van Sminia, *Capitaine des chasses.* | Scheltinga, *Adjoint.*

2e District.

MM.

Camstra thoe Schwartzenberg et Hohenlandsberg (J. S. J.), *Capitaine des chasses.* | Thoe Schwartzenberg et Hohenlandsberg (G. F.), *Adjoint.*

3e District.

MM.

Van Eysinga, *Capitaine des chasses.* | De Block van Scheltinga van Pauwenburg, *Adjoint.*

Province d'Overyssel.

Premier District.

MM.

Bentinck de Schoonheeten, *Capitaine des chasses.* | Dedem van den Berg, *Adjoint.*

2e District.

MM.

D'Ittersum d'Oosterhoff, *Capitaine des chasses.*	Feuilleteau de Bruyn, *Adjoint.*

3e District.

MM.

Sloet de Tweenyenhuizen, *Capitaine des chasses.*	Sloet d'Oldrutenborgh, *Adjoint.*

Province de Groningue.

Premier District.

MM.

Star Lichtenvoort, *Capitaine des chasses.*	De Raad, *Adjoint.*

2e District.

MM.

D'In et Kniphuizen, *Capitaine des chasses.*	D'Aulnis de Bourouill de Byma, *Adjoint.*

3e District.

MM.

Alberda de Minkema, *Capitaine des chasses.*	Hora Siccama de Slochteren, *Adjoint.*

Province de Drenthe.

MM.

De Holthe de Echten, *Capitaine des chasses.*	De Holthe d'Oldengaarde, *Adjoint.*

CHAPITRE XV.

Postes.

SECTION Ire.

Poste aux Lettres.

L'arrêté du 23 avril 1816, nº 111, a divisé en trois classes les Bureaux de Poste aux Lettres.

Bureaux de 1re Classe.

1re *Division.*

MM.

Remmers, *Directeur*, à Amsterdam.
Van Weede van Dykveld, 1er *Contrôleur*, *idem*.
Six van Hillegom, 2e *Contrôleur*, *idem*.

2e *Division.*

MM.

Donker van der Hoff, *Directeur*, à Anvers.
Florkin, *Contrôleur*, *idem*.
Eyckholt, *Directeur*, à Bruxelles.
Michiels, *Contrôleur*, *idem*.
Van Kessel, *Directeur*, à La Haye.
Roeloffs, *Contrôleur*, *idem*.
Bannier, *Directeur*, à Rotterdam.
Van der Does, *Contrôleur*, *idem*.

3e *Division.*

MM.

Op ten Noort, *Directeur*, à Almelo.
Wildeman, *Contrôleur*, *idem*.
Troost, *Directeur*, à Arnhem.
Engelberts, *Contrôleur*, *idem*.
Le Comte d'Aldin, *Directeur*, à Mons.
La Raparlière, *Contrôleur*, *idem*.
Steinbuch, *Directeur*, à Bois-le-Duc.
De Virieu, *Contrôleur*, *idem*.
Van der Dussen, *Directeur*, à Dordrecht.
Lutz, *Contrôleur*, *idem*.
Le Comte de t'Serclaes, de Tilly, *Directeur*, à Gand.
Lammens, *Contrôleur*, *idem*.
Entrop, *Directeur*, à Groningue.
Van Nagell, *Contrôleur*, *idem*.
Morjoux, *Directeur*, à Henri-Chapelle.
Van Nieuwkuyk, *Contrôleur*, *idem*.
Kluit, *Directeur*, à Leyde.
Van Marle, *Contrôleur*, *idem*.
Le Baron de Gruben, *Directeur*, à Liége.
Maus, *Contrôleur*, *idem*.
Busso, *Directeur*, à Ostende.
De Rudder, *Contrôleur*, *idem*.
Van Olst, *Directeur*, à Utrecht.
Pronckert, *Contrôleur*, *idem*.

4e *Division.*

MM.

Eekhout, *Directeur*, à Breda.
Boejenk, *Contrôleur*, *idem*.
Le Baron de Zuylen de Nyevelt, *Directeur*, à Bruges.
Chalant, *Contrôleur*, *idem*.
Bossaert, *Directeur*, à Tournay.
Le Baron de Sourdeau de Chin, *Contrôleur*, *idem*.
Van Valkenburg, *Directeur*, à Haarlem.
Gerlings, *Contrôleur*, *idem*.
Van Eysinga, *Directeur*, à Leeuwarden.
Vanhasselt, *Contrôleur*, *idem*.
Forsten, *Directeur*, à Middelbourg.
De Kokelaar Lantsheer, *Contrôleur*, à Middelbourg.
Van der Vrecken, *Directeur*, à Maestricht.
Bosc de la Calmette, *Contrôleur*, *idem*.
Bastien, *Directeur*, à Namur.
De Savoye, *Contrôleur*, *idem*.
De Teockert, *Directeur*, à Nimègue.
Van Mulert, *Contrôleur*, *idem*.
Hachmeester Eekhout, *Directeur*, à Zwolle.
Bentinck de Buckhorst, *Contrôleur*, *idem*.

5e *Division.*

MM.

Lutz, *Directeur*, à La Brielle.
Washington, *Contrôleur*, *idem*.
Besier, *Directeur*, à Deventer.
Van Broekhuisen, *Contrôleur*, *idem*.
Horgnies, *Directeur*, à Dinant.
De la Charlerie, *Contrôleur*, *idem*.
Le Baron Von Dietterich, *Directeur*, à Luxembourg.
Hennet, *Contrôleur*, *idem*.
Bourgeois, *Directeur*, à Menin.
De Pape, *Contrôleur*, *idem*.

Bureaux de 2e Classe.

1re *Division.*

MM.

Wynmalen, *Directeur*, à Berg-op-Zoom.
Saaymans, *idem*, à Delft.
Pompe van Meerdervoort, *Directeur*, à Gorcum.
Brans, *idem*, à Gouda.
Van Marcke, *idem*, à Courtray.
Van Nes de l'Haye, *Directeur*, à Louvain.
Van Bommel, *idem*, à Schiedam.
Le Ruth, *idem*, à Verviers.
Theber-Terville, *idem*, à Zutphen.

2e *Division.*

MM.

Van Ysseldyk, *Directeur*, à Alkmaar.
Van Vloten, *idem*, à Amersfoort.
Pilander, *idem*, au Helder.
Carlier Fourcy, *Directeur*, à Malines.
Brand, *idem*, à Flessingue.

3e *Division.*

MM.

Carbasius, *Directeur*, à Hoorn.
De Vriese (Ve), *Directrice*, à Kampen.
Conraetz, *Directeur*, à Venlo.

Bureaux de 3e Classe.

1re *Division.*

MM.

Guldentops, *Directeur*, à Alost.
Kluit, *idem*, à Alphen.
De Savoy, *idem*, à Ath.
Drion, *idem*, à Charleroi.
Van Leersum, *idem*, à Eindhoven.
Sterk, *idem*, à Goes.
De Vos, *idem*, à Harlingue.
Van Rhyn, *Directeur*, à Hellevoetsluis.
De Heer, *idem*, à Maassluis.
Gelders, *idem*, à Maaseik.
Schull, *idem*, à Thiel.
De Zuylen de Nyevelt, *idem*, à Ypres.
Scheltus tot Campherbeek, *idem*, à Zaandam.

2e *Division.*

MM.

Flaminne, *Directeur*, à Binch.
Herden, *idem*, à Derdermonde.
Van Weel, *idem*, à Dirksland.
Bareel, *idem*, à Lokeren.
Coudevylle (Ve), née de Smet, *Directrice*, à St.-Nicolas.
Kaibel, *Directeur*, à Spa.
Magnée, *idem*, Tilbourg.
Van West, *idem*, à Vlaardingen.
Vinckers, *idem*, à Winschoten.
Steinbuch, *idem*, à Zierikzée.

3e *Division.*

MM.

De Haan, *Directeur*, à Baardwyk.
De Virieu, *idem*, à Bommel.
Langlois, *idem*, à Doesbourg.
Kerk, *idem*, à Edam.
Lub, *idem*, à Enkhuizen.
Kool, *idem*, à Franeker.
Koene, *idem*, à Gertrudenberg.
Genar (Ve), *Directrice*, à Genappe.
Van der Marck, *Directeur*, à Grave.
Huysman, *idem*, à Harderwyk.
Van Haeften, *idem*, à Heerenveen.
Petit Bois, *idem*, à Herve.
Van Bers, *idem*, à Heusden.
Donckier, *idem*, à Huy.
De Meren, *idem*, à Marche.
Bontekoe, *Directeur*, à Meppel.
Brouwet (Ve), *Directrice*, à Nivelles.
Verspieren (Ve), *idem*, à Audenarde.
Hufty Skrone (Ve), *idem*, à Philippeville.
Mitchell, *Directeur*, à Purmerend.
Greup (Ve), *Directrice*, à Schoonhoven.
De Jonge, *Directeur*, à Sneek.
Wynmalen, *idem*, à Steenbergen.
Gilsoe, *idem*, à Thienen.
Van Embden, *idem*, à Tholen.
Romer (Ve), *Directrice*, à Turnhout.
Montonnier (Ve), *idem*, à Furnes.
Sonneveldt, *Directeur*, à Willemstad.
Paling, *idem*, à Woerden.

4e *Division.*

MM.

Ten Hoove, *Directeur*, à Apeldoorn.
Resibois, *idem*, à Arlon.
Van Wijk, *idem*, à Assen.
Delwiche, *idem*, à Bastogne.
Barabin (Ve), *Directrice*, à Beaumont.
Reunes (Ve), *idem*, à Beveren.
Vermooten, *Directeur*, *à Beverwyk.*
Maréchal Fossin (Ve), *Directrice*, à Bouillon.
Minne, *Directeur*, à Braine-le-Comte.
Le Blanc, *idem*, à Chimay.
Weits, *idem*, à Delfzyl.
Mulle, *idem*, à Diest.
Land, *idem*, à Dokkum.
Le Franc, *idem*, à Enghien.
Lasonder, *idem*, à Enschede.
Delbar, *idem*, à Grammont.
Barbanson, *idem*, à Hal.

MM.

Van Nes, *Directeur*, à Hasselt.
Schmiedeman, *idem*, à Hattem.
Van Gestel, *idem*, à Helmont.
Albrecht, *Directeur*, à Leerdam.
Maas, *idem*, à Lierre.
Rouvroy, *idem*, à Marienbourg.
Gerdenier, *idem*, à Medemblik.
Vroom, *idem*, à Monnikendam.
Van Aken, *idem*, à Naarden.
Lenel, *idem*, à Neufchateau.
De Brauwere, *idem*, à Nieuport.
Verongstraete, *idem*, à Pitthem.
Soudan, *Directeur*, à Renaix.
Matthei, *idem*, à Ruremonde.
Bosschart, *idem*, à Rozendaal.
De la Haye, *idem*, à Sittart.
Remy, *idem*, à Soignies.
Rubens, *idem*, à Tongres.
Canivet, *idem*, à Saint-Trond.
Gregorie van Brigdamme, *idem*, à Veere.
Van Schuylenburgh, *idem*, à Wageningen.
Heyligers, *idem*, à Woudrichem.

SECTION II.

Postes - Relais.

MAITRES DES POSTES AUX CHEVAUX.

MM.

Le Clercq, *à Alost.*
De Graauw, *à Aarlanderveen.*
Colom, *à Alkmaar.*
Heek, *à Almelo.*
De Graauw, *à Alphen.*
Vos, *à Amerongen.*
Brouwer, *à Amersfoort.*
Oosterlink (Ve), *à Amsterdam.*
Mertens, *à Anvers.*
Ten Hove, *à Apeldoorn.*
Burgers, *à Arnhem.*
Van Grasdorff, *à Assche.*
Spandau, *à Assen.*
Le Febvre, *à Ath.*
Poncelet, *à Attert.*
Vossen, *à Battice.*
Le Praille, *à Bellevue.*
Gondry, *à Mons.*
Dam, *à Berg-op-Zoom.*
Van Ewijk, *à Beusichem.*
Lusterbourg, *à Bouillon.*
Despiennes, *à Boussu.*
Busso, *à Breda.*
De la Croix, *à Bruges.*
Le Febvre, *à Bruxelles.*
Niemansverdriet, *à Buitensluis.*
Le Brun, *à Burnot.*
Rucloux, *à Charleroi.*
Mertens, *à Coin-d'Argent.*
Heusmans, *à Cortenberg.*
Fontaine, *à Courselles.*
Van Heek, *à Delden.*
Weitz, *à Delfzyl.*
Sayet (Ve), *à Termonde.*
Van Koningsveld, *à Deventer.*
Deroy, *à Diest.*
Tissingh, *à Dieverbrug.*
Le Brun, *à Dinant.*
Vosters, *à Doesbourg.*
Brouwer, *à Dokkum.*
Beghin, *à Tournay.*
Boudier, *à Dordrecht.*
Van Dorselaere, *à Eccloo.*
Bonhomme, *à Eindhoven.*
Hinck, *à Emptines.*
Paternostre, *à Enghien.*
De Machuray, *à Flamisoul.*
Du Paix, *à Ferisange.*
Jenar, *à Genappe.*
Busso, *à Gand.*

MM.

Hutel, *à la Genette.*
Van Ryssel, *à Ghistelles.*
Fransen Jansz, *à Gorredyk.*
Ponse, veuve Groeneveld, *à Gorcum.*
Mertens, *à Göring.*
Angilles, veuve Brant, *à Gouda.*
Delbar, *à Grammont.*
Van den Bergh, *à Grave.*
Van Ysseldyk, *à La Haye.*
Jollivet veuve, *à Greyenmachern.*
Fransen Jansz, *à Groningue.*
De Clercq, *à Grootenberg.*
Pastoors, *à Grootzundert.*
Ziegler, *à Haarlem.*
Brogniet, *à Hame-St.-Pierre.*
Nerinckx, *à Hal.*
Odink, *à Hardenberg.*
Gelderman, *à Harderwyk.*
Wildeman, *à Heerenvean.*
Van Wiermond, *à Bois-le-Duc.*
Van Erp, *à Hesle.*
Drongelen, *à Heusden.*
Ramakers, *à Hoorn.*
Pierre, *à Huy.*
Van Dooren, *àKruisstraat.*
Marlier, *à Courtray.*
Lucas, *à Lage Zwaluw.*
....., *à Leeuwarden.*
Fransen Jansz, *à Lemmer.*
Janssen, *à Leuvenum.*
Aubert, *à Leuze.*
Van der Spek, *à Leyde.*
De Graauw, *à Leymuiden.*
Le Leux, *à Louvain.*
Stroek, *à Loenen.*
Van Peteghem, *à Lokeren.*
Du Bois, *à Liége.*
Feloor, *à Lunteren.*
Wirtgen, *à Luxembourg.*
Magniette, *à Maaseyk.*
Bonhomme, *à Maastricht.*
Meyac, *à Malmaison.*
Adam (Ve), *à Marche.*
Le Febvre, *à Malines.*
Somer, *à Meppel.*
Maertens, *à Menin.*
Simon, *à Moerdyk.*
Van Ommeren, *à Naarden.*
Piton, *à Namur.*
Meul, *à Saint-Nicolas.*
Bieseman, *à Nieuwerschans.*
Rase, *à Nivelles.*
Busso, *à Nymègue.*
Kip, *à Ootmarsum.*
Van der Schueren, *à Oosterzeele.*
Van Dennaboele, *à Orcy.*
Pick, *à Ostende.*
De Vos, *à Audenaerde.*
Del Croix, *à Peteghem.*
Verougstraete, *à Pithem.*
Kauderer, *à Postbrug.*
Stuerman (Ve), *à Princepolder.*
Loos, *à Putten.*
De Neyve, *à Quadrecht.*
....., *à Raamsdonk.*
Maeckelbergh, *à Romsbrugge.*
Wolters, *à Rotterdam.*
Demeurisse, *à Roulers.*
Corbisier, *à Soignies.*
De Becquevort, *à Sombres.*
Schuttelaer, *à Steenwyk.*
Schreuder, *à Stenfurt.*
Overwater, *à Streyensas.*
Van Dam, *à Thiel.*
Loyaerts, *à Tirlemont.*
De Vos, *à Thourout.*
....., *à Tilbourg.*
Schermbacher, *à Tongres.*
Bertrand, *à Saint-Trond.*
Murman, *à Tuil.*
Oostrum, *à Utrecht.*
Franssen, *à Venlo.*
Adam, *à Furnes.*
Le Febvre, *à Vilvorde.*
Le Saige, *à Vive-Saint-Eloi.*
De Kinder, *à la Tête de Flandre.*
Wilbrink, *à Voorthuizen.*
Sonneveld, *à Willemstad.*
Vinckers, *à Winschoten.*
Victor Hondvorst, *à Woerden.*
Ramoen, *à Ypres.*
Weenink, *à Zutphen.*
Ten Zwegen, *à Zwolle.*

CHAPITRE XVI.

Police.

SECTION PREMIÈRE.

Provinces méridionales.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Province de Brabant méridional.

MM.

Cartreul..... pour la 1re section.
Estaquier..... —— 2 ——
De Vits..... —— 3 ——
Goubau..... —— 4 ——
Guerette..... —— 5 ——
Broutin..... —— 6 ——
Detramasure..... —— 7 ——
Van Assche..... —— 8 ——

} à *Bruxelles*.

Leva, *à Tirlemont.*
Everaerts, *à Diest.*
Tielens, *à Louvain.*
Van de Weyer, *à Louvain.*
Hecq, *à Nivelles.*

Province d'Anvers.

MM.

Giljams, *Commissaire spécial.*
Vertongen..... pour la 1re section.
De Herdt..... —— 2 ——
De Scheuren..... —— 3 ——
Van Hoorick..... —— 4 ——
Van Assche..... —— 5 ——

} à *Anvers*.

....., *à Malines.*
De Bruyn, *idem.*
De Rest, *à Lierre.*
De Cleyn, *à Heyst-op-den-Berg.*
Pauly, *à Turnhout.*
Broeckhoven, *à Gheel.*

Province de Limbourg.

MM.

Cudelle, *à Maastricht.*
Questoudt, *Inspecteur, à Ruremonde.*
Luckx, *à Hasselt.*
Louis, *à Saint-Trond.*

Province de Liége.

M. Wasseind, *Inspecteur de police des arrondissemens de Liége et Huy.*

COMMISSAIRES.

MM.

Simon, *à Liége.*
Blochouse, *idem.*
Robert, *idem.*
Piete Fyon, *idem.*
Stephany, *idem.*
Jardon, *à Verviers.*
Jardon jeune, *adjoint, idem.*
Berger, *à Stavelot.*
De Gotte, *à Huy.*

Province de Flandre orientale.

MM.

Volbracht, *à Gand.*
Schellinck, *idem.*
Hanssens, *idem.*
Van Doorne, *idem.*
Minne, *idem.*
Haegeman, *à Evergem.*
De Vlieger, *à Waerschoot.*
Van der Meeren, *à Sleydinge.*
Pladys, *à Sommergen.*
Doignie, *à Cruyshautem.*
Stroes, *à Eccloo.*
Haestier, *à Termonde.*
Causian, *à Alost.*
Pilloy, *à Wetteren.*
Goossens, *à Tamise.*
Cruydt, *à Lokeren.*
De Jonghe, *à Beveren.*
D'Haemer, *à Zele.*
Van Loo, *à Hamme.*
Donny, *à St.-Nicolas.*
De Coster, *à Audenaerde.*
Spitaels, *à Grammont.*
Mollet, *à Renaix.*

Province de Flandre occidentale.

MM.

Busschaert, *à Bruges.*
Van Heule, *idem.*
Reyniac, *idem.*
Schaken, *à Ostende.*
Priem, *à Ardoye.*
Redele, *à Ruysselede.*
De Coen, *à Winghene.*
Van Lokeren, *à Thiel.*
Malingie, *à Pitthem.*
De Voldere, *à Lichtervelde.*
Van den Bussche, *à Ypres.*
Van Windekens, *à Warneton.*
Ooghe, *à Langhemark.*
De Roo, *à Poperingue.*
Buyse, *à Courtray.*
Rembry, *à Menin.*
De Geest, *à Roullers.*
Stoop, *à Rumbeke.*
Toucke, *à Iseghem.*
De Lafonteyne, *à Meulebeke.*

Province de Hainaut.

MM.

Piquet, *à Mons.*
Fullings, *idem.*
Lefebure, *à Tournay.*
De Colombier, *idem.*
De Leseluse, *à Ath.*
De Hollain, *à Peruwelz.*
Yernaux, *à Charleroi.*
Sohier, *à Jumet.*

Province de Namur.

M. Malivé, *à Namur.*

Grand-Duché de Luxembourg.

MM.

Heuschling, *à Luxembourg.*
De Weinhemer, *à Neufchâteau.*

SECTION II.

Provinces septentrionales.

DIRECTEURS ET COMMISSAIRES DE POLICE.

Province de Gueldre.

M Rappard, *Directeur provincial, à Arnhem.*

COMMISSAIRES.

MM.

De Man, *à Arnhem.*
Van der Stroom, *à Zutphen.*
Stoltenhoff, *à Nymègue.*
Tebbetman, *à Winterswyk.*
Brouwer, *à Nykerk.*

Province de Hollande (Partie méridionale).

DIRECTEURS.

M. Ampt, ✪, *à La Haye.*

MM.

Van Alphen, *à Leyde.*
Graswinckel des Villattes, *à Delft.*
Bogaerts, *à Rotterdam.*
Pauw, *Sous-Directeur, à La Haye.*

COMMISSAIRES.

MM.

Van Ravestein, *à La Haye.*
Varkevisser, *à Scheveningue.*
Van den Worm, *à Leyde.*
Frescarode, *à Rotterdam.*
Schoor, *idem.*
Buys 't Hooft, *à Dordrecht.*
Kelderman, *à Dordrecht.*
De Coullibœuf, *à Vlaardingen.*
Cocknyt, *à Maassluis.*
Bode, *à Gouda.*
Weyers, *à Gorcum.*
Koly, *à Hellevoetsluis.*

Province de Hollande (Partie septentrionale).

M. Wiselius, ✪, *Directeur, à Amsterdam.*

COMMISSAIRES.

MM.

Boas..... pour le 1er canton.
Roosen..... —— 2 ——
Holtrop..... —— 3 ——
Heinsius..... —— 4 ——
De Lagh..... —— 5 ——
Sepp..... —— 6 ——
Schaalje, *spécialement attaché au service judiciaire.*
Van Aardenburg, *chargé du service du port.*

} *à Amsterdam.*

MM.

Boogaard, *à Haarlem.*
Van Ruerlo Holst, *à Zaandam.*
Bakker, *à Hoorn.*
Engelsman, *à Enkhuizen.*
Bogaard, *à Alkmaar.*

Province de Zélande.

COMMISSAIRES.

M. Reitz, *Directeur provincial, à Middelbourg.*

MM.

Bastiaanse, *à Middelbourg.*
Mortier, *à Flessingue.*

Province d'Utrecht.

M. Gobius, *Directeur à Utrecht.*

SOUS-DIRECTEURS.

MM.

Van Loenen, *à Utrecht.*
Senn van Bazel, *idem.*
Van Goudoever, *à Utrecht.*
De Wem, *Commissaire, à Amersfoort.*

Province de Frise.

M. Wierdsma, *Directeur provincial, à Leeuwarden.*

COMMISSAIRES.

MM.

Steenbroek, *à Leeuwarden.*
Banke Faber, *à Sneek.*
Stroband, *à Harlingue.*

Province d'Overyssel.

MM.

Heerkens, *à Zwolle.*
Terpstra, *à Deventer.*
Temminck, *à Campen.*

Province de Groningue.

M. Van Wartum, *Directeur, à Groningue.*

Province du Brabant septentrional.

M. Van Blarkom, *Directeur provincial, à Bois-le-Duc.*

COMMISSAIRES.

MM.

Van Zuylen, *à Bois-le-Duc.*
Dieudonné, *à Breda.*
Langguth, *à Berg-op-Zoom.*
Rebenscheijdt, *à Tilbourg.*

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Administrations municipales des principales Villes du Royaume.

PROVINCE DU BRABANT SEPTENTRIONAL.

Bois-le-Duc.

MM.

VERHEYEN, *Prés.-Bourguemestre.*
Losecaat, *Bourguemestre.*
Van Fenema, *idem.*
Ackersdyk, *Secrétaire.*
Vermeulen, *idem.*

Berg-op-Zoom.

MM.

HARTMAN VAN HOEK, *Président-Bourguemestre.*
Drabbe, *Bourguemestre.*
Mirou, *Bourguemestre.*
Augustyn, *Secrétaire.*

Breda.

MM.

JANTZON VAN NIEUWLAND, *Président-Bourguemestre.*
Werden, *Bourguemestre.*
Deroy van Zuydewyn, *Bourguemestre.*
Oukoop, *Secrétaire.*

Eindhoven.

MM.

VAN MOORSEL, *Président-Bourguemestre.*
Van Baar, *Bourguemestre.*
Reese, *Bourguemestre.*
Van Moorsel, *Secrétaire.*

Gertrudenberg.

MM.

VERKOUTEREN, *Président-Bourguemestre.*
Allard, *Bourguemestre.*
Smolders, *Bourguemestre.*
Blankers Pasqué, *Secrétaire.*

Grave.

MM.

VAN GOTE, *Prés.-Bourguemestre.*
Giebe, *Bourguemestre.*
Walther, *Bourguemestre.*
Heymach, *Secrétaire provisoire.*

Helmond.

MM.

Van der Foelart, *Bourguemestre.* | Van Moorsel, *Secrétaire.*

Heusaen.

MM.

Rietvelt, *Président-Bourguemestre.* | Van Dongen, *Bourguemestre.*
Bax, *Bourguemestre.* | Vrede, *Secrétaire provisoire.*

Oosterhout.

MM.

Hallungius, *Président-Bourguemestre.* | Brouwers, *Bourguemestre.*
Ooms, *Bourguemestre.* | Lukwel, *Secrétaire provisoire.*

Tilbourg.

MM.

Meurs, *Président-Bourguemestre.* | Dams, *Bourguemestre.*
Verbunt, *Bourguemestre.* | Dierckens, *Secrétaire provisoire.*

Willemstad.

MM.

Brand, *Président-Bourguemestre.* | Maris, *Bourguemestre.*
Van Oldenburg, *Bourguemestre.* | Van Wyngaarden, *Secrétaire.*

PROVINCE DE BRABANT MÉRIDIONAL.

Bruxelles.

MM.

Le Baron de Vos, ✪, *Membre de la Commission municipale.* | Le Chevalier de Knyff, *Membre de la Commission municipale.*
Le Baron de Thysebaert, *idem.* | Malaise, *Secrétaire.*

Louvain.

MM.

D'Elderen, *Maire.* | Marcelis, *Secrétaire.*
Dewils, *Adjoint.*

Tirlemont.

MM.

Persoens d'Ordingen et d'Orbethe, *Maire.* | Pardon, *Secrétaire.*

Nivelles.

MM.

Baude, *Maire.* | Thomas, *Secrétaire.*

Diest.

MM.

Tielens, *Maire.* | Adriaens, *Secrétaire.*

Digitized by Google

Hal.

MM.
Carlier, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Wavre.

MM.
De l'Escaille, *Maire.* | Lievin, *Secrétaire.*

Aerschot.

MM.
Daels, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

PROVINCE DE LIMBOURG.

Maastricht.

MM.
Membrede, ✪, *Bourguemestre.* | Valensart van Leuth, *Bourguem.*
Van Slype, *idem.* | Pichot, *idem.*
De Billehede, *idem.* | Cruts, *Secrétaire.*

Tongres.

MM.
Van der Meer, *Maire.* | Schaetzen, *Secrétaire.*

Hasselt.

MM.
Cox, *Maire.* | Meugens, *Secrétaire.*

St.-Trond.

MM.
Le Chevalier de Menten, *Maire.* | Moers, *Secrétaire.*

Venlo.

MM.
Bloemarts, *Bourguemestre.* | Richart, *Bourguemestre.*
Canois, *idem.* | Op den Oordt, *Secrétaire.*

Sittaert.

MM.
Wemans, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Maaseyk.

MM.
Gelders, *Bourguemestre.* | Vleeken, *Bourguemestre.*
Eyckholt, *idem.* | Van der Donck, *Secrétaire.*

Ruremonde.

MM.
Le Chev. Michiels de Kessenich, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

PROVINCE DE GUELDRE.

Nymègue.

MM.

Van der Steen, *Bourguemestre.*
Pels, *idem.*
Straalman, ✪, *Bourguemestre.*
Haverkamp, *Secrétaire.*

Arnhem.

MM.

Van Eck, *Bourguemestre.*
Bouricius, *idem.*
Gaymans, *idem.*
Van Hasselt, *Secrétaire.*
Van Eck, *idem.*

Zutphen.

MM.

Sloet van Sinderen, *Bourguemestre.*
De Bruyn, *idem.*
Ernst van Labensels, *Bourguemestre.*
....., *Secrétaire.*

Harderwyk.

MM.

Devries, *Bourguemestre.*
Van Loenen, *idem.*
De Meester, *Secrétaire.*

Tiel.

MM.

Van Lidt de Jeude, *Bourguemest.*
....., *Secrétaire.*

Bommel.

MM.

De Roock, *Bourguemestre.*
Thooft, *Secrétaire.*

Wageningue.

MM.

Van Purmerens, *Bourguemestre.*
Marchand, *idem.*
....., *Secrétaire.*

Cuilenbourg.

MM.

Wynen, *Bourguemestre.*
Van Beuzekom, *Secrétaire.*

Hattem.

MM.

Bricheau (J.), *Bourguemestre.*
Van der Sluis, *idem.*
Bricheau (L.), *Secrétaire.*

Doesbourg.

MM.

Rasch, *Bourguemestre.*
Verhuell, *idem.*
....., *Secrétaire.*

Elbourg.

MM.

Schermerts, *Bourguemestre.*
Lubbers, *idem.*
De Hen, *Secrétaire.*

Groenlo.

MM.

Hummelink, *Bourguemestre.* | ....., *Secrétaire.*
Huiskes, *idem.* |

Doetinchem.

MM.

Planten, *Bourguemestre.* | Termaet, *Secrétaire.*
Cremer, *idem.* |

Lochem.

MM.

Thomassen, *Bourguemestre.* | Spyker, *Secrétaire.*
Joosten, *idem.* |

Nykerk.

MM.

Ardesch, *Bourguemestre.* | Fresie, *Secrétaire.*

PROVINCE DE LIÉGE.

Liége.

Knaeps-Kenor, *Président.* | Baudouin, *Secrétaire.*

Verviers.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Hodimont.

MM.

Arnoldy, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Huy.

MM.

Defrancque, *Maire.* | Dupont, *Secrétaire.*

Herve.

MM.

Lemaire, *Maire.* | Deby, *Secrétaire.*

Stavelot.

MM.

..... *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Limbourg.

MM.

Thisquen, *Maire.* | Delcour, *Secrétaire.*

Dolhain.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Visé.

MM.

Le Baron de Floen, *Maire.* | Closset, *Secrétaire.*

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

Gand.

MM.
Le Comte de Lens, *Maire.* | Rottier, *Secrétaire.*

Audenaerde.

MM.
Van de Walle, *Maire, par interim.* | Dries, *Secrétaire.*

Termonde.

MM.
Anné, *Maire.* | Perier, *Secrétaire.*

Alost.

MM.
De Clercq, *Maire, par interim.* | ....., *Secrétaire.*

Grammont.

MM.
Bogaert, *Maire.* | Rens, *Secrétaire.*

Renaix.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Ninove.

MM.
Van Ypersele, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Eccloo.

MM.
Van Damme; *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

St.-Nicolas.

MM.
Brusselman, *Maire.* | Van Landeghem, *Secrétaire.*

Lokeren.

MM.
Van Remoortere, *Maire.* | Heulie, *Secrétaire.*

Deynse.

MM.
Claes, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

Bruges.

MM.
De Zuylen de Haar, *Maire.* | Scourion, *Secrétaire.*

Ypres.

MM.
Reingiaert, *Maire, par interim.* | Simoens, *Secrétaire.*

Courtray.

MM.
De Jonghe, *Maire.* | De Caluwe, *Secrétaire.*

Ostende.

MM.
Delmotte, *Maire.* | Durdu, *Secrétaire.*

Thiel.

MM.
Larmuseau, *Maire,* | Lamblui, *Secrétaire.*

Poperingue.

MM.
De Beir, *Maire, par interim.* | Delbaere, *Secrétaire.*

Roullers.

MM.
De Geert, *Maire.* | Lieldert, *Secrétaire.*

Isenghien.

MM.
Coucke, *Maire.* | De Bal, *Secrétaire.*

Dixmude.

MM.
Van Hille, *Maire, par interim.* | Van Roo, *Secrétaire.*

Furnes.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Nieuport.

MM.
De Brauwere, *Maire.* | Meynne, *Secrétaire.*

Warneton.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Wervick.

MM.
Gheerbrant, *Maire.* | Bossaert, *Secrétaire.*

Menin.

MM.
Angillis, *Maire.* | Van Elslande, *Secrétaire.*

Thorhout.

MM.
Boutens, *Maire.* | Van Renterghem, *Secrétaire.*

Province du Hainaut.

Mons.

MM.
Dupré, ✪, *Maire.* | Rousselle, *Secrétaire.*

Tournay.

MM.
Derasse, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Ath.

MM.
Van Seghbroeck, *Maire.* | Taintenier, *Secrétaire.*

Charleroi.

MM.
Prunieau, *Maire.* | Toussaint, *Secrétaire.*

Leuze.

MM.
Mahieu-Devos, *Maire.* | ..... *Secrétaire.*

Lessines.

MM.
Dumortier, *Maire.* | Lesneucq, *Secrétaire.*

Peruwelz.

MM.
Tondreau, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Antoing.

MM.
Thiefry, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Braine-le-Comte.

MM.
Mary, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Chievres.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Enghien.

MM.
Parmentier, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Roeulx.

MM.
Papin, *Maire.* | Hoyers, *Secrétaire.*

St.-Ghislain.

MM.
Macau, *Maire.* | Estorez, *Secrétaire.*

Soignies.

MM.

Pletain, *Maire.* | Planpain, *Secrétaire.*

Binche.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Châtelet.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Fontaine-l'Evéque.

MM.

Maghe, *Maire.* | Charon, *Secrétaire.*

Gosselies.

MM.

Drion, *Maire.* | Fontaine, *Secrétaire.*

Thuin.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Beaumont.

MM.

Poncez, *Maire.* | Legram, *Secrétaire.*

Chimai.

MM.

....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

PROVINCE DE HOLLANDE.

Amsterdam.

MM.

De Boetzelaar, ✪, *Bourguemestre.* | Brouwer, ✪, *Bourg.*
Elias, ✪, *idem.* | Van Slingelandt, *Secrétaire.*
Hogguer, ✪, *idem.* | Bakker, *idem.*

Rotterdam.

MM.

Le Comte de Hogendorp, ✪, *Bourguemestre.* | Gevers-Deynoot, *Bourguemestre.*
Hoog, *idem.* | De Zuilen de Nyevelt, *Secrét.*
Van Zeller, *idem.* | Van Oyen, *idem.*

La Haye.

MM.

Van der Heim, *Bourguemestre.* | Vandoeveren, *Bourguemestre.*
'T Hoen, ✪, *idem.* | Emants, *Secrétaire.*
Bachman, *idem.* | Vanderhaer, *idem.*

Leyde.

MM.

Heldewier, *Bourguemestre.*
Van Bommel, ✪, *idem.*
Gael, *idem.*
Van Reverhorst, *Bourguemestre.*
Dupui, *Secrétaire.*
Cunæus, *idem.*

Dordrecht.

MM.

Repelaer de Spykenisse, ✪, *Bourguemestre.*
Gevers, ✪, *idem.*
Onderwater, *Bourguemestre.*
Van Tets, *idem.*
Lotsy, *Secrétaire.*

Haarlem.

MM.

Hoeuft, *Bourguemestre.*
Crommelin, *idem.*
Sibmacher, *idem.*
Van Valkenburg, *Bourguemestre.*
Graswinckel, *Secrétaire.*
Ducrocq, *idem.*

Alkmaar.

MM.

Fontein Verschuer, *Bourguemest.*
De Foreest de Petten, *idem.*
De Sonnaville, *idem.*
Van Oostveen, *Bourguemestre.*
Vonk, *Secrétaire.*

Hoorn.

MM.

Berkhout, *Bourguemestre.*
Van de Blocquery, *idem.*
Huydecoper, *idem.*
Velius Baart, *Bourguemestre.*
Groenwoudt, *Secrétaire.*

Delft.

MM.

Overgauw Pennis, *Bourguemestre.*
De l'Espaul, *idem.*
Sandoz, *Bourguemestre.*
Van der Colff, *Secrétaire.*

Vlaardingen.

MM.

Van Linden van der Heuvell, *Président.*
Boeglos, *Secrétaire.*

Zaandam.

MM.

Van de Stadt, *Bourguemestre.*
Dekker, *idem.*
Devries, *idem.*
Evenbly, *Bourguemestre.*
Peereboom, *Secrétaire.*

Maassluis.

MM.

Schelvisvanger, *Président.*
Vaillant, *Secrétaire.*

Schiedam.

MM.

Heereman, *Bourguemestre.*
Pietermaat, *idem.*
Pilat van Bulderen, *Bourguemest.*
Vernede, *Secrétaire.*

Gouda.

MM.

Van Harencarspel Decker van Beverwyk, *Bourguemestre.*
Kemper, *idem.*
Van Toulon, *idem.*
Willet, *Secrétaire.*

Enkhuizen.

MM.

Van der Willigen, *Bourguemest.*
Slypen, *idem.*
Van Genderen, *Bourguemestre.*
Vandervelden, *Secrétaire.*

Medemblik.

MM.

Pont, *Bourguemestre.*
Groot-Jacobs, *idem.*
Gerdener, *Bourguemestre.*
Colff, *Secrétaire.*

Edam.

MM.

Boot, *Bourguemestre.*
Arentz, *idem.*
Teengs, *Bourguemestre.*
Boot, *Secrétaire.*

Monnickendam.

MM.

Arbman, *Bourguemestre.*
Kousbos, *idem.*
Teengs, *Bourguemestre.*
De Jongh, *Secrétaire.*

Purmerende.

MM.

Van Goor Hinlopen, *Bourguemestre.*
Van Balen, *idem.*
Waardenburg, *Bourguemestre.*
Visscher, *Secrétaire.*

Gorcum.

MM.

Van Borchharen, *Bourguemestre.*
Snouck, *idem.*
Van Borchhappen, *Secrétaire.*

La Brielle.

MM.

Hoyer, *Bourguemestre.*
Vanderminne, *idem.*
....., *Secrétaire.*

Schoonhoven.

MM.

Van Koetsveld van Ankeren, *Bourguemestre.*
Braat, *Bourguemestre.*
Penning, *Secrétaire.*

Woerden.

MM.

Van Mansfeld, *Bourguemestre.*
Van Oudheusden, *idem.*
Cats, *Secrétaire.*

Weesp.

MM.

Peelen, *Bourguemestre.*
Schimmel, *idem.*
Devries (P.), *Bourguemestre.*
Devries (H.), *Secrétaire.*

PROVINCE DE ZÉLANDE.

Middelbourg.

MM.

Byleveld, *Bourguemestre.*
Schorer, *idem.*
Vansonsbeeck, *Bourguemestre.*
Vanvisvliet, *Secrétaire provisoire.*

Zierikzée.

MM.

Den Boer, *Bourguemestre.*
De Jonge, *Secrétaire provisoire.*

Goes.

MM.

De Leeuw, *Bourguemestre.*
Van Tilburg, *idem.*
De Fouw, *Secrétaire.*

Tholen.

MM.

Wagtho, *Bourguemestre.*
Van der Burgt Van Lichtenbergh, *idem.*
....., *Secrétaire.*

Flessingue.

MM.

Bekker, *Bourguemestre.*
Van Duuren, *idem.*
Van der Swalme, *Secrétaire prosoire.*

Veere.

MM.

Jacobze, *Bourguemestre.*
Fredenbergh, *idem.*
Martin, *Bourguemestre.*
Martin, *Secrétaire provisoire.*

L'Écluse.

MM.

Hennequin, *Bourguemestre.*
Callenfels, *idem.*
Blankert, *Secrétaire provisoire.*

Hulst.

MM.

Van Raden, *Bourguemestre.*
Gallandat, *idem.*
Paris, *Secrétaire.*

Digitized by Google

Axel.

MM.

Hisscher, *Bourguemestre.*
Paulus, *idem.*
Tromp, *Secrétaire provisoire.*

PROVINCE DE NAMUR.

Namur.

MM.

Rennette de Villers Perwin, *Maire.*
Pepin, *Secrétaire.*

Dinant.

MM.

De Jouit de Maret, *Maire* ad interim.
....., *Secrétaire.*

Andenne.

MM.

De Gotte, *Maire.*
Massart, *Secrétaire.*

Fosse.

MM.

Pircard, *Maire.*
....., *Secrétaire.*

Philippeville.

MM.

Lechevalier, *Maire.*
Coumsat, *Secrétaire.*

PROVINCE D'ANVERS.

Anvers.

MM.

Vermoelen, *Maire.*
Willens, *Secrétaire.*

Malines.

MM.

De Bors, *Maire.*
Piscear, *Secrétaire.*

Turnhout.

MM.

Leilieur Sanen, *Maire.*
Mermans, *Secrétaire.*

Lierre.

MM.

Montens, *Maire.*
Gislain, *Secrétaire.*

PROVINCE D'UTRECHT.

Utrecht.

MM.

De Heeckeren de Brandsenburg, *Bourguemestre.*
Schutt, *idem.*
Van Doelen, *idem.*
Van Steenhardt, *Bourguemestre.*
De Roock, *Secrétaire.*
Romer, *idem.*

Amersfoort.

MM.

Scheltus, *Bourguemestre.*
Oettinger, *idem.*
Pull, *Bourguemestre.*
Van Deventer, *Secrétaire.*

Rhenen.

MM.

Van Deventer, *Bourguemestre.*
Roghair, *idem.*
Manso, *Secrétaire.*

Wyk près Duurstede.

MM.

De Georgy, *Bourguemestre.*
Noordbeek, *idem.*
Van Schaik, *Secrétaire.*

Montfort.

MM.

Grootveld, *Bourguemestre.*
Jurrens, *idem.*
Grootveld, *Secrétaire.*

Ysselstein.

MM.

Terbrugge, *Bourguemestre.*
Beyen, *idem.*
Story van Blokland, *Secrétaire.*

PROVINCE DE FRISE.

Leeuwarden.

MM.

Buysing, *Bourguemestre.*
Romkes, *idem.*
Salverda.
Wierdsma, *Bourguemestre.*
Ter Horst, *Secrétaire.*

Bolsward.

MM.

Haitsma, *Bourguemestre.*
Hoeksma, *idem.*
De Kok, *Bourguemestre.*
Oeberius, *Secrétaire.*

Franeker.

MM.

Banga, *Bourguemestre.*
De Boer, *idem.*
....., *Bourguemestre.*
Romar, *Secrétaire.*

Sneek.

MM.

Olivier, *Bourguemestre.*
Vlink, *idem.*
....., *Bourguemestre.*
Meurs, *Secrétaire.*

Dokkum.

MM.

Geslings, *Bourguemestre.*
Klaver, *idem.*
Van Assen, *Bourguemestre.*
Van Slooten, *Secrétaire.*

Harlingue.

MM.

Olinjus, *Bourguemestre.*
Rodenhuis, *idem.*

....., *Bourguemestre.*
Blok, *Secrétaire.*

Stavoren.

MM.

Lootsma, *Bourguemestre.*
Siedses, *idem.*

....., *Secrétaire.*

Slooten.

MM.

Nyenhuis, *Bourguemestre.*
Tromp, *idem.*

....., *Secrétaire.*

Ylst.

MM.

Ten Kate, *Bourguemestre.*
Van Dyk, *idem.*

Van der Ley, *Secrétaire.*

Workum.

MM.

Kannegieter, *Bourguemestre.*
Everts, *idem.*

Kingma, *Bourguemestre.*
....., *Secrétaire.*

Hindelopen.

MM.

Eidsma, *Bourguemestre.*
Brouwer, *idem.*

Gerlsman, *Secrétaire.*

PROVINCE D'OVERYSSEL.

Zwolle.

MM.

Tobiss, *Bourguemestre.*
Vos de Wael, *idem.*
Pruimers, *idem.*

Queysen, *Bourguemestre.*
Van der Gronden, *Secrétaire.*
Tobias, *idem.*

Deventer.

MM.

De Suchtelen de Haere, *Bourguemestre.*
Jacobson, *idem.*
Van Marle, *idem.*

Yssel de Schepper, *Bourguem.*
Van Lochem, *Secrétaire.*
Dumbar, *idem.*

Campen.

MM.

Lemker, *Bourguemestre.*
Van der Merwede, *idem.*
Gansneb *dit* Tengnagel, *idem.*

Kesselaar, *Bourguemestre.*
Augier, *Secrétaire.*
Rambonnet, *idem.*

Digitized by Google

PROVINCE DE GRONINGUE.

Groningue.

MM.

Pullens, *Bourguemestre.*
Van Jdsinga, *idem.*
Wichers, *idem.*
Cremers, *Bourguemestre.*
Lohman, *Secrétaire.*
Hora Siccama, *idem.*

PROVINCE DE DRENTHE.

Assen.

MM.

Collard, *Bourguemestre.*
Ellents Hofstede, *idem.*
Van der Feltz, *Bourguemestre.*
Oortwyn, *Secrétaire.*

Meppel.

MM.

Van der Sanden, *Bourguemestre.*
Slot, *idem.*
Kymmell, *Bourguemestre.*
Valentyn, *Secrétaire.*

Coevorden.

MM.

Slingenberg, *Bourguemestre.*
Woltersom, *idem.*
Wildrik, *Bourguemestre.*
Wottersom, *Secrétaire.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg.

MM.

Scheffer, *Président.*
Leistenschneider, *Secrétaire.*

Echternach.

MM.

Loeis, *Maire.*
....., *Secrétaire.*

Arlon.

MM.

Rsibois, *Maire.*
....., *Secrétaire.*

Bouillon.

MM.

Labourerie, *Maire.*
Lavachery, *Secrétaire.*

Grevenmachern.

MM.

Ritter, *Maire.*
Dutreul, *Secrétaire.*

Bastogne.

MM.

Mathelin, *Maire.*
Montfort, *Secrétaire.*

Remich.

MM.
Thorn, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Diekirch.

MM.
Vannerus, *Maire.* | Demander, *Secrétaire.*

Virton.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Neufchâteau.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Vianden.

MM.
André, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Wiltz.

MM.
Faber, *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Houffalise.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Chiny.

MM.
....., *Maire.* | ....., *Secrétaire.*

Saint-Hubert.

MM.
Wilmet, *Président.* | Picard, *Secrétaire.*

Durbuy.

MM.
Mersch, *Maire.* | Philippin, *Secrétaire.*

Marche.

MM.
De Meren (J. P.), *Maire.* | De Meren (A.), *Secrétaire.*

La Roche.

MM.
Orban, *Maire.* | Jacquemin, *Secrétaire.*

CHAPITRE II.

Liste alphabétique *des Villes et Communes du Royaume, avec l'indication de leur Population, de la Province dans laquelle elles sont situées, et des jours de départ des Courriers pour celles de ces Villes et Communes dans lesquelles il y a Bureau de Poste.*

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
A.			
Aagtekerke.		Zélande.	
Aalburg (Wyk et).		Brabant septentrional.	
Aalsmeer.		Hollande septentrional.	
Aalst.		Brabant septentrional.	
Aalten.		Gueldre.	
Aandyk.		Gueldre.	
Aar (ter).		Hollande méridionale.	
Aarcen (et Velden).	1170	Limbourg.	
Aardenberg.		Zélande.	
Aarlanderveen.		Hollande méridionale.	
Aarle et Rixtel.		Brabant septentrional.	
Aa.t.		Gueldre.	
Aayen (voyez Broekhuisenvorst, Broekhuysen).	712	Limbourg.	
Abbekerk.		Hollande septentrion.	
Abbenbroek.		Hollande méridionale.	
Abcoude.		Utrecht.	
Abolens.	260	Liége.	
Abée.	356	*idem.*	
Abtskerke (s'Heer)		Zélande.	
Achel.	634	Limbourg.	
Achêne.	305	Namur.	
Ackrum.		Frise.	
Acoffe.	244	Liége.	
Acoz.	369	Hainaut.	
Acren (les Deux).	2576	*idem.*	
Adegen.	2686	Flandre orientale.	
Adorp.		Groningue.	
Aduart.		*idem.*	
Adynkerke.	632	Flandre occidentale.	
Aelbeke.	1260	*idem.*	
Aelst.	308	Limbourg.	
Aeltre.	3973	Flandre orientale.	
Aerschot.	2756	Brabant méridional.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Aerseele.	2809	Flandre occidentale.	
Aertryke.	1786	*idem.*	
Aertselaer.	1453	Anvers.	
Afferden.		Gueldre.	
Afsné.	357	Flandre orientale.	
Agathe (Berchem et Ste)		Brabant méridional.	
Agathe (Kuyk et Ste).		Brabant septentrional.	
Agimont.	242	Namur.	
Aineffe.	95	Liége.	
Aische et Refaille.	669	Namur.	
Aiseaux.	411	Hainaut.	
Akersloot.		Hollande septentrion.	
Alblas.		Hollande méridionale.	
Abblasserdam.		*idem.*	
Alem.		Brabant septentrional.	
Alkemade.		Hollande méridionale.	
Alken.	2238	Limbourg.	
Alkmaar.	8500	Hollande septentrion.	tous les j.
Alle.	465	~~Luxembourg~~ Namur	
Alles.	348	Namur.	
Alleur.	443	Liége.	
Almelo.	4662	Yssel supérieur.	
Almenuns.		Frise.	
Almkerk et Uitwyk.		Brabant septentrional.	
Alost.	12151	Flandre orientale.	tous les j.
Alphen.		Hollande méridionale.	
Alphen.		Gueldre.	
Alphen et Riel.		Brabant septentrional.	
Alscheid.	440	Luxembourg.	
Alsemberg.	758	Brabant méridional.	
Altforst.		Gueldre.	
Altzingen.	470	Luxembourg.	
Alveringhem.	2401	Flandre occidentale.	
Amand (St).	2477	Anvers.	
Amand (St).	548	Hainaut.	
Amay.	2002	Liége.	
Ambagt (Henri Ido).		Hollande méridionale.	
Amberloup.	350	Luxembourg.	
Amby.	420	Limbourg.	
Ambly.	403	Liége.	
Ameiden.		Hollande méridionale.	
Ameland.		Frise.	
Amerongen.		Utrecht.	
Amersfort.	8709	Utrecht.	tous les j.
Amersoden et Woldragen (Wel).		Gueldre.	
Ampsin.	682	Liége.	
Amongies.	899	Flandre orientale.	
Amonines.	216	Liége.	
Amstel (Nieuwer).		Hollande septentrionale.	
Amstel (Ouder).		*idem.*	
Amstenraede.	350	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Amsterdam.	230,000	Hollande septentrion.	tous les j.
Amten.	682	Liége.	
Andel.		Brabant septentrional.	
Andennes.	2625	Namur.	
Anderlecht.	2011	Brabant méridional.	
Anderlues.	2048	Hainaut.	
André (St).	540	Liége.	
André (St).	888	Flandre occidentale.	
Andrimont.	751	Liége.	
Angerlo.		Gueldre.	
Angleur.	832	Liége.	
Angre.	818	Hainaut.	
Angreau.	421	*idem*.	
Anhée.	299	Namur.	
Anjum.		Frise.	
Anloo.		Drenthe.	
Anlier.	720	Luxembourg.	
Anne (Ste).		Zélande.	
Anneland (Ste).		*idem*.	
Anne-Parochie (Ste).		Frise.	
Annevoye.	373	Namur.	
Ans.	2433	Liége.	
Anseghem.	3739	Flandre occidentale.	
Anserœul.	1674	Hainaut.	
Anseremme ou Neffe.	303	Namur.	
Antelinckx (St).	795	Flandre orientale.	
Anthee-Morenne.	554	Namur.	
Antheit.	1023	Liége.	
Anthine.	695	*idem*.	
Anthoine et Ledeacker (Oploo St).		Brabant septentrional.	
Antoing.	1813	Hainaut.	
Anvers.	60,057	Anvers.	tous les j.
Anvaing.	1217	Hainaut.	
Apeldoorn.		Gueldre.	
Apingadam.	2660	Groningue.	
Appels.	1108	Flandre orientale.	
Appelterre-Eychem.	1139	*idem*.	
Arbre.	483	Namur.	
Arbre.	433	Hainaut.	
Arbre-Fontaine.	461	Liége.	
Arc-Ainières.	1532	Hainaut.	
Archennes.	372	Brabant méridional.	
Ardoye.	6154	Flandre occidentale.	
Arendonck.	2424	Anvers.	
Arendskerke (s'Heeren).		Zélande.	
Argenteau.	519	Liége.	
Arlon.	3267	Luxembourg.	m. v. et d.
Arnemuiden.	887	Zélande.	
Arnhem.	9500	Gueldre.	d. m. et v.
Arquennes.	1350	Hainaut.	
Arsdorff.	447	Luxembourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Arum.		Frise.	
Arville.	452	Liége.	
Asch.	326	Limbourg.	
Aspelaere.	1043	Flandre orientale.	
Asper.	1848	*idem.*	
Asperen.	864	Hollande méridionale.	
Asquillies.	122	Hainaut.	
Assche.	4351	Brabant méridional.	
Assebroucke.	543	Flandre occidentale.	
Asselborn.	792	Luxembourg.	
Assen.	1173	Drenthe.	d.me. et v.
Assendelft.		Hollande septentrion.	
Assenede.	3314	Flandre orientale.	
Assenois (Neuf-Château).	329	Luxembourg.	
Assenois (Sibret).	114	*idem.*	
Assesses.	910	Namur.	
Asten.		Brabant septentrional.	
Astene.	1163	Flandre orientale.	
Ath.	8296	Hainaut.	tous les j.
Athis.	380	*idem.*	
Attenhoven.	592	Liége.	
Attenrode.	304	Brabant méridional.	
Attert.	1035	Luxembourg.	
Attre.	331	Hainaut.	
Aubain (St).	369	Namur.	
Aubange.	805	Luxembourg.	
Aubechies.	183	Hainaut.	
Aubel.	3546	Liége.	
Aublain.	485	Namur.	
Audegem.	1323	Flandre orientale.	
Audenaerde.	5084	*idem.*	tous les j.
Audenaeken.	299	Brabant méridional.	
Audregnies.	689	Hainaut.	
Augustinusga.		Frise.	
Aulnois.	346	Hainaut.	
Austruweel.	101	Anvers.	
Autelbas.	683	Luxembourg.	
Autre-Eglise.	579	Brabant méridional.	
Autreppe.	161	Hainaut.	
Autryve.	986	Flandre occidentale.	
Auvelois.	1135	Namur.	
Auwegem.	1388	Flandre orientale.	
Ave-Chapelle.	406	Flandre occidentale.	
Ave et Auffe.	234	Namur.	
Avelghem.	3785	Flandre occidentale.	
Avenhorn.		Hollande septentrion.	
Avinnes.	282	Liége.	
Avins (les).	275	*idem.*	
Avernas-le-Bauduin.	242	*idem.*	
Avin.	410	*idem.*	
Awans.	569	*idem.*	
Awenne.	345	*idem.*	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Awirs.	848	Liége.	
Axel.	2154	Zélande.	
Aye.	564	Liége.	
Ayeneux.	789	*idem.*	
Aygem.	1471	Flandre orientale.	
Aywailles.	1271	Liége.	
B.			
Baambrugge.		Utrecht.	
Baardwyk.		Brabant septentrional.	
Baarland et Bakendorp.		Zélande.	
Baarle.		Brabant septentrional.	
Baarsdorp (Sinoutskerke et).		Zélande.	
Babilonienbroek (Meeuwen, Stel et).		Brabant septentrional.	
Bachte.	514	Flandre orientale.	
Bael.	622	Brabant méridional.	
Baelegem.	2448	Flandre orientale.	
Baelen.	2508	Anvers.	
Baelen.	1860	Liége.	
Baerdegem.	757	Flandre orientale.	
Baesrode.	2270	*idem.*	
Baevegem.	732	*idem.*	
Baexen.	483	Limbourg.	
Baflo.		Groningue.	
Bagimont.	185	Luxembourg.	
Baileux.	920	Hainaut.	
Bailierre.	211	*idem.*	
Baillenl.	681	*idem.*	
Baillamont.	135	Namur.	
Baillonville.	304	Liége.	
Baisieux.	550	Hainaut.	
Baisy-Thy.	1129	Brabant méridional.	
Bakel.		Brabant septentrional.	
Bakendorp (Baarland et).		Zélande.	
Bâlatre.	592	Namur.	
Balgoy (Kient et).		Gueldre.	
Balk.		Frise.	
Bambrugge.	485	Flandre orientale.	
Bande.	447	Liége.	
Baren.		Utrecht.	
Barendrecht.		Hollande méridionale.	
Barleduc.	850	Anvers.	
Barneveld.		Gueldre.	
Baronville.	129	Namur.	
Barry.	689	Hainaut.	
Barse.	56	Liége.	
Barsingerhorn.		Hollande septentrion.	
Barvaux.	912	Liége.	
Barvaux en Condroz.	375	*idem.*	
Basbellain.	887	Luxembourg.	
Bascharage.	1050	*idem.*	

Villes et Communes.	*Populat.*	*Provinces.*	*Départs.*
Basècles.	1432	Hainaut.	
Basele.	3599	Flandre orientale.	
Basheers.	101	Limbourg.	
Basse-Bodeux.	455	Liége.	
Basselly.	1394	Hainaut.	
Bassenge.	627	Limbourg.	
Basse-Oha.	64	Liége.	
Bassevelde.	2992	Flandre orientale.	
Bastogne.	2304	Luxembourg.	tous les j.
Bas-Werneton.	707	Flandre occidentale.	
Bath et Relland.		Zélande.	
Bath (Fort de).		*idem*.	
Bathmen.		Overyssel.	
Battice.	3756	Liége	
Battignies.	340	Hainaut.	
Bauffe.	670	*idem*.	
Baugnies.	649	*idem*.	
Baulers.	511	Brabant méridional.	
Bautersem.	397	*idem*.	
Bauvechain (Tourines).	1852	*idem*.	
Bauwelz.	536	Hainaut.	
Bavel (Ginneken et).		Brabant septentrional.	
Bavichove.	782	Flandre occidentale.	
Baygem.	511	Flandre orientale.	
Beaudour.	1867	Hainaut.	
Beaufays.	516	Liége.	
Beaufort.	1076	Luxembourg.	
Beaumont.	1499	Hainaut.	
Beauraing.	574	Namur.	
Beccelaere.	2078	Flandre occidentale.	
Beck (vrée).	403	Limbourg.	
Beckerich.	570	Luxembourg.	
Beclers.	1311	Hainaut.	
Bedum.		Groningue.	
Beegden.	542	Limbourg.	
Beek (Meersen).	2070	*idem*.	
Beek (Nymègue).		Gueldre.	
Beek (Zutphen).		*idem*.	
Beekbergen.		*idem*.	
Beek et Donk.		Brabant septentrional.	
Beemster.		Hollande septentrion.	
Beerbrouck.	254	Limbourg.	
Beerendrecht.	614	Anvers.	
Beeringen.	917	Limbourg.	
Beernem.	1661	Flandre occidentale.	
Beers.		Brabant septentrional.	
Beers (Oostel, Middel et Westel).		*idem*.	
Beerse.	644	Anvers.	
Beersel.	922	*idem*.	
Beerzel.	684	Brabant méridional.	
Beerst.	792	Flandre occidentale.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Beerta.		Groningue.	
Beest.		Gueldre.	
Beesterzwaag.		Frise.	
Beets.		Hollande septentrion.	
Beez.	211	Namur.	
Beffe.	288	Liége.	
Begynendyk.	777	Brabant méridional.	
Beyerland (ancien).		Hollande méridionale.	
Beyerland (nouveau).		*idem*.	
Beyerland (sud).		*idem*.	
Beho.	451	Liége.	
Beilen.		Drenthe.	
Beisel.	1000	Limbourg.	
Bekegem.	302	Flandre occidentale.	
Bekerzeel.	244	Brabant méridional.	
Bekkevoort.	572	*idem*.	
Belœil.	1827	Hainaut.	
Belcele.	2380	Flandre orientale.	
Belfeld.	330	Limbourg.	
Belkum.		Frise.	
Bellair.	710	Liége.	
Bellecourt.	245	Hainaut.	
Belle-Fontaine.	1086	Luxembourg.	
Belle-Fontaine.	111	Namur.	
Belleghem.	2750	Flandre occidentale.	
Bellem.	1372	Flandre orientale.	
Belleraux.	265	Luxembourg.	
Bellingewolde.		Groningue.	
Bellinghem.	344	Brabant méridional.	
Beltum.		Gueldre.	
Bemelen.	170	Limbourg.	
Bemmel.		Gueldre.	
Ben.	758	Namur.	
Bende.	294	Liége.	
Bennekom.		Gueldre.	
Benschop.		Utrecht.	
Berbourg.	507	Luxembourg.	
Berchem.		Brabant septentrional.	
Berchem.	1475	Flandre orientale.	
Berchem.	1903	Anvers.	
Berchem-Ste.-Agathe.	1215	Brabant méridional.	
Berchem-St.-Laurent.	173	*idem*.	
Bercheux.	370	Luxembourg.	
Berdorff.	525	*idem*.	
Berg (Nederhorst den).		Hollande septentrion.	
Berg.	881	Brabant méridional.	
Berg.	400	Luxembourg.	
Berg (Tongres).	310	Limbourg.	
Berg (Meerssen).	630	*idem*.	
Berg.		Hollande méridionale.	
Bergen.		Hollande septentrion.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Populat.*	*Provinces.*	*Départs.*
Bergen, Heyen, Cifferden et Well.	2500	Limbourg.	
Berg-op-Zoom.	5673	Brabant septentrional.	ma. j. et s.
Bergeyk.		*idem.*	
Bergiler.	422	Liége.	
Bergschenhoek.		Hollande méridionale.	
Bergum.		Frise.	
Biremenil.	336	Liége.	
Beringhen.	293	Brabant méridional.	
Berkel.		Hollande méridionale.	
Berkel, Enschot et Heukelom.		Brabant septentrional.	
Berkenwoude.		Hollande méridionale.	
Berkhout.		Hollande septentrion.	
Berlaer.	3596	Anvers.	
Berlaere.	2249	Flandre orientale.	
Berlegem.	213	*idem.*	
Berlicum et Middelrode.		Brabant septentrional.	
Berlingen.	195	Limbourg.	
Berloz.	392	Liége.	
Bern (Herpt et).		Brabant septentrional.	
Bernissart.	637	Hainaut.	
Berneau.	472	Liége.	
Bersillies.	257	*idem.*	
Berthem.	1099	Brabant méridional.	
Bertogne.	254	Luxembourg.	
Bertrange.	720	*idem.*	
Bertrée.	213	Liége.	
Bertrix.	1306	Luxembourg.	
Berzée.	354	Namur.	
Besch.	561	Luxembourg.	
Best (Oirschot et).		Brabant septentrional.	
Betborn.	757	Luxembourg.	
Betekom.	1272	Brabant méridional.	
Bettembourg.	916	Luxembourg.	
Bettendorff.	782	*idem.*	
Bettincourt.	175	Liége.	
Betzdorff.	1206	Luxembourg.	
Beugen et Rykevoort.		Brabant septentrional.	
Beuningen.		Gueldre.	
Beuzet.	388	Namur.	
Beuzichem.		Gueldre.	
Bevel.	322	Anvers.	
Bevere.	1391	Flandre orientale.	
Beveren.	5366	*idem.*	
Beveren.	1451	Flandre occidentale.	
Beveren.	2249	*idem.*	
Beveren.	1272	*idem.*	
Beverloo (Beeringen).	1275	Limbourg.	
Beverloo (Horst) *voyez* Bree.			
(Horst), Blerick.	3012	*idem.*	
Beverst.	162	*idem.*	
Beverwyk.	1639	Hollande septentrion.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Beyghem.	452	Brabant méridional.	
Beyne-Heusay.	1312	Liége.	
Beyssem.	243	Brabant méridional.	
Bezoyen.		Brabant septentrional.	
Bienne-lez-Happart.	198	Hainaut.	
Bierbeek.	1778	Brabant méridional.	
Biercée.	338	Hainaut.	
Bierge.	707	Brabant méridional.	
Bierghes.	600	*idem.*	
Bierset.	252	Liége.	
Bierum.		Groningue.	
Biervliet.		Zélande.	
Bierwart.	206	Liége.	
Bieselingen (Chapelle et).		Zélande.	
Biesmes.	190	Hainaut.	
Biesmerée.	387	Namur.	
Biesme.	735	*idem.*	
Bievene.	2877	Hainaut.	
Bièvre.	389	Namur.	
Biez.	429	Brabant méridional.	
Biggekerke.		Zélande.	
Bigonville.	407	Luxembourg.	
Bihain.	518	*idem.*	
Bilsen.	2791	Limbourg.	
Bilstain.	566	Liége.	
Bilt (le).		Utrecht.	
Binche.	3916	Hainaut.	tous les j.
Binderveld.	291	Limbourg.	tous les j.
Binkum.	689	Brabant méridional.	
Bioulx.	718	Namur.	
Bisseghem.	506	Flandre occidentale.	
Bissen.	723	Luxembourg.	
Biver.	580	*idem.*	
Bixschoote.	732	Flandre occidentale.	
Blaarthem (Gestel et)		Brabant septentrional.	
Bladel et Neterzel.		*idem.*	
Blaesveld.	733	Anvers.	
Blaimont.	83	Namur.	
Blaise-Boucle(Saint).	665	Flandre orientale.	
Blammont.	328	Brabant méridional.	
Blandain.	2143	Hainaut.	
Blanden.	383	Brabant méridional.	
Blankenberge.	1980	Flandre occidentale.	
Blaton.	1626	Hainaut.	
Blarregnies.	592	*idem.*	
Blaugies.	1281	*idem.*	
Blecharies.	682	*idem.*	
Blehen.	215	Liége.	
Bleid.	369	Luxembourg.	
Bleiswyk.		Hollande méridionale.	
Bleret.	215	Liége.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Blerick (*Voyez* Bree , Horst) , Beverloo (Horst).	3012	Limbourg.	
Bleskengraaf.		Hollande méridionale.	
Bleya.		Frise.	
Blicquy.	1423	Hainaut.	
Blitterswyk (*Voyez* Meerloo , Swolgen , Tenraath).	1121	Limbourg.	
Bloemendaal.		Hollande septentrion.	
Blokker.		*idem*.	
Blokland (Supérieur).		Hollande méridionale.	
Blokzyl.	1625	Overyssel.	
Bockholt (Bree).	1190	Limbourg.	
Bockholtz (Rolduc).	874	*idem*.	
Bocur.	346	Luxembourg.	
Bodeghem-St.-Martin.	873	Brabant méridional.	
Bodegnée.	363	Liége.	
Bodegrave.		Hollande septentrion.	
Boelhe.	323	Liége.	
Boekel.		Brabant septentrional.	
Boertange.		Groningue.	
Boer (Ten).		*idem*.	
Boesinghe.	1659	Flandre occidentale.	
Boetshoucke.	132	*idem*.	
Boevange-sur-l'Attert.	547	Luxembourg.	
Bohan.	476	Namur.	
Bouvange.	737	Luxembourg.	
Bogaerden.	457	Brabant méridional.	
Boignée.	268	Hainaut.	
Boilhe.	323	Liége.	
Bois de Lessines.	1663	Hainaut.	
Bois de Villers.	956	Namur.	
Bois d'Haine.	511	Hainaut.	
Bois domaniaux.	416	Anvers.	
Bois-le-Duc.	13,100	Brabant septentrional.	tous les j.
Bokhoven.		*idem*.	
Bolasart.	100	Luxembourg.	
Bolinne.	388	Namur.	
Bolswerd.		Frise.	
Bolland.	672	Liége.	
Bomal.	240	Brabant méridional.	
Bombaye.	618	Liége.	
Bommel (den).		Hollande méridionale.	ma. j. et s.
Bommel.	2932	Gueldre.	
Bommenede.		Zélande.	
Bommershoven.	283	Limbourg.	
Boncelles.	614	Liége.	
Boneffe.	414	Namur.	
Bonlez.	450	Brabant méridional.	
Bonnerue.	57	Liége.	
Bonnines.	333	Namur.	
Bonsin.	430	Liége.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Bonsval.	742	Brabant méridional.	
Boom.	3931	Anvers.	
Borculo.		Gueldre.	
Borger.		Drenthe.	
Borght Lombeek.	750	Brabant méridional.	
Borghaeren.	290	Limbourg.	
Borkel et Schaft.		Brabant septentrional.	
Borloo.	300	Limbourg.	
Borlez.	182	Liége.	
Born.	386	Luxembourg.	
Born.	1177	Limbourg.	
Borne.		Overyssel.	
Bornhem.	3563	Anvers.	
Bornival.	469	Brabant méridional.	
Borsbeek.	527	Anvers.	
Borsbeke.	662	Flandre orientale.	
Borsheim.	699	Limbourg.	
Borsselen.		Zélande.	
Borsu.	515	Liége.	
Bortmeerbeek.	1017	Brabant méridional.	
Bosch Capelle.		Zélande.	
Boscoop.		Hollande méridionale.	
Bossières.	459	Namur.	
Bossu-en-Fagne.	414	*idem.*	
Bossut.	529	Flandre occidentale.	
Bossut Gottechain.	852	Brabant méridional.	
Bost.	361	*idem.*	
Bothey.	270	Namur.	
Bottelaere.	722	Flandre orientale.	
Bottland (Nieuwerkerke, Kapelle et.)			
Bouchante.	1825	Flandre orientale.	
Bouckhout.	144	Limbourg.	
Bouckhout.	1712	Anvers.	
Bouffioulx.	802	Hainaut.	
Bouges.	268	Namur.	
Bougnies.	202	Hainaut.	
Bouguimont.	125	Liége.	
Bouheyden.	1036	Anvers.	
Bouillon.	2575	Luxembourg.	
Boularde.	317	*idem.*	
Bourdon.	94	Liége.	
Bourlers.	435	Hainaut.	
Bourscheid.	950	Luxembourg.	
Bourseigne-Neuve.	317	Namur.	
Bourseigne-Vieille.	133	*idem.*	
Bons.	953	Luxembourg.	
Boussoit.	279	Hainaut.	
Boussu.	2014	*idem.*	
Bouvignes.	540	Namur.	
Bouvignies.	506	Hainaut.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Bouwel.	507	Anvers.	
Bovekerke.	515	Flandre occidentale.	
Bovencarspel.		Hollande septentrion.	
Bovenistier.	110	Liége.	
Bovigny.	1096	*idem.*	
Boxmeer.		Brabant septentrional.	
Boxtel.		*idem.*	
Boyenhoven.	110	Brabant méridional.	
Bozum.		Frise.	
Bra.	904	Liége.	
Brachtenbach.	263	Luxembourg.	
Braffe.	639	Hainaut.	
Brages.	331	Brabant méridional.	
Braibant.	241	Namur.	
Braine-Lalleud.	2771	Brabant méridional.	
Braine-le-Château.	1315	*idem.*	
Braine-le-Comte.	3331	Hainaut.	tous les j.
Braive.	579	Liége.	
Brakel.		Gueldre.	
Branchon.	434	Namur.	
Brandenbourg.	391	Luxembourg.	
Bras.	357	Liége.	
Brasmenil.	1055	Hainaut.	
Bray.	233	*idem.*	
Braye.	201	*idem.*	
Brecht.	2263	Anvers.	
Breda.	8999	Brabant septentrional.	Ma. J. et S.
Bredene.	1725	Flandre occidentale.	
Bredevoort.		Gueldre	
Bree (Bree).	1235	Limbourg.	
Brée (Horst), Beverlo (Horst), Blerick.	12 30	*idem.*	
Breidweiller.	311	Luxembourg.	
Breskens.		Zélande.	
Breugel (Son et).		Brabant septentrional.	
Breukelen.		Utrecht.	
Breust.	906	Limbourg.	
Brielle (La).	3223	Hollande méridionale.	tous les j.
Brielen.	607	Flandre occidentale.	
Briffoeil.	380	Hainaut.	
Brigdamme.		Hollande méridionale.	
Broechem.	1386	Anvers.	
Broek en Waterland.		Hollande septentrion.	
Broek (Grand).		*idem.*	
Broek-sur-Langendyk.		*idem.*	
Broekhuisenvorst, Broekhuisen, Aayen.	712	Limbourg.	
Brouckom.	230	*idem.*	
Brouwershaven.	755	Zélande.	
Bruchem, Kerkwyk, Delwynen.		Gueldre.	
Brugelette.	1378	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Bruges.	34245	Flandre occidentale.	tous les j.
Bruinisse.		Zélande.	
Brummen.		Gueldre.	
Brunssum.	784	Limbourg.	
Brusseghem.	1456	Brabant méridional.	
Brusthem.	826	Limbourg.	
Bruxelles.	75086	Brabant méridional.	tous les j.
Bruyelle.	850	Hainaut.	
Bueken.	386	Brabant méridional.	
Budel.		Brabant septentrional.	
Budingen.	816	Brabant méridional.	
Buggenum.	494	Limbourg.	
Bugghenhout.	2952	Flandre orientale.	
Buiksloot.		Hollande septentrion.	
Buissenal.	858	Hainaut.	
Buissonville.	313	Namur.	
Buitenpost.		Frise.	
Bulscamp.	566	Flandre occidentale.	
Bulles (les).	489	Luxembourg.	
Bunde.	580	Limbourg.	
Bunnik.		Utrecht.	
Bunsbeek.	688	Brabant méridional.	
Bunschoten.		Utrecht.	
Burcharen.		Gueldre.	
Burcht.	696	Flandre orientale.	
Burdinne.	626	Liége.	
Bure.	385	Namur.	
Buren.	1519	Gueldre.	
Burght.		Zélande.	
Buringen.	126	Limbourg.	
Burmerange.	575	Luxembourg	
Burst.	605	Flandre orientale.	
Bury.	690	Hainaut.	
Buschdorff.	176	Luxembourg.	
Buttingen.		Zélande.	
Buurum.		Frise.	
Burrinnes.	1038	Hainaut.	
Buyzinghen. Eyzinghen.	280	Brabant méridional.	
Buzet.	484	Hainaut.	
C.			
Cachtem.	1314	Flandre occidentale.	
Cadier.	150	Limbourg.	
Cadzand.		Zélande.	
Caggevinne-Louvain.	559	Brabant méridional.	
Calken.	3941	Flandre orientale.	
Callenelle.	522	Hainaut.	
Calloo.	2030	Flandre orientale.	
Calmpthout.	1649	Anvers.	
Calonne.	554	Hainaut.	
Cambron-Casteau.	503	*idem.*	
Cambron-St-Vincent.	1040	*idem.*	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Campenhout.	2085	Brabant méridional.	
Caneghem.	1846	Flandre occidentale.	
Canne.	496	Limbourg.	
Capryke.	3379	Flandre orientale.	
Carnières.	1490	Hainaut.	
Carspel (Ancien).		Hollande septentrion.	
Carspel (Haring).		*idem.*	
Carspel (Haut).		*idem.*	
Carspel (Superieur).		*idem.*	
Carspel (Zype).		*idem.*	
Casteau.	863	Hainaut.	
Caster.	1147	Flandre occidentale.	
Casteren (Hoogloon-Hapert et).		Brabant septentrional.	
Casterlée.	1420	Anvers.	
Castillon-Mertenne.	316	Namur.	
Castre.	1262	Brabant méridional.	
Castricum.		Hollande septentrion.	
Cecile (Sainte).	501	Luxembourg.	
Celles.	2027	Hainaut.	
Celles.	680	Liége.	
Celles.	634	Namur.	
Cerexhe-Heuseur.	850	Liége.	
Cerfontaine.	929	Namur.	
Cerneghem.	1568	Flandre occidentale.	
Chaam.		Brabant septentrional.	
Chairières (les).	251	Namur.	
Champion.	481	*idem.*	
Champton (Ardennes).	390	Liége.	
Champton.	176	*idem.*	
Chanly.	307	Namur.	
Chantraine.	89	Liége.	
Chapelle.		Brabant septentrional.	
Chapelle.	469	Brabant méridional.	
Chapelle.	905	Anvers.	
Chapelle-à-Oie.	544	Hainaut.	
Chapelle-au-Bois.	1100	Brabant méridional.	
Chapelle-à-Wattines.	941	Hainaut.	
Chapelle et Bieselingen.		Zélande.	
Chapelle-lez-Herlaimont.	1081	Hainaut.	
Chapelle-St.-Lambert.	255	Brabant méridional.	
Chapelle-St.-Ulrich.	749	*idem.*	
Chapelle-sur-l'Yssel.		Hollande méridionale.	
Chapon-Seraing.	210	Liége.	
Charlois.		Hollande méridionale.	
Charleroy.	4020	Hainaut.	tous les j.
Charneux.	2732	Liége.	
Charneux.	140	*idem.*	
Chasepierre.	710	Luxembourg.	
Chasteret.	269	Namur.	
Chastre-Villeroux.	663	Brabant méridional.	
Chatelet.	2080	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Chatelineau.	900	Hainaut.	
Chatillon.	501	Luxembourg.	
Chaufontaine.	625	Liége.	
Chaumont-Gistoux.	1165	Brabant méridional.	
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.	928	Hainaut.	
Chavanne.	74	Liége.	
Chenée.	1266	*idem.*	
Chérain.	507	Luxembourg.	
Chératte.	1461	Liége.	
Chercq.	490	Hainaut.	
Cherscamp.	861	Flandre orientale.	
Chevron.	750	Liége.	
Chièvres.	2415	Hainaut.	
Chimay.	2083	*idem.*	
Chiny.	843	Luxembourg.	
Chockier.	394	Liége.	
Cielle.	167	*idem.*	
Ciergnon.	248	Namur.	
Cifferden. *Voyez* Bergen, Heyen et Well.	2500	Limbourg.	
Ciney.	1022	Namur.	
Ciplet.	375	Liége.	
Cipley.	349	Hainaut.	
Clabbeck.	343	Brabant méridional.	
Clavier.	500	Liége.	
Clemeney.	686	Luxembourg.	
Clemskerken.	735	Flandre occidentale.	
Clercken.	1965	*idem.*	
Clermont.	530	Namur.	
Clermont (Aubel).	2634	Liége.	
Clermont (Nandrin).	395	*idem.*	
Clervaux.	541	Luxembourg.	
Clinge.		Zélande.	
Cluysen.	1367	Flandre orientale.	
Cobbeghem.	288	Brabant méridional.	
Coeverden.	2000	Drenthe.	
Cokelaere.	2695	Flandre occidentale.	
Colmus.	188	Luxembourg.	
Colpach.	287	*idem.*	
Colynsplaat.		Zélande.	
Comblain-au-Pont.	1091	Liége.	
Commines (Nord).	2677	Flandre occidentale.	
Compogne.	237	Luxembourg.	
Coneux.	249	Namur.	
Coninxheim.	505	Limbourg.	
Consdorff.	1102	Luxembourg.	
Constum.	420	*idem.*	
Contern.	918	*idem.*	
Contech.	3013	Anvers.	
Coolkecke.	966	Flandre occidentale.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Coolscamp.	2006	Flandre occidentale.	
Corbais.	404	Brabant méridional.	
Corbeek-Dyle.	368	*idem.*	
Corbeek-Loo.	522	*idem.*	
Corbion.	800	Luxembourg.	
Cordes.	405	Hainaut.	
Corennes.	218	Namur.	
Corminont.	106	*idem.*	
Cornesse.	875	Liége.	
Cornil Hoorebeke (Saint).	907	Flandre orientale.	
Corroy-le-Château.	518	Namur.	
Corroy-le-Grand.	1076	Brabant méridional.	
Corswarem.	124	Limbourg.	
Cortgène.	670	Zélande.	
Cortemarck.	3188	Flandre occidentale.	
Cortenberg.	387	Brabant méridional.	
Cortenaeken.	955	*idem.*	
Cortessem.	1176	Limbourg.	
Corthys.	163	*idem.*	
Cortil.	582	Brabant méridional.	
Cortil-Wodon.	543	Namur.	
Cortryk.	416	Brabant méridional.	
Cosen.	485	Limbourg.	
Coudorpe (Driewegen et).		Zélande.	
Couillet.	349	Hainaut.	
Courcelles.	2104	*idem.*	
Courrière.	339	Namur.	
Court-Saint-Etienne.	1591	Brabant méridional.	
Coursel.	1225	Limbourg.	
Cour-sur-Heure.	231	Hainaut.	
Courtray.	13,982	Flandre occidentale.	tous les j.
Couthuin.	1410	Liége.	
Couture-Saint-Germain.	522	Brabant méridional.	
Couvin.	2539	Namur.	
Cowan.	160	Luxembourg.	
Coxide.	310	Flandre occidentale.	
Coyghem.	862	*idem.*	
Crainhem.	555	Brabant méridional.	
Cranenburg.		Limbourg.	
Cras-Avernas.	306	Liége.	
Créhen.	319	*idem.*	
Crenwick.	98	*idem.*	
Crisnée.	302	*idem.*	
Croix (Sainte).	1100	Flandre occidentale.	
Croix-lez-Rouveroy.	260	Hainaut.	
Crombeke.	886	Flandre occidentale.	
Crommenie.		Hollande septentrion.	
Cromvoirt.		Brabant septentrional.	
Cruchten.	202	Luxembourg.	
Crupet.	415	Namur.	
Cruybeke.	2346	Flandre orientale.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Cruyshautem.	5773	Flandre orientale.	
Cuerne.	2066	Flandre occidentale.	
Cuesmes.	1426	Hainaut.	
Cugnon.	437	Luxembourg.	
Cumptich.	903	Brabant méridional.	
Curange.	1128	Limbourg.	
Curfox.	125	Luxembourg.	
Custinnes.	249	Namur.	
Cuttercoven.	129	Limbourg.	
Cuyk et Sainte-Agathe.		Brabant septentrional.	
D.			
Dackenam.	416	Flandre orientale.	
Dadezeele.	1545	Flandre occidentale.	
Dailly.	245	Namur.	
Dalem (Vuuren et).		Gueldre.	
Dalen.		Drenthe.	
Dalfsen.		Overyssel.	
Dalgrimby (Mechelen et).		Brabant septentrional.	
Dalheim.	1055	Luxembourg.	
Dalhem.	820	Liége.	
Damme.	787	Flandre occidentale.	
Dampicourt.	246	Luxembourg.	
Dampremy.	392	Hainaut.	
Dantumawoud.		Frise.	
Daussoy.	541	Namur.	
Dave et Nanine.	824	*idem*.	
Daverdisse.	205	*idem*.	
Darion.	63	Liége.	
Deerlyck.	4434	Flandre occidentale.	
Deftinge.	1493	Flandre orientale.	
Delden.	3857	Overyssel.	
Delfshaven.		Hollande méridionale.	
Delft.	12,900	*idem*.	tous les j.
Delfzyl.	3103	Groningue.	
Dellen.	266	Luxembourg.	
Delwynen (Bruchem Kerkwyk et).		Gueldre.	
Demen et Langel.		Brabant septentrional.	
Denderbelle.	841	Flandre orientale.	
Denderhautem.	2825	*idem*.	
Denderleeuw.	1554	*idem*.	
Denderwindeke.	2389	*idem*.	
Denée.	301	Namur.	
Denis (St.)	392	Hainaut.	
Denis (St.)	511	Namur.	
Denis-Bouche (St.)	1219	Flandre orientale.	
Denis-Westrem (St.)	1214	*idem*.	
Denebourg (Deursen et).		Brabant septentrional.	
Dergneau.	700	Hainaut.	
Deselghem.	890	Flandre occidentale.	
Desschel.	1398	[illegible]ers.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Destelberge.	2527	Flandre orientale.	
Desteldonck.	948	*idem.*	
Deurle.	863	*idem.*	
Deurne.	313	Brabant méridional.	
Deurne et Borgerhout.	2592	Anvers.	
Deurne et Liessel.		Brabant septentrional.	
Deurnes et Dennenbourg.		*idem.*	
Deuterghem.	1946	Flandre occidentale.	
Deventer.	9621	Overyssel.	d.ma.j.ets.
Deyl.		Gueldre.	
Deynze.	2901	Flandre orientale.	
D'Huy.	641	Namur.	
Dickebusch.	1145	Flandre occidentale.	
Dickelvenne.	1312	Flandre orientale.	
Didam.		Gueldre.	
Dieden.		*idem.*	
Dieghem.	732	Brabant méridional.	
Diekirch.	2627	Luxembourg.	
Diemen.		Hollande méridionale.	
Diepenbeek.	2123	Limbourg.	
Diepenheim.		Overyssel.	
Diepenveen.		*idem.*	
Dieren.		Gueldre.	
Diessen.		Brabant septentrional.	
Diest.	5796	Brabant méridional.	
Diever.		Drenthe.	
Differdange.	1454	Luxembourg.	
Dikele.	240	Flandre orientale.	
Dilbeck.	1172	Brabant méridional.	
Dilsen.	715	Limbourg.	
Dinant.	3631	Namur.	tous les j.
Dinteloord et Princenland.		Brabant septentrional.	
Dinter.		*idem.*	
Dion-le-Mont.	481	Brabant méridional.	
Dion-le-Mont.	141	Namur.	
Dion-le-Val.	225	Brabant méridional.	
Dinxperlo.		Gueldre.	
Dippach.	878	Luxembourg.	
Dirksland.		Hollande méridionale.	
Dison.	3175	Liége.	
Dixmude.	2563	Flandre occidentale.	
Dochamps.	692	Liége.	
Dodeweert (Hien et)		Gueldre.	
Doel.	1656	Flandre orientale.	
Doesbourg.	2346	Gueldre.	d.me.et v.
Doetinchem.	1521	*idem.*	
Dohan.	260	Luxembourg.	
Doisches.	313	Namur.	m. mer. s.
Dokkum.	3101	Frise.	
Dombourg.	577	Zelande.	
Domneler.		Brabant septentrional.	

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Donceel.	187	Liége.	
Doncols.	273	Luxembourg.	
Donck.	487	Limbourg.	
Dongelbert.	388	Brabant méridional.	
Dongen.		Brabant septentrional.	
Donk (Beek et).		*idem.*	
Donstiennes.	118	Hainaut.	
Doorn.		Utrecht.	
Doornspyk.		Gueldre.	
Dordrecht.	17,387	Hollande méridionale.	tous les j.
Dorinne.	173	Namur.	
Dormael.	314	Brabant méridional.	
D'Ottignies.	3166	Flandre occidentale.	
Dour.	4549	Hainaut.	
Dourbes.	301	Namur.	
Dousselghem.	1437	Flandre occidentale.	
Doveren (Gansoyen et).		Brabant septentrional.	
Drugten.		Frise.	
Dranoutre.	969	Flandre occidentale.	
Drehance.	144	Namur.	
Dreischor.		Zélande.	
Dreumel.		Gueldre.	
Dreye.	63	Liége.	
Driebergen.		Utrecht.	
Driel.		Gueldre.	
Driewegen et Coudorpe.		Zélande.	
Drimmelen (Made et).		Brabant septentrional.	
Drolenval.	149	Liége.	
Drongelen et Haagoort.		Brabant septentrional.	
Dronryp.		Frise.	
Droogenbosch.	377	Brabant méridional.	
Drunen.		Brabant septentrional.	
Druten.		Gueldre.	
Dubbeldam.		Hollande méridionale.	
Dudelange.	1250	Luxembourg.	
Dudzele.	1268	Flandre occidentale.	
Duffel.	3387	Anvers.	
Duwendyke et Klaas-Kinderen-Kerke.		Zélande.	
Duizel et Steensel.		Brabant septentrional.	
Dungen.		*idem.*	
Duras.	247	Limbourg.	
Durbuy.	419	Liége.	
Dussen, Munster et Muylkerk.		Brabant septentrional.	
Dutsel.	176	Brabant méridional.	
Duurstede (Wyk, près de).		Utrecht.	
Duysbourg.	993	Brabant méridional.	
Dwingelo.		Drenthe.	

Villes et Communes, E.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Ebenemael.	896	Limbourg.	
Ebly.	342	Luxembourg.	
Ecaussinnes d'Enghien.	2078	Hainaut.	
Ecaussinnes-la-Laing.	605	*idem.*	
Eccloo.	6269	Flandre orientale.	
Echt.	2970	Limbourg.	
Echtelt.		Gueldre.	
Echternach.	3062	Luxembourg.	
Ecluse (l').	1210	Zélande.	
Eckart (Nederwetten et).		Brabant septentrional.	
Eck et Wiel.		Gueldre.	
Edam.	2747	Hollande septentrion.	tous les j.
Ede.		Gueldre.	
Edeghem.	837	Anvers.	
Edelaere.	238	Flandre orientale.	
Ee.		Frise.	
Eecke.	1506	Flandre orientale.	
Eeckeren.	4548	Anvers.	
Eede.		Zélande.	
Eeghem.	1471	Flandre occidentale.	
Eelde.		Drenthe.	
Eelen.	627	Limbourg.	
Eenaeme.	693	Flandre occidentale.	
Eenrum.		Groningue.	
Eersel.		Brabant septentrional.	
Eessen.	1426	Flandre occidentale.	
Eggewaerts-Chapelle.	341	*idem.*	
Eghezée.	409	Namur.	
Egmond.		Hollande septentrion.	
Egmond-sur-Mer.		*idem.*	
Ehein.	68	Liége.	
Eich.	2534	Luxembourg.	
Eindhoven.	2310	Brabant septentrional.	tous les j.
Elbourg.	1965	Gueldre.	
Elene.	554	Flandre orientale.	
Elewyt.	1022	Brabant méridional.	
Elden.		Gueldre.	
Elinghem.	263	Brabant méridional.	
Elixem.	146	Liége.	
Elkerzée.		Zélande.	
Ell.	504	Luxembourg.	
Ellemeet.		Zélande.	
Ellemelle.	185	Liége.	
Ellewoutsdyk et Everdingen.		Zélande.	
Ellezelles.	4939	Hainaut.	
Ellicom.	181	Limbourg.	
Ellignies-lez-Frasnes.	122	Hainaut.	
Ellignies-Sainte-Anne.	693	*idem.*	
Elouges.	1697	*idem.*	
Elsegem.	1625	Flandre orientale.	

Villes et Commune.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Elshout et Hulten (Oudheusden)		Brabant méridional.	
Elsloo.	1125	Limbourg.	
Elst.		Gueldre.	
Elste.	948	Flandre orientale.	
Elvange.	556	Luxembourg.	
Elverdinghe.	1317	Flandre occidentale.	
Elversele.	948	Flandre orientale.	
Emblehem.	694	Anvers.	
Embour.	537	Liége.	
Embressin.	335	*idem.*	
Emelghem.	1591	Flandre occidentale.	
Emines.	350	Namur.	
Emmen.		Drenthe.	
Emmenes.		Utrecht.	
Emminckhoven et Waardhuizen		Brabant septentrional.	
Empel.		*idem.*	
Emptinnes.	315	Namur.	
Engelen (Nymen et).		Brabant septentrional.	
Engelmanshoven.	142	Limbourg.	
Enghien.	3054	Hainaut.	tous les j.
Engis.	519	Liége.	
Enneilles.	406	*idem.*	
Enines.	225	Brabant méridional.	
Enkhuizen.	6803	Hollande septentrion.	tous les j.
Enschedé.	4245	Overyssel.	
Enschot et Heukelom (Berkel).		Brabant septentrional.	
Ensival.	1894	Liége.	
Epe.		Gueldre.	
Epinois.	243	Hainaut.	
Eppeghem.	825	Brabant méridional.	
Eppeldorff.	422	Luxembourg.	
Eprave.	477	Namur.	
Erbault.	304	Hainaut.	
Erbizœul.	373	*idem.*	
Ere.	530	*idem.*	
Erembodegem.	2545	Flandre orientale.	
Erezée.	708	Liége.	
Ermelo.		Gueldre.	
Ermeton-sur-Biert.	335	Namur.	
Ermeton-sur-Meuse.	226	*idem.*	
Ernage.	435	*idem.*	
Erneuville.	370	Liége.	
Ernonheid.	148	*idem.*	
Erondegem.	933	Flandre orientale.	
Erp.		Brabant septentrional.	
Erpe.	1693	Flandre orientale.	
Erpent.	269	Namur.	
Erps et Querbs.	1458	Brabant méridional.	
Erquelines.	279	Hainaut.	
Erquennes.	422	*idem.*	
Ertvelde.	2450	Flandre orientale.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Erwetegem.	1689	Flandre orientale.	
Escanaffle.	1812	Hainaut.	
Esch.		Brabant septentrional.	
Esche-sur-la-Sière.	1033	Luxembourg.	
Esch-sur-l'Alsette.	1260	*idem.*	
Escharen.		Brabant septentrional.	
Eschweiler.	423	Luxembourg.	
Eschene.	1010	Brabant méridional.	
Esneux.	1205	Liége.	
Espierres.	997	Flandre occidentale.	
Esplechin.	1004	Hainaut.	
Esquelies.	299	*idem.*	
Esschen.	1848	Anvers.	
Estaimbourg.	863	Hainaut.	
Estaimpuis.	969	*idem.*	
Estinnes-au-Mont.	1270	*idem.*	
Estinnes-au-Val.	653	*idem.*	
Etalle.	1336	Luxembourg.	
Eten, Genderen et Heesbeen.		Brabant septentrional.	
Ethe.	962	Luxembourg.	
Etichove.	2220	Flandre orientale.	
Ettelbruck.	2337	Luxembourg.	
Ettelghem.	409	Flandre occidentale.	
Etten.		Gueldre.	
Etten-Leur et Sprundel.		Brabant septentrional.	
Etterbeek.	1275	Brabant méridional.	
Eugies.	1131	Hainaut.	
Evegnée.	203	Liége.	
Evelette.	579	*idem.*	
Ever.	821	Brabant méridional.	
Everbecq.	3485	Hainaut.	
Everberg.	907	Brabant méridional.	
Everdingen.		Gueldre.	
Evergem.	6988	Flandre orientale.	
Evrehaille.	440	Namur.	
Everinge (Ellewoutsdyk et).		Zélande.	
Everlange.	321	Luxembourg.	
Eversdyk.		Zélande.	
Evregnies.	848	Hainaut.	
Ewyk.		Gueldre.	
Exaerd.	3338	Flandre orientale.	
Exel.	1059	Limbourg.	
Eybergen.		Gueldre.	
Eygelshoven.	407	Limbourg.	
Eygenbilsen.	619	*idem.*	
Eyne.	2191	Flandre orientale.	
Eynthout.	584	Anvers.	
Eysden (Maestricht nord).	1300	Limbourg.	
Eysden (Mechelen).	330	*idem.*	
Ezemael.	142	Brabant méridional.	
Ezinge.		Groningue.	

Villes et Communes. F.	*Population*	*Provinces.*	*Départs.*
Fagnolles.	252	Namur.	
Fairon et Comblain.	596	Liége.	
Falaen.	405	Namur.	
Famillereux.	672	Hainaut.	
Falisolle.	579	Namur.	
Fallais.	494	Liége.	
Fall et Mheer.	730	Limbourg.	
Falmagne.	181	Namur.	
Falmignoul.	170	*idem.*	
Farchiennes.	923	Hainaut.	
Fauquemont.	550	Limbourg.	
Faurœulx.	242	Hainaut.	
Fauvillers.	681	Luxembourg.	
Faxe-au-haut-Clocher.	351	Liége.	
Fays.	63	Namur.	
Fays-les-Veneurs.	612	Luxembourg.	
Fayt.	598	Hainaut.	
Félenne.	573	Namur.	
Feluy.	1560	Hainaut.	
Feneur.	258	Liége.	
Ferrières.	754	*idem.*	
Ferwerd.		Frise.	
Feschaux.	181	Namur.	
Feulen.	1331	Luxembourg.	
Fexhe-le-haut-Clocher.	351	Liége.	
Fexhe-Slins.	623	*idem.*	
Filot.	233	*idem.*	
Finnevaux.	140	Namur.	
Finserwolde.		Groningue.	
Fischbach.	639	Luxembourg.	
Fise-Fontaine.	338	Liége.	
Fise-le-Marsal.	310	*idem.*	
Fixe-Fontaine.	338	*idem.*	
Fixe-le-Marsale.	310	*idem.*	
Flamierge.	118	Luxembourg.	
Flavion.	424	Namur.	
Flawinnes.	931	*idem.*	
Flaxweiler.	1238	Luxembourg.	
Flémalle (Grande).	1138	Liége.	
Flémalle (Haute).	817	*idem.*	
Fléron.	1002	*idem.*	
Fleurus.	2158	Hainaut.	
Flins.	730	Liége.	
Flessingue.	4600	Zélande.	d. mer. v.
Flobecq.	4412	Hainaut.	
Flône.	126	Liége.	
Floree.	339	Namur.	
Florcffe.	1490	*idem.*	
Florennes.	1124	*idem.*	
Florenville.	1324	Luxembourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Floriffoux.	239	Namur.	
Flostois.	417	Liége.	
Focan.	247	Namur.	
Fologne.	310	Limbourg.	
Folschette.	332	Luxembourg.	
Folz-les-Caves.	345	Brabant méridional.	
Fontaine-l'Evêque.	2532	Hainaut.	
Fontaine-Valmont.	344	*idem.*	
Fontenoille.	465	Luxembourg.	
Fontenelle.	210	Namur.	
Fontenoy.	542	Hainaut.	
Fooz.	273	Liége.	
Forchies-la-Marche.	647	Hainaut.	
Forest.	673	*idem.*	
Foret.	1533	Liége.	
Foret.	683	Brabant méridional.	
Forges.	536	Hainaut.	
Forrière.	314	Liége.	
Fort de Bath.		Zélande.	
Forville.	583	Liége.	
Fosse.	396	*idem.*	
Fosses.	1923	Namur.	
Fossés (les).	369	Luxembourg.	
Foulhren.	332	*idem.*	
Fouleng.	433	Hainaut.	
Fouron-le-Comte.	1387	Liége.	
Fouron-Saint-Martin.	1145	*idem.*	
Fouron-Saint-Pierre.	460	*idem.*	
Foy-Boisseille.	148	Namur.	
Frahan.	140	Luxembourg.	
Frainaux.	76	Liége.	
Fraipont.	601	*idem.*	
Fraire et Frairoul.	421	Namur.	
Fraiture.	251	Liége.	
Frameries.	4462	Hainaut.	
Framont.	588	Luxembourg.	
Franchimont.	222	Namur.	
Francorchamps.	616	Liége.	
Franc-Waret.	187	*idem.*	
Franeker.	3898	Frise.	mar. j. s.
Frasnes.	371	Namur.	
Frasnes.	1395	Hainaut.	
Frasnes.	3786	*idem.*	
Freeren.	402	Limbourg.	
Fréloux.	40	Liége.	
Fresin.	149	Limbourg.	
Freux.	297	Liége.	
Frisange.	827	Luxembourg.	
Froidemont.	655	Hainaut.	
Froid-Chapelle.	1340	*idem.*	
Froid-Lieu.	104	Namur.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Fronville.	511	Liége.	
Froyennes.	936	Hainaut.	
Fryer.	40	Namur.	
Fumal.	482	Liége.	
Furfooz.	147	Namur.	
Furnaux.	276	*idem.*	
Furnes.	3452	Flandre occidentale.	tous les j.
Fynaard et Heiningen.		Brabant septentrional.	
G.			
Gaesbeek.	344	Brabant méridional.	
Gages.	552	Hainaut.	
Gægnies-Chaussée.	210	*idem.*	
Gaifre.	213	Liége.	
Gallaix.	378	Hainaut.	
Galoppe.	1560	Limbourg.	
Gameren.		Gueldre.	
Gammerage.	1734	Brabant méridional.	
Gand.	60,775	Flandre orientale.	tous les j.
Gend (Ssa de).		Zélande.	
Gansoyen et Doveren.		Brabant septentrional.	
Gapinge.		Zélande.	
Garderen.		Gueldre.	
Garnich.	555	Luxembourg.	
Gassel.		Brabant septentrional.	
Gasselte.		Drenthe.	
Gastel.		Brabant septentrional.	
Gastel (Ancien et nouveau.)		*idem.*	
Gaugnies-Houdeng.	1809	Hainaut.	
Gaurain-Ramcroix.	2490	*idem.*	
Gavere.	919	Flandre orientale.	
Gedinne.	372	Namur.	
Geer.	221	Liége.	
Geersdyk (Wisseckerke et)		Zélande.	
Geervliet.		Hollande méridionale.	
Geest-Betz.	999	Brabant méridional.	
Geesteren.		Gueldre.	
Geest-Gerompont.	368	Brabant méridional.	
Geffen.		Brabant septentrional.	
Gehugten (Zes).		*idem.*	
Geisteren (*Voyez* Wanssum).	579	Limbourg.	
Geldermalsum.		Gueldre.	
Gelbressée.	287	Namur.	
Geldorp.		Brabant méridional.	
Geleen.	2205	Limbourg.	
Gelinden.	614	*idem.*	
Gellick.	422	*idem.*	
Gembes.	213	Namur.	
Gembloux.	1660	*idem.*	
Gemert.		Brabant septentrional.	
Gemmenich.	1012	Liége.	
Genappe.	1073	Brabant méridional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départ.*
Genck.	1339	Limbourg.	
Gend-Brugge.	908	Flandre orientale.	
Genderen et Heesbeen (Eten).		Brabant septentrional.	
Genderlingen.		Gueldre.	
Geneffe.	441	Liége.	
Genemuiden.	1095	Overyssel.	
Genly.	395	Hainaut.	
Gennep.	978	Limbourg.	
Genois (St.)	2900	Flandre occidentale.	
Genoulselderen.	221	Limbonrg.	
Gent.		Gueldre.	
Gentinnes.	582	Brabant méridional.	
Genval.	712	*idem.*	
Georges (St).	649	Flandre occidentale.	
Georges (St).	219	*idem.*	
Georges (St).	2478	Liége.	
Gérard (St).	1266	Namur.	
Gerdingen.	346	Limbourg.	
Geri. (St).	389	Brabant méridional.	
Gerin.	198	Namur.	
Germain (St).	261	*idem.*	
Gerouville.	959	Luxembourg.	
Gerpinnes.	1066	Hainaut.	
Gertrudenberg.	1342	Brabant septentrional.	d. m. me.
Gerwen (Nunen).		*idem.*	
Gestel et Blaarthem.		*idem.*	
Gestel (St. Michiels).		*idem.*	
Gesves.	1153	Namur.	
Genlle.	900	Limbourg.	
Gheel.	7015	Anvers.	
Gheeroden.	651	Brabant méridional.	
Gheluvelt.	1014	Flandre occidentale.	
Gheluwe.	3107	Flandre occidentale.	
Ghestel.	168	Anvers.	
Ghidts.	2725	Flandre occidentale.	
Ghislain (St.)	1126	Hainaut.	
Ghislenghien.	728	*idem.*	
Ghistelles.	1824	Flandre occidentale.	
Ghlin.	1533	Hainaut.	
Ghoy.	2054	*idem.*	
Ghyselbrectigem.	372	Flandre occidentale.	
Ghyverinchove.	530	*idem.*	
Gibecq.	511	Hainaut.	
Gierlée.	910	Anvers.	
Giessen.		Brabant septentrional.	
Giessendam.		Hollande méridionale.	
Giessen-Nieuwekerk.		*idem.*	
Gieten.		Drenthe.	
Giethoorn.		Overyssel.	
Gilles-les-Termonde (St.)	1963	Flandre orientale.	
Gilles (St.)	3438	*idem.*	
Gilles (St.)	1193	Brabant méridional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Gilly.	3012	Hainaut.	
Gilze et Ryen.		Brabant septentrional.	
Gingelom.	461	Limbourg.	
Ginneken et Bavel.		Brabant septentrional.	
Givroulle.	268	Luxembourg.	
Givry.	1113	Hainaut.	
Givry.	154	Luxembourg.	
Glabbais.	642	Brabant méridional.	
Glabbeek.	333	*idem.*	
Glaireuse.	119	Liége.	
Gleixhe.	110	*idem.*	
Gleize (La).	1313	*idem.*	
Glimes.	500	Brabant méridional.	
Glons.	1661	Liége.	
Gnisnée.	425	Namur.	
Gochenée.	302	*idem.*	
Goch.		Limbourg.	
Godinnne.	567	Namur.	
Godverdeghem.	504	Flandre orientale.	
Goë.	469	Liége.	
Goedereede.		Hollande méridionale.	
Goefferdinge.	503	Flandre orientale.	
Goes.	4415	Zélande.	d. mer., v.
Goesdorff.	501	Luxembourg.	
Goesnes.	392	Liége.	
Goidsenhoven.	471	Brabant méridional.	
Goirle.		Brabant septentrional.	
Gomezée.	174	Namur.	
Gomzé-Andoumt.	200	Liége.	
Gondregnies.	397	Hainaut.	
Gontrode.	379	Flandre orientale.	
Goor.	3184	Overyssel.	
Goorix-Audenhove.	931	Flandre orientale.	
Gorcum.	5196	Hollande méridionale.	tous l. j.
Gorredyk.		Frise.	
Gors-sur-Leeuw.	344	Limbourg.	
Gorsel.		Gueldre.	
Gorssum.	287	Limbourg.	
Gosselies.	2977	Hainaut.	
Gossoncourt.	160	Limbourg.	
Gothem.	180	*idem.*	
Gotthem.	1038	Flandre orientale.	
Gottignies.	948	Hainaut.	
Gouda.	11979	Hollande méridionale.	tous l. j.
Gouderak.		*idem.*	
Goudriaan.		*idem.*	
Gougnies.	280	Hainaut.	
Gourdinne.	333	Namur.	
Gourieux.	504	*idem.*	
Gouvy.	233	Luxembourg.	
Gouy-le-Piéton.	1680	Hainaut.	
Goyck.	2319	Brabant méridional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Goyer.	684	Limbourg.	
Gozée.	7786	Hainaut.	
Graauw et Langendam.		Zélande.	
Grace Montegnée.	3326	Liége.	
Graethem.	443	Limbourg.	
Graezen.	295	Brabant méridional.	
Grafhorst.		Overyssel.	
Graft.		Hollande septentrionale	
Graide.	380	Namur.	
Grammene.	545	Flandre orientale.	
Grammont.	5593	*idem.*	tonsl..
Gramsbergen.		Overyssel.	
Grand-Axhe.	166	Liége.	
Grand-Bigard.	590	Brabant méridional.	
Grand-Halleux.	1135	Liége.	
Grand-Han.	547	*idem.*	
Grand-Glise.	417	Hainaut.	
Grand-Jamine.	330	Limbourg.	
Grand-Leez.	1124	Namur.	
Grand-Looz.	169	Limbourg.	
Grand-Manil.	435	Namur.	
Grand-Menil.	507	Liége.	
Grand-Metz.	1242	Hainaut.	
Grandreng.	989	*idem.*	
Grand-Rieux.	563	*idem.*	
Grand-Rosières.	290	Brabant méridional.	
Grand-Spauwen.	582	Limbourg.	
Grand-Ville.	247	Liége.	
Graux.	206	Namur.	
Grave.	2000	Brabant septentrional.	m. j. et s
Graveland (S').		Hollande septentr.	
Gravemoer (S').		Brabant septentrional.	
Gravendeel (S').		Hollande méridionale.	
Gravenhoek (S').		Zélande.	
Gravenpolder (S').		*idem.*	
Gravenwezel (S').	820	Anvers.	
Gravezande (S').		Hollande méridionale.	
Greex.	221	Liége.	
Greisch.	310	Luxembourg.	
Grevenbicht.	834	Limbourg.	
Grevenmachern.	1971	Luxembourg.	
Grez-Doiceau.	1683	Brabant méridional.	
Grimberg-Borght.	2713	*idem.*	
Grimbergen.	1526	Flandre orientale.	
Grimminge.	318	*idem.*	
Grivegnée.	2213	Liége.	
Grobbendonck.	817	Anvers.	
Groede.		Zélande.	
Groenlo.	1873	Gueldre.	
Groesbeek.		*idem.*	
Groningue.	27,800	Groningue.	m. m. et s.
Gronsvelt.	1287	Limbourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Groote-Broek.		Hollande septentr.	
Groote-Brogel.	504	Limbourg.	
Grootenberghe.	928	Flandre orientale.	
Grootloon.		Brabant septentrional.	
Grosbous.	417	Luxembourg.	
Grosage.	383	Hainaut.	
Gros-Kays.	243	Namur.	
Grotegast.		Grouingue.	
Grouw.		Frise.	
Grubbenvorst et Lottum.	1103	Limbourg.	
Grune.	352	Liége.	
Grupont.	156	*idem.*	
Gruytroede.	576	Limbourg.	
Grypskerk.		Groningue.	
Grypskerke.		Zélande.	
Gueldres.		Limbourg.	
Guignies.	624	Hainaut.	
Guirsch.	557	Luxembourg.	
Gulleghem.	3405	Flandre occidentale.	
Gussenhoven.	171	Brabant méridional.	
Guygoren.	303	Limbourg.	
Gysenghien.	813	Flandre orientale.	
Gyzenzele.	335	*idem.*	
H.			
Haagoort (Drongelen et).		Brabant septentrional.	
Haaksbergen.		Overyssel.	
Haamstede.		Zélande.	
Haaren.		Brabant septentrional.	
Haaren.		Groningue.	
Haarlem.	21,200	Hollande septentrion.	t. les j.
Haastrecht.		Hollande méridionale.	
Habay-la-Neuve.	1094	Luxembourg.	
Habay-la-Vieille.	730	*idem.*	
Habergy.	606	*idem.*	
Haccourt.	1069	Liége.	
Hachiville.	375	Luxembourg.	
Hachy.	1426	*idem.*	
Hackendover V. ilmersum.	443	Brabant méridional.	
Hacquegnies.	746	Hainaut.	
Haecht.	1505	Brabant méridional.	
Haelen (Herck).	1502	Limbourg.	
Haelen (Ruremonde).	560	*idem.*	
Haeltert.	2417	Flandre orientale.	
Haeren.	601	Brabant méridional.	
Haeringhe.	1636	Flandre occidentale.	
Haerlebeke.	3089	*idem.*	
Haesdonck.	2027	Flandre orientale.	
Hage (Prince).		Brabant septentrional.	
Hagestyn.		Utrecht.	
Haillot.	569	Namur.	
Haine-St.-Paul.		Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Haine-St.-Pierre.	587	Hainaut.	
Hainin.	376	*idem.*	
Hal.	4612	Brabant méridional.	t. les j.
Halanzy.	1370	Luxembourg.	
Halle.	764	Brabant méridional.	
Halle.	443	Anvers.	
Hallet (Grand).	478	Liége.	
Hallet (Petit).	294	*idem.*	
Halleux.	212	*idem.*	
Hallum.		Frise.	
Halma.	188	Namur.	
Halmael.	138	Limbourg.	
Halsteren et Noordgeest.		Brabant septentrional.	
Haltinne et Strud.	509	Namur.	
Ham (le).		Overyssel.	
Hamaide (la).	1145	Hainaut.	
Hamme.	8376	Flandre orientale.	
Hamme.	159	Brabant méridional.	
Hamme-Mille.	585	*idem.*	
Hamipré.	382	Luxembourg.	
Hamoir.	494	Liége.	
Hamois et Hubinne.	527	Namur.	
Hamont.	925	Limbourg.	
Hampteau.	262	Liége.	
Ham-sur-Eure.	1322	Hainaut.	
Ham-sur-Sambre.	338	Namur.	
Haneffe.	393	Liége.	
Hannèche.	244	*idem.*	
Hannut.	754	*idem.*	
Hauret.	535	Namur.	
Hansbeke.	2440	Flandre orientale.	
Hansinelle.	455	Namur.	
Hansinne.	437	*idem.*	
Han-sur-Lesse.	281	*idem.*	
Hantes-Wiheries.	365	Hainaut.	
Hantzaeme.	1959	Flandre occidentale.	
Hapert et Casteren (Hogeloon).		Brabant septentrional.	
Haps.		*idem.*	
Harchies.	955	Hainaut.	
Hardegaryp.		Frise.	
Hardenberg.	2510	Overyssel.	
Harderwyk.	3751	Gueldre.	d. ma. j. s.
Hardinxveld.		Hollande méridionale.	
Haren et Marcharen.		Brabant septentrional.	
Hargimont.	150	Namur.	
Haring-Carspel.		Hollande septentrion.	
Harkstede.		Groningue.	
Harlange.	404	Luxembourg.	
Harlingue.	6900	Frise.	
Harmelen.		Utrecht.	l. mer. s.
Harmignies.	514	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Harnoncourt.	495	Luxembourg.	
Harre.	569	Liege.	
Harsin.	110	*idem.*	
Harving.	505	Hainaut.	
Harze.	650	Liége.	
Harzy.	284	Luxembourg.	
Haske.		Frise.	
Hafselt.	1469	Overyssel.	
Hasselt.	6328	Limbourg.	d.me.et v.
Hastière-la-Vaux.	254	Namur.	
Hastière-par-delà.	146	*idem.*	
Hatert.		Gueldre.	
Hatrival.	423	Liége.	
Hattem.	2531	Gueldre.	d.ma.et j.
Haulchin.	613	Hainaut.	
Haut-Croix.	766	Brabant méridional.	
Hautem-Ste.-Marguerite.	314	*idem.*	
Haut-Fays.	372	Namur.	
Haut-Ittre.	297	Brabant méridional.	
Haut-le-Wastin.	201	Namur.	
Hautrage.	884	Hainaut.	
Hauwaert.	617	Brabant méridional.	
Havelange.	557	Liége.	
Havelte.		Drenthe.	
Havey.	640	Hainaut.	
Havinnes.	871	*idem.*	
Havré.	1567	*idem.*	
Haye (La).	44,000	Hollande méridionale.	tous les j.
Hazerswoude.		*idem.*	
Hechtel.	829	Limbourg.	
Hedel.		Gueldre.	
Hedikhuizen.		Brabant septentrional.	
Heeg.		Frise.	
Heel.	485	Limbourg.	
Heelenbosch.	155	Brabant méridional.	
Heemskerk.		Hollande septentrion.	
Heemstede.		*idem.*	
Heemvliet.		Hollande méridionale.	
Heer-Abtskerke (s').		Zélande.	
Heerde.		Gueldre.	
Heer et Keer.	1150	Limbourg.	
Heeren-Arentskerke (s').		Zélande.	
Heerenberg (s').		Gueldre.	
Heeren - Hendriks - Kinderen (s').		Zélande.	
Heerenhoek (s').		*idem.*	
Heerenveen.		Frise.	
Heer-Huigewaard.		Hollande septentrion.	
Heer-Jans-Dam.		Hollande méridionale.	
Heerwaarden.		Gueldre.	
Heerlen.	3470	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Heers.	654	Limbourg.	
Hees.	357	*idem.*	
Hees.	253	Namur.	
Hees.		Brabant septentrional.	
Heesbeen (Elten , Genderen et).		*idem.*	
Heesch.		Gueldre.	
Heestert.	2444	Flandre occidentale.	
Heeswyk.		Brabant septentrional.	
Heeze.		*idem.*	
Heden (Ter).		*idem.*	
Heffen.	826	Anvers.	
Heffingen.	469	Luxembourg.	
Heyloo.		Hollande septentrion.	
Heyningen (Feynaard et).		Brabant septentrional.	
Heillo.	650	Zélande.	
Heinenoord.		Hollande méridionale.	
Heinerscheid.	650	Luxembourg.	
Heinkenzand.		Zélande.	
Heino.		Overyssel.	
Heinsch.	1084	Luxembourg.	
Hekelghem.	1497	Brabant méridional.	
Helchin.	981	Flandre orientale.	
Helden.	2110	Limbourg.	
Helder (le).		Hollande septentrion.	
Heldergem.	801	Flandre orientale.	
Helchteren.	569	Limbourg.	
Hellendoorn.		Overyssel.	
Helmond.	2492	Brabant septentrional.	
Helvoet (le Nouveau).		Hollande méridionale.	
Helvoetsluis.		*idem.*	
Helvoirt.		Brabant septentrional.	
Hemer (Bas).		Gueldre.	
Hemelveerdingen.	351	Flandre orientale.	
Hemikem.	667	Anvers.	
Hemmen.		Gueldre.	
Hemptinnes.	466	Liége.	
Hemptinnes.	148	Namur.	
Hendriksen.	94	Limbourg.	
Hendrik-Ido-Ambacht.		Hollande méridionale.	
Hendriks-Kinderen (Heeren).		Zélande.	
Hengelo.		Overyssel.	
Hengelo.		Gueldre.	
Hengstdyk.		Zélande.	
Henis.	267	Limbourg.	
Hennuyères.	993	Hainaut.	
Henri-Chapelle.	1414	Liége.	
Henripont.	336	Hainaut.	
Hensies.	1602	*idem.*	
Heppignies.	542	*idem.*	
Herbeumont.	790	Luxembourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Herchies.	1739	Hainaut.	
Herck.	1529	Limbourg.	
Herck-Saint-Lambert.	822	*idem.*	
Herderen.	358	*idem.*	
Herdersem.	812	Flandre orientale.	
Herent.	1618	Brabant méridional.	
Herenthals.	2943	Anvers.	
Herenthout.	1650	*idem.*	
Herffelinghen.	1440	Brabant méridional.	
Herinnes.	1691	Hainaut.	
Herinnes.	3309	Brabant méridional.	
Hermalle.	725	Liége.	
Hermalle-sous-Huy.	526	*idem.*	
Hermée.	507	*idem.*	
Hermelgem.	312	Flandre orientale.	
Hern-Saint-Hubert.	224	Limbourg.	
Hernen.		Gueldre.	
Héron.	592	Liége.	
Herpen.		Brabant septentrional.	
Herpt et Bern.		*idem.*	
Herquegies.	388	Hainaut.	
Herrevelt.		Gueldre.	
Hersaux.	1564	Flandre occidentale.	
Hersselt.	3325	Anvers.	
Herstal.	4710	Liége.	
Herstappe.	107	Limbourg.	
Hertain.	266	Hainaut.	
Herten (Looz).	77	Limbourg.	
Herten (Meremonde).	607	*idem.*	
Herve.	3353	Liége.	tous les j.
Herwen.		Gueldre.	
Herwynen.		*idem.*	
Herzele.	1419	Flandre orientale.	
Hestere (la).	607	Hainaut.	
Hesperange.	808	Luxembourg.	
Heteren.		Gueldre.	
Heucelsem (Berkelenschot et)		Brabant septentrional.	
Heukelom.	475	Hollande méridionale.	
Heule.	2083	Flandre occidentale.	
Heumen et Malden.		Gueldre.	
Heure-le-Romain.	801	Liége.	
Heures.	362	*idem.*	
Heur-le-Tiche.	215	Limbourg.	
Heurne.	575	Flandre orientale.	
Heusden.	1400	Brabant septentrional.	tous les j.
Heusden.	1683	Flandre orientale.	
Heusden.	1021	Limbourg.	
Hever.	1056	Brabant méridional.	
Heverlé.	1050	*idem.*	
Herillers.	442	Brabant méridional.	
Hex.	348	Limbourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Heyd.	556	Liége.	
Heyderscheyd.	426	Luxembourg.	
Heyen, (*Voyez* Bergen, Cifferden et Well).	2500	Limbourg.	
Heyendonck.	290	Anvers.	
Heyst.	444	Flandre occidentale.	
Heyst-sur-la-Montagne.	5968	~~idem~~ Anvers	
Heythuizen.	1156	Limbourg.	
Hien et Dodeweert.		Gueldre.	
Hillegersberg.		Hollande méridionale.	
Hillebecq.	617	Hainaut.	
Hillegem.	890	Flandre orientale.	
Hillegom.		Hollande méridionale.	
Hilvarensbeek.		Brabant septentrional.	
Hilversum.		Hollande septentr.	
Hindelopen.	1216	Frise.	
Hingene.	3497	Anvers.	
Hingeon.	451	Liége.	
Hives.	315	*idem*.	
Hoboken.	1930	Anvers.	
Hobscheid.	1354	Luxembourg.	
Hodeige.	442	Liége.	
Hodimont.	1975	*idem*.	
Hodistier.	316	*idem*.	
Hody.	384	*idem*.	
Hoedekenskerke.		Zélande.	
Hoegarde.	2224	Brabant méridional.	
Hoek.		Zélande.	
Hoelbeek.	276	Limbourg.	
Hoelede.	539	Brabant méridional.	
Hoensbroek.	1132	Limbourg.	
Hoesselt.	1844	*idem*.	
Hoevelaken.		Gueldre.	
Hoevene.	607	Anvers.	
Hoeven (St. Maartens Polder et le).		Brabant septentrional.	
Hoeylaert.	1629	Brabant méridional.	
Hofstade.	1624	Flandre orientale.	
Hogelande.		Zélande.	
Hogeloon, Hapert et Casteren.		Brabant septentrional.	
Hogeveen.		Drenthe.	
Hogezandt.		Groningue.	
Hognes.	95	Liége.	
Hognoul.	369	*idem*.	
Hollange.	234	Luxembourg.	
Hollain.	1834	Hainaut.	
Hollebeke.	479	Flandre occidentale.	
Hollerich.	631	Luxembourg.	
Hollogne.	155	Liége.	
Hollogne-aux-Pierres.	724	*idem*.	
Hollogne-sur-Geer.	526	*idem*.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Holsbeek.	718	Brabant méridional.	
Holten.		Overyssel.	
Holtz.	288	Luxembourg.	
Holwerd.		Frise.	
Hombeek.	1453	Anvers.	
Hombourg.	1916	Liége.	
Hompré.	172	Luxembourg.	
Hondelange.	759	*idem.*	
Hondremont.	203	Namur.	
Honnay.	336	*idem.*	
Hontvenne.	484	Anvers.	
Hoofdplaat.		Zélande.	
Hoogblokland.		Hollande méridionale.	
Hoog-Carspel.		Hollande septentr.	
Hooge et Lage-Zwaluwe.		Brabant septentrional.	
Hoog-Mierde, Laag-Mierde et Hulsel.		*idem.*	
Hoogkerk.		Groningue.	
Hoogland.		Utrecht.	
Hooglede.	3594	Flandre occidentale.	
Hoogstaade.	530	*idem.*	
Hoogstraeten.	1475	Anvers.	
Hoogwond.		Hollande septentr.	
Hoorn.	9600	*idem.*	tous les j.
Horion-Hozemont.	1916	Liége.	
Horn.	639	Limbourg.	
Hornu.	754	Hainaut.	
Horpmael.	532	Limbourg.	
Horrues.	12,101	Hainaut.	
Horssen.		Gueldre.	
Horst.	4278	Limbourg.	
Hocheid.	365	Luxembourg.	
Hosingen.	1370	*idem.*	
Hollomont.	161	Brabant méridional.	
Hotton.	614	Liége.	
Houcke.	162	Flandre occidentale.	
Houding-Aimeries.	1046	Hainaut.	
Houding-Gaugries.	1809	*idem.*	
Houffalise.	716	Luxembourg.	
Houmont.	202	*idem.*	
Houppertingen.		Brabant septentrional.	
Houppertingen.	760	Limbourg.	
Hous.	263	Namur.	
Housse.	688	Liége.	
Houtain.	677	*idem.*	
Houtain-l'Evêque.	485	*idem.*	
Houtaing.	667	Hainaut.	
Houtain-le-Mont-le-Val.	847	Brabant méridional.	
Houten.		Utrecht.	
Houtenisse.		Zélande.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Houthaelen.	1191	Limbourg.	
Houthem.	452	*idem.*	
Houthem.	1257	Flandre occidentale.	
Houttaves.	608	*idem.*	
Houtthem.	1022	*idem.*	
Houx.	166	Namur.	
Houyet.	470	*idem.*	
Hovardries.	270	Hainaut.	
Hove.	514	Anvers.	
Hoves.	1805	Hainaut.	
Hubert (St.)	1369	Liége.	
Hubert (Mille et St.)		Brabant septentrional.	
Hucorgne.	354	Liége.	
Huibergen.		Brabant septentrional.	
Huigenwaard (Heer).		Hollande septentrion.	
Huissignies.	917	Hainaut.	
Huisum.		Frise.	
Huizen.		Hollande septentrion.	
Huldenberg.	971	Brabant méridional.	
Hulsel (Hooge Mierde, Lage Mierde et)		Brabant septentrional	
Hulsberg.	872	Limbourg.	
Hulsonniaux.	239	Namur.	
Hulst.	1920	Zélande.	
Hulste.	1875	Flandre occidentale.	
Hulthout.	807	Anvers.	
Hulten (Oudheusden Elshout et).		Brabant septentrional.	
Humain.	355	Namur.	
Humbeek.	1477	Brabant méridional.	
Hummel.		Gueldre.	
Hundelgem.	403	Flandre orientale.	
Hunsdorff.	634	Luxembourg.	
Hunsel.	583	Limbourg.	
Huppaye - Molembais St.-Pierre.	655	Brabant méridional.	
Hurwenen et Rossum.		Gueldre.	
Huy.	5467	Liége.	t. les j.
Huysse.	3751	Flandre orientale.	
Huysinghen.	322	Brabant méridional.	
Hyon.	710	Hainaut.	
J.			
Jaarsveld.		Utrecht.	
Jabbeke.	715	Flandre occidentale.	
Jabeek.	348	Limbourg.	
Jacobie Parochie (St).		Frise.	
Jacobs-Capelle.	194	Flandre occidentale.	
Jalhay.	1642	Liége.	
Jamagne.	194	Namur.	
Jambes.	854	*idem.*	
Jaminioulx.	357	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Jamiolle.	78	Namur.	
Jamoigne.	993	Luxembourg.	
Jansland (St).		Zélande.	
Jansteen (St).		*idem*.	
Jauche.	676	Brabant méridional.	
Jauchelette.	400	*idem*.	
Jaudrain-Jaudrenouille.	697	*idem*.	
Javingne.	307	Namur.	
Ichtegem.	1291	Flandre occidentale.	
Ido Ambagt (Hendrik).		Hollande méridionale.	
Idegem.	909	Flandre orientale.	
Idergem.	680	*idem*.	
Jean (St).	676	Flandre occidentale.	
Jean-in-Eremo (St.)	678	Flandre orientale.	
Jean - Geest et Ste Mari-Geest (St).	595	Brabant méridional.	
Jehanville.	86	Liége.	
Jehay.	544	*idem*.	
Jehonville.	554	Luxembourg.	
Jelsum.		Frise.	
Jemeppes.	188	Liége.	
Jemeppes.	1684	*idem*.	
Jemmape.	2838	Hainaut.	
Jemmeppe-sur-Sambre.	1040	Namur.	
Jeneffe.	441	Liége.	
Jeneffe.	261	*idem*.	
Jesseren.	209	Limbourg.	
Jette et Gandshoren.	1226	Brabant méridional.	
Ijerseke.		Zélande.	
Jips.		Hollande septentrion.	
Jilot.	1071	Frise.	
Ilpendam.		Hollande septentrion.	
Impe.	666	Flandre orientale.	
Incourt.	495	Brabant méridional.	
Ines (les).	191	Namur.	
Ingelmunster.	4987	Flandre occidentale.	
Ingen.		Gueldre.	
Ingoyghem.	2003	Flandre occidentale.	
Job in 't Hoon (St).	283	Anvers.	
Jodoigne.	2077	Brabant méridional.	
Jodoigne-Souveraine.	624	*idem*.	
Johannisga (St.)		Frise.	
Jollain-Merlin.	711	Hainaut.	
Joncret.	236	*idem*.	
Joosland (St.)		Zélande.	
José.	341	Liége.	
Josse-ten-Nood (St.)	1293	Brabant méridional.	
Joure.		Frise.	
Jouwert.		*idem*.	
Irchouwelz.	777	Hainaut.	
Isenberghe.	814	Flandre occidentale.	
Isnes (les).	191	Namur.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Iteghem.	998	Anvers.	
Itterbeek.	634	Brabant méridional.	
Itteren.	408	Limbourg.	
Ittervoort.	596	*idem.*	
Ittre.	1319	Brabant méridional.	
Julemont.	245	Liége.	
Jumetz.	5420	Hainaut.	
Junslintser.	1380	Luxembourg.	
Jupille.	1494	Liége.	
Jupille.	290	*idem.*	
Juprelle.	473	*idem.*	
Jurbise.	578	Hainaut.	
Jutphaas.			
Juzaine.	59	Liége.	
Ixelles.	2419	Brabant méridional.	
Izel.	878	Luxembourg.	
Izier.	440	Liége.	
Izières.	707	Hainaut.	
K.			
Kain.	1465	Hainaut.	
Kameryk.		Utrecht.	
Kampen.	7000	Overyssel.	d. mar. j.
Kampens-Nieuwland.		Zélande.	
Kamperveen.		Overyssel.	
Kantes.		Groningue.	
Kapelle et Bottland (Niewkerke).		Zélande.	
Kattendyke.		*idem.*	
Kats en Oost-Beveland.		*idem.*	
Katwyk.		Hollande méridionale.	
Kaulille.	332	Limbourg.	
Kaundorff.	549	Luxembourg.	
Kaye.	1052	*idem.*	
Kedichem.		Hollande méridionale.	
Kehlen.	1283	Luxembourg.	
Kemexhe.	416	Liége.	
Kemmel.	1309	Flandre occidentale.	
Kemseke.	1150	Flandre orientale.	
Keppel.		Gueldre.	
Kerberghen.	1600	Brabant méridional.	
Kerkhem.	191	Flandre orientale.	
Kerkom.	493	Brabant méridional.	
Kerkom.	313	Limbourg.	
Kerkove.	917	Flandre occidentale.	
Kerkraede.	3398	Limbourg.	
Kerkwerve.		Zélande.	
Kerkwyk et Delwynen (Bruchem).		Gueldre.	
Kerkxken.	936	Flandre orientale.	
Kermpt.	232	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Kerniel.	409	Limbourg.	
Kersbeek.	461	Brabant méridional.	
Kessel.		Brabant septentrional.	
Kessel.	1222	Anvers.	
Kessel (Horst).	950	Limbourg.	
Kessenick.	714	*idem*.	
Kesteren.		Gueldre.	
Kethel.		Hollande méridionale.	
Keyem.	727	Flandre occidentale.	
Kieldrecht.	2035	Flandre orientale.	
Kient et Balgoy.		Gueldre.	
Kiesekom.	212	Brabant méridional.	
Klaas Kinderenkerke (Duyvendyke et).		Zélande.	
Klaaswaal.		Hollande méridionale.	
Kleine-Brogel.	259	Limbourg.	
Kleine-Spanwen.	320	*idem*.	
Kleverskerke.		Zélande.	
Klimmen.	920	Limbourg.	
Kloetinge.		Zélande.	
Kloosterburen.		Groningue.	
Klundert.		Brabant septentrional.	
Knegzel et Wessem (Wintelze).		*idem*.	
Knesselaere.	3807	Flandre orientale.	
Knoeke.	659	Flandre occidentale.	
Knype.		Frise.	
Kockengen.		Utrecht.	
Koedyk.		Hollande septentrion.	
Koerich.	776	Luxembourg.	
Koewagt.		Zélande.	
Kollum.		Frise.	
Koog-sur-le-Zaan.		Hollande septentrion.	
Kopstal.	660	Luxembourg.	
Korendyk.		Hollande méridionale.	
Kooten.		Utrecht.	
Kortgene.		Zélande.	
Kortenhoef.		Utrecht.	
Kondekerk.		Hollande septentrion.	
Kondekerke.		Zélande.	
Kondum.		Frise.	
Krabbendyke.		Zélande.	
Kralingen.		Hollande méridionale.	
Krimpen-op-de-Lek.		*idem*.	
Kruys (Saint).		Zélande.	
Kruiningen.		*idem*.	
Kruisland (Steenbergen et).		Brabant septentrional.	
Kudelstaart.		Utrecht.	
Kuyk et Sainte-Agathe.		Brabant septentrional.	
Kuilenbourg.	3820	Gueldre.	
Kuinre.		Overyssel.	

igitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
L.			
Labuissière.	375	Hainaut.	
Lacuisine.	261	Luxembourg.	
Laeken.	1168	Brabant méridional.	
Laer.	238	Liége.	
Laerne.	3420	Flandre orientale.	
Laethem.	1084	*idem.*	
Laforet.	252	Namur.	
Lage-Mierde et Hulsel(Hooge-Mierde).		Brabant septentrional.	
Lage-Zwaluwe (Hooge et).		*idem.*	
La Haye.	44,000	Hollande méridionale.	tous les j.
La Hulpe.	771	Brabant méridional.	
Lambermont.	982	Liége.	
Lambert (St.)	238	Brabant méridional.	
Lambusart.	240	Hainaut.	
Lamine.	244	Liége.	
Lamontzée.	196	*idem.*	
Lampernisse.	331	Flandre occidentale.	
Lanaken.	1562	Limbourg.	
Lanaye.	512	*idem.*	
Lanclaer.	125	*idem.*	
Landegem.	1845	Flandre orientale.	
Landelies.	231	Hainaut.	
Landen.	785	Liége.	
Landenne.	502	*idem.*	
Landsmeer.		Hollande septentr.	
Laneffe.	306	Namur.	
Laneuville.	161	Liége.	
Langbroek.		Utrecht.	
Langdorp.	1640	Brabant méridional.	
Langel (Demen et).		Brabant septentrional.	
Langendam (Graauw et).		Zélande.	
Langendyk (Broek sur).		Hollande septentr.	
Langendyk (Trouw et).		Brabant septentrional.	
Langezwagen.	5073	Frise.	
Languemarck.	5417	Flandre occidentale.	
Langweert.		Frise.	
Lannaye.	599	~~Flandre occidentale.~~	Limburg
Lanquesant.	368	Hainaut.	
Lauscauter.	335	Flandre orientale.	
Lanscheid.	441	Luxembourg.	
Lantin.	326	Liége.	
Lantremange.	286	*idem.*	
Lapscheure.	610	Flandre occidentale.	
Laren.		Hollande septentr.	
Larten.		Gueldre.	
Laroche.	1376	Liége.	
Larochette.	885	Luxembourg.	
Lasne.	924	Brabant méridional.	
Lathuy.	486	*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Latinne.	537	Liége.	
Latour.	493	Luxembourg.	
Laurens (St.)		Zélande.	
Laurent (St.)	2253	Flandre orientale.	
Lauwe.	1365	Flandre occidentale.	
Lavacherie.	435	Liége.	
Lavaux-St.-Anne.	260	Namur.	
Laviot.	30	Luxembourg.	
Lavoir.	221	Liége.	
Léau.	1192	Brabant méridional.	
Lebbeke.	3142	Flandre orientale.	
Lede.	3313	*idem.*	
Ledeacker (Oploo St.-Anthonio et).		Brabant septentrional.	
Ledeberg.	916	Flandre orientale.	
L'Ecluse.	322	Brabant méridional.	
Ledeghem.	3120	Flandre occidentale.	
Leecke.	793	*idem.*	
Leefdaul.	1222	Brabant méridional.	
Leek (de).		Groningue.	
Leende.		Brabant septentrional.	
Leens.		Groningue.	
Leerbek.	455	Brabant méridional.	
Leerdam.	1831	Hollande méridionale.	
Leernes.	776	Hainaut.	
Leers.	784	*idem.*	
Leers et Fosteau.	353	*idem.*	
Leersum.		Utrecht.	
Leest.	1089	Anvers.	
Leeuwen.		Gueldre.	
Leeuwergem.	499	Flandre orientale.	
Leeuw-St.-Pierre.	2893	Brabant méridional.	
Leffinghe.	1265	Flandre occidentale.	
Leger (St.)	1232	Luxembourg.	
Leger (St.)	1033	Hainaut.	
L'Eglise.	613	Luxembourg.	
Leide.	28600	Hollande méridionale.	tous les j.
Leiderdorp.		*idem.*	
Leidschendam.		*idem.*	
Leignon.	993	Namur.	
Leimuiden.		Hollande septentrion.	
Lekkerkerk.		Hollande méridionale.	
Lembeek.	1418	Brabant méridional.	
Lembeke.	2583	Flandre orientale.	
Lemberge.	443	*idem.*	
Lemmer.		Frise.	
Lendelede.	3021	Flandre occidentale.	
Lennick-St.-Quentin.	1908	Brabant méridional.	
Lennick-St.-Martin.	2163	*idem.*	
Lenningen.	1085	Luxembourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Lens.	2004	Hainaut.	
Lens-St.-Remy.	510	Liége.	
Lens-St.-Servais.	200	*idem.*	
Lens-sur-Geer.	353	*idem.*	
Lent.		Gueldre.	
Lescheret.	92	Luxembourg.	
Leshayons.	200	*idem.*	
Lessines.	3644	Hainaut.	
Lesterny.	178	Liége.	
Lesves.	1043	Namur.	
Letterhautem.	766	Flandre orientale.	
Leudlange.	300	Luxembourg.	
Leugnies.	250	Hainaut.	
Leupegem.	753	Flandre orientale.	
Leur et Sprundel (Etten).		Brabant septentrional.	
Lensden.		Utrecht.	
Leuth.	598	Limbourg.	
Leuwarde.	170	Frise.	ma.m.et s.
Leuze.	4413	Hainaut.	
Leuze.	524	Namur.	
Leval-Chaudeville.	159	Hainaut.	
Lexmond.		Hollande méridionale.	
Leyseles.	1675	Flandre occidentale.	
Liberchies.	466	Hainaut.	
Libin-Bas.	276	Liége.	
Libin-Haut.	312	*idem.*	
Lichtaerde,	1326	Anvers.	
Lichtenvoorde.		Gueldre.	
Lichtervelde.	4436	Flandre occidentale.	
Liedekerk.	1582	Brabant méridional.	
Liefferingen,	122	Flandre orientale.	
Liége.	46983	Liége.	tous les j.
Liemde.		Brabant septentrional.	
Lienden.		Gueldre.	
Lier (de).		Hollande méridionale.	
Lierhout.		Brabant septentrional.	
Lierneux.	1669	Liége.	
Liernu.	467	Namur.	
Lierop.		Brabant septentrional.	
Lierre.	10506	Anvers.	tous les j.
Liers.	288	Liége.	
Liessel (Deurne et).		Brabant septentrional.	
Lievin-Essche (St.).	1829	Flandre orientale.	
Lievin-Hautem (St.).	1248	*idem.*	
Liezele.	686	Anvers.	
Ligne.	774	Hainaut.	
Ligney.	323	Liége.	
Lignières.	369	*idem.*	
Ligny.	443	Namur.	
Lille.	945	Anvers.	
Lille-St-Hubert.	502	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Lillo.	1003	Anvers.	
Lillois.	490	Brabant méridional.	
Limal.	973	*idem.*	
Limbourg.	1913	Liége.	
Limbricht.	1165	Limbourg.	
Limelette.	432	Brabant méridional.	
Limerlé.	594	Luxembourg.	
Limont.	298	Liége.	
Lincent.	616	*idem.*	
Linchet.	41	*idem.*	
Lindent.	507	Brabant méridional.	
Linkebeek.	443	*idem.*	
Linkhout.	483	Limbourg.	
Linne.	454	*idem.*	
Lindschoten.		Utrecht.	
Linsen.		Brabant septentrional.	
Linsmeau.	325	Brabant méridional.	
Lintgen.	969	Luxembourg.	
Lippeloo.	535	Anvers.	
Lippenhuizen.		Frise.	
Lisogne.	264	Namur.	
Lisse.		Hollande méridionale.	
Lisseweghe.	980	Flandre occidentale.	
Lith.		Brabant septentrional.	
Lithoyen.		*idem.*	
Lives et Brumagne.	239	Namur.	
Lixhe.	573	Liége.	
Lobbes.	1682	Hainaut.	
Lochem.	1538	Gueldre.	
Lokeren.	12,864	Flandre orientale.	tous les j.
Locre.	587	Flandre occidentale.	
Lodelinsart.	1055	Hainaut.	
Loenen.		Hollande septentrion.	
Loenen.		Gueldre.	
Loenhout.	1578	Anvers.	
Loeverval.	185	Hainaut.	
Loevestein et Munikland (Poederoyen).		Gueldre.	
Lombartzyde.	307	Flandre occidentale.	
Lombeek-Ste.-Catherine.	1218	Brabant méridional.	
Lombeek-Ste.-Marie.	448	Brabant méridional.	
Lombise.	532	Hainaut.	
Lommel.		Brabant septentrional.	
Lompret.	140	Hainaut.	
Lomprez.	393	Namur.	
Lonein.	335	Liége.	
Londerzeel.	3230	Brabant méridional.	
Longchamp.	605	Namur.	
Lonchamps.	413	Luxembourg.	
Longlier.	344	*idem.*	
Longueville.	627	Brabant méridional.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provin ces,*	*Départs.*
Longwilly.	236	Luxembourg.	
Lonneker.		Overyssel.	
Lonzée.	814	Namur.	
Loo.	1363	Flandre occidentale.	
Loochristy.	3051	Flandre orientale.	
Loonbeek.	261	Brabant méridional.	
Loon-op-Zand.		Brabant septentrional.	
Loosdrecht.		Hollande septentrion.	
Loosduinen.		*idem.*	
Lootenhulle.	2297	Flandre orientale.	
Looz.	1314	Limbourg.	
Lopik.		Utrecht.	
Loppersum.		Groningue.	
Lopphem.	940	Flandre occidentale.	
Lorcé.	556	Liége.	
Lorcy.	102	*idem.*	
Lorentzweiller.	426	Luxembourg.	
Losser.		Overyssel.	
Lottum (*voyez* Grubbenvorst).	1103	Limbourg.	
Louette-St.-Denis.	236	Namur.	
Louette-St.-Pierre.	286	*idem.*	
Loupogne.	284	Brabant méridional.	
Louvain.	25,400	*idem.*	tous les j.
Louvegnée.	1344	Liége.	
Lovendegem.	3805	Flandre orientale.	
Lovenjoul.	503	Brabant méridional.	
Louwaige.	754	Limbourg.	
Loyers.	246	Namur.	
Lubbeeck.	1554	Brabant méridional.	
Luingne.	1260	Flandre occidentale.	
Lummen.	2253	Limbourg.	
Lunteren.		Gueldre.	
Lustin.	507	Namur.	
Luxembourg.	9432	Luxembourg.	tous les j.
Luyksgestel.		Anvers.	
M.			
Maaren.		Brabant septentrional.	
Maarheeze.		*idem.*	
Maarssen.		Utrecht.	
Maarten (St.)		Hollande septentrion.	
Maartens-Polder (le Hoeven et St).		Brabant septentrional.	
Maartensdyk (St).	1352	Zélande.	
Maasbommel.		Gueldre.	
Maasdam.		Hollande méridionale.	
Maashees et Overloon.		Brabant septentrional.	
Maasland.		Hollande méridionale.	
Maassluis.	4372	*idem.*	
Mabompré.	205	Luxembourg.	tous les j.
Machtum.	542	*idem.*	
Maesbragt.	940	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Maesniel.	1039	Limbourg.	
Maestricht.	18,410	*idem.*	tous les j.
Maeter.	3014	Flandre orientale.	
Maezenzeel.	564	Brabant méridional.	
Macharen (Haren et).		Brabant septentrional.	
Machelen.	547	Brabant méridional.	
Machelen.	1898	Flandre orientale.	
Macon.	745	Hainaut.	
Made et Drimmelen.		Brabant septentrion.	
Maffe.	668	Liége.	
Maffles.	520	Hainaut.	
Magnée.	214	Liége.	
Maillen.	461	Namur.	
Mailleux.	75	Liége.	
Main (la)	486	Hainaut.	
Mainvault.	1747	*idem.*	
Maire.		Zelande.	
Maiseret.	126	Namur.	
Maissin.	277	Liége.	
Makkum.		Frise.	
Mal.	160	Limbourg.	
Maldegem.	4704	Flandre orientale	
Malden (Heumen et).		Gueldre.	
Malderen.	1185	Brabant méridional.	
Malempré.	322	Liége.	
Maleves-Ste-Marie.	414	Brabant méridional.	
Malines.	19,975	Anvers.	tous les j.
Malonne.	1359	Namur.	
Malvoisin.	131	*idem.*	
Mamer.	883	Luxembourg.	
Manckenvere.	264	Flandre occidentale.	
Mande-St-Etienne.	102	Luxembourg.	
Mande-Ste-Marie.	221	*idem.*	
Manternach.	358	*idem.*	
Maransart.	350	Brabant méridional.	
Marbais.	1217	*idem.*	
Marbais.	344	Hainaut.	
Marche.	1364	Liége.	ma.m.et v.
Marche-les-Dames.	501	*idem.*	
Marchiennes-au-Pont.	1151	Hainaut.	
Marchin.	1454	Liége.	
Marchipont.	104	Hainaut.	
Marchovelette.	234	Namur.	
Marcinelle.	775	Hainaut.	
Marcke.	1265	Flandre occidentale.	
Marcke-les-Ecaussines.	1494	Hainaut.	
Marcourt.	767	Liége.	
Marcq.	1911	Hainaut.	
Mard (St).	705	Luxembourg.	
Marennes.	388	Liége.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Mareveldhoven (Veldhoven et).		Brabant septentrional.	
Margraeten.	790	Limbourg.	
Marguerithe (Ste).	519	Flandre orientale.	
Maria-Audenhove.	1930	*idem.*	
Maria-Hoorebeke.	1646	Flandre orientale.	
Mariakerke.	868	*idem.*	
Mariakerke.	356	Flandre occidentale.	
Maria-Laetem (Ste).	532	Flandre orientale.	
Maria-Leerne.	728	*idem.*	
Maria-Lierde (Ste).	1368	*idem.*	
Marie-Etalle (Ste).	562	Luxembourg.	
Marie-Neuf-Château (Ste).	533	*idem.*	
Mariekerke.	674	Anvers.	
Marienbourg.	487	Namur.	
Marilles.	765	Brabant méridional.	
Marke.	1526	Flandre orientale.	
Markegem.	863	Flandre occidentale.	
Marken.		Hollande septentrion.	
Marlemont.	155	Namur.	
Marlinne.	549	Limbourg.	
Marloye.	113	Liége.	
Marneffe.	461	*idem.*	
Marquain.	815	Hainaut.	
Marrum.		Frise.	
Marsum.		*idem.*	
Martelange.	609	Luxembourg.	
Martens-Leerne.	729	Flandre orientale.	
Martens-Lierde (Saint).	1006	*idem.*	
Martens-Linden (Saint).	332	Limbourg.	
Martouzin.	67	Namur.	
Martué.	204	Luxembourg.	
Marum.		Groningue.	
Masbourg.	332	Liége.	
Maseyk.	3363	Limbourg.	tous les j.
Masny-Saint-Jean.	967	Hainaut.	
Masny-Saint-Pierre.	317	*idem.*	
Massemen-Westrem.	1598	Flandre orientale.	
Massenhoven.	226	Anvers.	
Matagne-la-Grande.	225	Namur.	
Matagne-la-Petite.	258	*idem.*	
Maubry.	975	Hainaut.	
Maulde.	1233	*idem.*	
Maur (Saint).	328	*idem.*	
Maurage.	369	*idem.*	
Maurik.		Gueldre.	
Mazée.	261	Namur.	
Mazy.	437	*idem.*	
Mechelen.	1171	Limbourg.	
Mechelen et Dalgrimby.		Brabant septentrional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Mecher.	736	Luxembourg.	
Médard (Saint).	425	*idem.*	
Meden.		Groningue.	
Medenblik.	2000	Hollande septentrion.	tous les j.
Medernach.	593	Luxembourg.	
Meeffe.	640	Liége.	
Meensel.	266	Brabant méridional.	
Meerbeek.	585	*idem.*	
Meerbeke.	2045	Flandre orientale.	
Meerendré.	2316	*idem.*	
Meerhout.	2718	Anvers.	
Meerkerk.		Hollande septentrion.	
Meerle.	1024	Anvers.	
Meerlebeke.	2630	Flandre orientale.	
Meerlo, Suolgen-Blitterswyk, Tenraath.	1121	Limbourg.	
Meerssen.	1610	*idem.*	
Meeswyk.	408	*idem.*	
Meetkerke.	383	Flandre occidentale.	
Meeuwen, Hel et Babilonien-broek.		Brabant septentrional.	
Megen.		*idem.*	
Mehaigne.	350	Namur.	
Mein.	1300	Anvers.	
Meire.	2012	Flandre orientale.	
Meix devant Virton.	726	Luxembourg.	
Meix-le-Tige.	324	*idem.*	
Meldam.		Frise.	
Melden.	1557	Flandre orientale.	
Meldert.	791	Brabant méridional.	
Meldert.	1402	Flandre orientale.	
Meldert.	512	Limbourg.	
Meliskerke.		Zélande.	
Melin.	564	Liége.	
Melin.	1256	Brabant méridional.	
Melkwezer.	267	*idem.*	
Melle.	1516	Flandre orientale.	
Melle.	479	Hainaut.	
Mellery.	277	Brabant méridional.	
Mellet.	799	Hainaut.	
Mellier.	481	Luxembourg.	
Melreux.	296	Liége.	
Melsbroek.	760	Brabant méridional.	
Melsele.	2272	Flandre orientale.	
Melsen.	456	*idem.*	
Membach.	741	Liége.	
Membre.	162	Namur.	
Membruggen.	474	Limbourg.	
Menaam.		Frise.	
Mendonck.	237	Flandre orientale.	
Menil.	284	Namur.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Menil-Eglise.	186	Namur.	
Menil-Saint-Blaise.	358	*idem.*	
Menin.	4560	Flandre occidentale.	tous les j.
Meppel.	4648	Drenthe.	d. me. et.
Merbes-le-Château.	897	Hainaut.	
Merbes-Sainte-Marie.	403	*idem.*	
Merchtem.	3480	Brabant méridional.	
Merckem.	2416	Flandre occidentale.	
Merdorp.	368	Liége.	
Merkelbeek.	570	Limbourg.	
Merll.	325	Luxembourg.	
Mersch.	1686	*idem.*	
Mertert.	780	*idem.*	
Merxem.	1218	Anvers.	
Merxplas.	1182	*idem.*	
Mesch.	225	Limbourg.	
Meslin-l'Evêque.	1406	Hainaut.	
Mespelaere.	246	Flandre orientale.	
Messancy.	1020	Luxembourg.	
Messelbroek.	409	Brabant méridional.	
Messine.	1291	Flandre occidentale.	
Mesvin.	167	Hainaut.	
Metselawier.		Frise.	
Mettecoven.	168	Limbourg.	
Mettet.	1548	Namur.	
Meulebeke.	7669	Flandre occidentale.	
Meuwen.	770	Limbourg.	
Meux.	673	Namur.	
Mevergnies.	648	Hainaut.	
Meylegem.	249	Flandre orientale.	
Meyel.	706	Limbourg.	
Meygem.	1044	Flandre orientale.	
Meys.	2005	Brabant méridional.	
Mheer.	756	Limbourg.	
Miceret.	351	Liége.	
Michel (St.)	773	Flandre occidentale.	
Michelbeke.	904	Flandre orientale.	
Micheroux.	92	Liége.	
Michielsgestel (St.)		Brabant septentrional.	
Middelaard. (*Voyez* Mook).	900	Limbourg.	
Middelbourg.	13,200	Zélande.	d. me. et v.
Middelbourg.	580	Flandre orientale.	
Middel et Westelbeers (Oostel).		Brabant septentrional.	
Middelharnis.		Hollande méridionale.	
Middelkerke.	602	Flandre occidentale.	
Middellie.		Hollande septentrion.	
Middelrode (Berlicum et).		Brabant septentrional.	
Middelstum.		Groningue.	
Midwolde.		*idem.*	
Mierde (Hulsel, Hooge et Lage).		Brabant septentrion.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Mierlo.		Brabant septentrional.	
Mierwat.	168	Liége.	
Mignault.	878	Hainaut.	
Millemorte.	552	Liége.	
Millen (Tougnes).	748	Limbourg.	
Millen-sur-Aelst.	362	*idem*.	
Mill et St.-Hubert.		Brabant septentrional.	
Millingen.		Gueldre.	
Minderhout.	433	Anvers.	
Minnertscha.		Frise.	
Mis..om.	210	Brabant méridional.	
Mochet.	147	Luxembourg.	
Modave.	198	Liége.	
Moen.	2067	Flandre occidentale.	
Moerbeke.	3153	Flandre orientale.	
Moerbeke.	950	*idem*.	
Moere.	878	Flandre occidentale.	
Moeres.	80	*idem*.	
Moergestel.		Brabant septentrional.	
Moerkerke.	2179	Flandre occidentale.	
Moerseke.	2763	Flandre orientale.	
Mogimont.	240	Luxembourg.	
Moha.	661	Liége.	
Mohiville.	276	Namur.	
Molenaarsgraaf.		Hollande méridionale.	
Molenbeek.	1608	Brabant méridional.	
Molenbeek.	572	*idem*.	
Molhembollebeek.	579	*idem*.	
Moll.	3792	Anvers.	
Momignies.	1679	Hainaut.	
Mompach.	495	Luxembourg.	
Monbliart.	359	Hainaut.	
Monceau-Imbrec.	270	*idem*.	
Monceau.	180	Namur.	
Monderkange.	787	Luxembourg.	
Mondorff.	1305	*idem*.	
Momalle.	936	Liége.	
Monnikendam.	2100	Hollande septentr.	tous les j.
Mons.	19830	Hainaut.	tous les j.
Mons.	794	Liége.	
Monster.		Hollande méridionale.	
Monstreux.	227	Brabant méridional.	
Mont.	363	Luxembourg.	
Montaigu.	1696	Brabant méridional.	
Montenaken.	721	Limbourg.	
Montfoort.	1860	Utrecht.	
Montfort.	610	Limbourg.	
Mont-Gauthier.	404	Namur.	
Mont-Hadelin.	114	Liége.	
Montigni-le-Tilleul.	971	Hainaut.	
Montignies-St.-Christophe.	240	*idem*.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Montigny-lez-Lens.	1042	Hainaut.	
Montigny-sur-Sambre.	1943	*idem.*	
Montig-sur-Roc.	761	*idem.*	
Mont-le-Ban.	530	Luxembourg.	
Mont-Plainchamp.	224	*idem.*	
Mont-Quintin.	223	*idem.*	
Montrauil.	669	Hainaut.	
Montrauil.	796	*idem.*	
Mont-St.-Aldegonde.	398	*idem.*	
Mont-St.-André.	666	Brabant méridional.	
Mont-St.-Aubert.	1010	Hainaut.	
Mont-Ste.-Geneviève.	376	*idem.*	
Mont-St.-Guibert.	286	Brabant méridional.	
Mont-sur-Marchiennes.	792	Hainaut.	
Montzen.	1227	Liége.	
Monzaive.	89	Namur.	
Mook , Middelaar.	900	Limbourg.	
Moordrecht.		Hollande méridionale.	
Mooregem.	750	Flandre orientale.	
Moorsel.	2259	*idem.*	
Moorsele.	3893	Flandre occidentale.	
Moorslede.	4988	*idem.*	
Moortseele.	584	Flandre orientale.	
Moortsel.	1075	Anvers.	
Mopertingen.	352	Limbourg.	
Mopertingen.		Brabant septentrional.	
Morckhoven.	365	Anvers.	
Moresnet.	939	Liége.	
Morialmé.	662	Namur.	
Moricy.	170	Liége.	
Morlanwelz.	1458	Hainaut.	
Mormont.	737	Liége.	
Mornimont.	195	Namur.	
Mortehan.	287	Luxembourg.	
Mortier.	921	Liége.	
Mortroux.	471	*idem.*	
Mouland.	314	*idem.*	
Moulbaix.	812	Hainaut.	
Mourcourt.	1270	*idem.*	
Mouscron.	5580	Flandre occidentale.	
Moustier.	1366	Hainaut.	
Moustier.	454	Namur.	
Mousty-Céroux.	670	Brabant méridional.	
Moxhe.	444	Liége.	
Moyen.	284	Luxembourg.	
Mozet.	1118	Namur.	
Muiden.	994	Hollande septentrion.	
Mulbragt.		Limbourg.	
Mullem.	652	Flandre orientale.	
Munckzwalm.	432	*idem.*	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Munnikenland (Poederoyen-Loevestein et).		Gueldre.	
Muno.	1033	Luxembourg.	
Munshausen.	634	*idem.*	
Munster-Bilsen.	786	Limbourg.	
Munster et Muylkerk (Dussen).		Brabant septentrional.	
Munstergeleen.	541	Limbourg.	
Munte.	872	Flandre orientale.	
Muntendam.		Groningue.	
Musson.	1045	Luxembourg.	
Mussy-la-Ville.	762	*idem.*	
Muylkerk (Dussen - Munster et).		Brabant septentrional.	
Muysen.	1252	Brabant méridional.	
Muysen.	112	Limbourg.	
My.	150	Liége.	
Mydrecht.		Utrecht.	
Mynsheerenland.		Hollande méridionale.	
N.			
Naaldwyk.		Hollande méridionale.	
Naarden.	1809	Hollande septentrion.	
Naast.	1081	Hainaut.	
Nafraiture.	232	Namur.	
Nalinnes.	1266	Hainaut.	
Namèche.	383	Liége.	
Namur.	16,165	Namur.	tous les j.
Nandrin.	471	Liége.	
Naomé.	138	Namur.	
Nassogne.	863	Liége.	
Natoye.	449	Namur.	
Nazareth.	4276	Flandre orientale.	
Nederasselt.		Gueldre.	
Nederboulaere.	312	Flandre orientale.	
Nederbrakel.	3513	*idem.*	
Neder-Eenaeme.	435	*idem.*	
Neder el Overheembeeck.	438	Brabant méridional.	
Nederhasselt.	819	Flandre orientale.	
Nederheim.		Brabant septentrional.	
Nederheim.	240	Limbourg.	
Nederhemert.		Gueldre.	
Nederhorst-den-Berg.		Utrecht.	
Nederokerseel.	607	Brabant méridional.	
Nederweert.	3597	Limbourg.	
Nederwetten et Eckart.		Brabant septentrional.	
Nederzwalm.	269	Flandre orientale.	
Neede.		Gueldre.	
Neer.	1263	Limbourg.	
Neerbosch.		Gueldre.	
Neerbutzel.	65	Brabant méridional.	
Neerglabeek.	102	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Neerhaeren.	285	Limbourg.	
Neerhespen.	290	Liége.	
Neerheylissem.	848	Brabant méridional.	
Neerlanden.	200	Liége.	
Neerlinter.	1792	Brabant méridional.	
Neeritteren.	961	Limbourg.	
Neeroeteren.	933	*idem.*	
Neerpelt.	1065	*idem.*	
Neerrepen.	180	*idem.*	
Neervelp.	243	Brabant méridional.	
Neerwinden.	268	Liége.	
Neerysche.	846	Brabant méridional.	
Neffe ou Anseremme.	303	Namur.	
Nes.		Frise.	
Nessonvaux.	398	Liége.	
Neterzel (Bladel et).		Brabant septentrional.	
Néthène.	771	Brabant méridional.	
Netterden.		Gueldre.	
Nettines.	166	Liége.	
Neuf-Château.	1242	Luxembourg.	
Neuf-Château.	791	Liége.	
Neufmaison.	494	Hainaut.	
Neunhausen.	326	Luxembourg.	
Neusen (ter).		Zélande.	
Neuve-Eglise.	2856	Flandre occidentale.	
Neuville.	1583	Hainaut.	
Neuville (canton de Beauraing).	80	Namur.	
Neuville (canton de Philippeville).	350	*idem.*	
Neuville-en-Condroz.	410	Liége.	
Neuville-sur-Meuse.	96	*idem.*	
Nevele.	3197	Flandre orientale.	
Neygem.	238	*idem.*	
Nibbinxwoud.		Hollande septentrion.	
Nichin.	1808	Hainaut.	
Nicolas (Saint).	11,510	Flandre orientale.	tous es j.
Nicolas (Saint).	1061	Liége.	
Niederanven.	1705	Luxembourg.	
Niedorp (Nieuwe).		Hollande septentrion.	
Niedorp (Oude).		*idem.*	
Niel.	1848	Anvers.	
Niel (Mechelen).	165	Limbourg.	
Niel (Saint-Trond).	317	*idem.*	
Nieuport.	2606	Flandre occidentale.	mar. j. v.
Nieuwaal (Zuilichem et).		Gueldre.	
Nieuw-Beyerland.		Hollande méridionale.	
Nieuwe-Capelle.	430	Flandre occidentale.	
Nieuwekerk (Giessen).		Hollande méridionale.	
Nieuwe-Niedorp.		Hollande septentrion.	
Nieuwendam.		*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Nieuwenhagen.	950	Limbourg.	
Nieuwenhoorn.		Hollande méridionale.	
Nieuwenhove.	464	Flandre orientale.	
Nieuwe-Pekel-A.		Groningue.	
Nieuwer-Amstel.		Hollande septentrion.	
Nieuwerkerk (sur l'Yssel).		Hollande méridionale.	
Nieuwerkerke Kapelle et Botland.		Zélande.	
Nieuwerkerken.	1909	Flandre orientale.	
Nieuwerkerken.	454	Limbourg.	
Nieuwe-Schans.		Groningue.	
Nieuwe-Tonge.		Hollande méridionale.	
Nieuw-Gastel (Oud et).		Brabant septentrional.	
Nieuw-Helvoet.		Hollande méridionale.	
Nieuwkerke.	1806	Flandre orientale.	
Nieuwkoop.		Hollande méridionale.	
Nieuwkuik et Onzenoort.		Brabant septentrional.	
Nieuwland.		Zélande.	
Nieuwland (Kampens).		*idem.*	
Nieuwlande.		*idem.*	
Nieuwlekkerland.		Hollande méridionale.	
Nieuwmunster.	229	Flandre occidentale.	
Nieuwpoort.		Hollande méridionale.	
Nieuwrhode.	672	Brabant méridional.	
Nieuw-Stad.	570	Limbourg.	
Nieuw-Streyen (Poortvliet et).		Zélande.	
Nieuwveen.		Hollande méridionale.	
Nieuwvliet.		Zélande.	
Nieuwvosmaer.		Brabant septentrional.	
Niewolde.		Groningue.	
Niftrik.		Gueldre.	
Nil-St.-Vincent et Nil-St.-Martin.	910	Brabant méridional.	
Nimy-Maizières.	1300	Hainaut.	
Ninove.	3365	Flandre orientale.	
Nismes.	619	Namur.	
Nispen (Rosendaal et).		Brabant septentrional.	
Nisse.		Zélande.	
Nistelrode.		Brabant septentrional.	
Nive.	608	Luxembourg.	
Nivelles.	7000	Brabant méridional.	l. mer. et s.
Niverlée.	87	Namur.	
Nobressart.	811	Luxembourg.	
Nodebaix.	599	Brabant méridional.	
Noduwez.	688	*idem.*	
Noirchain.	160	Hainaut.	
Noirefontaine.	340	Luxembourg.	
Noirmont.	179	Brabant méridional.	
Noiseux.	367	Liége.	
Nokere.	1328	Flandre orientale.	
Nomeren.	567	Luxembourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Nooddorp.		Hollande méridionale.	
Noorbeek.	292	Limbourg.	
Noordbroek.		Groningue.	
Noorddyk.		*idem.*	
Noordeloos.		Hollande méridionale.	
Noordgeest (Halsteren et).		Brabant septentrion.	
Noordgouwe.		Zélande.	
Noordschote.	500	Flandre occidentale.	
Noordwelle.		Zélande.	
Noordwolde.		Frise.	
Noordwyk.		Hollande méridionale.	
Noordwykerhout.		*idem.*	
Norderwyck.	1071	Anvers.	
Norg.		Drenthe.	
Nosseghem.	432	Brabant méridional.	
Nouvelles.	173	Hainaut.	
Noville.	638	Brabant méridional.	
Noville.	535	Luxembourg.	
Noville.	161	Liége.	
Noville-les-Bois.	888	Namur.	
Nukerke.	2562	Flandre orientale.	
Nuland.		Brabant septentrional.	
Numandsdorp.		Hollande méridionale.	
Nunengerwen.		Brabant septentrional.	
Nunheim.	191	Limbourg.	
Nunspect.		Gueldre.	
Nuth.	1186	Limbourg.	
Nybroek.		Gueldre.	
Nykerk.	5662	*idem.*	
Nyland.		Frise.	
Nylen.	1387	Anvers.	
Nymègue.	13,326	Gueldre.	d. me. et v.
Nyveen.		Drenthe.	
O.			
Obais.	780	Hainaut.	
Obdam.		Hollande septentrion.	
Oberwanpach.	377	Luxembourg.	
Obigies.	512	Hainaut.	
Obigt et Papenhoven.	530	Limbourg.	
Obourg.	646	Hainaut.	
Oodelem.	2972	Flandre occidentale.	
Ochamps.	637	Liége.	
Ochten.		Gueldre.	
Ocquier.	673	Liége.	
Odeige.	369	*idem.*	
Odilienberg (St.)	590	Limbourg.	
Odoorn.		Drenthe.	
Oduir.	232	Liége.	
Oedenroode (St.)		Brabant septentrional.	
Offagne.	409	Luxembourg.	
Oeffelt.		Brabant septentrional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Oenkerk.		Frise.	
Oeren.	173	Flandre occidentale.	
Oerle.		Brabant septentrion.	
Oestgeest.		Hollande méridionale.	
Oeteghem.	2060	Flandre occidentale.	
Oetinghen.	1109	Brabant méridional.	
Oevel.	613	Anvers.	
Ogy.	1092	Hainaut.	
Ohain.	1606	Brabant méridional.	
Ohe et Laak.	450	Limbourg.	
Ohey.	652	Namur.	
Oignies.	750	*idem*.	
Oirbeck.	188	Brabant méridional.	
Oirsbeck.	914	Limbourg.	
Oirschot et Best.		Brabant septentrional.	
Oiskerque.	368	Brabant méridional.	
Oisterwyk.		Brabant septentrional.	
Oizy.	175	Namur.	
Okegem.	412	Flandre orientale.	
Oldeboorn.		Frise.	
Oldebroek.		Gueldre.	
Oldehove.		Groningue.	
Oldekerk.		*idem*.	
Oldemarkt.		Overyssel.	
Oldenzaal.	4964	*idem*.	
Olderen (*voyez* Venray.)	3769	Limbourg.	
Oleye.	386	Liége.	
Ollignies.	1008	Hainaut.	
Ollomont.	326	Luxembourg.	
Olloy.	650	Namur.	
Olmen.	1067	Anvers.	
Olne.	2491	Liége.	
Olsene.	1364	Flandre orientale.	
Olst.		Overyssel.	
Omal.	163	Liége.	
Omezée.	104	Namur.	
Ommen.		Overyssel.	
On.	321	Namur.	
Onhaye.	330	*idem*.	
Onkerzeele.	512	Flandre orientale.	
Onnezies.	302	Hainaut.	
Onstwedde.		Groningue.	
Onze-Lieve-Vrouwe-Polder.		Zélande.	
Onzen Oord (Nieuwkuik et).		Brabant septentrional.	
Ooyen.		Gueldre.	
Ooy et Persinger.		*idem*.	
Ooleghem.	681	Anvers.	
Oolen.	1202	*idem*.	
Ooltgensplaat.		Hollande méridionale.	
Oombergen.	872	Flandre orientale.	
Oordegem.	1533	*idem*.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Oorderen.	508	Anvers.	
Ooskerke.	703	Flandre occidentale.	
Oost.	190	Limbourg.	
Oostacker.	4148	Flandre orientale.	
Oostbeveland (Kats et).		Zélande.	
Oostburg.		*idem.*	
Oostcamp.	2970	Flandre occidentale.	
Oostcapelle.		Zélande.	
Oostdunkerke.	533	Flandre occidentale.	
Oosteecloo.	1649	Flandre orientale.	
Oostel, Middel et Westelbeers.		Brabant septentrional.	
Oosterbeek.		Gueldre.	
Oosterend.		Frise.	
Oosterhout.	6315	Brabant septentrional.	
Oosterland.		Zélande.	
Oostermeer.		Frise.	
Oosterwolde.		Gueldre.	
Oosterwolde.		Frise.	
Oosterzee.		*idem.*	
Oosterzeele.	2209	Flandre orientale.	
Oostham.	952	Limbourg.	
Oosthuizen.		Hollande septentrion.	
Oostkerke.	222	Flandre occidentale.	
Oostmalle.	928	Anvers.	
Oostmienkerke.	1820	Flandre occidentale.	
Oostroosebeke.	3822	*idem.*	
Oostsonbourg.		Zélande.	
Oostvleteren.	1346	Flandre occidentale.	
Oostvoorn.		Hollande méridionale.	
Oostwinckel.	954	Flandre orientale.	
Oostzanen.		Hollande septentrion.	
Ootmaarsum.	4397	Overyssel.	
Opbrakel.	2134	Flandre orientale.	
Opdorp.	1020	*idem.*	
Opglabbeck.	439	Limbourg.	
Opgrimby.	81	*idem.*	
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.	1040	Brabant méridional.	
Ophasselt.	1198	Flandre orientale.	
Opheers.	213	Limbourg.	
Ophensden.		Gueldre.	
Opheylissem.	470	Brabant méridional.	
Ophoven.	573	Limbourg.	
Opitter.	352	*idem.*	
Oplinter.	730	Brabant méridional.	
Oploo-Saint-Anthoine et Ledeacker.		Brabant septentrional.	
Opoeteren.	448	Limbourg.	
Opont.	263	Luxembourg.	
Opprebais.	1012	Brabant méridional.	
Oppuers.	940	Anvers.	
Opvelp.	480	Brabant méridional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Opwyk.	2746	Brabant méridional.	
Opynen.		Gueldre.	
Orbais.	462	Brabant méridional.	
Orchimont.	261	Namur.	
Orcq.	447	Hainaut.	
Oret.	280	Namur.	
Oreye.	440	Liége.	
Ordingen.	113	Limbourg.	
Orgeo.	714	Luxembourg.	
Ormeignies.	978	Hainaut.	
Orp-le-Grand.	964	Brabant méridional.	
Orroir.	650	Flandre orientale.	
Orsmael.	315	Brabant méridional.	
Orthée.	817	Liége.	
Ortbenville.	122	*idem*.	
Ortho.	850	*idem*.	
Osch.		Brabant septentrional.	
Osperen.	456	Luxembourg.	
Ossendrecht.		Brabant septentrional.	
Ossenisse.		Zélande.	
Ostende.	10,554	Flandre occidentale.	tous les j.
Ostiches.	1022	Hainaut.	
Osweiler.	433	Luxembourg.	
Oteppe.	458	Liége.	
Otergem.	410	Flandre orientale.	
Oterssom.	1000	Limbourg.	
Othée.	817	Liége.	
Otrange.	289	Limbourg.	
Otterlo.		Gueldre.	
Ottignies.	742	Brabant méridional.	
Ottré.	217	Luxembourg.	
Ouckene.	1807	Flandre occidentale.	
Oud-Beyerland.		Hollande méridionale.	
Oud-Carspel.		Hollande septentrion.	
Oud-Dorp.		Hollande méridionale.	
Oudeberkoop.		Frise.	
Oude-Capelle.	125	Flandre occidentale.	
Oudega.		Frise.	
Oudelande.		Zélande.	
Oudenbosch.		Brabant septentrional.	
Oudenbourg.	818	Flandre occidentale.	
Oudendyk (Woudrichem et le).		Brabant septentrional.	
Oudenhoorn.		Hollande méridionale.	
Oude-Niedorp.		Hollande septentrion.	
Oud et Nieuw-Gastel.		Brabant septentrional.	
Oude-Pekel-A.		Groningue.	
Ouder-Amstel.		Hollande septentrion.	
Ouderkerk-sur-l'Yssel.		Hollande méridionale.	
Oude-Tonge.		*idem*.	
Oude-Water.	1665	*idem*.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départ.*
Oud-Heussden Elshout et Hulten.		Brabant septentrional.	
Oudshoorn.		Hollande méridionale.	
Oudvosmaer et Vryberghe.		Zélande.	
Oudwoude.		Frise.	
Ouffet.	672	Liége.	
Ougrée.	1011	*idem.*	
Oultre.	895	Flandre orientale.	
Oupeye.	488	Liége.	
Outrelouxhe.	121	*idem.*	
Outtenbourg.	599	Brabant méridional.	
Ouwerkerke.		Zélande.	
Overboulaere.	1225	Flandre orientale.	
Overhespen.	125	Liége.	
Overlaer.	126	Brabant méridional.	
Overloon (Maashees et).		Brabant septentrional.	
Overmeire.	2622	Flandre orientale.	
Overpelt.	1266	Limbourg.	
Overrepen.	336	*idem.*	
Overschie.		Hollande méridionale.	
Overslag.			
Overwinden.	291	Liége.	
Overyssche-Notre-Dame-au-Bois.	3420	Brabant méridional.	
Ovezande.			
Oyghem.	987	Flandre occidentale.	
Oycke.	1102	Flandre orientale.	
Ozo.	140	Liége.	
P.			
Paal.	1477	Limbourg.	
Paemele.	1950	Brabant méridional.	
Paifve.	213	Liége.	
Pailhe.	294	*idem.*	
Paliseul.	746	Luxembourg.	
Pannerden.		Gueldre.	
Papendrecht.		Hollande méridionale.	
Papignies.	604	Hainaut.	
Parfondvaux.	80	Liége.	
Parike.	847	Flandre orientale.	
Passchendaele.	2571	Flandre occidentale.	
Patignies.	158	Namur.	
Paturages.	3503	Hainaut.	
Paulaethem.	370	Flandre orientale.	
Pauwels (St.)	1495	*idem.*	
Peck.	1793	Hainaut.	
Peen.		Brabant septentrional.	
Peer.	1240	Limbourg.	
Peissant.	485	Hainaut.	
Pekel-A. (Nieuwe).		Groningue.	
Pekel-A. (Oude).		*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Pellaines.	225	Liége.	
Pellemberg.	1788	Brabant méridional.	
Pepinghem.	914	*idem.*	
Perk.	906	*idem.*	
Perlé.	334	Luxembourg.	
Pernisse.		Hollande méridionale.	
Péronne.	248	Hainaut.	
Péronnes.	700	*idem.*	
Persinger (Ooy et).		Gueldre.	
Peruwelz.	5465	Hainaut.	
Perryse.	825	Flandre occidentale.	
Perwez.	1436	Brabant méridional.	
Perwez.	280	Namur.	
Pesches.	902	*idem.*	
Pessoux.	413	*idem.*	
Pétange.	632	Luxembourg.	
Petegem.	992	Flandre orientale.	
Petegem.	2189	*idem.*	
Petigny.	558	Namur.	
Petit-Enghien.	1637	Hainaut.	
Petite-Somme.	195	Liége.	
Petit-Fays.	107	Namur.	
Petit-Jamine.	168	Limbourg.	
Petit-Rœulx.	814	Hainaut.	
Petit-Rœulx-lez-Nivelles.	276	*idem.*	
Petit-Rosières.	302	Brabant méridional.	
Pettingen.	308	Luxembourg.	
Peuthy.	308	Brabant méridional.	
Philippeville.	1115	Namur.	
Philippine.		Zélande.	
Philipsland (St.)		*idem.*	
Pierre (St.)	654	Flandre occidentale.	
Pierre (St.)	522	Limbourg.	
Pierre (St.)	630	Luxembourg.	
Pierre-Chapelle (St.)	1420	Hainaut.	
Pieton.	485	*idem.*	
Pietrain.	703	Brabant méridional.	
Pietrebais-Chapelle-St.-Laurent.	597	*idem.*	
Pipaux.	1391	Hainaut.	
Pirange.	357	Limbourg.	
Pitthem.	4973	Flandre occidentale.	
Plaigne (la)	698	Hainaut.	
Plainevaux.	383	Liége.	
Planchenois.	520	Brabant méridional.	
Poederlé.	378	Anvers.	
Poederoyen Louvestein et Munnikeland.		Gueldre.	
Poesele.	662	Flandre orientale.	
Polder (le Hoeven et St.-Maartens).		Brabant septentrional.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Polder (Onze-Lieve-Vrouwe).		Zélande.	
Polinckhove.	1400	Flandre occidentale.	
Pollaere.	519	Flandre orientale.	
Poll et Panheel.	246	Limbourg.	
Polleur.	1171	Liége.	
Polsbroeck.		Utrecht.	
Pommerœul.	779	Hainaut.	
Poncet.	219	Liége.	
Pondrome.	411	Namur.	
Pont à Celles.	1336	Hainaut.	
Pontillas.	178	Liége.	
Pont le Loup.	403	Hainaut.	
Poortvliet et Nieuwstryen.		Zélande.	
Poperinghe.	9081	Flandre occidentale.	
Poppel.	890	Anvers.	
Popuelles.	486	Hainaut.	
Porcheresse.	213	Namur.	
Porcheresse.	204	Liége.	
Portugaal.		Hollande méridionale.	
Post et Schadek.	505	Luxembourg.	
Posterholt.	700	Limbourg.	
Pottes.	1158	Hainaut.	
Poucet.	219	Liége.	
Poucques.	1153	Flandre orientale.	
Poupehan.	290	Luxembourg.	
Pousset.	447	Liége.	
Presles.	530	Hainaut.	
Princen-Hage.		Brabant septentrional.	
Prinsenland (Dinteloord et).		*idem*.	
Profondeville.	519	Namur.	
Proven.	1247	Flandre occidentale.	
Pry.	316	Namur.	
Puers.	3979	Anvers.	
Puiflyk.		Gueldre.	
Pulderbosch.	534	Anvers.	
Pulle.	550	*idem*.	l. me. et v.
Purmerend.	2400	Hollande septentrion.	
Purnode.	154	Namur.	
Pussemange.	310	Luxembourg.	
Putte.	2514	Anvers.	
Putten.		Brabant septentrional.	
Putten.		Gueldre.	
Puttershoek.		Hollande méridionale.	
Pynakker.		*idem*.	
Q.			
Quaedmechelen.	966	Limbourg.	
Quaregnon.	2237	Hainaut.	
Quaremont.	1600	Flandre orientale.	
Quartes.	399	Hainaut.	
Quenast.	385	Brabant méridional.	
Queue-du-Bois.	867	Liége.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Quevaucamps.	1259	Hainaut.	
Quevy le Grand.	579	*idem.*	
Quevy le Petit.	737	*idem.*	
Quiévrain.	1460	*idem.*	
R.			
Raalte.		Overyssel.	
Raamsdonk.		Brabant septentrional.	
Rachamps.	238	Luxembourg.	
Rachecourt.	504	*idem.*	
Racour.	659	Liége.	
Raevels.	710	Anvers.	
Ragnée.	476	Hainaut.	
Rahier.	437	Liége.	
Rambrouch.	398	Luxembourg.	
Ramegnies.	235	Hainaut.	
Ramegnies Chin.	790	*idem.*	
Ramelot.	124	Liége.	
Ramet-Ivoz.	938	*idem.*	
Ramillies Offus.	523	Brabant méridional.	
Rams-Capelle.	535	Flandre occidentale.	
Rams-Capelle.	343	*idem.*	
Ramsdonk.	531	Brabant méridional.	
Rance.	875	Hainaut.	
Rands-Dorp.		Hollande septentrion.	
Randwyk.		Gueldre.	
Ransart.	1419	Hainaut.	
Ranst.	1193	Anvers.	
Rauwerd.		Frise.	
Ravestyn.		Brabant septentrional.	
Rebaix.	793	Hainaut.	
Rebeck.	1761	Brabant méridional.	
Rechain (petit).	1596	Liége.	
Rechain (grand).	1110	*idem.*	
Rechrival.	141	Luxembourg.	
Reckange.	660	*idem.*	
Reckem.	1432	Flandre occidentale.	
Recogne.	500	Luxembourg.	
Redange.	645	*idem.*	
Redu.	394	Namur.	
Reek.		Brabant septentrional.	
Reekheim.	865	Limbourg.	
Reeth.	1150	Anvers.	
Reewyk.		Hollande méridionale.	
Reid (la).	2137	Liége.	
Reisdorff.	418	Luxembourg.	
Releghem.	257	Brabant méridional.	
Remagne.	183	Liége.	
Remerschen.	1133	Luxembourg.	
Remich.	1603	*idem.*	
Remi-Champagne.	116	*idem.*	
Remicourt.	275	Liége.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Remy (St.)	837	Liége.	
Remy (St.)	305	Hainaut.	
Remi Geest (St.)	476	Brabant méridional.	
Remoiville.	112	Luxembourg.	
Renaix.	9906	Flandre orientale.	
Rendeux.	704	Liége.	
Renesse.		Zélande.	
Reninghe.	1902	Flandre occidentale.	
Reninghelst.	1869	*idem*.	
Renswoude.		Utrecht.	
Reppe.	116	Liége.	
Reppel.	140	Limbourg.	
Ressaix.	295	Hainaut.	
Ressegem.	648	Flandre orientale.	
Resteigne.	510	Namur.	
Rethy.	1957	Anvers.	
Retinne.	499	Liége.	
Retranchement.		Zélande.	
Rettigny.	271	Luxembourg.	
Reusel.		Brabant septentrional.	
Reves.	892	Hainaut.	
Rheenen.	2177	Utrecht.	
Rhisnes.	499	Namur.	
Rhode-Ste.-Agathe.	759	Brabant méridional.	
Rhode-St.-Pierre.	649	*idem*.	
Rhoden.		Drenthe.	
Rhodes-St.-Genèse.	1186	Brabant méridional.	
Rhoon.		Hollande méridionale.	
Rhynsburg.		*idem*.	
Rhynzaterwoude.		*idem*.	
Richelle.	461	Liége.	
Bidderkerk.		Hollande méridionale.	
Riddershoven.	212	Flandre orientale.	
Riel (Alphen et).		Brabant septentrional.	
Riempst.	190	Limbourg.	
Rienne.	359	Namur.	
Riethoven.		Brabant septentrional.	
Rillaert.	1056	Brabant méridional.	
Rilland (Bathen).		Zélande.	
Rimbourg.	300	Limbourg.	
Rindschleiden.	795	Luxembourg.	
Rinsmageest.		Frise.	
Riquiers (St.)	242	Flandre occidentale.	
Ritthem.		Zélande.	
Rivière.	358	Namur.	
Rixensart.	919	Brabant méridional.	
Rixingen.	254	Limbourg.	
Rixtel (Aarle et).		Brabant septentrional.	
Robechies.	205	Hainaut.	
Robelmont.	372	Luxembourg.	
Rochefort.	1131	Namur.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Rochehaut.	300	Luxembourg.	
Rockanje.		Hollande méridionale.	
Rocour.	371	Liége.	
Roclenge (Maestricht sud)	643	Limbourg.	
Roclenge (Looz).	195	*idem*.	
Rodenbourg.	527	Luxembourg.	
Roeser.	832	*idem*.	
Rœulx.	2507	Hainaut.	
Roggel.	1321	Limbourg.	
Rognée.	272	Namur.	
Rognon.	109	Brabant méridional.	
Roi.	263	Liége.	
Roisin.	1010	Hainaut.	
Rolde.		Drenthe.	
Rolduc.	455	Limbourg.	
Rolleghem.	1764	Flandre occidentale.	
Roloux.	227	Liége.	
Roly.	179	Namur.	
Romerée.	387	*idem*.	
Rommershoven.	304	Limbourg.	
Rommersom.	262	Brabant méridional.	
Romsée.	1204	Liége.	
Rondu.	166	*idem*.	
Rongy.	1095	Hainaut.	
Ronquières.	1098	*idem*.	
Ronsele.	528	Flandre orientale.	
Rooborst.	534	*idem*.	
Roordahuizen.		Frise.	
Roosbeek.	309	Brabant méridional.	
Roosebeke.	346	Flandre orientale.	
Roosteren.	580	Limbourg.	
Rosée.	445	Namur.	
Roseghem-Capelle.	1562	Flandre occidentale.	
Rosendaal et Nispen.		Brabant septentrional.	
Rosières.	417	Brabant méridional.	
Rosières.	161	Luxembourg.	
Rosmalen.		Brabant septentrional.	
Rosmeer.	353	Limbourg.	
Rosoux.	298	Liége.	
Rosport.	572	Luxembourg.	
Rossaux.	298	Liége.	
Rossem et Impden.	498	Brabant méridional.	
Rossignol.	117	Luxembourg.	
Rossum (Hurwenen et).		Gueldre.	
Rothem.	655	Limbourg.	
Rotheux-Rimière.	570	Liége.	tous les j.
Rotterdam.	59,000	Hollande méridionale.	
Rotzelaer.	1620	Brabant méridional.	
Roucourt.	997	Hainaut.	
Roulers.	8485	Flandre occidentale.	
Roumesdorp.	95	Liége.	
Roumont.	136	Luxembourg.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Rouveroy.	438	Hainaut.	
Roux.	344	Namur.	
Roux-Miroir.	574	Brabant méridional.	
Roxem.	340	Flandre occidentale.	
Rozenburg.		Hollande méridionale.	
Ruddevoorde.	2440	Flandre occidentale.	
Ruette.	647	Luxembourg.	
Ruinen.		Drenthe.	
Ruinerwold.		*idem.*	
Ruisselede.	5400	Flandre occidentale.	
Rukven et Voorenseinde.		Brabant septentrional.	
Rulle.	924	Luxembourg.	
Rumbeke.	6103	Flandre occidentale.	
Rume.	2217	Hainaut.	
Rumillies.	481	*idem.*	
Rummen.	790	Brabant méridional.	
Rumpst.	1922	Anvers.	
Rumsdorp.	95	Liége.	
Runkelen.	187	Limbourg.	
Rupelmonde.	2021	Flandre orientale.	
Ruremonde.	4280	Limbourg.	d. mar. v.
Russignies.	884	Flandre orientale.	
Russon.	940	Limbourg.	
Rutten.		Brabant septentrional.	
Ruurlo.		Gueldre.	
Ruyen.	1944	Flandre orientale.	
Ruysbroek.	419	Brabant méridional.	
Ruysbroek.	1041	Anvers.	
Ryckel.	235	Limbourg.	
Ryckevirsel.	959	Anvers.	
Ryckholt.	172	Limbourg.	
Ryen (Gielze et).		Brabant septentrional.	
Rykevoort (Beugen et).		*idem.*	
Rymenam.	1186	Anvers.	
Ryp.		Hollande septentrion.	
Rysbergen.		Brabant septentrional.	
Rysoord.		Hollande méridionale.	
Ryssen.	3885	Overyssel.	
Ryswyk.		Brabant septentrional.	
Ryswyk.		Hollande méridionale.	
S.			
Saeul.	290	Luxembourg.	
Saffelaere.	2228	Flandre orientale.	
Saint-Nicolas.	11,510	*idem.*	tous les j.
Sainlez.	99	Luxembourg.	
Saint-Trond.	7300	Limbourg.	tous les j.
Saintes.	1382	Brabant méridional.	
Saive.	762	Liége.	
Samart.	73	Namur.	
Sambeek.		Brabant septentrional.	
Samrée.	296	Liége.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Sandweiler.	592	Luxembourg.	
Sanem.	806	*idem.*	
Santhoven.	831	Anvers.	
Santvliet.	1061	*idem.*	
Sanzeilles.	622	Namur.	
Sapmeer.		Groningue.	
Sarlardingen.	1374	Flandre orientale.	
Sars-la-Bruyère.	716	Hainaut.	
Sars-la-Buissière.	629	*idem.*	
Sart.	1841	Liége.	
Sart-Instinne.	144	Namur.	
Sart-à-Mavelines.	1033	Brabant méridional.	
Sart-en-Fagne.	166	Namur.	
Sart-lez-Walhain.	109	Brabant méridional.	
Sart-St.-Eustache.	180	Namur.	
Sassenheim.		Hollande méridionale.	
Sas-de-Gand.		Zélande.	
Sautous.	390	Namur.	
Sauvenière.	671	*idem.*	
Sauveur-Saint.	1915	Hainaut.	
Saventhem.	913	Brabant méridional.	
Schaerbeek.	1191	*idem.*	
Schaesberg.	890	Limbourg.	
Schaffen.	1388	Brabant méridional.	
Schaft (Borkel et).		Brabant septentrional.	
Schagen.		Hollande septentrion.	
Schalkhoven.	265	Limbourg.	
Schalkwyk.		Utrecht.	
Schalten.	510	Namur.	
Schans (Nieuwe).		Groningue.	
Scharwoude.		Hollande septentrion.	
Schayk.		Brabant septentrional.	
Scheemda.		Groningue.	
Schelderode.	834	Flandre orientale.	
Scheldewindeke.	1610	*idem.*	
Schelle.	1157	Anvers.	
Schellebelle.	1350	Flandre orientale.	
Schelling (Ter).		Hollande septentrion.	
Schellinghout.		*idem.*	
Schendelbeke.	1019	Flandre orientale.	
Schenkenschans.		Gueldre.	
Schermerhorn.		Hollande septentrion.	
Schermer (Sud).		*idem.*	
Scherpenisse.		Zélande.	
Scherpenzeel.		Gueldre.	
Schiedam.	10,000	Hollande méridionale.	tous les j.
Schiermonnikoog.		Frise.	
Schilde.	600	Anvers.	
Schimmert.	1220	Limbourg.	
Schinnen.	1704	*idem.*	
Schin-sur-Geule.	306	*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Schinvelt.	720	Limbourg.	
Schipluiden.		Hollande méridionale.	
Schokland.		Overyssel.	
Schoondyke.		Zélande.	
Schoonhoven.	2,100	Hollande méridionale.	tous les j.
Schoenrewoerd.		*idem.*	
Schoore.	383	Flandre occidentale.	
Schoorisse.	3050	Flandre orientale.	
Schoorl.		Hollande septentrion.	
Schooten.	1140	Anvers.	
Schore et Vlake.		Zélande.	
Schouwen (Westen).		*idem.*	
Schrick et Grootte.	1291	Anvers.	
Schuelen.	667	Limbourg.	
Schultrange.	640	Luxembourg.	
Schyndel.		Brabant septentrional.	
Scilles.	621	Liége.	
Sclayn et Bonneville.	818	Namur.	
Scy.	209	*idem.*	
Seevergem.	1316	Flandre orientale.	
Segelsem.	1716	*idem.*	
Seilles.	621	Liége.	
Selange.	566	Luxembourg.	
Selessin, partie d'Ougrée.	284	Liége.	
Séloignes.	699	Hainaut.	
Semmersaeke.	872	Flandre orientale.	
Sempst.	1963	Brabant méridional.	
Seneffe.	2658	Flandre orientale.	
Sensenruth.	160	Luxembourg.	
Seny.	201	Liége.	
Sept-Fontaines.	600	Luxembourg.	
Seraing.	1955	Liége	
Seraing-le-Château.	194	*idem.*	
Serinchamps.	518	Namur.	
Serooskerke.		Zélande.	
Serooskerke.		*idem.*	
Servais (Saint).	548	Namur.	
Serville.	201	*idem.*	
Seveneeke.	1887	Flandre orientale.	
Severin (Saint).	312	Liége.	
Sevescourt.	187	*idem.*	
Sexbirum.		Frise.	
'S Heeren-Elderen.	435	Limbourg.	
'S Heer-Willems-Capelle.	92	Flandre occidentale.	
Sibret.	309	Luxembourg.	
Sichem.	1497	Brabant méridional.	
Sichen-Sussen et Bolvé.	869	Limbourg.	
Sidderburen.		Groningue.	
Signeulx.	329	Luxembourg.	
Sileurieux.	766	Namur.	
Silly.	2155	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Simpelveld.	831	Limbourg.	
Sinay.	3397	Flandre orientale.	
Sinonskerke et Baarsdorp.		Zélande.	
Sinsin.	260	Liége.	
Sirault.	1583	Hainaut.	
Sittard.	3324	Limbourg.	
Sivry.	2145	Hainaut.	
Sleeuwyk (Werkendam-le-Werken et).		Brabant septentrional.	
Slenaken.	530	Limbourg.	
Sleydinge.	5220	Flandre orientale.	
Sliedrecht.		Hollande méridionale.	
Slins.	730	Liége.	
Slogteren.		Groningue.	
Sloten.		Hollande septentrion.	
Slooten.	1182	Frise.	
Sluipwyk.		Hollande méridionale.	
Sluse.	645	Limbourg.	
Sluyssen.		Brabant septentrional.	
Slype.	930	Flandre occidentale.	
Smeerhebbe.	249	Flandre orientale.	
Smetlede.	762	*idem*.	
Smilde.		Drenthe.	
Smuid.	135	Liége.	
Sneek.	5500	Frise.	ma. m. s.
Snelleghem.	527	Flandre occidentale.	
Snoeskerke.	337	*idem*.	
Soerendonk et Sterkzel.		Brabant septentrional.	
Soheit-Tinlot.	172	Liége.	
Sohière.	114	Namur.	
Soignies.	4668	Hainaut.	
Soiron.	1019	Liége.	tous les j.
Solre-St.-Géry.	695	Hainaut.	
Solre-sur-Sambre.	1019	*idem*.	
Sombreffe.	978	Namur.	
Someren.		Brabant septentrional.	
Sommelsdyk.		Hollande méridionale.	
Sommerain.	176	Luxembourg.	
Sommergem.	6361	Flandre orientale.	
Sommethone.	366	Luxembourg.	
Sommières.	213	Namur.	
Somzée-St.-Maert.			
Son et Breugel.		Brabant septentrional.	
Sonnega.		Frise.	
Sorée.	353	Liége.	
Sorinne.	174	Namur.	
Sottegem.	1698	Flandre orientale.	
Soulme.	187	Namur.	
Soumagne.	2000	Liége.	
Soumois.	185	*idem*.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Souvret.	827	Hainaut.	
Sovet.	389	Namur.	
Soy.	649	Liége.	
Soye.	362	Namur.	
Spa.	3119	Liége.	
Spaarndam.		Hollande septentrion.	
Spaarnewoude.		*idem*.	
Spalbeek.	268	Limbourg.	
Spanbroek.		Hollande septentrion.	
Spanbeek.	623	Limbourg.	
Spiennes.	439	Hainaut.	
Spontin.	656	Namur.	
Sprang.		Brabant septentrional.	
Sprimont.	2343	Liége.	
Sprundel (Etten Leur et).		Brabant septentrional.	
Spy.	1365	Namur.	
Spykenisse.		Hollande méridionale.	
Stabroeck.	1930	Anvers.	
Stadbredimus.	889	Luxembourg.	
Staeden.	3520	Flandre occidentale.	
Staevel.	1170	*idem*.	
Stalhille.	452	*idem*.	
Stambruges.	1074	Hainaut.	
Stamproye.	997	Limbourg.	
Stand-Daarbuiten ('t).		Brabant septentrional.	
Staphorst.		Overyssel.	
Stave.	467	Namur.	
Stavelot.	2976	Liége.	
Stavenisse.		Zélande.	
Stavoren.	1083	Frise.	
Stedum.		Groningue.	
Steenbergen et Kruisland.	4184	Brabant septentrional.	
Steenderen.		Gueldre.	
Steene.	358	Flandre occidentale.	
Steenhuffel.	1375	Brabant méridional.	
Steenhuyse-Wynhe (St.)	1687	Flandre orientale.	
Steenkerke.	857	Hainaut.	
Steenkerke.	605	Flandre occidentale.	
Steenockersel-Humelghem.	1144	Brabant méridional.	
Steens.		Frise.	
Steensel (Duizel et).		Brabant septentrional.	
Steenwyk.	2106	Overyssel.	
Steenwykerwolt.		*idem*.	
Stegen.	130	Luxembourg.	
Stembert.	1615	Liége.	
Steinfort.	800	Luxembourg.	
Steinsel.	1471	*idem*.	
Stekene.	3693	Flandre orientale.	
Stel (Meeuwen-Babilonien-broek et).		Brabant septentrional.	
Sterksel (Soerendonk et).		*idem*.	

Digitized by G

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Sterrebeek.	826	Brabant méridional.	
Stevenswaard.		Brabant septentrional.	
Stevensweert.	840	Limbourg.	
Stevoort.	676	*idem.*	
Steyn.	1125	*idem.*	
Stiphout.		Brabant septentrional.	
Stockheim.	961	Limbourg.	
Stolwyk.		Hollande méridionale.	
Stolzembourg.	449	Luxembourg.	
Stoppeldyk.		Zélande.	
Stoumont.	512	Liége.	
Stoutenburg.		Utrecht.	
Straatem.		Brabant septentrional.	
Strainchamps.	138	Luxembourg.	
Straimont.	368	*idem.*	
Strassen.	620	*idem.*	
Strée.	842	Hainaut.	
Strée.	561	Liége.	
Streefkerk.		Hollande méridionale.	
Strepy.	709	Hainaut.	
Strombeek-Bever.	606	Brabant méridional.	
Strucht.	268	Limbourg.	
Stryen.		Hollande méridionale.	
Stryp.		Brabant septentrional.	
Strypen.	1289	Flandre orientale.	
Strythem.	411	Brabant méridional.	
Stuyvekenskerke.	329	Flandre occidentale.	
Suarlée.	297	Namur.	
Suerbempden.	218	Brabant méridional.	
Sugny.	1210	Luxembourg.	
Sulsique.	872	Flandre orientale.	
Surhuisum.		Frise.	
Surice-Romedenne.	594	Namur.	
Surré.	283	Luxembourg.	
Susteren.	1371	Limbourg.	
Sutendael.	751	*idem.*	
Suxy.	608	Luxembourg.	
Swalmen.	1176	Limbourg.	
Sweeveghem.	3948	Flandre occidentale.	
Sweevezele.	3298	Flandre orientale.	
Swolgen. (*Voyez* Meerloo, Blitterswyk, Tenraath).	1121	Limbourg.	
Swynaerde.	1497	Flandre orientale.	
Symphorien (St.)	741	Hainaut.	
Synghem.	2459	Flandre orientale.	
Sysseele.	1254	Hainaut.	
T.			
Tailles (les).	385	Luxembourg.	
Taintignies.	1504	Hainaut.	
Tamines.	925	Namur.	
Tamise.	5749	Flandre orientale.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Tarchamps.	263	Luxembourg.	
Taricenne Abérée.	343	Namur.	
Taverneux.	142	Luxembourg.	
Tavier.	627	Liége.	
Taviers.	439	Namur.	
Taviguy.	369	Luxembourg.	
Teeffelen.		Brabant septentrional.	
Teegelen.			
Tellin.	504	Namur.	
Templeuve.	3248	Hainaut.	
Temploux.	853	Namur.	
Tenraath (*Voyez* Meerloo, Swolgen, Blitterswyk.	1121	Limbourg.	
Ter Aar.		Hollande méridionale.	
Teralphene.	685	Brabant méridional.	
Ter Borg.		Gueldre.	
Ter Heyden.		Brabant septentrional.	
Termes.	378	Luxembourg.	
Termonde.	5796	Flandre orientale.	
Termunten.		Groningue.	ma. m. v.
Ternaart.		Frise.	
Ternath.	1647	Brabant méridional.	
Tervueren.	1431	*idem.*	
Terwagne.	173	Liége.	
Terwoolde.		Gueldre.	
Tesselt.	817	Brabant méridional.	
Tessenderloo.	2426	Limbourg.	
Teteringen.		Brabant septentrional.	
Teuven.	877	Liége.	
Texel.		Hollande septentrion.	
Theniville.	227	Liége.	
Theux.	3077	*idem.*	
Thiaumont.	549	Luxembourg.	
Thieghem.	1967	Flandre occidentale.	
Thielen.	888	Anvers.	
Thielrode.	1398	Flandre orientale.	
Thielt.	1262	Brabant méridional.	
Thielt.	9797	Flandre occidentale.	
Thien.	496	Hainaut.	
Thiêulain.	937	*idem.*	
Thiensies.	990	*idem.*	
Thildonk.	803	Brabant méridional.	
Thiméon.	617	Hainaut.	
Thimister.	2692	Liége.	
Thimougies.	342	Hainaut.	
Thimnes.	297	Brabant méridional.	
Thirimont.	399	Hainaut.	
Thisne.	882	Liége.	
Thisnes.	239	Namur.	
Thisselt.	1364	Anvers.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Tholen.	1900	Zélande.	mar. j. s.
Thollenbeck.	1359	Brabant méridional.	
Thon et Samson.	507	Namur.	
Thorembais-les-Beguines.	471	Brabant méridional.	
Thorembais St.-Trond.	658	*idem.*	
Thoricourt.	587	Hainaut.	
Thorn.	1078	Limbourg.	
Thourout.	4923	Flandre occidentale.	
Thuillies.	769	Hainaut.	
Thuin.	2940	*idem.*	
Thulin.	1378	*idem.*	
Thumaide.	514	*idem.*	
Thy le Beaud'huin.	206	Namur.	
Thy-le-Château.	496	*idem.*	
Thyse.	334	Liége.	
Tiel.	4100	Gueldre.	d. me. v.
Tienhoven.		Utrecht.	
Tignée.	280	Liége.	
Tihange.	675	*idem.*	
Tilburg.	9900	Brabant septentrional.	tous les j.
Tilff.	701	Liége.	
Tillet.	287	Luxembourg.	
Tilleur.	496	Liége.	
Tillier.	179	*idem.*	
Tilly.	722	Brabant méridional.	
Tintange.	251	Luxembourg.	
Tintigny.	989	*idem.*	
Tirlemont.	7900	Brabant méridional.	
Tjalbert.		Frise.	
Tjerkwerd.		*idem.*	
Tjum.		*idem.*	
Toernich.	702	Luxembourg.	
Tohogne.	906	Liége.	
Tonge (Nieuwe).		Hollande méridionale.	
Tonge (Oude).		*idem.*	
Tongelré.		Brabant septentrional.	
Tongerloo.	968	Anvers.	
Tongerloo.	507	Limbourg.	
Tongres.	3895	*idem.*	ma. j. et s.
Tongres-Notre-Dame.	578	Hainaut.	
Tongres-St.-Martin.	200	*idem.*	
Tongrinne.	515	Namur.	
Tonny.	154	Liége.	
Torgny.	413	Luxembourg.	
Tourinnes-les-Ourdons.	647	Brabant méridional.	
Tournay.	23,256	Hainaut.	tous les j.
Tournay.	764	Luxembourg.	
Tourneppe.	2386	Brabant méridional.	
Tourpes.	1119	Hainaut.	
Tourrines.	137	Liége.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Tontenberg.		Utrecht.	
Transine.	384	Namur.	
Trazegnies.	1152	Hainaut.	
Treignes.	550	Namur.	
Trembleur.	1802	Liége.	
Trivières.	534	Hainaut.	
Trognée.	224	Liége.	
Tronchiennes.	4705	Flandre orientale.	
Tronquoi.	232	Luxembourg.	
Tubbergen.		Overyssel.	
Tubize.	1695	Brabant méridional.	
Tuntingen.	726	Luxembourg.	
Turnhout.	10,827	Anvers.	me.v.etd.
Twello.		Gueldre.	
Twisk.		Hollande septentrion.	
U.			
Ubags, vis-à-vis Worms.	1109	Limbourg.	
Ubbergen.		Gueldre.	
Uccle.	3091	Brabant méridional.	
Uden.		Brabant septentrional.	
Udenhout.		*idem.*	
Uitbergen.	915	Flandre orientale.	
Uitgeest.		Hollande septentrion.	
Uithoorn.		Utrecht.	
Uithuizen.		Groningue.	
Uithuizermeden.		*idem.*	
Uitkerke.	502	Flandre occidentale.	
Uitwyk (Almkerk et).		Brabant septentrional.	
Ulbeck.	916	Limbourg.	
Ulestraeten.	750	*idem.*	
Ulrum.		Groningue.	
Ureterp.		Frise.	
Urk.		Hollande septentrion.	
Urmond.	869	Limbourg.	
Ursel.	2040	Flandre orientale.	
Ursem.		Hollande septentrion.	
Useldange.	424	Luxembourg.	
Usimont.	275	*idem.*	
Usquert.		Groningue.	
Utrecht.	33,700	Utrecht.	tous l. j.
Uykhoven.	418	Limbourg.	
V.			
Vaassen.		Gueldre.	
Vaast (St).	1614	Hainaut.	
Vaels.	2520	Limbourg.	
Vaesraede.	116	*idem.*	
Valbeeke.	73	Brabant méridional.	
Valburg.		Gueldre.	
Valkenisse.		Zélande.	
Valkenswaard.		Brabant septentrional.	
Val-Trahegnie (le).	870	Hainaut.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départt.*
Vance.	747	Luxembourg.	
Vancelles.	68	Namur.	
Vardin.	261	Luxembourg.	
Varik.		Gueldre.	
Varssenaere.	567	Flandre occidentale.	
Varsseveld.		Gueldre.	
Vaudecée.	107	Namur.	
Vaudelée.	172	*idem.*	
Vaugenée.	197	*idem.*	
Vaulx.	637	Hainaut.	
Vaux.	122	*idem.*	
Vaux-Chavanne.	309	Liége.	
Vaux et Borset.	286	*idem.*	
Vaux-sous-Chevremont.	1882	*idem.*	
Vechmael (Tongres).	515	Limbourg.	
Vechmael (Peer).	262	*idem.*	
Vecquemont.	313	Liége.	
Vedrin.	769	Namur.	
Veen.		Brabant septentrional.	
Veendam.		Groningue.	
Veenendaal.		Utrecht.	
Veenwouden.		Frise.	
Veere.	1309	Zélande.	d. mer. v.
Veerlé.	1231	Anvers.	
Veessen.		Gueldre.	
Veghel.		Brabant septentrional.	
Veiler-la-Tour.	614	Luxembourg.	
Velaine.	1053	Namur.	
Velaines.	2084	Hainaut.	
Velden (*Voyez* Aarcen).	1170	Limbourg.	
Veldhoven et Mareveldhoven.		Brabant septentrional.	
Vellereux.	354	Luxembourg.	
Velm.	733	Limbourg.	
Velp.		Brabant septentrional.	
Velp.		Gueldre.	
Velroux.	273	Liége.	
Velsen.		Hollande septentrion.	
Velsique.	2005	Flandre orientale.	
Velthem.	816	Brabant méridional.	
Veltweselt.	892	Limbourg.	ma. j. s.
Venhuizen.		Hollande septentrion.	
Venloo.	5018	Limbourg.	
Venray et Olderen.	3769	*idem.*	
Verlaine.	919	Liége.	
Verrebrouck.	1056	Flandre orientale.	
Vertryk.	408	Brabant méridional.	
Verviers.	9962	Liége.	tous les j.
Vesin.	652	*idem.*	
Vesqueville.	289	*idem.*	
Vessem, Wentelre et Knegsel.		Brabant septentrion.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Veulen.	294	Brabant septentrional.	
Vezon.	1039	Hainaut.	
Vianden.	1185	Luxembourg.	
Viane.	1191	Flandre orientale.	
Vianen.	1824	Hollande méridionale.	
Vibrin.	631	Luxembourg.	
Vichte.	1221	Flandre occidentale.	
Vichten.	318	Luxembourg.	
Vielsalm.	2536	Liége.	
Viemme.	334	*idem.*	
Vierlingsbeek.		Brabant septentrion.	
Viersel.	490	Anvers.	
Vierset.	451	Liége.	
Vierves.	424	Namur.	
Vieuville.	156	Liége.	
Vieuville.	639	Hainaut.	
Vieux-Fauquemont.	470	Limbourg.	
Vieux-Genappe.	771	Brabant méridional.	
Vieux-Heverlé.	527	*idem.*	
Vieux-Waleffe.	201	Liége.	
Villance.	262	*idem.*	
Ville-en-Condroz.	174	*idem.*	
Ville-en-Hesbaye.	437	*idem.*	
Ville et Herbaye.	437	*idem.*	
Ville-Pommerœuil.	556	Hainaut.	
Villereille-le-Brayeux.	416	*idem.*	
Villereille-le-Sec.	76	*idem.*	
Villerot.	313	*idem.*	
Villers-aux-Tours.	259	Liége.	
Villers-deux-Eglises.	278	Namur.	
Villers devant Orval.	740	Luxembourg.	
Villers-en-Fagne.	169	Namur.	
Villers-la-bonne-Eau.	371	Luxembourg.	
Villers-la-Loue.	280	*idem.*	
Villers-la-Tour.	453	Hainaut.	
Villers-la-Ville.	383	Brabant méridional.	
Villers-le-Bouillet.	1166	Liége.	
Villers-le-Gambon.	313	Namur.	
Villers-le-Peuplier.	413	Liége.	
Villers-le-Temple.	686	*idem.*	
Villers-l'Evêque.	828	*idem.*	
Villers-Notre-Dame.	209	Hainaut.	
Villers-Perwin.	574	*idem.*	
Villers-Potterie.	320	*idem.*	
Villers-St.-Amand.	602	*idem.*	
Villers-St.-Ghislain.	430	*idem.*	
Villers-Ste.-Gertrude.	233	Liége.	
Villers-St.-Siméon.	225	*idem.*	
Villers-sur-Lesse.	398	Namur.	
Villers-sur-Semois.	487	Luxembourg.	
Villerzies.	341	Namur.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Ville-sur-Haine.	457	Hainaut.	
Vilvorde.	2822	Brabant méridional.	
Vinalmont.	681	Liége.	
Vinderhoute.	629	Flandre orientale.	
Vinkeveen.		Utrecht.	
Vinsimont.	358	Namur.	
Virelles.	385	Hainaut.	
Virginal-Samme.	1112	Brabant méridional.	
Virton.	1293	Luxembourg.	
Visé.	1858	Liége.	
Vissenacken-St.-Martin.	313	Brabant méridional.	
Vissenacken-St.-Pierre.	287	*idem.*	
Vissoul.	94	Liége.	
Vitrival.	480	Namur.	
Vitry.	423	Luxembourg.	
Vivegnis.	734	Liége.	
Vive-St.-Bavon.	1534	Flandre occidentale.	
Vive-St.-Eloi.	823	*idem.*	
Vivy.	130	Luxembourg.	
Vlaardingue.	6100	Hollande meridionale.	tous les j.
Vladsloo.	1059	Flandre occidentale.	
Vlaemertinghe.	2338	*idem.*	
Vlagtwedde.		Groningue.	
Vlake (Schore et).		Zélande.	
Vlekem.	307	Flandre orientale.	
Vlesembeek.	1099	Brabant méridional.	
Vleuten.		Utrecht.	
Vlieland.		Hollande septentrion.	
Vlierden.		Brabant septentrional.	
Vliermael.	1429	Limbourg.	
Vlierzeele.	1448	Flandre orientale.	
Vlimmeren.	211	Anvers.	
Vlisseghem.	474	Flandre occidentale.	
Vlodorp.	730	Limbourg.	
Vloersegem.	218	Flandre orientale.	
Vlymen et Engelen.		Brabant septentrional.	
Vlytingen.		*idem.*	
Vlytingem.	770	Limbourg.	
Voerendael.	1510	*idem.*	
Volkegem.	687	Flandre orientale.	
Vollenhove.	2213	Overyssel.	
Vollezeele.	1277	Brabant méridional.	
Vonêche.	795	Namur.	
Voorburg.		Hollande méridionale.	
Voorde.	902	Flandre orientale.	
Voorenseinde (Rukven et).		Brabant septentrional.	
Voormeseele.	1004	Flandre occidentale.	
Voorschoten.		Hollande méridionale.	
Voorst.		Gueldre.	
Voort.	180	Limbourg.	
Voorthuizen.		Gueldre.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Vorden.		Gueldre.	
Voreux.	251	Liége.	
Voroux-Goreux.	179	*idem.*	
Voroux-lez-Liero.	251	*idem.*	
Vorsselaer.	1314	Anvers.	
Vorst.	1500	*idem.*	
Vosmaer (Nieuw).		Brabant septentrional.	
Vosselaer.	511	Anvers.	
Vosselaere.	748	Flandre orientale.	
Vossem.	645	Brabant méridional.	
Votemme.	903	Liége.	
Vracene.	4756	Flandre orientale.	
Vreeland.		Utrecht.	
Vreeswyk.		*idem.*	
Vremde.	552	Anvers.	
Vresse.	86	Namur.	
Vries.		Drenthe.	
Vrieseveen.		Overyssel.	
Vroenhoven.		Brabant septentrional.	
Vroenhoven.	1000	Limbourg.	
Vrouwen-Parochie.		Frise.	
Vrouwe-Polder (Onze-Lieve).		Zélande.	
Vryberghe (Oud-Vosmaer et).		*idem.*	
Vryhouven-Capel.		Brabant septentrional.	
Vucht.	376	Limbourg.	
Vugt.		Brabant septentrional.	
Vurste.	759	Flandre orientale.	
Vuuren et Dalem.		Gueldre.	
Vyle.	185	Liége.	
Vynckt.	1854	Flandre orientale.	
W.			
Waalre.		Brabant septentrional.	
Waalwyk.		*idem.*	
Waarde.		Zélande.	
Waarden.		Hollande méridionale.	
Waardenbourg.		Gueldre.	
Waardhuizen (Emminckhoven et).		Brabant septentrional.	
Wachtebeke.	3299	Flandre orientale.	
Wacken.	2139	Flandre occidentale.	
Waddingsveen.		Hollande méridionale.	
Wadelincourt.	340	Hainaut.	
Waelhem et Battenbroeck.	907	Anvers.	
Waerbeke.	233	Flandre orientale.	
Waerdamme.	599	Flandre occidentale.	
Waereghem.	5014	*idem.*	
Waerendonck.	160	Anvers.	
Waerloos.	560	*idem.*	
Waermaerde.	974	Flandre occidentale.	
Waerschoot.	5251	Flandre orientale.	
Waesmunster.	4027	*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.* d. me. et v.
Wageningen.	2985	Gueldre.	
Wagnelée.	298	Hainaut.	
Waha.	281	Liége.	
Wahl.	577	Luxembourg.	
Waillet.	164	Liége.	
Walbetz.	56	*idem.*	
Walcourt.	711	Namur.	
Waldbillig.	839	Luxembourg.	
Waldbredimus.	522	*idem.*	
Waleffes (Les).	453	Liége.	
Walhain-St.-Paul.	1050	Brabant méridional.	
Waltwildre.	588	Limbourg.	
Walverghem.	562	Flandre occidentale.	
Wambeck.	1140	Brabant méridional.	
Wamel.		Gueldre.	
Wamont.	329	Liége.	
Wancennes.	191	Namur.	
Wandre.	1920	Liége.	
Wanfercée.	1342	Hainaut.	
Wan[illegible].	206	Liége.	
Wangenies.	224	Hainaut.	
Wanghe.	110	Liége.	
Wanlin.	164	Namur.	
Wanne.	760	Liége.	
Wannebeck.	915	Hainaut.	
Wannegemlede.	1309	Flandre orientale.	
Wanneperveen.		Overyssel.	
Wanraay.		Brabant septentrional.	
Wanrode.	313	Brabant méridional.	
Wanssum et Geisteren.	579	Limbourg.	
Wanzele.	431	Flandre orientale.	
Wanzin.	327	Liége.	
Warchin.	165	Hainaut.	
Warcoing.	839	*idem.*	
Waremme	1139	Liége.	
Waret-la-Chaussée.	496	Namur.	
Waret-l'Évêque.	478	Liége.	
Warffum.		Groningue.	
Warisoulx.	756	Namur.	
Warmenhuizen.		Hollande septentrion.	
Warmifontaine.	235	Luxembourg.	
Warmond.		Hollande méridionale.	
Warnach.	129	Luxembourg.	
Warnant.	435	Liége.	
Warnant-Moulin.	241	Namur.	
Warneton.	5223	Flandre occidentale.	
Warnsveldt.		Gueldre.	
Warquignies.	463	Hainaut.	
Warsage.	681	Liége.	
Warzée.	277	*idem.*	

Villes et Communes.	*Populatio*	*Provinces.*	*Départs.*
Waseige.	811	Liége.	
Wasme Audemer.	550	Hainaut.	
Wasmes.	3457	*idem*.	
Wasmuel.	415	*idem*.	
Waspik.		Brabant septentrional.	
Wassenaar.		Hollande méridionale.	
Wastinnes.	156	Brabant méridional.	
Waterdyck.	694	Flandre occidentale.	
Wateringen.		Hollande méridionale.	
Watermael Boitsfort.	2534	Brabant méridional.	
Waterland (Broek et).		Hollande septentrion.	
Waterland-Oudeman.	805	Flandre orientale.	
Waterlands-Kerkje.		Zélande.	
Waterloo.	1879	Brabant méridional.	
Watervliet.	1728	Flandre orientale.	
Watou.	2249	Flandre occidentale.	
Watripont.	343	Hainaut.	
Waudrez.	384	*idem*.	
Waulsort.	258	Namur.	
Wause.	206	Liége.	
Wauthier-Braine.	809	Brabant méridional.	
Wauzin.	327	Liége.	
Waverveen.		Hollande septentrion.	
Wavre.	4067	Brabant méridional.	
Wavreille.	194	Namur.	
Wavre-Notre-Dame.	1950	Anvers.	
Wavre-Ste.-Catherine.	2356	*idem*.	
Wayaux.	270	Hainaut.	
Ways.	352	Brabant méridional.	
Webbecom.	325	*idem*.	
Wechelderzande.	362	Anvers.	
Wedde.		Groningue.	
Weelde.	1088	Anvers.	
Weerbeeck.	240	*idem*.	
Weerd.	452	Brabant méridional.	
Weerd.	464	Anvers.	
Weerselo.		Overyssel.	
Weert.	5344	Limbourg.	
Weert-Saint-George.	487	Brabant méridional.	
Weesmeerbeeck.	588	Anvers.	
Weesp.	863	Hollande septentrionale	
Wegnez.	802	Liége.	
Weicherdange.	352	Luxembourg.	
Weillen.	188	Namur.	
Weiswampach.	904	Luxembourg.	
Wel, Amerzoden et Wordragen.		Gueldre.	
Well (*Voyez* Bergen, Heyen, Cifferden).	2500	Limbourg.	
Welden.	1251	Flandre orientale.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Welkenraedt.	610	Liége.	
Welle.	1062	Flandre orientale.	
Wellen.	1668	Limbourg.	
Wellenstein.	1322	Luxembourg.	
Wellin.	424	Namur.	
Wemeldinge.		Zélande.	
Wemmel.	1039	Brabant méridional.	
Wenduyne.	187	Flandre occidentale.	
Wentelre et Knegzel (Vessem).		Brabant septentrional.	
Wenterswyk.		Gueldre.	
Wepion.	525	Namur.	
Werbomont.	246	Liége.	
Werchter.	2635	Brabant méridional.	
Wercken.	846	Flandre occidentale.	
Weris.	874	Liége.	
Werkendam, de Werkem et Sleeuwyk.		Brabant septentrional.	
Werkhoren.		Utrecht.	
Werm.	193	Limbourg.	
Wernhout (Zundert et).		Brabant septentrional.	
Wervicq.	4216	Flandre occidentale.	
Wespelaer.	454	Brabant méridional.	
Wessem.	1038	Limbourg.	
Westbroek.		Utrecht.	
West-Capelle.	977	Flandre occidentale.	
West-Capelle.	1227	Zélande.	
West-Capelle.	1227	*idem.*	
Westdorpe.		*idem.*	
Westelbeers (Oostel, Middel et).		Brabant septentrional.	
Westende.	278	Flandre occidentale.	
Westenschouwen.		Zélande.	
Westerborg.		Drenthe.	
Westerhoven.		Brabant septentrional.	
Westerlee.		Groningue.	
Westerloo.	1930	Anvers.	
Westervoort.		Gueldre.	
Westmalle.	726	Anvers.	
Westlontre.	1042	Flandre occidentale.	
Westkerke.		Zélande.	
Westkerke.	586	Flandre occidentale.	
Westroosebeke.	1660	*idem.*	
Westsouburg.		Zélande.	
Westvleteren.	1397	Flandre occidentale.	
Westwesel.	1222	Anvers.	
Westzanen.		Hollande septentr.	
Wetteren.	7351	Flandre orientale.	
Weurt.		Gueldre.	
Wevelghem.	3034	Flandre occidentale.	
Wever.	237	Brabant méridional.	
Weyer.	321	Limbourg.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Wezemael.	1014	Brabant méridional.	
Wezembeek.	659	*idem.*	
Wezeren.	91	Liége.	
Wezin.	652	*idem.*	
Wez-Velvin.	874	Hainaut.	
Wichelen.	3204	Flandre orientale.	
Widoye.	183	Limbourg.	
Wiekevorst.	861	Anvers.	
Wiel (Eck et).		Gueldre.	
Wierde.	713	Namur.	
Wierden.		Overyssel.	
Wieringen.		Hollande septentrion.	
Wieringerwaard.		*idem.*	
Wiers.	2390	Hainaut	
Wiesmes.	115	Namur.	
Wieze.	1259	Flandre orientale.	
Wiheries.	1159	Hainaut.	
Wihogue.	153	Liége.	
Wilderen.	134	Limbourg.	
Wilderranck.		Groningue.	
Wilmarsdonck.	1020	Anvers.	
Willanpuis.	450	Hainant.	
Willebringen.	367	Brabant méridional.	
Willebroeck.	2564	Anvers.	
Willemeau.	385	Hainaut.	
Willemstad.	1600	Brabant septentrional.	me. j. et s.
Wilnis.		Utrecht.	
Wilp.		Gueldre.	
Wilryck.	1635	Anvers.	
Wilsbeke.	1570	Flandre occidentale.	
Wilsum.		Overyssel.	
Wiltz.	1908	Luxembourg.	
Wilwerwiltz.	522	*idem.*	
Wilzele.	595	Brabant méridional.	
Wimmertingen.	124	Limbourg.	
Winckel-St.-Eloi.	2256	Flandre occidentale.	
Windeweer.		Groningue.	
Winennes.	480	Namur.	
Winghe-St.-George.	792	Brabant méridional.	
Winkel.		Hollande septentrion.	
Winschoten.	2678	Groningue.	
Winseler.	267	Luxembourg.	
Winsen (Ampts).		Gueldre.	
Winsen (Ryks).		*idem.*	
Winsum.		Groningue.	
Wintershoven.	223	Limbourg.	
Winxele.	913	Brabant méridional.	
Wirdum.		Frise.	
Wissekerke.		Zélande.	
Wissekerke et Geestdyk.		*idem.*	
Witmaarsum.		Frise.	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Witskerke,	183	Flandre occidentale.	
Wittem.	2954	Limbourg.	
Witterzée.	227	Brabant méridional.	
Wodecq.	2797	Hainaut.	
Woensdrecht.		Brabant septentrional.	
Woensel.		*idem.*	
Woerden.	2651	Hollande méridionale.	tous les j.
Woesten.	848	Flandre occidentale.	
Wognum.		Hollande septentrion.	
Wolphaartsdyk.		Zélande.	
Wolrega.		Frise.	
Woluwe-St.-Etienne.	661	Brabant méridional.	
Woluwe-St.-Lambert.	812	*idem.*	
Woluwe-St.-Pierre.	746	*idem.*	
Wolverthem-Menseghem.	1304	*idem.*	
Wommelghem.	1068	Anvers.	
Wommels.		Frise.	
Wommersom.	417	Brabant méridional.	
Wonck.	1138	Limbourg.	
Wondelgem.	1049	Flandre orientale.	
Wontergem.	937	*idem.*	
Wordragen (Wel, Amerzoden et).		Gueldre.	
Workum.	2903	Frise.	
Wormeldange.	1457	Luxembourg.	
Wormer.		Hollande septentrion.	
Wormerveer.		*idem.*	
Wortegem.	2590	Flandre orientale.	
Woubrechtegem.	600	*idem.*	
Woubrugge.		Hollande méridionale.	
Woud ('T).		*idem.*	
Woudenberg.		Utrecht.	
Woudrichem et le Oudendyk.	815	Brabant septentrional.	tous les j.
Woudsend.		Frise.	
Woumen.	2074	Flandre occidentale.	
Wouw et Langendyk.		Brabant septentrional.	
Wulpen.	406	Flandre occidentale.	
Wulveringen.	953	*idem.*	
Wychen.		Gueldre.	
Wyhe.		Overyssel.	
Wyk.		Brabant septentrional.	
Wyk.		Drenthe.	
Wyk près de Duurstede.	1935	Utrecht.	
Wylré.	1505	Limbourg.	
Wynandsraede.	418	*idem.*	
Wynkel.	1903	Flandre orientale.	
Wynckem.	539	Flandre occidentale.	
Wyneghem.	665	Anvers.	
Wyngene.	4898	Flandre occidentale.	
Wyshaegen.	133	Limbourg.	
Wytschaete.	2820	Flandre occidentale.	

Digitized by Google

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départts.*
X.			
Xhendremalle.	758	Liége.	
Xhendelesse.	1071	*idem.*	
Xhoris.	602	*idem.*	
Y.			
Yernée.	92	Liége.	
Ylst.	1071	Frise.	
Ypres.	15291	Flandre occidentale.	t. les j.
Ysselmonde.		Hollande méridionale	
Ysselmniden.		Overyssel.	
Ysselstein.	2622	Utrecht.	
Yves.	825	Namur.	
Yvoir.	545	*idem.*	
Yzendyke.		Zélande.	
Z.			
Zaamslag.		Zélande.	
Zaandam (oost).	5579	Hollande septentrionale.	tous les j.
Zaandam (west).	4938	*idem.*	tous les j.
Zaandyk.		*idem.*	
Zaanen (Oost).		*idem.*	
Zaanen (West).		*idem.*	
Zaan (Koog-sur-le).		*idem.*	
Zalk.		Overyssel.	
Zand (Loon op).		Brabant septentrional.	
Zand ('t).		Groningue.	
Zande.	428	Flandre occidentale.	
Zandvoorde.	283	*idem.*	
Zandvoorde.	644	*idem.*	
Zantvoort.		Hollande septentrion.	
Zarren.	1650	Flandre occidentale.	
Zeddam.		Gueldre.	
Zedelghem.	1917	Flandre occidentale.	
Zeeland.		Brabant septentrional.	
Zeelhem.	467	Limbourg.	
Zeelst.		Brabant septentrional.	
Zegtveld.		Utrecht.	
Zegwaard.		Hollande méridionale.	
Zeist.		Utrecht.	
Zele.	8422	Flandre orientale.	
Zelhem.		Gueldre.	
Zellick.	650	Brabant méridional.	
Zelzaete.	2146	Flandre orientale.	
Zepperen.		Brabant septentrional.	
Zepperen.	1250	Limbourg.	
Zerkeghem.	581	Flandre occidentale.	
Zesgehugten.		Brabant septentrional.	
Zétrud, Lumay, Autgaerden.	1299	Brabant méridional.	
Zevecote.	557	Flandre occidentale.	
Zevenbergen.	3185	Brabant septentrion.	
Zevenhoven.		Hollande méridionale.	
Zevenhuizen.		*idem.*	

Villes et Communes.	*Population.*	*Provinces.*	*Départs.*
Zeveren.	819	Flandre orientale.	
Zierikzée.	6260	Zélande.	d. me. v.
Zillebeke.	1199	Flandre occidentale.	
Zoelen.		Gueldre.	
Zoerle Perwys.	420	Anvers.	
Zoerzel.	714	*idem*.	
Zoest.		Utrecht.	
Zoetemeer.		Hollande méridionale.	
Zoeterwoude.		*idem*.	
Zolder.	2034	Limbourg.	
Zonhoven.	2650	*idem*.	
Zonnebeke.	1928	Flandre occidentale.	
Zonnegem.	275	Flandre orientale.	
Zonnemaer.		Zélande.	
Zoutelande.		*idem*.	
Zoutenaye.		Flandre occidentale.	
Zuid-Beyerland.		Hollande méridionale.	
Zuidbroek.		Groningue.	
Zuiddorpe.		Zélande.	
Zuidhorn.		Groningue.	
Zuidland.		Hollande méridionale.	
Zuidlaren.		Drenthe.	
Zuidschermer.		Hollande septentrion.	
Zuidschote.	567	Flandre occidentale.	
Zuidwolde.		Drenthe.	
Zuidzande.		Zélande.	
Zuilen.		Utrecht.	
Zuilichem et Nieuwaal.		Gueldre.	
Zulte.	1165	Flandre orientale.	
Zunder et Wernhout.		Brabant septentrional.	
Zutphen.	7513	Gueldre.	d. me. v.
Zwaag.		Hollande septentrion.	
Zwake.		Zélande.	
Zwalnwe, (Hoge et Lage.)		Brabant septentrional.	
Zwammerdam.		Hollande méridionale.	
Zwartesluis.		Overyssel.	
Zwartewaal.		Hollande méridionale.	
Zwello.		Drenthe.	
Zwolle.	12,800	Overyssel.	d. ma. j.
Zwoller-Kerspel.		*idem*.	
Zwyndrecht.		Hollande méridionale.	
Zwyndrecht.	1730	Flandre orientale.	
Zwynkerke.	593	Flandre occidentale.	
Zyp (de).		Hollande septentrion.	
Zype-Carspel.		*idem*.	

CHAPITRE III.

Agens solliciteurs près les divers Départemens d'Administration générale.

A Amsterdam.

MM.

Scherius.
Van Schaack.
Van Wyck.
Hespe.
Serrurier.

A Bruxelles.

MM.

Warnott.
Gambier.
Hubin.
Pantens.
Vyvermans.
Van Mons.
Dejonghe.
Baetens.
Van Brotonne.
Feigneaux.
Huygens.
Carion.
Peppe.
Van Boukhout.
Hoorickx.
Aubert.
Stuttberg.
Droesbèque.
Nuewens.
Engels.
Dewilde.
Dillen.
Theyssens.
Bauwens.
De Ranter.
Verhassel.
Vernimmen.
Van Assche.

A La Haye.

MM.

Van Alphen.
De Bas.
Bekking.
Bollard.
Clant.
Holland.
Van der Jagt.
Kempenaar.
Malecotius.
Myné.
Devries Robbé.
Welborn Schepman.
Schmolck.
Van Son.
Spoelstra.
Verwoert.
Keuchenius.
De Bas (J.)
Boellaard.
Van Duyfhuys.
François.
Glaser.
Van Hulst.
Huigens.
Van der Meer.
Meinsma.
Mirandolle.
Vonk.
Van de Vyver.
Van de Watering.
De Bas (A.)
Cator.
Eyssel.
Eyssel (M.)
Kicherer.
Van der Linden.
Van der Meulen.
De Rooy.
Schryver.
Siebrecht.
Van Utzel.
Vincent.
Van der Voort.

CHAPITRE IV.

Mairie de Bruxelles, Mont-de-Piété, Bureau de Garantie des Matières d'Or et d'Argent, Maison centrale de détention, Agens de change et Courtiers de Commerce, Messageries et Diligences.

BUREAUX DE LA MAIRIE DE BRUXELLES, A L'HÔTEL-DE-VILLE.

1re *Division.*

M. GOVAERTS, *Chef.*

2e *Division.*

M. MALAISE, aîné, *Chef.*

MM.

Van Gelder, *Chef de bureau du Secrétariat général.*
Pierret, *Chef du bureau de l'Etat-civil.*
Cuvelier, *Chef du bureau de la Police.*
Kelner, *Chef du bureau des Finances.*
Hoorikx, *Chef du bureau des Logemens militaires.*
Stevens, *chef du bureau des Répartiteurs.*
Vanbollé, *Concierge, rue des Pierres, sect.* 8.
Vauthier, *Receveur municipal, rue de l'Hôpital, sect.* 8, *n°* 578.
Van den Kerchoven, *Architecte, rue du Houblon, sect.* 3, *n°* 1277.

Mont-de-Piété de Bruxelles.

L'établissement public connu sous le nom de Mont-de-Piété, érigé en 1618 et continué sans interruption jusqu'au 15 août 1809, époque de sa clôture, a reçu ce jour-là une organisation nouvelle, conformément à l'arrêté du Préfet du département de la Dyle, du 4 juillet 1809 et aux instructions du Ministre de l'intérieur.

Tous les produits de cet établissement sont affectés à l'entretien des hospices.

Administration gratuite et charitable.

MEMBRES.

MM.

Le Maire de Bruxelles ....., *Président.*
Overman, ✪, *Négociant, Vice-Président.*
D'Otrenge, ✪, *Membre de la seconde chambre des Etats-généraux.*
De Page, *Membre des hospices.*
Barthélemy, *Secrétaire-général de l'administration.*

DIRECTEUR.

M. Deudon.

Chef du bureau général et Commissaire vendeur.

M. Lamquet.

Bureau de Garantie des Matières d'Or et d'Argent.

M. VAN MARLE, *Inspecteur de la Garantie des Matières d'Or et d'Argent, pour les provinces méridionales, à Bruxelles.*

Bureau de Bruxelles.

MM.

Le Chevalier de Bourgogne Herlaer, *Contrôleur en chef.*
Roussel, *Sous-Contrôleur.*
Brichaut (J. B.), *Essayeur.*
Brichaut (A.), *Aide-Essayeur.*
De Burbure, *Receveur principal de la Garantie pour les provinces méridionales.*
Smits, *Receveur particulier du bureau de Bruxelles.*

Maison centrale de détention de Vilvorde.

Cet établissement, érigé en 1776 par les Etats de Brabant, est destiné à recevoir les individus des deux sexes, condamnés pour plus d'une année, par les tribunaux civils et militaires, aux peines autres que celle de travaux forcés.

Le nombre des détenus a été de plus de 1500 : à la fin de 1815, il était de 1100.

M. le Gouverneur de la province en est le chef direct, sous l'autorité de S. E. le Ministre de l'intérieur.

Cette maison est, en outre, sous la surveillance immédiate de M. le Baron Bonaert, Inspecteur-général honoraire.

Les vivres et fournitures divers sont faits par une entreprise.

Personnel des Employés.

MM.

De Sorlus, *Directeur commandt.*	Van Overloop, *Médecin.*
Bourgeois, *Contrôleur.*	Reis, *Chirurgien.*
Deneck, *Greffier.*	5 *Gardiens principaux.*
Delande, *Aumônier.*	18 *Gardiens ordinaires.*

N. B. Ce dernier nombre est susceptible d'augmentation.

Agens de Change et Courtiers de Commerce à Bruxelles.

MM.

Devroom.	Smet.	De Guine.
Lecorbesier.	Stache.	Flas.
Verlinden.	Coddron.	Wolf.
Monnaye.	Sergogne.	Ferrière.
Vangestel.	Van Kouwenberg.	Steenberge.
De Neck.	Janssens.	Van den Eeckhout.
Van Gansberg.	Geerts.	

Messageries et Diligences ; jours et heures de leurs départs et arrivées.

Aix-la-Chapelle.

Entreprise générale, rue de la Magdelaine, tous les jours à 7 heures et demie du soir et correspond avec toute l'Allemagne.

Alost.

Au Bélier, Marché-aux-Poulets, tous les jours à 4 heures après-midi.

A l'Étoile, Marché-aux-Poulets, tous les jours à 4 heures après-midi.

Anvers.

Entreprise générale, rue de la Magdelaine, tous les jours à 6 heures du matin et correspond avec la Hollande.

Digitized by Google

Hôtel de Brabant, *Marché-aux-Charbons*, tous les jours à 6 heures du matin, à 3 heures après-midi et à 10 heures du soir et correspond avec la Hollande.

Hôtel de l'Empereur, *rue de l'Escalier*, tous les jours à 4 heures après-midi, correspond avec la Hollande.

Hôtel de la Couronne d'Espagne, *Vieille-Halle-aux-Bleds*, tous les jours à 7 heures du matin et à 4 heures après-midi.

Bruges.

Veuve Lemaire, *rue de l'Hôpital*, tous les jours à 9 heures du soir.

Cambrai.

Chez le sieur Heusschen, *rue du Chêne*, tous les jours à midi et à 9 heures du soir.

Charleroi.

Hôtel de l'Empereur, *rue de l'Escalier*, les mercredi et samedi.

Cologne.

Entreprise générale, *rue de la Magdelaine*, tous les jours à 7 heures et demie du soir et correspond avec toute l'Allemagne.

Courtrai.

Veuve Lemaire, *rue de l'Hôpital*, tous les jours à 9 heures du soir.

Gand.

Entreprise générale, *rue de la Magdelaine*, tous les jours à une heure après-midi, avec correspondance sur Lille, Dunkerque, Calais, Amiens et les autres villes de France.

Veuve Lemaire, *rue de l'Hôpital*, tous les jours à 9 heures du soir.

Au Bélier, *Marché-aux-Poulets*, tous les jours à 4 heures après-midi.

A la Campine, *Marché-aux-Poulets*, tous les jours à 8 heures du matin.

A l'Etoile, *Marché-aux-Poulets*, tous les jours à 4 heures après-midi.

Liége.

Entreprise générale, *rue de la Magdelaine*, tous les jours à 7 heures et demie du soir et correspond avec toute l'Allemagne.

Veuve Lemaire, *rue de l'Hôpital*, tous les jours à 7 heures du soir, correspond avec toute l'Allemagne.

Lille.

Entreprise générale, *rue de la Magdelaine*, tous les jours à une heure après-midi, avec correspondance sur Dunkerque, Calais, Amiens et les autres villes de France.

Veuve Lemaire, rue de l'Hôpital, tous les jours à 9 heures du soir, correspond avec Dunkerque et Calais.

Louvain.

Au Lion d'or, rue des Fripiers, tous les jours à 6 heures du matin et à 2 heures après-midi.

A la Campine, Marché-aux-Poulets, tous les jours à 7 heures du matin et à 2 heures après-midi.

Luxembourg.

Hôtel de l'Empereur, rue de l'Escalier, le lundi de chaque semaine.

Malines.

Fossé-aux-Loups, vis-à-vis la Croix-Blanche, tous les jours à 4 heures après-midi.

Mons.

Entreprise générale, rue de la Magdelaine, tous les jours à 4 heures du matin.

Hôtel de l'Empereur, rue de l'Escalier, tous les jours à 6 heures du matin, à midi et à 9 heures du soir.

Chez le sieur Heusschen, rue du Chêne, tous les jours à midi et à 9 heures du soir.

A la Clef, Vieille-Halle-aux-Bleds, tous les jours à 6 heures du matin, à midi et à 9 heures du soir.

Namur.

Hôtel de l'Empereur, rue de l'Escalier, tous les jours (le dimanche excepté), correspond avec l'Allemagne et la France.

Nivelles.

Hôtel de la Couronne d'Espagne, Vieille-Halle-aux-Bleds, tous les jours à midi.

Paris.

Entreprise générale, rue de la Magdelaine, tous les jours à 4 quatre heures du matin.

Veuve Lemaire, rue de l'Hôpital, par Ath, Leuze, Tournay, Lille, Arras et Amiens, tous les jours à 4 heures du matin.

St.-Nicolas.

Hôtel de la Couronne d'Espagne, Vieille-Halle-aux-Belds, tous les jours à 8 heures du matin.

Valenciennes.

Entreprise générale, rue de la Magdelaine, tous les jours à 4 heures du matin.

Chez le sieur Heusschen, rue du Chêne, tous les jours à midi et à 9 heures du soir.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Deuils de Cour.

Dispositions relatives aux Deuils de Cour déterminées par arrêté de S. M., du 17 mars 1815.

ART. 1. Les deuils de Cour se distinguent:

a. En ceux des membres de la Maison royale descendans de S. M. portant son nom et ses armes, ainsi que des ascendans de la Famille royale.

b. En ceux de tous les grands personnages alliés à la Maison royale ou étrangers.

2. Les deuils de Cour sont portés par LL. MM., par les Princes et Princesses de la Maison royale, par les grands-officiers, les dames du palais, les officiers et employés de la Cour, n'étant point de la livrée, tant de la maison de LL. MM. que de celle des Princes et Princesses, les femmes de chambre de S. M. et des Princesses y comprises.

Si S. M. a une maison militaire, les officiers des gardes prennent également les deuils de Cour.

3. La prise, la durée et la division du deuil sont annoncées par le grand-chambellan dans le *Journal officiel;* par le maître des cérémonies au corps diplomatique; et par les fourriers de la Cour, aux présidens des Etats-généraux, au vice-président du conseil-d'état, au secrétaire - d'état, aux chefs de départemens et au gouverneur de la province.

4. Les deuils de Cour se divisent encore en 3 classes.

1°. Grand deuil.

2°. Deuil moyen ou demi-deuil.

3°. Petit deuil.

Grand Deuil.

5. *Pour les Hommes:* habit de drap, vestes et vêtemens inférieurs noirs, boutons de drap (quand on porte des pleureuses, elles sont en batiste blanche avec de larges ourlets, et sont attachées au bas des revers des manches de l'habit) gants noirs ou couleur de plomb, épée et boucles noires.

Un crêpe noir au chapeau.

Les fonctionnaires portant costume en tiennent l'habit, mais portent la veste de drap et vêtemens inférieurs noirs, boucles noires; et s'ils portent des épées et dragonnes appartenant à leur costume; elles sont entourées d'un crêpe; sinon ils portent des épées noires et des chapeaux unis avec un crêpe.

Pour le matin ou negligé.

Un surtout de drap noir ou foncé, boutons de même, veste noire, les vêtemens inférieurs noirs ou gris foncé, un crêpe au chapeau.

Les militaires conservent leur habit d'uniforme et portent, quand ils ne sont pas en grand uniforme, la veste et les vêtemens inférieurs noirs, bas et boucles noirs, un crêpe noir à la garde de l'épée, leur chapeau militaire ; quand ils sont en grand uniforme, ils portent seulement un crêpe noir au bras gauche.

Pour les Dames : les dames portent des robes de futaine noire ou autres étoffes de laine foncées, sans garnitures (lorsqu'on porte des coëffes pendantes, elles sont en crêpe et de la même longueur que celles qui se portent ordinairement pour le deuil de père), bas noirs, souliers noirs cuir bronzé, boucles, pendans d'oreilles et ornemens de col noirs, gants noirs, éventail de crêpe noir.

Pour le matin ou négligé.

Tout blanc (sans garnitures ou rubans) et pas d'étoffe de soie. Les bonnets et mouchoirs en toile de Cambray, bas, souliers et gants noirs.

Deuil moyen ou demi-Deuil.

6. *Pour les Hommes* : habit de drap, veste et vêtemens inférieurs noirs, boutons travaillés, gants couleur de plomb, épées et boucles bleues, chapeaux unis sans crêpe.

Pour le matin ou négligé.

Comme à l'art. 5, cependant avec des boutons travaillés et sans crêpe au chapeau.

Les militaires et fonctionnaires civils, mentionnés à l'art. 5, se conformeront à ce qui y est prescrit, à l'exception que le bleu remplace le noir et que les épées et dragonnes ne sont point couvertes.

Pour les Dames : Habillemens d'étoffe de soie noire, souliers, gants et bas noirs, pendans d'oreilles et ornemens de col bleus ou en perles, mais pas de bijoux ou pierres fines, les garnitures en crêpe de gaze noire, point de dentelles, les éventails noirs glacés.

Pour le matin ou négligé.

Comme à l'art. 5, cependant avec garnitures et point de bas, ni gants noirs.

Petit Deuil.

7. *Pour les Hommes* : habit, veste et vêtemens inférieurs noirs, épées et boucles de couleur.

Les militaires et fonctionnaires civils, mentionnés à l'art. 5, portent seuls un crêpe noir au bras gauche.

Pour le matin ou négligé.

A volonté.

Pour les Dames : Habillement de soie ou velours noirs, avec rubans, éventails, mouchoirs et fraises blancs ou de couleur, ainsi que des étoffes d'or, d'argent ou blanches avec rubans noirs, bas blancs, souliers de couleur, bijoux et pierres fines, dentelles et gants blancs.

Pour le matin ou négligé.

A volonté.

Deuil pour les Membres de la Maison royale, mentionné art. 1er, etc.

8. Pour S. M. le Roi et S. M. la Reine, quand elle n'est point en état de viduité, on porte le deuil pendant trente-quatre semaines; savoir : vingt-cinq semaines, celui prescrit par l'art. 5, dont les huit premières avec des pleureuses pour les hommes et coëffes pendantes pour les dames (et dans ce cas, il sera donné à toute la livrée de la Cour des vestes, haut-de-chausses, bas et boucles noirs, pour les trente-une semaines du grand et demi-deuil).

Six semaines demi-deuil, selon que le prescrit l'art. 6.

Trois semaines petit deuil, selon que le prescrit l'art. 7.

Ce deuil se porte par tous les colléges et hauts-fonctionnaires, et aussi par toute l'armée et la marine dans tout le royaume, auxquels il en sera donné notification.

9. Pour une Reine en état de viduité, pour la mère du Roi, pour le Prince d'Orange et son épouse, quand même cette dernière serait veuve, on porte le deuil vingt-une semaines, douze semaines comme il est déterminé à l'art. 5, dont les quatre premières avec des pleureuses pour les hommes, et des coëffes pendantes pour les dames.

Six semaines comme à l'art. 6.

Trois semaines comme à l'art. 7.

10. Pour la grand'mère ou bisaïeule, les fils, filles, frères et sœurs, même les demi-frères et sœurs du Roi, on porte le deuil pendant douze semaines, cinq semaines d'après l'art. 5, sans pleureuses ou coëffes.

Quatre semaines selon l'art. 6.

Trois semaines selon l'art. 7.

11. Pour un grand-oncle ou un oncle, pour une grand'tante ou tante du Roi, le deuil est de six semaines.

Quatre semaines selon l'art. 6.

Deux semaines selon l'art. 7.

12. Pour enfans de frères ou sœurs, pour nièces ou neveux germains du Roi, le deuil est de quatre semaines.

Deux semaines selon l'art. 6.

Deux semaines selon l'art. 7.

13. Pour tous autres neveux ou nièces du Roi le deuil est de trois semaines selon l'art. 7.

14. Les précédentes mesures ne sont applicables qu'au deuil adopté par le Roi dans les occasions susdites, lequel doit être régulièrement suivi par tous ceux qui portent le deuil de Cour; mais ces mesures ne s'étendent pas au deuil que prendrait un Prince ou Princesse de la Maison royale pour leurs proches; ceux-ci en se conformant au présent réglement peuvent cependant être tenus à un deuil plus grand et plus long que celui du Monarque : par exemple, un frère de Sa Majesté qui perdrait un enfant, devrait selon le présent réglement être en deuil pendant douze semaines, tandis que Sa Majesté et tous ceux qui portent le deuil de Cour ne le seraient que pendant quatre semaines.

15. Deuil pour tous autres parens de la Maison royale ou grands personnages étrangers, mentionné en l'art. 1, *b*.

Pour le père et la mère de la Reine, le deuil se porte vingt-une semaines, comme à l'art. 9.

16. Pour le grand-père et grand'mère, bisaïeul et bisaïeule, les frères et sœurs de la Reine, le deuil est de douze semaines, comme à l'art. 10.

17. Pour les grands-oncles et oncles, grand'tantes et tantes de la Reine, le deuil est de six semaines comme à l'art. 11.

18. Pour tous les autres Princes, parens de Leurs Majestés, le deuil aura lieu comme il est prescrit aux articles suivans.

19. Pour toutes les têtes couronnées, beaux-frères de Leurs Majestés, le deuil se portera comme à l'art. 10.

Pour toutes les têtes couronnées se trouvant au degré de parenté mentionné en l'article 11, le deuil de six semaines sera augmenté comme suit :

Dix jours selon l'article 5.
Trois semaines selon l'article 6.
Deux semaines selon l'article 7.

Pour les têtes couronnées au degré de parenté mentionné à l'article 12, le deuil de quatre semaines sera augmenté de la manière suivante :

Dix jours selon l'art. 5.
Deux semaines selon l'art. 6.
Deux semaines selon l'art. 7.

20. Pour les Princes royaux et leurs épouses, et pour les Princes souverains et leurs épouses qui ne sont pas têtes couronnées et se trouvent dans le terme des art. 11 et 17, le deuil est de six semaines :

Une semaine selon l'art. 5.
Trois semaines selon l'art. 6.
Deux semaines selon l'art. 7.

Pour ceux qui se trouvent dans les termes de l'art. 12, quatre semaines.

Une semaine selon l'art. 5.
Deux semaines selon l'art. 6.
Une semaine selon l'art. 7.

Pour tous autres, deux semaines.
Sept jours selon l'art. 5.
Quatre jours selon l'art. 6.
Trois jours selon l'art. 7.

Pour les enfans, frères et sœurs des têtes couronnées, pour les Princes et Princesses héréditaires de Princes souverains qui ne sont pas têtes couronnées et qui ne se trouvent point dans les termes de l'art. 12, le deuil se portera une semaine.

Quatre jours selon l'art. 6.
Trois jours selon l'art. 7.

22. Pour tous autres Princes et Princesses qui ne se trouvent pas dans les termes de l'art. 13, le deuil sera de trois jours selon l'art. 7.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A.

Académies, 314
Académie royale des Sciences et Belles-Lettres, à Bruxelles, 339
Administration générale (Départemens d'), 70
Administrations municipales, 398
Affaires étrangères (Ministère des), 71
Agens de change, à Bruxelles,
Agens solliciteurs, 498
Agriculture, 226
Agriculture (Commissions d'). *ibid.*
Aides-de-camp du Roi, 23
—— du Prince d'Orange, 25
Aides-de-camp du Prince Frédéric, 25
Ambassadeurs des Puissances étrangères près le Roi, 19
—— du Roi près les Puissances étrangères, 21
Amiraux, 279
Archives de la Guerre, 269
Artillerie (Corps et directions d'), 273
—— (Ecole d'), 276
Artistes vétérinaires (Examen des), 226
Athénées, 314
Auditeurs militaires, 175
Aumôniers (*Voyez* Maison du Roi et du Prince-royal).

B.

Banque des Pays-Bas, 307
Bataillons coloniaux, 247
Bibliothèques, 343
Bourses, 310
Bureau topographique, 269

C.

Cabinet du Roi, 24
Cabinet d'Histoire naturelle, à Amsterdam, 345
Caisse des veuves des officiers, 278
Cardinaux qui composent le sacré collége, 11
Cérémonies (Maître des), (*Voyez* Maison du Roi).
Chambellans (*Voyez* Maisons du Roi, etc.).
Chambre des Comptes, 63
—— des Comptes des Domaines, 64
Chancellerie allemande, 24
Chasses et Pêches (Départemens des), 91
—— (Administration des), 385
Chasseurs (Régimens de), 267
Colléges, 314
Collége de la grande Pêche, 312
Colonies (Conseil du Commerce et des), 65
Colonies (Commissariat général du Commerce et des), 87
Colonies, 304
Colonies (Troupes destinées pour les), 262
Commandemens généraux, 235
Commandans de Province, *ibid.*
Commandans de Place, *ibid.*
Commerce (Conseil du), 65
Commerce (Commissariat général du), 87
Commerce (Tribunaux de), 119
Commerce et Colonies, 304
Commerce du Levant, 309
Commerce (Chambres de), 310
Commis d'état, 62
Commissaires de milice, 220

Commissaires de Police, 394
Commissariat général de la guerre, 78
—— du Comm. et des Colonies, 87
Commissariat général de l'instruction publique des Sciences et des Arts, 88
Commission de la Cour à Bruxelles, 21
—— à La Haye, 23
Conseil du Cabinet, 62
—— d'Etat, 60
—— du Commerce et des Colonies, 65
—— suprême de Noblesse, 68
Conseillers des Monnaies, 66
Constructeurs, 285
Consuls étrangers, 75
—— des Pays-Bas à l'étranger, 73
Contributions directes (Directeurs, inspecteurs et contrôleurs des), 288
Contributions directes, 288
Convois et licences (Direction générale des), 90
Convois et Licences, 377
Cours supérieures de justice, 96
—— à Bruxelles, 97
—— à La Haye, 99
—— à Liége, 100
Courtiers de Commerce, à Bruxelles, 501
Cuirassiers (Régimens de), 262
Cultes, 365
Culte catholique, *ibid.*
Culte catholique (Direction générale des affaires du), 88
Culte protestant, 369
Culte protestant (Direction générale des affaires du), 89

D.

Dames d'honneur, 24 et 26
—— du palais, 24
Départemens d'Administration générale, 70
—— maritimes, 285
Dette nationale (Payeur de la),
—— (Direction du grand-livre de la), 298
—— (Commission pour le rétablissement de la), 299
Deuils de Cour, 504
Directeurs des Départemens maritimes, 285
Direction générale du Culte catholique, 88
—— du Culte protestant, 89
Divisions d'infanterie, 247
—— territoriale du Royaume, 159
Domaines (Chambre des Comptes des), 64
—— (Administration des), 91
—— *idem*, 380
—— (Régisseurs des), 382
Douanes (*Voyez* Convois et Licences).
Dragons-légers (Régimens de), 263

E.

Eaux-et-Forêts, 380
Ecole d'artillerie, de génie et de marine, à Delft, 276
Ecoles latines, 320
Ecuyer (*Voyez* Maison du Roi).
Eglise d'Utrecht, 369
Enfans d'Officiers (Caisse des), 278
Enregistrement, 374
Equipages (Maîtres d'), 285
Escadres (Commandans des), 282
Etats-généraux. 52
—— (Première Chambre des), 56
—— (Seconde Chambre des), 57
Etat-major-général de l'Armée, 229
—— du Roi, 231
Etat-maj.-gén. du Prince d'Orange, 231
—— du Prince Frédéric, *ibid.*
Etat-major (Officiers de l'), à la disposition du Département de la Guerre, *ibid.*
—— du Quartier-maître-général de l'Armée, 232
—— du régiment de Nassau, 247
—— du bataillon de garnisons, *ibid.*
—— des places, 235
—— des divisions d'infanterie, 247
—— des régimens suisses, *ibid.*
—— des bataillons coloniaux, *ibid.*
—— des régimens de cavalerie, 263
Etats provinciaux. 161

F.

Fanaux, 287
Fonderie de canons, 273
Forêts (Eaux-et), 380
Fortifications (*Voyez* Génie).
Finances (Ministère des), 84
—— (Haute-cour des), 101
—— (Administration des), 288

G.

Généraux-majors, 230
—— *idem*, titulaires, *ibid.*
Génie (Corps et directions du), 269
Génie (Ecole du), 276
Gouverneurs dans les provinces (*Voyez* Ordre administratif).
Grand-livre (Direction du), 298
Grande Pêche, 312
Guerre (Intendance-génér. de la), 81
—— (Administration de la), *ibid.*
—— (Ministère de la), 78
Guinée (Côte de), 305

H.

Hussards (Régimens de), 264
Haute-Cour des Finances, à La Haye, 101
Haute-Cour militaire, 103
Hôpital de la Marine, 287
Hypothèques, 374

I.

Impositions indirectes (Direction générale des), 89
—— 372
Imprimerie de l'Etat, 70
Indes occidentales, 304
—— orientales, *ibid.*
Infanterie (divisions d'), 247
Inspecteurs de l'Administration de la guerre, 277
Institut royal, à Amsterdam, 332
Instruction publique (Commissariat-général de l'), 88
—— publique, 314
Intendance générale de la guerre, 79
Intérieur (Ministère de l'), 77

J.

Jurys de médecine, 221
Justice (Ministère de la), 71
Justices de paix, 122

L.

Levant (Commerce du), 309
Lieutenans-généraux, 229
—— *idem*, titulaires, 230
Loterie royale des Pays-Bas, 299
—— de Bruxelles, 301

M.

Mairie de Bruxelles, 499
Maison du Roi, à Bruxelles, 21
—— à La Haye, 22
—— de la Reine, 24
—— du Prince et de la Princesse d'Orange, 25
—— *idem* Frédéric, *ibid.*
—— de la Duchesse douairière d'Orange, 26
—— de la Duchesse douairière de Brunswick, *ibid.*
Maisons souveraines de l'Europe, 1
Maréchaussée, 267
Marine, 279
—— (Ministère de la), 83
—— (Ecole de), 276
Méditerranée (Navigation et Commerce de la), 309
Messageries, 501
Milice nationale, 219

Digitized by Google

Ministères des Puissances étrangères, 13
—— des Affaires étrangères, 71
—— de la Justice, *ibid.*
—— de l'Intérieur, 77
—— de la Guerre, 78
—— de la Marine, 83
—— des Finances, 84
—— du Waterstaat et des Travaux publics, 86
Ministres étrangers près du Roi, 17
—— du Roi près les Puissances étrangères, 19
Monnaies (Conseillers des), 66
—— (Hôtel des), 68
Mont-de-Piété à Bruxelles, 499
Musées, 343
Muséum royal à Amsterdam, 345

N.

Navigation de la Méditerranée, 309
Noblesse, (Conseil suprême de), 63

O.

Officiers de l'Etat-Major à la disposition du département de la guerre, 231
Ordre de Guillaume, 27
—— du Lion-Belgique. 39
—— judiciaire, 96
Ordre administratif, 158
—— équestre (Membres de l'), 207
Ordres étrangers (Sujets du Gouvernement des Pays-Bas décorés d'), 44
Organisation militaire, 229

P.

Pages (*Voyez* Maison du Roi).
Payeur de la Maison du Roi, 23
—— de la dette nationale, 296
Payeurs-généraux et provinciaux, *ibid.*
Pêche (Grande), 312
Pêches (Départ. des Chasses et), 91
Pêches (Administration des chasses et), 385
Pharmacopée belgique (Commission chargée de la rédaction de la), 226
Pilotage, 287
Police (Administration de la), 93
—— médicale, 221
Police, 394
—— (Commissaires de), *ibid.*
Population des villes, 413
Postes (Direction-générale des), 92
—— aux Lettres, 389
—— relais, 392

Q.

Quarantaines, 287
Quartier-Maître-gén. de l'armée, 232

R.

Receveurs-généraux et particul., 292
Référendaires, 62
Régences des villes, 398
Régiment de Nassau, 247
—— suisses, *ibid.*

S.

Santé (Service de), 278 et 287
Secrétairerie-d'Etat, 70
Secrétaires du Cabinet, 24
Service des Bâtimens civils, 308
Sociétés savantes, 343
—— dans les provinces, *ibid.*
Sourds et Muets (Institut des), 331
Syndicat des Pays-Bas, 297

T.

Travaux publics (*Voyez* Waterstaat), 86 et 307
Timbre (Bureaux et dépôts généraux du), 90
Timbre, 374
Tribunaux de 1re instance, 107
Tribunaux de Commerce, 119

U.

Université (*Voyez* Académie).
Utrecht (Clergé d'), 369

V.

Vaisseaux (Commandans de), 282
Veuves (Fonds des Veuves des Employés), 94
Veuves d'Officiers (Caisse des), 278

W.

Waterstaat (Ministère du), 86
Waterstaat (Génie du), 307

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

PROMOTIONS ET CHANGEMENS

SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION DE CET OUVRAGE.

Maison du Roi, à Bruxelles.

CHAMBELLANS.

MM.

Le Comte FÉLIX DE BÉTHUNE.
Le Chevalier DE BOUSIES, ✪.
Le Baron DE NÉVERLÉE.
Le Comte VILAIN XIV.
Le Comte DE BERLAYMONT.
Le Baron DELLA FAILLE D'HUYSSE.
Le Vicomte DE HAM.
Le Vicomte SPOELBERG DE LA BAWETTE.
Le Chevalier DE CROMBRUGGHE, ✪.

Maison du Roi, à La Haye.

CHAMBELLANS.

MM.

DE NAGELL (C.)
RENGERS (L. P.)
SIRTEMA DE GROVESTINS (C. F.)

CHAMBELLANS HONORAIRES.

SLOET D'OLDRUTENBORCH.
VAN RHEMEN (A.)
VAN DER CAPELLEN (R.)
DE TUYLL DE SEROOSKERKEN (C.)
DE BRAKELL.
DE TUYLL DE SEROOSKERKEN (F.)
VAN BORSSELEN (F. L. G.)

Ordre militaire de Guillaume.

COMMANDEURS.

S. A. le Prince FRÉDÉRIC DE HESSE.
Le Duc de REGGIO, Maréchal de France.
Le Comte MURRAY, Lieutenant-Général au service d'Autriche.

Chevalier de la 3e classe.

Le Colonel VENTURINI, à Lille.

Chevaliers de la 4me classe.

MM.

Appel, *Capitaine du 34e bataillon.*
Van Balveren, *Major du régiment de hussards n° 6.*
Bodelet, *Maréchal-des-Logis du régiment de cuirassiers n° 2.*
Buna, *Lieutenant du régiment de cuirassiers n° 1.*
Carondelet, *idem du 7e bataillon de ligne.*
Drolsbach, *Trompette du régiment de cuirassiers n° 3.*
Van Eupen, *Lieutenant du régiment de dragons-légers n° 4.*
Gorritsen, *Soldat du bataillon de chasseurs n° 27.*
Gigot, *Lieutenant d'artillerie.*
Hacquart . . . . . *du régiment de cuirassiers n° 2.*
Hartz J., *Lieutenant du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
De Heeckeren de Walien, *Capitaine du bataillon de chasseurs n° 27.*
De Heeckeren de Beurze, *Major adjudant du Roi.*
Heyman, *Tambour.*
Humbel, *Lieutenant du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
Kappelhoff, *Brigadier du régiment de dragons légers n° 4.*
Kayen, *idem, idem.*
Knoll, *Capitaine du 7e bataillon de milice nationale.*
De Langle, *Capitaine et Major de place à Maestricht.*
Lessennes, *Maréchal-des-Logis du régiment de dragons légers n° 5.*
De Marneffe, *Major.*
Meyboom, *Maréchal-des-Logis du régiment de dragons légers n° 4.*
Meynet, *Volontaire du 12e bataillon de milice nationale.*
De Millet van Coehoorn, *Lieutenant d'artillerie.*
Muller, *Capitaine du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
Le Vicomte de Nieuport, *Capitaine du 7e bataillon de ligne.*
Noot, *Lieutenant du bataillon de chasseurs n° 36.*
Van Ommeren, *Canonnier, artillerie légère.*
Polis, *Capitaine du 7e bataillon de ligne.*
Prevost, *Lieutenant de la maréchaussée.*
Van Reede, *Capitaine du régiment de hussards n° 6.*
De Reichenau, *Capitaine du 2e régiment de Nassau, infanterie lég.*
Reuther, *Capitaine de l'état-major.*
Reynaerts, *Maréchal-des-Logis de la maréchaussée.*
Van Santen, *Lieutenant du 7e bataillon de milice nationale.*
De Sausin, *Capitaine idem.*
Scheltens, *Adjudant du 7e bataillon de ligne.*

Schreuder, *Major de l'état-major destiné pour les Indes orientales.*
Seerteel, *Soldat du 7e bataillon de ligne.*
Simoens, *Lieutenant idem.*
Snoek, *Lieutenant-colonel du génie.*
De Trapp, *Capitaine du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
Trippensée, *Lieutenant de marine.*
De Tuyll de Serooskerke, *Capitaine du régiment de hussards n° 6.*
Vber, *Sergent-Major du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
Villers-Masbourg, *Colonel commandant à Namur.*
Vognier, *Maréchaussée.*
Warin, *Lieutenant du régiment de cuirassiers n° 3.*
Weth, *idem du 2e régiment de Nassau, infanterie légère.*
D'Yve de Bavay, *idem du régiment de dragons légers n° 5.*
De Zuylen de Nyevelt, *Volontaire de l'Etat-major.*

Les Lieutenans de Vaisseau de 1re classe.

MM.

Devries.
Eeq.
Machielsen.
Tieman.
Van Es.
Willinck.
Hennevelt.
Vanson.
De Smith van Royen.
Hora Siccama.

Les Lieutenans de Vaisseau de 2e classe.

MM.

Kenchenius.
Byl de Vroe.
Ketjen.

Les Aspirans de 1re classe.

MM.

Johr.
Enslie.
Arnould Gevers.

Et le Lieutenant en second du bataillon des Marins.

M. Brusse.

Les Sous-Officiers de Marine et les Matelots dont les noms suivent :

MM.

Struick,
Christiaans,
Norling,
à bord de la frégate LA SOPHIE WILHELMINE.

Cramer, *à bord de la frégate* L'AURORE.

MM.

Sikman,
De Bruyn,
Rap,
Allerie,
Duopré,
Sneekenburg,
Greuter,
Mey,
Werts,
Ritter,
Van Lind.
Jems.
De Grave.
Meswege,

à bord de la frégate LE MÉLAMPUS.

à bord de la frégate LA DIANE.

à bord de la frégate L'AMSTEL.

ORDRE DU LION-BELGIQUE.

Promotion du 24 novembre 1815.

COMMANDEURS.

MM.

Le Chevalier Baron de Feltz, *Membre du Conseil-d'état.*
Le Chevalier Van Hambroick, *Membre du Conseil-d'état.*
Le Chevalier Comte de Hogendorp, *Membre des Etats-généraux.*
Le Chevalier Holvoet, *Membre du Conseil-d'état.*
Le Duc de Beaufort, *Grand-Maréchal de la Cour, à Bruxelles.*
Le Baron Van Velde de Melroy, *ancien Evêque de Ruremonde.*
Le Général de Man.

Chevaliers.

MM.

Alberda Van Rensuma, *Membre des Etats-généraux.*
Le Baron d'Anethan, *Membre du Conseil-d'état.*
Le Baron Baut de Rasmon, *Membre des Etats-généraux.*
Le Comte de Borchgrave, *Capitaine des Chasses dans la province de Limbourg.*
Le Comte Ferdinand de Baillet, *Greffier des Etats de la province d'Anvers.*
Bonn, *Professeur à l'Athénée d'Amsterdam.*
Bisschop-Grevelink, *Lieutenant de vaisseau.*
Boyer.
Feuilleteau de Bruyn, *Sous-Inspecteur des convois et licences.*
Coels, *Chirurgien au régiment d'Orange-Nassau.*
Cuypers, *Membre des Etats-généraux.*
Changuion, *Ministre désigné près la Porte-Ottomane.*
Le Comte Duchastel, *Membre des Etats-généraux.*

Digitized by Google

MM.

De Grady de Bellaire, *Membre des Etats-généraux.*
Dubus, *Membre des Etats-généraux.*
Dolez, *ancien Conseiller d'intendance, à Mons.*
Dutreux Boch, *Receveur-général, à Luxembourg.*
Fabricius, *Conseiller de légation, à Paris.*
Fremery Kalf.
Le Prince de Gavre, *Membre des Etats-généraux.*
Goudriaan, *Inspecteur-général du Waterstaat.*
Van Gobbelschroy, *Secrétaire du Cabinet, Référendaire de première classe.*
Groen Van Prinsterer, *Commissaire pour les affaires médicales au ministère de l'intérieur.*
De Heeckeren de Cloese, *Grand-Veneur pour les provinces septentrionales.*
De Heeckeren de Brantzenburg, *Lieutenant-colonel de la Garde bourgeoise d'Utrecht.*
Huysman-d'Annecroix, *Membre des Etats-députés du Brabant méridional.*
Le Baron de Huart, *Membre des Etats du grand-duché de Luxembourg.*
Harbauer, *Commissaire pour les affaires médicales au ministère de l'intérieur.*
Le Comte de Lens, *Membre des Etats-généraux, Maire de Gand.*
De Lamsweerde, *Membre du Conseil-d'état.*
Le Baron Van der Linden d'Hooghvorst, *Conservateur des Forêts.*
Lemmers, *Contre-Amiral, Directeur de la Marine, à Amsterdam.*
Le Comte de Marnix, *Grand-Veneur pour les provinces méridionales.*
Michiels de Kessenich, *Sous-Intendant provisoire, Membre des Etats de Limbourg, à Ruremonde.*
De Moor, *Procureur-criminel, à Anvers.*
Nicolai, *Membre des Etats de Liége.*
Le Vicomte de Nieuport, *Membre des Etats de la Flandre occidentale.*
Pycke, *Membre des Etats-généraux.*
Van der Palm, *Professeur à Leyde.*
Pols, *Membre de la Cour supérieure des finances et affaires maritimes, à La Haye.*
Le Vicomte de Quabeck, *Capitaine, commandant la Maréchaussée, à Gand.*
Ragay, *Secrétaire de M. Fagel, Ambassadeur, à Londres.*
Ragay, *Régisseur des Domaines, à Grave.*
Schonburg, *Médecin, à La Haye.*
Snouck van Loosen, *à Enkhuizen.*
Stratenus, *Membre des Etats de Hollande et Secrétaire du ministère de la Marine.*
De Sitter, *Capitaine de Mariniers.*

Tock, *Directeur des contributions, à Luxembourg.*
Thomassen a Thuessink, *Professeur, à Groningue.*
Van Tets, *ancien Commandant de Haarlem.*
De le Vieilleuze, *Membre du Conseil-d'état.*
De Veye, *à Batavia.*
Van Wickevoort-Crommelin (J. P.), *Membre des Etats-généraux.*
Van Wickevoort-Crommelin (J. H.), *Officier chargé du ministère public près le tribunal, à Hoorn.*
Wyttenbach, *Professeur, à Leyde.*
Wilson, *Chirurgien au 8e bataillon de milice nationale.*

Frères agrégés.

MM.

Dieudonné, *Commissaire de police à Breda.*
Van Lee, *à Rysbergen près Breda.*
Timmermans, *à Bruxelles.*
Troyaux, *à Bruxelles.*
De Blank, *à La Haye.*
De Gendt, *à Delft.*
Middelburg, *à 's Gravezande.*
Gulden, *à Lochem.*
Toilliez, *à Mons.*
Coquelle, *idem.*
De Lannoy, *à Louvain.*
De Bouge, *à Bruxelles.*
Molter, *Cultivateur à Siddeburen.*

Digitized by Google

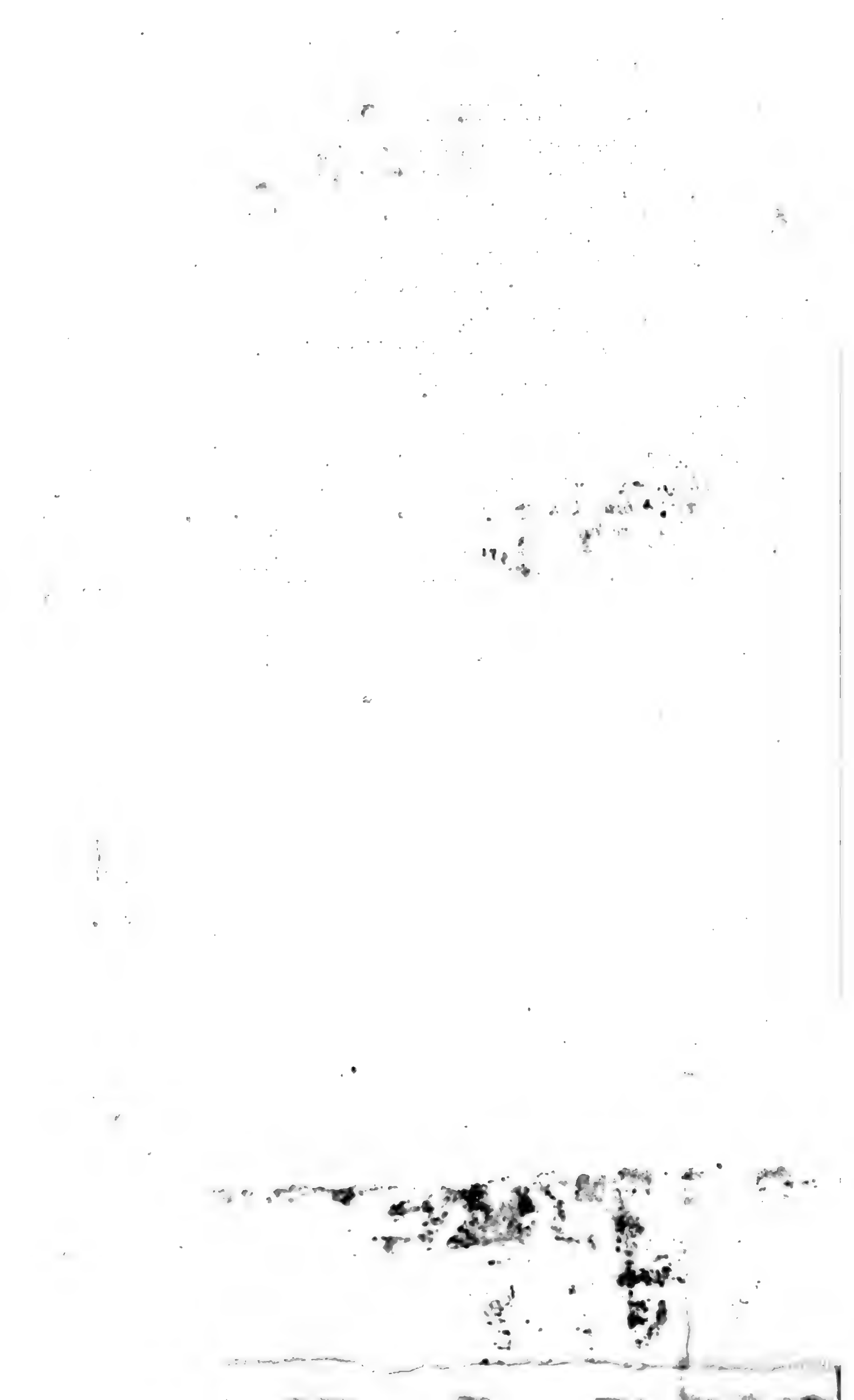

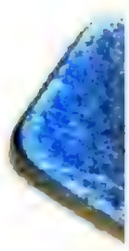

Digitized by Google

Digitized by Google

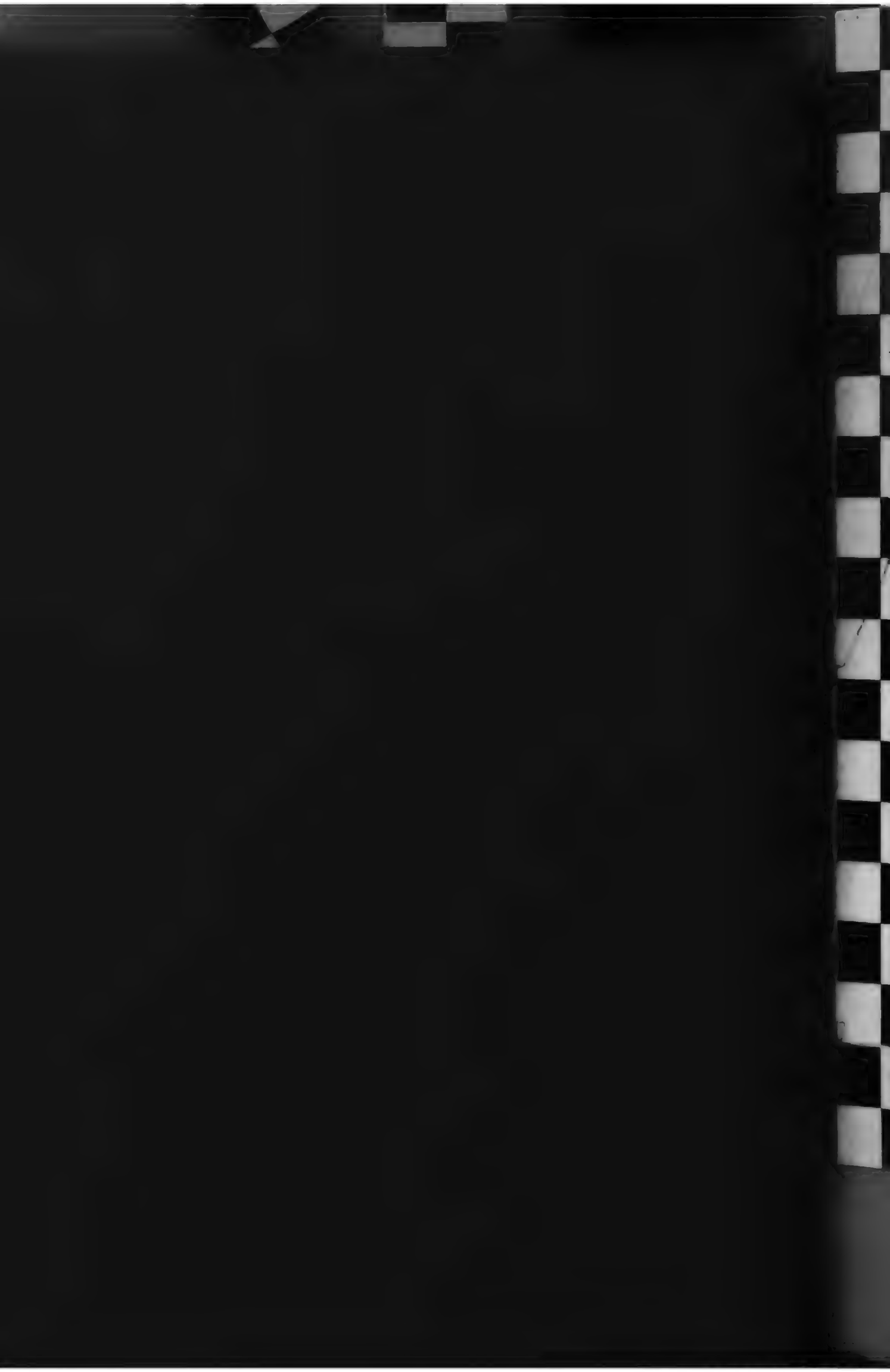
Digitized by Google

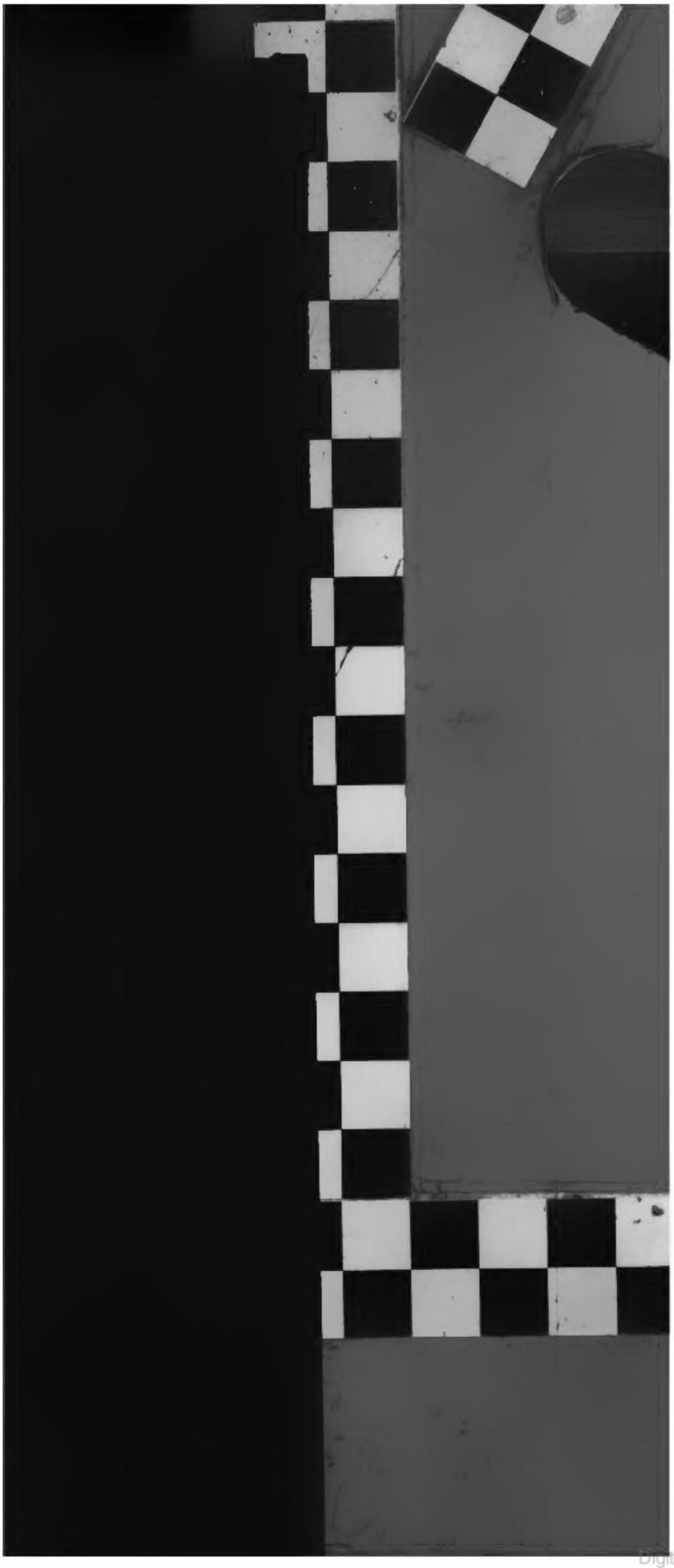

Digitized by Google

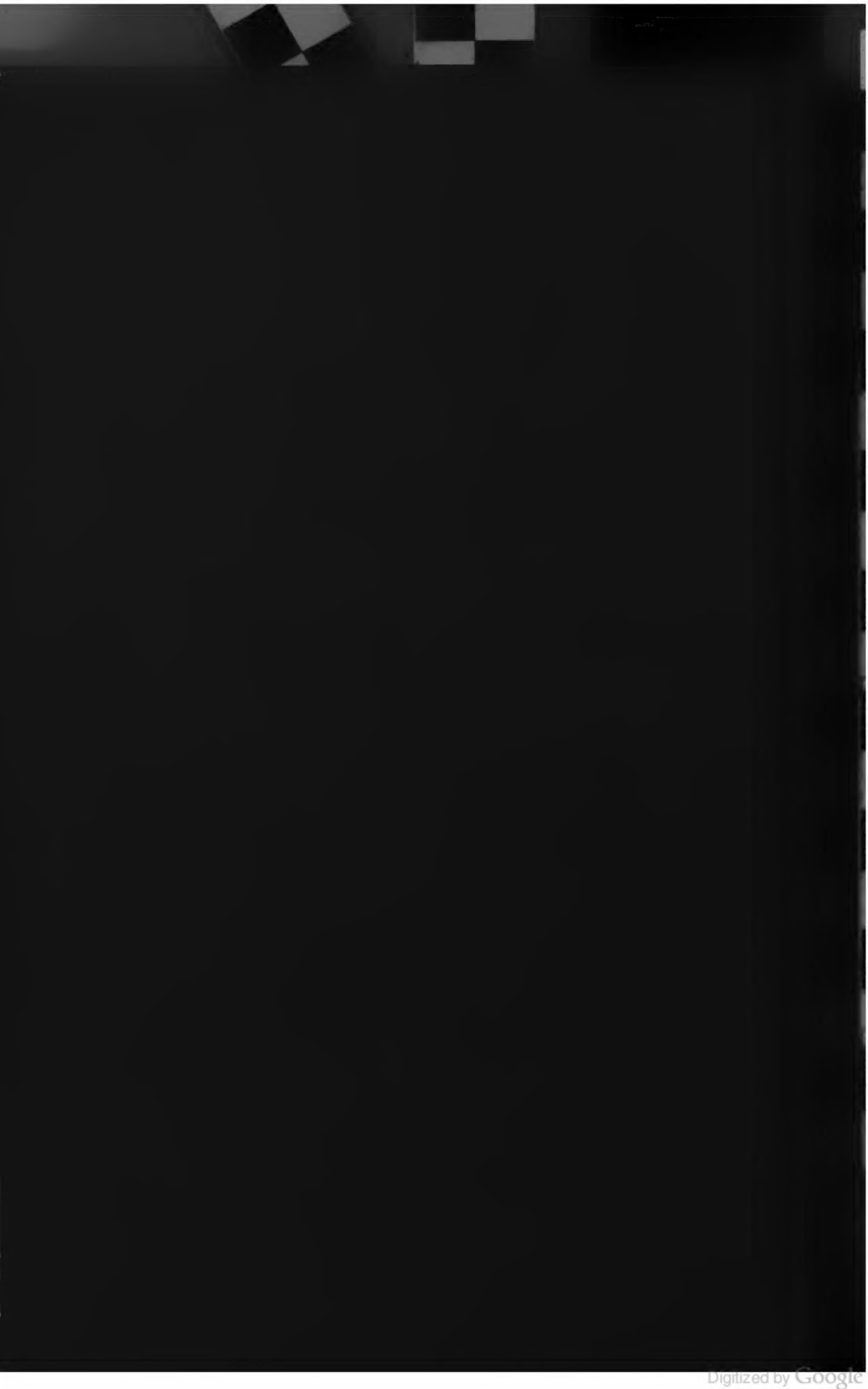
Digitized by Google

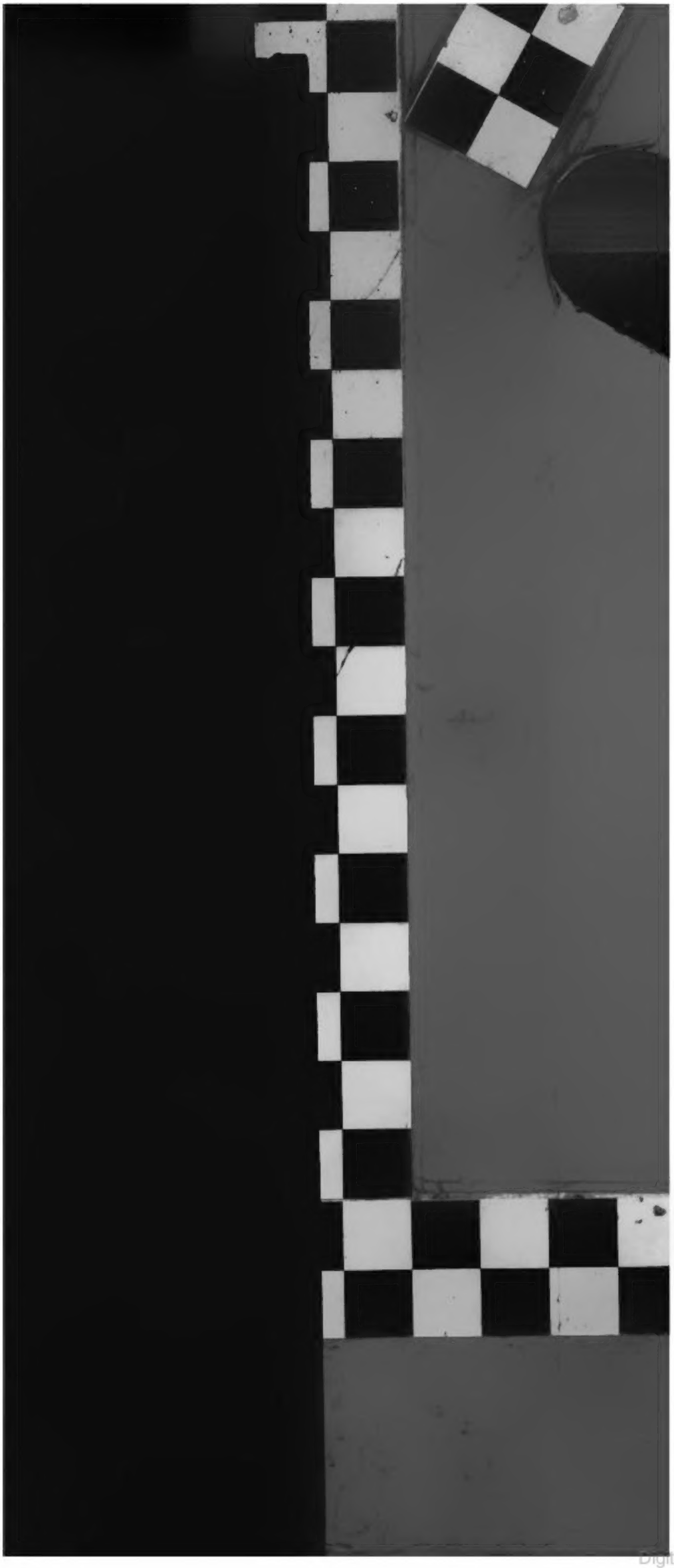

Digitized by Google

Digitized by Google